
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01998638 9

MANDEMENTS,

LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES

ET

AUTRES DOCUMENTS.

MANDEMENTS
LETTRES PASTORALES
CIRCULAIRES

ET

AUTRES DOCUMENTS

PUBLIÉS DANS LE

DIOCÈSE DE MONTREAL

DEPUIS

SON ERECTION JUSQU'A L'ANNEE 1869.

TOME SECOND

MONTRÉAL
TYPOGRAPHIE *LE NOUVEAU MONDE*
23, Rue St. Vincent.

1869

MANDEMENTS,
LETTRES PASTORALES, CIRCULAIRES
ET
AUTRES DOCUMENTS.

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, le 24 Juin 1848.

Monsieur,

J'apprends, avec une profonde douleur, que les sauterelles font de terribles ravages dans plusieurs paroisses de ce diocèse ; et il est bien à craindre qu'elles ne se répandent par torrents dans les autres, pour dévorer la belle moisson qui, aujourd'hui, est le seul espoir du pays dans l'affreuse misère qui l'accable. Elles sont en si grand nombre et tellement voraces que leur passage dans les champs est comme celui d'un incendie qui met tout à net.

Descendant des côteaux sablonneux où elles ont commencé par manger les seigles d'automne, elles se jettent avec une espèce de fureur, non seulement sur les grains naissants, mais encore sur l'herbe, les patates, les oignons, et sur toutes espèces de végétaux. On les voit par huit et dix s'attaquer à un même épi qui bientôt succombe sous leur poids, et disparaît sous leurs dents. Les prairies qu'elles traversent comme des armées rangées en bataille sont tellement brûlées ou infectées que les animaux n'y peuvent plus paître ; et lorsqu'après avoir ruiné un champ, elles gagnent la terre voisine, qui va leur servir

de pâture, les clotures en sont tellement couvertes que l'on ne distingue ni pieux ni perches, et l'œil n'aperçoit au loin que des monceaux de ces insectes que le souffle de la colère de Dieu a poussés évidemment de proche en proche pour avertir son peuple du malheur qui le menace.

Je m'empresse de vous donner ces renseignements, et de vous indiquer quelques moyens à prendre pour arrêter un si épouvantable fléau.

1° Veuillez bien donner avis à vos paroissiens du malheur déjà arrivé à leurs frères et qui les menace eux-mêmes, si Dieu n'a point pitié de nous. Vous pouvez pour cela leur lire la présente.

2° Annoncez-leur que le clergé va faire, pour sa part, tout ce qu'il pourra pour arrêter ce fléau destructeur, pendant qu'il ne fait que commencer à faire sentir ses affreux ravages.

3° En conséquence, recourons à la pénitence, aux larmes et aux gémissements dans l'intérieur de nos âmes, dans la crainte que ce ne soit en grande partie, à cause de nos négligences dans l'accomplissement de nos devoirs de Pasteurs que Dieu est obligé de visiter ainsi son peuple dans sa colère.

4° Il y aura tous les samedis à l'autel de l'Archiconfrérie, dans l'église Cathédrale, et à la chapelle de Bon-Secours, une messe célébrée pour toucher le très saint et Immaculé Cœur de Marie, et implorer son puissant secours en faveur de ses enfants que la sévère justice de Dieu poursuit.

5° Je vous autorise à faire quand vous le jugerez à propos, les prières du Rituel, pour détourner ce fléau menaçant. Il faudra que la Paroisse fasse chanter au moins une grand'messe ; et que tous promettent de ne plus souffrir dans leurs maisons des fréquentations de jeunes gens seul à seul et inutiles.

6° Je vous conseille d'exiger aussi de vos paroissiens qu'ils se mettent de la Tempérance totale, et afin qu'ils

fassent ce sacrifice avec plus de joie et de mérite, vous voudrez bien leur donner un petit cours d'instruction sur les maux de l'ivrognerie, et les avantages de la tempérance. Une fois pénétrés de la vérité que la boisson est le grand ennemi des corps et des âmes, des familles et des paroisses, des provinces et des royaumes, il ne sera pas difficile de les gagner à une société destinée à régénérer ce pays et à en faire le bonheur. Le Manuel de la Tempérance fournit d'excellents matériaux ; et si on le fait circuler dans un temps si malheureux, il remplira sa haute mission.

Les *Mélanges* vous diront désormais le mouvement de cette bienveillante société. Je me borne pour aujourd'hui à vous annoncer avec plaisir que plusieurs propriétaires et capitaines de *steamboats* ont promis de ne point souffrir de *barres* à leur bord.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 27 Juillet 1848.

Monsieur,

En vous envoyant le rapport ci-contre de l'assemblée du clergé, tenue le jour de la St. Jacques, j'en prends occasion de vous prier de faire de nouveaux efforts pour encourager la si belle œuvre de la Propagation de la Foi. Le nouveau motif pour cela est l'avantage qui en doit revenir à

des milliers de nos jeunes gens qui vont aller s'établir dans les townships. Afin d'épargner à vos gens des frais de voyage et une perte de temps pour venir chercher ici des recommandations, il vaudrait mieux envoyer au secrétaire du comité centrale une liste des personnes de votre paroisse, qui veulent prendre des terres dans les townships, avec un mot de recommandation et celui-ci vous transmettra le billet d'introduction aux agents des terres, afin que chacun puisse se présenter à eux et être entendu.

Je vous annonce que la Retraite Pastorale se fera à l'ordinaire au Petit-Séminaire de cette ville, et commencera le 24 août prochain, entre les quatre à cinq heures de l'après-midi, pour se terminer le premier septembre. Je donne à tous ceux qui garderont les paroisses, les pouvoirs de desservants, avec la faculté de biner et je dispense au besoin d'un ban de mariage ceux qui seraient dans le cas de se marier dans la semaine de la retraite. Je prie chaque curé de s'arranger avec ceux qui ont des vicaires ou avec les prêtres des Séminaires ou de l'Evêché, et au besoin avec ses voisins, pour que le même prêtre n'ait pas plus que deux ou trois paroisses à desservir.

Il y aura à l'Evêché une autre Retraite pour ceux qui auront gardé les cures. Elle commencera le 7 septembre entre les quatre et cinq heures de l'après-midi et se terminera le 15 du même mois. Les mêmes pouvoirs que ci-dessus sont donnés à ceux qui seront à leur tour gardiens, pendant cette seconde Retraite. Par cet arrangement, chacun pourra se procurer le précieux avantage de se ranimer et fortifier dans la pratique de ses devoirs. Nous faisons route vers l'éternité par des chemins bien tortueux et nous conduisons au port du salut des vaisseaux chargés de grandes richesses, qui sont ces milliers d'âmes confiées à nos soins.

Nous avons besoin et grand besoin de nous arrêter un peu pour considérer si nous n'aurions pas par mégarde pris quelque fausse route. Aussi vous recevrez cette invi-

tation comme sortie de la bouche de J.-C. *Venite seorsum ; et requiescite pusillum. Erant enim qui veniebant et redibant multi ; et nec spatium manducandi habebant. Et ascendentes in navim abierunt in desertum locum seorsum.* (Marc. 6. 31 et 32.) Ces paroles nous conviennent à tous parfaitement et je les laisse à votre méditation. Seulement n'oubliez pas de recommander le succès de cette Retraite aux prières de vos bons paroissiens ; car nous en avons bien besoin.

En attendant le bonheur de respirer avec vous l'air embaumé de la solitude,

Je suis bien affectueusement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

✝ IG. Ev. de Montreal.

(Vraie copie) A. Lacombe, *A. Secrétaire.*

RAPPORT

de l'Assemblée du 25 juillet 1848, au sujet de la Colonisation et de la Société de Tempérance.

A une assemblée du clergé tenue à l'Evêché, le vingt-cinq juillet mil-huit-cent-quarante-huit, présidée par Mgr. l'évêque de Montréal, et à laquelle assistaient Mgr. le Coadjuteur et une cinquantaine de prêtres de diverses paroisses du diocèse, l'on a considéré mûrement certaines difficultés que rencontre l'association des Etablissements Canadiens des Townships ; et pour les lever autant que possible, il a été décidé :

1° Que le clergé continuerait à promouvoir, autant que possible, les intérêts de cette association bienveillante.

2° Que l'on aurait pour unique but de travailler à pro-

curer au peuple de bons établissements; et que l'on demeurerait étranger à toute question politique, si jamais il s'en élevait dans le sein de l'association.

3o Que l'association de la Propogation de la foi, ayant la même fin et adoptant les mêmes moyens que celle des Etablissements Canadiens des Townships, comme il appert par le mémoire du comité central de la dite association, présenté à S. E. Lord Elgin, Gouverneur de cette province, savoir : de faire bâtir des Eglises, presbytères et maisons d'Ecole, et de soutenir des missionnaires etc. etc., il faudrait prendre des moyens pour que ces deux associations s'entendissent, afin de parvenir au but si noble qu'elles se proposent toutes deux.

4o Que pour cela, l'association de la Propogation de la foi devrait acquitter une partie des fonds qu'elle prélève, aux objets mentionnés, et que celle des Etablissements Canadiens des Townships dérigerait toutes les opérations nécessaires pour la colonisation.

5o Qu'à cette fin l'on ferait de nouveaux efforts pour propager et répandre la dite association de la Propogation de la foi, à la ville comme à la compagne.

6o Que l'on établirait dans chaque paroisse aussi bien qu'à la ville, un conseil formé de laïcs zélés qui rempliraient les divers offices de l'association, comme il est prescrit dans les règles.

7o Que les conseils des deux associations, établis dans cette ville, s'entendraient pour former les Etablissements religieux qui sont l'objet de l'une et de l'autre.

Le président félicita ensuite l'assemblée sur les admirables succès qu'obtenait partout la société de tempérance par les efforts que fesait le clergé, pour établir dans chaque paroisse, cette société régénératrice. Il pria tous les membres de l'assemblée de vouloir bien transmettre, chaque mois, à M. Duford, marchand, et secrétaire de l'association, un rapport de ce qui ce passerait d'important, pour en former un rapport général qui serait envoyé au

conseil de chaque paroisse, afin d'entretenir le mouvement si heureux qui se remarque chez les populations pour cette association. Les renseignements à obtenir seraient: 1° les traits héroïques de généreux sacrifices propres à donner du courage à ceux qui craignent de prendre un engagement pénible à la nature. 2° Les accidents fâcheux occasionnés par la boisson et capables d'en inspirer l'horreur. 3° Les progrès que ferait la société, en donnant : v. g. le chiffre des associés, quand il y aurait des agrégations nouvelles ; les changements qui s'opèreraient dans le commerce des liqueurs enivrantes par la diminution des auberges, et les dispositions des marchands à renoncer à cette branche de gain reconnue aujourd'hui pour être très-nuisible au bien du peuple et ruineux pour le pays...

Fait et passé à l'évêché de Montréal, les jour et an que dessus.

† IG. Év. de Montréal.

LETTRE PASTORALE

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL POUR ANNONCER ET RÉGLER LA CÉRÉMONIE DE LA TRANSLATION DE LA NOUVELLE STATUE DE BONSECOURS SPÉCIALEMENT DEDIÉE POUR LES NAVIGATEURS.

Ignace Bourget, par la Miséricorde de Dieu et du St. Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc. etc. Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous vous écrivons cette lettre, N. T. C. F., pour vous annoncer que le six octobre prochain, vers les neuf heures du matin, Nous ferons, à Bonsecours, la Translation d'une nouvelle Statue de la B. Vierge Marie, et pour régler l'ordre de cette Cérémonie.

Vous vous rappelez bien, et vous n'oubliez jamais sans doute, N. T. C. F., l'auguste Solennité du vingt-un mai dernier, dans laquelle nous couronnâmes avec tant de pompe et transportâmes ensuite en si grand triomphe, la Statue, qui devait remplacer la sainte Image de N. D. de Bonsecours, qu'une main sacrilége avait ravie à notre piété. Et pourriez-vous l'oublier cette joyeuse et pieuse Cérémonie, lorsque nos rues sont encore pour ainsi dire embaumées de l'encens de nos louanges, et toutes imprégnées de célestes bénédictions. D'ailleurs vous savez tous comment cette statue est l'instrument des divines Miséricordes depuis ce jour fortuné.

Comme nous avons souverainement à cœur de rendre à la sainte Chapelle de Bonsecours tous les monuments qui la rendaient si chères à nos pères, Nous allons procéder à la Cérémonie de la translation, de la nouvelle Statue qui remplacera le tableau de la Ste. Vierge, autrefois exposé sur la façade de la Sacristie, donnant sur le Port, comme pour inviter tous ceux qui y entraient ou en sortaient à mettre en elle toute leur confiance.

Nous aimons à vous faire part ici, N. T. C. F., de quelques-unes des raisons qui nous portent à faire maintenant l'inauguration de cette Statue, et nous croyons intéresser votre piété en vous indiquant l'ordre que nous allons suivre dans cette Cérémonie.

D'abord nous choisissons le six octobre pour élever ce nouveau monument à la gloire de l'auguste Patronne de Montréal, parce que c'est le jour anniversaire de la solennelle plantation, de la célèbre plantation de la croix du mont St. Hilaire par le Vénérable Evêque de Nancy, dont le nom seul rappelle à nos cœurs tant de grands et de doux souvenirs. Ce jour est d'ailleurs celui qui favorise le mieux le zèle des propriétaires et capitaines des vaisseaux Catholiques, qui saisissent avec empressement cette occasion de prouver publiquement leur vénération pour Marie, et de procurer à leurs concitoyens la conso-

lation d'un nouveau spectacle religieux. Il se fera à la Cathédrale et à Bonsecours, les jours qui précèderont cette Cérémonie, des prières particulières, afin que Dieu ait pour agréables les nouveaux honneurs que nous allons rendre à sa Mère.

Ce sera sur notre majestueux Fleuve que ce déploiera cette fois la pompe d'une de nos plus belles Cérémonies. Vous en saisissez parfaitement la raison, et vous comprenez que les Fleuves et les mers doivent s'unir à la terre, pour publier la gloire de celle qui a mis au monde le créateur de toutes choses. *Quem terra, Pontus, sidera colunt.......claustrum Mariæ bajulat.* Cette nouvelle Statue sera placée avec respect au lieu le plus éminent et le plus visible de la Chapelle de Bonsecours, pour que tous se rappellent en la voyant, que l'humble Vierge de Nazareth, qui a nourri de son lait sacré celui qui fait vivre toutes les créatures, est élevée au-dessus de tous les autres; et que de là elle règne en souveraine sur cette ville et ce Diocèse : *O gloriosa Domina, excelsa super sidera.*

Cette reine pleine de bonté nous apparaîtra debout : *Antistes et Regina.* C'est pour nous montrer qu'elle sera toujours prête à venir à notre secours. Ses yeux, dans lesquels se peignent toutes les grâces de la miséricorde, seront continuellement ouverts sur nos besoins et fixés sur cette terre qui lui appartient à tant de titres. Ah ! ce sera pour voir tous nos maux, et être vraiment pour nous, malheureux enfants d'Adam, la *Dame de Bonsecours* : *Auxilium Christianorum........illos tuos misericordes oculos ad nos converte.* Ses mains pleines de bénédictions seront nuit et jour tendues vers ses enfants qui habitent cette vallée de larmes. Oh ! Ce sera pour les recevoir avec la tendresse d'une mère, chaque fois qu'ils iront se jeter dans ces bras pour lui faire entendrent ce cri de confiance : *sancta Maria succurre miseris.* Sa tête sera couronnée d'étoiles, comme la glorieuse Dame que vit St. Jean dans l'Apocalypse ; c'est qu'en effet elle est l'étoile de la mer et l'espoir du

Navigateur. Aussi la saluera-t-il avec de doux transports et lui fera-t-il son adieu et son bonjour chaque fois qu'il abordera ou quittera le port : *Ave, Maris Stella.* Ce sera le premier objet que découvrira de loin l'œil de l'étranger. et s'il cherche à connaître ce que signifie cet objet, sa louable curiosité sera satisfaite en lisant ces mots : *Marie protège ce lieu, Marianopolis Tutela* ; et s'il veut savoir à quel titre, Marie elle-même le lui dira en lui expliquant l'inscription : *Posuerunt me Custodem* : ceux qui, il y a deux siècles, touchèrent ce rivage, et y fondèrent cette ville, m'en confièrent la garde.

Enfin, il y a quelque chose qui Nous presse intérieurement de faire cette Cérémonie avant la clôture de la navigation, et nous allons encore vous faire part de notre pensée. Vous savez, N. T. C. F., que la terrible maladie du choléra, qui nous visita en 1832 et 34, fait encore dans l'ancien monde d'affreux ravages. Nous serions fâché de jeter dans vos cœurs de fausses alarmes, en vous annonçant une troisième visite de cet épouvantable fléau. Toutefois, nous ne pouvons dissimuler que la marche de cette désolante épidémie est aujourd'hui ce qu'elle fut autrefois. Nous avons donc, non pas à nous laisser aller à des craintes puériles, mais à prendre de sages précautions pour tenir éloigné de nous ce fléau dévastateur.

A la vue du péril, qui menace la ville et les campagnes aux approches de quelque maladie contagieuse, de viligants magistrats ne manquent pas de faire dessécher les marais infects, d'assainir tous les lieux qui pourraient être le théâtre de la désolation et de la mort et de prendre enfin de sages mesures, pour mettre, autant qu'ils le peuvent, une barrière impénétrable à l'épidémie.

Il est pour tout pasteur un devoir bien autrement rigoureux à remplir dans les temps de désolation, c'est celui de s'immoler pour son troupeau, et en même temps à travailler de toutes ses forces à lui faire produire de dignes fruits de pénitence. Car, c'est en vain que l'homme veille

à la garde de la ville, si Dieu lui-même n'en prend soin : *Nisi dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* Ceci s'applique surtout à la maladie dont nous avons à nous préserver, puisque les plus habiles médecins n'ont pu jusqu'ici l'assujettir aux règles de l'art ; et que pour cette raison elle est justement regardée comme un de ces fléaux que Dieu tire de temps en temps du trésor deses vengeances, pour punir son peuple coupable, et l'obliger d'entrer dans les voies de la justice. Or, un des moyens que nous avons à prendre pour nous rendre le ciel favorable dans le danger que nous courons, c'est de recourir à Marie : *In periculis.........Mariam invoca*, nous dit St. Bernard. Ce fut par ce moyen que plusieurs villes, entre autres celle de Lyon, si célèbre par son pélérinage de N. D. de Fourvières, furent, il y a peu d'années, préservées du choléra, qui faisait dans les pays environnants d'affreux ravages. Ne pourrons-nous pas espérer que N. D. de Bonsecours éloignera de nous une si funeste contagion, si nous recourons à elle avec la même confiance, et si nous l'honorons avec la même piété. Nous avons pour cela, N. T. C. F., toute la saison d'hiver, pour aller lui rendre nos devoirs dans le sanctuaire qu'elle a choisi pour exercer ses grandes miséricordes.

Mais souvenons-nous qu'il ne suffit pas d'honorer Marie du bout des lèvres, pour apaiser le ciel irrité par tant de scandales qui règnent parmi nous, et qu'il faut nécessairement y joindre des œuvres de justice. Travaillons tous ensemble, Nos Très-Chers Frères, à faire tomber ces auberges scandaleuses et ces maisons de libertinage, beaucoup plus capables d'introduire parmi nous la peste et la mort que l'air empesté qui s'exhale des lieux marécageux. Bannissons de nos sociétés ces partis de plaisir, ces bals, ces veillées seul à seul, où règnent la licence des paroles et l'indécence des parures. Ayons horreur de ces blasphèmes exécrables qui crient vengeance au ciel, et attirent sur la terre les malédictions du Seigneur qui nous assure

que celui qui jurera ne demeurera impuni. Fréquentons les sacrements avec foi ; assistons aux saints offices avec piété ; soulageons les pauvres avec amour, et favorisons toutes ces belles sociétés que la Religion a formées pour nous donner le moyen de racheter nos péchés par d'abondantes aumônes. Que de bien vous pourrez faire, Nos Très-Chers Frères, en vous aggrégeant aux Associations de la Propagation de la Foi, de la Tempérance et de la St. Vincent de Paul, destinées, dans l'ordre de la Providence, à faire régner dans notre pays la justice et la prospérité.

Pour vous, pieux et bons voyageurs, souvenez-vous que c'est principalement pour vous que nous allons ériger ce monument en dehors de la sainte chapelle de Bonsecours. N'oubliez pas que l'image de Marie est là pour vous inviter à penser à elle et à l'invoquer avec dévotion dans tous vos besoins. Ne manquez pas d'aller lui rendre vos devoirs en personne dans ce sanctuaire chéri. Là vous trouverez des prêtres zélés qui vous annonceront la parole de Dieu, qui entendront vos confessions et vous admettront à la sainte table. Prenez garde de passer les jours de dimanches et de fêtes dans l'oisiveté et l'ivrognerie sous les yeux mêmes de Marie notre Mère. Oh ! que vous seriez coupables de vous laisser aller à une pareille négligence ; et à quels terribles châtiments ne devriez-vous pas vous attendre en punition d'une pareil indifférence ! Faites-vous plutôt un devoir d'assister fréquemment à la messe ainsi qu'aux autres exercices que l'on y fait tous les jours de l'année.

Maintenant, ô Ste. Mère de Dieu, nous volons vers vous, pour nous mettre sous votre protection, pasteurs et brebis. Ah ! ne méprisez pas nos prières et délivrez-nous de tous les dangers que nous courons sur la mer orageuse de ce monde, Vierge glorieuse et bénie. Amen.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône des Eglises Cathédrale et Paroissiales de notre Diocèse, le premier Dimanche, et en chapître, dans toutes les commu-

nautés religieuses, le premier jour libre après sa réception.

Donnée à Montréal, le 26 Septembre, mil huit cent quarante huit, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG. EVEQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

URGEL ARCHAMBAULT,
Secrétaire *ad hoc.*

[*Pour copie*]

URGEL ARCHAMBAULT,
Secrétaire *ad hoc.*

CIRCULAIRE

AU CLERGE DU DIOCESE DE MONTREAL.

Evêche de Montréal, le 14 Novembre 1848.

Monsieur,

La Présente est pour vous informer que j'ai fait dresser, pour 1849, un *Ordo*, sur le modèle de ceux qui s'impriment à Rome et en France, pour la commodité de chaque Ecclésiastique tenu à la récitation de l'Office-Divin, et à la célébration de la Sainte Messe.

J'ai réglé que chaque Eglise s'en procurerait un exemplaire qui devra être déposé à la Sacristie et mis en vue du Prêtre se revêtant des ornements sacrés. Cet Ordo est sorti de presse, et se vend aux bureaux des *Mélanges Religieux*, à quinze sous l'exemplaire.

Je profite de l'occasion pour vous prier d'exhorter tous ceux de vos Paroissiens qui appartiennent à l'Association de la Propagation de la Foi, de vouloir bien payer d'avance une partie de leur contribution ; parceque je vais prochainement visiter les Townships, et que j'aurai besoin de

quelques fonds pour encourager les nouveaux colons dans leurs bâtisses d'Eglise. Ayez la bonté de faire tenir au plus tôt à l'Evêché ce que vous aurez pu retirer.

J'apprends avec douleur que plusieurs d'entr'eux vont avoir beaucoup de misère ; je le crois sans peine. Mais comme, grâce à la bonne récolte, les campagnes sont maintenant assez à l'aise, n'y aurait-il pas quelque moyen de porter secours à des frères qui pourraient bien être réduits à une extrême misère ? C'est ce que je vous prie de considérer dans votre tendre charité. Je ne manquerai pas de prendre sur les lieux tous les renseignements possibles, et de vous en faire part ensuite, afin que la Colonisation ne soit pas arrêtée maintenant qu'elle paraît être en bon train.

Veuillez bien, pour encourager l'Association de la Propagation de la Foi, représenter à vos bons et zélés Paroissiens qu'il est question d'une Œuvre qui les touche de près, puisqu'il s'agit de procurer de bons établissements aux enfants de la Patrie, et surtout d'assurer à des milliers d'âmes exposées à se perdre, des moyens de salut. La Lettre Pastorale du 17 Juin et la Circulaire du 27 Juillet derniers peuvent vous fournir quelques motifs de répandre de plus en plus cette belle Association.

Pour encourager la Société de Tempérance, dans un temps aussi critique que celui qui nous arrive, je désire faire publier la liste de toutes les Paroisses où elle est établie, en mentionnant le nombre des âmes, des communiants et des Associés. Veuillez bien me donner au plus tôt ces chiffres. Vous savez mieux que moi la force de l'exemple dans l'établissement de cette Société.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(Signé) † IG. EV. DE MONTREAL.

(Pour vraie copie)

AL. LACOMBE,
ACOL. S. *Secrétaire.*

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, le 13 Janvier 1849.

Monsieur,

La Présente est pour donner le sujet à traiter dans la Conférence Ecclésiastique de ce mois. On y discutera un projet de *Loi* concernant les assemblées pour l'élection des Marguilliers et les redditions de comptes. Votre expérience là dessus vous met à même de fournir à nos Législateurs de très-utiles renseignements.

Ce projet a été concerté et convenu avec NN. SS. les Evêques de Québec, et sera présenté à la prochaine Session du Parlement Provincial, avec tous les amendements qui seront jugés nécessaires.

Je regrette que le temps ne nous permette pas de suivre, dans la prochaine conférence, toutes les règles dont nous sommes convenus dans les précédentes. Mais nous ferons pour le mieux. En conséquence, je vous prie de vous réunir au plutôt chez les Présidents de vos Conférences respectives, et de préparer vos Procès-Verbaux pour la Conférence des Députés, qui se tiendra à l'Evêché, le premier février prochain. Veuillez bien vous rappeler qu'à la page 32 et suiv. du projet de Règlement se trouvent les formalités à suivre pour nos Conférences Ecclésiastiques.

Je profite de l'occasion pour transmettre à MM. les Présidents un projet de Requête aux trois branches de la Législature, pour demander l'incorporation de la *Société Ecclésiastique de St. Jacques*, afin qu'elle puisse acquérir légalement des fonds pour subvenir aux besoins de ses Membres, et faire ses autres bonnes œuvres.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

J. O. Paré, *Chan. Secrétaire.*

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Evêché de Montréal, le 18 janvier 1849.

Monsieur,

Les souffrances de Notre Saint Père sont, à nos yeux, une mine précieuse qu'il faut exploiter au profit de la Foi de notre bon peuple, en lui inspirant une profonde vénération pour le Chef de l'Eglise, et une souveraine horreur pour les révolutions dont il est victime, et qui pourraient bien quelque jour nous atteindre. *Quod absit.*

C'est notre devoir d'être prudent comme le serpent qui, chaque fois qu'il est attaqué, met sa tête en sûreté, et laisse morceler son corps ; parce que c'est là qu'est sa vie, et qu'il peut toujours rejoindre les parties séparées de son corps quand sa tête est saine et sauve. Que la première autorité soit respectée comme elle le doit être, et nous n'avons rien à craindre.

En conséquence, veuillez bien, en lisant la Lettre Pastorale ci-jointe, insister sur ces deux choses : l'honneur qu'il y a pour le Pape d'être une si fidèle image de Jésus-Christ, et les horreurs qui se commettent dans toutes les révolutions.

Cela est d'autant plus important que certains journaux Anglais annoncent avec complaisance la chûte du *Papisme*, et le règne du *Protestantisme ;* et qu'un certain journal Français cherche à répandre des principes révolutionnaires.

Vous pourrez partager, comme il vous plaira, la lecture de cette lettre, pour ne pas trop allonger votre prône, et pouvoir en donner les explications que vous jugerez nécessaires.

L'occasion m'a paru favorable pour faire en passant une mention particulière des Communautés, Associations et Confréries, afin de les mettre de plus en plus en honneur,

et pour dire un mot des bals et autres divertissements dangereux, afin de vous fournir l'occasion d'en parler et de les défendre plus strictement dans un temps de deuil comme celui-ci.

Je vous prie de prier et faire prier pour le succès des Retraites qui vont se faire à la ville, depuis la Septuagésime jusqu'à la Quasimodo. Vous y avez tous intérêt; car de la ville dépend le sort des campagnes. Il faut donc que vous nous aidiez à vous donner le bon exemple.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et très affectionné serviteur,

✝ IG. Evêque de Montréal.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ORDONNANT DES PRIÈRES POUR NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE, PIE IX, OBLIGÉ DE QUITTER ROME ET DE SE RÉFUGIER DANS UN ROYAUME ÉTRANGER, PAR SUITE DES TROUBLES ARRIVÉS DANS SA CAPITALE, EN NOVEMBRE DERNIER.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce de St. Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

La présente Lettre Pastorale, Nos-Très-Chers-Frères, est pour vous annoncer de bien tristes nouvelles. La capitale du monde chrétien est en proie à de sanglantes divisions La populace mutinée a envahi la paisible demeure de Notre Saint Père le Pape. Le sang innocent d'un pieux et savant prélat, attaché à sa personne sacrée, a arrosé le

Quirinal. Des balles meurtrières ont pénétré jusque dans l'appartement occupé par le St. Père. De lâches assassins ont massacré impunément le premier Ministre des Etats-Pontificaux. Les rues de la ville sainte ont retenti de chants profanes à la gloire du *poignard démocratique* qui avait été l'instrument d'un si grand crime. Ces mêmes rues ont entendu le cri séditieux et sanguinaire, *mort au Pape! mort aux Cardinaux!* Enfin le bien-aimé et immortel PIE IX, traité comme un prisonnier dans son propre palais, a été forcé de quitter Rome, pour chercher un asile dans un Royaume étranger, afin d'y exercer librement les devoirs sacrés du Souverain Pontificat.

Tel est, Nos-Très Chers-Frères, autant que nous avons pu l'apprendre par les Journaux Publics, le résumé de ces déplorables évènements qui couvrent de deuil le monde entier. Pour vous les annoncer, nous manquons d'expressions capables de peindre notre juste douleur; mais vos âmes sont naturellement si sensibles et si généreuses que ce simple exposé suffira pour vous attendrir sur les maux qui accablent aujourd'hui le Père de toute l'Eglise.

Il est donc arrivé pour lui ce *temps mauvais* qu'il nous prédisait, lorsque, recommandant à notre charité la malheureuse Irlande, il nous disait, avec tout l'accent de sa profonde affliction: *Elle est toujours là devant nos yeux cette horrible et cruelle tempête, depuis longtemps soulevée contre l'Eglise Universelle.* (Encyclique du 25 Mars, 1847.)

Alors pourtant il était entouré des hommages et de la vénération de son peuple. Alors se succédaient à Rome, presque sans interruption, de pompeuses ovations et de magnifiques illuminations, pour célébrer son glorieux avènement au Trône Pontifical. Alors les collines de la Cité Eternelle retentissaient jour et nuit des bruyants applaudissements d'un peuple ivre de bonheur sous son gouvernement libéral et paternel. Le monde entier fesait écho aux réjouissances de la capitale; et toutes les nations catholiques bénissaient le Divine Providence de

leur avoir donné un si bon Pasteur. Le nom de ce grand Pontife était dans toutes les bouches ; et Rome voyait affluer dans son sein une foule empressée à venir de tous les points du globe pour contempler la sagesse de ce nouveau Salomon.

Nous avons vu de nos yeux, Nos-Très-Chers-Frères, ce que Nous vous rapportons ici ; mais notre plume ne saurait vous exprimer nos vives et délicieuses émotions à la vue du Vicaire de Jésus-Christ, fesant rayonner de tant de gloire la Chaire Apostolique. Hélas ! ces jours de triomphe ne devaient pas être longs ! Déjà ils sont passés !

Mais au milieu de toutes ces démonstrations publiques de joie et de toutes ces protestations solennelles d'attachement, le St. Père se préparait à *l'horrible tempête* qui aujourd'hui agite la barque de Pierre. *Descendit procella venti.* (Luc, 8, 23.) Il pressentait et disait que c'était là son Dimanche des Rameaux ; et que bientôt arriverait son Vendredi Saint. *Notre âme*, écrivait-il alors à tous les évêques du monde, *se trouble, en songeant quelle est la haine de l'ennemi contre le Sanctuaire* ; *et quelle conjuration impie s'est formée contre le Seigneur et contre son Christ.* (Encyclique du 25 Mars, 1847.)

Voyons un peu, Nos Très-Chers Frères, comment s'accomplissent ces paroles prophétiques de Notre Père ; et de quelle manière l'étonnante révolution dont il est victime, l'a rendu une image frappante de Celui dont il est le Vicaire. Il est entré triomphant à Rome comme Jésus-Christ à Jérusalem, et bientôt il est, comme lui, rassasié d'opprobres et rejeté de son peuple. Le Palais du Quirinal comme celui de Pilate retentit du cri de révolte : *Nolumus hunc regnare super nos. Nous ne voulons pas que celui-ci soit notre Roi.* (Luc, 19, 14.)

Le Mont Cavallo, comme le Calvaire, est couvert d'un peuple inconstant qui, après avoir chanté avec transport le *Benedictus qui venit in nomine Domini.* (Math. 2, 9.) *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, demande

aussitôt après *qu'il soit crucifié.* Il a comme Jésus-Christ, la douleur de voir à la tête de ceux qui cherchent à se rendre maîtres de sa personne, des traîtres qu'il a comblés de bienfaits, et qui lui doivent la vie. *Amice ad quid venisti.* (Matth. 26, 50.) Comme Jésus-Chrit, il ordonne à ceux qui s'arment pour le défendre de remettre leurs épées dans leurs fourreaux. *Converte gladium tuum in locum suum.* (Idem ibid., 52.) Comme Jésus-Christ, il prend soin des siens, et commande à ses ennemis de ne leur faire aucun mal. *Sinite hos abire.* (Joan. 18, 8.) Comme Jésus-Christ, il se retire à l'écart, afin de prier pour le monde entier, et en particulier pour ses ennemis, dans le temps même qu'ils assiégent son palais, et qu'une grêle de balles tombe dans ses appartements. *Pater dimitte illis,* (Luc, 23, 34.) Aujourd'hui donc qu'il a tant de traits de ressemblance avec son Maître, il peut bien nous faire comme lui ces plaintes amoureuses et touchantes ; *Tous mes amis m'ont abandonné*, et il ne s'est trouvé à l'assemblée de mon peuple presque personne qui ait osé ou voulu me donner des marques de fidélité ; *omnes amici mei dereliquerunt me.* Les sociétés secrètes ont cherché à me surprendre pour m'arracher des concessions contraires au bien de la Religion et des Royaumes Chrétiens. On a voulu m'obliger, moi qui suis le Père de tous, à faire la guerre à quelques uns de mes enfants. Et parceque toujours j'ai montré une souveraine horreur de quitter ma houlette pastorale pour m'armer d'une épée sanguinaire, on a réussi, par de noirs complots, à soulever contre moi mon peuple chéri : *Prævaluerunt insidiantes mihi.*

Craignant qu'à mon sujet il ne se verse une seule goutte de sang, je me décide à quitter Rome pour un temps, imitant l'exemple de mon Maître qui, plusieurs fois pendant sa vie mortelle, se cacha pour se soustraire à la fureur de ses ennemis. *Jesus autem abscondit se.* (Joan. 8, 59.) Gardé à vue, et n'ayant plus la liberté de sortir seul, il a fallu me travestir pour accomplir ce dessein. Nations

Catholiques, vous serez stupéfaites en apprenant que votre Chef a été réduit à sortir de Rome sous la livrée d'un laquais ! Mais souvenez-vous que je n'étais pas encore humilié comme mon maître, quand il sortait de Jérusalem, chargé des malédictions de son peuple, et traînant le bois ignominieux de sa croix. Et vous qui parcourez ces routes que j'ai suivies, assis tristement à côté d'un cocher, soyez dans l'étonnement, et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne. *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.* (Thren. 1, 12.)

Adieu, Rome, ville toujours chère à mon cœur. *Vinea electa.* Je t'ai comblée de bienfaits : je t'ai accordé d'immenses privilèges ; je t'ai prodigué les concessions les plus libérales. Comment donc as-tu pu devenir pour moi un sujet de si grande amertume ? *Quomodo conversa es in amaritudinem ?* (Amos, 6, 13.) Cheminant tristement vers une terre étrangère, mes yeux baignés de larmes se fixent sur toi ! *ó ville ingrate ! Videns civitatem flevit super illam.* (Luc, 19, 41.) Hélas ! que de malheurs vont venir fondre sur toi ! Sans Pasteur et sans Roi, tu vas être livrée à toutes les horreurs de la plus affreuse anarchie. *Venient dies in te.* Tes habitants, en disputant le pouvoir vont devenir tes plus cruels ennemis. *Circumdabunt te inimici tui.* (Luc, 19, 43.) Des milliers d'étrangers, qui venaient assister à tes joyeuses solennités, vont fuir bien loin, comme à la vue de Babylone. Pauvre peuple ! Hélas, que vas-tu donc devenir ! Ne seras-tu pas le jouet et la victime de toutes les passions déchainées, et ton sang ne va-t-il pas bientôt couler comme l'eau autour de cette nouvelle Jérusalem ! *Effuderunt sanguinem eorum tamquam aquam in circuitu Jerusalem.* (Ps. 78, 3.)

Telles sont, Nos Très-Chers Frères, les humiliations et les souffrances de Notre Saint Père le Pape , et c'est ainsi qu'en devenant une si touchante image du Souverain Pasteur, il devient de plus en plus vénérable aux yeux de notre Foi. Ainsi la Croix à la quelle il est attaché ne-

saurait être pour nous ni *une folie*, *ni un scandale*, comme l'était pour le Juif et le païen la croix de Jésus-Christ. Bien au contraire, elle est pour les enfants de l'Eglise un vrai sujet de gloire. Car c'est une gloire pour tous les Catholiques d'avoir un Chef doué de cette suprême sagesse, qui sait allier les vraies libertés des peuples avec l'ordre et la tranquillité publique ; la bonté avec la fermeté, la justice avec la paix.

Oh ! vous l'avez sans doute remarqué, Nos Très Chers Frères, dans la lecture de la présente Lettre, comme dans les rapports des Journaux Publics, c'est à cause de son amour pour la justice et la paix que Notre Saint Père le Pape est aujourd'hui en butte à une violence inouie et sacrilège. C'est principalement parce qu'il a refusé constamment de faire la guerre à l'Autriche, puissance amie et protectrice du Saint Siége, que les perturbateurs du repos public ont soulevé contre lui une certaine classe d'hommes pervers, qui ne cherchent qu'à bouleverser toutes les sociétés pour arriver au pouvoir, ou s'enrichir du bien d'autrui.

Attachons nous donc de cœur et d'âme à ce bon Pasteur qui sacrifie tout pour la tranquillité et le bonheur de son troupeau. Dans cette furieuse tempête soulevée contre la Sainte Eglise, soyons plein d'espérance en voyant sur la chaire de St. Pierre un Pontife si ferme et si généreux. Croyons que Dieu ne l'engage dans ce grand combat que pour lui faire remporter une victoire éclatante sur toutes les doctrines pernicieuses, aussi contraires au bien des peuples qu'à la sainteté de la morale évangélique. *Certamen forte dedit illi ut vinceret.* (Sap. 10, 12.)

Mais nous avons, Nos Très-Chers Frères, un devoir sacré à remplir tout le temps que durera ce grand combat. C'est de prier avec plus de ferveur que jamais pour ce digne Pontife. Prenons pour nous ces paroles si pressantes que lui-même adresse aux Fidèles de Rome. *Nous voulons et ordonnons que de ferventes prières s'élèvent chaque*

jour vers Dieu pour notre humble personne, et pour le rétablissement de la paix dans le monde ; et spécialement dans notre Etat, et à Rome où sera toujours notre cœur, quelque soit la partie du Bercail de Jésus-Christ qui nous abrite. Cette touchante invitation sera entendue de tous les peuples catholiques ; et bientôt tous les temples de l'univers retentiront d'humbles supplications, pour que les vœux ardents du Pasteur universel soient promptement exaucés.

Oh ! oui, ils le seront, Nos-Très Chers-Frères, car de tout temps, les prières de l'Eglise pour son Chef ont été toutes puissantes sur le cœur de Dieu. L'impie Hérode, pour se rendre populaire, fait mettre en prison St. Pierre, le premier des Papes. Les prières de l'Eglise vont aussitôt au ciel chercher l'ange du Seigneur et le conduisent dans la prison du Prince des Apôtres. *Oratio......fiebat......ab Ecclesia ad Deum pro eo.* (Act. 12.) Il voit ses chaînes se briser et les portes de sa prison s'ouvrir ; et il s'écrie dans son étonnement : *Vraiment le Seigneur a envoyé son ange, et il m'a délivré de la puissance d'Hérode, et de toutes les embûches des Juifs.* (Idem.)

De nos jours, Pie VII, d'heureuse mémoire, est, par la malice des méchants et la violence de gens armés, arraché de son Siége, et jeté dans une étroite prison à Savone. Au bruit de cet enlèvement sacrilège, tous les Fidèles se mettent en prière, et ils sont exaucés. Car, au moment où l'on s'y attendait le moins, et par un de ces évènements extraordinaires qui font toucher du doigt l'admirable Providence de Dieu, ce pieux Pontife rentrait glorieux et triomphant à Rome, pendant que son injuste persécuteur allait expier sur un rocher les maux que son ambition démesurée avait causés à l'Eglise et à l'Empire.

Prions donc, Nos Très-Chers Frères, avec confiance, puisque nous serons en union de prières avec toutes les Eglise du Monde Catholique. Demandons avec foi que le Successeur de Pierre marche sans crainte sur cette mer agitée par les passions. Réveillons, par notre ferveur,

Jésus-Christ qui dort dans la barque de Pierre, pendant une aussi furieuse tempête ; et conjurons le de commander aux vents et à la mer, pour qu'il se fasse un grand calme.

Priez, zélés Pasteurs, et poussez de profonds soupirs ; couvrez-vous de cendres et de cilices, et offrez au Seigneur des œuvres de pénitence pour appaiser sa colère. *Ululate Pastores....in cilicio et in cinere.* (Jérem. 25, 34.) Car les terribles commotions qui agitent le monde, et cet ébranlement de toutes sociétés, annoncent que le grand jour du Seigneur, le jour de deuil et de désolation arrive. *Quia venit dies Domini magna et amara valde !*

Priez, vierges pieuses et innocentes, levez vos mains suppliantes vers le ciel, et par vos gémissements, obtenez du Père de Miséricordes, pour le Père de l'Eglise, tous les dons parfaits dont il a besoin dans ses temps orageux. Priez aussi pour ces nombreuses communautés qui peuplent la Ville-Sainte, et y font jour et nuit entendre les cantiques du Seigneur. Ah! il est bien à craindre que les impies, après avoir frappé le Pasteur, n'exercent leur fureur sur la portion choisie de son troupeau *Plange, quasi virgo.* (Joël, 1, 8.)

Joignez à vos ferventes prières les mérites du sacrifice que vous avez fait de vos boissons enivrantes, vous tous qui vous êtes enrôlés sous le glorieux étendard de la Tempérance. N'oubliez pas que les grandes bénédictions que répand partout cette noble Société, découlent du Crucifix qu'à bénit pour vous le St. Père, dans le zèle ardent qui l'anime pour le succès de toutes réformes salutaires.

Enfants de St. Vincent de Paul, que les œuvres de votre charité s'élèvent sans cesse jusqu'au trône du Père des Pauvres. Qu'elles descendent du ciel toutes imprégnées de célestes faveurs, et qu'elles aillent répandre la joie et la consolation dans le sein d'un Père si justement affligé.

Pieuses Confréries, ferventes Congrégations, Familles

Chrétiennes, n'oubliez pas, dans vos saintes réunions, de recommander à Dieu et à la Bienheureuse Vierge Marie, le Pasteur qui vous nourrit dans de gras pêturages, et vous comble des bénédictions du Ciel.

Faisons voir, Nos Très-Chers Frères, que nous sommes tous des fils bien affectionnés ; et que nous compatissons de tout notre cœur aux douleurs de notre Père, en nous abstenant de tous les plaisirs auxquels se livrent les mondains dans ces jours de dissipation. Il serait en effet bien humiliant pour lui de voir ses enfants se laisser aller aux bals, aux divertissements et aux jeux, pendant qu'il s'immole pour eux. *Ego vadam immolari pro vobis.*

Il n'en sera pas ainsi Nos-Très-Chers-Frères, car vous connaissez trop bien ce qu'exigent de vous les convenances religieuses. Pour vous interdire toute joie profane, il vous suffit de penser que le Père de l'Eglise est fugitif sur une terre étrangère. Là, comme les Juifs à Babylone, il fait entendre à tous ces enfants ces touchantes paroles : « Pélerin sur cette terre de mon exil, et assis tristement sur les rivages de la mer qui se déroulent à nos yeux et vient se briser à nos pieds, Nous pleurons amèrement en'pensant aux joies de Sion et aux solennités de la Ville Sainte. *Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus, cum recordaremur Sion.* (Ps. 613, 1.)

Les pieux Fidèles qui nous entourent de leurs respectueux hommages, voudraient bien jouir du majestueux spectacle de nos augustes cérémonies, et entendre les mélodieux cantiques qui fesaient de Rome un Paradis anticipé, et remplissaient tous les cœurs religieux des plus pures et des plus délicieuses jouissances. Mais comment pourrions-nous chanter les cantiques du Seigneur sur une terre étrangère et loin du tombeau des Saints Apôtres! *Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena !* (Id. ibid. 4.)

Vous allez donc, Nos-Très-Chers Frères, en témoignage de votre profonde affliction, suspendre tous vos instru-

ments de musique aux saules pleureurs qui ombragent la solitude de cet auguste exilé ! *In salicibus...... suspendimus organa nostra.* (Id. ibid. 2.) Oui, vous allez de grand cœur et en signe de votre deuil, pour l'exil de notre Père commun, vous abstenir des jeux et des spectacles ; et l'an prochain, en rendant compte à ce premier Pasteur de notre administration, Nous pourrons consoler son cœur affligé, en lui apprenant que ses enfants du Diocèse de Montréal ont compati à sa juste douleur ; et que pour le témoigner solennellement, ils ont déserté toutes les maisons de plaisir et rempli tous les temples, pour y implorer avec larmes sur sa personne sacrée les plus abondantes bénédictions du Ciel.

Enfin, prions tous ensemble, Nos-Très-Chers-Frères, pour que notre chère et heureuse Patrie ne se ressente point des violentes secousses qui agitent l'Europe ; et qu'elle ne subisse jamais le malheur de quelques-unes de ces sanglantes révolutions qui enfantent tant de crimes hideux, démoralisent tant de peuples, font couler tant de larmes et de sang, ravissent à la société tant de pères de famille, et plongent dans la désolation et la misère tant de veuves et d'orphelins. Hélas ! dans ces mouvements populaires, c'est toujours le pauvre peuple qui paie de son sang, et que l'on mène à la boucherie, sous prétexte de la liberté. Oh ! qu'elle lui coûte cher cette liberté, et combien peu il en jouit. Fasse le ciel, Nos-Très-Chers-Frères, que de pareils malheurs ne tombent jamais sur vous, qui êtes l'objet de notre plus vive sollicitude, et que Nous aimons tous si tendrement en Jésus-Christ. Ah ! s'il en devait être ainsi, que le Seigneur daigne au plus tôt Nous retirer du monde, pour Nous épargner la cruelle douleur de voir des citoyens armés contre des citoyens, des frères contre des frères, des pères contre des enfants : que disons Nous, nos propres enfants s'arracher la vie sous nos yeux ; remplir nos rues et nos places publiques de sang, de carnage et de cadavres. Et vos âmes, com-

ment pourraient-elles paraître devant Dieu, couvertes de sang et la rage révolutionnaire dans le cœur? Mais il n'en sera pas ainsi, Nos-Très-Chers-Frères; la docilité avec laquelle vous avez toujours si bien écouté les avis que Nous vous avons jusqu'ici adressés, au nom du Seigneur, Nous fait croire que vous recevrez ceux-ci avec respect et soumission. Qu'avons-Nous à vous recommander pour échapper aux malheurs qui désolent tant de grandes et puissantes nations? Le voici en deux mots: Soyez fidèles à Dieu, et respectez toutes les autorités légitimement constituées. Telle est la volonté du Seigneur. N'écoutez pas ceux qui vous adresse des discours séditieux; car ils ne sauraient être vos vrais amis. Ne lisez pas ces livres et ces papiers qui soufflent l'esprit de révolte, car ils sont les véhicules des doctrines empestées qui, semblables au chancre, ont rongé et ruiné les Etats les plus heureux et les plus florissants. Croyez que vous pouvez très certainement conquérir les vraies libertés, celles qui rendent les peuples vraiment heureux, beaucoup mieux par une conduite morale, et par une sage soumission aux lois, que par des violences qui vous exposeraient à ces mêmes malheurs que vous avez eu à déplorer et dont vous ne perdrez jamais le triste souvenir.

En vous racontant si au long les déplorables évènements qui viennent d'arriver à Rome, Nous avons eu principalement en vue de vous faire voir à quels excès se porte un peuple quand il abuse des grâces que lui prodigue la Religion, et dans quels malheurs il se précipite, quand, en punition de ces crimes, il est livré à un esprit de vertige.

Voici maintenant, Nos-Très Chers-Frères, comment nous procéderons pour mieux remplir les volontés de Notre Saint Père le Pape, qui veut que de continuelles prières se fassent pour toute l'Eglise, et en particulier pour la tranquillité de Rome.

1. Le Clergé offrira à cette intention l'oraison *Deus Re-*

fugium, etc., qui est déjà de précepte, et qui se dit chaque jour à la Messe.

2. Tous les fidèles joindront leurs prières à celles de leurs Pasteurs, en récitant cinq *Pater* et cinq *Ave*, après la Messe Paroissiale ou conventuelle, tous les dimanches et fêtes d'obligation.

3. Chaque Communauté terminera l'exercice de l'Oraison Mentale par le *Sub tuum, etc.*, et dirigé à la même intention.

4. Les Confréries et Associations Religieuses diront une dizaine du chapelet, à chacune de leurs pieuses réunions.

5. Le Service des Pauvres se terminera dans les Hôpitaux et charitables réunions où on les assiste, par un *Pater* et un *Ave*, parce que les prières des Membres souffrants de Jésus-Christ peuvent beaucoup auprès de Dieu.

6. Pour que les enfants joignent leurs voix innocentes à celles de toute l'Eglise, et qu'ils conservent à jamais le souvenir d'un événement si intéressant pour leurs cœurs, les Instituteurs et Institutrices leur feront dire chaque jour un *Pater* et un *Ave*, à la fin de l'une de leurs classes.

7. A chaque office de l'Archiconfrérie et de Notre-Dame de Bonsecours, à la campagne comme à la ville, l'on chantera ou récitera les Litanies de la Ste. Vierge. Il sera bon de profiter de ces pieuses réunions pour donner aux fidèles les nouvelles que l'on recevra du Pape, parce qu'elles les intéressent vivement.

8. Chaque famille chrétienne est invitée à dire tous les soirs en commun quelque prière, le chapelet par exemple, pour le Père de la grande famille, qui souffre tant de maux pour l'amour de ses enfants.

En terminant cette Lettre, Nous nous adressons à vous, glorieuse Vierge Marie, le refuge assuré des Pasteurs et des Brebis, et le puissant secours des chrétiens dans leurs pressants besoins. Jamais vous n'avez abandonné l'Eglise ; et toujours on l'a vue triompher dans ses combats, parce que vous êtes, pour sa défense, comme *une armée rangée*

en bataille. Daignez vous souvenir que la fête de Notre-Dame de Bonsecours est une de celles qui éterniseront votre éternelle sollicitude pour l'Eglise, notre bonne Mère, votre fille bien-aimée.

Nous aimons à mentionner ici cette fête entre toutes les autres, pour que vos enfants du Canada accourent en foule à la Chapelle où vous êtes si souvent invoquée sous le beau titre de *secours des Chrétiens;* et jamais en vain.

Les pieux pélerins que les malheurs du Père commun, aussi lui Pélerin, attirera de toutes parts aux pieds de votre Vénérable Image, sauront que ce fut sous votre puissante protection que Pie VII rentra autrefois en triomphe dans la Ville Sainte, après une dure captivité. Ils sauront aussi qu'ils doivent à la reconnaissance de ce Pieux Pontife, le bonheur qu'ils ont de célébrer dans ce sanctuaire, une fête si joyeuse et si chère à leurs cœurs. Pénétrés de confiance en votre puissance et bonté, ils vous supplieront de faire pour Pie IX ce que vous avez fait pour Pie VII. Que bientôt il aille, sous votre protection, reprendre possession de la Ville Eternelle, et qu'en s'assayant sur la chaire de St. Pierre, il entonne le cantique de la reconnaissance. Qu'à sa voix triomphante et joyeuse, toutes les Eglises déposent leurs ornements lugubres, et se revêtent, comme aux jours de leurs grandes solennités. Que toute la terre répète l'hymne sacré qui vous proclamera de nouveau le secours des Chrétiens. *Omnis terra...... psallat tibi...... Auxilium Christianorum.*

SERA la présente Lettre Pastorale lue au Prône de notre Cathédrale, à celui de toutes les Eglises Paroissiales, le premier Dimanche après sa réception, et en chapitre dans toutes les Communautés séculières et régulières de ce Diocèse, le premier jour après qu'elle aura été reçue.

Donné à Monréal, en notre Palais Episcopal, le jour de la Fête de la Chaire de St. Pierre, le dix-huitième jour de

Janvier, de l'année mil huit cent quarante-neuf, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

✠ IG. EV. DE MONTREAL.
Par Monseigneur,
JOS. OCT. PARÉ, *Chan.-Secrétaire.*
(Vraie copie) J. O. PARÉ, *Chan.-Secrétaire.*

MANDEMENT DE VISITE.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc.

Au Clergé et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Ayant plu à Jésus-Christ le souverain *Pasteur et l'Evêque de nos âmes*, (1. Pet. 2, 5.) de Nous charger, malgré notre indignité, du Gouvernement de cette Eglise, en Nous faisant connaître sa volonté par la bouche de son Vicaire sur la terre, Nous comptons tellement sur la promesse qu'il a faite à ses Apôtres et à tous leurs successeurs dans le St. Ministère, *d'être tous les jours avec eux, jusqu'à la fin du monde*, (Math. 28, 20.) que Nous espérons fermement pouvoir à son exemple, *donner la vie à toutes nos brebis et à la leur donner avec la plus grande abondance.* (Joan. 10, 10.)

Ce divin modèle qui se fait connaître à Nous sous la qualité si aimable de *Bon Pasteur*, (Math. 4, 17.) ayant passé les trois années de sa vie publique a parcourir les villes et les bourgades, prêchant partout que le Royaume des Cieux *approchait*, courant après les *Brebis égarées de la Maison d'Israël*, (Joan. 10, 6.) signalant son passage par des bienfaits sans nombre, Nous en concluons que pour lui ressembler, Nous devons visiter assidument les brebis dont

il Nous a confié la garde. D'ailleurs il nous avertit lui-même qu'étant *le bon pasteur, il connait ses brebis et que ses brebis le connaissent, qu'elles entendent sa voix, et qu'elles le suivent ; que pour lui il leur donne la vie éternelle.* (Joan. 10, Or, Nous ne pourrions Nous acquitter de ce devoir si important, si Nous ne Nous rendions auprès de vous, pour connaître tous vos besoins et y remédier par l'exercice de nos saintes fonctions.

Aussi, *Dieu nous est témoin*, Nos Très-Chers Frères, *que Nous Nous souvenons sans cesse de vous, lui demandant toujours dans nos prières.......qu'il Nous facilite les moyens d'aller vers vous : car nous désirons vous voir, pour vous faire part des grâces spirituelles* (Rom. 1. 9, 10, 11, 12) attachées à notre St. Ministère, *afin de vous affermir* dans la pratique de vos devoirs religieux.......*et de nous consoler mutuellement les uns les autres par la foi qui nous est commune.* (Pont. Romain.)

C'est avec ces sentiments, Nos Très-Chers Frères, que Nous entreprenons de faire la Visite Pastorale dans votre Paroisse ; et Nous avertissons, au nom de l'Eglise, que l'objet de cette Visite est : 1º d'accorder aux âmes de ceux qui sont décédés dans la paix du Seigneur la rémission des peines qu'elles endurent pour achever de se purifier ; 2º de voir si vous entretenez avec zèle la Maison du Seigneur et tout ce qui sert à son culte ; 3º de rechercher s'il y a parmi vous des désordres publics, tels que des adultères, fornications et sacrilèges, afin d'user de toute l'autorité dont le Seigneur Nous a revêtu, pour corriger ces scandales qui, sans cela, produiraient la ruine de vos âmes ; 4º de facilité aux grands pécheurs le moyens de se réconcilier avec Dieu par l'absolution des censures et cas reservés, que Nous aurons la consolation de leur donner, s'ils s'y préparent par de dignes fruits de pénitence : de Nous montrer à notre peuple avec les entrailles de *la charité de Jésus-Christ*, (Philip. 1, 8.) toujours prêt à entendre ceux qui auront besoin de nos avis dans leurs nécessités spirituel-

les ; 5° d'administrer la confirmation à ceux qui ne l'auront point encore reçue, et qui s'y seront préparés en acquérant la science et les vertus qu'éxige ce grand sacrement. Vous voyez, Nos Très Chers que l'Eglise est toute occupée de vos plus chers intérêts, quand elle envoie les premiers Pasteurs vous porter les secours de la Religion ; et que cette bonne mère étend sa compassion et sa tendresse jusqu'aux âmes de vos parents et amis, qui partagent avec vous tous les biens célestes que nous allons vous distribuer.

Mais pour participer à tant d'avantages, vous devez, Nos Très-Chers Frères, *préparer les voies du Seigneur et rendre droits ses sentiers.* (Isaï, 40, 3.) *Voici un temps bien favorable; voici des jours de salut*, (2 Cor. 6, 2.) qui vous arrivent : car voici Jésus Christ lui-même qui, sous l'humanité de notre personne, va visiter votre Paroisse, faisant du bien à tous, et guérissant tous ceux qui, par leurs criminelles habitudes, se seront mis sous l'esclavage du démon.

Redoublez de ferveur, vous bons et fidèles serviteurs de Jésus-Christ. *Voici l'époux* de vos âmes *qui arrive : allez au devant de lui*, (Math. 25, 6.) en augmentant ces trésors de bonnes œuvres dont vous vous enréchissez tous les jours pour le Ciel. Sondez bien vos cœurs ; et vous y trouverez une multitude de fautes qui vous feront gémir, parce qu'elles contristent l'Esprit-saint. *Humiliez-vous donc sous la main puissante de Dieu, afin qu'il vous exalte au temps de sa visite.* (1 Pet 5, 6.)

Et vous, pauvres pécheurs, qui trainez des jours si malheureux sous le joug de vos passions, ô pécheurs le plus tendre objet de notre sollicitude, parce que vous êtes dans un danger éminent de vous perdre éternellement, le Seigneur Nous charge de vous faire entendre cette pressante exhortation : *Convertissez-vous à moi de tout votre cœur*, recourez *au jeûne*, *aux pleurs et aux gémissements*, *et déchirez vos cœurs* (Joel. 2, 12, 13.) par le repentir amer de

vos longs égarements. S'il en est parmi vous qui aient eu le malheur de profaner les sacrements, le temps précieux de la Visite vous est offert pour sortir de ce funeste état.

Comme *la charité de Jésus-Christ Nous presse*, Nous vous exhortons tous, Nos Très-Chers Frères, à mettre ordre aux affaires de vos consciences, en travaillant à résister à tous vos mauvais penchants, en réparants les torts que vous avez faits au prochain, en pardonnant de bon cœur à tous vos ennemis, en renonçant aux dissentions qui ont régné parmi vous, en redonnant à vos Pasteurs la confiance que méritent les soins qu'ils se donnent pour votre salut éternel, en vous éloignant des maisons où jusqu'ici vous avez fait des excès d'intempérance et d'ivrognerie, en abandonnant ces fréquentations où votre innocence a si souvent fait naufrage, en fuyant ces modes indécentes, ces compagnies, ces jeux, ces divertissements qui, hélas! vous furent toujours si funestes. Enfin, *Nous vous conjurons*, avec l'Apôtre St. Pierre, *de vous abstenir des désirs charnels qui combattent contre l'âme......* (1 Pet. 2, 11.) Mais ce n'est pas tout de ne pas faire le mal, vous devez de plus faire le bien, pour vous disposer aux grâces abondantes, que Nous allons vous porter au nom du Seigneur. Pour cela, reprenez, Nous vous en conjurons, la pratique de vos devoirs religieux. Soyez assidus aux Sts. Offices ; recourez au Sacrement de Pénitence ; mortifiez-vous, en pratiquant plus scrupuleusement les jeûnes et l'abstinence de l'Eglise ; rachetez vos péchés par les aumônes, suivant vos moyens : implorez la miséricorde divine par des prières ferventes, et intéressez en votre faveur la Mère de Dieu, en lui offrant chaque jour, en famille, l'excellente prière du Chapelet. Nous finissons par *vous conjurer*, Nos Très-Chers Frères, *de nous aider par les prières que vous ferez à Dieu pour Nous...... afin qu'étant plein de joie, nous puissions vous aller voir, pour accomplir la volonté de Dieu, et jouir avec vous d'une consolation mutuelle.* En attendant, *que le Dieu de paix soit avec vous tous. Amen.*

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit, pour l'ordre de la Visite.

1o.—Nous Nous rendrons à

Environ une demi-heure après notre arrivée, on fera une instruction familière ou conférence, à l'issue de laquelle Nous ferons notre entrée à l'Eglise en la manière prescrite dans le Rituel : puis, après une courte exhortation, Nous donnerons la Bénédiction du St. Sacrement.

2o.—Le lendemain, il y aura des messes distribuées dans la matinée pour la commodité des communiants.

A dix heures, la messe de la Visite et le sermon : après quoi, Nous donnerons la Confirmation aux personnes à jeûn, préparées par les Confesseurs et jugées suffisamment instruites par leur Curé, dont elles présenteront un billet.

3o.—Nous ferons, dans le temps qui nous sera le plus commode, la visite du Tabernacle, des ornements, des Fonds Baptismaux, et du Cimetière, ainsi que l'examen des Comptes de la Fabrique, que les Marguilliers tiendront prêts à Nous être présentés. Mr. le Curé pourvoira aussi à ce qu'un inventaire du linge et des ornements de l'Eglise soit dressé, aussi bien qu'un tableau des indulgences et Messes de fondation, s'il y en a. Nous rechercherons particulièrement si les Ordonnances données par Nos Seigneurs les Evêques dans les Visites précédentes ont été exécutées.

4o.—Mrs. les Curés auront soin de préparer par de fréquents catéchismes ceux qui se disposent à la Confirmation, et de conserver les billets qui renferment les noms des confirmés, pour les inscrire ensuite dans les Régistres de la Paroisse.

5o.—Les Confesseurs nommés pour la Visite auront, tant qu'elle durera, le pouvoir d'absoudre des censures et cas réservés, et les facultés les plus amples pour la réconciliation des pénitents.

6o.—Par un Indult du Souverain Pontife, tous les Fidèles qui, s'étant confessés avec une véritable contrition, communieront pendant la Visite, et prieront pour les nécessités de l'Eglise suivant son intention, gagneront une Indulgence plénière.

7o.—Voulant favoriser, autant qu'il est en Nous, la dévotion des Fdèles envers la Ste. Vierge, Nous Nous ferons un devoir d'appliquer, chaque jour de la Visite, les Indulgences aux croix, chapelets et médailles qui nous seront présentés, pourvû que l'on se conforme à ce qui est prescrit dans la feuille ci-jointe.

8o.—Chaque paroisse ou Mission, après que Nous l'aurons visitée, fournira à Nous et aux personnes de notre suite les voitures nécessaires pour nous transporter à la Paroisse suivante.

9o.—Nous terminons la Visite le 2 Mars avant midi, par le Salut ou la Bénédiction du St. Sacrement.

Sera le présent Mandement lû et publié au prône de la Messe Paroissiale, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, avec le contreseing de notre S. Sécrétaire, le 1er Février 1849.

† IG. Ev. de Montréal.

Par Monseigneur,

Al. Lacombe, A. S. Sec.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Evêché de Montréal, le 11 Février 1849.

Monsieur,

Je vous adresse ci-dessous le Procès-Verbal de la Conférence des Députés, tenue le premier du courant, avec le Rapport du Comité nommé pour discuter plus en détail

les difficultés que présentait le *Projet de Loi*, pour régler les Assemblées pour l'élection des Marguilliers et la reddition des comptes de Fabrique.

Monseigneur l'Archevêque de Québec a bien voulu condescendre aux vœux du Clergé de l'Archidiocèse et de celui du Diocèse de Montréal, en remettant à une autre année le *Projet de Loi* en question ; et je me trouve heureux d'en faire autant.

Je vous adresserai bientôt le sujet de la Conférence de Juillet prochain. S'il est jugé nécessaire d'obvier aux difficultés journalières que vous rencontrez dans l'administration de vos Fabriques, par un bon *Bill* qui trancherait toutes ces difficultés, le sujet à traiter dans cette Conférence sera probablement un nouveau *Projet de Loi*, qui fixerait la Jurisprudence Ecclésiastique et Civile dans une matière qui importe si fort à la tranquillité de vos Paroisses.

En attendant je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. Ev. de Montréal.

(*Vraie copie*)

J. O. Paré,
Chan. Secrétaire.

PROCÈS VERBAL

DE LA CONFÉRENCE DES DÉPUTÉS DES DIVERSES CONFÉRENCES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, TENUE A L'ÉVÊCHÉ, LE 1er FÉVRIER 1849.

Furent présents : Mgr. Bourget, Evêque de Montréal, Président ; Mgr. Gaulin, Evêque de Kingston ; Mgr. Guigues, Evêque de Bytown ; MM. P. Billaudèle, P. Archambault, Vicaires-Généraux ; MM. Jos. Oct. Paré, F. R. Mer-

cier, Jos. LaRocque, Chanoines Titulaires; MM. R. O. Bruneau, curé de Verchères; L. M. Lefebvre, curé de Ste. Geneviève; E. Crevier, curé de St. Hyacinthe; L. Girouard, curé de Ste. Marie; C. Primeau, curé de Varennes; Ths. Pepin, curé de Boucherville; C. Larocque, curé de St. Jean; R. Neyron, curé de St. Henry; P. Brunet, curé de Ste. Rose; L. H. Marcotte, curé de Lavaltrie; P. Bédard curé de St. Rémi; J. B. Labelle, curé de St. Roch; L. Charland, curé de St. Clément; Joseph Désautels, curé de Rigaud; M. Archambault, curé de St. Hugues; A. Lemay, curé de Ste. Victoire; A. Groux, curé de St. Benoit; C. Champoux, curé de Ste. Anne-des-Plaines; P. Poulin, curé de St. Hermas; I. Lagorce, directeur de l'Asile des Sourds-Muets; N. Hardy, vicaire à St. Clément; H. Beaudry, vicaire à Sorel.

M. Rey, Secrétaire des Conférences de la ville, étant décédé, M. Pinsonnault, prêtre du Séminaire de Montréal, a été élu Secrétaire *ad hoc*. Dans cette Conférence a été discuté un certain *Projet de Loi*, pour régler les Assemblées de Fabrique pour l'élection des Marguilliers, et reddition de comptes.

Les rapports des susdites Conférences ayant été lus, et divers membres de cette Assemblée ayant été entendus pour et contre le dit Projet de Loi, il a été résolu :

I. Que cette Assemblée regrette que l'on se soit cru forcé par les circonstances de soulever cette question pour la porter ensuite devant la Législature.

II. Que malgré le regret ci-dessus exprimé, l'Assemblée a cependant jugé convenable de discuter le Projet de Loi en question, et de lui faire subir toutes les modifications propres à en faire une mesure plus complète.

III. Qu'il est surtout essentiel à l'Assemblée de profiter de la loi en contemplation, pour faire reconnaître et admettre ce principe :

1o. Que toute Corporation de Fabrique est composée et se composera du Curé, desservant ou missionnaire, des

anciens et nouveaux Marguilliers de chaque Paroisse ou Mission, qui gèrent et administrent, sous la présidence du Curé, desservant ou missionnaire, les biens meubles et immeubles de la Fabrique ;

2o. Que le Curé. desservant ou missionnaire, de concert avec les Marguilliers de l'Œuvre, est et sera autorisé et chargé de pourvoir aux affaires ordinaires et aux besoins journaliers de la Fabrique ;

3o. Que l'Assemblée des anciens et nouveaux Marguilliers, duement convoquée, est et sera chargée de pourvoir aux affaires majeures et aux besoins extraordinaires ;

4o. Que tous et les seuls Francs-Tenanciers, résidents et catholiques d'une Paroisse ou Mission, seront admis aux Assemblées pour l'élection des Marguilliers, avec le droit d'y donner leurs suffrages ; et qu'ils ne pourront être admis aux Assemblées pour la reddition des comptes de Fabrique, que comme témoins et auditeurs.

IV. Que les autres modifications à faire subir à ce Projet de Loi, étant nombreuses, et nécessitant des discussions un peu longues, l'Assemblée convaincue que ce serait un travail impossible dans le cours de la séance, a jugé à propos de référer ce travail à un comité composé de cinq membres, choisis parmi les prêtres présents, soumis comme de droit, au contrôle de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal.

V. Que les membres de ce comité seraient : MM. Joseph LaRocque, Chanoine titulaire. Ed. Crevier, curé de St. Hyacinthe, Ths. Pepin, curé de Boucherville, Charles LaRocque, curé de St. Jean, Amable Morin, curé de St. Cyprien.

Fait et passé à l'Evêché de Montréal, les jour et an que dessus.

† IG. EVEQUE DE MONTRÉAL.

A. PINSONNAULT, Ptre.,
Secrétaire *ad hoc.*

Nous soussignés, Membres du Comité constitué par les Députés des Conférences Ecclésiastiques et autres membres du Clergé, assemblées hier à l'Evêché, à l'effet de faire toutes les observations qui tendraient à rendre plus complet un certain *Projet de Loi*, concernant les Assemblées de Fabrique pour l'élection des Marguilliers et la reddition des comptes, après trois séances, pendant lesquelles nous avons consciencieusement examiné le dit *Projet*, en sommes venus aux conclusions suivantes :

I. Qu'il est regretter, comme l'a fait la dite Assemblée, que l'on se soit cru forcé, par de malheureuses circonstances, de soulever cette question, pour la porter devant la Législature, parce que tout *Bill* de Fabrique, demandé par le Clergé, pour sanctionner l'admission des notables dans les Assemblées de Fabrique, est de nature à le compromettre étrangement, après les réclamations si justes et si solennelles qu'il fit en 1831 contre un pareil *Bill*, et à exposer l'Autorité Ecclésiastique à des empiétements auxquels il ne lui serait plus permis de s'opposer avec énergie, une fois qu'elle se serait livrée elle-même à la discrétion de la puissance Civile.

II. Que si toutefois il fallait en venir à demander un pareil *bill*, il serait absolument nécessaire de faire subir au *Projet de Loi* en question des modifications essentielles et propres à en faire une mesure complète, comme l'a observé la dite assemblée, pour qu'il ne fût pas nécessaire d'appeler l'attention de la Législature sur nos affaires de fabrique, parce que ces matières sont si délicates qu'il est toujours souverainement dangereux de fournir aux législateurs l'occasion de les discuter.

III. Que pour remplir les vues de la dite assemblée, il paraîtrait surtout essentiel de profiter de la loi projetée pour faire reconnaître et admettre ce principe :

1° Que toute Corporation de Fabrique existe de fait et de droit ; et qu'elle se compose des curé, desservant ou missionnaire, et des anciens et nouveaux marguilliers de

chaque paroisse ou mission ; lesquels ont seuls la gestion et administration des biens meubles et immeubles de la fabrique, parce que les légistes ne s'entendent pas sur la composition et les attributions des conseils de fabrique.

2° Que les curé, desservant ou missionnaire et les marguilliers de l'Œuvre sont autorisés à faire toutes les affaires courantes et à pourvoir à tous les besoins journaliers de l'Eglise.

3° Que pour les affaires majeures et les besoins extraordinaires, les anciens et nouveaux marguilliers doivent être convoqués selon les formes prescrites par la loi. On obvierait par ces deux clauses aux prétentions de certaines paroisses qui gênent les administrations de fabrique, sous prétexte qu'aucune dépense ne peut être faite que du consentement de toute la paroisse.

IV. Que tous et les seuls francs-tenanciers d'une paroisse ou mission, pourvû qu'ils soient résidents et catholiques, seront admis aux assemblées pour l'élection des marguilliers, avec le droit d'y donner leurs suffrages, mais qu'ils ne pourront assister aux assemblées pour reddition de compte que comme témoins et auditeurs. Aujourd'hui l'admission de tous les propriétaires aux assemblées pour les deux fins susdites est à peu près un usage général ; il serait par conséquent odieux de les en exclure. D'un autre côté, chaque corporation civile rendant ses comptes, en présence de ses commettants, sans que ceux-ci aient le droit de les contester, les Corporations de Fabrique une fois bien reconnues, comme corps politiques et civiles, devront user du même droit.

Que les curé, desservant ou missionnaire de chaque paroisse ou mission devront être seuls les présidents nés de toutes les assemblées de fabrique et de paroisse.

V. Qu'outre les modifications susdites suggérées par la dite assemblée dans son procès-verbal, le *bill* projeté devrait : 1° Reconnaître le droit de l'Evêque de législater

sur les affaires de fabrique ; d'allouer ou rejeter les comptes des marguilliers, etc., etc.; 2° Admettre pour toute Corporation de Fabrique le pouvoir de faire des règlements jugés nécessaires pour sa bonne administration : 3° Lui reconnaître surtout le droit de faire un tarif soumis à l'approbation de l'Evêque et à la reconnaissance et homologation des cours de justice ; 4° Fixer toutes les formalités à suivre pour la convocation des assemblées de fabrique et de paroisse.

Législater enfin sur une multitude de points litigieux qui arrêtent à chaque instant la marche des affaires de fabrique.

VI. Enfin, qu'il serait nécessaire, pour ne pas exposer les droits de l'Eglise et l'honneur du clergé, de prendre tout le temps requis pour bien murir ce *bill* de fabrique. Que s'il nous était permis de faire à NN. SS. les Evêques quelques représentations, nous prendrions respectueusement la liberté de les prier de nommer, dans leurs diocèses respectifs, des prêtres versés dans ces matières, qu'ils chargeraient de s'entendre avec des hommes de loi et leurs confrères, pour se procurer tous les matériaux et renseignements possibles, sur les difficultés journalières qui se rencontrent dans l'administration des fabriques, afin de pouvoir soumettre ensuite à leur examen et approbation, un travail plus parfait et plus complet.

Fait et passé à l'Evêché de Montréal, le 2 Février 1849.

C. LAROCQUE, Ptre.
THS. PEPIN, Ptre.
JOS. LAROCQUE, Ptre.
A. MORIN, Ptre.
ED. CREVIER, Ptre.
A. PINSONNAULT, Ptre.
Sec. ad hoc.

EXTRAIT

DU PROCÈS VERBAL DE LA CONFÉRENCE, TENUE DANS UNE DES SALLES DU SEMINAIRE DE ST. SULPICE, LE 15 FEVRIER 1849.

Les matières proposées par Monseigneur de Montréal, et qui ont été discutées, sont :

OCCASIONS.

1o Les bals publics pourront être tolérés, conformément à la Circulaire du 16 Février 1843, quand ils ne seront pas une occasion prochaine de péché ; mais il faudra prudemment en éloigner les fidèles, parce qu'il est rare qu'ils soient innocents.

2o Même conduite par rapport aux bals particuliers, en observant que souvent dans ceux-ci il ne règne pas la même décence que dans ceux là.

3o Même décision par rapport aux spectacles, au sujet desquels l'on pourra être plus coulant, si les pièces, les ajustements sont chastes.

4° L'on ne peut absoudre ceux qui ne veulent pas renoncer à la lecture des romans immoraux ; mais il est de la prudence de ne pas nommément désigner les journaux qui les reproduisent.

5o L'on suivra, par rapport aux fréquentations pour le mariage, les règles tracées dans la Circulaire susdite. Mais l'on pourra laisser les époux se fréquenter après les fiançailles comme auparavant.

6o L'on peut tolérer la nécessité où se trouvent certains parents très-pauvres de faire coucher ensemble leurs enfants des deux sexes, pourvû que toutes les précautions possibles soient prises par la garde de leur innocence.

7o Les mères qui couchent leurs petits avec elles, ne pouvant faire autrement, pourraient être absoutes, si elles prenaient des moyens efficaces pour prévenir tout malheur

de suffocation, v. g., en leur faisant une couche dans la ruelle du lit.

8° Les enfants qui demeurent chez leurs parents, dans de mauvaises maisons, pourront être admis aux Sacrements, si ce n'est pas pour eux une occasion prochaine de péché.

9° Même conduite par rapport aux couturières, qui vont travailler chez les tailleurs, en compagnie de jeunes gens. Il faut toutefois observer que celles qui s'engagent dans des boutiques retirées, et dont les maîtres sont ou absents ou négligents, sont plus en danger.

COOPERATION.

1° Les propriétaires ne peuvent louer leurs maisons à des personnes qu'ils savent tenir mauvais commerce, et ne sauraient être absous que sous la promesse de renvoyer au plus tôt ces sortes de locataires.

2° Les charretiers doivent se refuser de conduire aux mauvaises maisons, s'ils sont certains que c'est pour y faire du mal que l'on y va. Mais ils ne sont pas tenus à prendre là-dessus aucune information de ceux qui demandent à se faire mener dans telle ou telle maison.

3° Les bouchers, boulangers et autres, qui vont y vendre des provisions, *secluso scandalo*, ne doivent pas être inquiétés.

4° De même ceux qui y vont travailler à des ouvrages d'ailleurs permis.

5° Les enfants qui fréquentent les écoles, tenues par des protestants, ne doivent pas être inquiétés, tant qu'il n'y aura pas pour eux de bonnes écoles anglaises catholiques, pourvu qu'il n'y ait pas de danger pour leur foi, dans les livres et l'enseignement religieux des instituteurs.

6° Même conduite à l'égard des parents de ces enfants, pourvu qu'ils veillent soigneusement à ce que l'on ne fasse rien qui expose leur foi.

JUSTICE.

Il ne faut point inquiéter :

1o Ceux qui prêtent à intérêt, si, ayant à cœur leur salut, ils protestent néanmoins qu'ils sont moralement certains de retirer, par le commerce, l'achat de terres, etc., etc., de leur argent, un intérêt pour le moins aussi haut que celui qu'ils exigent en le prêtant; 2o. Ceux qui achètent de bonne foi des billets et les escomptent avec un profit au-dessus du taux légal; 3o. Les couturières qui gardent les retailles, pourvu qu'elles remplissent exactement les conditions de la commande.

Quant à ceux qui n'ont pas payé leurs dîmes, ils sont tombés dans la réserve, si leur négligence est jugée mortelle. Ils pourront néanmoins être absous par ceux qui ont le pouvoir des cas réservés, s'ils sont jugés incapables de tromper, et si le recours à leur curé, pour s'arranger, ne leur est pas facile.

ADMISSION AUX SACREMENTS.

1o Dans l'extrême nécessité, l'on administrera aux malades que l'on ne pourra faire sortir des mauvaises maisons, que la Pénitence, l'Extrême-Onction, avec l'Indulgence *in articulo mortis ;* mais l'on exigera auparavant la réparation des scandales. L'on fera les choses aussi simplement et secrètement que possible ; de manière à satisfaire aux règles de l'Eglise, et à inspirer en même temps de l'horreur pour de pareilles maisons. On excitera toutefois les malades au désir de la communion.

2o Les filles qui sont tombées en faute ne devront être ordinairement admises à la communion que trois mois après leurs couches.

3o On ne leur permet pas la communion dans le temps de leur grossesse.

4o *Habituatus est ille qui habitum contraxit inaliquo peccato de quo non adhuc est confessus.* (*S. Lig.*)

5° *Recidivus est ille qui post confessionem eodem vel quasi eodem modo est relapsus absque emendatione.* (*Idem*).

La meilleure marque pour s'assurer que l'habitude est rompue, est la *généros té* avec laquelle le pécheur s'assujétit à des choses pénibles à la nature, v. g. à confesser des péchés cachés, à renoncer à l'amitié de certaines personnes pour lesquelles ils ressentent un violent penchant, à restituer le bien mal acquis.

6° Les bouchers qui tuent, les boulangers qui cuisent, les jardiniers qui cueillent, les gens qui voyagent avec des charges, les dimanches et fêtes, pour le marché du lendemain, ne doivent pas être inquiétés, pourvû qu'ils ne fassent que le strict nécessaire. Même conduite à l'égard des navigateurs qui, par nécessité de gagner leur vie, travaillent et perdent la messe, les dimanches et fêtes, qu'ils passent à bord de leurs vaisseaux.

Même conduite envers ceux qui vendent des provisions, pourvû que ce ne soit que pour les besoins du jour. Il faudrait être plus sévère à l'égard des aubergistes qui vendent des liqueurs enivrantes ces jours-là, excepté quand ils reçoivent de vrais voyageurs.

7° Ceux qui se présentent au mariage avec des habitudes tout à-fait indignes de l'absolution, doivent être excités à la contrition parfaite, instruits des devoirs du mariage et laissés à leur bonne foi pour la réception de ce sacrement. Il ne faudrait les engager à différer que lorsqu'il y a espérance de succès et qu'il n'y a point de scandale à craindre. Il est à souhaiter que la pratique de ne publier les bans de mariage qu'après que les parties se sont confessées, s'introduise partout.

8° *Tactus inter conjuges sunt mortales quando intervenit pollutio, vel periculum proximum pollutionis extra vas naturale.* Chaque confesseur fera bien de conseiller aux gens mariés de faire quelque prière avant et après l'action du mariage.

9° Les enfants qui n'ont pas sept ans pourront recevoir

l'Absolution, l'Extrême Onction et l'Indulgence et si, vers l'âge de huit à neuf ans, ils sont suffisamment instruits, on pourra leur donner la communion et leur faire recevoir la confirmation.

10° Faire tout au monde pour engager les *Odd-Fellows* à quitter cette société; toutefois ne les y obliger sous peine de refus de l'absolution que lorsque le confesseur s'aperçoit qu'il y a dans cette association, *machinations* contre la religion ou l'état.

11° Le jeu intéressé peut être toléré s'il n'est pas une occasion prochaine de ruine temporelle ou spirituelle, en exposant les joueurs à des pertes considérables, ou à des emportements furieux, à des blasphêmes, etc.

(Signé) † IG. Ev. DE MONTREAL.

(Contresigné)

A. PINSONEAULT, *Ptre. Secrétaire.*

[*Vraie copie*] A. PINSONEAULT, *Ptre. Sec.*

Montréal, 5 Février 1849.

Monsieur,

Une assemblée nombreuse du clergé, tenue à l'Evêché le premier du courant, ayant jugé convenable que l'on fit appel aux Fabriques du diocèse, pour demander de l'aide pour l'agrandissement projeté de la demeure épiscopale, je prends en conséquence la liberté de vous adresser la lettre ci-jointe. Vous voudrez bien, si vous le jugez à propos, en donner communication à vos Fabriciens, et les engager à répondre, selon leurs moyens, non pas à la demande, mais bien à l'attente de l'Evêque. Pour leur donner la facilité de contribuer à cette bonne œuvre, je

vous prie de leur faire comprendre qu'ils pourraient avoir trois ou quatre ans pour payer le montant de leur souscription. De cette manière, il leur serait facile de souscrire une somme plus considérable, sans nuire en rien aux autres dépenses nécessaires pour l'entretien de leur Eglise. Mais l'essentiel pour moi serait de connaître au plus tôt combien je puis attendre de votre Fabrique, et si vous aviez au coffre quelqu'argent disponible, je recevrais avec reconnaissance une partie de la souscription d'ici au mois de mai ou juin prochain.

Je suis bien respectueusement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. F. TRUTEAU, *Vic. Gén.*

P. S. S'il vous plaît de joindre votre offrande à celle de votre Fabrique, elle sera reçue avec reconnaissance.

A. F. T.

Montréal, 5 Février 1849.

Monsieur le Curé et Messieurs les Marguilliers,

Vous avez peut être été informés, d'après ce qui a été dit dernièrement sur les papiers publics, que la nécessité force l'Evêque de Montréal à agrandir sa demeure épiscopale. Les raisons de cette nécessité sont faciles à concevoir. D'abord l'Evêque ne peut seul gérer toutes les affaires de son Diocèse. Il est obligé d'avoir avec lui plusieurs prêtres dont les services sont indispensables soit au Diocèse, soit à la Cathédrale, soit à lui même. Ensuite,

comme un bon père de famille, il doit donner l'hospitalité à tous les membres de son clergé qui va toujours en augmentant, ainsi qu'aux évêques et autres ecclésiastiques étrangers qui visitent sa ville épiscopale. Or, il est reconnu qu'aujourd'hui l'Evêché de Montréal n'est pas assez spacieux pour que l'Evêque puisse exercer cette hospitalité d'une manière décente et convenable. Il faut donc absolument qu'il soit agrandi. Mais tout le monde connaît que l'Evêque de Montréal ne possède, ni comme Evêque, ni comme particulier, les moyens de faire cet agrandissement reconnu nécessaire.

Depuis quelque temps, une liste de souscription a été ouverte dans le clergé, et déjà plusieurs de ses membres s'y sont inscrits, avec le chiffre d'une contribution généreuse à côté de leurs noms. Ils ont compris que l'Evêque, qui n'existe que pour son Diocèse, aurait bien le droit de réclamer de ce même diocèse en général, des moyens d'existence et de subsistance, vû qu'aucune fondation n'a été faite pour l'Evêché de Montréal. Mais l'Evêque n'a jamais usé de ses droits sur ce point. Il s'est toujours contenté des modiques ressources que la Providence lui a fournies jusqu'ici.

Vous ne trouverez donc pas mauvais, messieurs, que je m'adresse aujourd'hui à vous, pour vous demander de venir en aide à l'Evêque dans le cas présent, à même les revenus de votre Fabrique. Ces revenus sont quelquefois appliqués à l'amélioration du logement de messieurs les curés. Pourquoi n'en appliquerait-on pas une certaine partie, une fois pour toutes, à l'amélioration du logement de l'Evêque, qui est bien le premier curé de toutes les cures du Diocèse ? Si l'état de votre Fabrique vous permet de contribuer à cette œuvre, certainement tout ecclésiastique, veuillez bien me faire connaître, le plutôt possible, ce que vous pourrez souscrire à cette fin, et quand je pourrai toucher le montant de votre souscription. S'il vous était impossible de donner aucun argent pour le

moment, votre offrande sera toujours acceptée avec reconnaissance plus tard ; seulement, je désire connaître dès à présent sur quelle somme je pourrai compter, afin de régler les travaux en conséquence.

Plein d'espérance que vous accueillerez favorablement cette demande, la seule qui ait jamais été faite en faveur de l'Evêque de ce Diocèse,

J'ai l'honneur de me souscrire,

Messieurs,

Votre très humble et très-obéissant serviteur,

A. F. Truteau, Vic. Gén.

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, le 25 avril 1849.

Monsieur,

Je vous prie de lire à votre prône, le jour que vous le jugerez bon, la Lettre Encycliqne de N. S. P. le Pape, Pie IX, ci-dessous, et d'accompagner cette lecture des réflexions que ne manqueront pas de vous suggérer la tendre piété du Chef de l'Eglise, pour l'Auguste Vierge Marie, et votre propre zèle à propager la dévotion à cette Vierge Immaculée :

Encyclique de Notre St. Père le Pape Pie IX, à nos vénérables frères les patriarches, les primats, les archevêques et les évêques de tout l'univers catholique.

LE PAPE PIE IX.

Vénérables Frères, salut et Bénédiction Apostolique.

« Dès les premiers jours où, élevé sans aucun mérite de Notre part, mais par un secret dessein de la divine Providence, sur la Chaire suprême du Prince des Apôtres, Nous avons pris en main le gouvernail de l'Eglise, Nous avons été touché d'une souveraine consolation, Vénérables Frères, lorsque Nous avons su de quelle manière merveilleuse, sous le Pontificat de Notre Prédécesseur, Grégoire XVI, de vénérable mémoire, s'est réveillé dans tout l'univers catholique, l'ardent désir de voir enfin décréter, par un jugement solennel du Saint Siége, que la très-sainte Mère de Dieu, qui est aussi Notre tendre Mère à tous, l'Immaculée Vierge Marie, a été conçue sans la tache originelle. Ce très-pieux désir est clairement et manifestement attesté et démontré, par les demandes incessantes présentées tant à Notre Prédécesseur qu'à Nous-même, et dans lesquelles les plus illustres Prélats, les plus vénérables Chapitres canonicaux et les Congrégations religieuses, notamment l'Ordre insigne des Frères Prêcheurs ont sollicité à l'envie qu'il fût permis d'ajouter et prononcer hautement et publiquement, dans la Liturgie sacrée, et surtout dans la Préface de la Messe de la Conception de la Bienheureuse Vierge ce mot ; *Immaculée*. A ces instances, Notre Prédécesseur et Nous-même avons accédé avec le plus grand empressement. Il est arrivé en outre, Vénérables Frères, qu'un grand nombre d'entre Vous n'ont cessé d'adresser à notre Prédécesseur et à Nous des lettres par lesquelles, exprimant leurs vœux et leurs vives sollicitations, ils Nous pressaient de vouloir définir, comme doctrine de l'Eglise Catholique, que la

Conception de la Bienheureuse Vierge Marie avait été entièrement immaculée et absolument exempte de toute souillure de la faute originelle. Et il n'a pas manqué aussi, dans Notre temps, d'hommes éminents par le génie, la vertu, la piété et la doctrine, qui, dans leurs savants et laborieux écrits ont jeté une lumière si éclatante sur ce sujet et sur cette très-pieuse opinion, que beaucoup de personnes s'étonnent que l'Eglise et le Siége Apostolique n'aient pas encore décerné à la très-sainte Vierge cet honneur que la commune piété des fidèles désire si ardemment lui voir attribué par un solennel jugement et par l'autorité de cette même Eglise, de ce même Siége. Certes, ces vœux ont été singulièrement agréables et pleins de consolation pour Nous qui, dès Nos plus tendres années, n'avons rien eu de plus cher, rien de plus précieux que d'honorer la Bienheureuse Vierge Marie, d'une piété particulière, d'une vénération spéciale, et du dévouement le plus intime de Notre cœur, et de faire tout ce qui Nous paraissait pouvoir contribuer à sa plus grande gloire et louange, et l'extension de son culte. Aussi dès le commencement de Notre Pontificat, avons-Nous tourné, avec un extrême empressement, Nos soins et Nos pensées les plus sérieuses vers un objet d'une si haute importance, et n'avons-Nous cessé d'élever vers le Dieu très-bon et très-grand d'humbles et ferventes prières, afin qu'il daigne éclairer Notre esprit de la lumière de sa grâce céleste, et Nous faire connaître la détermination que Nous avions à prendre à ce sujet. Nous Nous confions surtout dans cette espérance, que la bienheureuse Vierge, qui a été élevée *par la grandeur de ses mérites au-dessus de tous les chœurs des Anges jusqu'au trône de Dieu*, qui a brisé sous le pied de sa vertu, la tête de l'antique serpent, et qui *placée entre le Christ et l'Eglise*, toute pleine de grâces et de suavité, a toujours arraché le peuple chrétien aux plus grandes calamités, aux embûches et aux attaques de tous ses ennemis et l'a sauvé de la ruine, daignera également, Nous

prenant en pitié avec cette immense tendresse qui est l'effusion habituelle de son cœur maternel, écarter de Nous, par son instante et tout-puissante protection auprès de Dieu, les tristes et lamentables infortunes, les cruelles angoisses, les peines et les nécessités, dont Nous souffrons, détourner les fléaux du courroux divin qui Nous affligent à cause de nos péchés, apaiser et dissiper les effroyables tempêtes de maux dont l'Eglise est assaillie de toutes parts, à l'immense douleur de Notre âme, et changer enfin Notre deuil en joie. Car vous savez parfaitement, Vénérables Frères, que le fondement de Notre confiance est en la très-sainte Vierge ; puisque c'est en elle que Dieu a placée *la plénitude de tout bien, de telle sorte que s'il y a en Nous quelque espérance, s'il a quelque faveur, s'il y a quelque salut, Nous sachions que c'est d'Elle que nous le recevions..... parce que telle est la volonté de Celui qui a voulu que nous eussions tout par Marie.* En conséquence, Nous avons choisi quelques ecclésiastiques distingués par leur piété, et très-versés dans les études théologiques, et en même temps un certain nombre de Nos Vénérables Frères, les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, illustrés par leur vertu, leur religion, leur sagesse, leur prudence, et par la science des choses divines, et Nous leur avons donné mission d'examiner avec le plus grand soin, sous tous les rapports, ce grave sujet, selon leur prudence et leur doctrine, et de Nous soumettre ensuite leur avis avec toute la maturité possible. En cet état de choses, Nous avons cru devoir suivre les traces illustres de Nos Prédécesseurs, et imiter leurs exemples. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous vous adressons ces lettres par lesquelles Nous excitons vivement votre insigne piété et votre sollicitude épiscopale, et Nous exhortons chacun de vous, selon sa prudence et son jugement, à ordonner et faire réciter dans son propre Diocèse, pour obtenir que le Père miséricordieux des lumières daigne Nous éclairer de la lumière supérieure de son divin esprit, et Nous inspirer du souffle

d'en haut, et que dans une affaire d'une si grande importance, Nous puissions prendre la résolution qui doit le plus contribuer tant à la gloire de son saint nom qu'à la louange de la Bienheureuse Vierge et au profit de l'Eglise militante. Nous souhaitons vivement que Vous Nous fassiez connaître le plus promptement possible, de quelle dévotion votre Clergé et le Peuple fidèle sont animés envers la Conception de la Vierge Immaculée, et quel est leur désir de voir le Siége Apostolique porter un décret sur cette matière. Nous désirons surtout savoir, Vénérables Frères, quels sont à cet égard les vœux et les sentiments de votre éminente sagesse. Et comme nous avons déjà accordé au Clergé Romain l'autorisation de réciter un office canonique particulier à la Conception de la très-sainte Vierge, composé et imprimé tout récemment, à la place de l'office qui se trouve dans le Bréviaire ordinaire, Nous Vous accordons aussi, par les présentes Lettres, Vénérables Frères, la faculté de permettre, si vous le jugez convenable, à tout le Clergé de votre Diocèse, de réciter librement et licitement le même office de la Conception de la très-sainte Vierge, dont le clergé romain fait actuellement usage, sans que vous ayez à demander cette permission à Nous ou à Notre Sacrée Congrégation des Rites. Nous ne doutons nullement, Vénérables Frères, que votre singulière piété envers la très-sainte Vierge Marie ne vous fasse obtempérer avec le plus grand soin et le plus vif empressement aux désirs que Nous Vous exprimons et que vous ne vous hâtiez de Nous transmettre en temps opportun les réponses que Nous vous demandons. En attendant recevez comme gage de toutes les faveurs célestes, et surtout comme un témoignage de notre bienveillance envers vous, la Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons du fond de Notre cœur, à vous Vénérables Frères, ainsi qu'à tout le Clergé et tous les Fidèles laïques confiés à votre vigilance.—Donné à Gaëte, le deuxième jour de février de l'année 1849 l'an IIIe de Notre Pontificat. »

Comme nous y exhorte si vivement le Souverain-Pontife dans la susdite Encyclique, nous devons faire des prières publiques, pour obtenir que le Père des lumières l'inspire du souffle de son divin Esprit, dans le jugement solonnel qu'il se propose de porter sur la croyance à l'*Immaculée Conception de Marie.* A cette fin, veuillez bien avertir vos paroissiens, et leur rappeler ensuite de temps en temps, que toutes les prières ordonnées dans la Lettre Pastorale du 18 janvier dernier, auront à l'avenir deux objets : savoir, d'obtenir de Dieu que Notre Saint Père le Pape remonte bientôt sur le Trône Pontifical ; et que dès maintenant il soit éclairé d'en haut, pour pouvoir parler du haut de la chaire apostolique à toute l'Eglise dispersée, et lui apprendre ce qu'elle doit croire infailliblement sur la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Vous pourriez aussi à cette intention faire chanter au salut le *Tota Pulchra es Maria* ; et engager les fidèles à réciter avec une nouvelle ferveur la prière, *Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous*, qui a opéré dans notre siècle tant de merveilles.

Ce sage Pontife voulant, avant de porter ce jugement solennel, s'entourer de lumières ; et désirant savoir pour cela quelle est l'opinion de toutes les Eglises particulières par rapport à la Conception de la Glorieuse Vierge, j'ai cru que le meilleur moyen d'entrer dans ses vues serait que tout le clergé du Diocèse lui écrivit une lettre commune, pour lui témoigner quelle est là-dessus sa croyance et celle des fidèles confiés à ses soins.

A cette fin, j'ai dressé la lettre suivante dont je vous envoie copie, pour que vous m'informiez aussitôt que vous en aurez pris communication, si vous consentez à ce que votre nom y soit apposé. Car vous remarquerez, en lisant la susdite Encyclique, que le Pape *ne doute nullement que notre singulière piété envers la Très-Sainte Vierge Marie ne nous fasse obtempérer à ses désirs*, (qui sont pour nous des ordres) *; et que nous ne nous hâtions de lui transmettre*

cette réponse. Or la voici cette réponse telle que je la conçois.

Très Saint Père,

Nous Soussignés, formant le Clergé du Diocèse de Montréal, en Canada, avons reçu avec une profonde vénération la touchante Lettre Encyclique que Votre Sainteté adressait, le deux février dernier, à tous les Evêques de la Catholicité, pour les informer du dessein qu'Elle avait conçu de porter un Jugement dogmatique sur la pieuse croyance de l'*Immaculée Conception* de Marie, et demander en même temps le secours des prières de toute l'Eglise dans une affaire si importante.

Comme dans Votre suprême sagesse, Vous souhaitez, Très-Saint Père, connaître de quelle dévotion le Clergé et le peuple fidèle de toutes les Eglises du monde sont animés envers la *Conception de la Vierge Immaculée*, nous serons ici l'heureux organe de celle de Montréal, pour Vous dire que nos pères nous ont transmis la pieuse croyance que *la Très-Sainte Mère de Dieu a été conçue sans la tache originelle :* et que nous conservons, comme un dépôt sacré, cette vénérable tradition.

Il nous est en même temps souverainement agréable de pouvoir Vous témoigner, Très-Saint Père, que nous appelons de tous nos vœux un décret dogmatique du Saint-Siége Apostolique, qui définisse, *comme doctrine de l'Eglise Catholique, que la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie a été entièrement immaculée, et absolument exempte de toute souillure de la faute originelle.* Car nous savons bien, Très-Saint Père, que le Divin Fondateur de l'Eglise a prié pour vous, comme pour le Bienheureux Pierre, afin que Votre Foi ne défaille jamais. Appuyés sur cette promesse, nous ne craignons nullement de tomber dans l'erreur, en nous attachant à Votre doctrine. Aussi recevons-nous en toute occasion, avec une docilité parfaite, toutes les déci-

sions, qui émanent de la Chaire Apostolique ; et est-ce pour nous un puissant motif de nous rassurer, dans les dangers continuels que nous courons, en conduisant le peuple de Dieu vers la terre de promission, que de savoir qu'il Vous été donné, comme au Prince des Apôtres, de confirmer Vos frères dans la pureté de la Foi et la sainteté de la morale.

Votre bouche sacrée à laissé tomber, Très Saint Père, une parole bien capable de nos cœurs d'une nouvelle confiance en la Très-Sainte Vierge, lorsqu'Elle l'a proclamée si solennellement, et à la face de toute l'Eglise, le *fondement de notre espérance ;* et qu'elle a donné sa Sanction Apostolique à l'enseignement des Docteurs et des Théologiens qui veulent que c'est *la volonté de Dieu que toutes les grâces nous viennent par Marie qui est aussi,* selon la belle et filiale expression de Votre Sainteté, *notre tendre Mère à tous.*

L'univers catholique va sans doute tressaillir de joie, en entendant une parole si consolante, au milieu de la furieuse tempête qui agite maintenant la barque de Pierre. Nous aimons à le croire, Très-Saint Père, les prières de Marie, solennellement déclarée, par le Saint-Siége, *Immaculée dans sa Conception,* vont tirer son divin Fils du sommeil qu'il semble encore prendre aujourd'hui dans cette Barque. On le verra bientôt se lever et commander à la mer ; et il se fera un grand calme.

Animés par le motif si puissant de Votre exemple, nous n'aurions à l'avenir, Très-Saint Père, « rien de plus cher, « rien de plus précieux que d'honorer la Bienheureuse « Vierge Marie d'une piété particulière, d'une vénération « spéciale et du dévouement le plus intime de notre cœur ; « et de faire tout ce qui nous paraîtra pouvoir contribuer « à sa plus grande gloire et louange, et à l'extension de son « culte. » Puissent nos sentiments affectueux envers celle que Vous honorâtes si bien dès Vos plus tendres années, consoler un peu Votre cœur paternel dans ces jours d'affliction.

Qu'il nous soit du moins permis, Très Saint Père, de profiter de la Présente pour Vous témoigner la profonde douleur dont nous avons été pénétrés, en apprenant que Votre Capitale était en proie à de sanglantes divisions : que la populace mutinée avait osé envahir Votre paisible demeure ; que le sang innocent d'un savant et pieux Prélat, attaché à Votre personne sacrée, avait arrosé Votre palais ; que des balles meurtrières avaient même pénétré jusque dans vos appartements ; que de lâches assassins avaient impunément massacré le premier ministre de Vos Etats ; que les rues de la ville sainte avaient retenti de chants profanes à la gloire du *poignard démocratique*, qui avait été l'instrument d'un si grand crime ; que la Cité du Pasteur universel avait entendu le cri séditieux et sanguinaire : *Mort au Pape, mort aux Cardinaux ;* que Vous avez été gardé à vue comme un prisonnier dans Votre propre Palais, et enfin forcé de quitter Rome sous un habit emprunté, pour aller chercher un asile dans un Royaume étranger.

A la première nouvelle de ces déplorables événements, nous nous sommes prosternés aux pieds du Père des miséricordes, avec les fidèles confiés à nos soins, pour implorer son divin secours sur Vous, qui êtes notre Père à tous et sur les Eminents Cardinaux qui partagent ces souffrances aussi bien que Votre sollicitude apostolique.

Nous gémissons de vous voir, Très-Saint Père, sur une terre étrangère, parce que quoique toute la terre vous appartienne, il n'en est pas moins vrai que Rome doit-être le siége de votre Empire, pour delà gouverner les nations, dans les voies de la justice, et conduire les Elus à l'heureux port du Salut. Nous savons bien que l'Eglise de Dieu se trouve partout ou réside le successeur de Pierre. Nous ne pouvons toutefois oublier que la Chaire de ce Bienheureux Apôtre est à Rome et tout près de son tombeau ; et que c'est delà qu'il doit continuer à enseigner les peuples par la bouche de ses successeurs. Il est bien

connu que Votre Royaume, comme celui de Jésus-Christ n'est pas de ce monde. Aussi n'est-ce pas seulement sur trois millions mais bien sur huit cent millions d'hommes que s'exercent Votre divine autorité. Mais pour la grandeur de l'Eglise, la tranquilité des peuples catholiques et l'honneur du Souverain-Pontificat, nous pensons que le Vicaire de J.-C. ne doit pas reconnaître de souverain temporel.

Les sentiments de notre piété filiale animent nos cœurs, pendant que nos mains suppliantes se tiennent levées vers le Ciel, pour qu'il plaise au Seigneur d'abréger le temps de votre exil ; et de vous ouvrir au plus tôt les portes de la Ville éternelle. Hélas ! depuis qu'elle a secoué le joug paternel de ses Pontifes pour s'asservir à une troupe de brigands, on n'entend par toute la terre que ces lamentables paroles de Jérémie : *Est-ce donc là la Ville* sainte qui reflétait toutes les splendeurs et *les beautés* de la religion, et faisait *la joie de l'univers !*

Mais si quelque chose peut Vous consoler, Très-Saint Père, de la monstrueuse ingratitude de quelques uns de vos enfants de Rome, c'est sans doute la pensée que Vous avez, dans le reste de l'univers, des millions d'enfants affectionnés, qui détestent la malice de ceux qui vous abreuvent de tant d'amertumes. Oui, Très-Saint Père, il n'y a qu'une voix, du levant au couchant, pour déplorer les tristes événements dont vous êtes la victime ; et pour demander au Père des miséricordes de mettre fin aux maux qui vous accablent.

Quant à Vos enfants du Diocèse de Montréal, ils ont redoublé de respect et d'amour pour Vous, depuis qu'ils Vous savent persécuté comme J.-C. Tous s'unissent pour faire au ciel une sainte violence en faveur de leur Père commun. Oui, Très-Saint Père, les prêtres à l'autel, les religieux à l'oratoire, les communautés au chœur, les fidèles à l'Eglise, les familles au sein de leurs maisons, les confréries dans leurs pieuses réunions, les associations charitables dans l'exercice de leurs bonnes œuvres, les

petits enfants dans leurs écoles, tous lèvent des mains suppliantes vers le souverain pasteur en faveur de son Vicaire ; et forment un concert qui attendrirait Votre cœur paternel, si Vous en étiez témoin.

Dans ce Diocèse, sont érigés beaucoup d'autels à l'honneur du *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*, pour la conversion des pécheurs. C'est là que nous allons demander à celle qui est le refuge des plus grands pécheurs, la conversion de ceux qui Vous persécutent si injustement; car nous savons que Vous êtes en tout l'image de Celui qui pria pour ses bourreaux. Nous n'oublions pas que nous tenons de votre largesse Apostolique le bonheur d'avoir dans chacune de nos Eglises un autel privilégié ; faveur insigne que nous voudrions reconnaître par un dévouement tout spécial ; et dont nous remercions aujourd'hui humblement Votre Sainteté. Nous possédons encore un autre gage bien précieux de Votre affection paternelle : c'est un Crucifix que Vous avez spécialement béni pour servir d'étendard à une pieuse société qui a pour objet de combattre et de détruire le vice affreux de l'ivrognerie, qui faisait dans nos contrées de grands ravages. Cette vénérable image du crucifix est devenue, par les bénédictions abondantes que Vous y avez attachées, l'instrument d'une merveille peut-être inouïe sur la terre ; savoir, celle d'un peuple entier qui prend l'engagement de ne jamais user de boissons enivrantes, et cela pour honorer *Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre* et obtenir la conversion des pauvres ivrognes. Daignez, Très-Saint Père, bénir de nouveau cette noble et généreuse Société, pour que les fruits de salut qu'elle opère, se multiplient et persévèrent.

Au sein de notre ville de Montréal, est une antique et vénérable Chapelle dédiée à N. D. de Bonsecours. Là se réunissent tous les jours de nombreux et pieux pélerins qui vont prier pour leur Père, aussi lui pélerin sur une terre étrangère. Ils y récitent, avec des cœurs pleins de

respect et d'amour, la sublime prière qu'a adressée au ciel Votre Sainteté dans le Sanctuaire de la Trinité. Cette touchante prière se répète aussi aux pieds de tous les autels du *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*: N. D. de Bonsecours, dont le Cœur est si bon, entendra sans doute Vos vœux et ceux de vos enfants, comme elle entendit ceux de Pie VII, et de tous les Fidèles qui prièrent pour ce glorieux Pontife, de sainte et heureuse mémoire. Bientôt, nous l'espérons, la Vierge Immaculée, qui est terrible comme une armée rangée en bataille, soufflera sur ces doctrines empoissonnées qui bouleverse le monde, en aveuglant les esprits et corrompant les cœurs. Le vif éclat de sa pureté virginale dissipera ces nuages épais de sauterelles, sorties des puits de l'abîme. Elle vous prendra par la main et Vous conduira sur le Trône de Vos Augustes Prédécesseurs.

Nous soupirons, Très-Saint Père, après l'heureux jour où vous reverrez le tombeau des SS. Apôtres, et où Vous essayant de nouveau dans la Chaire du Bienheureux Pierre, Votre voix joyeuse et triomphante entonnera le sublime cantique de la reconnaissance. Nous l'entendrons cette voix majestueuse et puissante, du bout du monde, dans cette contrée glacée où nous a placés la Divine Providence, et nous poursuivrons cette hymne sacrée avec des cœurs pleins de bonheur. Par reconnaissance pour la Vierge Immaculée, qui aura si puissamment combattu pour la Sainte Eglise, nous chanterons à sa gloire de nouveaux cantiques, en célébrant le nouvel office que Votre Sainteté nous a permis de réciter, en union avec le Clergé Romain.

En attendant cet heureux jour, daignez, T.-S. Père, répandre sur nous et les fidèles confiés à notre sollicitude, Votre Bénédiction Apostolique que nous recevrons comme un vrai gage des faveurs célestes et un témoignage bien éclatant de Votre Bienveillance Paternelle pour nous.

Montréal, Canada, Avril 1849.

Comme c'est en témoignage de la dévotion du Diocèse pour l'immaculée Conception de Marie, et de son respectueux dévouement pour le Saint Père, que cette Lettre est écrite, il convient qu'elle soit communiquée aux Fidèles ; et c'est afin que vous puissiez plus aisément leur en faire la lecture qu'elle est écrite en français.

Veuillez bien profiter de l'occasion pour exciter tous ceux qui dépendent de vous à redoubler de ferveur en priant pour Notre Saint Père le Pape. Engagez les à imiter l'exemple de plusieurs Paroisses et Missions, qui ont fait chanter des Grand'Messes et ont fait des communions générales à cette pieuse intention. Le beau Mois de Mai qui nous arrive, et heureusement se fait presque partout, nous favorisera à tous l'occasion de satisfaire à ce devoir de notre piété filiale. Que nos ferventes prières hâtent les beaux jours où Marie sera, par une définition de Foi, solennellement proclamée par toute la terre *Immaculée dans sa Conception ;* et où l'immortel exilé de Gaëte rentrera triomphant dans la Ville Sainte. Saluons d'avance, avec des cœurs pleins de confiance, ces deux grands événements, et estimons nous heureux de pouvoir y contribuer en quelque chose.

Vous recevrez aussi, avec la Présente, une copie du Procès-Verbal de la dernière Conférence Ecclésiastique de la ville, pour votre usage particulier, et un exemplaire de la prière du Pape que vous voudrez bien faire encadrer, et exposer devant l'autel de l'Archiconfrérie ou autre, de manière que les pieux fidéles l'aient sous la main et puissent la réciter à leur dévotion. Veuillez bien la leur expliquer à l'un de vos prônes.

Je ne terminerai pas la Présente sans vous remercier, vous et votre pieux troupeau, de vos ferventes prières pour le succès de la Retraite de la ville. Vous avez été exaucés, comme le prouve la bonne disposition de nos citoyens, qui ont embrassé la Tempérance avec un enthousiasme indicible ; et plus de dix-huit mille se sont

5

enrôlés dans cette sociétés régénératrice. Bénissons le Seigneur de ce glorieux triomphe, que remporte la foi catholique ; et à ce propos, travaillons avec une nouvelle ardeur à la sanctification du peuple si docile que nous a confié la Divine Providence. A cette occasion je vous informe que tous les vendredis, à cinq heures du matin, il se dit une Messe à la Cathédrale pour le succès de la Tempérance, avec un mot d'édification. Veuillez bien engager vos paroissiens à y assister quand ils se trouvent à la ville pour leurs affaires.

Je suis bien cordialement, monsieur,

Votre très-affectionné serviteur,

† IG., Evêque de Montréal.

(*vraie copie*) J. O. Paré, *Chan. Secrétaire.*

CIRCULAIRE

A MESSIEURS LES CURÉS DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, le 27 Avril 1849.

Monsieur,

Vous connaissez les tristes événements qui viennent de se passer dans notre ville ; et quoique nous soyons étrangers à tout ce qui est purement politique, nous ne saurions l'être à tout ce qui trouble l'ordre public. Je m'empresse donc de vous écrire, pour vous recommander de faire tous vos efforts pour maintenir votre peuple dans la paix, lui fesant voir que la charité catholique embrasse tous les hommes, quelque soit leur origine.

Comme on a osé dire et publier que *Lord Elgin était le dernier gouverneur de ce pays, que la fin commençait et que le Canada était perdu*, il est bien à craindre que les troubles ne soient pas finis, si l'on prétend mettre à exécution de pareilles menaces. Espérons qu'il n'en sera rien, et Dieu préservera ce pays des horreurs de la guerre civile.

Si toutefois un semblable malheur arrivait, vous ne manquerez pas de maintenir le peuple dans la fidélité qu'il doit à son gouvernement. Il aura cette fois pour lui la bonne cause, et sous la protection du Dieu des armées, il se montrera ce qu'il fut dans les guerres de 1775 et 1812. D'ailleurs ce bon peuple, depuis qu'il a embrassé la Tempérance, est comme un nouveau Samson qui seul mettait en déroute des armées entières. Ses cheveux sont repoussés depuis qu'il ne boit plus aucune boisson fermentée. Il pourra donc, à l'exemple de cet homme fameux, ébranler, d'un seul coup, les colonnes de toute machination ourdie contre le gouvernement établi.

J'apprends qu'il va se faire des assemblées pour approuver l'administration de notre excellent gouverneur. Déjà, dans plusieurs occasions semblables, le clergé s'est mis à la tête de son peuple, pour porter au pied du Trône, le tribut d'amour et de confiance qu'avaient su se concilier ici les représentants de Sa Majesté. Vous connaissez que, dans cette occasion, la religion a à s'acquitter d'un juste tribut de reconnaissance envers ce lord dont le cœur libéral est encore plus noble que le sang qui coule dans ses veines. Nous devons donc, sans prendre aucune part aux questions politiques, témoigner publiquement nos sympathies à ce généreux et sincère ami de notre pays. Enfin n'oublions point qu'en cette circonstance surtout, nous devons prier et faire prier tant de bonnes âmes confiées à nos soins, pour la tranquillité publique. Croyons que l'Auguste Mère de Dieu, la glorieuse Vierge Marie, dissipera, pendant le beau Mois de Mai, où elle va recevoir tant d'hommages, l'orage qui gronde sur nos têtes. De-

mandons que Dieu remplisse de son esprit de sagesse ceux qui gouvernent en son nom. *Per me Reges regnant.* Espérons que ceux qui sont au timon des affaires, dans ce temps orageux, sauront, par leur prudence et leur énergie, rétablir le calme et la paix.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

✝ IG. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

(Vraie copie) J. O. PARÉ, *Chan.-Secrétaire.*

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, le 11 Juillet 1849.

Monsieur,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de M. F. X. Mercier, arrivée ce matin à neuf heures cinquante minutes. Il serait superflu de vous faire ici l'éloge de ce digne prêtre, puisque l'estime générale que lui ont toujours portée le clergé et le peuple de ce diocèse, est pour sa mémoire un témoignage plus honorable que tous les discours. Mais je dois remplir, en vous annonçant une mort si inattendue pour vous, comme pour nous, un devoir sacré, en vous transmettant les dernières paroles que j'ai entendu sortir de sa bouche. C'était lorsqu'il était sur le point de recevoir le St. Viatique, et quatre heures avant de passer à une meilleure vie, qu'il les

proférait ces paroles, avec toute la foi et l'onction d'un bon prêtre :

« O mon Dieu, je suis sur le point de vous recevoir, et c'est bien probablement pour la dernière fois. Je vous demande pardon de n'avoir pas toujours vécu avec toute la ferveur d'un bon prêtre, et de n'avoir pas toujours célébré le St. Sacrifice de la Messe avec la piété et la préparation que j'aurais dû apporter à une action si sainte. Mais vous êtes si bon que vous me pardonnerez mes innombrables négligences et toutes les fautes que j'ai commises, surtout depuis que je suis prêtre. Maintenant venez à moi, quoique je ne sois qu'un pécheur, et remplissez moi des grâces dont j'ai un si pressant besoin pour paraître devant vous avec confiance.

« Je demande pardon à tous mes confrères de l'Evêché pour toutes les peines que j'aurais pu leur causer. Je demande pardon à tous les prêtres du diocèse pour ne les avoir pas édifiés par une conduite plus sacerdotale. Je demande pardon à toutes les paroisses où j'ai exercé le St. Ministère, pour n'avoir pas été assez zélé pour le salut des âmes confiées à mes soins. Hélas ! ma vie a été si lâche et si tiède dans votre service! Daignez, Monseigneur, faire connaître à tous mon sincère repentir et le désir que j'ai de réparer toutes mes fautes.» Après avoir reçu la Ste. Communion, ce juste mourant était tellement inondé de consolations qu'en recevant la bénédiction du St. Viatique, il joignit les mains en s'écriant : *Seigneur, que je suis heureux de vous avoir reçu ! Ah ! je vous en prie, venez encore me voir, avant que je meurre.*

Vous voyez maintenant pourquoi je vous transmets les dernières paroles de ce frère si cher à votre cœur. Si quelque chose peut me consoler d'une perte si grande pour le diocèse comme pour l'Evêché, c'est que lui aussi meurt victime de la nouvelle épidémie dont la Divine Providence visite cette ville. Puisse le ciel appaisé, nous donner le moyen de la réparer. L'enterrement de ce cher

défunt se fera aujourd'hui dans la cathédrale, à sept heures du soir. Il y aura pour lui, dans cette église, service, demain et samedi à cinq heures du matin, pour la commodité des personnes ouvrières qui en grand nombre ont sa mémoire en bénédiction. Mardi prochain, à huit heures, aura lieu à la Cathédrale, le service solennel auquel vous êtes spécialement invité. M. Mercier appartenait à la caisse ecclésiastique et à la société d'une messe.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG. Ev. de Montréal.

(*Vraie copie*) Jos. Oct. Paré, *Chan. Sec.*

CIRCULAIRE AU CLERGE

Evêché de Montréal, 18 Nov. 1849.

Monsieur,

En vous fesant adresser l'*Ordo* pour 1850, je dois vous faire observer que chaque paroisse devra s'en procurer, tous les ans, un exemplaire qui sera exposé à la sacristie, afin que chaque prêtre y puisse recourir au besoin.

Comme en fait de rubriques, on ne saurait jamais être trop exact, l'on se propose d'adresser au clergé une feuille d'*errata*, si l'on a la charité de nous avertir des fautes qui auraient pu se glisser dans cet *Ordo*. Veuillez bien contribuer à cette exactitude par les notes que vous aurez la bonté de transmettre au plustôt, soit à M. St. Pierre, au Séminaire, soit à M. Moreau, à l'Evêché.

Je profite de cette occasion pour vous prévenir que votre paroisse doit envoyer les argents pour la Propagation de la Foi d'ici au premier décembre prochain, temps de la reddition de comptes.

Votre pratique, cette année, pour réciter le St. Office avec une nouvelle ferveur, sera d'entendre continuellement la voix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, priant et chantant avec toute son Eglise. *Vox tua dulcis,* dit sans cesse l'Epouse chérie, cherchant partout à rencontrer l'objet de son amour, *et facies tua decora.* Dieu sait ce qui nous est réservé en 1850. Prions bien pour qu'il n'arrive rien de fâcheux ni à notre peuple ni à nous. .

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG. Evêque de Montréal.

(*Pour vraie copie*),

L. Z. Moreau, Ptre., *Asst.-Secrétaire.*

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 31 Décembre 1849.

Mon Cher Monsieur,

A la veille de finir une année comme celle qui nous échappe, et d'en commencer une dont nous ne saurions encore prévoir les événements, mais qui pourrait bien nous amener des catastrophes plus déplorables encore que celles sur lesquelles nous avons eu à gémir, je sens le besoin de vous épancher mon cœur, afin de nous consoler et encourager mutuellement. D'ailleurs, la furieuse tempête qui agite la barque de Pierre, et les flots cour-

roucés qui soulèvent si violemment notre propre nacelle, nous mettent dans la nécessité de nous entendre, pour pouvoir suivre la même route sur cette mer orageuse.

Avant tout, donnons-nous le baiser de paix, qui n'est jamais si doux que dans les temps les plus agités, et lorsqu'il s'agit, pour des frères, d'un danger commun. Les rivages de Milet offraient un spectacle bien attendrissant, quand les disciples, sautant au cou de Paul, lui faisaient leurs derniers adieux, comme ne devant plus le revoir ici-bas. C'est bien assurément le cas pour nous au renouvellement de l'année. Réunis à cette époque si touchante sur le rivage de cette pauvre vie, nous nous embrassons, avec la cruelle prévision que pour plusieurs d'entre nous ce sera pour la dernière fois. A la verité, bienheureux ceux qui, dans ces temps mauvais, partent les premiers, en mourant dans le Seigneur. Toute fois, souhaitons-nous, pour le bien de l'Eglise, de longues années. Hélas! il n'est plus de saison de se les souhaiter bonnes et heureuses dans ce monde! Mais espérons qu'elles n'en seront que meilleures dans l'autre.

Vous recevrez, avec la présente, une Lettre Pastorale que vous voudrez bien commenter, selon les besoins de vos paroissiens. Car toutes les paroisses ne se trouvant pas dans les mêmes circonstances, il n'est pas à propos de donner les mêmes avis partout.

Maintenant, avant de nous mettre à l'ouvrage, voyons ce que nous aurions de mieux à faire pour le plus grand bien du Corps auquel nous avons le bonheur d'appartenir, et pour la sanctification du troupeau confié à nos soins. Il est tout naturel que dans un moment aussi critique, nous cherchions plus que jamais à ne faire pour ainsi dire qu'un seul homme, par une parfaite conformité de vues et d'actions. D'ailleurs nous éprouvons toutes les vives sympathies de l'admirable communauté que Jésus-Christ a établie, pour le bon gouvernement de son Eglise, et à laquelle nous sommes si heureux d'appartenir. Quoi-

que séparés de corps, pour mieux veiller sur nos chères brebis, nos cœurs demeurent ensemble sous le même toit paternel de la maison du Seigneur, qui nous abrite en tous lieux. Les saints canons sont les règles communes que nous a données l'Eglise notre mère ; et Jésus-Christ, tout près de nos demeures, dans la Sainte Eucharistie, veut bien être notre Maître et Supérieur à tous. Oh ! nous n'avons qu'un pas à faire et une porte à ouvrir, pour être à ses genoux et recevoir ses ordres. Je vous avouerai ici ingénuement que tous les matins je suis aux pieds de ce bon Maitre pour le conjurer de remplir cette fonction envers nous tous. Il n'est point de communauté qui ne reconnaisse, avec une tendre effusion de cœur, la Sainte Vierge pour première supérieure. Il est donc juste que le clergé, qui est d'institution divine, se fasse un devoir bien doux de toujours honorer son divin Fondateur, comme son premier Père et Supérieur. A nous s'appliquent *in sensu obvio*, ces belles paroles du Ps. 67. *Deus in loco sancto suo : Deus qui inhabitare facit unius moris in domo.* Que de motifs nous avons de nous presser les uns contre les autres, pour former un bataillon impénétrable à l'ennemi ! C'est alors que nous pourrons dire avec une sainte hardiesse ces paroles du même psaume, si propres à nous animer : *Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus....*

Je vais maintenant vous faire part de ce que le Seigneur m'inspire de vous dire, comptant, avec raison, sur votre bonne volonté à vous sacrifier, pour l'honneur de la Religion qui nous tend les bras, pour nous demander de la défendre et secourir. D'abord voyons ce qui nous regarde personnellement.

1° Réjouissons-nous d'avoir été jugés dignes de souffrir quelques opprobres pour le Nom de Jésus-Christ, en soutenant la cause si sainte de son Vicaire sur la terre ; et croyons fermement qu'en combattant sous le glorieux étendard du divin Chef qui a vaincu l'enfer, nous demeurerons victorieux avec lui.

2° Soyons en toutes occasions prudents comme des serpents ; et surtout laissons-nous mettre en pièces plutôt que de permettre que notre auguste chef, qui nous représente Jésus-Christ, soit méprisé : car c'est dans cette tête vénérable que réside la vie de l'Eglise et la force du clergé. Mais si nous devons nous montrer fermes et généreux chaque fois qu'il est question de Dieu et son Eglise, il nous faut nous tenir dans une grande réserve, lorsqu'il s'agit des affaires du monde. Plus que jamais, abstenons-nous, même dans nos rapports particuliers avec les laïques, de nous prononcer pour un parti politique quelconque. Ménageons notre influence pour prêcher au besoin l'ordre et la paix.

3°. Soyons simples comme des colombes. Allons droit à Dieu et ne songeons qu'à faire du bien. Vengeons-nous de ceux qui voudraient nous dépouiller de tout, par de nouveaux bienfaits. Ne montrons aucune attache à la dîme et aux revenus temporels, quoique ce soit Dieu lui-même qui nous les ait assignés pour la part de notre héritage, afin que le peuple finisse par bien comprendre que cette grande question, que l'on agite dans les journaux, est un piége que lui tendent ceux qui voudraient avoir ses bras pour s'élever au-dessus des autres, et même pour tout renverser. Que vos vertus sacerdotales brillent d'un nouvel éclat. Que vos travaux pour la sanctification des âmes, soient animés d'un zèle encore plus ardent. Que vos biens et vos revenus ecclésiastiques soient plus que jamais consacrés aux bonnes œuvres. Préparons notre bon peuple à tout événement. Il me semble que les secours extraordinaires, qui lui ont été depuis quelques années comme prodigués, lui ont été ménagés par la divine providence, pour le fortifier et le rendre victorieux dans le grand combat qui vient de s'engager : *Certamen forte dedit illi ut vinceret.* Toute fois, il faut s'attendre à des défections déplorables : l'ivraie ne se sépare pas autrement du bon grain.

4° Soyons forts dans le combat contre l'ancien serpent,

en n'ayant tous qu'un même cœur pour aimer, et une même intention pour prier. Pour cela, élevons-nous chaque jour vers le Dieu qui fortifie les faibles, sur les deux ailes du S. Sacrifice et de l'office divin, qui nous sont données pour pouvoir nous présenter plusieurs fois le jour au pied du trône du Souverain roi, en qualité d'ambassadeurs de l'Eglise. Prenons pour nous ces paroles de St. Joseph Cupertino à un Evêque, qui lui demandait le plus sûr moyen de sanctification pour le Clergé : *Que chaque prêtre dise bien la Messe et l'Office.* Veuillez-bien accepter pour étrennes deux petites pratiques bien capables, ce me semble, de nous aider à nous acquitter avec fruit des deux grands devoirs que nous avons à remplir.

1re. PRATIQUE : Elle est de M. Olier, (voir sa vie 2 tom. p. 206 et suivantes.) *Dire chaque messe à l'intention de la Bienheureuse Vierge Marie.* A cette fin,proposons nous d'imiter St. Jean l'Evangéliste qui, au rapport de graves et pieux auteurs, demeurait continuellement avec cette mère commune de toute l'Eglise, non-seulement pour lui servir de fils, mais encore de chapelain, et en cette qualité lui dire la messe et la communier. Dans cette vue, considérons tout le diocèse comme la maison de Marie ; et croyons que nous y habitons en qualité de ses chapelains, comme font les aumôniers des grandes princesses, afin de continuer l'Office du disciple bien-aimé. Tous les matins en nous rendant à l'autel, arrêtons-nous un instant aux pieds de notre Auguste Souveraine et Maîtresse, pour nous offrir à elle, afin de célèbrer selon toutes ses intentions. Les mérites infinis du St. Sacrifice étant ainsi laissés à la disposition de notre mère, qui connait si bien nos besoins et en est vivement touchée, que n'avons nous pas à attendre de sa bonté ?

2de. PRATIQUE : Elle est de St. Augustin, qui nous avertit de chercher dans les Psaumes Jésus-Christ et son Eglise (St. Augustin sur les Psaumes) « C'est le Fils de Dieu qui prie pour nous, qui prie en nous et qui est prié

par nous. Il prie pour nous, comme notre Prêtre ; il prie en nous, comme notre chef, et il est prié en nous comme notre Dieu. Reconnaissons donc en lui notre voix, et sa voix dans la nôtre. » Cette simple pensée, développée par la méditation, a bien de quoi nous embraser de ferveur et d'amour, pendant une action si sainte et si pleine de mérites. N'oublions pas que nous demandons pour l'Eglise et pour tous ce que le psalmiste demandait pour lui et pour la Synagogue.

Voici maintenant la conduite à tenir par rapport aux Fidèles.

1o. Veuillez bien insister sur les recommandations que je leur ai faites dans la Lettre Pastorale ci-jointe. Elles ne sont à la vérité que la répétition de ce que vous leur dites vous-mêmes si souvent. Mais je crois qu'en ajoutant le sceau de l'autorité, et en faisant parler quelquefois les premiers Pasteurs, l'on fait de plus fortes impressions. C'est pour opérer ce bien qu'en toute occasion je fais parler et agir Notre Saint Père le Pape.

2o Quelques misères que nous suscitent les écoles des commissaires, croyez que vous ne pouvez vous dispenser de vous en mêler. Tout en usant de prudence pour ne pas révolter ceux de vos paroissiens qui ont été hostiles au Bill d'Education, il est pourtant très-urgent que vous agissiez d'une manière ou d'une autre, pour que de bonnes écoles s'établissent dans les principaux quartiers de vos paroisses, et que les enfants y trouvent tout ce qu'il faut pour éclairer leur esprit et former leur cœur. Pour le moment, tâchez d'obtenir qu'il n'y ait pas plus d'écoles qu'il n'y a de bons instituteurs ou institutrices pour les diriger. J'ai grande confiance dans les prières des enfants. Pour cela, j'ai fait imprimer la Neuvaine de Muzzarelli au St. Enfant-Jésus, avec l'intention de faire prier, par ce moyen, dans toutes les écoles de ce diocèse, pour le succès de l'éducation dans ce pays. J'ai la confiance que tout instituteur ou institutrice qui, sous votre direction, éta-

blira dans son école la confrérie du St. Enfant-Jésus, dont les règles se lisent à la fin de cette neuvaine, en recueillera de précieux avantages. Je pense que vous encourageriez puissamment cette petite confrérie, si vous fesiez vous-même la réception des enfants, quand il vous est possible de visiter vos écoles. Je crois aussi que ce serait un très-grand encouragement pour les maîtres, comme pour les enfants, si, dans quelque beau jour d'été, vous réunissiez à l'Eglise toutes les sections de cette confrérie pour leur faire un exercice commun.) Enfin, je suis persuadé qu'en rendant les enfants, qui fréquentent les écoles, pieux, sages et respectueux, l'on aura bientôt fait tomber les plus fortes oppositions à un *Bill* qui, avec tous ses défauts, peut cependant contribuer puissamment à répandre dans notre jeune pays, les bienfaits de l'éducation.

3° Je pense qu'un des moyens d'encourager les sociétés de Tempérance, Propagation de la Foi, St. Vincent de Paul, Adoration perpétuelle et autres œuvres, recommandées dans la Lettre Pastorale, serait de se réunir le jeudi, *ad turnum*, dans une des paroisses de chaque arrondissement pour y prêcher et confesser les associés, et y célébrer une grand'messe. Je sais que déjà cela se pratique en divers cantons du diocèse avec succès ; et pour que chaque prêtre y puisse s'utiliser davantage, je donne, jusqu'à révocation, à tous ceux qui sont approuvés et qui se trouveront à ces réunions, les pouvoirs ordinaires et extraordinaires des cas réservés.

4° Veuillez bien faire, de tout le contenu de la dite Lettre Pastorale, le sujet de la Conférence Ecclésiastique que vous devez tenir en Janvier ou Février, afin d'aviser ensemble aux meilleurs moyens de la mettre à exécution. Vous y ajouterez la discussion du projet de *Bill de Fabrique,* soumis l'année dernière à vos observations, et qui a été ensuite imprimé par ordre de la Chambre, pour connaître d'avance l'opinion publique. Je le ferai reproduire sur les *Mélanges,* afin que vous puissiez vous en

procurer une copie. Vous vous rappelez, sans doute, que la Conférence des Députés, tenue à la ville, avait décidé que si absolument il fallait en venir à la passation d'un tel *Bill*, l'on devrait travailler à le rendre aussi complet que possible. Pour cela, on était convenu que certains prêtres seraient nommés pour s'entendre avec des hommes de loi, afin de faire législater sur toutes les matières qui nous offrent journellement des difficultés. Chacun de vous voudra bien faire part, dans sa conférence, de celles qu'il a eu occasion de rencontrer jusqu'ici. Au reste, on est bien décidé à laisser tomber la chose si aucun membre de la chambre n'amène cette importante affaire sur le tapis. La conférence de la ville se tiendra le 12 Février, à neuf heures du matin.

5° La maladie qui menaçait, cet été, de se répandre dans les campagnes, ayant empêché la Retraite Pastorale, je vous engage à faire, avant le carême, ces pieux exercices dans quelque communauté ou chez quelque confrère. L'on doit se préparer à tout événement.

6° Plusieurs prêtres ayant témoigné leur désir que l'on fît un nouvel appel au clergé et aux laïques pour l'achèvement de l'Evêché en construction, je me suis chargé de le faire personnellement, d'autant plus volontiers que je regarde cette bâtisse comme rigoureusement nécessaire pour l'avantage du diocèse. Car il devient indispensable que l'Evêché soit le centre des nombreuses réunions du Clergé pour Synodes, Retraites, Conférences, etc. Il est aussi dans nos usages d'exercer l'hospitalité avec la plus intime cordialité. Il est juste que les évêques étrangers trouvent chez l'Evêque d'une grande ville comme Montréal, un confrère toujours prêt à les accueillir avec la décence qui convient à leur état. Tous, Prêtres et laïques, doivent désirer que le premier Dignitaire Ecclésiastique d'un district aussi populeux et aussi riche que celui-ci, soit capable de représenter honorablement son clergé et son peuple.

Plusieurs prêtres vont être chargés de faire le tour du Diocèse, afin de recueillir de nouveaux secours pour cet objet d'utilité publique ; je leur donnerai l'autorisation nécessaire pour se présenter en mon nom partout où ils jugeront à propos. Veuillez donc les recevoir comme les délégués de votre Evêque qui, dans cette entreprise, ne se propose rien autre chose que de se rendre plus utile à la Religion.

Vous recevrez, avec la présente, une feuille d'*Errata*, pour corriger les fautes qui se sont glissées dans l'*Ordo* de 1850, avec une exemplaire des Règles de l'*Adoration perpétuelle,* de la *Neuvaine* du St. Enfant Jésus, et du *Manuel* de la Société de St. Vincent de Paul. Vous pourrez vous en procurer d'autres à Montréal, si ces Associations s'établissent dans votre Paroisse.

Je suis cordialement, cher Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† IG. EV. DE MONTREAL.

(*Vraie copie*) J. O. PARÉ, *Chan. Secrétaire.*

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, A L'OCCASION DU RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE.

Ignace Bourget par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et tous les Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Déjà, Nos Très-Chers Frères, les mains vénérables de vos pères, comme celle des anciens Patriarches, se sont

levées sur vous, au premier jour de cette nouvelle année, pour répandre dans le sein de vos familles toutes les bénédictions du ciel. Elles sont longues et heureuses les années des bons enfants qui ont mérité les bénédictions paternelles !

Déjà aussi vos pasteurs, ces pères de la grande famille qui forme chaque Paroisse, ont levé sur vous, à pareil jour, leurs mains consacrés par l'huile sainte tout exprès pour bénir le peuple de Dieu : *Ut quœcumque benedixerint benedicantur.* (Pontifical). Elles sont éternelles les années des bons chrétiens qui sont ici les enfants bénis de l'Eglise ! C'est à Nous maintenant, Notre Très-Chers Frères, de confirmer, au nom du Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est le Père des lumières, de qui vient tout don parfait, et de ratifier en quelque sorte ces bénédictions paternelles et pastorales, pour que les familles de ce vaste Diocèse ne fassent toutes qu'une seule et même famille, unie par le lien sacré de l'obéissance au même pasteur, et nourrie par l'espérance des biens à venir. Soyez donc tous bénis, O ! Nos bien aimés, par le Seigneur qui a créé le ciel et la terre, et qui pour cela est le père commun de la famille du monde entier. *Benedicti vos à Domino, qui fecit cœlum et terram.* (Ps.)

C'est à la crèche du Divin Enfant, et en la Fête si solennelle des Rois, que nous puisons ces Bénédictions Episcopales, que Nous vous envoyons, en ce jour, avec toute l'effusion d'un cœur qui vous aime. C'est à la lueur de l'étoile lumineuse, qui conduit les Mages à Bethléem, et et sous la douce inspiration des dons mystérieux, qui embaume l'étable qu'a choisie pour Palais le Roi des Rois, que Nous vous écrivons cette Lettre. Elle a pour objet de vous faire part des sentiments qui Nous animent, pendant que Nous faisons nos présents à un Enfant si pauvre et si délaissé. Car, le voyant enveloppé de pauvres langes, Nous en avons été touché jusqu'aux larmes; et afin de le secourir, en couvrant et réchauffant ses petits

membres transis de froid, Nous lui offrons tous les Fidèles de notre Diocèse, que l'Eglise nous a appris, à l'une de nos ordinations, à regarder comme des vêtements précieux dont le Seigner aime à se parer : *Fideles Dei quibus Dominus, quasi vestimentis pretiosis, circumdatur.* (Pontifical, ord. du sous-diacre).

En ouvrant ainsi les trésors du Diocèse de Marie, pour offrir à son Divin Enfant tous les pieux Fidèles qui le composent, Nous offrons quelque chose de plus agréable aux yeux de son infinie Majesté que l'or, l'encens et la myrrhe que lui apportèrent les Sts. Mages du fond de l'Arabie. Car ces présents de nos Pères dans la Foi n'étaient, après tout, que des objets matériels dont assurément Dieu n'a pas besoin, comme il nous le déclare dans l'Ecriture. Ils n'avaient d'autre valeur que celle de signifier la charité, la dévotion et la mortification, qui changent en de riches trésors les cœurs des chrétiens fervents. C'est encore ce que nous a appris la Ste. Eglise, en ce jour qu'il nous fut permis, malgré notre indignité, de nous consacrer irrévocablement au service des saints Autels. Car en nous exhortant à accomplir fidèlement les devoirs des Sts. Ordres, elle nous déclara que les linges sacrésqui, à l'autel, enveloppent le corps et le sang de Jésus-Christ, sont la vraie figure de cette troupe de saints que le Fils de l'homme porte comme une ceinture d'or sur sa poitrine. *Beatus Joannes, in Apocalipsi, vidit Filium hominis præcinctum (ad mamillas) zonâ aureâ, id est, sanctorum catervâ.* (Pontifical). Vous êtes donc, en ce jour, Nos Très-Chers Frères, par cette esprit de *charité*, de *prières* et de *mortification* qui vous anime, ce vêtement d'honneur dont se revêt, avec tant de complaisance, le Dieu qui descend sur la terre, pour régner sur les cœurs. *Dominus regnavit, decorem indutus est* (Ps.)

Oui, vraiment, Nos Très-Chers Frères, votre charité est un présent plus précieux à ses yeux que ne le fut l'or des Mages. Elle a éclaté de tout temps, cette charité, par

votre tendre amour pour les pauvres, et par ce cœur hospitalier qui toujours fait l'étonnement des étrangers. Elle brille surtout d'un nouvel éclat, depuis qu'il a plu à la Divine Providence de nous visiter par toutes sortes de calamités. Car, pendant ces années de grandes misères, des milliers de pauvres ont vécu ; d'admirables sociétés d'hommes et de femmes dévoués se sont formées pour les secourir ; de nombreux bazars se sont rapidement succédés, comme des fêtes joyeuses, pour procurer à tous les cœurs bien nés le doux plaisir qu'il y a à faire des heureux ; des centaines de famillesont ouvert leur sein à ces petits infortunés que le flots de l'émigration avait laissés orphelins sur nos rivages; des institutions de divers genres se sont établies pour tendre une main secourable à l'enfance, qui n'avait plus de mère pour la nourrir ; à la vieillesse, qui n'avait plus d'enfants pour la secourir ; au repentir, qui voulait expier ses faiblesses par les larmes de la pénitence.

Tels sont, en peu de mots, les heureux fruits qu'à produits votre charité, et que nous avons offerts, avec toute l'humilité de notre cœur, à celui qui est descendu du ciel pour allumer ce beau feu. Il les aura pour agréables, lui qui récompense toujours, même un verre d'eau froide donné pour son amour.

L'abondante moisson que la Divine Providence vous a donnée, cette année, en est une preuve convaincante, entre mille autres. A la fin de juillet dernier, vos campagnes, desséchées par l'ardeur d'un soleil brûlant, paraissaient frappées de stérilité. Le ciel était comme d'airain, et pas une goutte de pluie n'en tombait pour abreuver les campagnes languissantes et mourant de soif. Ce fut alors que votre abondante charité, portée sur les ailes de la prière, alla plaider votre cause auprès du Père des pauvres. Bientôt exaucée, elle revint vers la terre, chargée de nuages bienfaisants, qui annoncèrent la bonne nouvelle que Dieu avait entendu la voix de son peuple, et rendi-

rent la confiance à bien des cœurs consternés. Un mois après, toutes vos campagnes étaient riantes ; et vos champs avaient l'aspect de ces champs fertiles que le Seigneur a bénis. *Agri pleni cui benedixit Dominus.* Gen. (27. 27.)

Il est maintenant question pour vous, N. T. C. F., de faire un saint usage des biens qu'il a plu au Seigneur de vous donner. Car vous comprenez tous que si vous aviez le malheur de les dépenser follement à la danse, aux bals, aux parties de plaisirs, à des repas ruineux, à la boisson ou à d'autres usages défendus, vous feriez venir les millions d'insectes qui pendant tant d'années, ont dévoré vos moissons. Fasse le ciel que les vaches maigres que vit en songe un Roi d'Egypte, triste figure des mauvaises années qui vous ont affligées, ne prennent jamais la place de cette vache grasse, qui aujourd'hui nourrit et réjouit tout notre Pays !

Veuillez donc comme des gens sages et prévoyants, employer vos richesses à vous acquittez de vos dettes, si vous en avez, et à établir vos enfants, comme le font toujours de bons pères de famille, qui ne vivent que pour ceux qu'il a plu à Dieu de leur donner. Vous ferez donner à ces enfants une bonne éducation, une éducation qui les mette en état de faire de bons chrétiens et de bons citoyens ; car c'est là après la vie le premier de tous les biens. Pour cela vous contribuerez de bon cœur au soutien des bonnes écoles que chaque Paroisse doit se faire un devoir comme un honneur d'établir. Vous n'écouterez pas ceux qui seraient assez malheureux pour vous donner là-dessus de mauvais conseils, et vous empêcher de profiter des encouragements que vous donne le Gouvernement par le soutient des écoles.

Vous les emploierez aussi ces richesses, au soulagement de vos pauvres. Oh ! oui, N. T. C. F., vous aimerez, vous respecterez, vous soulagerez vos pauvres, avec cette affection tendre qu'assurément vous auriez si Jésus-Christ lui-même allait vous demander l'aumône. Chaque Paroisse

assistera les siens, et ne souffrira nullement qu'ils aillent ailleurs pour être, par leur vagabondage et par les menaces qu'ils font pour se faire assister par les femmes qu'ils peuvent trouver seules dans les maisons, le fléau des Paroisses étrangères. Car il y a malheureusement des mauvais pauvres ; mais la charité qui ne se rebute en rien, travaille à les rendre bons. Que faire pour cela Nos Très-Chers Frères ? Etablir en tous lieux la belle société de charité, sous le Patronage de St. Vincent de Paul, qui partout fait de œuvres admirables. Erigée depuis peu dans cette ville et dans quelques paroisses de la campagne, elle prouve qu'elle est un bon arbre, parce qu'elle produit de bons fruits. Au moyen de cette société bienfaisante, les pauvres sont visités et par là bien connus. Chacun est mieux assisté selon ses besoins ; et ceux qui peuvent travailler sont mis à l'ouvrage, pour aider à soutenir leur famille et éviter l'oisiveté, la mère de tous les vices. Les enfants sont habillés et envoyés à de bonnes écoles, pour apprendre à connaître, aimer et servir Dieu, et aussi à gagner leur vie honorablement. Chaque membre de la société se fait tout à tous, parceque ça devient un besoin de faire du bien, une fois que le feu de la divine charité est entré dans un cœur. Il faut qu'il embrâse et consume tout. Aussi le voit-on avec étonnement se faire, comme le St. homme Job, l'œil de l'aveugle, le bâton du boiteux, le père de l'orphelin. Ils sont, ces admirables enfants de St. Vincent de Paul, hommes et femmes, partout où il y a des misères à soulager, des veuves à consoler, des malades à soigner, des prisonniers à visiter. Tous les âges, tous les sexes, tous les besoins trouvent en eux leur secours et portent sur eux leurs regards attendris. Ils ramènent notre siècle, qui est pourtant un siècle d'orgueil, à la simplicité de nos pères. Car on les voit ces hommes et ces femmes de foi que la charité anime, se presser dans les hôpitaux et dans les maisons où se prépare chaque jour la nourriture de l'indigent, pour avoir le bonheur de

servir de leurs mains les membres de Jésus-Christ souffrant. Aussi reçoivent-ils en récompense les bénédictions des pauvres devenus, par la foi, les maîtres et les seigneurs des riches, et ravis hors d'eux mêmes, à la vue de ce grand et touchant spectacle. Et que dirons-nous de ces veillées délicieuses que passent ensemble, une fois chaque semaine, les membres de cette société, pour délibérer dans l'union la plus aimable et la plus cordiale, sur les moyens de soulager les malheureux que la Providence à confiés à leur sollicitude ? C'est bien assurément dans ces ravissantes réunions qu'il est permis de s'écrier avec le prophète : O qu'il est bon, qu'il est agréable pour des frères d'être ensemble, afin de travailler d'un commun accord à faire des heureux ! *Ecce quam bonum, et quam jucundum habitare fratres in unum !* (*Ps.* 131, 1.)

Nous ne finirions pas, Nos Très Chers Frères, si Nous voulions vous rapporter tout ce que notre cœur sent, et sent bien vivement, à la vue de tant de dévouement de la part de nos chers enfants : dévouement qui plus d'une fois, Nous vous l'avouons ingénument, nous à couvert de honte et de confusion. Car que de manquements Nous avons à nous reprocher, à l'égard de tant de pauvres qui partout méritent notre attention, et ont besoin de notre concours partout ! Or, c'est pour les réparer, ces manquements, qu'aujourd'hui Nous faisons appel à toutes les Paroisses de ce vaste Diocèse, conjurant, au nom du père des pauvres, chacune d'elle de planter dans son sein cet arbre de vie, en établissant une ou plusieurs conférences de la société de St. Vincent de Paul, l'homme aux bonnes œuvres, non seulement pour un temps, mais encore pour tous les siècles présents et à venir. Le seul, mais puissant motif que Nous croyons devoir alléguer ici pour cela, c'est qu'au moyen de cette charitable institution, dans chaque paroisse, nous arriverons à cet heureux résultat que partout les vrais pauvres seront abondamment soulagés ; que les mauvais seront forcés de devenir

bons ; que les paresseux seront dans la nécessité de travailler ; que les vagabonds seront obligés de renoncer à une vie misérable ; que les infirmes, tels qu'il y en a partout, ne seront plus jetés et abandonnés dans les grands chemins, pour être là exposés à périr de misère ; ce qui, hélas ! est arrivé quelquefois, et pour demander en mourant vengeance au ciel contre nous.

Au moyen d'une pareille institution, tous nos pauvres recevront l'assistance qu'ils ont droit d'attendre de nous, avec cette sage économie qui caractérise la vraie charité, et deviendront nos intercesseurs auprès du Père commun. Ce seront de bons pauvres qui, en mourant, iront se reposer dans le sein d'Abraham. Là ils prieront pour que nous recevions la rosée du ciel et la graisse de la terre ; c'est-à-dire, pour que toutes nos affaires spirituelles et temporelles prospèrent pour la gloire de notre Dieu et le bonheur de son peuple. Vous recevrez, Nos Très-Chers Frères, de la bouche de vos Pasteurs particuliers, la lecture du règlement de cette société ; et Nous espérons avoir bientôt la consolation de vous voir tous enrôlés sous l'Etendard de la charité.

Avec ces biens que le Seigneur se plaît maintenant à répandre parmi vous, vous encouragerez encore l'Association de la propagation de la Foi, établie dans ce Diocèse par notre Illustre et Vénéré Prédécesseur, d'heureuse mémoire. Vos prières et vos petites contributions formeront toutes ensemble un grand fleuve qui arrosera les pays barbares où il y a encore des milliers d'infidèles ; les *Townships*, où des centaines de familles pauvres se rendent journellement pour s'établir ; les chantiers, où maintenant se trouvent réunis plus de quinze mille de nos jeunes gens. Depuis que des Missionnaires zélés vont les visiter, ces chers et intéressants enfants du Pays, on ne les reconnaît plus, tant est grand et prodigieux le changement qui s'est opéré en eux. Il n'y a toute fois nullement à s'en étonner, quand on sait quelle est la foi

qu'ils ont sucée avec le lait de leurs mères. Soyons donc, Nos Très-Chers Frères, zélés pour une œuvre qui nous met en société, pour porter la foi aux pauvres sauvages, et la conserver dans les cœurs de nos compatriotes qui l'ont reçue comme un héritage précieux. Qu'il Nous soit permis de vous donner ici un conseil ; c'est d'assigner un tout petit coin de votre champ, que vous ensemencerez pour chaque bonne œuvre que Dieu vous inspire de faire ; un pour les pauvres, un autre pour les écoles, un autre pour la Propagation de la Foi ; comme le font déjà quelques bons cultivateurs. Qu'il en soit de même des gens de profession, des commerçants et autres. Croyez, Nos Très-Chers Frères, que cette pratique de foi mettra Dieu dans vos intérêts. Et pourrait-il, ce Dieu de bonté ne pas bénir votre part, quand il la verra mêlée avec la sienne ?

Vous venez de voir, Nos Très-Chers Frères, comment, en vous offrant au berceau du Divin Enfant Jésus, Nous lui avons vraiment présenté un or très pur et très-agréable. Un mot maintenant sur l'encens qui a accompagné cette oblation, c'est-à-dire, sur l'esprit de prière que Nous avons trouvé en vous, et qui nous a engagé à vous offrir comme un encens l'agréable odeur

Pour remplir la charge, Nous sommes placé, Nos Très-Chers Frères, à la droite de l'Autel, tenant en main un encensoir d'or, comme faisait l'Ange du Seigneur dont il est parlé dans la Sainte Ecriture. Et pourquoi cela ? Afin d'offrir à la divine majesté le peuple confié à nos soins, en qui le Seigneur à répandu son esprit de prière, qui fait les Saints : *Data sunt ei incensa multa, quæ sunt orationes sanctorum.* (Apoc. 8, 3.)

Oui : Nos Très-Chers Frères, vous avez rempli notre encensoir de beaucoup d'encens, par tant de prières que vous faites à l'Eglise, comme dans vos maisons, les jours ouvriers, comme les saints jours de Dimanches et Fêtes. Tant de retraites qui se succèdent presque sans interruption, d'un bout de l'année à l'autre, dans les Paroisses

comme dans les communautés; tant de pieuses confréries, congrégations, associations, qui se réunissent pour faire de dévotes prières et chanter de joyeux cantiques à Jésus et à Marie, tant de chemins de croix établis en tous lieux, et ouverts à tous les cœurs sensibles, qui veulent faire entendre, dans Sion, de lugubres chants, pour pleurer la mort d'un Dieu compatir aux douleurs de sa Mère ; tant de crucifix, chapelets, médailles indulgenciées, qui rappellent, jour et nuit, le devoir si doux de la prière ; tant de chambres ornées comme des chapelles où chaque soir de pieuses familles vont épancher leurs cœurs dans celui de Dieu, et se délasser ainsi des fatigues du jour: tous ces exercices religieux n'embaument ils pas toute l'atmosphère de ce Diocèse de l'encens suave qui s'élève vers la céleste Patrie, pour exprimer l'ardeur de vos désirs de voir Dieu face à face !

Entre tant de prières, pouvons nous ne pas faire une mention particulière de celles qui partent de tous les points du diocèse, et montent au trône du Souverain Pasteur, en faveur de son Vicaire, que la haine des méchants à arracher du tombeau des Saints Apôtres, et tient relégué sur une terre, à la vérité, hospitalière, mais toutefois étrangère à ce premier des Pasteurs ; parceque ce n'est pas là qu'est érigée la Chaire de Pierre, dans la quelle il doit s'asseoir ? Mais, Nos Très-Chers Frères, Nous vous devons ici la douce consolation de vous dire combien Nous sommes rassuré sur l'avenir de cette Immortel Pontife, lorsque Nous pensons que. de tant d'églises, de tant de maisons particulières, s'élèvent les vœux les plus ardents pour notre Père commun, beaucoup plus vénérable à nos yeux, depuis qu'il est dans les souffrances que lorsque de brillantes ovations illuminaient le Quirinal. Lorsque Nous vous adressâmes notre Lettre Pastorale, le 18 Janvier de l'année dernière, Nous étions loin de penser que certaines voix se feraient entendre, dans ce Pays, pour outrager celui que vénère toute la catholicité, et à qui

même beaucoup d'ennemis de la Religion rendent hommage. Nous en avons été sensiblement affligé, vous n'en pouvez douter, Nos Très-Chers Frères, d'abord parceque l'on chargeait d'injures un père qui ne le méritait pas, et ensuite parceque l'on cherchait à vous inspirer des principes faux par rapport à l'autorité de ce Chef Suprême de l'Eglise. Toute fois, Nous n'avons pas jugé nécessaire d'élever la voix, parceque Nous comptions sur la fermeté de votre foi et sur votre profond respect pour le Successeur de St. Pierre. Mais ce qui Nous a accablé de douleur, ça été la pensée que nos propres enfants, des enfants pour qui nous donnerions tout notre sang, s'exposaient à de terribles châtiments, en méprisant notre Père à tous. Les Saintes Ecritures et les histoires sacrées ou Ecclésiastiques sont pleines des ces épouvantables malédictions qui tombent toujours sur la tête des téméraires, qui osent attaquer l'Oint du Seigneur. Aussi, en priant pour Notre Saint Père le Pape, prions-nous pour tous ceux qui l'outragent, et avec lui, leur Evêque et leurs Pasteurs. Il ne peut en être autrement; car Jésus-Christ lance, dans l'Evangile, cet anathème, *celui qui vous méprise,* dit-il, en s'adressant à ses Apôtres, *me méprise moi-même, et celui qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé.* Or, l'Ecriture retentit sans cesse de menaces effrayantes contre ceux qui méprisent le Seigneur notre Dieu. O Père des miséricordes, *pardonnez-leur, car il ne savent ce qu'ils font.* (Luc. c. 23, V. 34.)

Veuillez bien, Nos Très-Chers Frères, accepter, comme témoignage de notre reconnaissance, pour les grâces que nous obtiennent chaque jour vos ferventes prières, des étrennes spirituelles; ce sont l'*adoration perpétuelle,* et *la dévotion au saint Enfant Jésus*, que Nous voulons répandre dans tout le Diocèse. Notre Seigneur est seul et abandonné dans ses églises; Nous voulons lui procurer des adorateurs qui, tout le jour, se succèderont les uns aux autres devant lui; et seront par leur ferveur comme des lampes ardentes, qui éclaireront et embrâseront cha-

que paroisse. Nous sommes profondément affligé, en entrant dans les églises, lorsque Nous n'y voyons personne aux pieds du Bon Maître, parceque Nous savons qu'il ne se fait notre voisin, pour ainsi dire, que pour recevoir souvent notre visite. Un désir remplit notre cœur, c'est celui de faire adorer continuellement Notre Seigneur dans le Sacrement son amour. Pour cela, Nous travaillons à seconder le zèle d'un pieux Prêtre de cette ville, en procurant qu'aucun lieu, où réside le St. Sacrement, ne reste seul pendant le jour. O quel bonheur! quelles bénédictions en même temps, si les cent quatre vingt deux Eglises et Chapelles du Diocèse, où Notre-Seigneur veut bien demeurer, comme un père avec ses enfants, voyaient chaque jour des âmes dévotes se relever aux pieds des Saints Autels, pour rendre toutes sortes d'honneurs à un Dieu si bon, et prier pour leur Paroisse ou leur communauté ! Oh ! Nos Très-Chers Frères, Nous vous en supplions, ne nous refusez pas ce nouveau secours. Aidez nous à aimer, adorer et remercier un Dieu qui ne réside sur la terre que pour nous aider à arriver aux Cieux.

L'Adoration Perpétuelle est pour la Paroisse et le Diocèse, Nos Très-Chers Frères, et la dévotion au Saint Enfant Jésus est pour la famille. Car notre sollicitude ne s'exerce pas seulement pour le bien public ; elle s'étend encore au bien de chaque particulier. Oh ! notre unique bonheur en ce monde est que Dieu soit bien servi dans chaque maison, aussi bien que dans chaque Paroisse. L'*Adoration Perpétuelle* vous conduira dans la maison du Seigneur ; et la dévotion au Saint Enfant Jésus amènera ce Divin Enfant dans vos maisons. Quel commerce ! Il y demeurera comme il demeurait à Nazareth. Il se fera le modèle de tous vos enfants. Il leur apprendra, à chaque moment, à croître en grâce et en sagesse. Il leur montrera à vous obéir, à vous aimer et à vous respecter. Et, comme il est

plein de grâce et de vérité, il les rendra chastes et purs, comme des Anges.

Il répandra dans vos maisons l'odeur suave d'une piété tendre et solide, d'une paix délicieuse et inaltérable. Et comme la fréquentation des écoles est pour les enfants un temps dangereux pour leur innocence, le Divin Enfant les y accompagnera. Il sera au milieu d'eux et sous les yeux de leurs maîtres, comme il était avec les enfants Juifs, et au milieu des Docteurs, quand à l'âge de douze ans, il voulut assister, dans le temple, aux instructions qui se donnaient aux petits enfants. C'est à cette fin que Nous avons érigé la petite Congrégation du St. *Enfant Jésus.* Tenez à honneur que vos enfants méritent, par leur bonne conduite, d'y être agrégés.

Pour vous attacher de plus en plus au service de cet adorable Enfant, servez-vous d'un petit livre que Nous avons fait imprimer exprès, afin de vous aider à garder Jésus avec vous pour qu'il sanctifie vos enfants.

« O Jésus, daignez donc bénir une dévotion qui est si « chère à votre tendre cœur. Vous êtes le plus aimable « de tous les enfants, faites vous donc aimer par tous les « enfants de ce Diocèse. Formez de cette génération « naissante une race de saints. Bénissez aussi leurs parents, « afin qu'ils soient des modèles de toutes les vertus, et qu'ils « ne souffrent pas que l'on vous chasse de leurs maisons par « le péché mortel. Bénissez encore tous les Pasteurs, afin « qu'embrasés de zèle pour votre gloire, ils travaillent à « vous faire aimer ardemment dans vos Eglises, et servir « fidèlement dans toutes les maisons de vos pieux Fidèles. »

La crèche de Bethléem a été pour Nous, non-seulement une colline d'encens, mais encore une montagne de myrrhe; *vadam ad montem myrrhœ et ad collem thuris.* (Cant 4 6.) Il ne Nous suffirait pas d'offrir de l'or et de l'encens, en offrant à Jésus un peuple de charité et de prière. Nous devions, pour compléter nos dons, apporter à ses pieds de la myrrhe, c'est à-dire, un peuple de mortification ; et c'est

ce que Nous avons été heureux de trouver en vous, Nos Très-Chers Frères, pour pouvoir vous présenter un Divin Enfant, comme un bouquet de myrrhe dont notre cœur sentait vivement le prix. *Fasciculus myrrhæ Dilectus meus mihi.* (Cant. 1-12.)

Oh ! oui, Nos Très-Chers Frères, nos mains sont pleines de vos mortifications ; et elles ont pu, par ce moyen, distiller la myrrhe la plus précieuse à la crêche du Sauveur : *Manus meæ stillaverunt myrrham* (Cant. 5-5) Ce bouquet de myrrhe est, avant tout, formé des mortifications attachées à l'abstinence et aux jeûnes dont l'Eglise vous fait un précepte si rigoureux, et que vous observez selon vos forces. Il est aussi composé des pénitences que vous avez pratiquées, peudant les années de misères, où il vous a fallu manger un pain noir et dégoûtant, fait de grain qu'auparavant vous jetiez à la crèche de vos animaux. Il vous était bien dur d'être réduits à une nourriture aussi insipide. Mais la foi qui vous anime, a sanctifié une mortification si pénible et si humiliante en même temps, en la rendant volontaire par votre entière soumission à la très-sainte volonté de Dieu, et méritoire par l'humble aveu que vous avez fait, en confessant hautement que vous le méritiez bien, pour avoir fait un si mauvais usage des biens que le Seigneur vous avait accordés, pendant une longue suite d'années abondantes.

Il est grossi, ce bouquet, de l'engagement si général et généreux, que vous avez pris de n'user d'aucune boisson enivrante, et cela pour toute la vie. Elle coulait de vos mains, à grand flots, cette myrrhe précieuse de la Tempérance, et remplissait la crèche et l'étable de suavité. Marie et Joseph présentaient cette myrrhe au Divin Enfant, comme une nourriture délicieuse, pendant que, couché sur la paille et tout transi de froid, il ressentait la faim et la soif la plus ardente. Car sa nourriture consiste dans les bonnes actions, qui se font conformément à l'ado-

rable volonté de son Père. *Deus cibus est ut faciam voluntatem Patris.* (St. Jean. 4. 34.)

Nous ne pouvons vous exprimer, ici, Nos Très-Chers Frères, tout ce que notre cœur a ressenti de joie, en offrant au Dieu qui ne se nourrit que de myrrhe, et ne boit que du fiel et du vinaigre, plus de cent mille âmes généreuses, qui se sont enrôlées, pour la vie, sous le glorieux Etendard de la Tempérance. Oh! il flotte encore sur la cime de presque toutes nos Paroisses, ce noble drapeau de la Tempérance. Elle marche maintenant avec complaisance, à la tête de presque toutes nos religieuses Processions, cette pacifique Bannière de la Tempérance Il brille maintenant presque partout, ce signe vivifiant de la Tempérance, pour annoncer au Pays une ère nouvelle. Presque toutes les cloches font entendre au loin leur son bénit, pour appeler chaque mois, à une fête de Tempérance, fête toujours nouvelle, et toujours plus joyeuses. Aussi presque toutes les bouches ont-elles baisé avec amour cette croix de la Tempérance, qu'ont bénie les mains sacrée du grand Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise.

Elle ne fait, cette croix bénite de toutes les bénédictions, que refléter ici la gloire dont elle brillait sur le Capitole chrétien, lorsqu'une pensée du ciel nous vient avertir de la transporter dans ce Diocèse, pour y être l'arche de salut d'un peuple naufragé dans les eaux profondes des liqueurs enivrantes. *Arca mundo naufrago.* Presque toutes les bouches que cette croix bienfaisante a empourprées du sang de Jésus-Christ publient maintenant les merveilleux effets de la Tempérance. Et que disent ces bouches que la Tempérance rend si éloquentes ? Ah! Elles disent que presque toutes les larmes sontdesséchées ; que presque tous les maux ont disparu ; que toutes les familles où elle règne sont heureuses ; que les femmes sont dans la joie ; que les enfants ont du pain et des habits ; que les dettes se payent ; que les maisons se réparent ; que les terres

s'améliorent. Enfin elles n'ont point d'expressions pour dire le bien qui s'opère partout où l'on tient fidèlement à l'engagement de la Tempérance. Elles disent avec effroi les épouvantables malheurs qui viennent fondre sur les ennemis de la Tempérance, et sur ceux qui après en avoir été les amis, en deviennent les ennemis, par la lâcheté avec laquelle ils se laissent entraîner dans le torrent de la boisson, qui finit bientôt par être pour eux, un abîme dans lequel ils s'engouffrent, pour disparaître, en glaçant de terreur ceux qui voient ou apprennent ces déplorables accidents.

Sans nous arrêter à des faits particuliers qui prouvent clairement comme le jour, que la Tempérance est, pour ce Pays en général, et pour chacun de nous en particulier, un fruit de vie, jetons un regard sur un évènement de fraîche et triste mémoire, sur le Choléra qui, l'an dernier, nous visita pour la troisième fois. Il fut menaçant comme en 1832 et 1834 qu'il décima notre population. Tout tremblait aux approches de cet épouvantable fléau. Il montait par les escaliers somptueux du riche, aussi bien que dans les greniers du pauvre. Ah! Nous n'oublirons jamais qu'il est entré dans notre demeure Episcopale et que le 11 Juillet, il enleva à nos côtés un de nos frères les plus chers, qui avait tout sacrifié pour venir nous aider à porter le pesant fardeau de la charge pastorale, par le zèle ardent qui l'animaient, et le tendre amour qu'il vous portait à tous. Pendant qu'il planait sur notre horison, avertissant tout le de se préparer à sa visite par la pénitence, qui l'a retenu, Nos Très-Chers Frères, dans les bornes si étroites où il lui a fallu se renfermer? Pourquoi a-t-il fait si peu de ravages dans cette ville, en comparaison de ce qu'il a fait ailleurs, et de ce qu'il fit ici dans ces deux apparitions? Quelle main l'a arrêté, quand il s'est jeté sur quelques Paroisses où, après avoir éclaté sur quelques cas soudains et sévères, il a disparu? Comment se fait-il qu'il n'a été désastreux que dans un très

petit nombre de Paroisses ? Toutes les bouches le répètent à l'envi ; c'est à la bienfaisante Tempérance que le Pays doit, cette fois son salut.

A la vérité, nos temples. nos rues, nos chemins, nos croix, nos maisons, ont entendu, pendant cette calamité, nos soupirs et nos vœux. Mais Dieu qui conduit tout les événements avec force et suavité, *fortiter et suaviter*, dit l'Ecriture, n'agit jamais en aveugle. Quand il veut une fin, il en prend les moyens. Il a voulu cette année nous épargner dans sa miséricorde ; il a préparé les voies à notre salut, en faisant prêcher la Tempérance et en inspirant à tant de nobles cœurs la généreuse résolution de l'embrasser, et leur donnant le courage d'être fidèles à leur engagement. Sans cela, nous aurions eu le sort de 1832 et 1834, où l'on faisait aussi assurément bien des prières. Mais nos cœurs n'étaient pas contrits, et le Pays étaient encore attaché à la boisson. La preuve, c'est que ces deux premières visites du choléra ont fait beaucoup d'ivrognes ; ce qu'il ne faut dire qu'en pleurant, parceque la boisson forte était jugée un remède, elle qui a fait tant de victimes.

Nous ne sommes plus surpris, à la vue de prodigieux effets produits par la Tempérance, des nobles et beaux sacrifices qui, dans tous lès rangs, ont été faits, pour l'établir en tous lieux. Honneur et bénédictions soient rendus à tous ceux qui ont travaillé à cette belle œuvre ! Qu'ils soient bénis et récompensés, ceux qui, pour le plus grand bien de leur concitoyens et l'avantage de la Religion, ont renoncé aux commerce des liqueurs enivrantes ! Ah ! que Dieu le leur rende au centuple dans ce monde, en attendant le jour de l'éternité. Car que d'âmes iront au ciel, pour n'avoir pas été exposées à l'occasion prochaine, lesquelles se seraient perdues, si cette funeste occasion s'était de nouveau présentée.

Prions, Nos Très-Chers Frères, pour ceux qui n'ont pas encore eu la force ou les moyens de quitter un commerce

si dangereux et si ruineux. Car quoiqu'il y en a peu, si toute fois il y en a, qui se soient enrichis à débiter des liqueurs qui ont couvert ce Pays de tant de ruines, et surtout ont perdu tant d'âmes ! Quels reproches n'auront pas à se faire éternellement ceux qui ont enivré de pauvres ivrognes, lesquels, au sortir de l'auberge, ont fait des fins si malheureuses et si terribles ! Que de veuves infortunées peuvent crier sans cesse aux oreilles de ces gens que l'amour de l'argent aveugle et fait sacrifier les âmes à leur cupidité : *Rendez-nous nos époux !* Que d'enfants abandonnés sur la paille ont droit aussi de leur crier : *Rendez-nous nos pères !* Que de pasteurs peuvent également leur dire, avec tout l'accent de la douleur : *Rendez-nous ces cheres âmes* que vous avez précipitées dans l'abîme ! Pour Nous, qui recevons presque chaque semaine la triste nouvelle de quelques accidents déplorables causés par l'intempérance, nous n'avons points d'expressions pour vous dire la douleur poignante qui saisit notre âme : Ah ! pauvres infortunés, qui spéculez sur des âmes immortelles et rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, arrêtez-vous donc sur le bord de l'âbîme où vous avez déjà précipité tant de vos frères. Ne craignez-vous pas d'y tomber vous mêmes ?

Mais terminons cette Lettre déjà trop longue. Vous nous le pardonnerez, si vous faites attention que notre cœur est plein, et qu'il a besoin de se décharger de temps en temps dans les vôtres. Veuillez bien croire que c'est dans les SS. Cœurs de Jésus et de Marie que Nous allons puiser tout ce que nous avons à vous dire. Vous recevrez donc tout ces avis paternels, comme de bons enfants du Père céleste qui daigne, malgré notre incapacité et indignité, Nous choisir pour vous exhorter à la pratique des solides vertus que vous avez à pratiquer, pour assurer, comme dit St. Pierre, votre vocation et votre élection, par toutes sortes de bonnes œuvres.

O Marie, Mère de ce Diocèse que vous aimez tant, ne

l'abandonnez pas à notre faiblesse et inexpérience ; car il est perdu ; dans ces temps orageux et sur cette mer que tant de flots courroucés agitent horriblement, soyez notre Etoile, et guidez nous vers le Port. Pendant le fléau qui, l'été dernier, jetait la consternation parmi vos enfants, vous avez voulu nous donner une nouvelle marque de l'amour que vous portez à votre Ville chérie et à tout son territoire, vous avez daigné sortir de votre aimable sanctuaire de Bon Secours. Vous avez montré votre face majestueuse à vos enfants éplorés. Vous avez traversé toutes nos rues. Vous vous êtes arrêtée avec bonté sur la place de votre Eglise. Là, vous vous êtes vue entourée de plus de vingt mille cœurs qui vous aimaient et qui ont fait entendre plus de vingt mille voix pour vous proclamer *bienheureuse,* et implorer votre secours. Vous avez reçu dans cette religieuse et solennelle circonstance, un triomphe qui ne ne fut ici accordé à personne, depuis l'établissement du Pays. Votre Divin Fils, qui est béni dans le ciel et sur la terre, l'a ainsi voulu. Soyez donc louée, bénie et glorifiée. Oh ! c'est bien peu encore pour vous, qui êtes si puissante et qui faites tant pour nous. Maintenant Vous Nous voyez à vos genoux ; c'est pour vous supplier de bénir de nouveau nos enfants. Obtenez leur des années riches en vertus, et pour récompense, les années éternelles. Bénissez ce Diocèse qui est à vous, et préservez le de toutes mauvaises doctrines. Bénissez les œuvres que Nous lui proposons dans cette Lettre, et toutes les autres déjà entreprises. Bénissez ses communautés, pour qu'elles se perfectionnent et se multiplient, afin de mieux répandre la bonne odeur de vos vertus virginales. Bénissez son Clergé ; qu'il brille de tout l'éclat des vertus sacerdotales de votre Divin Fils. Bénissez Nous, Nous-même, afin que Nous puissions nous sauver et sauver les autres, pour que nous puissions tous vous contempler sur le trône de votre gloire, pendant le long jour de l'éternité. *Ainsi soit-il.*

Sera la Présente Lettre Pastorale lue au Prône de notre Cathédrale, à celui des Eglises Paroissiales, et en Chapître dans toutes les Communautés Religieuses, le premier jour après sa réception.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, le 6 Janvier, mil huit-cent-cinquante,sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG., Evêque de Montréal.

Par Monseigneur.

J. O. Paré, *Chan.-Secrétaire.*

(*Vraie copie*) J. O. Paré, *Chan. Secrétaire.*

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, POUR APPROUVER ET RECOMMANDER UNE ASSOCIATION DE PRIÈRES DITE « LA DÉVOTION AU TRÈS-SAINT SACREMENT, OU L'ADORATION PERPÉTUELLE. »

LA DÉVOTION AU TRÈS-SAINT-SACREMENT

Ignace Bourget par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Une *Pieuse Association,* Nos Très-Chers Frères, se forme en ce moment dans divers pays du monde catholique, dont la fin est de travailler à faire louer, honorer et servir Notre Seigneur Jésus-Christ, résidant nuit et jour dans la Ste. Eucharistie, et à sauver des âmes.

Pour remplir cette fin sublime, elle se propose de pro-

curer des Adorateurs au Très Saint-Sacrement, pour que dans aucune Eglise ou Chapelle, il ne demeure jamais seul. Car elle est vivement touchée de l'abandon où il se trouve, dans tant de lieux où, hélas! on ne voit presque jamais personne du matin au soir. Les chemins qui conduisent à ces églises désertes pleurent amèrement. *Viæ Sion lugent.* Des oreilles pieuses ont entendu leurs lugubres gémissements; des cœurs religieux en ont été touchés; et voilà que des troupes d'adorateurs en esprit et en vérité s'unissent et se succèdent aux pieds des Saints Autels. Puissent leurs joyeux cantiques, dans les Portiques du Seigneur, faire cesser à jamais cet accent douloureux.

Notre Saint Père le Pape, à la veille d'entrer dans sa laborieuse carrière de tribulations, a béni, avec effusion de cœur, et approuvé hautement cette œuvre de zèle, en l'enrichissant de précieuses indulgences. Cette Bénédiction est une lettre de créance qui la fera recevoir avec empressement dans toutes les parties du monde catholique, et le prélude certain d'un heureux succès. Il sera donc comblé de bénédiction le dévôt peuple d'Adorateurs qui va former cette noble Association. *Plenus erit Benedictionis.* (Deut. 23, 23.)

Nous préconisons aujourd'hui, Nos Très Chers Frères, solennellement cette admirable Association ainsi imprégnée des Bénédictions Aposliques, et Nous l'incorporons officiellement aux Associations Diocésaines. Car dans Notre Lettre Pastorale du six Janvier dernier, Nous ne faisions que vous l'annoncer et recommander. Elle va être dès lors comme la Fontaine qui arrosait le Paradis Terrestre, en se partageant en quatre grands fleuves, pour rafraîchir et fertiliser ce jardin délicieux. Car le Saint Cœur de Jésus-Christ, dans le Tabernacle de chaque Paroisse, est la source intarissable des eaux vives qui se déchargent par les canaux sacrés des quatre Associations de la *Propagation de la Foi, des Archiconfréries, de la St. Vin-*

cent de Paul et de la Tempérance, établies pour répandre partout l'abondance et la paix.

Les règles que Nous vous envoyons, à la suite du présent Mandement, vous traceront les devoirs de l'Association. Vous y verrez que pour y appartenir, tout se réduit à passer une heure par semaine au pied de l'autel, et que quatre-vingt-quatre personnes, en s'unissant, peuvent adorer Jésus-Christ présent au St. Sacrement, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir; deux demi-heures suffisent si l'on aime mieux prendre pour cela arrangement avec quelqu'autre. Rien n'empêche de se faire remplacer. Les riches de la campagne, qui sont éloignés de l'église, peuvent charger de bons pauvres de leur village de faire leurs heures d'adoration, et leur donner l'aumône dans cette intention.

Si la piété qui porte à entretenir des lampes ardentes devant le St. Sacrement est sainte et louable, comme on n'en saurait douter, croyez, Nos Très-Chers Frères, que la fondation de lampes vivantes, dans la personne des pauvres, sera même beaucoup plus agréable à Notre Seigneur. Oh! oui, l'aumône faite avec une intention si pure est une huile qui guérit les plaies du péché, dissipe les ténèbres de l'ignorance et adoucit l'amertume des maux qui affligent notre pauvre humanité.

L'on voit que par cette organisation vraiment fraternelle, nous aurons le précieux avantage de pouvoir adorer tout le jour Jésus Christ dans son divin Sacrement. Car la communion des Saints nous fait participer à toutes les œuvres de nos Associés, selon le symbole des Apôtres, et cette parole du Prophète : *je suis en partage de biens avec tous ceux qui craignent le Seigneur,* (Ps. 118). Chacun des associés peut donc se dire en toute vérité, en se réveillant le matin : *Je vais adorer toute la journée Jésus-Christ au Très-Saint-Sacrement de l'Autel,* car c'est là l'œuvre de son Association. Qu'il est vivement senti ce bonheur par les cœurs qui ont goûté les douceurs des Saints Tabernacles !

Mais ce n'est là qu'un demi bonheur; et il faut que l'Association le complète en procurant à ses membres le moyen d'être jour et nuit avec un si bon Maître.

En effet, cette Association embrasse le monde entier, et est semblable au soleil *qui marche à pas de géant,* pour fournir en vingt-quatre heures sa longue carrière. Ce bel astre, en nous disant adieu chaque soir, s'en va réveiller les peuples d'un autre hémisphère et les avertir de louer Dieu. Il reviendra le lendemain nous faire sortir de notre lit de repos, et nous inviter à le louer à notre tour. Admirable succession de jours et de nuits qui, comme autant de voix chantent les œuvres merveilleuses de Dieu et publient sa gloire. *Dies diei eructat verbum ; et nox nocti indicat scientiam.* (Ps. 18).

Ne voyez-vous pas là, Nos Très-Chers Frères, une image frappante de notre Association qui, comme une lampe ardente, brille devant tous les Saints Tabernacles, sans jamais s'éteindre ! parce que ses Membres, qui sont de tous les pays que le soleil éclaire, se succèdent devant le Très Saint-Sacrement aussi fidèlement que le jour succède à la nuit. Chaque Associé peut donc dire en se couchant le soir : *Je vais passer ma nuit en adoration, en union avec tant de bonnes âmes qui vont prier pendant que je dormirai. Quel doux repos ! Quel délicieux sommeil ! In pace in idipsum, dormiam et requiescam.*

N'est-ce pas là la vie des Anges? Oui, vraiment, l'Autel de Jésus est pour nous infortunés enfants d'Adam, qui gémissons sur cette terre d'exil, ce qu'est pour ces Bienheureux Esprits le Trône de Dieu. L'Eglise est notre Paradis, comme le ciel est celui des âmes béatifiées. Nous faisons ici pour le Saint-Sacrement ce qu'il font là-haut pour la divine Essence qu'il leur est permis de voir face à face ; c'est-à-dire, que nous vaquons à nos devoirs sans cesser d'adorer Dieu. Et en effet, les Anges ne sont-ils pas employés à divers ministères de charité et de zèle en faveur de ceux qui doivent recueillir l'héritage du salut ? Cepen-

dant ne sont-ils pas toujours en adoration ? Un Prophète vit une sublime Intelligence, jouissant du profond repos de l'éternelle comtemplation de la divine Majesté ; et cependant ses ailes étaient toujours en mouvement. Ce qui, selon St. Bernard, marquait que les Saints qui sont au ciel sont toujours en action, sans jamais s'éloigner de la présence de Dieu. Et tel est autant qu'il est possible de le faire sur la terre, la vie toute céleste que fait mener l'*Adoration Perpétuelle. Toujours prier, Toujours travailler.* Quel vie ! Oh ! qu'elle a d'attrait ; et qu'elle est un puissant motif de nous enrôler sous cet étendard !

Maintenant, âmes ferventes, en quelque lieu que vous soyez, Nous faisons appel à votre piété ; et nous vous proposons de faire sentinelle devant les cent quatre-vingt deux Tabernacles de ce Diocèse dans lesquels réside le Dieu vivant. Gardons-le bien tout le jour ; et la nuit, laissons ce soin à nos frères d'un autre hémisphère. Que chaque maison se fasse un bonheur de députer chaque semaine quelqu'un de la famille auprès de l'Adorable Sacrement, pour lui rendre ses devoirs et en obtenir des grâces. Oh ! *qu'alors ils seront aimables et aimés ces Tabernacles du Dieu des Vertus !*

Jésus-Christ y réside. *C'est notre Dieu :* en se logeant dans de si pauvres cabanes, il montre bien clairement qu'il *met ses délices à être avec les enfants des hommes.* Ne mériterait-il en retour que dégoût et ennui de notre part ! Serait-ce trop de faire quelques arpents pour le visiter, lui qui fait chaque jour le grand voyage du ciel en terre pour le plaisir de nous voir ! Une heure par semaine consacrée à la visite de son Temple, serait-elle trop longue pour nous, quand lui le Dieu de Majesté n'a pas cessé et ne cessera jamais, jusqu'à la fin des siècles, de demeurer avec nous ?

C'est Notre Roi. Les Portes de son humble Palais sont ouvertes à tous, du matin au soir. Assis sur l'Autel, il attend patiemment et avec un air plein de bonté, les

visites de ses sujets. Il a les mains pleines de grâces, cherchant à les distribuer à quiconque vient les lui demander. Sa cour est-elle fréquentée, du moins autant que celle des grands du monde ? Hélas ! ces maisons sont toujours remplies ; et dans celle du Roi des Rois, on ne voit presque jamais personne. Le cœur saigne chaque fois que l'on entre dans les églises devenues désertes par la tièdeur des temps mauvais.

C'est Notre Père. Le bonheur de ce bon Père est d'avoir auprès de lui tous ses enfants. *Ses yeux sont toujours ouverts et ses oreilles toujours attentives* au cri de leur misère. Refuserions nous de faire un pas pour aller lui témoigner notre amour, et lui exposer nos besoins ?

C'est Notre Voisin. Sa maison est bâtie au milieu des nôtres. Nous n'avons souvent qu'un chemin à traverser pour nous rendre chez lui. Ne serait-ce pas une honte pour lui, si ces voisins ne daignaient pas l'aller voir ? Ne passerait-il pas pour un voisin ennuyeux, si du matin au soir, il demeurait seul et sans compagnie !

C'est Notre Hôte. Il veut bien habiter sous le même toit que les personnes qui vivent en communauté, et y avoir sa chambre comme un autre de la maison. Il ne faut, pour se trouver chez lui, que monter un escalier ou ouvrir une porte. Oh ! le précieux avantage que l'on sait assurément sentir et goûter dans ces saintes maisons ! c'est là sans doute où Jésus-Christ doit trouver plus d'adorateurs.

C'est Notre Ami. L'on sait que c'est le propre de l'amitié de ne vouloir point se séparer de l'objet aimé. Jésus ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin, dit St. Jean. Il l'a bien prouvé en instituant, la veille de sa mort, le St. Sacrement dans lequel il est réellement présent, pour pouvoir demeurer avec ses amis jusqu'à la fin des siècles. Ce bon Ami nous voit passer et repasser sans cesse devant sa porte. Oh ! quel serait son chagrin, si nous ne nous donnions pas la

peine d'y entrer, du moins pour le saluer, et lui dire un mot.

Il n'en sera pas ainsi, Nos Très-Chers Frères, car chaque Paroisse et chaque Communauté se fera un devoir honorable de bien garder son tabernacle. L'Association, en s'y établissant, y entretiendra de pieux Adorateurs qui seront les représentants du Peuple Saint, comme les pains de proposition étaient devant l'arche d'alliance le Mémorial des vœux des douze tribus d'Israël. Priant au nom de tous, ils fourniront à l'Ange, qui se tient à la droite de chaque autel beaucoup de parfums, pour que son encensoir d'or soit toujours fumant de l'encens des ferventes prières des bonnes âmes que l'amour amène au pied des Saints Autels.

En voilà assez et plus qu'il ne faut, Nos Très-Chers Frères, pour vous animer d'un zèle ardent envers une Association qui impose si peu de devoirs et procure tant de précieux avantages. Que de raisons en effet nous pressent de nous y agréger et d'en bien remplir les devoirs ! Messes manquées, ou mal entendues ; Communions tièdes et lâches, et peut-être sacrilèges ; irrévérences scandaleuses commises dans le lieu saint à la honte de la Religion ; tout nous avertit que nous avons à faire de grandes et solennelles réparations pour nous et pour nos frères. L'Esprit d'irréligion qui se glisse dans cet heureux pays, de tout temps si distingué par sa foi ; les doctrines impies qui commencent à s'y propager ; les scandales de toutes espèces qui s'y commettent, sont pour nous de puissants motifs de travailler ardemment à conserver notre foi, et à garder nos Tabernacles. Fasse le ciel qu'il ne nous arrive jamais d'obliger Notre Seigneur à nous quitter, comme tant d'autres peuples qui n'ont plus ni temples ni autels, ou qui, par une profanation qu'il faudrait pleurer avec des larmes de sang, ont changé les Temples du Vrai Dieu en des temples de l'erreur et de l'infidélité ; en des temples, par conséquent, où se fait adorer le Prince des

Ténèbres. Qu'il ne nous arrive jamais, ce châtiment arrivé à un peuple coupable qui, rassemblé un jour dans son église, entendit, par trois fois, sortir de la sainte Hostie cette terrible parole : *Peuple, je t'abandonne.* Car, à ce troisième anathème, l'Hostie disparut et le temple s'écroula. Nos Très-Chers Frères, ne méritons jamais de perdre l'Auguste Sacrement qui fait notre unique bonheur ici, ni les temples où il veut demeurer avec nous. Pour éviter ce malheur, demeurons humblement et toujours prosternés devant ce grand Sacrement. *Tantum ergo Sacramentum veneremur cernui.*

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de Nos Vénérables Frères, les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons, et ordonnons ce qui suit :—

1o En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, nous établissons pour tout le Diocèse, la pieuse Association de la *Dévotion au Très-Saint-Sacrement de l'Autel, ou Adoration Perpétuelle*, afin que dans les Paroisses où elle sera pratiquable, elle se trouve érigée de fait et de droit, sans qu'il soit besoin d'aucun autre diplôme. A mesure que les Sections se formeront, on en donnera avis au Directeur de l'Association de Montréal, pour qu'il l'inscrive sur la liste générale, et lui donne un nom. Qu'il est à désirer qu'il s'en forme assez pour faire connaître les ineffables Noms que porte Jésus-Christ dans la Ste. Eucharistie ?

2o Pour encourager et récompenser en même temps la piété des Fidèles envers l'Adorable Sacrement de l'Eucharistie, Nous permettons que les Prières des quarante heures et l'exposition du Saint-Sacrement se fasse une fois par année dans chaque Eglise ou Chapelle où il est permis de le conserver habituellement, avec tous les priviléges et indulgences qui y ont été attachés par les Souverains Pontifes ; et cela en vertu d'un Indult du St. Siége, en date du 31 Mai 1840. Nous confions à l'Association le soin de faire honorer le Très Saint-Sacrement, dans ces

beaux jours, comme aussi dans toutes les Processions, par de nombreux et pieux concours. Ces quarante heures et autres prières, ne l'oubliez pas, Nos Très Chers Frères, sont pour obtenir qu'il ne se commette jamais et nulle part des sacriléges par les profanations des Sacrements.

3o Afin que l'Adoration se fasse hiver comme été, nous laissons à MM. les Curés la liberté de conserver le Saint Sacrement dans le Tabernacle des petites Chapelles qui, dans beaucoup d'Eglises, sont adossées aux Maîtres Autels, ou de faire pratiquer un regard ou vitrail dans la porte de communication entre l'Eglise et la Sacristie, afin que les personnes en adoration puissent se tenir dans la Sacristie. Ce vitrail sera couvert d'un volet, quand il ne sera pas d'usage.

4o Nous invitons chaque Paroisse à montrer beaucoup de zèle à accompagner Notre-Seigneur, quand on le porte aux infirmes pour la communion pascale, ou aux malades, pour celle en Viatique. Il n'y a point de doute que ce Bon Maître ne répande sur son passage des grâces à proportion de la foi et de la piété qui animent ceux qui l'accompagnent ou l'honorent sur sa route.

Ce sera aux Associés de chaque Quartier à faire les invitations nécessaires et à déployer leur zèle pour que partout et chaque fois qu'il sortira de son Temple, la marche de ce Dieu pour nous soit triomphante. Il serait à désirer qu'il y eût, dans chaque Paroisse, une voiture décente exclusivement employée à porter la Ste. Communion aux malades et infirmes, et qu'on appellerait la *Voiture du St.-Sacrement.* Notre intention, Nos Très-Chers Frères, en vous invitant à rendre tous ces honneurs à Notre-Seigneur, est d'obtenir pour nous tous la grâce de recevoir dignement tous les Sacrements à l'heure de notre mort. Qu'il y a à espérer un jugement favorable, quand en sortant de ce monde,on emporte avec soi son juge !

5o. Nous vous exhortons, âmes ferventes, à procurer à Notre-Seigneur un plaisir qui lui est très sensible, c'est de

travailler, selon votre pouvoir, à procurer le bonheur de la Sainte Communion à ceux qui, étant d'un certain âge et n'ayant pas fait leur première communion, n'osent se présenter pour cela aux Instructions publiques. Tâchez de les découvrir ; et par tous les moyens possibles de les conduire à la table du Seigneur. Que le Pain de vie que l'on fait manger à ces pauvres êtres abandonnés, est une riche aumône !

6o. Nous désirons que ce Mandement soit lu le Jeudi-Saint au Reposoir, à l'heure jugée pour cela convenable, afin que ce jour qui a vu naître l'Auguste Sacrement de l'Autel, soit le jour où l'Association reçoive son existence canonique et solennelle. Que le Sacré Cœur de Jésus fasse reposer dans ce grand jour cette jeune société, comme un autre disciple bien aimé, sur sa poitrine amoureuse, afin qu'embrâsée de ses divines ardeurs elle répande partout le feu de la divine Charité !

7o. Nous établissons pour Patron spécial de l'Association, le Père Nourricier de Notre-Seigneur, le glorieux St. Joseph, ou pour mieux dire, c'est Dieu lui-même qui lui en confie le soin. *Constituit eum Dominum domûs suæ.* Ses sueurs et ses travaux pour nourrir ce Dieu hômme devenu le Pain substantiel descendu du ciel pour donner la vie aux hommes, lui donnant un titre assuré à la gloire de diriger une famille qui va continuer à remplir ses augustes fonctions.

Nous terminons, ô Vierge Sainte, par déposer, à notre ordinaire, à vos pieds sacrés, ce mandement, en vous suppliant humblement de le bénir, et le prendre sous votre spéciale protection. Vous êtes la Mère de ce grand sacrement, puisque le Corps Sacré et le Sang précieux, que le Fils de Dieu a unis à sa divinité, ont été formés, par l'opération du St. Esprit, de votre Sang très-pur et virginal. Cela suffit pour que vous vous intéressiez à répandre dans nôtre Diocèse une œuvre si glorieuse à votre Fils, et si avantageuse à vos enfants ; sous votre conduite, elle pros-

pérera donc; et par les grâces que vous lui obtiendrez, l'on aura bientôt la consolation de voir à toute heure, aux pieds des Saints Tabernacles, des Adorateurs dont les continuelles prières formeront des nuages d'encens qui rempliront nos églises de la majesté de Dieu, beaucoup mieux que la Nuée mystérieuse ne remplissait le Temple de Salomon. O Vierge des Vierges, faites-nous courir à l'odeur de ces encens parfumés! Vous êtes la lampe qui ne s'éteint jamais, *Lampas inextinguibilis*. Brillez donc sans cesse devant les Autels de votre Cher et Divin Fils. Ah! de grâce, ne souffrez pas que jamais la *dévotion au Très-Saint-Sacrement* s'éteigne ici, et pour cela multipliez les enfants de *l'Adoration Perpétuelle*. Ainsi soit-il.

Sera, le présent Mandement lu dans notre Cathédrale, dans les Eglises Paroissiales, et dans toutes les Communautés Religieuses, le Jeudi-Saint, ou le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, le dix-neuf Mars, mil huit cent cinquante, sous notre Seing et Sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

L. † S. JOS. OCT. PARÉ, *Chan. Sec.*

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 25 mars 1850.

Monsieur,

Je vous adresse enfin le règlement de l'*Adoration Perpétuelle* avec le Mandement qui l'introduit dans tout le diocèse. Je comprends les difficultés qu'il y aura de l'établir dans un certain nombre de Paroisses; mais frappé des paroles que l'Archange St. Gabriel adressait, il y a

aujourd'hui mille huit cent cinquante ans : *non erit impossibile apud Deum omne verbum*, je suis plein de confiance dans le succès. Le Tabernacle est pour chaque Paroisse un autre sein de la Bienheureuse Vierge ; et il y a tout à espérer qu'ils se trouvera partout de bons Sts. Joseph qui le garderont avec bonheur. Je crois que vous feriez bien de mettre en avant une personne laïque qui fasse son affaire de trouver des Adorateurs à Notre Seigneur, et qui ait assez d'influence et d'intelligence pour être mise à la tête de la Section qui pourrait être formée.

Je vous adresse un Projet de Requête pour que vous puissiez vous entendre avec vos voisins et voir avec eux s'il ne serait pas convenable et possible de pétitionner le gouvernement dans ce sens. Aussitôt après les Pâques, veuillez bien vous occuper de cette affaire ; car il n'y a pas de temps à perdre.

J'ai le plaisir de vous annoncer que M. Gagné a donné à l'Evêque, incorporé légalement l'année dernière pour toutes bonnes œuvres du Diocèse, afin de commencer à doter la Caisse Ecclésiastique en faveur de nos Vénérables Vétérans du Sanctuaire, deux terres, 8000 francs, sa Bibliothèque et tous ses meubles avec le produit de son tiers ; ce qui peut former de mille à douze cents louis. Sa maison est ouverte aux Messieurs de St. Joseph, comme une maison de campagne dans la saison des chaleurs. Je ne doute pas que vous n'accueilliez cette nouvelle, comme elle doit l'être avec joie et reconnaissance. Une pareille œuvre ne peut manquer d'attirer des bénédictions sur le Donateur, et faire honneur au Clergé qui entoure ses anciens et ses infirmes du double honneur dont, selon l'Apôtre, ils sont si dignes, surtout après avoir blanchi, ou s'être usés au service des Autels.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

(*Vraie copie*) J. O. PARÉ, *Chan.*, *Secrétaire.*

ADORATION PERPÉTUELLE.

Nous sommes heureux d'apprendre les étonnants progrès que fait partout l'*Adoration Perpétuelle*, qui est, comme tout le monde le sait, une *pieuse association* instituée, ou plutôt ravivée ici par un zélé prêtre de St. Sulpice, pour procurer à Notre-Seigneur, réellement présent dans le Tabernacle de chaque paroisse et communauté, de fervents *adorateurs* depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Nous aimerions à donner aujourd'hui la belle et longue liste de toutes les sections, déjà faites en ville et à la campagne, avec leurs noms emblématiques. Mais nous attendons qu'elle soit plus complète. Nous espérons qu'elle le sera, un des jours de l'Octave de la Fête-Dieu ; et on nous prie d'inviter pour cela MM. les curés de transmettre au plus tôt à M. Roupe, directeur de la ville, le nombre de leurs sections, pour qu'elles soient incorporées à l'Association Mère qui, en les admettant dans son sein, leur donnera le nom propre sous lequel chacune sera connue dans tout le diocèse.

En attendant, nos lecteurs liront avec plaisir ci-après deux pièces, vraiment monumentales, sur l'*Adoration Perpétuelle*. Ils y verront ce que pensaient nos pères du devoir imposé à chaque âme reconnaissante d'adorer et de faire adorer sans cesse J.-C. présent au Très-Saint-Sacrement. Ils y admireront la simple mais touchante industrie de la foi, pour se faire représenter à la cour du roi des rois. Ils aimeront qu'on leur dise que la lampe, allumée le onze novembre en mil sept cent quatrevingt-un, devant le Maître-Autel de l'église de Ste. Anne de Varennes, ne s'est jamais éteinte depuis, parce que la piété des fidèles a été comme une fontaine d'huile, qui a toujours coulée, pour l'entretenir belle et brillante, devant l'aimable Tabernacle du Dieu Vivant. Deux ans après, jour pour jour, elle éclairait le dernier souffle du

vénérable pasteur qui avait été à la tête de ce mouvement religieux. Elle a aussi sans doute éclairé ses premiers pas dans la route inconnue de l'autre monde. Car les œuvres de lumière précèdent, accompagnent et suivent le juste, quand il quitte l'exil pour la patrie.

Nous ne surprendrons personne en disant qu'à la lecture du Mandement de Monseigneur l'Evêque de Montréal, qui recommande au diocèse cette dévotion, si naturelle au cœur catholique, les enfants de tels pères se sont trouvés tout préparés à faire partie d'une si belle *Association.* En s'y aggrégeant avec ardeur et en grand nombre, ils ont voulu être eux-mêmes des *lampes vivantes* dont la dévotion intérieure fait seule tous les frais.

Les actes que nous reproduisons se trouvent d'après les dispositions des fondateurs, déposés aux archives de Varennes. Ils nous paraissent intéresser si vivement toutes les paroisses, dans ce moment heureux, où pour la plupart elles s'ébranlent pour s'enroler dans l'*Adoration Perpétuelle*, qu'il nous a sembé qu'ils devaient leur appartenir, et qu'il convenait pour cela de leur en délivrer copie authentique. Notre feuille les transmet donc fidèlement. C'est pour nous un devoir bien doux, que celui de travailler à répandre une dévotion si touchante pour la foi, dans un temps comme celui-ci. Nous savons que nos lecteurs sont amis sincères de la religion et de ses saintes pratiques. Cette pensée, nous aimons à le dire en passant, est pour nous bien encourageante ; et elle ne contribue pas peu à nous soutenir dans les fatigues du jour et les veilles de la nuit.

Acte d'Association du Très-Saint-Sacrement de l'Autel, de l'Eglise de Ste. Anne de Varennes.

L'an mil sept cent quatre-vingt-un le onze novembre, nous soussignés ou dénommés, par le très profond respect que nous avons pour notre Seigneur Jésus-Christ, et la

tendre dévotion que nous portons au Très-Saint-Sacrement de l'Autel, que nous souhaiterions ardemment pouvoir, en personne, àdorer à chaque heure du jour et de la nuit ; et ne le pouvant faire à cause de nos occupations, prions au moins la divine majesté d'accepter l'offrande que nous lui faisons, en échange des moments que nous devrions passer devant les autels pour lui rendre nos hommages et nos adorations, d'entretenir pendant le cours de notre vie, nuit et jour la lampe qui brûlera sans cesse devant le grand autel de l'Eglise paroissiale de Ste. Anne de Varennes. Nous nous engageons, nos vies durant, à l'entretien de la dite lampe librement, volontairement et de notre plein gré, sans y être portés par aucun autre motif que celui d'honorer d'une manière particulière, le jour et la nuit, le corps adorable de Jésus-Christ, espérant par là des grâces particulières de salut en ce monde et la miséricorde éternelle en l'autre, et afin que le présent acte subsiste, et serve d'exemple à la postérité, nous désirons qu'une copie en soit mise dans le coffre de la Fabrique et l'autre entre les mains du Directeur de l'Association, qui sera nommé par les confrères. Lequel retirera les deniers, les emploiera à l'entretien de la lampe, et s'il y a du reste, nous désirons qu'il soit employé à faire dire des messes pour les associés décédés. Fait et passé à Varennes ce jour et an ci-dessus. Lu et publié au prône de la grand'messe du dit jour.

F. Duburon, Ptre.

Suivent les signatures de 110 personnes qui se mirent de l'association.

Consécration à N. S. J. C. au Sacrement de l'Autel.

Prosternés à vos pieds, adorable Jésus, nous nous consacrons entièrement à vous, et nous vous faisons une protestation solennelle de vous rendre, tous les jours de

notre vie, les hommages et les respects qui vous sont dûs, et de réparer, autant qu'il dépendra de nous, les outrages et les insultes, qui vous sont faits, dans le sacrement adorable de votre amour. Ne pouvant comme nous le désirerions adorer, en personne, à chaque heure du jour votre adorable Majesté, dans l'auguste Sacrement de l'autel, nous vous prions d'accepter l'offrande que nous vous faisons, en échange des moments que nous devrions passer en votre divine présence, d'entretenir nos vies durantes, une lumière qui brûlera sans cesse devant votre autel, en témoignage de notre foi et de nos profonds respects pour votre corps adorable. Faites, ô divin Jésus, que nos cœurs brûlent sans cesse de votre divin amour, puisque vous êtes dans le Sacrement de l'autel, le viatique et la consolation des mourants ; c'est la grâce que nous vous demandons de vous recevoir au dernier temps de notre vie, et de mourir entre vos bras. Appliquez-nous en ce moment le fruit et les mérites de votre sang précieux ; c'est ce que nous espérons de votre infinie bonté. Faites, Seigneur, qu'après vous avoir adoré présent, sur nos autels, nous puissions vous posséder et vous aimer éternellement. Ainsi soit-il

---

A SON EXCELLENCE, Etc.

Aux Honorables Membres du Conseil Législatif, etc.

Aux Honorables Membres de la Chambre d'Assemblée, etc.

Les habitants de la paroisse de......................ont l'honneur d'exposer à..............................que l'usage immodéré des liqueurs enivrantes ayant été de tout temps la cause certaine de beaucoup de malheurs pour le peuple du pays, et un obstacle insurmontable à la prospérité de cette Province, il prennent la liberté de lui (ou de leur) représenter que, dans leur humble opinion, les moyens à prendre pour faire cesser tout-à fait ce fléau de notre société seraient :

1° Que les aubergistes fûssent bien qualifiés, et pour cela fûssent nommés, dans chaque paroisse, par des personnes désintéressées et capables de faire un choix convenable parmi ceux qui se présentent pour avoir des licences ;

2° Qu'il n'y eût que le nombre d'auberges nécessaires pour procurer aux voyageurs des maisons confortables sous tous les rapports ; parcequ'autrement les aubergistes sont dans une espèce de nécessité de frauder la loi, afin de gagner à tout prix de quoi payer leur licence et soutenir leur famille ;

3° Qu'il devrait y avoir une pénalité contre quiconque serait trouvé dans un état d'ivresse, et aussi contre tout aubergiste qui serait convaincu d'avoir contribué à cette ivresse ;

4° Que le gouvernement devrait favoriser les mœurs publiques plutôt que l'avantage particulier des aubergistes, en donnant à quiconque aurait du zèle pour son pays, le pouvoir de poursuivre et les intempérants et les aubergistes complices de leur intempérance, et des moyens faciles pour complèter la preuve de cette sorte de délit, car il n'est que trop connu que jusqu'ici les aubergistes ont presque toujours pu éluder impunément la loi, vendre les dimanches, enivrer les jeunes gens qui, à l'insu de leurs parents passent une partie des jours consacrés à Dieu, à boire dans les auberges, et y dépenser au jeu et à la débauche un bien précieux qui devrait être économisé pour servir à se procurer de bons établissements ;

5° Que vos humbles Pétitionnaires, ayant depuis quelque temps le bonheur d'appartenir à la société de Tempérance, peuvent témoigner, par leur propre expérience, des avantages incalculables qui résulteraient, pour leur paroisse et pour tout le pays, si le gouvernement prenait des mesures énergiques pour empêcher à l'avenir tout excès de boisson.

Et ils ne cesseront de prier etc.

CIRCULAIRE

DES ÉVÊQUES DE SYDIME, DE MONTRÉAL, DE CARRHA, DE MARTYROPOLIS ET DE BYTOWN, RÉUNIS A MONTRÉAL, AU CLERGÉ DES DIOCÈSES DE QUÉBEC, DE KINGSTON, DE MONTRÉAL, DE BYTOWN ET DE TORONTO.

Evêché de Montréal, 11 Mai 1850.

Monsieur,

Vous serez convaincu, par la lecture de la lettre pastorale ci-jointe, de notre ardent désir de seconder et d'appuyer de toute notre autorité les généreux efforts que vous faites pour conserver dans ce pays, de tout temps si religieux, le présent des pressantes paroles de l'apôtre : *depositum custodi* (I. Tim. VI. 20). A cette divine et énergique recommandation se joint aujourd'hui celle que le Bienheureux Pierre adresse, par la bouche de son successeur, au gouvernement Sarde, pour l'engager à *soutenir l'épiscopat et le clergé, et à promouvoir la cause de la religion, cause inséparable de la félicité des peuples et de la sécurité de la société, qui est aujourd'hui secouée et menacée de toute manière.* (Protestation de N. S. P. le Pape Pie IX, 9 mars 1850.) Persuadés comme vous l'êtes, que la cause de la religion, du clergé et du peuple est une seule et même cause, vous comprendrez sans peine les motifs qui nous font agir, et vous travaillerez avec zèle à faire passer dans le cœur des fidèles confiés à vos soins ces vives et profondes convictions qui nous sont communes.

Nous commençons par vous faire part du résultat de nos délibérations, qui est comme le thème et l'analyse de notre lettre pastorale : vous y trouverez des décisions claires et nettes, dont les unes sont des règles pratiques qui obligent en conscience, et les autres des moyens extérieurs et qui ne sont point étrangères au zèle que doit inspirer l'amour du troupeau de J. C., dont le bien temporel est souvent intimement lié avec le bien spirituel.

DÉCISIONS.

1o. Nous défendons strictement la lecture des *bibles falsifiées.*

2o Nous ne permettons point la lecture des bibles publiées sans l'approbation des supérieurs ecclésiastiques, et sans notes explicatives d'auteurs catholiques bien connus.

3o. Nous réprouvons la lecture de tout traité, pamphlet, livre, journal, etc., contraires à la foi, ou aux mœurs. Dans le doute, s'ils sont dans cette catégorie, l'on recourra à l'autorité diocésaine.

4o. Ceux qui, après avoir été avertis de ces décisions salutaires, refuseraient de s'y soumettre, ne devront point être admis aux sacrements.

5o. Les fidèles qui aimeraient à lire l'écriture sainte dans des traductions approuvées par l'autorité ecclésiastique, seront autorisés à le faire, à moins que, dans certains cas particuliers, il n'y ait de justes raisons de craindre que cette lecture ne leur soit préjudiciable.

6o. Nous regardons comme suffisamment approuvé à cet effet le *Nouveau Testament* traduit en français, et imprimé à Québec avec l'approbation de Monseigneur l'Archevêque, la bible de Douay et le testament de Rheims traduits en Anglais, et publiés avec l'autorisation de plusieurs évêques.

BIBLIOTHÈQUES.

Il est évident que, pour éloigner le peuple des mauvaises lectures, il importe de lui procurer les moyens d'en faire de bonnes, car il faut un remède spécifique pour chaque maladie. Voici ce que nous avons résolu à ce sujet:

1o. Nous recommandons instamment l'établissement de bibliothèques paroissiales, chaque paroisse ou mission pouvant, ce nous semble, avoir la sienne.

2o. Pour favoriser autant qu'il est en nous une œuvre si louable, nous instituons par la présente dans chaque paroisse, ou mission, en vertu des pouvoirs que nous

tenons du St. Siége Apostolique, l'*Œuvre des bons livres*, telle que fondée à Bordeaux, et érigée ensuite en confrérie par les Souverains Pontifes, avec tous les priviléges et indulgences qui y sont attachés. Le règlement ci-joint qui en fait connaître et apprécier les avantages, pourra être modifié, si on le juge à propos.

3o. Pour faciliter l'acquisition des livres les plus utiles au peuple de ce pays, nous établissons une commission formée de prêtres des divers diocèses de cette province, laquelle devra s'enquérir des meilleurs ouvrages qui puissent être mis entre les mains des fidèles, et des moyens les moins dispendieux de se les procurer. On en imprimera un catalogue auquel chaque paroisse pourra recourir pour faire choix de ceux qui lui conviendront, et les faire ensuite venir par quelques libraires, sans s'exposer à des frais inutiles. Chaque année, la commission donnera un supplément au catalogue général, s'il y a lieu.

4o. Les messieurs nommés pour former cette commission sont : à Québec, M. le curé de Notre Dame et M. le chapelain de St. Patrice ; à Kingston, les deux chapelains des Congrégations Irlandaise et Canadienne ; à Montréal, les deux prêtres bibliothécaires de l'œuvre des bons livres érigée, l'une pour les Canadiens et l'autre pour les Irlandais ; à Bytown, deux des RR. PP. Oblats chargés de la desserte des Irlandais et des Canadiens. Ces messieurs se concerteront ensemble pour publier une seule et même liste qui convienne aux besoins du temps et des lieux.

5o. L'on se mettra en rapport avec l'œuvre des bons livres de Bordeaux et autres villes, afin de participer aux avantages temporels et spirituels dont jouit cette pieuse association.

JOURNAL ANGLAIS.

A l'heure qu'il est le journalisme est une puissance formidable dont l'enfer se sert malheureusement avec trop de succès, pour empoisonner le monde de ses doctrines impies et corrompues. La religion se voit donc dans la né-

cessité de se servir de cette arme, pour combattre l'erreur et le mensonge. Pressés par les besoins de l'époque, et à la demande de plusieurs laïques profondément affligés de voir que le catholicisme en Canada n'a pas un seul organe, dans la langue anglaise, pour repousser les attaques incessantes des journaux protestants, nous nous sommes arrêtés à ce qui suit :

1o. Nous approuvons de tout notre cœur, comme une œuvre avantageuse à la religion, la publication d'un journal religieux en anglais, pourvu qu'il ne s'attache à aucun parti politique.

2o. Ce journal devra être, pour le moment, imprimé à Montréal, rédigé par des laïques sous la surveillance de quelques prêtres, et publié une fois par semaine.

3o. Il aura pour titre *The true Witness*, parce que sa mission sera de rendre témoignage aux saintes vérités de la religion catholique, dont Notre-Seigneur se déclare le témoin fidèle : *Jesu Christo qui èst testis fidelis*, et dont tout le clergé doit se montrer le zélé défenseur par tous les moyens en son pouvoir.

4o. Il y aura dans chaque diocèse, au moins un prêtre chargé spécialement de s'enquérir des réclamations particulières de sa localité, et de transmettre aux éditeurs du journal les renseignements dont il pourraient avoir besoin. Ils correspondront entre eux pour mieux aviser aux meilleurs moyens de le rendre de plus en plus intéressant sous tous les rapports.

5o. MM. les curés et missionnaires sont priés de recommander ce journal à ceux de leurs paroissiens qu'ils croiront être en état de le lire avec profit. Ils voudront bien en être les agents, ou désigner des personnes respectables pour remplir avec zèle et bonne volonté les devoirs de cette charge, qui se réduisent à trouver autant d'abonnés possible et à retirer leur abonnement.

6o. Chacun sera prier de payer d'avance son abonnement, pour la première année, et d'y ajouter une fois pour

pour toutes, telle contribution qu'il jugera suffisante pour aider à faire les frais d'établissement qui se monteront probablement à deux ou trois cents livres courant. Le prix d'abonnement sera de deux piastres et demie, excepté pour les abonnés de Montréal, qui paieront trois piastres, parcequ'ils n'ont aucuns frais de poste à supporter.

7o. Les examinateurs ou surveillants du nouveaux journal sont, pour le moment, M. Patrick McMahon, de Québec, M. le grand vicaire McDonnell de Kingston, M. John Connolly, du Séminaire de Montréal et le Révd. Père Boyle, de Bytown. C'est à l'un d'eux que l'on devra adresser les observations que l'on aurait à faire dans l'intérêt du journal.

COLONISATION DES TOWNSHIPS.

Une triste expérience n'a que trop prouvé que le séjour de nos catholiques aux Etats-Unis n'a été que trop funeste à leur foi. Arrêter ce flot d'émigration a été jusqu'à ce jour chose impossible. Cependant la première cause qui forçait à aller à l'étranger un peuple si attaché au sol natal, disparaît aujourd'hui devant la bonne volonté de notre gouvernement, qui travaille si sincèrement à lui faciliter l'accès aux terres des townships; et la seconde, la ruine des fortunes, semble aussi disparaître sensiblement, depuis que le peuple embrasse avec une si louable ardeur la cause de la tempérance, source visible de prospérité pour ce pays. Ayant à cœur de favoriser une œuvre si digne de notre sollicitude, nous avons adopté les dispositions suivantes :

1o. Nous exhortons MM. les curés à former dans chaque paroisse une société pour la colonisation sur le modèle de celles qui existent déjà dans diverses paroisses du diocèse de Québec, et notamment de celle qui a été formée dans le comté de Kamouraska. Nous joignons à la présente un abrégé des règles qui régissent celle-ci, sans cependant

prétendent ôter à chaque société la liberté de s'en donner d'autres, si elle le juge à propos.

2o. Nous invitons nos dignes coopérateurs à recommander fortement cette œuvre patriotique que nous regardons aussi comme religieuse, aux peuples confiés à leur sollicitude, surtout dans les réunions du mois qui ont lieu dans plusieurs endroits de la province ecclésiastique. MM. le grand vicaire Mailloux, dans le diocèse de Québec, Désautels, dans le diocèse de Montréal, Farrell, dans le diocèse de Kingston, et le Révd. P. Dandurand, dans celui de Bytown, sont chargés plus particulièrement de propager le zèle de la colonisation.

3o. Dans chaque ville épiscopale, il sera nommé des ecclésiastiques, ou laïques, dont la mission sera de favoriser la bonne œuvre, en obtenant du gouvernement, ou de la compagnie des terres, des concessions avantageuses.

4o. Un agent ayant été nommé pour représenter à Toronto, pendant le prochaine session du parlement, les évêques de la province ecclésiastique, et y veiller aux intérêts de la religion, il sera chargé de solliciter de la législature les actes et octrois nécessaires pour faciliter la colonisation, surtout pour pratiquer des chemins de communication entre les habitations et les terres incultes qui en sont ordinairement fort éloignées. M. le grand vicaire McDonnell, de Kingston, a bien voulu accepter cette fonction importante. Ses talents bien connus et sa longue expérience acquise par de continuels rapports avec le gouvernement et la législature, sont de justes titres à la confiance qui lui est accordée.

MISSION DES CHANTIERS.

Depuis quelques années, l'on a à bénir la divine miséricorde du prodigieux changement opéré chez les jeunes gens qui travaillent dans les chantiers. Il faut l'attribuer au zèle des RR. PP. Oblats qui se sont imposé le pénible ministère de les visiter dans les forêts, et de les des-

servir à Bytown et dans les environs, où le scandale les attendait à toutes les portes. Pour généraliser ce bien si heureusement commencé, voici ce que nous avons décidé :

1o. L'on donnera à Québec et à Montréal des exercices particuliers pour les hommes des chantiers et des cages qui, pendant la saison de l'été, on coutume de séjourner quelque temps dans ces deux villes.

2o. Les exercices se feront à Québec dans l'église de Notre-Dame de la Victoire, à la Basse-Ville, et à Montréal, dans celle de Notre-Dame-de-Bonsecours. On choisira, pour réunir ceux à qui ils sont destinés, les heures qui les accommoderont davantage et ont les en informera à temps.

3o. Quant à Bytown, il s'y donnera quatre retraites par an, lesquelles se feront les trois jours qui précèdent la Nativité de la Bienheureuse Vierge, la solennité du St Rosaire, le 15 octobre et le 20 janvier.

4o. A la rivière *Trent*, dans le diocèse de Kingston, il sera donné des exercices particuliers, par les missionnaires du lieu, aux gens employés dans les chantiers, quand ils s'y trouveront réunis en nombre suffisant.

5o. MM. les curés des paroisses qui se trouvent sur la route que suivent les hommes de cages de Bytown à Québec, sont priés de veiller sur eux quand ils les verront s'arrêter dans leurs paroisses, et de s'entendre avec quelques-uns de leurs bons et charitables paroissiens, pour les détourner des auberges et leur porter secours au besoin.

6o. MM. les curés, ayant dans les paroisses des jeunes gens qui vont dans les chantiers, sont invités à les réunir à l'église, à l'époque de leur départ, pour leur donner des avis, les confesser et leur recommander de prendre part aux exercices religieux indiqués ci-dessus, de ne se loger que dans des auberges bien tenues, lorsqu'ils s'arrêtent quelque part, de se pourvoir des vêtements nécessaires pour n'être pas obligés de les acheter à des prix très élevés.

dans les chantiers, de ne pas craindre de faire leurs prières soir et matin, malgré les railleries dont ils pourraient être l'objet, de rester le moins longtemps possible dans les villes, etc.

7o. Un avis qu'il importe surtout de leur donner à leur arrivée à Québec et à Montréal, où ils sont exposer à aller gaspiller leur argent dans des maisons suspectes, tout en perdant leur âme, est de les engager à déposer leur argent dans une banque d'épargnes, ou de le prêter à des gens honnêtes et solvables, afin qu'en gardant ainsi avec soin leurs gages, ils puissent, après quelques années de travail, acheter des terres productives, ce qui leur sera d'autant plus facile que le gouvernement cède maintenant celles de la couronne à meilleure composition que jamais. Cette recommandation devra aussi leur être faite partout où l'on aura occasion de les rencontrer et de leur parler.

SECOURS AUX CANADIENS DES FRONTIÈRES.

Si l'on a beaucoup à louer Dieu de l'heureux changement qui s'est opéré chez les gens employés dans les chantiers, l'on n'a pas moins à gémir de l'esprit d'apathie et assez souvent d'apostasie de ceux de nos catholiques qui vont travailler aux Etats-Unis. Il faut avouer toutefois que le grand nombre demeurent attachés à la foi du sol natal ; seulement il est à regretter que les évêques des diocèses voisins n'aient pas de prêtres à donner à des gens si avides d'en avoir, qui en demandent avec tant d'instances, et qui profitent si bien des secours de la religion quand on va les leur porter : l'expérience qui en a été faite l'année dernière, et cette année encore, dans les diocèses de Boston et d'Albany, est vraiment encourageante. Nous sentons vivement l'importance qu'il y a de ne pas abandonner à leur sort ces pauvres gens qui nous tendent sans cesse des mains suppliantes, pour nous dire comme le Macédonien à St. Paul : *Secourez-nous.* Il y va du bien

même de nos paroisses, dans lesquelles beaucoup de ces infortunés ne reviennent que pour y apporter des principes corrupteurs. Mais tout ce que nous pouvons faire en leur faveur est de déclarer que nous seconderons de tout notre cœur le zèle de nos chers collaborateurs, qui auraient le temps et les forces nécessaires pour aller porter les paroles de la vie à nos frères qui périssent ainsi à l'étranger.

MISSIONS CHEZ LES SAUVAGES.

Pour conserver la foi antique de nos pères, et pour la propager et l'enraciner de plus en plus dans notre pays, qui semble être spécialement privilégié de la Divine providence, nous avons pensé qu'il importait de favoriser l'établissement de missions fixes chez les sauvages. Nous avons donc résolu de ne rien négliger, pour faire résider des missionnaires à différents postes du vaste territoire de la baie d'Hudson, afin que les sauvages qui l'habitent puissent être évangélisés. Nous exhortons MM. les curés et autres prêtres employés dans le saint ministère, à nous en fournir les moyens, en travaillant à répandre de plus en plus dans nos paroisses et missions le zèle pour l'œuvre de la Propagation de la Foi.

AGENCE A ROME.

Ce qui affermit la foi dans un pays, c'est l'attachement au St. Siége Apostolique. Plus on a de rapports intimes avec la chaire de St. Pierre, plus la foi est ferme et éclairée, car c'est de ce tribunal infaillible qu'émanent tant de décisions qui sont pour toute l'église des règles de foi et de morale. Ces raisons et beaucoup d'autres nous ont déterminés à avoir constamment à l'avenir, dans la Ville-Sainte, un Agent chargé de représenter, auprès du Vicaire de Jésus-Christ, le clergé de la province ecclésiastique de

Québec, chaque diocèse devant avoir droit d'y envoyer à son tour un de ses prêtres. Il convenait que la Métropole eût l'initiative, et son choix est tombé sur M. Charles-François Baillargeon, curé de Québec, qui n'a accepté que par obéissance, mais qui, nous le croyons, n'en rencontrera que mieux la sympathie de ses confrères. Son mérite bien connu le rendait digne d'une si haute mission, et la capacité dont il a fait preuve est pour tous une garantie qu'il en remplira les devoirs avec succès. En établissant cette agence, nous avons sans doute eu vue par dessus toutes choses le bien de l'église du Canada; mais nous nous trouvons heureux de pouvoir procurer en même temps au clergé qui nous seconde avec tant de zèle, un moyen honorable d'aller puiser à leurs sources des connaissances canoniques qui ne manqueront pas de faire briller un jour à l'étranger le clergé de cette province d'un éclat, dont la religion devra s'honorer et la patrie se glorifier. Nous pensons que tous les prêtres aimeront à contribuer de quelque chose à cette œuvre qui intéresse la foi du peuple et l'honneur du clergé. Nous les y invitons avec confiance, en les prévenant toutefois que leur souscription annuelle pour cela ne devra pas s'élever au dessus de quatre piastres. Ils ont en effet tant d'œuvres à soutenir et si peu de ressources à leur disposition dans ces années de détresse, qu'il y aurait indiscrétion à leur demander davantage. D'ailleurs le grand nombre supplée à la modicité de l'offrande. Une partie de la souscription servira à défrayer les dépenses de l'agent député à Toronto, auprès du gouvernement. Les contributions ainsi données pourront être mises entre les mains du grand-vicaire, ou de l'archiprêtre le plus voisin, qui voudra bien avoir la complaisance de les transmettre, aussitôt que possible, au secrétariat du diocèse auquel il appartient.

En imposant, par notre présente lettre, à MM. les Curés de si nombreux devoirs, nous ne sommes pas sans inquiétude pour un grand nombre d'entre eux qui sont déjà

chargés de tant de soins multipliés. Mais la foi en danger nous oblige à fermer les yeux sur cette considération. Nous connaissons au reste leur zèle pour la religion et leur généreuse disposition à tout sacrifier pour le bien du troupeau de Jésus-Christ. Dans un temps comme celui-ci, où l'on fait tant d'efforts pour avilir le clergé, et le représenter comme un corps à charge au peuple, prouvons par nos bienfaits qu'il n'en est rien. Que nos œuvres mises en contraste avec celles des hommes qui se déclarent si gratuitement nos ennemis, suffisent pour faire connaître à ce bon peuple quels sont ses vrais amis. Que l'emploi honorable que nous ferons des biens de l'église ferme la bouche à ceux qui travaillent avec tant d'acharnement à nous réduire à la chétive pitance du pauvre. Sous l'étendard de notre auguste Dame et Souveraine qui a dit avec autant d'humilité que de vérité : *fecit mihi magna qui potens est,* continuons notre œuvre avec courage, et nous verrons par une douce expérience que l'on peut tout quand, pour Dieu, l'on ne fait qu'un cœur et qu'une âme.

CAS RÉSERVÉS.

Nous terminons cette longue lettre, en vous informant que nous n'avons pu régler définitivement ce qui regarde l'importante discipline des cas réservés, dont nous nous sommes sérieusement occupés, et sur laquelle nous avons consulté le travail résultant des conférences ecclésiastiques déja tenues sur cette matière à Montréal. Nous avons cru devoir en remettre la décision au premier Concile provincial dont nous sommes bien aises de vous annoncer que l'ouverture aura lieu le 15 août 1851. En attendant, nous vous donnons le pouvoir d'absoudre des censures et des cas réservés à l'évêque, jusqu'à la publication des actes du Concile. Quant aux cas réservés au Pape, l'on se bornera à user des permissions accordées à ce sujet par le rituel en usage dans chaque diocèse.

Vous pourrez communiquer aux fidèles les différents articles de la présente circulaire qui vous paraîtront propres à les intéresser.

Nous sommes bien cordialement,

Monsieur,

Vos très-humbles et obéissants serviteurs,

† P. F. Ev. de Sidyme, Coad. de Québec et Adm. de l'Archidiocèse.

† Ig. Ev. de Montréal.

† Patrick Ev. de Carrha, Coad. et Adm. de Kingston.

† J. C. Ev. de Martyropolis, Coadjuteur de Montréal.

† Jos. Eugène, Ev. de Bytown.

N. B.—La lettre pastorale qui accompagne la présente pourra être lue par parties, si MM. les curés le jugent plus convenable pour l'etablissement des œuvres qui y sont recommandées : par exemple, la lecture de ce qui regarde les bibliothèques paroissiales pourrait être différée jusqu'à ce que tout soit disposé pour le succès d'une pareille œuvre. On laisse à leur discrétion d'omettre ce qui leur paraîtrait ne point convenir à leurs paroisses. On a cru devoir entrer dans certains détails pour qu'il y ait uniformité dans des mesures qui intéressent si vivement le bien commun de la province ecclésiastique. On observera de ne faire aucune allusion directe et personnelle, afin de ne se mettre aux prises avec qui que ce soit. Il est à propos de ne pas employer plus d'une demi-heure à chacun des prônes auxquels l'on publiera quelque partie de la lettre pastorale.

CIRCULAIRE AU CLERGE

Montréal, le 6 Juin 1850.

Monsieur le Curé,

Dans *ce temps mauvais* où l'esprit d'incrédulité est si hostile au Clergé, j'ai cru que la voix la plus capable de soutenir l'honneur qui lui est dû, est celle de l'Eglise. Car, la voix d'une bonne mère n'est jamais suspecte, et elle va toujours au cœur des enfants, quelque dénaturés qu'ils puissent être. C'est pour cette raison que je me suis attaché, dans le Mandement de Visite ci-joint, à la faire parler, dans ses augustes cerémonies, en faveur de ses Pasteurs. Veuillez entrer dans cette pensée et donner,

dans vos instructions, tout le développement que mérite un sujet si important et que je n'ai pu qu'esquisser rapidement. Afin que ce Mandement puisse produire à la longue un effet si désirable, je l'ai fait imprimer en petit format, pour que chacun pût se le procurer, et l'avoir sous les yeux, en suivant les exercices de la Visite Pastorale. Vous pourrez plus tard juger des bons effets de cette tentative : ce qui vous donnera occasion d'expliquer, en temps et lieu, les autres cérémonies employées tant dans les offices que dans l'administration des sacrements.

Comme la bonne communion est le fruit ordinaire de tout exercice religieux, je vous prie de vous arranger avec vos voisins, pour procurer à vos Paroissiens autant de confesseurs qu'il en faudra pour pouvoir satisfaire à leur piété dans la Visite. C'est encore dans cette vue que je suis décidé à me faire accompagner par au moins trois prêtres. Peut-être trouverez-vous bon de commencer les confessions avant la Visite, laissant aux personnes qui se confessent à l'avance la liberté de ne communier que le lendemain de l'arrivée de l'Evêque.

Afin de donner plus de temps aux confessions, nous règlerons toutes choses pour que les exercices de la Visite soient courts. Pour la même raison, vous ferez bien de donner les billets de confirmation et d'arranger toutes choses, pour n'être point obligé de quitter le confessional.

Je vous recommande d'avoir des grilles, pour que les prêtres y puissent tenir à la journée ; et que les pénitents n'y soient point entendus ; ce qui dans ce temps de concours, pourrait aisément arriver à cause de la foule. Il en faut faire faire plus que moins, pour que personne n'en manque. Le ministère ne peut manquer d'être béni, quand il s'exerce suivant les saintes règles de l'Eglise.

Je suis bien cordialement,

Monsieur le curé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.

MANDEMENT DE VISITE.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St.-Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous vous annonçons, Nos Très-Chères Frères, que bientôt Nous nous rendrons dans votre Paroisse, pour y faire la Visite Pastorale. La foi vive, qui vous anime, remplit sans doute vos cœurs d'une joie toute sainte, à cette heureuse nouvelle. Car elle vous fait apercevoir, dans cette Visite de votre premier Pasteur, celle de Notre-Seigneur, qui vient à vous, *plein de grâce et de vérité ;* (Jean.) et qui aujourd'hui, comme au temps de sa vie mortelle, doit marquer son passage par d'innombrables bienfaits. *Pertransiit benefaciendo.* (Act. 10. 38.)

Et en effet, quiconque voudra fermer les yeux de la chair, qui lui feraient ne voir en Nous que l'homme, avec toutes les faiblesses de la pauvre humanité, y découvrira sans peine, avec les lumières de la foi, l'*homme de Dieu dispensant ses* redoutables *mystères*, et l'*Ambassadeur de Jésus-Chrit,* exerçant sa puissance et sa charité, pour le salut des hommes. *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* (Jean. 20. 21.)

C'est à rendre cette vérité sensible que l'Eglise s'attache, quand elle déploie tant de pompe dans les cérémonies de la Visite Episcopale. Ces augustes cérémonies sont des langues si éloquentes, que nous allons, Nos Très-Chers Frères, les laisser vous dire, dans leur touchant langage, que ce n'est pas l'homme que vous aller recevoir, mais Jésus-Christ lui-même. *Qui recipit vos me recipit.* (Math. 10. 40.) Elles vous diront aussi ces majestueuses cérémonies, la nécessité pour vous de vous préparer soigneusement aux grâces que vient vous apporter ce bon Maître, en visitant votre Paroisse. *Parate viam Domini.* (Math. 3. 3.) Elles ont été, vous n'en doutez pas, inspirées à l'Eglise,

par l'Esprit-Saint pour pénétrer vos âmes d'un respect religieux pour vos Pasteurs. Puisse le court tableau que Nous allons vous en tracer, y enraciner de plus en plus la foi, l'amour et la confiance que vous leur devez.

D'abord, l'Evêque vous apparaît, revêtu d'ornements sacrés auxquels sont attachés des significations mystérieuses, et les grâces spéciales du ministère. Ses mains *consacrées pour porter les vases du Seigneur*, (Isaïe 12), c'est-à-dire, les âmes pures et innocentes confiées à sa vigilance, sont couvertes de gants précieux. C'est par respect pour l'onction sainte dont elles sont imprégnées, pour mieux vous signifier *les Mains Vénérables de Jésus-Christ,* le véritable Jacob, qui a mérité toutes les bénédictions du Fils Aîné, pour s'être humilié jusqu'à prendre les apparences du péché, figuré par les peaux de chameau, qui couvraient les mains de ce Saint Patriarche. C'est ainsi que, sous le voile de l'humilité, Dieu a caché dans les mains de votre Evêque, les abondantes bénédictions qu'il vous réserve dans la Visite qu'il va vous faire de sa part.

L'anneau qu'il porte au doigt est spécialement bénit, pour le signe de l'alliance sacrée qui l'unit à chaque Paroisse, et le symbole de la fidélité avec laquelle il doit travailler à les orner toutes des dons du St. Esprit, que l'Eglise appelle *le doigt de la Main droite de Dieu.* La Crosse qu'il tient à la main est le bâton sacré que lui a donné le Dieu Tout puissant, pour lui aider à soutenir le poids écrasant de la charge Episcopale, et la Houlette Pastorale, qui lui inspire une pieuse sévérité, pour corriger les abus et une sage discrétion pour s'insinuer dans les cœurs et les gagner à Dieu. La Mître précieuse qui orne sa tête le fait aisément reconnaître pour le conducteur du Peuple de Dieu, dans les déserts de cette vie, au vif éclat des lumières qui brillent sur sa face, comme sur celle de Moïse, qui lui-même n'était que la figure de Jésus-Christ, tout resplendissant de gloire sur le Thabor. Cette Mître est pour lui le casque du salut, chaque fois

qu'il lui faut entrer en lutte contre les ennemis de la vérité. Par les prières de l'Eglise, elle le rend terrible dans les combats du Seigneur : *Quatenus terribilis apparans adversariis veritatis.* A un appareil si pompeux, vous reconnaissez Jésus-Christ que St. Paul appelle la *splendeur de la gloire* de Dieu, et la parfaite *Image de sa substance.* (Heb. 1 3.)

Ainsi revêtu et orné, l'Evêque se met humblement à genoux sur le seuil de la porte du Presbytère, et baise amoureusement la Croix que lui présente le Curé, et sur laquelle a expiré le Bon Pasteur, pour l'amour de ses brebis. C'est ainsi qu'à la face de toute la Paroisse assemblée, et pour premier acte de visite, il proteste hautement qu'il veut être le serviteur de tous. Pour remplir les graves devoirs de cette glorieuse servitude, il embrasse de bon cœur les croix innombrables attachées à son ministère. Et c'est pour cela qu'il porte jour et nuit sur son cœur cette croix sainte qui est pour lui, comme pour son peuple, l'étendard du salut.

Pendant qu'il s'humilie de la sorte, l'Eglise le relève en chantant avec transport : Nous vous saluons, ô grand *Prêtre ;* Soyez béni, ô *Pontife*, qui venez renouveler parmi nous les œuvres merveilleuses de notre Dieu ; Soyez le bien-venu, *ô bon Pasteur*, puisqu'en vous sacrifiant pour votre peuple vous avez su gagner les bonnes grâces du Seigneur : *Sacerdos et Pontifex et virtutum opifex, Pastor bone in populo, sic placuisti Domino.*

L'on se rend à l'Eglise, au milieu de ces acclamations joyeuses, et la voix si connue de la cloche paroissiale, venant mêler son doux et harmonieux accent à ce chant sacré, d'ineffables émotions se font sentir aux âmes religieuses ; et alors les yeux pénétrants de la foi découvrent sans peine à travers de viles dehors, Jésus-Christ le bon *Pasteur, le véritable Evêque de nos âmes. Pastorem et Episcopum animarum vestrarum.* (1. Pet. 2, 25.)

Le premier pas que l'on fait dans l'enceinte sacrée, est

un acte religieux, qui rappelle la première et mémorable parole qu'a fait entendre à la terre coupable, le Dieu du ciel, quand il s'y est rendu visible, pour converser avec les hommes. Purifiez-vous dans les larmes de la pénitence ; et croyez à l'Evangile. *Pœnitemini et credite Evangelio* (Marc. 1. 15). L'Evêque s'asperge le premier, pour reconnaître avec l'Apôtre qu'il est le plus grand des pécheurs ; *Quorum primus ego sum* (1 Tim. 1. 15). Il répand ensuite l'eau sainte sur la paroisse, pour lui communiquer l'esprit de componction. L'aspersoir est dans sa main ce qu'était dans celle de Moïse la Verge d'Aaron. Il frappe les cœurs des pécheurs plus durs que les rochers : et il en sort des torrents de larmes ; *Percussit Petram et fluxerunt aquæ.* (Ps. 77. 20). A cet acte expiatoire succède l'encensement de l'Evêque, par le Curé, au nom de la paroisse. Qui ne voit que l'Evêque est là, comme l'ange du Seigneur, recevant les parfums, c'est-à-dire, les ferventes prières de la paroisse, pour les porter avec les siennes, au saint Autel ? *Sicut Angelum Dei excepistis me.* (Gal. 4. 14).

La rentrée au sanctuaire est un moment solennel dont l'impression est poignante pour les cœurs de foi. Tous tombent à genoux aux pieds du Souverain Pasteur, réellement présent dans son Tabernacle, ce Trône de toutes grâces. Ah ! c'est que tous doivent l'adorer, les Anges du ciel, aussi bien que ceux de la terre. *Adorent eum omnes Angeli ejus.* (Heb. 1. 6). Le chant sacré cesse : et après un instant d'un silence pénétrant, une voix se fait entendre ; c'est celle du Pasteur de la Paroisse, qui seul debout au coin de l'Autel, envoie, tant en son nom qu'en celui de son troupeau, un soupir ardent vers le ciel. Il réclame instamment le secours de Dieu qui est notre Protecteur à tous. *Protector noster aspice Deus.* Le cœur et l'oreille de Dieu sont réjouis de ce cri de confiance, échappé de la bouche du Pasteur. A l'instant il en sort une autre de la poitrine du troupeau, qui fixe le regard d'un Dieu si bon sur l'Evêque qui est pour remplir l'office de son Christ :

Et respice in faciem Christi tui. Ce dialogue sacré ainsi entamé se prolonge : le divin feu de la prière s'allume et s'embrâse ; les promesses faites aux humbles s'accomplissent ; des consolations ineffables soulagent tous les cœurs ; des grâces abondantes arrosent le sein de la Paroisse agenouillée dans son temple : enfin, tout annonce que Dieu est là présent. *Tuum in nobis sentiamus adventum.* (Or. de l'Eg.)

C'est au milieu de toutes ces ardeurs qui saisissent et enlèvent, que l'Evêque dirige ses pas vers l'Autel dont il franchit les redoutables degrés, avec un saint tremblement. Il le baise avec respect et amour, parce qu'il est l'*escabeau sur lequel repose le pied* de celui qui règne au plus haut des cieux. (Ps. 93, 5.) Alors recommencent les chants et les prières. C'est pour implorer le secours du Bienheureux, qui est au ciel le patron invisible de la Paroisse, sur le Pasteur qui en est le Patron visible sur la terre. Pour sauver les hommes confiés à leurs soins, ils se donnent la main en faisant ensemble un traité d'alliance. Le Patron du ciel s'engage à prier, et celui de la terre s'oblige à travailler, pour le salut du peuple de Dieu. *Demus dexteras hominibus.* (I Mac, 6, 59). Leurs efforts réunis ont pour objet de conduire sans danger ce peuple chéri au rivage de la bienheureuse éternité. *Damus dexteras securitatis.* (II Mac. 11, 30). C'est à ces patrons que l'Eglise adresse cette touchante prière : Sanctifiez les Paroisses dont la garde vous a été confiée. *Loca sanctificate* : Bénissez le peuple que le Seigneur a mis sous votre protection : *Plebem benedicite.* Veillez sur les hommes pécheurs, qui vous sont recommandés, pour que toujours ils vivent en paix comme des frères : *Homines peccatores in pace custodite.* Oh ! qu'il est touchant et consolant pour chaque Paroisse le culte de son saint Patron ! Oui : vraiment c'est pour toute la famille paroissiale un père ou une mère que le saint ou la sainte à qui Dieu en a confié le soin. Aussi mérite-

t il, Nos Très Chers Frères, votre amour et votre reconnaissance tous les jours de votre vie.

Après que tous les cœurs ont été ainsi préparés par les vives émotions de ces chants divins et de ces pompeuses cérémonies, l'Evêque fait entendre sa voix, pour la bénédiction solennelle de son troupeau. Il ouvre d'abord son cœur avec la croix, qui en est comme la clef : c'est pour en faire sortir cette brûlante prière : *Que le Saint Nom de Dieu soit bénit.* Sans cette réparation publique, sa voix serait étouffée par les millions de blasphèmes qui, à chaque instant du jour, s'élèvent vers son trône et provoquent sa juste colère ; *Sit Nomen Domini benedictum.* Il proteste ensuite que le ministère de la Visite Pastorale est si plein de dangers, qu'il ne saurait l'exercer sans le secours promis à ceux qui mettent toute leur confiance dans le Nom de Dieu. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.* Alors ses yeux, ses mains, son cœur s'élèvent vers le ciel, pendant que sa voix commande au Dieu Tout puissant de vous bénir tous : *Benedicat vos Omnipotens Deus.* A ce bienheureux moment l'Autel vous représente, Nos Très-Chers Frères, le nuage brillant sur lequel était assis le Fils de l'homme, lorsque sur le point de se dérober à la terre, il levait ses divines mains pour bénir ses chers disciples : *Elevatis manibus suis benedixit eis.* (Luc. 34, 50).

L'Evêque monte en chaire après cette bénédiction. Tous sont alors préparés à l'écouter comme si Dieu allait parler par sa bouche : *Tanquam Deo exhortante per nos.* (II Cor. 5, 20). La chaire est pour eux comme la Sainte Montagne où Jésus-Christ attirait la foule empressée de l'entendre, afin de parler à son cœur dans le calme de la solitude. *Ascendit in montem... aperiens os suum docebat eos.* (Math. 5, 12). Et que vous dira-t-il, Nos Très-Chers Frères ? Il vous dira qu'il est envoyé avec des pouvoirs sans bornes, pour briser les chaînes de fer qui retiennent, dans les cachots brûlants du Purgatoire, les âmes de vos chers défunts : *Primo ad absolvendas animas defunctorum.* Il s'annoncera

comme le gardien des saints canons, chargé de voir de ses propres yeux si toutes et chacunes des règles de la Sainte Eglise sont exactement observées : *Secundo ut videat qualiter Ecclesia ipsa spiritualiter et temporaliter gubernetur.* Il se présentera à vous comme le réformateur des abus et scandales qui pourraient mettre votre salut en danger ; et son stricte devoir sera de vous en inspirer une vive horreur : *tertio ad adulteria... et similia publica in populo punienda... ostendens diligiter quam damnabilia et detesdenda sunt crimina ipsa.* Il vous protestera qu'il est venu vous écouter avec bonté, vous donner de sages conseils et vous accorder le pardon de vos péchés : *quarto protestans plebi quod paratus sit benigne audire, et consilium et absolutionem impendere.* Enfin, il s'offrira à vous comme le Ministre ordinaire de la confirmation, pour que tous ceux qui composent la Paroisse soient remplis des dons du St. Esprit : *Quinto ad exhibendum sacramentum Confirmationis.* Que de biens spirituels vous sont assurés, Nos Très Chers Frères, si vous recevez cette visite du Seigneur avec de bonnes dispositions ! Oh ! que de pressants motifs vous avez de vous y préparer soigneusement !

L'Evêque se rend de la Chaire de vérité au Trône, pour commencer sans délai à remplir sa Mission. Il n'y est pas plus tôt monté que tous tombent à genoux, et se frappent la poitrine, avec l'humble Publicain. Ils récitent tout haut le *confiteor* que l'Eglise met à la bouche de tous les vrais pénitents. La paroisse ainsi préparée par cet acte d'humiliation et de douleur, l'Evêque implore la protection de la Glorieuse Vierge Marie, de tous les Saints, et en même temps il lève sur elle ses mains, pour accorder, au nom de Jésus-Christ, l'esprit de componction, qui doit mériter aux plus grands pécheurs l'indulgence, absolution et rémission de leurs péchés. Préparez-vous d'avance, Nos Très-Chers Frères, à cet important exercice d'où dépend tout le succès de la Visite. Pour cela, faites pénitence ; car le Royaume des Cieux s'approche pour vous.

Pœnitentiam agite ; appropinquavit enim regnum cœlorum. (Math. 4. 17).

C'est à la suite de cette touchante cérémonie que Notre Seigneur sort de son Tabernacle, pour confirmer par sa présence sacramentelle, tout ce que fait en son nom l'Evêque qui le représente. Après les chants et prières d'usage, il se fait dans toute l'Eglise un silence profondément saisissant, et qui dit bien haut à toute la paroisse, courbée en ce moment devant la Divine Majesté, que le temps de la Visite est un temps de retraite et de recueillement. Car le Seigneur n'agit point dans le bruit et le tumulte. *Non in commotione Dominus.* (Reg. 19. 11). Silence donc ; silence de paroles, silence d'actions, silence de passions. C'est pendant ce silence significatif, que Jésus-Christ donne par lui-même sa divine bénédiction. Mais sa voix plus douce que le concert le plus harmonieux va droit aux cœurs, et fait dire à chacun avec le jeune Samuel : *Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute.* (1 Reg. 3. 9.) Puisse ce religieux silence régner parmi vous tous, Nos Très-Chers Frères, pendant tout le temps de la Visite. Que de secrets il vous révèlera : que de sentiments il réveillera dans vos âmes attendries !

La porte du Tabernacle n'est pas plutôt fermée que le confessionnal s'ouvre ; et que cette voix de Jésus-Christ se fait entendre par la bouche de tous les confesseurs, qui vont s'y asseoir : *Venez à moi vous tous qui êtes écrasés sous le lourd fardeau* de vos péchés, *et je vous soulagerai.* (Matth. 11. 28). Le temps de la réconciliation est, on ne peut plus favorable, *car le jour du salut est* vraiment *arrivé* pour vous. *Ecce nunc tempus acceptabile.* (2 Cor. 6. 2.) Vous l'entendrez cette voix du Bon Pasteur, vous pauvres pécheurs qui depuis si longtemps vivez bourrelés de remords ; et vous en profiterez enfin pour secouer le joug de vos passions, et réparer des confessions douteuses et peut-être sacrilèges. Que nous sommes heureux de pouvoir remplacer, pour ce consolant ministère, Jésus le véritable

ami des pécheurs ! Que nous sommes bien payés de nos peines, quand il nous est permis de mêler nos larmes à celles de nos pénitents que la grâce a touchés ! Donnez cette consolation à tous les ministres de la réconciliation ; c'est la seule qu'ils ambitionnent.

Après avoir déposé aux pieds des ministres de Jésus-Christ le fardeau de vos iniquités, vous vous présenterez, Nos Très-Chers Frères, dans la salle du festin avec des robes nuptiales, c'est-à dire, avec des âmes plus blanches que la neige. C'est bien assurément à la Sainte Table que ce bon Maître répète ces douces paroles ; j'ai compassion de ce peuple ; parce qu'il y a déjà trois jours que ces pauvres gens me suivent, sans penser à boire ni à manger : *Misereor super turbam.* (Marc. 8, 2). C'est là aussi qu'il multiplie sans cesse un pain tout terrestre et qu'il le change en un pain vivant et descendu du ciel. C'est là que pendant notre Visite il nourrira vos cœurs de ce pain divin qui fait les délices des rois. Quel bonheur pour nous de vous distribuer cette céleste nourriture ! Notre unique douleur serait, n'en doutez point, Nos Très-Chers Frères, d'en laisser quelques-uns qui ne voudraient pas se rendre à l'invitation que nous leur faisons de se préparer aux noces du père de famille. *Venite ad nuptias.* (Matth. 22. 4).

Votre Eglise doit se changer, Nos Très-Chers Frères, pendant la Visite, en vrai Cénacle, cette grande et magnifique salle, qui a vu s'opérer la mystérieuse cène Eucharistique et la merveilleuse descente du St. Esprit. Car les mêmes sacrements devant s'y administrer, les mêmes prodiges devront s'y renouveler. Ce ne sera pas seulement en faveur des jeunes chrétiens, qui recevront le sacrement de confirmation, que l'esprit sanctificateur reviendra sur la terre ; il veut répandre ses dons, avec une amoureuse profusion, sur tous ceux qui appartiennent à la paroisse. Il faut donc que l'on puisse dire de vous, pendant la Visite, ce que St. Jean a écrit de ceux qui étaient dans le Cénacle : *Ils furent tous remplis du St. Esprit.* Car vraiment,

un jour de Visite, pour une paroisse, est un beau jour de Pentecôte. Que chacun se prépare donc à recevoir la langue de feu que lui apportera du Ciel, dans ce grand jour, l'Esprit sanctificateur. Oh! qu'il y a pour cela de pressants motifs, si surtout nos consciences nous reprochent d'avoir reçu le Sacrement de Confirmation en mauvais état ; ou si depuis cet heureux jour, nous avions eu le malheur de chasser le St. Esprit de nos cœurs par quelque péché mortel. Hélas! qui de nous pourrait se rendre le consolant témoignage de n'avoir jamais foulé aux pieds l'Auteur de toute grâce. Faisons donc pénitence, si nous voulons recevoir les dons du St. Esprit. *Pœnitentiam agite... et accipietis donum Spiritus Sancti.*

Vous verrez l'Evêque visiter avec pompe le Tabernacle, les Fonts baptismaux, l'Eglise, les vases sacrés, les ornements et tout ce qui sert au culte divin. Il vous sera facile de voir en lui Notre Seigneur dévoré du zèle de la Maison de son Père, pour qu'elle fut toujours une maison de prières et de bénédictions. Vous le verrez aux Fonts sacrés du baptême, comme le vit St. Jean-Baptiste dans les eaux du Jourdain. Là vous le bénirez de la grâce de votre baptême ; et vous prierez pour qu'aucun enfant de la paroisse ne meure sans avoir reçu ce sacrement, si absolument nécessaire au salut. Vous l'apercevrez dans le Temple de Jérusalem, chassant ceux qui en profanaient la sainteté par leurs irrévérences. Vous demanderez que votre Eglise ne devienne jamais une caverne de voleurs, par la coupable négligence de la paroisse à contribuer à son ornement, et surtout par les immodesties, les propos indécents, les paroles inutiles qui outragent le Dieu saint qui y habite jour et nuit. Vous désirerez que des adorateurs en esprit et en vérité s'y tiennent du matin au soir, pour qu'un Dieu, si jaloux de converser avec les hommes, n'y demeure jamais seul. Car des cœurs qui prient sont de riches ornements aux yeux de sa divine majesté.

L'Eglise est une trop bonne mère pour oublier en

aucun temps les chers enfants que la mort lui a enlevés. Pourrait-elle les oublier dans un temps aussi riche en grâces que celui de la Visite Episcopale ? Oh ! non ; elle les pleure, même dans ces jours de si joyeuse solennité. Elle conduit l'Evêque dans le Cimetière ; et en lui montrant les tombes de ses enfants chéris, elle lui dit, avec tout l'accent de la douleur : Seigneur venez voir où on les a enterrés ; *Domine, veni et vide.* Vraie veuve de Naïm, elle se trouve sur le passage de Jésus, pour le toucher de compassion par les cris de sa juste douleur. Hélas ! elle a perdu des enfants qu'elle aime tous comme des fils uniques. Pour mieux attendrir son cœur, elle reprend ses habits de deuil, répète ses lugubres cantiques, renouvelle la triste pompe de leur enterrement. Elle fait couler dans les brûlants cachots du Purgatoire l'eau sainte qui, comme une douce rosée, adoucit et éteint les flammes qui dévorent ses pauvres enfants. Elle fait monter au ciel un encens d'agréable odeur, figure si admirable de la prière, qui va porter sur ses ailes rapides, dans le séjour de rafraichîssement, de lumière et de paix, des âmes désolées de se voir enchaînées dans des prisons brûlantes et ténébreuses.

Oh ! qu'il est grand et attendrissant le spectacle de toute une paroisse agenouillée autour de la Croix de son cimetière ! Comme on prie et médite bien dans cet Oratoire de la mort ! Qu'ils sont à plaindre ceux qui, par leur mauvaise mort ne méritent pas d'être enterrés en terre sainte !

Telles sont, Nos Très-Chers Frères, les admirables leçons que nous fournit le ravissant spectacle des cérémonies de la Visite Pastorale. En les suivant avec cet œil éclairé, elles vous paraîtront intéressantes pour votre foi et touchantes pour votre piété. Avec de si saintes dispositions, vous connaîtrez dans notre voix celle du Bon Pasteur. Vous nous obéirez comme à Dieu même. Pénétrés de ces sentiments, vous accomplirez avec joie toutes nos ordonnances, parce que vous les regarderez comme

écrites du doigt de Dieu. Car celui qui nous écoute, écoute Jésus Christ qui nous envoie ; *qui vos audit me audit.*

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit, pour l'ordre de la Visite.

1o—Nous nous rendrons à le prochain, après-midi. Environ une demi-heure après notre arrivée, on fera une instruction familière ou conférence, à l'issue de laquelle Nous ferons notre entrée à l'Eglise, en la manière prescrite dans le Rituel : puis, après une courte exhortation, Nous donnerons la Bénédiction du St. Sacrement.

2o—Le lendemain, il y aura des messes distribuées dans la matinée pour la commodité des communiants. A dix heures, la messe de la Visite et le sermon : après quoi, nous donnerons la Confirmation aux personnes à jeûn, préparées par les confesseurs, et jugées suffisamment instruites par leur Curé, dont elles présenteront un billet.

3o—Nous ferons, dans le temps qui nous sera le plus commode, la visite du Tabernacle, des ornements, des Fonts baptismaux et du Cimetière, ainsi que l'examen des comptes de la Fabrique, que les marguilliers tiendront prêts à Nous être présentés. M. le Curé pourvoira aussi à ce qu'un inventaire du linge et des ornements de l'Eglise soit dressé, aussi bien qu'un tableau des Indulgences et Messes de fondation, s'il y en a. Nous rechercherons particulièrement si les ordonnances données par Nos Seigneurs les Evêques, dans les visites précédentes, ont été exécutées.

4o—Messieurs les Curés auront soin de préparer, par de fréquents catéchismes, ceux qui se disposent à la Confirmation, et de conserver les billets qui renferment les noms des confirmés, pour les inscrire ensuite dans les régistre de la paroisse.

5o—Les confesseurs nommés pour la Visite auront, tant

qu'elle durera, le pouvoir d'absoudre des censures et cas réservés, et les facultés les plus amples pour la réconciliation des pénitents.

6°—Par un Indult du Souverain Pontife, tous les fidèles qui, s'étant confessés avec une véritable contrition, communieront pendant la Visite, et prieront pour les nécessités de l'Eglise, suivant son intention, gagneront une indulgence plénière.

7°—Voulant favoriser, autant qu'il est en Nous, la dévotion des fidèles envers la Sainte Vierge, Nous Nous ferons un devoir d'appliquer, chaque jour de la Visite, les indulgences aux croix, chapelets et médailles qui nous seront présentés.

8°—Chaque paroisse ou mission, après que Nous l'aurons visitée, fournira à Nous et aux personnes de notre suite, les voitures nécessaires pour nous transporter à la paroisse suivante.

9°—Nous terminerons la Visite le avant midi, par le Salut ou la Bénédiction du St. Sacrement.

Enfin, c'est encore à vos pieds sacrés, ô divine Marie, que Nous déposons humblement ce Mandement de Visite, que Nous n'avons écrit qu'en invoquant votre Nom si doux, qui éclaire l'esprit et embrâse le cœur. Priez pour que notre voix se ressente de la douceur de la voix pastorale de votre divin Fils, et que notre cœur soit animé de la charité de son cœur paternel. Les brebis que nous allons visiter sont à vous, ô Mère du Bon Pasteur. A vous donc de faire comprendre à ce troupeau chéri un Mandement que nous avons écrit en toute simplicité, afin de lui inspirer un profond respect pour le Pasteur qui le visite au Nom de votre cher Fils. Car c'est à lui gagner des cœurs et non à flatter les oreilles que nous consacrons nos veilles. Faites que ce troupeau s'attache à ce Mandement, comme Jésus à votre sein Virginal. Oh! Bienheureuses les mamelles qui l'ont allaité! Qu'il soit pour tous vos tendres agneaux un gras et riche pâturage. Ainsi soit-il.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône de la Messe Paroissiale, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre secrétaire.

† IG. EV. DE MONTREAL.

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCESE DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, le 25 Juillet 1850.

Monsieur,

Je vous annonce que la Retraite Pastorale commencera le 26 Août prochain, à trois heures après-midi ; et se terminera le 3 Septembre au matin. Les exercices se feront comme à l'ordinaire au Petit Séminaire de cette ville. J'emprunte, pour vous y inviter, les paroles qu'adressait, le 20 Mai dernier, N. S. P. le Pape à tous les Evêques de la Chrétienté.

« Nous demandons à Nos Vénérables Frères qu'ils ne cessent jamais d'avertir, d'exhorter, d'exciter surtout les ecclésiastiques, afin que, s'appliquant à l'oraison, remplis de ferveur spirituelle et vivant dans la piété et la sainteté, ils apparaissent en tout comme des modèles de bonnes œuvres, et qu'enflammés du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, unis entre eux par le lien étroit de la charité, il revêtent l'armure divine et marchent au combat d'un seul cœur et d'une seule âme, mettant en commun toutes leurs forces, et sous la conduite de leur propre Evêque, élevant nuit et jour la voix sacerdotale, prêchant avec ardeur au peuple chrétien la loi de Dieu et les pres-

criptions de l'Eglise son Epouse. Que Nos Vénérables Frères ne cessent pas non plus d'inculquer aux ecclésiastiques le devoir de découvrir au peuple chrétien les embûches et les piéges que lui tendent des hommes fallacieux et de rappeler aux fidèles que du péché sont toujours venus et viennent toujours tous les malheurs et toutes les calamités qui accablent les peuples, et que la véritable et solide félicité consiste dans l'observance de la loi chrétienne. Qu'ils n'épargnent donc rien afin que tous, détestant le mal et s'adonnant au bien, marchent dans la voie des commandements de Dieu, et que les égarés, arrachés aux ténèbres de l'erreur et à la fange du vice, se convertissent au Seigneur. »

Ces touchantes paroles, tombées de la Chaire Apostolique, doivent être recueillies avec respect par tous les Evêques du monde, et transmises par eux à tous les prêtres de l'univers catholique. Elles vont briller à tous les yeux, retentir à toutes les oreilles et pénétrer dans tous les cœurs, par le sacerdoce de Jésus-Christ qui s'exerce du levant au couchant. Car elles ont je ne sais quoi de lumineux, de doux et de pénétrant. Elles expriment si bien les *maux* et les *remèdes* de ces temps mauvais ! On voit bien qu'elles ont été mûries dans un cœur paternel, navré de douleur, à la vue des désastres qui désolent la grande famille, et tout occupé des moyens à prendre pour y remédier. Nous en ferons le sujet de nos sérieuses réflexions avant comme pendant notre retraite ; et nous y trouveront des armes invincibles dans les combats du Seigneur, que nous avons à soutenir, nous, aussi bien que nos Frères de l'ancien monde.

Je profiterai de l'occasion, pour vous informer que je n'ai pu vous prévenir d'avance du sujet si grave, qui nous a occupé aujourd'hui à l'Evêché ; parce que ce n'est qu'au moment de l'office que me sont arrivés les renseignements qui ont déterminé la nombreuse assemblée du Clergé, qui s'y trouvait réuni, à formuler les *Résolutions*

qui paraîtront sur les *Mélanges* de demain. Mais je ne doute pas que les absents n'adhèrent de bon cœur à ce que les présents ont cru devoir faire dans une circonstance si urgente.

En travaillant au bien du peuple, nous n'avons rien à craindre, quand même il ne nous en saurait aucun gré pour le moment. Car il comprendra plus tard combien nous l'aimions, en nous exposant généreusement à la malveillance des ennemis de l'éducation, pour lui procurer le moyen de se rendre capable de lutter avec avantage avec toutes les races qui l'environnent, et qui finiraient sans cela par l'envahir. Il est si bon ce peuple, qu'il mérite bien sans doute tout notre dévouement, en quelque lieu que la Divine Providence le fasse vivre.

C'est pour cela que depuis le printemps je laisse un Prêtre à Burlington, pour desservir les Canadiens de ce quartier. Mais il s'en faut que, malgré son zèle, il puisse suffire aux besoins d'une population abandonnée et dispersée sur un immense territoire. Je voudrais donc, conformément à la circulaire du 11 mai dernier, organiser une mission pour ceux qui couvrent toute la frontière qui avoisine le diocèse. Aussi est-ce le temps pour ceux qui se sentiraient de l'attrait pour cette mission de se faire connaître. Car après m'être avisé avec eux, je m'entendrai avec les Evêques ; et l'on se mettra en campagne, à la recherche de tant de brebis égarées de la maison d'Israël.

Pendant ce temps là, des mesures se prendront pour la Colonisation Canadienne ; lesquelles, si, comme je l'espère, elles réussissent, feront rentrer dans le sein de la patrie des milliers de nos pauvres gens. Hélas ! le cœur saigne, quand on les voit livrés au profond mépris de ceux qui les font travailler comme des esclaves, et s'engraissent ainsi de leurs sueurs. Voici les plans que l'on se propose de suivre pour que l'œuvre se fasse avec courage et succès.

1° L'on va commencer par s'assurer où sont les bonnes

terres ; et l'on en donnera avis, pour que chacun puisse les visiter avant de les prendre.

2° L'on fait actuellement des démarches auprès du gouvernement, pour obtenir des chemins de communication entre les établissements et les terres de colonisation. Disposé comme il l'est, il est à espérer qu'il entrera dans les plans qui lui sont suggérés.

3° L'on placera ensemble, autant que possible, les familles d'une même Paroisse, et déjà accoutumées à s'entr'aider. Chaque ancienne Paroisse en aura bientôt créée une nouvelle avec ses propres enfants, si de bonnes terres lui sont offertes.

4° L'on mettra à la tête de la colonisation des Prêtres qui marcheront à travers les forêts, à la tête des colons, abattront le premier arbre pour planter la croix au lieu où se devra bâtir l'Eglise, et desserviront les nouveaux habitants, jusqu'à ce qu'il soit possible de leur donner des Curés résidents.

5° Pour faire les frais du culte, l'on fait appel à l'Association de la Propagation de la Foi ; et l'on s'attend que le diocèse s'enrôlera en masse sous son étendard, qui flottera sur toutes les chapelles des townships.

6° La colonisation sera une raison de rétablir à Montréal le Conseil Central qui ne fonctionne plus, depuis que nous sommes unis à Lyon. Il sera formé de membres capables d'assister les colons, soit pour lever les difficultés légales, soit pour leur obtenir des conditions plus avantageuses. Chaque paroisse s'y fera représenter par un Chef de centuries ou son trésorier. Il pourra faire connaître et soutenir les intérêts des jeunes gens de sa localité, qui seraient établis dans les townships.

7° Chaque Curé peut donner un nouvel élan à la société en faisant valoir, entr'autres motifs, celui de prêter secours aux domestiques de la foi, dont il faut avant tout prendre soin.

8° Après avoir lu et commenté la partie de la Lettre

Pastorale des Evêques, qui regarde cette belle Association, il indiquera une assemblée de tous ceux qui désiront être chefs de sections, leur distribuera des listes, pour les aider à enrôler leurs associés, et à leur faire payer leurs contributions. Par ce procédé tout simple, deux cents soixante-quatre sections ont pu se former ou se renouveler dans les douze paroisses que je viens de visiter.

9° Lorsque les chefs auront formé leurs sections, ils devront élire le chef de centurie, lequel pourrait être en même temps trésorier et député du Conseil Central.

10° Chaque député devra apporter au conseil les listes de sa centurie, pour que l'on vérifie les comptes des chefs de section. Ce mode paraît devoir stimuler chacun à bien s'acquitter de ses obligations. Car personne n'aimerait à se trouver en défaut à l'examen des comptes.

11° Les riches sont priés de s'associer les pauvres et de payer pour eux, afin que l'association ait l'avantage de leurs prières qui sont toujours si puissantes auprès de Dieu.

12° Les enfants des écoles sont invités à en faire partie ; parce que leur zèle recevra du Ciel, en récompense, une foi vive et des mœurs pures.

13° Comme il est question de faire mission à l'étranger, et d'entreprendre l'affaire de la colonisation, qui nécessairement va occasionner des dépenses, je vous prie d'engager les associés anciens et nouveaux à payer d'avance une partie de leurs contributions, afin de pouvoir y faire face. Car, dès cet automne, on espère pouvoir se mettre en mesure.

Il me reste à vous informer que je donne les pouvoirs de desservant à M.   qui aura soin des Paroisses de   pendant la retraite Il est entendu qu'il pourra biner.

La seconde retraite, pour ceux qui n'auront point assisté à la première, commencera le 9 décembre et se terminera le 17 de ce mois. Ce sera alors que les Prêtres de l'Evêché feront la leur.

Tel est le résultat des questions qui ont été traitées aujourd'hui, et que vous aimerez sans doute à connaître, pour l'uniformité de conduite. Vos ferventes prières et celles de vos bons Paroissiens obtiendront le succès de ces œuvres qui, en ravivant la foi du peuple, affermiront l'autorité des Pasteurs. C'est dans ce doux espoir que je suis bien cordialement,

Monsieur le curé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.

(*Pour vraie copie*),

J. O. PARÉ,
Chan. Secrétaire.

MANDEMENT

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, POUR LA VISITE GÉNÉRALE DES COMMUNAUTÉS.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St.-Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

A Nos Très-Chères Filles, les Religieuses des diverses Communautés de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Notre sollicitude doit, Nos Très-Chères Filles, s'étendre à chacune des brebis, que le Seigneur nous a données en garde. Voilà pourquoi chaque année, Nous parcourons les villages et les compagnes, répandant en tous lieux les grâces de notre saint ministère. Les justes et les pécheurs, qu'une foi vive anime, accourent à nous, comme à Jésus-Christ, pour déposer, dans notre cœur, le secret de leurs misères, et y chercher le remède aux maux qui les affligent. Que de bonnes âmes, Nous découvrons partout ; et

que l'Esprit saint qui les forme, est un grand Maître ! Ah ! combien de fois Nous Nous sommes humilié, à la vue de ces chef-d'œuvres du Dieu sanctificateur

Mais si Nous sommes, Nos Très-Chères Filles, *débiteur* de tous, sans jamais faire acception de personne, il est pourtant une portion du troupeau, qui demande de Nous des soins plus assidus. Ce sont toutes vos communautés, que le Bon Pasteur Nous ordonne de soigner, autant qu'il est possible à la fragilité humaine, comme lui-même soignait les Saintes Femmes, en les formant à toutes les vertus religieuses.

Là-dessus, Nous vous dirons, ce que toutefois vous connaissez déjà, que ce fut au milieu d'une de ces saintes maisons que nous recueillîmes, il y a dix ans, le dernier soupir de notre Illustre et Vénéré Prédécesseur. Dans ce moment, à jamais lugubre, la charge pastorale commença à peser, de tout son poids, sur notre conscience. Saisissant d'une main faible et tremblante, le timon de l'administration, que lâchait cet habile Pilote, après dix neuf ans d'un orageux Episcopat, Nous regardâmes autour de Nous, comme fait toujours l'homme, saisi de crainte, qui appelle au secours. Et le spectacle, qui s'offrit aussitôt à nos yeux, fut celui d'humbles Hospitalières à genoux, et modestement rangées autour des Restes mortels du Pasteur défunt, qui si souvent les avait nourries de sa parole, comme elles l'avaient plusieurs années nourri de leur pain. Leurs ferventes prières accompagnaient son âme et l'assistaient encore à ce moment suprême où elle comparaissait au tribunal du Souverain Juge.

Alors, il faut vous le dire, Nos Très-Chères Filles, dans toute la sincérité de notre cœur, toutes vos Communautés Nous apparurent, comme autant de troupes de Saintes Femmes, assistant de leurs biens le Bon Maître, pendant ses travaux évangéliques, et entourant sa croix de pleurs et de gémissements, à son dernier soupir. Ce spectacle était poignant : aussi ne s'effacera-t-il jamais de notre souvenir

La leçon qu'il laissa profondément gravée au fond de notre âme était sensible et frappante. Nous y vîmes le ministère de la femme élevé et sanctifié par le Souverain Pasteur, pour être dans tous les siècles, la gloire de son Eglise, et la consolation de ses Pauvres. Nous comprîmes que le ministère de l'Evêque devait aussi avoir ce trait de ressemblance avec celui du *Maître.* Les Saintes Femmes de l'Evangile nous parurent donc avoir été formées à l'école de Jésus-Christ pour être le Modèle de toutes les Communautés Religieuses. Devant exercer un Apostolat de dévouement et de charité, elles avaient besoin, comme les Apôtres, de l'Esprit Saint. Elles le reçurent avec eux, au jour solennel de la Pentecôte ; car elles avaient leur place, dans le Cénacle, à la suite des Disciples, quand les langues de feu se reposèrent sur toutes les têtes de cette Vénérable Assemblée.

Nous en avons la preuve, Nos Très Chères Filles, et Nous en ressentons les effets, nous qui descendons de ce peuple, qui vit un jour aborder à ses rivages, un vaisseau sans gouvernail et sans mâts. Par un miracle, nouveau pour ce peuple, jusqu'alors assis dans les ombres de la mort, il avait, ainsi désemparé, traversé la plus orageuse des mers. C'est que celui qui conduit tout s'était fait son pilote. Il portait deux admirables sœurs, Marthe et Marie, qui après avoir suivi et assisté Jésus, pendant sa prédication, suivaient ses disciples, pour leur prêter le même secours. En mettant le pied sur cette terre infidèle, les deux Amantes de Jésus arborent l'Etendard de la vie religieuse. Marthe est à la têtes des bonnes œuvres, et par son ardente charité, elle devient le Modèle de toutes les *Communautés Actives.* Madeleine, sur les Montagnes de la St. Baume, lave dans ses larmes ses premiers égarements ; et devient, par ses continuelles oraisons, le modèle de toutes les *Communautés Contemplatives.* Tel fut le grain de sénevé que Jésus, de sa divine main, jeta en terre, pour que l'Etat Religieux, devenant bientôt un grand arbre, pût ombrager tous les siècles et tous les peuples.

Car, Nos Très-Chères Filles, aux Saintes Femmes de l'Evangile succédèrent sans interruption des femmes généreuses qui, animées du même esprit, se dévouèrent aux mêmes fonctions. Partout où les Apôtres et leurs successeurs portèrent le flambeau de la foi, on vit le *sexe dévot* quitter tout, et se consacrer à la vie parfaite, pour vaquer plus librement au soin des Autels, et au soulagement des veuves et des orphelins. L'Eglise les entourait de tous les secours, que l'on peut attendre d'une bonne mère; et leur assignait, dans ses temples, une place d'honneur, qui annonçait au peuple la sainteté de leur profession. C'est ce qui nous frappa, quand visitant l'antique Eglise de St. Clément à Rome, on Nous montra le chœur des Religieuses du temps, qu'une grille sépare du Sanctuaire et de la Nef. Monument précieux, qui atteste que, dans tous les âges, l'Eglise a eu un soin maternel de ses Vierges, et que toujours elle en a reçu un secours puissant, pour le salut des âmes.

Et en effet, Nos Très Chères Filles, ce qui rend raison de ce genre de ministère que Jésus-Christ a confié à la femme, ce sont les services qu'en retire sa Sainte Eglise. De fait, elle a toujours exploité, à la gloire de Dieu, et au soulagement des misères, qui accablent les malheureux enfants d'Adam et d'Eve, le cœur tendre et sensible, que lui a donné en partage la Divine Providence. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter au long tout ce qu'a pu faire de prodigieux, dans l'Eglise de Dieu, la femme bénie, et consacrée, pour faire les saintes œuvres de la Religion. Nous ne finirions pas, si Nous entreprenions d'en faire l'énumération. Tout ce que Nous pouvons dire c'est que, à côté de chaque misère, se trouve une Communauté pour la soulager. Un coup d'œil sur ce tableau va nous en convaincre.

Rivalisant toutes de zèle et de dévouement, les Communautés se partagent le triste héritage des infirmités, que nous ont, hélas! léguées nos premiers parents. Cha-

cune adopte la sienne ; et sa charité est récompensée, par une grâce d'état, pour la soulager ; c'est avec un tel succès, que l'on peut s'écrier avec surprise : *heureuse faute de nos pères coupables, d'avoir enfanté une telle misère ; puisque le dévouement religieux est là, pour la réparer !* Cette union tendre, ne fait de toutes qu'un cœur et qu'une âme, leur inspire la sainte hardiesse de se charger de tous les maux de l'humanité souffrante.

Oh ! oui, Nos Très-Chères Filles, à la vue des Communautés, chacun peut dire en toute vérité : Là on donne à manger à ceux qui ont faim ; on donne à boire à ceux qui ont soif ; on vêtit les nus ; on loge les pélerins et les étrangers ; on visite les malades ; on délivre, on console les prisonniers ; on ensevelit les morts. Et comme les œuvres de miséricorde corporelles, ne sont qu'un appas aux œuvres de miséricorde spirituelle, l'on peut assurer, avec encore plus de vérité, en montrant du doigt ces saintes Maisons, surtout celles consacrées à l'éducation : Là on enseigne les ignorants ; on corrige ceux qui ont des défauts ; on dirige et conseille ceux qui sont en peine ; on console les affligés ; on supporte les défauts et l'humeur du prochain ; on pardonne les injures ; on prie pour les vivants et pour les morts, et surtout pour la conversion des ennemis de l'Eglise. Car pour des ennemis particuliers on n'en connaît pas.

Et de fait, Nos Très-Chères Filles, chacune de nos maisons Religieuses n'est-elle pas comme la personnification des œuvres de la charité auxquelles Jésus-Christ promet la vie éternelle ? Ne sont-elles pas toutes, comme les providences invisibles de notre Dieu, qui a pitié de tous ? Ne se tiennent-elles pas toutes par la main, pour fournir à l'homme, dans son passage sur cette terre d'exil, une station de repos, pour se soulager de la fatigue d'un si pénible voyage ? D'un coup-d'œil, parcourez la vie humaine, depuis le sein de la mère, jusqu'au trépas ; et vous verrez partout, semées sur la route, des Institutions charitables, au service de toutes les infirmités.

Les *Maternités* veillent sur l'enfant dans le sein de sa mère, pour lui conserver la vie et sauver son âme. Les *Crèches* l'emmaillottent et réchauffent cet enfant pauvre, pendant que sa tendre mère va gagner, à la journée, sa nourriture, et du pain pour le reste de la famille. Les *Hospices* abritent cet enfant abandonné par une mère barbare, qui le tuerait de ses propres mains, pour cacher son crime, si elle ne savait qu'il y a là des mains virginales, pour recueillir, et des cœurs de mères, pour aimer le fruit de son impudicité. Les *Maisons de Providence* sont ouvertes à cet enfant, quand il n'a plus de père pour le couvrir de ses sueurs, ni de mère pour le presser sur son sein. Les *Hôtel-Dieu* prodiguent leurs soins compatissants à l'homme de tout âge et de tout état. Comme il meure tranquille, quand au milieu des frayeurs de l'agonie, il voit au chevet de son lit, l'ange de la terre, la prière sur les lèvres et la charité dans le cœur ! quand il entend sortir de sa bouche une de ces paroles pénétrantes, qui va porter au fond de son cœur défaillant l'espérance et la joie. Les *Hôpitaux-Généraux* recueillent la décrépitude de l'âge et toutes les souffrances de la nature humaine défaillante. Quel spectacle que ces boîteux, ces aveugles, ces sourds, ces muets de tout sexe, de toute condition, sous les toitures religieuses, traités, disons plus, servis et aimés comme d'autres Jésus-Christ. Les *Asiles* sont pour les misères qui ne trouve point place ailleurs ; et de là sortent, chaque matin, les servantes des pauvres, qui vont de porte en porte, à la recherche de toutes les souffrances. Les *Refuges* sont offerts au repentir ; vraies *Madeleines*, élevées à la gloire du Bon Pasteur ! Que de pécheresses infortunées s'y purifient, dans les larmes de la Pénitence ! Quels bains sacrés que ces lieux d'expiation ! Que de pauvres âmes défigurées y retrouvent leur première beauté avec la perle précieuse de l'innocence réparée ! Enfin les *Maisons* d'éducation religieuse, guérissent l'ignorance, cette plaie hideuse, que le péché a faite à l'espèce humaine. Ce

sont les Ecoles où le Bon Maître enseigne lui-même la science de la vie, et les chaires où il prêche les vertus du Ciel. A ces écoles sacrées, se forment les filles de Sion, qui bientôt rempliront le monde de la bonne odeur des vertus chrétiennes. Car la femme du monde a aussi elle son apostolat à exercer, au milieu des sociétés les plus dissipées et les plus mondaines. Elle a grâce d'état pour bien former le cœur de l'enfance, et conserver ainsi, dans la famille, le dépôt sacré de la crainte de Dieu, le commencement de la vraie sagesse.

Voilà, Nos Très-Chères Filles, comme les Communautés, appliquées à diverses œuvres de charité, forment cette admirable variété d'Instituts Religieux, qui brillent dans le firmament de l'Eglise. Autant d'Institutions que de besoins : autant d'habits que de genres de vie ; autant de règles que de sociétés. Toutes cependant sont si tendrement unies qu'elles servent de tissure à la Robe sacrée dont est revêtue la Ste. Eglise, qui nous est montrée, dans la divine Ecriture, comme une Reine majestueuse que le Roi fait asseoir à sa droite. Cette Robe tissue d'or et brodée en couleurs les plus variées et les plus éclatantes est une belle figure de nos Saintes Communautés, qui, avec la même charité au cœur, offrent à l'univers étonné le spectacle le plus varié en œuvres de bienfaisance. C'est ce qui inspirait au dévot St. Bernard tant d'amour pour les Ordres Religieux. Par état, s'écriait-il, je ne puis appartenir qu'à un seul ; mais je les embrasse tous, par l'affection que je leur porte. C'est bien là aussi, Nos Très-Chers Frères, votre disposition à toutes.

Nous avons donc raison, Nos Très-Chères Filles, de compter sur vous toutes, pour de grandes œuvres, à la gloire de notre Dieu, et au salut des âmes. Oui, vraiment, Nous pouvons porter bien haut nos espérances, entouré comme Nous le sommes de Communautés à qui il Nous semble que Dieu a donné en partage son Esprit, ce don par excellence, que le Père des lumières ne refuse

point à la bonne prière. La faiblesse de votre sexe ne diminue en rien cette juste confiance. Il n'est qu'une chose qui Nous fasse trembler : c'est notre négligence à vous donner les soins que vous avez droit d'attendre de notre sollicitude pastorale. Car, si vous êtes pour Nous *d'autres Saintes Femmes de l'Evangile*, Nous devrions être pour vous *un autre Jésus-Christ*. Et voilà ce qui Nous fait trembler.

Oh ! oui, Nos Très-Chères Filles, depuis longtemps Nous gémissons, dans l'intérieur de notre âme, de ne vous avoir pas toujours porté ces soins attentifs qui entretiennent le courage et la bonne volonté, dans les rudes épreuves, que le Divin Epoux ménage toujours aux âmes religieuses. Car évidemment il est pour elles un Epoux de sang. Nous comprenons, que vos sublimes devoirs vous imposent de graves obligations. La Virginité est une fleur bien éclatante ; mais qu'elle est délicate ! Elle se fane bientôt, se dessèche et tombe, si la céleste rosée n'entretient sans cesse sa fraîcheur et son brillant. Jésus est bon pour ses Communautés. Mais oh ! Dieu, qu'il est jaloux de ces âmes qu'il y amène, pour en être aimé, sans partage et sans bornes ! Il est prodigue de grâces en faveur de ces âmes privilégiées ; mais qu'il est sévère à exiger le bon emploi de tant de talents ! Il leur prépare des Noces somptueuses ; déjà il arrive dans la salle du festin. Mais, qu'il sera prompt à faire fermer la porte, aussitôt entré ! Qu'heureuses seront alors les Vierges sages, qui auront fait une abondante provision de pureté, d'obéissance, de pauvreté et de charité. Car seules, elles seront admises à la suite de l'Epoux. Qu'elles seront malheureuses les Vierges folles, qui se seront endormies dans les bras de la tiédeur ! Quelle voix terrible que celle qui fera entendre, au dehors de la salle sacrée, cette parole accablante : *Je ne vous connais pas !*

Au milieu des noirs soucils d'une charge bien au dessus de nos mérites et de nos forces, Nous levons souvent, Nos

Très-Chères Filles, nos yeux baignés de larmes, vers les Communautés d'où Nous attendons notre secours, parce que Ste. Thérèse, cette gloire de l'Etat Religieux, nous apprend que c'est là, comme dans des forteresses élevées que se refugient les âmes chastes qui craignent les séductions du monde. On y doit donc trouver la prière pure dont l'odeur virginale réjouit l'Epoux Céleste, et dont la puissance désarme le Ciel, quand nos péchés l'ont irrité. Mais en même temps, ces Communautés Nous apparaissent au milieu de sombre nuages de poussière mondaine, que soulève et agite le vent impétueux des passions, qui souffle sans cesse sur la mer orageuse du monde. Oh ! comme nous craignons que cette poussière, balayée en tous sens, n'aille s'attacher à quelques-uns de vos cœurs religieux, et ne blesse les yeux de l'Epoux si tendrement fixés sur vos saintes maisons ! Vos Communautés sont à proprement parler les Noviciats de cette Communauté de Vierges dont Jésus-Christ aime à s'entourer au Ciel. C'est dans ces divers Noviciats de la terre, que s'apprend le cantique virginal, qui doit se chanter éternellement dans les Cieux ; et c'est quand leur cœur et leur bouche sont jugés assez purs pour le chanter, que les Vierges de l'exil sont appelées à la patrie, la Communauté des Communautés. Et voilà encore ce qui nous fait trembler, Nos Très-Chères Filles. Hélas ! y en aurait-il parmi vous quelques-unes qui, après avoir fait le long et dur Noviciat de la terre, ne seraient pas jugées dignes de faire profession, dans la sainte et heureuse Communauté du Ciel !

Vous voyez donc, Nos Très-Chères Filles, que nos craintes sont raisonnables, et que les reproches de négligences, que Nous Nous faisons à Nous-même, sont bien fondés. Oh ! comme nous désirons réparer ces jours mauvais, qui se sont écoulés comme l'ombre, mais qui ont laissé dans notre cœur de profondes traces de douleur ! Vous joindrez, Nous n'en doutons pas, vos prières aux nôtres. Vous obtiendrez que le Père des miséricordes

Nous pardonne ce mauvais passé, et Nous accorde un meilleur avenir. Touché de vos larmes, il Nous donnera quelque chose de son infinie sagesse, avec laquelle, sans sortir de son repos éternel, il voit tout et pourvoit à tout, jusqu'au besoin du plus petit insecte qui ne saurait être en oubli aux yeux de son admirable Providence.

Eh bien ! Nos Très-Chères Filles, Nous allons à vous ; mais avec l'ardent désir de vous procurer tous les trésors de grâces, dont le Seigneur Nous a fait le dépositaire. Préparez-vous à cet avénement, comme à celui de Jésus-Christ, car la foi vous dit que *celui qui Nous reçoit le reçoit lui-même.* Allumez vos lampes sacrées, et que la Divine charité les entretienne lumineuses et ardentes. Soyez *généreuses ;* car c'est à cette disposition que votre Divin Epoux peut juger de votre amour. *Sainte Générosité,* qui ambitionne les plus bas emplois ; qui embrasse les plus durs travaux ; se plait avec les caractères les plus acariâtres ; sympathise avec les humeurs les plus fâcheuses ; vit en paix dans toutes sortes d'offices, et avec toutes sortes de personnes. *Sainte Générosité,* qui accepte humblement les corrections les plus répugnantes à la nature ; reçoit courageusement les humiliations les plus terribles à l'amour propre ; baise amoureusement la main qui la châtie ; bénit modestement la bouche qui l'outrage. *Sainte Générosité,* qui coulez de la Croix, comme une sève féconde, répandez-vous dans tous les communautés, et vivifiez ces plantes du Calvaire.

Ce délicieux fruit de *Générosité,* Nous voulons, Nos Très-Chères Filles, le cultiver avec soin, dans la Visite que Nous allons vous faire. Car Nous comprenons que toute la perfection et tout le bonheur de la vie religieuse y sont attachés. Et en effet, quelle est forte et puissante la Communauté, qui est abondamment fournie de sujets prêts à tout faire ! Qu'elle fait de grandes œuvres, quand tous ses membres se sacrifient et s'exécutent, pour le bien commun ! Quels immenses services elle rend à la religion

quand tous ces emplois, même les plus bas, sont administrés par des officières dévouées, sages et discrètes ! Que l'on va vite en perfection, quand tout de bon, et toujours, *on fait ce qui répugne ; et que l'on ne fait pas ce qui plaît !* Car, n'est-ce pas là ce que le bon Maître dit à tous ceux qui s'offrent à lui pour la vie parfaite : *Renoncez-vous ; prenez votre croix, suivez-moi.*

Mais aussi qu'il est grand le bonheur d'une communauté où règne la *générosité !* C'est la vraie manne descendue du ciel, dont la saveur peut flatter tous les goûts. C'est l'arbre de vie, planté au milieu du paradis terrestre. Ses fruits exquis donnent à l'âme religieuse, qui s'en nourrit, une force divine, qui la fait marcher, jusqu'à ce qu'elle arrive à la Montagne de Dieu. C'est vraiment cette *bonne volonté* dont les Anges revélaient la paix, dans leurs joyeux cantiques au-dessus de l'Etable de Jésus naissant. Oui vraiment, les Bienheureux Esprits le proclament dans les airs : la Paix du Ciel est pour les âmes de bonne volonté qui, sur la terre, se donnent à Notre Seigneur, pour naître vivre et mourir comme lui. Mais cette Paix religieuse ne se trouve qu'à Bethléem, à Nazareth et au Calvaire ; c'est-à-dire qu'elle ne se donne qu'au cœur généreux, qui met ses affections dans les choses les plus pénibles à la nature. Elle coûte cher : mais qu'elle est délicieuse !

A ces causes, et le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné, réglé et statué ; ordonnons, réglons et statuons ce qui suit, pour l'Ordre de la Visite, dans chacune des Communautés.

1° Nous Nous rendrons dans votre communauté, aux jour et heure qui seront jugés s'accommoder le mieux avec vos observances religieuses : ce dont Nous vous donnerons avis, après que Nous Nous serons entendu avec la Révérende Mère Supérieure.

2° Nous ferons notre entrée solennelle ; et Nous procèderons ensuite à tous les exercices de la Visite, en nous conformant à votre Cérémonial, ou Coutumier.

3° Nous entendrons toutes celles qui désireront s'adresser à Nous en particulier, et celles qui se trouveront en Mission pourront Nous écrire, si elles le jugent nécessaire.

4° Nous examinerons soigneusement si tous les points de la Règle sont religieusement observés. Les Sœurs de chaque Institut qui ne sont point dans la Maison-Mère devront examiner, en conseil, les besoins de leur petite communauté; et en feront en commun leur rapport à la Supérieure Générale.

5° Les prières et les bonnes œuvres des Communautés seront dès maintenant toutes offertes à Dieu, pour obtenir à cette Visite un plein succès. En outre, chacune fera prier ses pauvres, ou ses élèves, à la même intention. Les Chapelains sont priés d'y joindre leurs fervents *Memento*, à la Messe, et à l'Office divin.

6° Nous avons réglé qu'à l'avenir chaque Communauté aurait son Supérieur Ecclésiastique et son Chapelain particulier. Nous ne doutons pas qu'elle ne les honore et respecte comme deux Anges Tutélaires, chargés du ministère visible, qu'ils doivent exercer pour le salut de toutes. Nous serons assisté par eux dans le cours de la Visite. Puis, Nous Nous concerterons avec ces hommes de Dieu, pour le bon gouvernement des âmes confiées à notre sollicitude.

7° Nous voulons que ce Mandement soit distribué à toutes les Sœurs, pour que chacune ayant sa copie, puisse le relire en son particulier, et se préparer ainsi aux grâces de la Visite, et ensuite, s'encourager, par sa lecture, à en conserver précieusement les fruits. La foi lui fera regarder cet Ecrit, comme une Lettre qui lui est adressée du Ciel, par la Reine des Vierges. C'est du moins sous son inspiration que Nous avons tâché d'écrire. Que Marie donc, qui a conduit notre plume, pour tracer sur du vil papier, la lettre de cette écriture, obtienne que l'Esprit Saint en grave, de son doigt divin, l'esprit et le sentiment dans tous les cœurs religieux.

8° Nous joignons dans un même livret, le Mandement de la Visite des Communautés et celui de la Visite des Paroisses, pour que chaque Sœur puisse nourrir sa piété de tout ce que fait la Religion, pour la sanctification du monde, où elle a laissé des personnes bien chères, comme pour celle des Cloîtres où elle se trouve rendue, par une grâce pour laquelle elle ne saurait assez bénir le Seigneur. Par reconnaissance elle travaillera à se rendre assez sainte pour mériter d'obtenir que le dépôt sacré de la Foi ne périsse jamais dans ce pays, dont nos pères ont toujours voulu faire un pays de Foi. Hélas ! aujourd'hui, l'ennemi y sème à pleine main l'ivraie de la mauvaise doctrine. Puissant motif pour le cœur zélé de redoubler d'efforts ! Oh ! oui : plus l'enfer travaille à détruire la Religion, plus les Saintes Communautés doivent s'efforcer de la défendre, par la science et la piété. Filles de Jerusalem, poussez de longs gémissements sur les maux de votre patrie ; et que l'écho répète au loin vos lugubres accents ! Puissent ils toucher tant de cœurs séduits et abusés ! Hélas ! que l'aimable Jésus est peu aimé ! Que sa sainte Religion est violemment attaquée ! Que les portes de l'enfer sont horriblement agitées, dans ce temps mauvais !

9° Nous terminerons la visite, quand nous aurons réglé toutes choses ; et ce sera encore en suivant le Cérémonial, ou le Coutumier.

O Vierge Marie, nous ne la commencerons pas cette Visite, avant d'avoir imploré votre puissant secours, sur nos filles bien-aimées, et sur Nous, leur indigne Pasteur. Notre voix pastorale se mêle en ce moment à leurs voix virginales, pour vous dire que Nous sommes sous le poids de maux bien accablants. Mais nous sommes pleins d'espérances, parceque nous savons que vous êtes notre *Mère* et notre *Maîtresse* à tous. Votre Saint Nom est plein de lumières, et votre tendre Cœur est plein d'amour. Eclairez donc notre entendement, embrasez nos cœurs, et déliez nos langues, pour que nous puissions vous honorer di-

gnement dans ces jours de salut. Pour cela, faites revivre votre Maison dans toutes nos Communautés. Régnez-y, comme à Nazareth, avec Jésus et Joseph. *Vierge Sainte,* sanctifiez-nous. *Vierge Puissante,* fortifiez-nous. *Vierge Clémente,* changez-nous. *Vierge Fidèle,* dirigez-nous dans les voies de la perfection. *O Vierge des Vierges,* vous voyez à vos pieds les Epouses de votre Cher et Divin Fils. Préservez-les de tous maux ; accordez-leur tous les biens que vous connaissez leur être nécessaires. Envoyez un des Anges qui vous serve, avec le charbon ardent, qui purifie nos lèvres comme autrefois celles des Prophètes. Que ce Céleste Guide nous conduise dans le désert de cette pauvre vie, comme il conduisit autrefois le peuple saint dans les affreuses solitudes de l'Arabie. Qu'il soit pour nous une colonne de feu, pour nous tracer la route de nos saints devoirs. Qu'il soit aussi pour nous un Nuage bienfaisant, qui Nous couvre de son ombre rafraîchissante au milieu des ardeurs de cette terre arride, que nous habitons. O Mère de miséricorde, faites-nous arriver un jour à cette bienheureuse terre qui coule des fleuves de lait et de miel Là, en baisant vos pieds sacrés, nous entrerons dans le Chœur des Vierges, que vous conduisez vous-même, à la suite du divin Epoux, qui est votre Fils. Ainsi soit-il.

Sera le présent Mandement lu en Chapitre, dans toutes les Maisons Religieuses, le jour de sa réceptien ; et ensuite conservé dans les Archives de chaque Communauté.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le huit Décembre, mil-huit cent-cinquante.

L. † S. † IG. EV. DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, CHAN.
Secrétaire.

(*Vraie copie.*)

J. O. PARÉ, *Chan. Sec.*

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCESE DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, le 26 Novembre 1850.

Monsieur,

Vous recevrez, avec la présente, un excellent ouvrage sur l'Agriculture, intitulé : *Traité de la Tenue Générale d'une Terre dans le Bas-Canada.* Il a été composé par ordre de Son Excelience le Gouverneur Général, et imprimé à ses frais, pour être distribué gratis dans toutes les familles. Son objet est de répandre partout la science agricole, qui seule peut exploiter les richesses de notre sol. Donné par une main si noble et si amie, il sera reçu avec reconnaissance, étudié avec ardeur et conservé avec amour. Il passera de père en fils comme un précieux héritage, et une source de prospérité pour chaque famille. Il sera en même temps un monument durable de l'affection toute paternelle que ce Bon Gouverneur porte à nos paisibles cultivateurs. Ce cadeau sera, je n'en doute point, vivement senti et justement apprécié par tous nos paroissiens, chez qui règnent encore heureusement les mœurs patriarcales du bon vieux temps, où nos pères se croyaient les enfants de leurs Rois et de leur Gouvernement, et les aimaient comme les Pères de la grande famille du Gouvernement. Je pense que le moyen le plus expéditif de donner à cette écrit toute la circulation qu'il doit avoir serait de convoquer une assemblée de tous les pères de famille pour leur distribuer les exemplaires destinés à votre paroisse. Quelques mots que vous et vos Notables Paroissiens leur adresseriez, dans une réunion si intéressante, feraient de vives et profondes impressions dans ces

cœurs bien nés, et susceptibles de tous les sentiments honnêtes. Le point essentiel est que ce livre soit bien compris et que chacun sache mettre en pratique les théories qui y sont enseignées. Pour cela je crois devoir vous suggérer de profiter de cette occasion solennelle pour former une Association d'Agriculture dans votre Paroisse, si déjà elle n'y existe, et pour recommander à vos paroissiens de profiter des longues soirées d'hiver, pour acquérir toutes les connaissances agricoles qui leur sont nécessaires. La Bibliothèque Paroissiale pourra fournir des livres ou des journaux qui les aideront à passer agréablement et utilement un temps qui est souvent perdu à des entretiens frivoles. Les gens instruits de votre Paroisse se feront, j'en suis sûr, un plaisir de se trouver aux réunions qui ont lieu dans leur voisinage.

Je vais écrire à Son Excellence, pour la remercier de sa bienviellance envers nos bons habitants des campagnes, me fesant l'interprête de leurs sentiments de reconnaissance et de respect. Toutefois, je suis bien persuadé que le compliment le plus flatteur pour Elle, sera l'accueil que l'on donnera au pamphlet qu'il offre au pays entier, comme un gage de son ardent désir de le voir heureux et florissant. Espérons que dans quelques années, nos campagnes couvertes de riches moissons, nos prairies ondoyantes de mil et de trèfle, nos parcs remplis de bestiaux de la plus belle qualité, seront pour son cœur la plus agréable récompense.

Je suis bien cordialement,

Mon cher Curé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

CIRCULAIRE AU CLERGE

Montréal, le 8 Avril 1851.

Monsieur,

Le beau mois de Mai, qui nous arrive, nous invite au pélérinage de Notre-Dame de Bonsecours, pour exposer à cette bonne et puissante Reine du Clergé, nos besoins, et ensuite donner, par notre exemple, l'élan aux Fidèles. Ce sera le 6 Mai matin que se fera ce Pélérinage ; et je vous y invite, si vos occupations vous permettent d'y venir. Après avoir imploré de notre mieux la protection de la Mère de Dieu, nous traiterons, à l'Evêché, quelques affaires qui nous intéressent tous ; et comme il faudra qu'elles soient discutées ensuite dans les Conférences Ecclésiastiques, je crois que l'Archiprêtre ou le Secrétaire de votre arrondissement devra être un des assistants.

Je profite de l'occasion, pour vous informer que Mgr. Baillargeon a dû quitter Rome au mois dernier, et qu'il est attendu ici dans le mois prochain. Comme il est temps de nous mettre à contribution, pour les frais de l'Agence Provinciale qu'il a si dignement remplie, je vous prie, si vous avez quelque chose à y mettre, de le faire tenir au plustôt au Secrétaire du Diocèse.

Veuillez bien vous rappelez que votre contribution sera reçue, avec reconnaissance, quelqu'elle soit ; mais qu'elle ne doit pas dépasser *un louis*. S'il y a du surplus, il sera remis dans la caisse de son successeur.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL, ANNONÇANT LE PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

Ignace Bourget par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le Concile Provincial de Québec, convoqué par Sa Grâce l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Pierre Flavien Turgeon, Archevêque de Québec, s'ouvrira le quinze du mois d'Aout prochain, avec l'aide de Dieu, dans l'Eglise Métropolitaine.

Telle est, Nos Très-Chers Frères, la grande nouvelle que Nous sommes tout joyeux de vous annoncer aujourd'hui ; et qui va, Nous n'en doutons pas, ranimer votre foi, et réjouir votre piété. Car, nous savons comme vous aimez la beauté de la Maison du Seigneur, et la grandeur de sa Religion, qui fait ici-bas votre unique bonheur.

L'Auguste Assemblée dont il est ici question, est à la vérité nouvelle pour notre jeune pays. Vous en connaissez toutefois la nature et l'objet. D'ailleurs, nos pères dans la foi nous ont raconté que de tout temps ces réunions d'Evêques furent pleines de grâces pour les peuples chrétiens. Car, ce sont de ces rares, mais sublimes solennités que la Religion célèbre, pour montrer à ses enfants l'unité de sa foi et l'union de ses pasteurs : la pureté de sa morale et la vertu de ses sacrements ; la majesté de son culte et les splendeurs de ses cérémonies ; l'ardeur de son zèle et la tendresse de son amour.

Et pour qui tout cela ? Pour vous, Nos Très-Chers Frères, et pour le salut de vos âmes ; parce qu'à de grands maux il faut de grands remèdes. Vous êtes donc tous vivement intéressés au bon succès de l'Œuvre qu'entreprenent vos Pasteurs, pour vous affermir de plus en plus dans l'attachement à votre Sainte Religion. Aussi l'Eglise vous invite-t-elle instamment à y concourir de tout votre cœur. Ecoutez bien ce qu'elle vous dit là-dessus.

« Les trois Dimanches qui précèderont le jour indiqué « pour l'ouverture du Concile, il convient que le Prédica- « teur, dans l'Eglise Métropolitaine, et les Curés, dans « leurs paroisses, fassent de grandes instances, pour exiter « les Fidèles à la dévotion, aux oraisons, aux jeûnes, à la « réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, « et à toutes sortes de bonnes Œuvres, afin que, avec « l'aide de Dieu, le Concile puisse commencer avec dignité, « travailler avec succès, et se terminer avec bonheur. » A ce ton de piété, et à cet accent de tendresse, vous reconnaissez, sans doute, la voix de votre bonne Mère, la Ste. Eglise, vous tous qui êtes ses enfants affectionnés.

Pénétré d'un religieux respect pour cette Sainte Ordonnance, Nous avons dû nous faire un devoir de l'exécuter, avec une amoureuse fidélité. Ne pouvant avoir pour nous guidez l'expérience de nos Illustres Prédécesseurs dans ce Pays, puisqu'aucun Concile ne s'y est jusqu'ici célébré, Nos avons consulté les usages de nos pères de l'ancien monde, et les antiques traditions de l'Eglise, qui embrasse tous les peuples des bras de sa catholicité. Nous avons surtout étudié la conduite que tenait, dans ses Conciles Provinciaux, St. Charles Borromée, ce parfait modèle de tous les Evêques. De plus, Nous nous sommes entendu avec notre Vénérable Archevêque et nos Evêques Co-Provinciaux, pour ne rien faire que selon l'esprit de l'Eglise.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de Nos Vénérables Frères, les Chanoines de notre Cathé-

drale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1° L'Edit de convocation du Concile Provincial sera affiché aux portes de notre Eglise Cathédrale, deux mois avant l'ouverture, c'est-à dire le quinze juin courant. Les pieux fidèles, en y entrant, seront par là invités à prier pour le succès de cette grande Œuvre.

2° Il y aura Processions avec Litanies des Saints et autres prières approuvées, dans toutes les Eglises et Chapelles du Diocèse, les trois Dimanches, qui précèderont l'ouverture du dit Concile, c'est-à-dire le vingt-sept Juillet, et les trois et dix d'Aout prochain. Ce sera pour les Prédicateurs, le temps d'exhorter les Fidèles à vaquer aux exercices que leur recommande l'Eglise, pour le bon succès du Concile. Ces Processions seront aussi solennelles que le peut permettre un Office de Pénitence. Elles pourront se faire en dehors aussi bien qu'en dedans des Eglises. On y invoquera avec foi et confiance tous les Anges et les Saints, et spécialement les Anges Tutélaires et les Saints Patrons de la Province, ainsi que ceux du Diocèse, des Paroisses et Communautés. Ce sera pour les Sociétés et Confréries une occasion solennelle de déployer, avec leurs étendards, leur zèle pour l'honneur de la sainte Eglise.

4° A commencer du jour où la présente Lettre Pastorale sera publiée, jusqu'à la clôture du Concile, les Prêtres diront à la Messe, au lieu de l'Oraison *Deus refugium*, etc., l'Oraison *De Spiritu Sancto*. Les jeudis, ils diront la Messe du St. Esprit, si les Rubriques le permettent. Cette Messe se chantera, ces jours-là, à notre Eglise Cathédrale, à une heure qui accommodera les pieux fidèles ; car nous comptons beaucoup sur leurs bonnes prières. Tous ces saints exercices sont, comme on le voit, une préparation au Concile. Mais en voici d'autres pour le temps où il se célébrera.

3° Chacun de ses trois Dimanches devra être, autant

que possible, jour de communion générale. Il faudrait pour cela que l'on se confessât pendant la semaine, pour être prêt à faire cette sainte action en l'un de ces trois Dimanches.

5° Pendant la tenue du Concile, il y aura successivement, dans diverses Eglises de la ville, *Prières des Quarante heures* et exposition solennelle du St. Sacrement. Ici, Nous comptons surtout sur l'Association de l'*Adoration Perpétuelle*, pour que ces jours de grâce soient solennisés, comme ils le doivent être dans un temps si précieux.

6° Le quatorze d'août sera jour de jeûne pour le Concile. Il convient que ce soit un jeûne général. Nous y invitons donc tous ceux qui pourront le pratiquer. La Prière jointe au jeûne est toute puissante auprès de Dieu.

Maintenant, laissez Nous vous dire, Nos Très-Chers Frères, dans toute la simplicité de notre âme, la pensée qui nous préoccupe, en vous écrivant cette Lettre. Bientôt, il nous faudra représenter, dans le Concile, l'Eglise de *Ville-Marie*, c'est-à-dire, aux termes de l'Apocalypse, il Nous faudra être un des sept Anges, préposé à la garde de l'un des sept Diocèses, qui forment aujourd'hui notre Province Ecclésiastique; et obligé d'y briller, comme les étoiles au firmament, de tout l'éclat des vertus Episcopales. *Septem stellæ Angeli sunt Ecclesiarum.* Que cette pensée, Bien-aimés Frères, est accablante pour vous et pour Nous!

Car, remarquez le bien, c'est le Diocèse tout entier qui y doit paraître, avec ses Œuvres bonnes et mauvaises. Il y faudra en effet s'occuper sérieusement des moyens à prendre pour considérer le peu de bien qui s'y fait, et corriger les abus qui s'y introduisent d'une manière si alarmante. Comme Nous, vous êtes sans doute effrayés, Nos Très-Chers Frères, du mauvais esprit qui se répand partout, et des efforts inouis que fait l'enfer, pour détruire la foi et les mœurs, par tant de mauvais livres, qui circulent plus que jamais dans le monde, par tant de discours impies, qui outragent la Religion et ses Ministres, par

tant de scandales enfin qui séduisent tant d'âmes imprévoyantes.

Or, la plus grande responsabilité de ces maux pèse sur notre conscience. On n'en saurait douter quand on entend l'Apôtre de la Charité adresser de sévères reproches aux Evêques des Eglises dont il avait la surintendance, à cause des abus qu'ils n'avaient pas le courage de combattre. Toute fois, il les appelle des Anges; et il loue beaucoup leurs vertus; et c'est ce qui fait trembler. Aussi rentrant en nous-même, nous faisons Nous l'application de ces justes reproches. Car notre Charité s'est bien plus refroidie que celle de l'Ange d'Ephèse. Nous combattons bien moins vigoureusement les erreurs du temps, que ne combattait la doctrine empoisonnée des Nicolaïtes l'Ange de Pergame. Nous résistons moins généreusement à la corruption du siècle que ne le faisait l'Ange de Thyatire, à la séduction de Jézabel. Nos Œuvres sont moins pleines que celles de l'Ange de Sardes. Notre vertu est moins pure que celle de l'Ange de Philadelphie. Nous sommes plus tiède que l'Ange de Laodicée. Oh! puissions Nous, comme l'Ange de Smyrne, ne mériter aucun reproche de Dieu et de l'Eglise, dans l'administration de ce Diocèse! (Apoc. cap. 2 et 3.) Croyez-le, Nos Très-Chers Frères, la Charge Pastorale est bien pesante; et vous avez la stricte obligation de nous aider à la porter, par une bonne vie, entretenue par une bonne prière.

De plus, Nous devons paraître au Concile, *debout, près de l'Autel, tenant en main un encensoir d'or;* c'est-à-dire, avec une âme ardente, toujours prête à partir pour la gloire de Dieu, avec une volonté généreuse, que rien ne saurait ébranler, quand il s'agit des intérêts de la Religion; avec un cœur brûlant de Charité, quand il faut se sacrifier pour les besoins du peuple. *Stetit Angelus juxta Aram templi, habens thuribulum aureum in manu sua. Un Dieu à glorifier, une Religion à défendre, un Peuple à sauver:* telle est la pensée qui saisit notre cœur, aux approches de cette grande solennité qui nous arrive.

Aidez-Nous donc, encore une fois, Nos Très Chers Frères, à paraître au Concile en digne Représentant de l'*Eglise de Montréal.* Il nous faut pour cela beaucoup de parfums, pour que notre encensoir soit toujours fumant: c'est-à-dire, qu'il Nous faut le zèle ardent du Clergé, la bonne conduite des Paroisses, l'Esprit Ecclésiastique des Séminaires, la science sacrée des Maisons d'Education, la parfaite régularité des Communautés, les Œuvres charitables des Sociétés, les pieux exercices des Confréries, les Prières ferventes des Justes, les larmes abondantes des Pénitents, les Vertus Patriarcales des familles, enfin, l'encens pur de tout le Diocèse, réglé suivant les Saints Canons, pour embaumer de son agréable odeur, l'Eglise Provinciale, réunie en la présence de Dieu. *Data sunt ei incensa multa; et ascendit fumus aromatum de manu Angeli, in conspectu Domini.* Que de motifs donc Nous avons de faire instance, pour que vous prépariez les voies au Seigneur! Ah! de grâce, Nos Très-Chers Frères, venez à notre secours, dans ce temps de pressants besoins. Pour cela vivez saintement et priez ardemment. Nous avons la confiance que, dans toutes les maisons de ce Diocèse, on évitera le péché et on pratiquera la vertu, pour qu'au Concile, l'*Eglise consacrée à Marie* soit pure et digne de la Vierge Immaculée.

A ce propos, Nous vous dirons qu'une de nos Processions de ville se dirigera de la *Chapelle du Saint-Cœur de Marie à celle de Notre-Dame de Bonsecours*, et que là aussi se feront les Prières des *Quarante Heures*, pendant que le Concile se célèbrera à Québec. Marie étant l'Etoile de la Mer, il est évident que ceux qui conduisent le vaisseau de l'Eglise, sur cette mer orageuse, doivent, pour ne pas faire naufrage, s'orienter sur cet astre lumineux. Marie étant la Maîtresse de la Foi, il s'en suit nécessairement que ceux qui en sont les Juges, doivent la consulter; Marie étant la Gardienne des mœurs, il faut bien que les Pasteurs recourent à elle, pour préserver leur troupeau

de la corruption du siècle. Or, pour nous tous, Nos Très-Chers Frères, vous le savez, l'Autel de l'*Archiconfrérie* et la Ste. Chapelle de *Bonsecours* sont nos tabernacles chéris, vers lesquels se dirige toujours nos pas, au temps du besoin. Qu'il est glorieux pour Marie d'être le *secours* des Pasteurs, aussi bien que celui des brebis ! Comme son cœur maternel surabonde de grâces, pour préparer tous les cœurs à un Concile dont la bouche ne manquera pas de la proclamer *Bienheureuse !*

Nous avons un second motif, Nos Très-Chers Frères, d'aller en Procession dans ces deux Sanctuaires ; c'est que Nous en avons pris devant Dieu l'engagement, à la vue des pluies abondantes de la saison, qui mettent en danger la moisson de l'année. Vos intérêts sont les nôtres ; vous n'en doutez pas. D'ailleurs vous répondez si bien à chaque appel que Nous fesons à votre charité, que la reconnaissance Nous impose le devoir de toujours prier pour que le pain quotidien ne vous manque jamais. Oh ! loin de nous le péché de cesser un instant de prier pour vos intérêts spirituels et temporels.

Que la Grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône de notre Cathédrale, Dimanche, le quinze Juin courant ; à celui de toutes les Eglises où se fait l'Office Paroissial, et en Chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, le treizième jour de Juin de l'année mil huit cent cinquante-un, sous notre seing et sceau et contre-seing de notre Secrétaire.

L. ✝ S. ✝ IG. Ev. de Montréal.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré, Chan. Secrétaire.

(*Vraie Copie*)

J. O. Paré, Chan. Secrétaire.

CIRCULAIRE AU CLERGE.

Montréal, juillet 1851.

Monsieur,

Je n'ai pas besoin de vous recommander d'insister auprès de vos paroissiens, pour les faire entrer dans les vues de l'Eglise, par rapport au Concile. Vous sentez vivement que plus ce bon peuple priera pour nous, plus cette grande œuvre réussira. Je crois qu'il serait bon de partager en trois la Lettre Pastorale ci-jointe, et de la commenter les trois dimanches où il vous faudra parler là dessus. La nature d'un Concile, la solennité qui l'accompagne, le bien qu'il opère, sont des motifs puissants pour les bons catholiques d'y concourir de toutes leurs forces. Ils seront par là tout préparés à en recevoir les actes avec respect et soumission. Ce sera beaucoup de gagné dans un temps où l'on fait tant d'efforts pour inspirer au peuple le mépris de la Religion et de ses Ministres.

Le Cérémonial du Concile doit être imprimé sous peu. Il serait bon, je pense, d'en favoriser la circulation dans le Diocèse, afin que, sur les recommandations que vous en feriez, l'on pût s'unir de loin à tout ce qui se fera à Québec,

Le Rituel Provinciale devra renfermer, autant que possible, les instructions et décisions, propres à vous diriger dans les cas ordinaires et courants. Pour atteindre ce but, il nous fait connaître les difficultés que vous rencontrez le plus ordinairement, et dont vous ne sauriez trouver la solution, qu'en feuilletant beaucoup de livres. Je vous prie d'en faire le sujet d'une Conférence Ecclésiastique, dans laquelle vous pourriez simplement mettre les questions qui vous présentent des difficultés, dans le gouvernement des Paroisses, l'administration des Fabriques, le

soin des Ecoles, le bon ordre des Eglises, et autres matières de cas pratiques. Le plutôt sera le meilleur, à cause de l'exemple long et sérieux que pourront exiger plusieurs de ces questions.

Nous pourrons, le jour de la saint Jacques, traiter plusieurs des questions importantes qui vous auront occupés, dans les Conférences. Afin d'avoir plus de temps, nous chanterons la Grande Messe à cinq heures du matin et les Vêpres à six heures du soir.

La Retraite Pastorale se fera, cette année, comme à l'ordinaire, au Petit-Séminaire de Montréal, et commencera le 18 août prochain, vers les deux heures de l'après-midi. Elle se terminera à Québec le 24, avec la clôture du Concile, pour ceux qui désireront y assister. Dans ce cas l'on fera la communion générale à Notre-Dame de Bonsecours en s'embarquant ; et l'on fera la communion générale à Notre-Dame de la Victoire, à la Basse-Ville de Québec, où je me ferai un bonheur d'aller dire la Messe aux Retraitants. Je vous dirai le jour de St. Jacques, comment les cures seront gardées, et quelles seraient les propositions des capitaines de *Steamboat,* pour faire ce voyage. Chacun devra, je crois, se pourvoir d'un surplis ; et l'on prendra arrangement pour que tous aient des places convenables à l'Eglise Métropolitaine. En attendant, préparons-nous à cette Retraite, qui pour être plus courte, n'en sera pas moins importante. Car votre ferveur, pendant ce temps de grâce, obtiendra aux Evêques les lumières, et aux fidèles les forces, pour accomplir en toutes choses la sainte volonté de Dieu, qui est que tout le monde soit sauvé.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et très-obéissant serviteur,

† IG. Evêque de Montréal.

(*Vraie Copie.*)

J. O. Paré. *Chan. Sec.*

P. S. Je vous prie d'informer vos bons Paroissiens que la Procession de la ville, qui devra se faire de l'Autel de l'Archiconfrérie à Notre Dame de Bonsecours, a pour objet d'obtenir du beau temps, pour détourner le fléau de la disette qui nous menace. Engagez les à faire de bonnes œuvres pour toucher le cœur du Père des miséricordes. Tâchez que vos pauvres n'aillent pas vagabonder ailleurs, surtout dans notre ville où ils sont en si grand danger. Que l'on fasse travailler ceux qui en sont capables, et que l'on place les infirmes dans de bonnes maisons, pour leur porter tous les soins qu'ils peuvent attendre d'une charité vraiment chrétienne. Les quêtes Dominicales peuvent être de temps en temps, appliquées aux bonnes œuvres de la Paroisse. Je recommande dans ce moment à la compasion de votre Paroisse l'œuvre des Sourds et Muets. Quelques quêtes faites à l'Eglise pourraient facilement couvrir les dépenses à faire, pour les envoyer à l'asile établi sur le Côteau St. Louis, près de la ville, ou bien dans une Communauté, si ce sont des filles.

Enfin, je vous conjure de recommander souvent à vos bonnes âmes de prier pour l'Angleterre afin qu'elle se convertisse, après avoir si longtemps persécuté la foi.

La clôture du Concile ayant été fixée définitivement au 28 Août, la Retraite Pastorale commencera le 19 au soir et se terminera à Québec le 28 au matin.

† I. E. de M.

LETTRE PASTORALE

DES PÈRES DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC, A TOUS LES FIDÈLES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St.-Siége Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec.

A tous les Prêtres et à tous les Fidèles de la dite Province. Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Rendez grâces à Dieu avec nous, Nos Très-Chers Frères : nous avons enfin conduit à heureuse issue cette sainte et importante entreprise, à laquelle nous vous avions invités à concourir par vos prières, en vous annonçant l'ouverture du premier concile de la province ecclésiastique de Québec. Nos vœux et les vôtres sont accomplis. Vos pasteurs, qui désirent ardemment votre bonheur, ont pu traiter librement les hautes questions qui embrassent les graves intérêts de la gloire de Dieu et de la sanctification de vos âmes. Ils ont comme inauguré, pour l'église du Canada, une période nouvelle ; car c'était pour la première fois, que, conformément aux prescriptions des saints canons, ils se réunissaient officiellement, dans une de ces grandes et religieuses assemblées, images de celle des apôtres dans le Cénacle. Chaque jour, rangés autour de l'autel du Dieu trois fois saint, qui *nous a chargés de conduire son Eglise* (Act. ch. XX, v. 28), nous appelions et sur nous et sur nos travaux l'assistance de l'Esprit-Saint promise à notre faiblesse ; et, nous vous l'avouons avec joie et avec reconnaissance, notre consolation était de penser que vous priiez pour nous et avec nous. Aussi, dans le cours de nos longues délibérations, avons-nous senti les salutaires effets de votre pieux concours.

Nous ne pouvons vous laisser ignorer, Nos Très-Chers Frères, ce que nos cœurs ont éprouvé au milieu de ces fonctions sacrées de notre épiscopat, alors que, pénétrés de l'importance de nos devoirs de pasteurs, nous étudiions les besoins spirituels des troupeaux qui nous sont confiés, et que nous écoutions la voix de l'Esprit-Saint que nous ne cessions d'invoquer. Nous savions avec quelle ferveur vous imploriez l'assistance du même *Père des lumières de qui vient tout don parfait* (Ep. S. Jacques, ch. I. v. 17.) ; nous connaissions avec quel vif intérêt votre piété et votre amour pour la religion vous faisaient suivre de loin les opérations de ce premier concile, et comment vous nous accompagniez de vos vœux, de votre respect et de affection. Voilà pourquoi nous sentions véritablement que nous étions dans la présence et sous les regards de Dieu, que son esprit était là au milieu de nous : *Ibi sum in medio eorum.* (Matt. ch. 18 v. 20). Chacun l'éprouvait, chacun le croyait, et cette conviction profonde nous suivant jusque dans les actes les plus ordinaires de la vie, nous aidait à sanctifier toute chose, à mieux travailler au salut de vos âmes, et nous faisait espérer plus fermement que jamais que, par la grâce de Dieu, et avec la protection de Marie, notre travail serait suivi de bénédictions plus abondantes et pour vous et pour nous.

Pardonnez-nous, Nos Très-Chers Frères, si nous parlons ainsi du caractère éminemment religieux de notre assemblée; c'est une satisfaction intime et un doux épanchement, pour des pères, de verser dans l'âme de leurs enfants les mêmes jouissances dont leurs cœurs sont inondés. Nous voulons par là vous inviter à bénir avec nous le Père des Miséricordes et le Dieu de toute consolation, et à le remercier de nous avoir dirigés par sa grâce et éclairés par sa lumière ; *Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, pater misericordiarum, et Deus totius consolationis* (II. Cor. ch. 1. v. 7.)

Voilà, Nos Très-Chers Frères, quelques-uns des traits

de cette première réunion épiscopale qui attestera à tous les chrétiens du pays, que, dans l'église catholique, tous n'ont qu'un cœur et qu'une âme, depuis le Pontife Suprême et les évêques jusqu'aux prêtres et aux fidèles; comme tous aussi n'ont qu'une même foi et une même espérance, celle du ciel : *Solliciti servare unitatem spiritûs in vinculo pacis.* (Eph. ch. 5. v. 3).

Ils ne nous est point encore permis, Nos Très-Chers Frères, de rendre public le résultat de notre réunion, puisque les décrets du concile ne peuvent être officiellement promulgués qu'après qu'ils auront été revêtus de l'approbation du Saint Siége Apostolique. Néanmoins pour aller, autant qu'il nous est possible, au devant de vos louables désirs, nous aimons à vous faire connaître les principaux objets dont nous nous sommes occupés.

Nous observerons d'abord, et nous le faisons avec bonheur, que nous n'avions pas ici, comme dans les pays battus par l'orage et tourmentés par les révolutions, des ruines à relever, et de grands désastres à réparer. Malgré les sourdes tentatives de l'enfer, malgré les assauts qu'il a livrés plus d'une fois à la maison de Dieu, votre foi n'a pas été ébranlée, nos pieux monuments ont été maintenus, les lois saintes de la discipline ont été respectées. Mais, comme *celui qui est juste doit chercher à se justifier encore, et celui qui est saint doit s'efforcer à le devenir davantage* (Apoc. XXII, 11.), nous devons, selon la leçon de l'Apôtre St. Jean, ne point nous borner à ce que nous avons fait, mais nous porter toujours en avant, vers quelque chose de plus parfait et de plus élevé.

Chargés du dépôt sacré de la foi (I Ep.à Tim. ch. 6. v. 21.) dont nous aurons à répondre un jour, nous nous sommes occupés des moyens de la conserver toujours pure et intacte parmi vous ; et, comme sa première garantie dépend de notre attachement à cette *pierre contre laquelle les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais* (S. Matt. ch. 16, v. 18), nons avons voulu rendre un hommage public et solennel

à l'immuable autorité du Pontife Romain, vrai pasteur des agneaux et des brebis, en déclarant publiquement notre vénération et notre obéissance envers l'auguste successeur du prince des apôtres. Par cet acte de soumission, nous avons voulu honorer cette admirable unité de l'Eglise qui fait sa gloire et sa force; nous avons voulu protester contre l'esprit de révolte et d'insubordination, plaie si fatale des temps modernes. Pour vous, vrais enfants de la foi, vous recevrez avec respect l'enseignement que l'Eglise vous donnera par vos pasteurs légitimes, et leur parole vous sera la parole de Dieu, car celui qui les écoute, écoute Dieu lui-même. (St. Luc, ch. 10, v. 16).

Nous nous sommes aussi occupés de vos enfants, qui sont l'espérance de la société et de la religion. Avec la tendresse d'une mère, l'Eglise voudrait les tenir toujours par la main et les presser sur son cœur ; elle désire éloigner d'eux le venin des mauvaises doctrines. Cette invitation du divin maître : *Laissez les petits enfants venir à moi.* (St. Matt. ch. 19, v. 14), retentit sans cesse à nos oreilles. Nous savons bien que le premier enseignement pour eux se trouve sous le toit paternel ; nous comptons assez sur votre foi et sur votre piété pour être sûrs que ces premières notions de la religion, qui ne se reçoivent jamais mieux que sur les genoux d'une mère, ne leur feront pas défaut ; mais nous tremblons sur le second enseignement donné à leur jeunesse dans les écoles, ce second théatre de la vie de vos enfants ! Oh ! comprenez-le bien : il faudra qu'ils reçoivent avec les leçons de la science profane, les leçons plus importantes de la crainte de Dieu et de la connaissance de leurs devoirs envers lui. Mais en attendant que nous puissions vous parler plus amplement sur ce sujet, ne manquez pas de les éloigner de toute école, où leurs principes religieux pourraient recevoir quelque atteinte, où leur tendre innocence serait imprudemment exposée, et où leurs esprits ingénuement ouverts à toutes espèces de doctrine seraient inévitablement faussées par les sophismes de l'erreur.

Notre sollicitude à dû se reporter également sur les dangers de toute sorte qui se rencontrent au milieu du monde, et qui compromettent la vertu et la foi de ceux qui sont plus avancés en âge. Par nos prochaines instructions nous tâcherons de les prémunir contre certaines fréquentations qui exposent l'avenir comme l'honneur de vos familles, contre ces sociétés funestes qui tendent leur étendard en opposition aux associations que la religion vous offre pour votre préservation, votre soutien et votre bonheur.

Nous avons travaillé surtout pour vous, pasteurs des âmes, ouvriers infatigables de la vigne du Seigneur ; nous ne formons avec vous qu'un cœur et qu'une âme ; vos peines sont nos peines, et vos joies sont nos joies. C'est pour entrer dans vos vues que nous nous sommes appliqués à prévenir les difficultés sans nombre qui environnent un ministère tout plein de périls, comme de dévouement. En un mot, nous nous sommes efforcés de porter un regard paternel sur tous les besoins et sur toutes les peines, afin de les prévenir, s'il est possible, ou du moins de les diminuer et de les sanctifier.

Telles sont, Nos Très-Chers Frères, les principales matières qui ont fait l'objet de nos délibérations ; daigne le Seigneur en bénir les résultats. *Ipse perficiet, confirmabit solidabitque* (I. Ep. S. Pierre, c. 5, v. 10). Il est cependant un dernier acte sur lequel nous désirons, en terminant, appeler votre pieuse considération ; c'est celui par lequel le concile tout entier s'est placé sous la protection spéciale de la Ste. Vierge.

Car, vous le comprenez, en une pareille circonstance, nous ne pouvions manquer d'offrir un hommage solennel à l'auguste Marie, à la Reine du clergé, à la Mère bien-aimée des enfants de l'Eglise. Aussi est-ce avec transport que, dans cette vénérable église de Québec, dans le premier sanctuaire que nos pères élevèrent il y a deux siècles, à la Vierge toute pure et immaculée, nous avons prononcé

ce titre glorieux que nous désirons entendre proclamé sollennellement par le Vicaire de Jésus-Christ. C'est là, disons-nous, qu'environnés de deux cents ministres du Très-Haut, et en présence d'un peuple plein de foi, nous venons de répéter avec confiance : Reine conçue sans péché, priez pour nous. *Regina sine labe concepta, ora pro nobis;* c'est là que, le cœur rempli d'une sainte ardeur, nous venons de chanter le cantique par lequel Marie elle-même glorifia son Sauveur et son Dieu, et révéla, dans l'ineffable exultation de son âme, que toutes les nations la rediraient bienheureuse. *Magnificat anima mea Dominum..... Beatam me dicent omnes generationes.....* (S. Luc, ch. 1. v. 47).

Après l'accomplissement de ce devoir à l'égard de Marie, il ne nous restait plus, Nos Très-Chers Frères, qu'à reporter nos yeux sur ce vaste troupeau qui forme la portion chérie de notre héritage ; c'est ce que nous avons fait avec amour, au pied du même autel de Marie, en la sainte présence de Jésus-Christ, son fils, notre Dieu et notre Sauveur. C'est là que nous avons déposé nos vœux et nos désirs pour la sanctification de vos âmes, pour la conservation de votre foi, pour la prospérité et le bonheur de notre pays, et que nous avons répété en chœur :

« A tous ceux qui ont pris part à ce concile, par leurs prières et leurs travaux, paix véritable et bénédiction abondante !

« A notre patrie et à tous les peuples chrétiens, zéle pour la religion catholique, justice, abondance de la paix et victoire sur tous les ennemis de la foi chrétienne !

« A la cité et à la province de Québec, tranquillité, salut et abondance des grâces divines ! Que tous ces biens se multiplient pour nous tous ! Amen ! Amen !

C'est au moment de nous séparer, après avoir travaillé de concert à régler ce que demande la pureté de la foi, l'intégrité des mœurs et le maintien de la discipline, dans la province ecclésiastique de Québec, que nous signons la

présente lettre comme marque de notre union fraternelle et gage de notre sollicitude pastorale.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing et le sceau de l'Archi diocèse, le vingt-huit août mil huit cent cinquante-et-un.

✝ P. F., ARCHEV. DE QUÉBEC,
✝ R., EV. DE KINGSTON,
✝ IG., EV. DE MONTRÉAL.
✝ JOS. EUGENE, EV. DE BYTOWN,
✝ ARMD. FR. M, EV. DE TORONTO,
✝ PATRICE, EV. DE CARRHA ET ADMINISTRATEUR DE KINGSTON,
✝ J. C., EV. DE MARTYROPOLIS, COAD. DE MONTRÉAL.
✝ C. F., EV. DE TLOA, COADJ. DE QUÉBEC.

N. B. L'Oraison *de Spiritu Sancto* doit être continuée à la messe jusqu'à la promulgation des décrets du concile. Les prêtres sont invités à offrir leurs prières au ciel pour l'heureux succès du voyage de Monseigneur l'Evêque de Martyropolis, chargé d'aller soumettre ces mêmes décrets à l'approbation du Souverain Pontife.

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCESE DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, le 4 Septembre 1851.

Monsieur,

Je ne vous dirai rien de l'honneur que le premier Concile Provincial vient de décerner au Diocèse de Montréal, en lui confiant la trop honorable commission de députer un des membres de son clergé auprès de Souverain Pontife, pour déposer à ses pieds les profonds hommages de tous les catholiques de notre Province Ecclésiastique, et pour le prier d'apposer le sceau de son Autorité Pontifi-

cale aux Actes qu'il vient d'émaner pour la plus grande gloire de Dieu, et le plus grand bien de son Eglise.

J'ai pensé que pour répondre à la confiance, et mieux remplir les vues de cette Auguste Assemblée, le Diocèse devait s'imposer un grand sacrifice. J'ai donc dû jeter les yeux sur celui qui me paraissait le plus préparé à remplir cette haute mission, quoiqu'il m'en dût coûter ; voilà pour quoi j'ai proposé mon digne Coadjuteur aux Péres du Concile, qui tous ont bien voulu applaudir à ce choix.

Le nombreux clergé, que la clôture du Concile avait réuni dans la Ville Métropolitaine, a paru approuver cette nomination, par l'expression d'une cordiale sympathie. Dieu veuille que tout tourne à sa plus grande gloire.

Maintenant je vous répéterai ce que tous les Evêques vous disaient dans leur lettre commune, le 11 mai 1850, pour les moyens à prendre, afin que notre Agent puisse paraître sur le grand théâtre de l'ancien monde, et surtout dans la ville sainte, d'une manière qui réponde à l'importance de notre nouvelle Province. Comme il est question d'un prochain départ, je prie chaque archiprêtre de vouloir bien recueillir les souscriptions de son arrondissement, et de les faire tenir au plus vite à l'Evêché. Je rougis encore cette fois de vous mettre à contribution. J'aimerais pourtant beaucoup mieux vous donner que vous demander ; mais que Dieu soit loué de m'avoir fait pauvre !

Je suis bien cordialement, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. Ev. de Montreal.

(*Pour vraie copie*),

J. O. Paré,

Chan. Secrétaire.

CIRCULAIRE

A MM. LES CURÉS DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 4 Octobre 1851.

Monsieur,

Mgr. l'Evêque de Chicago nous est arrivé depuis quelques jours ; c'est un digne enfant de St. Ignace, auxquels ce pays doit la foi qui s'y est conservée si vive. Ce respectable Prélat porte aux nombreux Canadiens, qui sont dans son Diocèse, les soins les plus tendres et les plus paternels. Il vient de leur faire bâtir une Eglise ; mais ses moyens ne répondant pas à son bon vouloir pour nos compatriotes, il a le chagrin de la voir exposée à être vendue bientôt. Cette circonstance toute seule indique assez que ce pays n'est pas aussi riche qu'on le dit ; et que nos braves gens feraient beaucoup mieux de demeurer avec nous dans notre cher Canada, capable de nourrir encore un million d'habitants, que d'aller chercher fortune ailleurs. Ne manquez pas de le leur dire, dans le tendre intérêt que vous leur portez à tous.

Quoiqu'il en soit, ce serait une grande disgrâce pour le Diocèse, si cet Evêque, si dévoué à notre peuple, s'en retournait les mains vides. J'ai donc pensé qu'une petite quête, faite dans toutes les Eglises du Diocèse, nous donnerait le moyen d'exercer une généreuse hospitalité. La ville vient d'en donner l'exemple, en faveur de Mgr. l'Evêque de Toronto. Les petites contributions de chaque citoyen ont formé la belle somme de £815, qui a diminué d'autant la dette énorme dont son église est chargée. Que les Eglises de la campagne fassent de même, et Mgr. de Chicago aura, comme Mgr. de Toronto, à bénir, en s'en retournant, le Diocèse, son clergé et son peuple. Soyez jaloux de ces bénédictions ; car elles portent infaillible-

ment bonheur. Donnons, et Dieu nous le rendra au centuple. Une partie de cette quête sera appliquée aux autres besoins des Canadiens dispersés par milliers sur les lignes américaines où plusieurs Prêtres du Diocèse vont leur porter tous les secours spirituels en leur pouvoir. Veuillez bien faire tenir à l'Evêché, le plus tôt possible, le montant de la collecte de votre paroisse.

Je profite de l'occasion pour vous recommander de prier et de faire prier vos paroissiens pour l'heureux succès du voyage de Mgr. de Martyropolis et de ses compagnons, qui se mettront en route le 14 de courant. Indiquez leur une pratique journalière, qui leur rappelle cette intention : une dizaine de chapelet, un *Pater* et un *Ave*, quelque chose enfin qui les porte à ne pas oublier d'aussi intéressants voyageurs. Vous pourrez lire au prône la présente, et la commenter, si vous le trouvez à propos. Peut-être serait-il bon que le Marguillier en charge fit cette quête, qui serait annoncée un dimanche d'avance.

Je suis cordialement, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

† IG. EV. DE MONTREAL.

(*Vraie copie.*)

J. O. PARÉ, *Chan. Sec.*

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 22 octobre 1851.

Monsieur,

Je vous informe que la bénédiction du nouvel Evêché se fera le 20 novembre prochain, vers les trois heures de l'après-midi. Cette cérémonie sera suivie de l'ouverture

de la seconde Retraite Pastorale, pour ceux qui n'ont pu assister à la première, et à laquelle je me joindrai, avec tous les Prêtres de l'Evêché. Le lendemain matin (21) se fera la bénédiction de la Chapelle du Chapitre, après laquelle se célébrera la première Messe Capitulaire.

Cette Chapelle doit être dédiée à St. Jean l'Evangéliste ; et sera comme la maison dans laquelle le Disciple bien aimé continuera ses soins de fils à la Bienheureuse Vierge. *Ecce mater tua. Et ex illâ horâ accepit eam Discipulus in suâ.* La Retraite continuera jusqu'au 28 au matin que se fera, à la Cathédrale, la cérémonie de la prise de possession de plusieurs Chanoines, de la réception d'un Chapelain, et de la bénédiction des enfants qui vont commencer à former la chapellenie de St. Jacques. Tous ceux qui n'ont pas fait la Retraite de l'année sont attendus à celle ci ; et je donne aux gardiens les pouvoirs des Desservants, avec la faculté de biner au besoin.

Tout le Clergé est invité à ces cérémonies, comme à toutes autres de la Cathédrale et de l'Evêché. Il me suffit donc de vous les annoncer, comme je fais par la présente, avec l'affection paternelle. J'ai pensé que le concours de ces diverses circonstances religieuses était de nature à attirer plus de grâces sur la maison du Clergé, qui est essentiellement une maison de prière. C'est ainsi qu'il faut maintenant plus que jamais, ce me semble, nommer la maison de l'Evêque. Je dirai davantage : elle est plus au Clergé qu'à l'Evêque, puisque c'est lui qui en fait les frais de construction. Pour ma part, je ne puis y contribuer que du désir de mener, dans cette maison, une vie vraiment épiscopale, avec les prêtres, qui, pour l'amour du Diocèse, veulent bien s'assujettir aux sacrifices de la vie commune ; mieux vaut dire *d'une vie plus que commune.* Car, l'on comprend que son personnel doit être d'autant plus parfait que son matériel est plus splendide. Pour cela, il lui faut être d'autant plus simple au dedans qu'elle est plus magnifique au dehors. Son frontis-

pice regarde la ville, parce qu'il appartient à la patrie.

Mais son intérieur donne sur l'église, parce qu'il doit être tout entier à la Religion.

J'ai donc pensé qu'on ne pouvait mieux étrenner cette maison, qu'en l'ouvrant par la Retraite ; et en lui donnant pour nouveaux commensaux, des hommes de prière.

J'ai la confiance que ceux qui prendront soin des Paroisses diront de cœur avec nous : *Benedic, Domine, domum istam, ut sit in eâ castitas, mansuetudo. Angeli pacis habitent in eâ.* Puisse cette prière souvent répétée être pléinement exaucée !.

Je ne saurais vous écrire de fois, que je ne vous dise quelque chose de notre cher peuple, dont le bien temporel et spirituel est ici bas notre grande affaire. La Présente a donc un autre objet, celui de donner un nouvel élan à la colonisation. Je vais d'abord vous référer à une lettre de M. Desautels, que je vais tout exprès faire publier sur les *Mélanges.* Vous y verrez la marche à suivre pour diriger sûrement nos jeunes gens, et les fixer sur leur sol natal. L'Ottawa me paraît le pays le plus propre à conserver ces bons enfants que la misère oblige à s'expatrier. Je vais travailler à me procurer de nouveaux renseignements sur les autres townships dont il faudra aussi tâcher d'exploiter les richesses territoriales, et vous les transmettrai fidèlement, pour vous tenir au courant des opérations qui vont se faire, pour atteindre le but si désirable qu'ont également en vue la Religion et la patrie. M. Gravel, de l'Evêché, est chargé de suivre cette affaire dans les bureaux et ailleurs ; et vous pourrez vous adresser à lui dans vos embarras sur ce sujet. Je crois devoir vous conseiller de lire et commenter la partie des Lettres Pastorales qui regardent la Colonisation, afin d'arrêter un peu les flots de notre émigration.

Comme le temps approche où il faut rendre compte au Bureau de Lyon, des aumônes perçues dans ce Diocèse

pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, je vous prie de faire connaître au plustôt le montant de la recette dans votre paroisse, pour l'année qui finit au premier décembre prochain.

Je me recommande à vos ferventes prières et SS. Sacrifices, avec toutes les institutions et œuvres du Diocèse.

Je suis bien cordialement,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG. EVEQUE DE MONTREAL.

(*Vraie Copie.*) JOS. OCT. PARÉ, Chan. Sec.

CIRCULAIRE AU CLERGE

Montréal, le 18 Décembre 1851

Monsieur,

Permettez que le jour de l'An je monte en chaire avec vous pour faire en partie l'instruction. La lettre pastorale ci-jointe vous fournira un texte, que vous voudrez bien commenter en le lisant.

Cette lettre vous arrivera à temps, je l'espère, pour que vous puissiez vous entendre avec quelques uns de vos Notables, pour la formation d'un conseil de tempérance, à peu près sur le plan du *Projet de Règlement*, que vous recevrez avec la présente. Car, il serait bon, je pense, de l'organiser au plus vite. La chose est pourtant laissée à votre prudence.

En exhortant vos paroissiens aux œuvres de charité, veuillez bien les préparer à cette idée de foi, *que l'on fait beaucoup avec peu, quand il y a union.* Le sou de la Propagation de la Foi, par exemple, fait des merveilles, parce qu'il tombe dans la caisse du monde catholique, uni pour cette belle œuvre.

A ce propos je vous dirai que j'ai intention de faire appel

au Diocèse, pour obtenir un secours qui serait nécessaire, pour mettre les Cathédrales de Montréal et de St. Hyacinthe dans un état qui réponde un peu mieux à leur qualité d'*Eglises-Mères.* Ce projet d'appel sera dressé pour la St. Ignace, que nous chômerons ici, jeudi le 5 frévrier prochain, afin que nous puissions en conférer en famille, avant d'aller plus loin.

Le mauvais esprit qui souffle de l'Europe doit nous faire craindre des jours mauvais. Je crois que nous pourrions les prévenir, au moins en partie, en soufflant sans cesse dans le cœur du peuple l'esprit de foi et de piété. C'est dans cette vue que j'ai dit un mot en passant des cinq Associations diocésaines, pour que vous ayez occasion d'en parler de temps en temps. Tâchons que Notre Seigneur ne demeure pas seul dans l'Eglise ; *que le Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie* soit aimé de tous les cœurs ; que le zèle pour la propogation de la foi soit ardent ; que la charité soit pratiquée, et la tempérance gardée ; et nous pourrons soutenir un rude assaut.

Je vous prie d'annoncer à vos paroissiens de se présenter à l'Evêché, pour leur affaires, de 9 heures du matin à 3 heures du soir. La raison de fixer ce temps d'audience est pour leur procurer l'avantage de ne point attendre. Car, il y aura toujours quelqu'un pour leur répondre. Veuillez bien leur faire comprendre que les affaires sans nombre qui nous assiégent nous empêcheront de les voir à d'autres heures.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

† IG. Evêque de Montréal.

LETTRE PASTORALE

DE MGR. L'EVÊQUE DE MONTRÉAL, POUR LA FIN DE L'ANNÉE 1851.

Ignace Bourget par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Cette Lettre, Nos Très Chers Frères, est pour épancher notre cœur paternel dans le sein de notre grande famille, et vous faire, fils bien aimés, les souhaits de la nouvelle année. Elle vous porte la parole et la bénédiction de votre premier Pasteur, dans ce jour qui réveille nécessairement les plus douces sympathies. Que de choses couleraient de notre plume, si nous laissions notre cœur à à toutes ses émotions ! Mais Nous comprenons que ce moment d'épanchement affectueux doit être court.

L'année 1851, s'est, comme toutes les autres, évanouie comme une ombre fugitive et dissipée comme une fumée légère. Pleurons, si nous avons eu le malheur de la passer dans le péché ; car, ce serait encore une année de perdue. Aujourd'hui nous sommes plus près d'une année, de notre éternité. Réjouissons-nous, car notre rédemption approche, si nous nous sommes sérieusement préparés à entrer dans les années éternelles. Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons reçu une infinité de grâces ; remercions-en le Père des lumières, de qui vient tout don parfait. La mort nous a enlevé beaucoup de nos frères. Prions pour eux ; et entendons-les nous dire : *L'an dernier, ce fut notre tour, cette année ce sera le vôtre.* Puisse ce cri lugubre, qui s'échappe de toutes les tombes, nous faire sentir jusqu'au fond de l'âme qu'il est temps de nous réveiller de notre léthargique indifférence pour notre salut.

Cette terre est un lieu d'exil ennuyant : ne nous y attachons donc pas. Ce monde est une figure qui passe ; laissons le donc passer avec tous ses faux biens. Cette vie est une vallée de larmes : ne nous livrons donc pas à ses vaines joies. Déjà nous avons un pied dans la fosse : n'allons donc pas de l'autre danser et sauter, comme des insensés. Le temps passé a été bien mauvais : rachetons le donc par des bonnes œuvres, qui peuvent seules assurer notre vocation et notre élection à la vie éternelle.

Et puisque nous sommes ici en famille, Nous vous dirons, Nos Très-Chers Frères, tout ce que nous inspire l'affection paternelle que Nous vous portons à tous. Oui : Nous vous dirons nos joies et nos douleurs ; nos espérances et nos craintes. Depuis quelques années, la Société de Tempérance nous comble de joie, parce qu'elle fait votre bonheur, en vous procurant l'abondance de tous les biens spirituels et temporels. Les fruits de vie, qu'elle produit, sont si délicieux, que vous avez presque tous voulu vous en nourrir, en vous engageant à ne jamais prendre aucune boisson enivrante. Ils sont heureux ceux qui parmi vous sont demeurés fidèles à une promesse si solennelle. Et grâce à la bonté de Dieu, c'est le très-grand nombre. Ils sont heureux aussi ceux qui, après avoir commis d'horribles crimes d'intempérance, se sont enrôlés dans cette société bienfaisante, et y sont morts pénétrés de repentir et pleins d'espérance. Oh ! oui : Nos Très-Chers Frères, heureuses, mille fois heureuses les lèvres qui, ayant baisé une fois l'Image sacrée du Dieu abreuvé de fiel et de vinaigre, n'ont plus jamais voulu se tremper dans ces liqueurs empoisonnées qui si souvent répandirent la désolation et la mort dans notre chère patrie !

A une joie si pure succède aujourd'hui une douleur bien amère. Car, il nous revient de toutes parts que l'homme ennemi de tout bien, sème l'ivraie dans le champ du père de famille, et tend ses pièges sous les pas des hommes faibles ou imprudents. Nous n'en sommes

pas surpris, car Nous savons que l'enfer s'arme de toute sa rage, afin de détruire les œuvres descendues du Ciel, pour le salut des âmes. Un grand combat, Nos Très-Chers Frères, s'engage entre l'ivrognerie et la Tempérance. C'est un moment de crise : c'est une question de vie ou de mort. Il s'agit de décider si la Tempérance continuera à régner sur cette terre, pour le bonheur de ses habitants, jusqu'au dernier jour où elle remontera au Ciel, avec les âmes qu'elle aura sauvées ; ou si l'ivrognerie reprendra son empire, pour remplir de deuil ce pays aujourd'hui si heureux, et redescendre au fond des Enfers, avec des milliers d'âmes qu'elle aura dégradées et comme abruties.

A la vue d'un danger que tous les gens sages regardent comme imminent, il est clair que le Pasteur doit jeter le cri d'alarme. C'est ce que Nous faisons en ce jour qui commence la nouvelle année. Car vous le savez, Nos Très-Chers Frères, c'est ordinairement à pareille époque, que la tentation de manquer à son engagement à la Tempérance est plus violente, et voilà pourquoi Nous montons aujourd'hui dans toutes les chaires de ce Diocèse, au moyen de cette lettre, pour vous dire avec tout l'accent de la plus intime conviction : « N'avez-vous pas reçu, « comme un don du Ciel, l'ineffable Tempérance à laquelle « vous appartenez ! Cette admirable société n'a-t-elle pas « fait votre bonheur depuis que vous en êtes membres ? « Eh ! bien, Nos Très-Chers Frères, l'Enfer rassemble « aujourd'hui ses bataillons, pour la détruire, s'il le peut, « de fond en comble. Si elle tombe, hélas ! que de maux « vont venir fondre sur notre pays ! des maux, hélas ! cent « fois plus grands que ceux dont nous a délivrés la Sainte « Tempérance. Souffrirez vous que le drapeau victorieux « de notre Société, qui flotte majestueusement sur tous « nos dômes soit ignominieusement abattu ? Permettrez-« vous qu'à sa place on hisse, tout autour de vos paisibles « et dévotes Eglises, des enseignes, qui sont des pavillons « de bien triste mémoire. Que diraient les ennemis de la

« Tempérance ? Ils diraient : Nous le disions bien que ça « ne tiendrait pas. »

Mais il ne tient qu'à vous, Nos Très-Chers Frères, de les faire mentir cette fois, comme par le passé, ces ennemis de la Tempérance. La conservation de cette bienveillante société sera le fruit de votre bonne volonté, comme le fut son établissement. Oui : le bras tout-puissant qui l'éleva, la soutiendra, en dépit des vains efforts de l'Enfer et de ses suppots, dès que vous vous montrerez fermes et généreux. Et en effet, lorsque vous prîtes en masse l'engagement de la *Tempérance*, il y avait des auberges dans toutes les rues de nos cités, et sur toutes les routes de nos compagnes. Cependant elles ne purent vous empêcher d'embrasser une société qui vous offrait tant de biens ; et elles tombèrent d'inanition. Si donc elles cherchent à se relever, ce ne sera que pour retomber plus lourdement, si vous tenez votre engagement.

Et que s'en suivra-t-il, Nos Très-Chers Frères ? Il s'en suivra que ceux qui spéculent sur votre faiblesse et infidélité seront trompés dans leurs calculs. Ils seront ruinés, ces hommes qui entreprennent de ruiner nos bonnes et heureuses familles canadiennes ; qui voudraient encore se rassassier du sang de la veuve et de l'orphelin ; qui auraient encore le triste courage de s'engraisser de la substance de femmes vertueuses et d'enfants innocents. Loin de vous ces pestes de la Société ! Trop longtemps, elles firent votre malheur ! Voyons ensemble les moyens que nous pourrions prendre pour que de mauvaises auberges ne puissent ruiner la Tempérance. Nous les réduisons à trois : l'union, la prière et l'aumône.

Le premier moyen, pour soutenir la *Tempérance*, est l'union de tous ses membres. Or, cette union, Nos Très-Chers Frères, qui fait la force de toute société, nous est nécessaire plus que jamais, parce que le danger est plus grand. Et si elle existe, cette sainte union, la cause de la *Tempérance* est gagnée. Ainsi, par exemple, qu'il y ait

bonne entente entre vous tous, pour ne pas mettre le pied dans les auberges, pour n'avoir point de boissons fortes à vos noces et repas de famille, pour ne vous retirer, quand vous êtes en voyage, que dans de vraies maisons de tempérance, et la victoire est certaine.

Pareillement, que l'on s'entende bien partout, pour qu'aucune *Licence* ne soit donnée sans nécessité, ou à des hommes incapables de tenir le bon ordre ; et toutes les paroisses sont sauvées. Car, vous connaissez les maux horribles que cause une seule auberge mal réglée. Vous avez souvent à en gémir, vous surtout, bons pères et bonnes mères, qui voyez des aubergistes vous arracher vos enfants les dimanches et fêtes, pour les cacher et les faire jouer, s'enivrer, se battre à la honte de vos respectables familles, et au grand scandale de la paroisse. N'est ce pas ce qui se voyait et se voit encore journellement dans tous les lieux où ces mauvaises maisons sont encouragées ? Et n'est-ce pas ce qui se verra partout, si ces maisons de démoralisation ressuscitent ?

Et en effet, que ne peut-on pas attendre de gens qui courent après les voyageurs, pour les arrêter et les faire boire, qui estiment si peu les âmes, que pour quelques viles pièces d'argent, ils ne craignent pas de les vendre au démon ? Sous prétexte de ne pas perdre leurs pratiques, ne les voit-on pas en toute occasion enivrer le monde, vendre les saints jours de dimanche et de fête, attirer les jeunes gens, sachant bien que l'argent qu'il reçoivent d'eux est un argent volé à leurs parents, souffrir chez eux les paroles les plus obscènes, les blasphèmes les plus exécrables, les chansons les plus impudiques ? Grand Dieu ! quelle conscience que celle de ces aubergistes qui a tout instant du jour et de la nuit souffrent tant de scandales, pour avoir des pratiques ! Quelle profession dangereuse que celle où l'on n'est moralement pas capable de gagner sa vie sans être l'occasion prochaine de la perte des âmes !

O âmes précieuses, vous valez pourtant tout le sang de Jésus-Christ !

Le second moyen que Dieu nous donne pour garder la *Tempérance*, c'est la prière fervente. Or, par prière il faut entendre tout exercice de piété et de religion. Voici à ce sujet quelques pratiques faciles, mais souverainement efficaces, que Nous vous recommandons de garder.

1° Dites chaque jour, votre *Pater* et *Ave* de la *Tempérance,* avec cette touchante invocation : *Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous.* Vous gagnerez par là 300 jours d'indulgences, qui vous aideront à vous acquitter envers la divine justice, pour tous les excès passés, et vous donneront le moyen de soulager les âmes du Purgatoire, qui peut-être brûlent dans ces feux dévorants, à cause de vous, et pour expier les faux plaisirs de la boisson prise avec vous.

2° Assistez à la Messe de Tempérance, chaque fois qu'elle vous sera annoncée. Notre Seigneur descend du Ciel, pour convertir les ivrognes, ne feriez-vous point quelques pas pour l'aider dans cette œuvre toute divine. Il a besoin en quelque sorte du secours de vos prières, ne l'oubliez pas, Nos Très-Chers Frères, comme il a besoin de votre travail,pour faire pousser vos terres.

3° Confessez-vous au moins une fois par an ; et vivez bien, pour communier et gagner les quatre indulgences, qui ont été accordées à la société par Notre St. Père le Pape Refuseriez-vous de prendre un moyen si facile de persévérance et de payer vos anciennes dettes ? La visite de Notre Seigneur et la bénédiction de son Vicaire sur la terre ne vous paraissent-elles pas un grand bonheur ? Y seriez-vous indifférents ? Oh ! loin de vous une si noire ingra titude !

Le troisième moyen que nous avons à vous suggérer, pour maintenir notre belle et grande société de *Tempérance*, c'est la charité, qui couvre la multitude de nos iniquités, et féconde toutes nos entreprises. Car vous le savez, N. T. C. F., le plus sûr moyen de faire réussir une affaire, c'est de mettre les pauvres dans ses intérêts. Avec eux, il n'est pas d'affaire qui n'ait un plein succès, quelque difficile qu'elle puisse être. Or, s'il est une entreprise difficile pour nous, dans ce moment critique, c'est assurément le maintien de notre Société de Tempérance. Comme elle est engagée dans un grand combat, nous sollicitons pour elle le puissant secours de l'aumône. Elle y a un droit bien acquis. Car, que d'étonnantes économies n'a-t-elle pas fait faire dans chaque paroisse ! Des calculs incontestables ont porté le chiffre des épargnes, dans chaque paroisse tant soit peu populeuse, jusqu'à des vingt, trente, et quarante mille louis.

Si donc chaque paroisse appliquait aux bonnes œuvres la centième partie de ce que fait épargner tous les ans la Tempérance, oh ! que de grandes et belles œuvres se feraient partout, pour le soulagement des pauvres, le bien de la Paroisse et l'avantage du Diocèse. Non, vous ne devez pas oublier, N. T. C. F., que vous vous devez à la famille, à la paroisse, et au diocèse, au sein desquels la Divine Providence vous fait vivre. Car, pour vous tous, ce sont trois familles qui n'en doivent faire qu'une, et qui méritent par conséquent votre sympathie.

Soyez donc d'abord charitables pour vos parents. L'ordre de la charité le veut ainsi. Ayez soin surtout de vos pères et mères : la justice et la piété vous y obligent autant que la charité. Redoublez de charité, quand la caducité fait tomber les auteurs de vos jours dans des infirmités qui vous les rendent fort à charge. Car c'est alors qu'ils sont dignes de vos soins les plus affectueux. Loin de vous ces monstres dénaturés qui vont jusqu'à refuser de payer ou qui paient mal leurs pensions viagères. C'est une de ces injustices qui crient vengeance au Ciel et font toujours tomber la malédiction sur les familles. Vous sècheriez de frayeur si Nous

vous rapportions ici les châtiments que Nous avons vu tomber sur des enfants ingrats, qui s'étaient rendus coupables de ce crime.

Soyez zélés pour les bonnes œuvres de votre paroisse. Le Pasteur est votre père et l'Eglise votre mère. Ayez soin que vos pauvres trouvent chez vous ce qui leur est nécessaire ; mais voyez en même temps à ce qu'ils ne vivent pas dans l'oisiveté, la mère de tous les vices pour eux comme pour le reste des hommes. Gardez-les au milieu de vous. Car le vagabondage est toujours une plaie pour la Société et une honte pour une paroisse. Ne reculez pas devant les dépenses qu'il vous faut faire pour l'éducation des enfants de la paroisse. Il y va de l'intérêt de vos familles, et de l'honneur de votre pays.

Regardez-vous comme appartenant à la grande famille du diocèse, et faites-vous un mérite de participer à toutes ses œuvres. Il s'y trouve des hôpitaux pour les malades, des Asiles pour les vieillards caduques, des hospices pour les veuves et orphelins, des refuges pour des âmes innocentes et pour celles que le repentir ramène à Dieu. Ces diverses institutions sont ouvertes aux campagnes comme à la ville ; et on y voit journellement arriver des misères de toutes les espèces. Hélas ! elles sont trop pauvres, pour les accueillir toutes. L'assistance publique leur est nécessaire, parceque ce sont les besoins publics auxquels elles remédient. Nous les recommandons donc votre tendre charité. Il y va d'ailleurs du soulagement de vos pauvres et infirmes qui y sont reçus. Il est donc juste que la paroisse y contribue. Et pour cela vous avez un moyen bien simple.

Appliquez, par exemple, les quêtes dominicales aux bonnes œuvres paroissiales et diocésaines, et vous aurez un fond toujours prêt pour secourir toutes sortes de misères. Lorsque vous ne pourrez donner chez vous à vos pauvres les secours que vous leur devez, vous les ferez entrer dans les maisons de charité, et vous aurez de quoi leur payer de petites pensions. Au moyen d'un sou que vous mettrez, le dimanche, dans la bourse de l'Eglise, vous aurez le précieux

avantage de participer à tous les mérites de ces saintes maisons, qui soulagent, chaque année, des milliers de pauvres. Or, vous n'en doutez pas, N. T. C. F., ce seront des milliers d'avocats qui vous feront gagner le grand procès de votre éternité bienheureuse. Que Dieu souffle dans vos cœurs son esprit de charité. Que ce souffle divin ne fasse de vous tous qu'un cœur et qu'une âme. Alors, vous comprendrez l'excellence de l'union, qui fait de grandes œuvres avec de bien petits moyens.

En faisant aujourd'hui de si vives instances, pour vous porter à la pratique des bonnes œuvres, Nous nous acquittons du vœu exprès que Nous en fimes, le printemps dernier. Car, à la vue des pluies continuelles qui faisaient craindre pour la moisson, nous promimes deux choses, pour vous obtenir d'être préservés du fléau d'une nouvelle famine, savoir : d'aller en pélerinage à Notre-Dame de Bonsecours, et d'user de toute la grâce de notre saint ministère, pour vous embrâser du feu sacré de la charité. En accomplissement de cette promesse, Nous avons fait, dans son temps, avec toute la solennité possible, une procession à ce religieux sanctuaire, qui renferme tant de grâces et de consolations. Marie a daigné nous regarder d'un œil de miséricorde ; et Nous ne cesserons de l'en bénir. Cette bonté de notre Mère nous donne l'espoir que l'appel que nous faisons à votre charité sera compris.

Nous pouvons donc compter sur votre *union*, votre *prière*, et votre *charité*, pour le soutien de la *Tempérance*. Elle vivra donc cette belle société, parce que votre cœur, votre bouche, votre main vont lui venir en aide. Pouvait-il d'ailleurs sécher et périr cet arbre de vie qu'arrosent sans cesse cinq Associations diocésaines, qui sont comme cinq grands fleuves qui portent en tous lieux des eaux vives qui jaillissent jusqu'à la vie étarnelle. Telle est, N. T. C. F., la noble tâche que nous nous imposons, en commençant l'année, celle de tout faire pour garder la Tempérance. Ainsi, point de boisson sur nos tables, dans ces jours de fêtes. Que la joie délicieuse de l'Esprit saint prenne la

place de la fausse joie des liqueurs enivrantes. Que cette joie pure soit un avant-goût des joies du Ciel, qui enivrent les bienheureux. Qu'il est beau ce ciel qui nous attend après les mortifications de cette vie! Qu'il nous doit tarder d'y arriver! Quand y serons-nous réunis, pasteurs et brebis, pour ne plus jamais nous séparer. Oh! ciel, si nous pouvons te posséder un jour, ce sera pour attirer dans ton sein les chères âmes qu'à confiées à nos soins le Souverain Pasteur. Puissent ainsi tous nos vœux être accomplis! Ainsi soit-il.

Sera la Présente Lettre Pastorale lue au Prône de notre Cathédrale, à celui des Eglises Paroissiales, et en Chapître dans toutes les Communautés religieuses, le jour de la Circoncision, ou le premier jour de dimanche ou fête après sa réception.

Donné à Montréal, le dix-huit décembre, mil huit cent cinquante-un, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

L. † S. † IG. Ev DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, *Chan. Sec.*

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, LE 19 MARS 1852.

Monsieur,

J'apprends que l'on fait circuler, dans la ville et les campagnes, une brochure en anglais intitulée : *Le Compagnon Médical de la Femme mariée.* C'est l'ouvrage d'une société, à New-York, qui emprunte le nom du *Dr. A. M. Mauriceau.*

Dans cette infâme brochure, on s'étudie à montrer que, dans un grand nombre de cas, on peut, on doit même *fœtum destruere*, pour prévenir la grossesse. On y encourage le libertinage, en enseignant au libertin à se préserver

de toute maladie vénérienne, et à la prostituée à empêcher la conception. On y favorise l'onanisme, en apprenant aux gens mariés à empêcher la famille. Enfin, il n'est rien de plus infernal que ce livre immoral. Il fait horreur à nos honnêtes protestants, qui le mettent au feu.

Ce qui m'engage à vous donner aujourd'hui l'éveil sur cette production horrible, c'est la crainte bien fondée qu'on ne parvienne à lui donner ici une grande circulation. Car, c'est un fait que le bureau de poste de Montréal en est encombré, et qu'on l'expédie dans les campagnes, à beaucoup de personnes dont on s'est procuré l'adresse ; ce qui prouverait assez qu'il y aurait entente quelque part pour le répandre. Un autre fait encore plus alarmant, c'est que chaque malle porte au prétendu Dr. Mauriceau grand nombre de lettres, pour lui demander sans doute le grand ouvrage et les remèdes indiqués dans sa brochure, et lui en envoyer le prix. Tel est le monstre que j'ai dû d'abord vous dépeindre, pour que vous puissiez le bien connaître, et dont nous devons maintenant tâcher d'écraser la tête, avant qu'il s'insinue plus avant dans le sein de nos familles.

Mais ici fourmillent les difficultés. Comment en effet parler de matières aussi délicates ? Comment s'exposer à donner l'idée de tant d'horreurs à des âmes innocentes, qui n'en ont pas même le soupçon ? Comment aussi s'exposer à initier à d'aussi affreux secrets de jeunes gens, qui pourraient bien être tentés d'en abuser ? C'est ce qui me glace d'effroi. D'un autre côté, comment laisser périr des milliers d'âmes à qui ce livre va enseigner à commettre un péché que nulle bonne foi ne saurait excuser ? Car l'enfer est pire que tout cela ; et il n'est que trop certain que les âmes impures y tombent en aussi grand nombre que les flocons de neige dans nos mauvais jours d'hiver. Il nous faut donc à tout prix préserver notre troupeau de cette peste.

Tout se réduit à retirer cet ouvrage des mains du peuple, dans les lieux où déjà il est en circulation ; ou à empêcher qu'il ne pénètre dans ceux où heureusement il est inconnu,

en usant d'une telle prudence que l'on ne fournisse pas occasion à la curiosité de faire des recherches sur la nature de ce livre. Il suffit pour cela de travailler à donner une grande horreur de tous les mauvais livres qui, aujourd'hui plus que jamais, circulent dans le monde, et à veiller à ce qu'aucun ne soit gardé dans les maisons particulières. A cette fin, voici l'annonce que vous ferez au prône, et que vous renouvelerez autant de fois que vous le jugerez nécessaire.

" Monseigneur l'Evêque de Montréal m'ordonne de vous " défendre de recevoir, lire, garder, prêter, pour quelque " raison que ce soit, ces livres que colportent en tous " lieux, ou qu'envoient par la *Poste*, des gens sans aveu, " pour empoisonner le pays de leurs doctrines contraires à " la foi ou aux mœurs. Plusieurs de ces livres sont si " dangereux, que l'on tombe en les lisant dans un cas " réservé, dont l'évêque seul peut absoudre. Vous pouvez " juger par là de la grandeur du mal que l'on commet en " lisant ces livres corrompus. Mgr. l'évêque prend de là " occasion de vous recommander de nouveau de former une " bibliothèque paroissiale, qui renferme tous les bons livres " dont vous pouvez avoir besoin, pour apprendre à être " toujours de bons chrétiens et de bons citoyens."

Je me réserve, pour un temps indéterminé, l'absolution du péché que commettraient ceux qui garderaient, liraient, prêteraient, ou feraient circuler d'une manière quelconque le *Compagnon Médical de la Femme mariée*, ci-dessus mentionné.

Usez de tous les moyens en votre pouvoir pour que toute espèce de brochures, ainsi interdites, vous soient apportées, pour être mises tout de suite au feu. Il vous sera possible, je crois, de retirer de votre bureau de poste le dit ouvrage, chaque fois qu'il y sera adressé pour quelques uns de vos paroissiens, en vous faisant, pour cela, donner par eux une autorisation particulière ou générale. Il serait bon de vous entendre avec vos médecins, pour qu'ils vous viennent en aide, dans l'accomplissement de ce devoir qui intéresse la

société, comme la religion. Il leur est facile de mettre la main sur ces sortes de livres, quand ils font la visite de leurs malades. Vous ne manquerez pas de faire vous-même la visite de ces livres, chaque fois que vous en aurez occasion.

Vous recevrez, avec la Présente, la collection des règles de la Société de Tempérance, pour vous aider à la faire fonctionner utilement. Votre zèle vous inspirera tous les moyens à prendre pour organiser celle qui est établie dans votre paroisse, et pour la mettre en rapport avec le Conseil Central de Montréal. Le temps pascal, qui est si riche en grâces, est pour cela des plus favorables.

Je profite de l'occasion, pour vous prier de vouloir bien faire tenir à Mr. Plamondon, si déjà vous ne l'avez fait, le quartier de votre souscription pour l'Evêché, échu au printemps. Le Synode diocésain, qui doit se tenir prochainement, nous oblige à faire d'avance des préparatifs qui exigent certaines dépenses auxquelles le clergé a bien voulu s'associer. Il faut aussi rencontrer certains paiements pour lesquels on a dû compter sur ces souscriptions dont le chiffre n'est pas moins de £5000, sur lesquelles £1500 sont entrés. La générosité avec laquelle il s'est taxé dans cette occasion, m'impose un devoir de le tenir au courant de cette œuvre.

Vous voudrez bien aussi envoyer au plus tôt, à la même adresse, les aumônes que vous auriez recueillies pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† IG., Ev. de Montréal.

(*Vraie copie*) J. O. Paré, *Chan. Sec.*

MANDEMENT DE VISITE.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc. etc. etc.

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous vous annonçons, N. T. C. F., que bientôt Nous nous rendrons dans votre Paroisse, pour y faire la Visite Pastorale. La foi vive, qui vous anime, remplit sans doute vos cœurs d'une joie toute sainte, à cette heureuse nouvelle. Car elle vous fait apercevoir, dans cette Visite de votre premier Pasteur, celle de Notre-Seigneur, qui vient à vous, *plein de grâce et de vérité ;* (Jean.) et qui aujourd'hui, comme au temps de sa vie mortelle, doit marquer son passage par d'innombrables bienfaits. *Pertransiit benefaciendo.* (Act. 10. 38.)

Et, en effet, quiconque voudra fermer les yeux de la chair, qui lui feraient ne voir en Nous que l'homme, avec toutes les faiblesses de la pauvre humanité, y découvrira sans peine, avec les lumières de la foi, l'*homme de Dieu dispensant ses* redoutables *mystères* et l'*Ambassadeur de J. C.*, exerçant sa puissance et sa charité, pour le salut des hommes. *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* (Jean. 20. 21.)

C'est à rendre cette vérité sensible que l'Eglise s'attache, quand elle déploie tant de pompe dans les cérémonies de la Visite Episcopale. Ces augustes cérémonies sont des langues si éloquentes, que nous allons, N. T. C F., les laisser vous dire, dans leur touchant langage, que ce n'est pas l'homme que vous allez recevoir, mais J. C. lui-même. *Qui recipit vos me recipit*, (Matth. 10. 40.) Elles vous dirons aussi, ces majestueuses cérémonies, la nécessité pour vous de vous préparer soigneusement aux grâces que vient vous apporter ce bon Maître, en visitant votre Paroisse. *Parate viam Domini.* (Matth. 3. 3.) Elles ont été, vous n'en doutez pas, inspirées à l'Eglise, par l'Esprit-Saint, pour pénétrer vos âmes d'un respect religieux pour vos Pasteurs. Puisse le court tableau que Nous allons vous en tracer, y enraciner

de plus en plus la foi, l'amour et la confiance que vous leur devez.

D'abord l'Evêque vous apparait, revêtu d'ornements sacrés auxquels sont attachés des significations mystérieuses, et des grâces spéciales de ministère. Ses mains *consacrées pour porter les vases du Seigneur*, (Isai 12.) c'est-à-dire, les âmes pures et innocentes confiées à sa vigilance, sont couvertes de gants précieux. C'est par respect pour l'onction sainte dont elles sont imprégnées, pour mieux signifier les *Mains Vénérables de J. C.*, le véritable Jacob, qui a mérité toutes les bénédictions du Fils Aîné, pour s'être humilié jusqu'à prendre les apparences du péché, figuré par les peaux de chevreau, qui couvraient les mains de ce Saint Patriarche. C'est ainsi que, sous le voile de l'humilité, Dieu a caché dans les mains de votre Evêque, les abondantes bénédictions qu'il vous réserve dans la Visite qu'il va vous faire de sa part.

L'anneau qu'il porte au doigt, est spécialement bénit, pour être le signe de l'alliance sacrée qui l'unit à chaque Paroisse, et le symbole de la fidélité avec laquelle il doit travailler à les orner toutes des dons du St. Esprit, que l'Eglise appelle le *doigt de la main droite de Dieu.* La Crosse qu'il tient à la main est le bâton sacré que lui a donné le Dieu tout puissant, pour lui aider à soutenir le poids écrasant de la charge Episcopale, et la Houlette Pastorale, qui lui inspire une pieuse sévérité, pour corriger les abus, et une sage discrétion pour s'insinuer dans les cœurs et les gagner à Dieu. La Mître précieuse qui orne sa tête, le fait aisément reconnaître pour le conducteur du Peuple de Dieu, dans les déserts de cette vie, au vif éclat des lumières qui brillent sur sa face, comme sur celle de Moise, qui lui-même n'était que la figure de J. C., tout resplendissant de gloire sur le Thabor. Cette Mître est pour lui le casque du salut, chaque fois qu'il lui faut entrer en lutte contre les ennemis de la vérité. Par les prières de l'Eglise, elle le rend terrible dans les combats du Seigneur : *Quatenus terribilis appareat Adversariis veritatis.* A un appareil si pompeux, vous

reconnaissez J. C., que St. Paul appelle la *Splendeur de la gloire* de Dieu, et la parfaite *Image de sa substance.* (Heb. 1. 3.)

Ainsi revêtu et orné, l'Evêque se met humblement à genoux sur le seuil de la porte du Presbytère, et baise amoureusement la Croix que lui présente le Curé, et sur laquelle a expiré le Bon Pasteur, pour l'amour de ses brebis. C'est ainsi, qu'à la face de toute la Paroisse assemblée, et pour premier acte de visite, il proteste hautement qu'il veut être le serviteur de tous. Pour remplir les graves devoirs de cette glorieuse servitude, il embrasse de bon cœur les croix innombrables attachées à son ministère. Et c'est pour céla qu'il porte jour et nuit sur son cœur cette croix sainte, qui est pour lui, comme pour son peuple, l'étendard du salut.

Pendant qu'il s'humilie de la sorte, l'Eglise le relève en chantant avec, transport : Nous vous saluons, ô grand *Prêtre* ; Soyez béni, ô *Pontife,* qui venez renouveler parmi nous les œuvres merveilleuses de notre Dieu ; Soyez le bienvenu, o *bon Pasteur,* puisqu'en vous sacrifiant pour votre peuple, vous avez su gagner les bonnes grâces du Seigneur : *Sacerdos et Pontifex et virtutum opifex, Pastor bone in populo, sic placuisti Domino.*

L'on se rend à l'Eglise, au milieu de ces acclamations joyeuses, et la voix si connue de la cloche paroissiale, venant mêler son doux et harmonieux accent à ce chant sacré, ce n'est plus bientôt qu'une délicieuse mélodie, qui réjouit l'oreille et ravit le cœur : d'ineffables émotions se font sentir aux âmes religieuses ; et alors les yeux pénétrants de la foi découvrent sans peine, à travers de viles dehors, J. C. le bon *Pasteur, le véritable Evêque de nos âmes. Pastorem et Episcopum animarum vestrarum.* (1. Pet. 2. 25.)

Le premier pas que l'on fait dans l'enceinte sacrée est un acte religieux, qui rappelle la première et mémorable parole qu'a fait entendre à la terre coupable, le Dieu du ciel, quand il s'y est rendu visible, pour converser avec les hommes. Purifiez-vous dans les larmes de la pénitence ; et

croyez à l'Evangile. *Pœnitemini et credite Evangelio* (Marc. 1. 15.) L'Evêque s'asperge le premier, pour reconnaître avec l'Apôtre qu'il est le plus grand des pécheurs ; *Quorum primus ego sum* (1 Tim. 1. 15.) Il répand ensuite l'eau sainte sur la paroisse, pour lui communiquer l'esprit de componction. L'Aspersoir est dans sa main ce qu'était dans celle de Moyse la verge d'Aaron. Il frappe les cœurs des pécheurs plus durs que les rochers : et il en sort des torrents de larmes ; *Percussit petram, et fluxerunt aquæ* (Ps. 77. 20.) A cet acte expiatoire succède l'encensement de l'Evêque, par le Curé, au nom de la paroisse. Qui ne voit que l'Evêque est là comme l'ange du Seigneur, recevant les parfums, c'est-à-dire, les ferventes prières de la paroisse, pour les porter avec les siennes au saint Autel ? *Sicut Angelum Dei excepistis me.* (Gal. 4. 14.)

La rentrée au sanctuaire est un moment solennel dont l'impression est poignante pour les cœurs de foi. Tous tombent à genoux aux pieds du Souverain Pasteur, réellement présent dans son Tabernacle, ce Trône de toutes grâces. Ah ! c'est que tous doivent l'adorer, les Anges du ciel, aussi bien que ceux de la terre. *Adorent eum omnes Angeli ejus.* (Heb. I. 6.) Le chant sacré cesse : et après un instant d'un silence pénétrant, une voix se fait entendre ; c'est celle du Pasteur de la Paroisse, qui seul, debout au coin de l'Autel, envoie, tant en son nom qu'en celui de son troupeau, un soupir ardent vers le ciel. Il réclame instamment le secours de Dieu qui est notre Protecteur à tous. *Protector noster, aspice Deus.* Le cœur et l'oreille de Dieu sont réjouis de ce cri de confiance, échappé de la bouche du Pasteur. A l'instant il en sort une de la poitrine du troupeau, qui fixe le regard d'un Dieu si bon sur l'Evêque, qui est là pour remplir l'office de son Christ : *Et respice in faciem Christi tui.* Ce dialogue sacré ainsi entamé se prolonge : le divin feu de prière s'allume et s'embrâse ; les promesses faites aux humbles s'accomplissent ; des consolations ineffables soulagent tous les cœurs ; des grâces abondantes arrosent le sein de la Paroisse agenouillée dans son temple ; enfin, tout

annonce que Dieu est là présent. *Tuum in nobis sentiamus adventum.* (Or. de l'Eg.)

C'est au milieu de toutes ces ardeurs, qui saisissent et enlèvent, que l'Evêque dirige ses pas vers l'Autel, dont il franchit les redoutables degrés, avec un saint tremblement. Il le baise avec respect et amour, parce qu'il est l'*escabeau sur lequel repose le pied* de Celui qui règne au plus haut des cieux. (Ps. 98, 5.) Alors recommencent les chants et les prières. C'est pour implorer le secours du Bienheureux, qui est au ciel le patron invisible de la Paroisse, sur le Pasteur qui en est le Patron visible sur la terre. Pour sauver les hommes confiés à leurs soins, ils se donnent la main en faisant ensemble un traité d'alliance. Le Patron du ciel s'engage à prier, et celui de la terre s'oblige à travailler, pour le salut du peuple de Dieu. *Demus dexteras hominibus.* (II Mac. 6, 59.) Leurs efforts réunis ont pour objet de conduire sans danger ce peuple chéri au rivage de la bienheureuse éternité. *Demus dexteras securitatis.* (II Mac. 11, 30.) C'est à ses patrons que l'Eglise adresse cette touchante prière : Sanctifiez les Paroisses dont la garde vous a été confiée : *Loca sanctificate.* Bénissez le peuple que le Seigneur a mis sous votre protection : *Plebem benedicite.* Veillez sur les hommes pécheurs, qui vous sont recommandés, pour que toujours ils vivent en paix comme des frères : *Homines peccatores in pace custodite.* Oh ! qu'il est touchant et consolant pour chaque Paroisse le culte de son saint Patron ! Oui : vraiment c'est pour toute famille Paroissiale un père ou une mère que le saint ou la sainte à qui Dieu en a confié le soin. Aussi mérite-t-il, N. T. C. F., votre amour et votre reconnaissance tous les jours de votre vie.

Après que tous les cœurs ont été ainsi préparés par les vives émotions de ces chants divins et de ces pompeuses cérémonies, l'Evêque fait entendre sa voix, pour la bénédiction solennelle de son troupeau. Il ouvre d'abord son cœur avec la croix, qui en est comme la clef ; c'est pour en faire sortir cette brûlante prière : *Que le Saint Nom de Dieu soit*

béni. Sans cette réparation publique, sa voix serait étouffée pas les millions de blasphèmes qui, à chaque instant du jour, s'élèvent vers son trône et provoquent sa juste colère ; *Sit Nomen Domini benedictum.* Il proteste ensuite que le ministère de la Visite Pastorale est si plein de dangers, qu'il ne saurait l'exercer sans le secours promis à ceux qui mettent toute leur confiance dans le Nom de Dieu. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.* Alors ses yeux, ses mains, son cœur s'élèvent vers le ciel, pendant que sa voix commande au Dieu Tout puissant de vous bénir tous : *Benedicat vos Omnipotens Deus.* A ce bienheureux moment, l'Autel vous représente, N. T. C. F., le nuage brillant sur lequel était assis le Fils de l'homme, lorsque, sur le point de se dérober à la terre, il levait ses divines mains pour bénir ses chers disciples : *Elevatis manibus suis benedixit eis.* (Luc. 24, 50.)

L'Evêque monte en chaire après cette bénédiction. Tous sont alors préparés à l'écouter comme si Dieu allait parler par sa bouche : *tanquam Deo exhortante per nos.* (II Cor. 5, 20.) La chaire est pour eux comme la Sainte Montagne où J. C. attirait la foule empressée de l'entendre, afin de parler à son cœur dans le calme de la solitude. *Ascendit in montem... aperiens os suum docebat eos.* (Matth. 5, 12.) Et que vous dira-t-il, N. T. C. F. ? Il vous dira qu'il est envoyé, avec des pouvoirs sans bornes, pour briser les chaînes de fer qui retiennent, dans les cachots brûlants du Purgatoire, les âmes de vos chers défunts : *primo ad absolvendas animas defunctorum.* Il s'annoncera comme le gardien des saints canons, chargé de voir de ses propres yeux si toutes et chacunes des règles de la Sainte Eglise sont exactement observées : *secundo ut videat qualiter Ecclesia ipsa spiritualiter et temporaliter gubernetur.* Il se présentera à vous comme le Réformateur des abus et scandales qui pourraient mettre votre salut en danger ; et son strict devoir sera de vous en inspirer une vive horreur : *tertio ad adulteria.. et similia publica in populo punienda.... ostendens diligenter quàm damnabilia et detestanda sunt crimina ipsa.* Il vous protestera qu'il est venu vous écouter avec bonté, vous

donner de sages conseils et vous accorder le pardon de vos péchés : *quarto protestans plebi quod paratus sit benigne audire, et consilium et absolutionem impendere.* Enfin, il s'offrira à vous comme le Ministre ordinaire de la Confirmation, pour que tous ceux qui composent la Paroisse soient remplis des dons du St. Esprit : *Quinto ad exhibendum sacramentum Confirmationis.* Que de biens spirituels vous sont assurés, N. T. C. F., si vous recevez cette visite du Seigneur avec de bonnes dispositions ! Oh ! que de pressants motifs vous avez de vous y préparer soigneusement !

L'Evêque se rend de la Chaire de vérité au Trône, pour commencer sans délai à remplir sa Mission. Il n'y est pas plutôt monté que tous tombent à genoux, et se frappent la poitrine, avec l'humble Publicain. Ils récitent tout haut le *Confiteor*, que l'Eglise met à la bouche de tous les vrais pénitents. La paroisse ainsi préparée par cet acte d'humiliation et de douleur, l'Evêque implore la protection de la Glorieuse Vierge Marie, celle de tous les Anges et de tous les Saints ; et en même temps il lève sur elle ses mains, pour accorder, au nom de J. C., l'esprit de componction, qui doit mériter aux plus grands pécheurs l'indulgence, absolution et rémission de leur péchés. Préparez-vous d'avance, N. T. C. F., à cet important exercice d'où dépend tout le succès de la visite. Pour cela, faites pénitence ; car le Royaume des Cieux s'approche pour vous. *Pœnitentiam agite ; appropinquavit enim regnum cœlorum.* (Matth. 4. 17.)

C'est à la suite de cette touchante cérémonie que Notre Seigneur sort de son Tabernacle, pour confirmer, par sa présence sacramentelle, tout ce que fait en son nom l'Evêque qui le représente. Après les chants et prières d'usage, il se fait dans toute l'Eglise un silence profondément saisissant, et qui dit bien haut à toute la Paroisse, courbée en ce moment devant la Divine Majesté, que le temps de la Visite est pour elle un temps de retraite et de recueillement. Car le Seigneur n'agit point dans le bruit et le tumulte. *Non in commotione Dominus.* (3 Reg. 19. 11.) Silence donc ; silence de paroles, silence d'actions, silence surtout de pas-

sions. C'est pendant ce silence vraiment significatif, que J. C. donne par lui-même sa divine bénédiction. Mais sa voix plus douce que le concert le plus harmonieux va droit aux cœurs, et fait dire à chacun avec le jeune Samuel : *Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute.* (1 Reg. 3. 9.) Puisse ce religieux silence régner parmi vous tous, N. T. C. F., pendant tout le temps de la Visite. Que de secrets il vous révèlera ; que de sentiments il réveillera dans vos âmes attendries !

La porte du Tabernacle n'est pas plustôt fermée que celle du confessionnal s'ouvre ; et que cette voix de J. C. se fait entendre par la bouche de tous les confesseurs, qui vont s'y asseoir : *Venez à moi vous tous qui êtes écrasés sous le lourd fardeau* de vos péchés, *et je vous soulagerai.* (Matth. 11, 28.) Le temps de la reconciliation est, on ne peut plus, favorable, *car le jour du salut est* vraiment *arrivé* pour vous. *Ecce nunc tempus acceptabile.* (2 Cor. 6, 2.) Vous l'entendrez cette voix du Bon-Pasteur, vous pauvres pécheurs, qui depuis si longtemps vivez bourrelés de remords ; et vous en profiterez, pour secouer enfin le joug de vos passions, et réparer des confessions douteuses et peut-être sacriléges. Que nous sommes heureux de pouvoir remplacer, pour ce consolant ministère, Jésus le véritable ami des pécheurs ! Que nous sommes bien payés de nos peines, quand il nous est permis de mêler nos larmes à celles de nos pénitents que la grâce a touchés ! Donnez cette consolation à tous les Ministres de la réconciliation ; c'est la seule qu'ils ambitionnent.

Après avoir déposé aux pieds des Ministres de J. C. le fardeau de vos iniquités, vous vous présenterez, N. T. C. F., dans la salle du festin avec des robes nuptiales, c'est-à-dire, avec des âmes plus blanches que la neige. C'est bien assurément à la Ste. Table que ce bon Maître répète ces douces paroles : j'ai compassion de ce peuple ; parce qu'il y a déjà trois jours que ces pauvres gens me suivent, sans penser à boire ni manger : *misereor super turbam.* (Marc. 8, 2.) C'est là aussi qu'il multiplie sans cesse un pain tout terrestre et

qu'il change en un pain vivant et descendu du ciel. C'est là que pendant notre Visite il nourrira vos cœurs de ce pain divin, qui fait les délices des rois. Quel bonheur pour nous de vous distribuer cette céleste nourriture ! Notre unique douleur serait, n'en doutez point, N. T. C. F., d'en laisser quelques uns qui ne voudraient pas se rendre à l'invitation que nous leur faisons de se préparer aux noces du père de famille. *Venite ad nuptias.* (Matth. 22, 4.)

Votre Eglise doit se changer, N. T. C. F., pendant la Visite, en vrai Cénacle, cette grande et magnifique salle, qui a vu s'opérer la mystérieuse scène Eucharistique et la merveilleuse descente du St. Esprit. Car les mêmes sacrements devant s'y administrer, les mêmes prodiges devront s'y renouveler. Ce ne sera pas seulement en faveur des jeunes chrétiens qui recevront le sacrement de confirmation, que l'esprit sanctificateur reviendra sur la terre ; il veut répandre ses dons, avec une amoureuse profusion, sur tous ceux qui appartiennent à la paroisse. Il faut donc que l'on puisse dire de vous, pendant la visite, ce que St. Luc a écrit de ceux qui étaient dans le Cénacle : *Il furent tous remplis du St. Esprit.* Car vraiment un jour de Visite, pour une Paroisse, est un beau jour de Pentecôte. Que chacun se prépare donc à recevoir la langue de feu que lui apportera du Ciel, dans ce grand jour, l'Esprit sanctificateur. Oh ! qu'il y a pour cela de pressants motifs, si surtout nos consciences nous reprochent d'avoir reçu le Sacrement de Confirmation en mauvais état ; ou si depuis cet heureux jour, nous avions eu le malheur de chasser le St. Esprit de nos cœurs, par quelque péché mortel. Hélas ! qui de nous pourrait se rendre le consolant témoignage de n'avoir jamais foulé aux pieds, l'Auteur de toute grâce. Faisons donc pénitence, si nous voulons recevoir les dons du Saint Esprit. *Pœnitentiam agite... et accipictis donum Spiritus Sancti.* (Act. 2, 38.)

Vous verrez l'Evêque visiter avec pompe le Tabernacle les Fonts baptismaux, l'Eglise, les vases sacrés, les ornements et tout ce qui sert au culte divin. Il vous sera facile

de voir en lui Notre Seigneur dévoré du zèle de la Maison de son Père, pour qu'elle fut toujours une maison de prière et de bénédictions. Vous le verrez aux Fonts sacrés du baptême, comme le vit St. Jean-Baptiste dans les eaux du Jourdain. Là vous le bénirez de la grâce de votre baptême, et vous prierez pour qu'aucun enfant de la paroisse ne meure sans avoir reçu ce sacrement, si absolument nécessaire au salut. Vous l'apercevrez dans le Temple de Jérusalem, chassant ceux qui en profanaient la sainteté par leurs irrévérences. Vous demanderez que votre église ne devienne jamais une caverne de voleurs, par la coupable négligence de la Paroisse à contribuer à son ornement, et surtout par les immodesties, les propos indecents, les paroles inutiles qui outragent le Dieu saint qui y habite jour et nuit. Vous désirerez que des adorateurs en esprit et en vérité s'y tiennent du matin au soir, pour qu'un Dieu, si jaloux de converser avec les hommes, n'y demeure jamais seul. Car des cœurs qui prient sont de riches ornements aux yeux de sa divine majesté.

L'église est une trop bonne mère pour oublier en aucun temps les chers enfants que la mort lui a enlevés. Pourrait-elle les oublier dans un temps aussi riche en grâces que celui de la Visite Episcopale? Oh! non; elle les aime même dans ces jours de si joyeuse solennité. Elle conduit l'Evêque dans le Cimetière; et en lui montrant les tombes de ses enfants chéris, elle lui dit avec tout l'accent de la douleur: Seigneur, venez voir où on les a enterrés; *Domine, veni et vide.* Vraie veuve de Naïm, elle se trouve sur le passage de Jésus, pour le toucher de compassion par les cris de sa juste douleur. Hélas! elle a perdu des enfants qu'elle aime tous comme des fils uniques. Pour mieux attendrir son cœur, elle réprend ses habits de deuil, répète ses lugubres cantiques, renouvèle la triste pompe de leur enterrement. Elle fait couler dans les brûlants cachots du Purgatoire l'eau sainte qui, comme une douce rosée, adoucit et eteint les flammes qui dévorent ses pauvres enfants. Elle fait monter au ciel un encens d'agréable odeur. figure

si admirable de la prière, qui va porter sur ses ailes rapides, dans le séjour de rafraichissement, de lumière et de paix, des âmes désolées de se voir enchainées dans des prisons brûlantes et ténébreuses.

Oh ! qu'il est grand et attendrissant le spectacle de toute une paroisse agenouillée autour de la Croix de son cimetière ! Comme on prie bien et médite bien dans cet Oratoire de la mort! Qu'ils sont à plaindre ceux qui, par leur mauvaise mort, ne méritent pas d'être enterrés en terre sainte !

Telles sont, N. T. C. F., les admirables leçons que nous fournit le ravissant spectacle des cérémonies de la Visite Pastorale. En les suivant avec cet œil éclairé, elles vous paraîtront intéressantes pour votre foi et touchantes pour votre piété. Avec de si saintes dispositions, vous reconnaîtrez dans notre voix celle du Bon Pasteur. Vous nous obéirez comme à Dieu même. Pénétrés de ces sentiments, vous accomplirez avec soin toutes nos ordonnances, parce que vous les regarderez comme écrites du doigt de Dieu. Car celui qui nous écoute, écoute J. C. : *qui vos audit me audit.*

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit, pour l'ordre de la Visite.

1o.—Nous Nous rendons à le . Environ une demi-heure après notre arrivée, on fera une instruction familière ou conférence, à l'issue de laquelle Nous ferons notre entrée à l'Eglise en la manière prescrite dans le Rituel : puis, après une courte exhortatation, Nous donnerons la Bénédiction du St. Sacrement.

2o. Le lendemain, il y aura des messes distribuées dans la matinée pour la commodité des communiants. A dix heures, la messe de la Visite et le sermon, après quoi, Nous donnerons la Confirmation aux personnes à jeûn, préparées par les Confesseurs, et jugées suffisamment instruites par leur Curé, dont elles présenteront un billet.

3o. Nous ferons, dans le temps le plus commode, la visite

du Tabernacle, des ornements des Fonts baptismaux, et du Cimetière, ainsi que l'examen des Comptes de la Fabrique, que les Marguillers tiendront prêts à Nous être présentés. M. le Curé pourvoira aussi à ce qu'un inventaire du linge et des ornements de l'Eglise soit dressé, aussi bien qu'un tableau des Indulgences et Messes de fondation, s'il y en a. Nous rechercherons particulièrement si les ordonnances données par Nos Seigneurs les Evêques, dans les Visites précédentes, ont été exécutées.

4o.—MM. les Curés auront soin de préparer, par de fréquents catéchismes, ceux qui se disposent à la Confirmation, et de conserver les billets qui renferment les noms des confirmés, pour les inscrire ensuite dans les Registres de la Paroisse.

5o.—Les Confesseurs nommés pour la Visite auront, tant qu'elle durera, le pouvoir d'absoudre des censures et cas réservés, et les facultés les plus amples pour la réconciliation des pénitents.

6o.—Par un Indult du Souverain Pontife, tous les Fidèles qui, s'étant confessés avec une véritable contrition, communieront pendant la Visite, et prieront pour les nécessités de l'Eglise suivant son intention, gagneront une indulgence plénière.

7o.—Voulant favoriser, autant qu'il en est Nous, la dévotion des Fidèles envers la Ste. Vierge, Nous Nous ferons un devoir d'appliquer, chaque jour de la Visite, les Indulgences aux Croix, chapelets, et médailles qui nous seront présentés.

8o.—Chaque Paroisse ou Mission, après que Nous l'aurons visitée, fournira à Nous et aux personnes de notre suite, les voitures nécessaires pour nous transporter à la Paroisse suivante.

9o.—Nous terminons la Visite le
avant midi, par le salut ou la Bénédiction du St. Sacrement.

Enfin, c'est encore à vos pieds sacrés, ô divine Marie, que Nous déposons humblement ce Mandement de Visite, que

Nous n'avons écrit qu'en invoquant votre Nom si doux, qui éclaire l'esprit et embrâse le cœur. Priez pour que notre voix se ressente de la douceur de la voix pastorale de votre divin Fils, et que notre cœur soit animé de la charité de son cœur paternel. Les brebis que nous allons visiter sont à vous, ô Mére du Bon Pasteur. A vous donc de faire comprendre à ce troupeau chéri un Mandement que nous avons écrit en toute simplicité, afin de lui inspirer un profond respect pour le Pasteur qui le visite au Nom de votre Fils. Car c'est à lui gagner des cœurs et non à flatter les oreilles que nous consacrons nos veielles. Faites que ce troupeau s'attache à ce Mandement, comme Jésus à votre Sein Virginal. Oh! Bienheureuses les mamelles qui l'ont allaité! Qu'il soit pour tous vos tendres agneaux un gras et riche pâturage. Ainsi soit-il

SERA le présent MANDEMENT lû et publié au Prône de la Messe Paroissiale, le premier Dimanche après sa réception.

DONNE à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre Secrétaire le vingt deux Mars, mil-huit-cent cinquante-deux.

† IG. EVEQUE DE MONTREAL.
PAR MONSEIGNEUR.
J. O. PARE *Chan. Secrétaire.*

CIRCULAIRE AU CLERGE.

MONSIEUR LE CURE,

Dans *ce temps mauvais*, où l'esprit d'incrédulité est si hostile au Clergé, j'ai cru que la voix la plus capable de soutenir l'honneur qui lui est dû, est celle de l'Eglise. Car la voix d'une mère n'est jamais suspecte, et elle va toujours au cœur des enfants, quelque dénaturés qu'ils puissent être. C'est pour cette raison que je me suis attaché, dans le Mandement de Visite ci-joint, à la faire parler, dans ces auguste cérémonis, en faveur de ses Pasteurs. Veuillez bien entrer dans cette pensée et donner, dans vos instructions,

tout le développement que mérite un sujet si important et que je n'ai pu qu'esquisser rapidement. Afin que ce Mandement puisse produire à la longue un effet si désirable, je l'ai fait imprimer en petit format pour que chacun pût se le procurer, et l'avoir sous les yeux, en suivant les exercices de la Visite Pastorale. Vous pourrez plus tard juger des bons effets de cette tentative : ce qui vous donnera occasion d'expliquer, en temps et lieu, les autres cérémonies employées tant dans les offices que dans l'administration des sacrements.

Comme la bonne communion est le fruit ordinaire de tout exercice religieux, je vous prie de vous arranger avec vos voisins, pour procurer à vos Paroissiens autant de confesseurs qu'il en faudra pour pouvoir satisfaire à leur piété dans la Visite. C'est encore dans cette vue que je suis décidé à me faire accompagner par au moins trois prêtres. Peut-être trouverez-vous bon de commencer les confessions avant la Visite, laissant aux personnes qui se confessent ainsi à l'avance la liberté de ne communier que le lendemain de l'arrivée de l'Evêque.

Afin de donner plus de temps aux confessions, nous règlerons toutes choses pour que les exercices de la Visite soient courts. Pour la même raison, vous ferez bien de donner les billets de confirmation et d'arranger toutes choses, pour n'être point obligé de quitter le confessionnal.

Je vous recommande d'avoir des grilles, pour que les prêtres y puissent tenir à la journée ; et que les pénitents n'y soient point entendus : ce qui, dans ce temps de concours, pourrait aisément arriver à cause de la foule. Il en faut faire faire plus que moins, pour que personne n'en manque. Le ministère ne peut manquer d'être béni, quand il s'exerce suivant les saintes régles de l'Eglise.

Je suis bien cordialement,

Monsieur le curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

†IG. EV. DE MONTREAL.

CIRCULAIRE AU CLERGE DE MONTREAL.

Evêché 20 Mai 1852.

Monsieur,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de M. Theophile Durocher, curé de Belœil, qui passa à une meilleure vie, il faut l'espérer, hier, à onze heures de nuit. Il naquit à St. Antoine, sur la Rivière Chambly, le 5 Septembre 1805 ; fit ses études au collége de Montréal, et fut ordonné prêtre dans cette ville, le 9 Mars 1828.

Après avoir vicarié trois ans et sept mois dans les différentes paroisses de Ste. Rose. Ste Geneviève, St. Laurent et St. Benoit, il fut promu à la cure qu'il a gouvernée jusqu'à sa mort.

Sa sollicitude pour son troupeau, son zèle pour son église, sa générosité pour son couvent, font l'éloge de ce bon prêtre mieux que toutes nos paroles. Ses dispositions testamentaires sont presque toutes à l'avantage de la communauté dont il fut le second fondateur.

Il était de la Caisse Ecclésiastique et de la Société d'une Messe.

Nous nous empresserons d'accorder nos suffrages à un frère si digne de nos regrets et dont la vie a été, hélas ! trop courte pour le bien qu'il pouvait opérer. *Brevi vivens, explevit tempora multa.*

Qu'il repose en paix ; et prie pour nous.

Je suis cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Ig. Ev. de Montreal.

MANDEMENT DE JUBILE.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu, et la grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., ntc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles de notre Diocèse, Salut et Benediction en N. S. J. C.

Nous avons reçu, N. T. C. F., deux Lettres de N. S. P. le Pape : l'une qui nous annonce un nouvaeu Jubilé, et l'autre qui nous prescrit ce qu'il nous faut faire pour participer à ses grâces. La première est comme une trompette sacrée qui publie à l'univers catholique une des plus grande solennités de la terre ; et la seconde est comme une clef précieuse qui lui ouvre les inépuisables trésors du ciel.

Ces Lettres évidemment écrites sur la Chaire Apostolique, portent le sceau de leur inviolable authenticité. Nous y avons sans peine reconnu la voix pastorale du Chef Suprême de l'Episcopat ; et notre cœur, en les lisant, s'est cru sur le sein paternel qui porte et réchauffe le monde entier. Ça été pour nous un de ces moments délicieux, qui font oublier les peines de la vie, et relèvent le courage abattu sous le poids de la charge pastorale.

Aussi les avons nous baisées avec respect, lues et relues, ces Lettres Vénérables, et toujours avec des émotions plus tendres, des impressions plus vives, des jouissances plus douces. Qu'il y a en effet de bonheur pour un Pasteur, desolé de voir périr tout autour de lui ses chères brebis, d'entendre la voix du Vicaire de J.-C. proclamer la joyeuse nouvelle d'un Jubilé, temps toujours si riche en grâces ! Que de pauvres pécheurs, sourds à notre parole, vont entendre celle du premier des Pasteurs, et se réveilleront de leur funeste léthargie ! Que d'âmes égarées vont découvrir les aimables sentiers de la vérité ! Que de justes vont se ranimer dans les saintes pratiques de la piété ! Que de ferventes communautés vont multiplier leurs bonnes œuvres ! Et nous,

Pasteurs, quel nouveau feu va s'allumer dans nos cœurs, à la vue de la riche moisson que nous allons récolter !

Vous partagerez, N. T. C. F., nos sentiments quand vous aurez entendu la lecture d'une de ces Lettres, que Nous vous envoyons en langue vulgaire. Car votre foi bien connue Nous fait croire que vous la recevrez avec le même respect que les premiers chrétiens recevaient les Epitres de St. Pierre. Et en effet PIE IX, notre glorieux Pontife, est à nos yeux tout autant que le Prince des Apôtres. Il est son légitime successeur, et a par conséquent tous les pouvoirs que N. S. J.-C. avait laissés à St. Pierre. Aujourd'hui il fait usage de son immense puissance; et c'est à l'ordinaire pour le salut des nations qui lui ont été données en héritage. Car, pendant que sa voix majestueuse raisonne d'un bout du monde à l'autre, pour annoncer à la terre la miséricorde du ciel, sa main sacrée, tenant une des deux divine clefs qui lui sont confiées, ouvre, avec confiance, les célestes trésors de l'Eglise, figurés par ce fleuve rapide que St. Jean vit couler devant le trône de l'*Ancien des Jours*. Elevez dévotement vos cœurs vers Dieu, pour demander l'intelligence, et écoutez respectueusement cette Lettre, comme assurément vous écouteriez N. S. P. le Pape, si aujourd'hui il montait lui même en cette chaire.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE

ORDONNANT DES PRIERES ET ANNONCANT UN NOUVEAU JUBILE.

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique.

VENERABLES FRERES,

Salut et bénédiction apostolique.

Notre cœur s'est réjoui dans le Seigneur, Vénérables Frères, et Nous avons rendu de très-humbles et très-grandes actions de grâces au Père très-clément et très-miséricordieux, au Dieu de toute consolation, dès que vos nombreux témoignages sont venus Nous apprendre, au milieu des incessantes et douloureuses sollicitudes dont nous accable le mal-

heur des temps, les fruits très-précieux et très-abondants de salut, que, par l'inspiration de la grâce divine, les peuples commis à vos soins avaient recueillis de la faveur du Jubilé que Nous leur avons accordé. Vous Nous avez fait connaître,en effet, qu'à cette occasion les fidèles de vos Diocèses s'étaient empressés à l'envie d'accourir en grand nombre dans les églises avec un esprit humilié et un cœur contrit, pour y entendre la parole de Dieu, se purifier des souillures de leurs âmes dans le sacrement de la réconciliation, approcher de la sainte Table, et adresser, selon Nos intentions, au Dieu très-bon et très-grand de ferventes prières. Il en est résulté qu'un grand nombre, par le secours de la grâce divine, sortant de la fange du vice et des ténèbres de l'erreur où ils languissaient misérablement, sont entrés dans les voies de la vertu et de la vérité, et ont commencé à travailler à leur salut. Nous avons été consolé et réjoui, Nous qui sommes toujours si gravement inquiet et préoccupé du salut de tous les hommes confiés à nos soins par la divine Providence et ne désirons rien avec tant d'ardeur, ne demandons rien autre chose dans les vœux et les prières qui jour et nuit montent de Notre cœur humilié vers Dieu, sinon que tous les peuples, toutes les nations et toutes les familles marchent dans les sentiers de la foi, connaissent le Seigneur et l'aiment chaque jour davantage, observent fidèlement sa sainte loi, et suivent avec constance le chemin qui conduit à la vie.

Mais si, d'une part, Vénérables Frères, nous devons éprouver une grande joie en apprenant que les Fidèles de vos Diocèses ont recueilli abondamment les fruits spirituels de de la grâce du Jubilé ; de l'autre, ce n'est pas pour Nous un médiocre sujet de douleur de voir quel triste et lamentable aspect présentent notre sainte Religion, et la société civile, dans ces temps malheureux. Nul d'entre vous n'ignore, Vénérables Frères, les perfides artifices, les monstrueuses doctrines, les conspirations de toute espèce que les ennemis de Dieu et du genre humain mettent en œuvre pour pervertir tous les esprits, corrompre les mœurs, faire

disparaître, s'il était possible, la Religion de la face de la terre, briser tous les liens de la société civile et la détruire jusqu'en ses fondements. De là les ténèbres déplorables qui aveuglent tant d'esprits, et la guerre acharnée faite à la Religion catholique et à cette Chaire apostolique, la haine la plus implacable poursuivant la vertu et l'honnêteté ; de là les vices les plus honteux usurpant le nom de la vertu ; la licence effrénée de tout penser, de tout faire et de tout oser ; l'impatience absolue de tout commandement, de toute puissance, de toute autorité ; la dérision et le mépris déversés sur les choses les plus sacrées, sur les plus saintes lois, sur les plus excellentes institutions ; de là surtout la déplorable corruption d'une jeunesse imprévoyante, le débordement impoisonné des mauvais livres, des libelles, des brochures, des journaux répandus avec profusion et propageant partout la science du mal ; de là le venin de l'*indifférentisme* et de l'incrédulité ; les mouvements séditieux, les conspirations sacriléges, la moquerie et l'outrage de toutes les lois humaines et divines. Vous n'ignorez pas non plus, Vénérables Frères, quelle anxiété, quelle incertitude, quelle pénible hésitation, quelle terreur préoccupent et agitent tous les esprits, particulièrement les esprits des gens de bien, qui croient avec raison que les intérêts privés et publics ont à craindre tous les maux lorsque les hommes, s'écartant misérablement des règles de la vérité, de la justice et de la religion, pour se livrer aux entraînements détestables de passions effrénées, méditent tous les forfaits.

Au milieu de tant de dangers, qui ne voit que toutes nos espérances doivent se reporter uniquement en Dieu, notre salut ; que vers lui doivent s'élever continuellement nos ferventes prières, pour que sa bonté propice répande sur tous les peuples les richesses de sa miséricorde, qu'il éclaire tous les esprits des lumières célestes de sa grâce, qu'il ramène dans la voie de la justice ceux qui s'égarent, qu'il daigne tourner vers lui les volontés rebelles de ses ennemis, insinuer dans tous les cœurs l'amour et la crainte de son saint nom, et leur inspirer de penser toujours et de faire tout ce

qui est droit, tout ce qui est vrai, tout ce qui est pur, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint. Et puisque Dieu est plein de suavité, de douceur et de miséricorde, puisqu'il est riche envers tous ceux qui l'invoquent, puisqu'il regarde la prière des humbles et aime surtout à manifester sa puissance par la clémence et le pardon, approchons, Vénérables Frères, avec confiance du trône de grâce, pour obtenir miséricorde et trouver secours dans le temps opportun.

Car celui qui demande reçoit, celui qui cherche trouve, et on ouvre à celui qui frappe (Matth., 7-8.) Rendons d'abord d'immortelles actions de grâces au Dieu de bonté. Que, dans la joie, nos lèvres louent son saint nom, puisque en de nombreuses contrées de l'univers catholique il daigne opérer les merveilles de sa miséricorde.

Venons donc tous unanimement, animés par la sincérité de la même foi, par la fermeté de la même espérance, par l'ardeur de la même charité ; ne cessons un seul moment de prier et de supplier Dieu humblement et avec instance, pour qu'il arrache sa sainte Eglise à toutes les calamités, que chaque jour il l'agrandisse, la dilate et l'exalte parmi tous les peuples, dans toutes les contrées de la terre ; qu'ainsi elle purifie le monde de toutes les erreurs, conduise avec une tendre bonté tous les hommes à la connaissance de la vérité et dans la voie du salut ; afin que Dieu, devenu propice, détourne les fléaux de sa colère que nos péchés ont méritée, qu'il commande à la mer et aux vents, crée la tranquilité, donne à tous cette paix tant désirée, sauve son peuple, et, bénissant son héritage, le dirige et le conduise vers la céleste patrie.

Et afin que Dieu, plus accessible, prête l'oreille à nos prières et exauce nos vœux, élevons nos regards et nos mains vers sa très-sainte mère, Marie, Vierge immaculée ; nous ne pourrions trouver de protection plus puissante ni plus assurée auprès de Dieu : elle est pour nous la plus tendre des mères, notre plus ferme confiance, et même tout le motif de nos espérances, puisqu'elle ne demande rien qu'elle ne l'obtienne et que sa prière ne saurait être repous-

sée.—Implorons aussi les suffrages d'abord du Prince des apôtres, à qui Jésus-Christ lui-même a donné les clefs du royaume des cieux, qu'il a établi comme la pierre fondamentale de son Eglise, sans que les portes de l'enfer puissent jamais prévaloir contre elle. Prions ensuite Paul, le compagnon de son apostolat ; prions le patron de chaque cité, de chaque pays et tous les bienheureux, pour que le Seigneur très-miséricordieux répande sur nous, avec abondance et largesse, les dons de sa bonté.

Aussi, Vénérables Frères, tandis que Nous ordonnons ici des prières publiques dans Notre ville sainte, Nous vous invitons, par ces Lettres, à vous unir à Nous dans une communauté de vœux, vous et les peuples commis à vos soins ; Nous excitons de tout notre zèle votre fervente religion et votre piété, pour qu'en vos diocèses vous ayez soin de prescrire aussi des prières publiques, destinées à implorer la divine clémence.

Et pour que les fidèles apportent plus d'ardeur et d'instance dans ces prières que vous ordonnerez, Nous avons résolu d'ouvrir de nouveau les trésors célestes de l'Eglise, sous la forme d'un Jubilé, comme il vous sera clairement indiqué par d'autres lettres qui sont jointes à celle-ci.

Nous concevons dans Notre cœur cette ferme espérance, Vénérables Frères, que ce sont les anges de paix qui, tenant en main les coupes et l'encensoir d'or, offriront sur l'autel d'or Nos humbles prières et celles de toute l'Eglise, pour que le Seigneur lui-même, les recevant avec un regard de bonté et exauçant Nos vœux, les vôtres et ceux de tous les fidéles, veuille dissiper les ténèbres de toutes les erreurs, chasser la tempête menaçante de tant de maux, tendre une main secourable à la société chrétienne et à la société civile, et faire que tous hommes aient la même foi dans leurs esprits, la même piété dans leurs œuvres, le même amour pour la religion, pour la vertu, pour la vérité et pour la justice, le même zèle pour la paix, le même attachement aux liens de la charité ; et qu'ainsi dans toute l'étendue de l'univers, le règne de son Fils unique, Notre Seigneur

Jésus-Christ, soit chaque jour de plus en plus augmenté, affermi, exalté.

Enfin, comme un gage anticipé de tous les dons célestes, et comme témoignage de Notre ardente charité pour vous, recevez la bénédiction apostolique, que, du fond de Notre cœur, Nous vous donnons avec amour à vous, Vénérables Frères, à tout le clergé, et à tous les fidèles confiés à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21e jour de novembre, l'an 1851, de notre pontificat le sixième.

PIUS PP. IX.

Vous venez, N. T. C. F., d'entendre une Lettre bien touchante. Brebis fidèles, vous reconnaissez sans doute votre Pasteur, au seul son de sa voix pastorale. *Cognoscant me meæ.* Enfants affectionnés, vous reconnaissez votre Père à son accent paternel. Il vous a raconté ses joies, quand il apprend que ses enfants marchent dans les voies de la justice ; ses douleurs, quand il sait que quelques uns s'égarent dans les chemins de l'erreur ; ses craintes, quand il sent que la Barque de Pierre, dont il tient le gouvernail, est violemment agitée des furieuses tempêtes que soulèvent les vents des mauvaises doctrines. Vous l'avez entendu faire appel aux prières de toute l'Eglise, pour pouvoir, moyennant ce secours, dissiper les noirs complots que trament, dans leurs affreux souterrains, les sociétés secrètes, qui ont juré sa perte. Ah ! c'est qu'il comprend intimement que la prière empêchera toujours les portes de l'enfer de prévaloir contre elle.

Sentant vivemenl le besoin que nous avons tous du Jubilé qui nous est annoncé par le Souverain Pontife, et désirant ardemment qu'il produise partout des fruits abondants de salut, Nous allons, N. T. C. F., récueillir ici les saintes inspirations dont sont imprégnées ses deux Lettres Apostoliques. De la fidélité à suivre ces paternelles directions dépend tout le succès du Jubilé. C'est une des grandes grâces que Dieu accorde de temps en temps à son Eglise. Aus-

si, y a-t-il nécessité de s'y préparer soigneusement. Car, si un exercise journalier est manqué quand il n'a pas été bien préparé, croyez, N, T. C. F., que vous n'aurez rien à attendre du Jubilé, si l'on ne s'y prépare avec soin et longtemps d'avance. *Parate viam Domini.*

C'est dans cette intime conviction que Nous avons cru devoir en différer le temps jusqu'à la fin de cette annêe, après avoir obtenu du St. Siége qu'il durât trois mois au lieu d'un seul. C'est aussi dans cette vue que depuis longtemps Nous prions et faisons prier pour que ce Mandement renferme strictement toutes les dispositions des Lettres Apostoliques qui nous doivent diriger dans l'accomplissement des saints devoir du Jubilé. Oh ! N. T. C. F., que notre cœur est pressé du violent désir que vous *ayez la vie, et que vous l'ayez avec plus d'abondance* que jamais dans ces jours de salut. Vous allez aussi prier pour que Dieu nous accorde à tous la grâce de bien faire tout ce qu'attend de notre piété filiale notre Père commun.

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. Frères les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, ordonné, statué ; réglons, ordonnons, statuons ce qui suit :

1. Le Jubilé, pour tout notre Diocèse, commencera le trois Octobre prochain, dimanche de la solennité du Saint Rosaire, par le chant du *Veni Creator*, avant la grand'messe ; et se terminera le premier Janvier suivant, par le *Te Deum*, que l'on chantera après la messe solennelle du jour. On en annoncera l'ouverture, la veille, par le son de toutes les cloches, pendant un quart d'heure avant l'*Angelus* du soir. On en fera autant le jour de la Circoncision au soir, pour la clôture.

2. On prendra, sur ces trois mois, une ou plusieurs semaines pour les exercices jubilaires de chaque Paroisse. On observera ce qui vient d'être dit, pour en faire l'ouverture et la clôture, par rapport au son des cloches, qui s'unit si bien à la piété des cœurs ; et au chant des deux hymnes sacrées, dont l'une appelle si amoureusement l'Esprit-Saint

sur les enfants de l'Eglise et l'autre porte si joyeusement au ciel l'expression naïve de leur reconnaissance.

3. Pour que tout le Diocèse soit en de continuelles préparations à cette grande fête jubilaire, on donnera tous les dimanches et fêtes d'obligation, aussitôt après la grand'messe. la bénédiction du St. Sacrement, en se conformant à la feuille cijointe. Ceci s'observera depuis le dimanche ou fête que se lira le présent Mandement, jusqu'au jour de l'An inclusivement. Le *Te Deum*, en ce dernier jour, terminera ces longues prières. Nous les ferons ainsi, pour mieux entrer dans les pieuses intentions de N. S. P. le Pape, qui nous recommande si instamment d'implorer sur toute l'Eglise le secours de la B. Vierge, des saints Anges, des apôtres St. Pierre et St. Paul, de tous les saints et surtout des saints patrons de nos églises. A ce sujet, Nous vous devons, N. T. C. F., une observation.

Notre intention principale en faisant le Jubilé, sera d'obtenir de Dieu que le privilége de l'*Immaculée Conception de Marie* soit bientôt solennellement proclamé, par toute la terre, comme dogme de foi catholique, pour la gloire de cette divine Vierge et le salut des nations. Car, dans notre humble opinion la définition de cette consolante vérité, comme article de foi, sera pour notre siècle, enveloppé de tant de noirs brouillards, comme l'arc-en-ciel du soir qui annonce un beau jour. L'auguste Marie est notre Judith. Disons-lui donc avec transport, dans ce temps où chacun va remporter une éclatante victoire sur sa passion dominante, sous l'étendard de celle qui est terrible comme une armée rangée en bataille : *Vous êtes la gloire de Jérusalem, vous êtes la joie d'Israel, vous êtes l'honneur de votre peuple : parce que vous avez combattu vaillamment, et que votre cœur s'est montré fort et généreux : c'est que vous avez aimé la chasteté..... Pour cela, vous serez bénie éternellement.* (Judith, 15. 11.) Quel bonheur pour notre Diocèse, s'il contribuait de quelque chose à l'honneur que la sainte Eglise doit tôt ou tard décerner à la glorieuse Mère de Dieu, en ceignant son front majestueux d'une nouvelle auréole, le dogme de son *Imma-*

culée Conception! Les justes soupirent et les nations catholiques sont dans l'attente de ce grand et heureux événement qui doit renouveler la face du monde.

Car, qui doute qu'au ciel les bontés de la puissante Mère de Dieu ne soient en proportion des honneurs qu'on lui rend sur la terre? Et quel honneur ne sera-ce pas pour elle, si la vérité de son Immaculée Conception, après avoir traversé dix-huit siècles sans avoir pour ainsi dire d'autre appui que le sens intime du monde catholique, sans être en quelque sorte déposée ailleurs que dans les cœurs des pieux enfants de l'Eglise, se fait jour à travers les doctrines impures de notre siècle, et se fait proclamer aux bruyants applaudissements de tous les peuples de la catholicité. Il y a ici, pour la sainte Eglise, un besoin à satisfaire. Ce n'est assurément pas de condamner des erreurs damnables qui n'existent pas; mais bien de se rendre aux vœux de ses enfants qui veulent croire de foi que Marie, leur Mère, a été conçue sans la tache du péché originel. Et voilà, N. T. C. F., le triomphe qu'il faut faire remporter, à tout prix, à la bonne et tendre Mère de ce Diocèse qui, en effet, est couvert de monuments qui attestent hautement qu'il lui appartient, et qu'il est l'objet de son très-saint et immaculé Cœur. Croyez qu'il y a encore pour nous, dans ce cœur plein de grâces, de nouvelles bénédictions, si nous nous montrons de zélés propagateurs du glorieux privilége dont elle est si jalouse. Quel en sera fruit? Oh! ce sera la pureté des mœurs qui dissipera toute immoralité. Et, ne l'oubliez pas, N. T. C. F., la principale grâce, le plus précieux fruit de ce Jubilé, c'est de bannir le détestable vice de l'impureté, pour faire régner, sur ses débris, l'angélique vertu de pureté.

Mais c'est à vous surtout, vierges chrétiennes, à redoubler de ferveur aux approches du saint temps du Jubilé, pour hâter cette décision tant désirée, que votre Reine a été *conçue sans aucune tache de péché.* Elle a, cette Vierge des vierges, relevé la gloire de votre sexe, en arborant au sein de l'Eglise le céleste étendard de la virginité. Elle le fait flotter au ciel, en conduisant au Roi des Rois le brillant

chœur des vierges : *Adducentur Regi Virgines post eam.* Le zèle pour la gloire de votre Mère vous fait donc un devoir mener une vie encore plus pure et de faire des sacrifices encore plus grands. C'est pour vous en faciliter les moyens que Nous vous permettons de faire, dans vos oratoires si dévots, les exercices que Nous prescrivons ici pour les églises publiques. Nous vous chargeons en même temps de vous faire victimes pour le salut des pécheurs. Colombes sacrées, faites entendre au cœur de Marie vos soupirs et gémissements. Des milliers d'âmes périssent chaque jour sur la mer orageuse du monde ; vous ne sauriez être insensibles à un si grand malheur.

Pardonnez-nous, N. T. C. F., cette longue digression ; car elle nous est inspirée par une des suggestions du St. Père ; et d'ailleurs elle ne saurait être etrangère à notre sujet. A toutes ces prières préparatoires, chacun ajoutera le changement de vie, qui est le but essentiel du Jubilé. On s'abstiendra des jeux du cirque et autres, qui sont si dangereux et si contraires à la piété.

4. On fera, pendant le Jubilé, des instructions salutaires pour porter le peuple à faire de dignes fruits de pénitence et à reparer tous les torts et dommages faits au prochain. Car, point de pardon, quand il n'y a pas de reparation. *Non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum.* (St. Augustin.) Nous permettons de donner chaque jour le salut et la bénédiction du St. Sacrement, et de faire, si le temps le permet, quelques processions, en faisant les stations en commun.

5. Pour l'Indulgence du Jubilé on doit : premièrement, se confesser avec douleur, recevoir l'absolution sacramentelle, et communier avec piété ; secondement, visiter trois églises désignées comme lieux des stations, ou une des trois, trois fois, et y prier à l'intention du Souverain Pontife ; troisièmement, jeûner une fois ; quatrièmementt, donner une aumône aux pauvres ; cinquièmement, faire une offrande à la Propagation de la Foi. Toutes ces œuvres doivent se faire dans le cours d'Octobre, Novembre et Decembre,

désignés plus haut comme mois de Jubilé. Il convient toutefois qu'elles se fassent dans les temps choisi pour la célébration du Jubilé dans sa Paroisse. L'indulgence est applicable aux défunts.

6. Nous désignons, comme lieux de stations dans Notre Ville Episcopale, notre Cathédrale, l'Eglise de Notre-Dame et celle de St. Patrice. Ailleurs, on visitera trois fois l'église de sa Paroisse ou de sa Mission.

7. Nous communiquons aux confesseurs tous les pouvoirs et privilèges exprimés dans la seconde Lettre Encyclique de N. S. P. le Pape. pour le temps du Jubilé. Ils en recevront une copie ci-jointe.

SERA le présent Mandement lu au prône de Notre Eglise Cathédrale, à celui de toutes les Eglises paroissiales, et dans toutes les communautés, le jour de la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, ou le premier dimanche après sa réception, dans le cas où il ne serait pas reçu assez à temps pour être lu en ce jour de fête.

DONNÉ à Montréal, le vingt-huit Mai, mil huit cent cinquante-deux sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

L. † S. † IG. EV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ. *Chan. Sec.*

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

ST. BENOIT, LE 10 JUIN 1852.

Monsieur,

Vous recevrez, avec la présente, les deux Encycliques du Jubilé, avec le Mandement qui les publie. Encore pour vous une riche moisson d'âmes à récolter dans le champ que vous cultivez, et que le Seigneur bénit avec tant de bonté : *Agri pleni cui benedixit Dominus.*

Pour qu'il y ait uniformité dans vos travaux avant et pen-

dant ce saint temps, je vais tracer ici quelques directions auxquelles vous ne manquerez pas de vous conformer avec votre bonne volonté ordinaire. On peut tout, quand on s'entend.

Je me suis attaché à relever l'éminente dignité du Souverain Pontife, pour dissiper ce qui pourrait rester dans l'esprit du peuple des fâcheuses impressions qu'avaient produites les mauvais journaux contre celui qui, si providentiellement, nous gouverne aujourd'hui, et préparer les âmes à recevoir ses paroles avec un profond respect. Maintenant, appuyez-vous de son autorité, pour corriger les désordres de la paroisse. Citez, en toute occasion, quelque passage de ses Encycliques ; et vous verrez que le Ministère Pontifical renferme une grâce principale, celle de fortifier : *Confirma fratres tuos.* L'étude et la méditation de ces touchantes Épitres vous les rendront familières, et elles seront alors dans votre bouche pleines d'onction.

Trois mois de prières publiques m'ont paru nécessaires pour préparer le diocèse aux grâces des trois mois de Jubilé. Ce qui est longtemps attendu et ardemment désiré est chèrement apprécié et soigneusement gardé. La nature de ces prières vous donnera occasion de ranimé la dévotion au Très Saint Sacrement, à l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge, aux Anges Gardiens des lieux et des personnes, aux Apôtres Fondateurs et Princes de l'Eglise, aux Saints Patrons des Paroisses et à tous les Saints du Ciel. Le culte religieux du Bienheureux qui protège votre Paroisse merite surtout votre attention, et devra exciter votre zèle. Faire connaître sa vie, inspirer sa confiance, imposer son nom à un de chaque famille, faire faire des Neuvaines à son honneur, sont des pratiques bien propres à répandre cette salutaire dévotion que recommande le Souverain Pontife. En donnant la Confirmation, j'éprouve toujours le regret de ne pas pronononcer plus souvent le nom du Saint Patron de la Paroisse. Nul doute qu'une Paroisse qui aime son Patron en sera spécialement protégée : *Intercessio gloriosa nos protegat.*

L'intention principale du Jubilé, comme vous le verrez par le mandement, est d'obtenir que le dogme de *l'Immaculée Conception de Marie* soit défini comme de foi. C'est le grand événement que prépare et appelle de ses vœux notre immortel Pontife, et qui sera, il faut l'espérer, l'époque la plus mémorable de notre siècle. Je dois ajouter ici que le dimanche de la Sainte Trinité, je m'engageai par vœu, pendant la messe, à y travailler de toutes mes forces, dans l'espoir que la Bienheureuse Vierge écouterait en cette considération, les prières qui se faisaient partout pour demander de la pluie. Les cieux sont devenus comme du miel, depuis ce jour, *melliflui facti sunt cœli.* Je suis donc strictement obligé à accomplir cette promesse. Je m'en acquitte en partie, en vous invitant à m'aider à répandre le zèle pour un privilége dont notre mère est si jalouse; *obsecro vos. fratres,.... ut adjuvetis me.* Commençons par travailler à inspirer au peuple une nouvelle dévotion et confiance en la médaille miraculeuse, et en sa céleste prière: *O Marie conçue sans peché, priez pour nous qui avons recours à vous.* Recommandons à nos bonnes âmes de la dire plus souvent et avec plus de ferveur, avec l'intention d'obtenir que la Sainte Eglise décerne ce nouvel honneur à la Vierge Immaculée, qui est une de ses principales gloires. Prêchons-leur la nécessité de travailler à se rendre plus pures, pour faire triompher la pureté de leur bonne et incomparable mère. Excitons-nous, chaque jour à ce zèle si juste, par la pensée que le dogme de l'Immaculée Conception fera briller, d'un nouvel éclat, le Sanctuaire et ceux qui l'habitent. Notre-Dame, dont nous sommes tous les chapelains, à l'exemple de St. Jean, notre frère ainé et de tant d'autres qui ont eu cette pratique, nous donne à tous cette intention; et nous la renouvèlerons tous le matin à ses pieds sacrés, avant de monter à l'autel. Faisons reposer sur les instructions et exercices à l'honneur de Marie toute l'espérance des succès de notre Jubilé; Saint Liguori vous dira que c'est ce qui faisait réussir toutes ses missions.

Pour donner plus d'importance au Jubilé, on suspendra

toutes les solennités de dévotion. Ainsi, on fera sans appareil les Octaves des fêtes patronales; et on renverra au temps du Jubilé les 40 heures, missions et retraites. Les Neuvaines préparatoires aux fêtes de la Bienheureuse Vierge et des autres Saints pourront se faire, mais sans eclat.

Je donne tout pouvoir d'appeler à votre secours, pour la prédication et la confession, autant de Missionnaires et de Prêtres approuvés que vous croirez vous être nécessaires. Tous auront, outre les facultés mentionnées dans l'Encyclique ci-jointe, le pouvoir de rendre le droit *ad petendum debitum conjugale*.

Fixez vous-même la durée de votre Jubilé, et assurez-vous du nombre de Prédicateurs et Confesseurs, qui vous seront en conséquence nécessaires. Il doit se prolonger assez, pour pouvoir y donner un cours d'instructions suivies.

Entendez-vous d'avance avec ces Prédicateurs et Confesseurs, sur la nature des instructions à faire, et sur la conduite à tenir au tribunal, pour pouvoir attaquer en Chaire et au Confessional, les vices régnants. On se plaint généralement que le sordide intérêt invente tous les jours des marchés frauduleux; qu'il y a beaucoup trop de procès; que les serments se font avec une légèreté déplorable; que les blasphêmes ne sont que trop ordinaires: qu'il circule grand nombre de mauvais traités; que certains journaux continuent à répandre leur mauvaises doctrines; qu'en voyage, nos gens ne se font pas scrupule de manquer gravement à la tempérance; que les voyageurs en s'éjournant quelque temps dans paroisses, les démoralisent; que les veillées et fréquentations sont malhonnêtes; que les bals sont dangereux; que les mauvais discours sont communs; que l'on ne paye ses dettes que sur des ordres. Ces défauts et autres pourraient être le sujet de vos conférences préliminaires et la matière de vos résolutions pratiques. N'oubliez pas vos voyageurs, et ménagez leur le moyen de faire leur Jubilé. Tachez de gagner qu'à l'avenir ils se confessent en arrivant et en partant.

Pour éviter toute surprise, par rapport à ceux qui ne se

montrent que dans de grandes circonstances, comme celle du Jubilé, de la Visite Pastorale, des Missions, etc., faites d'avance vos notes, pour vous entendre avec vos collaborateurs, sur la conduite à tenir à leur égard, et gagner sur eux de sortir tout de bon de l'ornière.

La *Praxis Confessarii* de Saint Liguori, qui est une si excellente moëlle de toute la Théologie morale, renferme des règles sûres pour tous les cas, et peut être d'un grand secours, dans un temps de Jubilé ou s'opèrent tant de conversions extraordinaires, et où tant d'âmes se donnent généreusement à Dieu, par le renoncement à tout. Je vous conseille de relire d'avance cet admirable traité sur la direction intérieure, qui est si propre d'ailleurs à établir l'uniformité de conduite.

Le chant et les cérémonies donnent toujours beaucoup d'entrain à ces grands exercices. D'avance, préparez des chœurs de chantres; et prévoyez les cérémonies qui pourront attirer les concours; telles que processions, consécrations à la Bienheureuse Vierge, rénovation des promesses du baptême. Une Eglise est saisissante quand beaucoup de voix bien exercées y raisonnent, et que de majestueuses cérémonies s'y déploient. Alors la foi entre par tous les sens, et fait au cœur des impressions aussi douces que profondes.

Parlez souvent contre les confessions et communions sacriléges. Il s'en fait plus qu'on ne pense, dit Sainte Thérèse. Je n'ai jamais parlé là-dessus, me disait un Prêtre de ce diocèse, sans en faire réparer quelques unes. Une Amende honorable à Notre Seigneur pour tant d'outrages qu'il reçoit dans le sacrement de son amour, devra nécessairement trouver place parmi les exercices du jubilé. La crainte que nous ne soyons, jusqu'à un certain point, la cause de ces indignes profanations, sera pour nous un nouveau motif de faire cette réparation avec tout le soin possible.

Les œuvres prescrites par le Souverain Pontife, pour gagner l'Indulgence du Jubilé, vous donneront occasion

de ranimer toutes vos confréries et vos bonnes œuvres. Je vous recommande surtout l'*Adoration perpétuelle*, l'*Archiconfrérie*, *l'Association de Charité*, *la Société de Tempérance*, *et la Propagation de la Foi*. Le titre de *Religiosissimum Opus*, que donne le Pape à cette dernière, vaut le plus long et le plus éloquent discours.

Vous sentez vivement le besoin d'Instituteurs et d'Institutrices Religieux. Vous voyez aussi la nécessité de confier à des mains consacrées à la charité vos pauvres, ces précieux trésors de l'Eglise. Le Jubilé a coutume de faire éclore beaucoup de vocations, pour les diverses institutions, qui se vouent à Dieu et au prochain, pour accomplir ces saintes œuvres. C'est pour les favoriser que, dans le Mandement, j'ai dit quelque chose sur l'excellence et les avantages de la vie de communauté. Avec l'esprit de Dieu, qui ne vous manquera pas, vous exploiterez, en chaire et au confessional, cette suggestion, à la gloire de la Religion qui, par ses Communautés, est *circumdata varietate*. Ne désespérons pas de voir, dans chaque Paroisse, une bonne maison de Frères et une de Sœurs.

Pendant le Jubilé, faites faire dans l'Eglise et dans la Paroisse, des quêtes pour l'aumône des pauvres et l'offrande de la Propagation de la Foi, prescrites pour l'Indulgence. Des Syndics pourraient être nommés pour faire ces collectes d'argent et de provisions. Des dames se chargeraient sans doute de faire des réunions de couture, afin d'habiller les pauvres, et surtout les enfants, pour les mettre en état de fréquenter l'école, hiver comme été.

Vous ferez bien de faire précéder le Jubilé général de la Paroisse de celui des petits enfants qui n'ont pas fait leur première communion, afin de leur donner les exercices qui conviennent à leur âge, et n'être pas ensuite dérangé dans ceux que vous ferez pour les grandes personnes. D'ailleurs, c'est un excellent moyen d'attirer toutes sortes de bénédictions sur la paroisse entière, d'abord parce que Dieu voit toujours avec complaisance ces petits innocent ; et ensuite, parce que leurs parents sont touchés

de leur piété, et préparés ainsi à profiter de leur exemple. Le Pape pense à ces tendres enfants, dans ses Lettres à l'Univers entier. On en doit conclure qu'il partage les sentiments de Celui dont il est le Vicaire ; et que, comme lui, il dit à ses disciples : *Sinite parvulos venire ad me.* Ainsi, loin de les écarter, faisons-les approcher du Bon-Maître. Car il veut aujourd'hui, comme au temps de sa vie mortelle, les caresser et les bénir tous, ces chers enfants de la Ste. Eglise.

Quoique j'aie à me louer de la simplicité et frugalité qui règnent sur les tables des presbytères, je crois devoir vous recommander ces vertus, spécialement dans le temps du Jubilé, afin d'avoir plus à donner aux pauvres, qui viendront aux Eglises avec quelques morceaux de pain noir ; leurs prières et bénédictions ont tant d'empire sur le cœur de celui qui se plait à se faire prier, sous ce beau titre : *Jesu, Pater Pauperum* !

Enfin, veuillez bien relire, de temps en temps, les deux Encycliques du Pape, et les Mandement et Circulaire qui les accompagnent, pour vous y conformer avec une amoureuse ponctualité.

Je suis bien cordialement, et en union de vos fervents *Memento*,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† IG., Ev. de Montréal.

P. S. Comme on projète de faire, à Montréal, prochainement une grande réunion de Tempérance, pour y aviser aux moyens d'obtenir un bon *Bill* d'Auberges, à la prochaine session, je crois devoir vous conseiller de faire élire un Conseil de Paroisse, conformément au réglement qui vous a déjà été adressé. Faites votre possible pour que ceux de vos Paroissiens, les plus capables de rendre compte de la démonstration solennelle qui doit s'y faire en faveur d'une Société qui a d'autant plus de besoin d'être fortifiée qu'elle a d'ennemis à vaincre, y assistent.

N. B. On marquera ici le temps et les circonstances de cette Assemblée, si on les a fixés.

Je remets la réunion de la Propagation de la Foi, annoncée pour le jour de St. Jacques, à un temps indéfini, pour ne pas faire coup sur coup deux assemblées de ce genre.

† IG. Ev. de M.

PIUS PP. IX.

VENERABILES FRATRES SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Ex aliis Nostris Encyclicis Litteris ad Nos hoc ipso die datis novistis, Venerabiles Fratres, quo studio eximiam vestram pietatem excitavimus, ut in tantis christianæ, et civilis reipublicae calamitatibus publicas in vestris dioecesibus preces peragendas curetis ad divinam implorandam misericordiam. Cum autem in iisdem Litteris significaverimus, cælestes Ecclesiæ thesauros a Nobis hac occasione iterum prolatum iri, iccirco has Vobis mittimus Litteras, quibus thesauros ipsos aperimus.

Itaque omnipotentis Dei misericordia, ac beatorum Petri, et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, ex illa ligandi ac solvendi potestate, quam Nobis Dominus, licet indignis, commisit, per has Litteras omnibus, et singulis vestrarum dioecesium utriusque sexus fidelibus, qui intra unius mensis spatium ab unoquoque Vestrum præfigendum, atque a die, quem quisque Vestrum constituerit, computandum peccata sua humiliter, et cum sincera illorum detestatione confessi, et sacramentali absolutione expiati sanctissimum Eucharistiæ sacramentum reverenter susceperint, ac tres Ecclesias a Vobis designandas, aut tribus vicibus illarum unam visitaverint, ibique aliquo temporis spatio pias ad Deum pro exaltatione, et prosperitate sanctæ Matris Ecclesiæ, ac Sedis Apostolicæ, atque pro hæresum extirpatione, ac pro pace, et concordia christianorum Principum, ac totius populi christiani pace et unitate preces effuderint, atque insuper

intra dictum temporis intervallum semel jejunaverint, ac aliquam in pauperes eleemosynam, piamque largitionem in religiosissimum *Propagationis Fidei* opus (quod episcopali vestro zelo summopere commendamus) pro sua quisque devotione erogaverint, plenissimam omnium peccatorum indulgentiam in forma Jubilaei concedimus, et largimur, quæ per modum suffragii animabus in purgatorio existentibus applicari etiam poterit. Atque ut hanc Indulgentiam lucrari possint etiam Moniales, seu aliæ personæ in claustris perpetuo degentes, nec non quicumque in carcere existant, vel corporis infirmitate, seu alio quocumque impedimento prohibeantur, quominus aliqua ex commemoratis operibus peragere valeant Confessariis per eos, ut infra, eligendis potestatem facimus, ut eadem in alia pietatis opera commutare, vel in aliud proximum tempus prorogare possint, cum facultate etiam dispensandi super Communione cum pueris, qui nondum ad primam Communionem fuerint admissi. Item ipsis vestrarum dioecesium fidelibus tum laicis, tum ecclesiasticis sæcularibus et regularibus, et cujusvis Instituti etiam specialiter nominandi licentiam, et facultatem concedimus, ut sibi ob hanc causam eligere possint quemcumque Presbyterum Confessarium sæcularem, seu regularem ex illis, quos veluti magis idoneos ad hunc effectum designare existimaveritis (qua facultate uti poterunt etiam Moniales licet ab Ordinarii jurisdictione exemptæ, aliæque mulieres intra claustra commorantes, dummodo Confessarius approbatus sit pro Monialibus) qui eos ab excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, et censuris a jure vel ab homine quavis de causa latis, praeter infra exceptas, nec non ab omnibus gravibus peccatis, excessibus, criminibus, et delictis quamtumvis, et enormibus etiam locorum Ordinariis, aut Sedi Apostolicæ speciali licet forma reservatis, et quorum absolutio alias per generale hujusmodi Indultum non intelligeretur concessa, in foro conscientiæ, et hac vice tantum absolvere valeant. Insuper, ut omnibus faciliorem sternamus viam, quo ad salutis iter possint redire, iisdem Confessariis commemorato

unius mensis spatio facultatem quoque impertimur, ut eos omnes qui sectis se misere adscripserunt, ac vere poenitentes ad reconciliationis Sacramentum accedant, absolvere illosque ab obligatione denunciandi complices dispensare queant ad affectum consequendi eamdem plenariam Indulgentiam, consuetis adhibitis conditionibus, et exceptis casibus in quibus ad evitanda majora, et graviora damna denunciatio omnino necessaria videatur. Præterea concedimus ut iidem Confessarii possint vota quaecumque etiam jurata, et Apostolicæ Sedi reservata (castitatis, religionis, et obligationis, quæ a tertio accepta fuerit, seu in quibus agatur de præjudicio tertii semper exceptis, nec non poenalibus, quæ præservativa a peccatis nuncupantur nisi commutatio futura judicetur ejusmodi, ut non minus a peccato commitendo refrænet quam prior voti materia) in alia pia opera dispensando commutare, injuncta in omnibus casibus poenitentia salutari, et aliis, quæ de jure sunt injunjenda. Facultatem quoque concedimus dispensandi super irregularitate, ex violatione censurarum contracta, quatenus ad forum externum non sit deducta, nec facile deducenda; præter hanc vero Confessarii prædicti nullam per præsentes Litteras facultatem habebunt dispensandi super alia quavis irregularitate sive ex delicto, sive ex defectu, vel publica, vel occulta, aut super alia incapacitate, vel inhabilitate quomodocumque contracta. Non intendimus autem per præsentes Litteras ullo modo derogare Constitutioni cum appositis declarationibus editæ a fel; rec: Benedicto XIV Prædecessore Nostro, quæ incipit "Sacramentum Poenitentiæ" quoad inhabilitatem absolvendi complicem, et quoad obligationem denunciationis, neque intendimus facultatem concedere ad eos absolvendos, qui a Nobis, et Apostolica Sede, vel ab aliquo Prelato, seu judice ecclesiastico nominative excommunicati, suspensi et interdicti seu alias in sententias, et censuras incidisse delarati fuerint, præterquam si intra prædictum mensem obligationi suæ satisfecerint. Quod si intra præfinitum spatium judicio Confessarii satisfacere non potuerint, ipsos absolvi posse concedimus ad effectum dum-

taxat assequendi Indulgentias hujus Jubilaei, injuncta obligatione satisfaciendi statim ac potuerint.

Haec concedimus, et indulgemus, non obstantibus Constitutionibus, et Ordinationibus Apostolicis quibuscumque in contrarium facientibus, quibus omnibus, et singulis, etiamsi de illis, eorum totis tenoribus specialis, specifica, expressa, et individua, ac de verbo ad verbum, non autem per clausulas generales idem importantes mentio, seu quævis alia exquisita formam ad hoc servenda foret, illorum tenores pro sufficienter expressis, ac formam in eis traditam pro servata habentes, hac vice specialiter, nominatim et expresse ad effectum præmissorum derogamus, cœterisque contrariis quibuscumque.

Denique praecipuae Nostrae in Vos benevolentiae testem Apostolicam Benedictionem Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, omnibusque Clericis, Laicisque fidelibus curae vestrae commissis peramanter impertimur.

Datum Romae apud S. Petrum die XXI Novembris Anno MDCCCLI Pontificatus Nostri Anno Sexto.

PIUS PP. IX.

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL, AU SUJET DU GRAND INCENDIE DU 8 JUILLET 1852.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Montréal, Salut et Bénédiction en N. S. J.-C.

A la triste nouvelle du terrible incendie, qui est encore fumant, nous avons tout quitté, N. T. C. F., pour venir mê-

ler nos larmes aux vôtres, et nous consoler mutuellement de nos pertes communes. Hélas! est-il une douleur semblable à la nôtre! Si donc le ministère pastoral eût jamais un devoir impérieux à remplir, n'est-ce pas celui de la consolation, dans une aussi épouvantable calamité?

En arrivant ici, on Nous a appris qu'il y a eu, au milieu de cet inexplicable embrasement, beaucoup d'actes héroïques de dévouement et de résignation. Nous n'en avons pas été surpris, car Nous connaissions la vivacité de votre foi. Il convient toutefois que nous les renouvellions ensemble ces actes que la vraie religion commande, et du meilleur cœur possible, aujourd'hui que, revenus du premier saisissement, nous nous trouvons réunis aux pieds des saints autels. Notre plume ne fait, pour ainsi dire, que transcrire ici ce que le sentiment a déjà gravé dans vos cœurs, pour en faire une profession publique et solennelle.

La main de Dieu s'est donc appesantie sur nous tous, qui avons été dévorés par les flammes, et sur toute la ville, qu'un sinitre si déplorable a jetée dans une consternation impossible à décrire. Eh bien! commençons par dire avec les frères de Joseph: *Nous le méritons bien, merito hæc patimur.* Avouons même que nous en aurions mérité bien davantage. Mais la main qui nous a frappés a été dirigée par un cœur paternel, le cœur de notre Dieu, qui est le plus tendre, le meilleur de tous les pères. *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti.*

Assis tristement sur nos décombres, disons de plus, avec le St. homme Job: "*Le Seigneur nous avait tout donné: le Seigneur nous a tout ôté. Que son saint Nom soit béni.*" Qu'allons-nous devenir? Nous n'en savons rien. Comment subvenir à tant et à de si grandes misères? C'est ce qui surpasse tout calcul humain. Tout ce que nous savons, c'est que c'est Dieu qui a soufflé, du souffle de sa colère, ce feu que la main de l'homme n'a pu maîtriser. Cela nous suffit. Il a choisi pour l'allumer, ce feu dévorant, le moment où nos réservoirs d'eau étaient à sec. Il a lui-même tracé à ce feu, devenu en quelque sorte intelligent, sa route, pour

qu'il épargnât ceux qu'il voulait épargner, et qu'il ruinât ceux qu'il voulait ruiner. En tout cela, il est adorable.

Puisque c'est Dieu qui l'a ainsi voulu, pourquoi ne le voudrions-nous pas ? Oh ! oui, Seigneur, nous le voulons, et de tout notre cœur. N'êtes vous pas le maître absolu de toutes choses ? Vous avez commandé au feu de nous consumer, et il a obéi : maintenant, vous nous commandez la soumission à ce décret rigoureux ; nous sommes à vos pieds, et nous baisons avec amour votre divine main, qui a déchargé sur nous un coup si terrible. Loin de nous le plus léger murmure. Nos lèvres ne s'ouvriront que pour vous bénir. Nos cœurs sont affligés ; mais ils sont calmes et résignés. O sainte résignation, vous faites aujourd'hui notre unique bien !

Maintenant que, pour la plupart, nous sommes sans ressources humaines, nous n'avons plus à compter que sur le secours du ciel. Relevons donc notre courage, en nous remplissant d'une juste confiance. Celui qui nous a frappés, peut nous guérir ; celui qui nous a tout ôté, peut nous le rendre au centuple. Celui qui a fait de rien le ciel et la terre, peut bien nous bâtir quelques petites maisons, pour y achever les tristes jours de notre exil. Oh ! oui, N. T. C. F., celui qui a soufflé le feu de sa colère, pour renverser de fond en comble nos édifices, peut bien souffler maintenant le feu de sa charité, pour les relever. *Nous espérons donc en vous, Seigneur, et nous ne serons pas confondus.*

Nous avons grand besoin que la compassion publique s'attendrisse sur nos maux ; ils sont si grands ! Tâchons de la mériter. D'abord, soyons nous-mêmes compatissants. Rendons-nous de mutuels services, chacun faisant selon ses moyens et sa capacité. Que le malheur nous rende plus charitables, et ne fasse de nous tous qu'un cœur et qu'une âme. Aimons-nous tous dans les sacrés cœurs de Jésus et de Marie. Là il ne saurait y avoir de cœurs insensibles, encore moins de ces cœurs inhumains. Loin de nous ces hommes barbares qui profitent des grandes calamités pour s'engraisser de la substance des pauvres. Un seul de ces

hommes sans cœur serait une plus grande calamité que l'incendie qui, dans l'espace d'un mois, a consumé trois grands quartiers de notre cité.

Que les charetiers donc ne profitent pas de la détresse de tant de familles qui sont sans abri, pour exiger un prix immodéré. Autrement, ils attireraient sur eux et leurs familles de terribles anathèmes. Que ceux qui ont des maisons à louer s'en tiennent à des conditions justes et raisonnables, s'ils veulent ne pas mériter de subir quelque jour le même sort. Que ceux qui ont des effets appartenant à autrui fassent toute diligence pour en retrouver les maîtres. Car le bien du prochain, celui des pauvres surtout, crie vengeance vers le ciel, quand on le retient. Que les forts aident les faibles ; que ceux qui sont en santé soignent les malades ; que ceux qui en ont le temps aillent consoler tant de pauvres familles, qui vivent sous la tente, exposées à à ces épouvantables orages qui achèvent de répandre parmi nous la terreur et la consternation.

Surtout évitons, N. T. C. F., les excès qui déjà nous ont coûté si cher. On a bien des fois remarqué que les grands incendies sont la cause d'une grande démoralisation. Or, c'est là tout ce qui aujourd'hui fait toute notre peine. Nous avons tout perdu, comme vous le savez ; mais tout cela ne sera rien pour nous, si notre ville épiscopale, loin de se démoraliser, n'en devient que meilleure ; si on n'y entend plus de blasphèmes, si on n'y voit plus d'excès de boisson, si la vanité n'y étend plus son luxe ; si le serment y est respecté ; s'il ne s'y commet plus de fraudes ni d'injustices ; s'il n'y a plus de ces maisons scandaleuses, qui à elles seules pourraient faire tomber tout le feu du ciel. Entassés comme vous l'êtes pour la plupart dans de petites maisons, vous êtes, N. T. C. F., exposés à un pêle-mêle bien dangereux pour les mœurs. Veillez donc soigneusement pour que le scandale n'arrive point jusqu'à vous. Pères et mères chrétiens, qui mettez toute votre gloire à avoir des enfants purs et chastes, faites bonne garde auprès de ces chers et tendres enfants.

Anges gardiens de la ville, tenez-vous en sentinelle sur les places publiques, dans les rues, dans les maisons, partout où il y a des cœurs innocents à préserver de la contagion du vice : *defendite nos in prælio.* Saints et Saintes du Paradis, entendez nos soupirs. Ah ! sanctifiez ces lieux dont la garde vous a été confiée : *loca sanctificate.* Bénissez ce peuple qui vous invoque avec confiance, dans les maux qui l'accablent : *plebem benedicite.* Veillez sur nous tous, pauvres pécheurs, et faites nous vivre en paix, au milieu des tentatives de nouveaux incendies et des menaces les plus alarmantes : *homines peccatores in pace custodite.*

Bon St. Jacques, vous n'avez plus de temple pour entendre nos soupirs ; mais vous avez un peuple qui vous aime, et qui vous prouve son attachement, en allant prier sur vos ruines.

Et vous, Divine Marie, vous n'avez plus d'autel au pied duquel puissent s'agenouiller vos dévots serviteurs, honorer *votre très-saint et immaculé cœur.* On n'entend plus le cri de confiance qui si souvent s'échappa de vos enfants repentants : *Marie refuge des pécheurs, priez pour nous.*. La Ste. Image, qui fut l'instrument de vos bontés maternelles et qui reçut tant d'hommages, ne brille plus à la place d'honneur que vous vous étiez choisie. Hélas ! elle est toute mutilée et couverte de boue. Elle est encore toutefois l'objet de notre plus tendre vénération. Il nous semble n'avoir rien perdu, puisque nous possédons, dans nos appartements, cette vénérable Image, qui est pour nous le mémorial des insignes faveurs que vous ne cessez de répandre sur le troupeau comme sur le Pasteur. O Marie, bonne et tendre Mère de ce Diocèse, préservez-nous des désordres qu'ont coutume d'entraîner les grands incendies : *mala nostra pelle.* Demandez pour nous la grâce de profiter de cette terrible calamité, afin de ne point aller brûler dans les feux de l'enfer, après avoir passé par ces feux de la terre. Obtenez à votre ville la grâce d'être meilleure : *bona cuncta posce.*

Sera la présente Letttre Pastorale lue aujourd'hui au

Prône de toutes les Eglises de la ville, dans lesquelles se fait l'office public, et en chapître dans toutes les Communautes, le premier jour après sa réception.

Donné à l'Hospice de St. Joseph, sous notreseing et sceau et le contreseing de notre secrétaire, le onze juillet, mil huit cent cinquante-deux.

Place † du sceau.

† Ig. Ev. de MONTREAL,

Par Monseigneur,

J. O. Pare, Chan.,

Secrétaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Montréal, juillet 1852.

Monsieur,

Veuillez bien relire au Prône, et commenter, au besoin, la partie de la Lettre Pastorale du 18 décembre dernier, qui regarde la charité. Ajoutez y ce qui suit :

" Pour en venir à la pratique, Mgr. Evêque de Montréal vous invite aujourd'hui à contribuer à quelqu'une de ces œuvres qui intéressent vivement toute la paroisse, et qui doivent néanmoins demeurer secrètes ; car, il s'agit de personnes appartenant à cette Paroisse, à qui les asiles de la ville ont porté secours. Les besoins de tout le diocèse sont à sa connaissance, et se font sentir à son cœur. Malheureusement il ne peut y remédier tout seul. Il s'en console dans la pensée qu'il y a partout des cœurs généreux et compatissants, qui sont toujours prets à lui venir en aide, pour le soulagement de toutes sortes de misères. Le moyen pour cela est tout simple. La quête se fera, dans cette église, les dimanches et fêtes, jusqu'à ce que l'on ait collecté . francs, qui est la somme déterminée, pour les œuvres de cette paroisse, qui se trouvent à la charge de Sa Grandeur dans les divers établissements pauvres de la ville.

Tous les lundis, la messe se dit à l'Eglise Cathédrale pour tous ceux qui contribuent aux œuvres de charité. Tous les jours, on prie dans ces saintes communautés, pour les bienfaiteurs. Ce sont là de ces secours spirituels que les bons chrétiens aiment à se procurer. Car ils savent que les prières des pauvres sont toutes puissantes, et ils sentent qu'ils en ont un grand besoin, pour couvrir la multitude de leurs péchés. En toutes choses le bon exemple est un puissant encouragement. Ici nous pourrions cîter l'exemple de plusieurs paroisses qui font, par leur union, des choses admirables, pour le soulagement de toutes sortes de misères. A Montréal, les Irlandais ont senti le besoin d'avoir à eux un hopital pour leurs malades. Depuis novembre dernier, voilà plus de £400 qu'ils fournissent pour cette œuvre de charité ; et depuis trois ans, il y a bien £4000 qu'ils souscrivent par leurs différentes œuvres de charité. Il y aura bien le même empressement chez les canadiens en faveur de tant de misères qui se font sentir dans les campagnes comme à la ville."

Veuillez bien faire tenir au Secrétariat le montant ci-dessus mentionné, et me croire bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.

(*Vraie copie*)

CIRCULAIRE AU CLERGE DU DIOCESE DE MONTREAL.

Hospice de St. Joseph, le 6 août 1852.

MONSIEUR,

La Retraite Pastorale commencera, cette année, le 26 de ce mois, après la prière du soir, et se terminera le 3 Septembre matin. Le 26 Août, vers trois heures de l'après-midi,

on tiendra, au Petit Séminaire de cette ville, le Bureau de la Caisse Ecclésiastique. Je donne aux gardiens, outre les pouvoirs de desservants, celui de biner le Dimanche.

Les Curés s'entendront ensemble, pour faire garder deux ou trois Cures par un même Vicaire, Religieux ou Prêtre de Séminaire ou Collége, afin de pouvoir assister en aussi grand nombre que possible à cette Retraite. Car elle remplacera le Synode, qui ne peut avoir lieu à cause de l'incendie.

Le motif d'appaiser le ciel dans ce temps de calamité, et de préparer les voies au Jubilé qui nous arrive, est plus que suffisant pour nous animer tous d'un ardent désir de faire une bonne et sainte retraite.

Je fais concourir l'ouverture de la Retraite avec la tenue d'une assemblée générale de la Société de Tempérance, qui sera annoncée sur la *Minerve* du 9 Août, pour le 26 courant, pour que vous puissiez l'encourager de votre présence. Cette bienfaisante Société a besoin, dans un temps où ses ennemis l'attaquent de tous côtés, et avec fureur, de prouver au monde qu'elle est plus vivante que jamais. Tel est le principal objet que l'on a en vue en lui fesant faire une démonstration solennelle qui puisse remonter le courage de ses membres, en leur donnant l'occasion de se voir et de s'entendre.

Pour cela, il faudrait que, dans chaque paroisse, on tînt une assemblée générale, dans laquelle on pourrait 1o adopter les résolutions insérées dans la *Minerve* du 3 courant (No. 119) ; 2o former un conseil de tempérance, d'après les règles dont on vous a envoyé copie l'hiver dernier ; 3o nommer des députés pour représenter la paroisse dans l'assemblée générale du 26, etc., etc., etc.

Dans cette assemblée, il sera question d'aviser aux meilleurs moyens de maintenir une société qui seule peut assurer la prospérité de notre pays. On y discutera les amendements à faire au *Bill* des licences, et l'on proposera surtout d'encourager les magasins et les maisons de pension, dans lesquelles on ne débite point de boissons enivrantes. Vous connaissez comme moi que si nos bonnes gens pouvaient

s'exempter, surtout quand ils viennent à la ville, de se retirer dans des auberges, il n'y aurait pas tant à craindre pour leur persévérance.

Aussi faut-il, dans l'assemblée de paroisse qui se tiendra avant l'assemblée de la ville, insister sur la 4e résolution, proposée par Mr. Benoit, et faire comprendre aux gens que tous ceux qui aiment la tempérance " doivent s'engager à " ne faire leurs affaires que chez les marchands qui ne ven-" dront aucunes liqueurs enivrantes ; et à ne s'héberger que " dans des maisons qui leur seront recommandées comme " des maisons de pension respectables, et dans lesquelles ils " ne seront jamais exposés à manquer à leur tempérance, " parce que l'on n'y vendra jamais aucunes boissons " enivrantes."

Les Députés de chaque Paroisse devraient être munis du pouvoir de souscrire, au nom de leur Paroisse, à toutes les résolutions de l'assemblée générale. Ils devraient apporter la liste de tous les noms des membres de la Tempérance de leur Paroisse, pour qu'ils soient apposés au bas de la Requête à la Législature, pour demander des amendements au *Bill* des auberges. Il faudrait qu'ils pûssent présenter une liste des marchands et des maîtres d'Hôtel qui s'engagent à ne jamais vendre ni débiter aucune boisson enivrante. Je crois pouvoir assurer d'avance que la ville ne tirera pas, sous ce rapport, en arrière ; et que l'on exhibera à l'assemblée une liste respectable de marchands et maîtres de Maisons de Pension, qui prendront courageusement l'engagement en question. Si les campagnes en font autant, on peut espérer que le point le plus difficile sera gagné. Alors, l'on viendra à la ville sans danger, parce qu'ici comme sur la route, on pourra se loger dans de bonnes maisons. Il serait à propos que les députés fûssent munis de documents certains, pour pouvoir prouver au besoin qu'il y a eu malversation chez certains officiers du gouvernement, qui ont refusé de faire leur devoir, par rapport au fonctionnement du *Bill* des auberges. Le projet d'amendements, qui se trouve sur le No. 122 de *La Minerve*, devrait être examiné

d'avance par vous et ceux qui pourraient offrir de bonnes suggestions, afin que les Députés fûssent en état d'exposer les besoins de leur localité.

Je termine en vous demandant deux grâces. La première serait de dire à mon intention vingt messes, pour acquitter celles dont les rétributions étaient dans le dépôt de l'Evêché, qui a été consumé par les flammes. La seconde serait de ne pas vous loger à l'Hôtel quand vous venez à la ville. Le Séminaire se fait un bonheur, comme vous savez, d'exercer l'hospitalité du pays: et un petit bâtiment ajouté à l'hospice de St. Joseph me permettra d'offrir un certain nombre de places à ceux que leurs affaires retiendront auprès de moi. Croyez que je serais aussi sensible de vous voir aller à l'Hôtel, que vous le seriez vous-même, si un de vos confrères n'allait pas descendre au Presbytère, comme cela s'est toujours heureusement fait dans notre pays.

L'incendie m'a empêché de vous adresser une petite notice sur M. Morin, que nous avons perdu, pour ainsi dire, au milieu d'un tourbillon de flammes. Mais je la donnerai plus tard, parce que j'ai intention de vous faire connaître, autant que je le pourrai, le Clergé du Diocèse. En entendant nous prierons pour ce cher confrère, comme aussi il priera pour nous.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† IG. EVEQUE DE MONTREAL.

(*Vraie Copie.*) J. O. PARE, *Chan. Secrétaire.*

CIRCULAIRE AU CLERGE DU DIOCESE DE MONTREAL.

Hospice de St. Joseph, le 3 Septembre 1852.

Monsieur,

Au sortir de notre retraite, imitons par nos dispositions, comme par notre nombre, nos pères au sortir du Cénacle, c'est-à-dire, soyons cent-vingt à montrer les merveilles de la grâce de Dieu. par tous les moyens en notre pouvoir.

L'esprit intérieur que nous y avons renouvelé, nous a préparés et fait participer à l'esprit d'administration, qui est l'esprit de Notre Seigneur, répandu dans les Synodes, pour le bon gouvernement du peuple. Ce Bon Esprit, que notre Père Céleste ne refuse jamais à ceux qui le lui demandent humblement, va faire plus que jamais de nous tous, *cor unum et anima una.* Nos sessions, quasi Synodales, nous ont fait toucher du doigt le bonheur, comme la nécessité, de l'uniformité dans la direction des âmes.

Pour en venir tout de suite à la pratique, je vous transmets, dans la présente, les *décisions et les avis*, qui ont été la matière de nos entretiens, pendant ces jours de grande bénédiction ; et le Jubilé qui nous arrive, va nous donner occasion d'en faire uage sans délai.

D'abord les décisions. Nous nous attacherons plus que jamais aux principes de la *Praxis Confessarii* de St. Alphonse de Liguori, notre guide ordinaire dans les routes de la Théologie. Nous y trouvons toute la substance de la morale la plus sanctifiante. C'est un saint qui la professe, après l'avoir pratiquée pendant soixante ans de ministère. Nous ne nous écarterons pas des règles données dans la circulaire du 16 février 1843, par rapports aux bals, fréquentations de jeunes gens, veillées, promenades *seul à seul.*

Nous ne souffrirons pas que des garçons tiennent des écoles de filles. Elles sont de soi dangereuses et immorales.

Les commissaires, maîtres, pères et mères, qui refuseraient de se conformer à cette règle, ne doivent pas être absous. Cela est difficile ; mais Dieu nous aidera.

Voici quelle sera notre conduite par rapport aux auberges.

1o. Par tous moyens possibles, encourageons l'établissement de *vraies maisons de tempérance*, afin d'ôter au peuple toute occasion de rechûte, et tout prétexte d'aller à l'auberge, soit en ville, soit ailleurs. A cette fin, faisons, pendant le Jubilé, de grandes assemblées de tempérance, et que chacun s'y engage à ne faire d'affaires que chez les marchands, et à ne se loger en voyage que chez les hôteliers, qui ne débiteront aucunes boissons enivrantes. Veuillez bien passer le plustôt possible à Mr. Romuald Trudeau, Président du *Comité Central* de Tempérance, les noms de ceux qui dans votre paroisse, se seront engagés à tenir des maisons de pension sur un bon pied, et que l'on peut recommander comme très-dignes de la confiance publique. Tout est gagné, si nous gagnons ce point.

2o. Les auberges non licenciées étant contre la loi, et communément des maisons de désordre, ceux qui les tiennent ne doivent pas être absous.

3o. Ceux qui les fréquentent habituellement, contribuant efficacement à soutenir des maisons si dangereuses pour les mœurs publiques, ne pourront non plus être absous, que lorsqu'ils y auront renoncé.

4o. Les aubergistes licenciés ne peuvent être absous, s'ils vendent le dimanche, enivrent le monde, souffrent des blasphèmes, mauvaises paroles, jeux défendus, etc., etc. En les interrogeant strictement, ou en s'informant soigneusement de ce qui se passe chez eux, on les trouvera presque toujours en défaut.

5o. Pareillement, si l'on examine bien ceux qui vont par plaisirs aux auberges, on trouvera presque toujours qu'ils se rendent coupables de quelques-uns de ces défauts, et qu'ils sont par conséquent indignes de l'absolution.

6o. On peut, et il est bon quelquefois de retarder l'absolution, surtout aux membres de la tempérance, quand

pouvant se loger dans des maisons de tempérance, ils préférent se retirer dans des auberges. Car, il est toujours à craindre qu'il n'y ait danger pour eux, et scandale pour les autres.

Maintenant quelques directions. propres à faire régner partout la sainte uniformité.

1o. S'entendre, dans les conférences de cantons, pour déraciner les abus signalés dans la circulaire du Jubilé.

2o. Suivre la direction de St. Alphonse, pour l'absolution des enfants qui n'ont pas communié, après comme pendant le Jubilé.

3o. Veiller sur les familles pauvres, pour qu'elles ne viennent pas à la ville, au risque de s'y démoraliser.

4o. Recommander aux filles qui cherchent du service de ne pas venir à la ville sans lettre de votre part, afin que vous puissiez les adresser aux Sœurs de la Providence, qui s'emploient pour les placer convenablement.

5o. Encouragez les cinq Associations Diocésaines, pour qu'elles soient comme cinq fleuves de grâces, pour tout le Diocèse.

6o. Expliquer et faire circuler le traité de controverse de Mr. le Curé de St. Jean, pour fortifier la foi affaiblie de nos catholiques. Il serait à désirer qu'il y eût un exemplaire de cet ouvrage dans chaque famille.

7o. Suivre le *Réglement du Jubilé.*

1o. Le Directeur sera Supérieur des Prêtres Collaborateurs, qui lui obéiront en toute simplicité.

2o. Il y aura en commun, chaque jour, à heures fixes, une demi-heure d'oraison, la prière du soir et une conférence.

3o. Pour les fidèles, il y aura, aux heures les plus commodes, la prière du matin, suivie d'une méditation, deux instructions, un examen de conscience, le chapelet et le salut du S. Sacrement. On leur recommandera beaucoup le silence, et pour le leur faire observer, on les engagera à faire le Chemin de la Croix, adorer le S. Sacrement, visiter les chapelles et images de la B. Vierge, honorer le St. Patron de la Paroisse, etc., etc. On leur enseignera quel-

ques moyens de s'occuper saintement chez eux. Le chant des cantiques, de pieuses lectures, la répétition des instructions faites à l'Eglise peuvent leur être suggérés avec avantage.

L. † S. † IG. Ev. de Montréal.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré, *Chan. Sec.*

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL

Sur l'érection du Diocèse de Saint Hyacinthe et la translation de Mgr. J. C. Prince à ce nouveau siége Episcopal.

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, EVEQUE DE MONTREAL, ETC. ETC. ETC.

Au Clergé, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles du Nouveau Diocèse de Saint Hyacinthe. Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

Il a plu, N. T. C. F., à N. S. P. le Pape, à qui appartient le soin de paître les brebis comme les agneaux du troupeau de J. C., d'ériger un Siége Episcopal à Saint Hyacinthe. La Bulle d'érection, qui est du huit juin dernier, détache du Diocèse de Montréal toute la partie sud du Richelieu, pour en former le Nouveau Diocèse. Nous nous empressons de vous faire part de cet arrangement, qui va, N. T. C. F., vous faire passer sous une houlette plus vigilante, tout en allégeant notre fardeau, de beaucoup trop pesant pour nos faibles épaules ; aussi, la peine que Nous cause une pareille séparation est-elle adoucie par la pensée que des milliers

d'âmes auront plus de secours pour leur salut éternel. Car, c'est uniquement pour l'amour de ces âmes, qui valent tout le sang d'un Dieu, que Nous sommes Pasteur.

Pour donner à ce nouveau Diocèse un Pasteur selon le cœur de Dieu, le Souverain Pontife a, dans sa sollicitude paternelle, fixé les yeux sur l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur J. C. PRINCE, Evêque de Martyropolis, dont la science, le zèle et la prudence lui ont été connus, par les éminentes qualités qui ont brillé chez ce digne Evêque, pendant qu'il était Coadjuteur de Montréal. Il lui a donc confié l'administration de cette Eglise naissante, avec la pleine confiance que, moyennant la grâce du Dieu Tout-puissant, il la gouvernera avec bonheur, et que, sous sa conduite, la Religion fera de grands progrès.

Cette volonté suprême du Chef des Pasteurs Nous prive de l'assistance de ce *Frère dans l'Episcopat*, avec lequel Nous avions porté, pendant sept ans, le poids de la charge patorale. L'union intime que le Dieu de paix avait répandue sur notre administration, et qui en avait de beaucoup diminué la pesanteur, rend aujourd'hui notre séparation plus douloureuse. Nous nous en consolons toutefois par la pensée que vous allez avoir pour premier Evêque un homme de Dieu, déjà rompu aux affaires et tout préparé à rencontrer les nombreuses difficultés que présentent nécessairement les nouveaux établissements.

En imposant le Joug du Seigneur sur les épaules de votre nouvel Evêque, le Vicaire de J. C. lui recommanda de le recevoir avec une humble soumission, et de prendre un tel soin de vos âmes que le Diocèse de Saint-Hyacinthe ait à se réjouir de voir à sa tête un Prélat si habile et un Administrateur si heureux dans son gouvernement ; en lui promettant la vie éternelle pour récompense de sa fidélité, il lui donna avec effusion de cœur la Bénédiction Apostolique qui, comme vous n'en doutez pas, est toujours pleine de grâces.

Ainsi, N. T. C. F., l'Evêque qui vous arrive, vous est envoyé par le Vicaire de J. C., avec tous les pouvoirs qui

lui sont nécessaires pour le salut de vos âmes. C'est à ses pieds qu'il s'est courbé pour recevoir le Joug du Seigneur ; c'est de sa main qu'il tient les Lettres sacrées, qui vous assurent que sa mission est divine. Cette main vénérable s'est souvent levée sur la tête de ce digne Pasteur ; aussi son cœur est-il plein de grâces et de bénédictions. Il va bientôt aller les répandre parmi vous, et sans doute, N. T. C. F., que vous allez le recevoir comme un Ange du ciel, comme un autre J. C. *Qui vos recipit, me recipit.* C'est l'ordre que vous en donne celui qui exerce ici-bas tous ses pouvoirs. *Mandamus in virtute sanctæ obedientiæ.... ut te in Episcopum.... recipiant.* Il veut, ce religieux Pontife, que tous les Fidèles du nouveau Diocèse soient toujours prêts à lui obéir, *præsto sint atque obediant ;* qu'ils suivent respectueusement ses salutaires avis et se soumettent de bon cœur à ses commandements : *salutaria monita et mandata reverenter suscipiant,* sans quoi, ils s'exposeraient aux terribles châtiments que s'attirent inévitablement les rebelles qui méprisent J. C. en méprisant ses ministres : *Qui vos spernit, me spernit.* Ainsi, loin de Nous toute pensée qui ferait croire à quelqu'insurbordination dans cette famille, qui va passer sous les soins d'un si bon père.

Nous ne vous dirons pas adieu, N. T. C. F., sans vous adresser quelques mots sur une autre obligation que vous avez à remplir envers votre digne Evêque, savoir, celle de l'aider dans les établissements qu'il lui faudra faire, pour le bien de la Religion, et, avant tout, dans la reconstruction de l'Eglise qui doit lui servir de Cathédrale.

Ici Nous vous dirons, dans la simplicité de notre âme, que Nous nous étions comme senti l'ambition de tout préparer d'avance pour que ce Vénérable Confrère trouvât, en mettant pied à terre dans sa ville naissante, un Siége Episcopal tout dressé, pour s'y asseoir, après le long voyage qu'il lui a fallu faire pour les intérêts généraux de cette Province Ecclésiastique ; une belle Eglise toute bâtie, pour y officier ; un Palais convenable tout fini, pour s'y loger, et y exercer une hospitalité toute Episcopale. *Oportet Episco-*

pum esse hospitalem. Mais, des circonstances imprévues ne Nous ont pas permis d'accomplir tous nos vœux.

Toutefois Nous vous dirons encore ici, avec la même simplicité, ce que Nous avons pu exécuter de ce projet, aidé, comme nous l'avons été, par le Clergé et les Fidèles de la Ville Episcopale de St. Hyacinthe. Les Evêques de la Province ayant jugé à propos de demander l'érection du Siége en question, dans leur premier Concile, et ayant l'intime conviction que N. S. P. le Pape l'aurait pour agréable, Nous avons de suite fait appel au Clergé et aux Fidèles de la Ville et Paroisse de St. Hyacinthe, pour l'établissement d'un Evêché parmi eux. Ils ont répondu à cet appel, avec un zèle digne de tout éloge, et qui, Nous vous l'avouons, a surpassé notre attente. Pour entrer dans nos vues, ils ont consenti à céder l'Eglise et le Presbytère, avec toutes les dépendances et propriétés de la Cure, pour être la dotation du nouvel Evêché. Ce n'est pas tout. Ils se sont engagés à payer, pour l'agrandissement de ce Bénéfice, six mille louis de notre monnaie. Les procédures, pour rendre cet arrangement légal, ont été commencées, et seront, Nous l'espérons, bientôt terminées.

Voilà sans doute, N. T. C. F., un acte de sublime générosité, qui fait assurément grand honneur aux Catholiques qui vont entourer le nouveau Siége Episcopal : et qui aura, Nous le croyons, autant d'imitateurs que de Diocésains. Car vous comprenez tous que cette somme, quelqu'élevée qu'elle vous paraisse, est bien loin de suffire à un pareil établissement. Il devient donc nécessaire d'inviter à y contribuer tous ceux qui devront participer à ses avantages spirituels et temporels. C'est ce que Nous faisons aujourd'hui, avec d'autant plus de confiance que Nous connaissons la grandeur de votre foi. Or, en répondant à cet appel, vous allez en donner une nouvelle preuve. Car, vous le savez, on connait un peuple par son Temple, une Paroisse par son Eglise, un Diocèse par sa Cathédrale. Qu'est-ce donc que la fondation d'une Cathédrale ? Vous allez le comprendre par les observations qui suivent :—

C'est une Œuvre fondamentale, parce qu'il est question de l'établissement d'un Evêque. Car la Religion sans Evêques, ou avec des Evêques sans ressources pour faire le bien, qu'est-elle, et que peut-elle être? C'est sur l'Episcopat en effet que viennent s'asseoir toutes les Institutions nécessaires à l'humanité. C'est autour de cette colonne que se groupent toutes les œuvres de bienfaisance publique et particulière. C'est le tronc qui pousse des branches vigoureuses, sur lesquelles toutes les grandeurs du Catholicisme viennent se reposer. C'est l'arbre de vie, planté au milieu du paradis terrestre, et dont les fruits délicieux nourrissent les âmes affamées. Il faut donc qu'il ait de puissants moyens, pour tout alimenter; une sève vigoureuse, pour tout vivifier; une force irrésistible, pour tout soutenir. Mais où trouvera-t-il toutes ces ressources? Dans son peuple, qui lui rend le double honneur de l'Evangile, pour les services qu'il en reçoit.

C'est une Œuvre Catholique; et en effet une Eglise Cathédrale, bâtie pour tout un Diocèse, est une image vivante de l'unité de notre foi. Les pierres de cet édifice matériel ne sont que l'emblème des pierres précieuses de la Céleste Jérusalem, cette cité éternelle que le Seigneur prépare à ses bons serviteurs. Le ciment qui unit toutes ces pierres, est une belle figure de la charité, qui rend communs tous les biens des enfants de l'Eglise. Quand on contemple à Rome la magnifique Basilique de St. Pierre, on comprend ce que c'est que l'unité Catholique. Car, ce fut avec les contributions de l'Univers Chrétien que les Souverains Pontifes purent élever ce monument, qui est une preuve incontestable que la Religion fut toujours l'amie des beaux arts, puisque cette Eglise qu'elle a bâtie aidée des mains de tous ses enfants, est la plus belle merveille du monde.

D'un autre côté, toute Eglise Cathédrale est un trône de grâce pour tout un Diocèse, parce que c'est un lieu de prières pour les besoins de tous. C'est là que tous les jours se concentrent, dans le cœur du Pasteur, les nécessités du troupeau. C'est en cet asile que se dirigent les vœux de

tout un peuple, qui soupire sous le fléau de la colère divine. C'est là que l'on entend chaque jour d'humbles supplications, pour le succès des entreprises qui tendent à la plus grande gloire de Dieu et au salut des âmes. C'est là que la Glorieuse Mère de Dieu est religieusement honorée, comme la bonne et tendre Mère de tout le Diocèse. Ses yeux et son cœur y sont continuellement ouverts sur tous les besoins de ses chers enfants. C'est là que résident les Anges Tutélaires et les Saints Protecteurs de tout le Diocèse. C'est là que tous les amis du peuple chrétien implorent la divine miséricorde sur les Pasteurs chargés de sanctifier les lieux consacrés à leur honneur. L'Eglise Cathédrale est donc l'Eglise du Diocèse, comme l'Eglise Paroissiale est l'Eglise de la Paroisse. Il s'en suit donc qu'il n'est pas un bon Diocésain qui puisse rester étranger à la beauté de son Eglise Diocésaine, comme il n'est pas un bon Paroissien qui ne veuille contribuer à la décoration de son Eglise Paroissiale. D'ailleurs, quelle consolation pour vous, lorsque vos affaires vous conduiront dans la Ville Episcopale, de pouvoir aller en recommander le succès dans son Eglise que vous aurez aidé à construire! Quelles bénédictions pour vos enfants, quand ils iront recueillir les grâces que vous leur aurez préparées dans cette Maison de Dieu, par vos généreux sacrifices!

C'est une Œuvre honorable. Nous sommes entourés de frères séparés. Ils ont, comme il vous est facile de vous en convaincre, un grand zèle pour bâtir de beaux temples, surtout dans les villes. Verriez-vous sans peine, N. T. C. F., vos Eglises dans un état à humilier le Catholicisme? Or, parmi vos Eglises, que vous aimez à orner et décorer, la Cathédrale ne doit-elle pas être la plus majestueuse? Car enfin, c'est l'Eglise-Mère de toutes les Eglises du Diocèse. Tout doit indiquer à l'œil, comme au cœur, son excellence et sa suprématie. Mais pour cela votre Evêque a besoin de vous: sans doute que vous ne lui ferez pas défaut.

C'est une Œuvre nécessaire. Le Catholicisme a et doit avoir ses démonstrations religieuses, pour imprimer le respect qui lui est dû. Il lui faut déployer ses pompeuses

cérémonies, pour ranimer la piété. Il doit célébrer ses fêtes augustes, pour retremper les âmes dans la foi de ses mystères, et dans l'amour de ses pratiques. Il est clair que c'est l'Eglise Cathédrale qui doit être le théâtre de ses magnifiques scènes religieuses. Par conséquent, elle doit être assez vaste pour contenir les foules saintement avides de ces touchants spectacles. Elle doit aussi être assez ornée, pour frapper les sens et les ouvrir aux délicieuses jouissances de la Religion. Qui ne voit ici la nécessité d'un grand et magnifique local, pour la Religion d'un peuple qui, dans ces grandes solennités, se presse aux pieds de son Evêque, pour lui demander la bénédiction du ciel ! C'est donc pour vous, et pour satisfaire à vos besoins religieux, qu'aujourd'hui Nous vous tendons la main.

C'est une Œuvre facile. Pour opérer cette œuvre *fondamentale, Catholique, honorable, necessaire,* telle qu'est celle que Nous recommandons à votre piété, serait-ce trop que de demander de chaque famille du nouveau Diocèse, l'une portant l'autre, une piastre par année, pendant quatre ans. Ou bien, supposant que chaque famille compte six membres, serait-ce trop que de demander vingt sous par tête, afin que tous aient la douce consolation de contribuer à cette grande œuvre ! Quel est celui qui ne puisse fournir chaque année, une économie de vingt sous, pour avoir le bonheur de s'associer à des milliers de cœurs nobles et généreux. Convenez donc qu'une piastre par année, pendant quatre ans, pour faire une offrande d'un louis par famille, est une *œuvre facile.* Oh ! N. T. C. F., vous avez donc toutes sortes de raisons de contribuer à cette belle et grande œuvre, qui vous est proposée, celle d'aider votre Evêque à s'établir parmi vous, pour être capable ensuite de vous combler des grâces à son saint ministère.

Et que dira dans tous les siècles cette Eglise que vous allez élever à la gloire de Dieu et à l'honneur de sa sainte Religion ? Elle dira que, dans votre nouveau Diocèse, on sut faire de grandes choses avec de petits moyens, parce que l'on ne faisait qu'un cœur et qu'une âme. Elle redira à la

postérité la plus reculée que, par amour pour la Religion, et zèle pour la Patrie, on a elevé ce beau monument. Elle prouvera aux nombreux voyageurs, qui visitent chaque jour la jeune et florissante Cité de Saint-Hyacinthe, que le peuple Canadien n'est pas en arrière des siècles de foi où les masses élevaient, avec enthousiasme, ces magnifiques Eglises gothiques que l'impiété du dernier siècle a respectées. Et aujourd'hui, il faut les richesses des gouvernements, pour restaurer ce que la foi du peuple avait autrefois bâti. Déjà la Religion vous a doté d'un magnifique Séminaire, d'un beau Couvent, d'un intéressant Hôpital; dotez-là, à votre tour, d'une magnifique Cathédrale, d'un beau Palais, de quelque intéressante Institution d'éducation primaire pour vos garçons.

Il vous doit paraître surprenant que dans un temps comme celui-ci, où l'on ne cesse de crier contre le Clergé, Nous vous faisions un semblable appel. Ah! c'est que Nous sommes intimement convaincu que vous fermez les oreilles à de si injustes criailleries. Car, nous savons qu'un peuple de foi n'oubliera jamais ce qu'il doit à l'Eglise, sa mère, et au Clergé, son père. Et n'est-il pas visible qu'il n'y a que ceux qui n'aiment pas Dieu qui trouvent ses temples trop beaux!

Enfin, pour terminer, Nous devons vous faire remarquer qu'il y a plus de douze ans que Nous sommes votre Pasteur. Si, pour les services que Nous avons pu vous rendre pendant ce temps, Nous avons, à votre estime, gagné quelque chose, Nous vous prions de le payer au digne Evêque qui Nous remplace, et qui très-certainement vous en rendra de bien plus grands, promettant de regarder comme fait à Nous-même ce que vous voudrez bien faire pour lui.

Nous nous reposons sur vous tous, N. T. C. F., du soin de reconnaître les importants services que Nous a rendu votre Evêque, pendant qu'il était avec Nous. Oh! tout ce temps il s'est contenté de la vie et de l'habit. *Habentes alimentum et quibus tegamur his contenti sumus*, a-t-il pu dire, avec St. Paul. Nous lui devions beaucoup plus; et c'était notre des-

sein de le prier d'accepter, en reconnaissance, la plus large offrande que Nous aurions pu lui faire, quoique toujours bien au-dessous de ses mérites. Mais vous savez quels désastres sont venus fondre sur nous ; et par quel malheur nous avons été réduit, n'ayant plus où reposer la tête, à nous retirer dans une maison de charité. Si donc aujourd'hui, Nous regrettons en quelque sorte d'être si pauvre, c'est parce que Nous ne pouvons accomplir des vœux si justes. Mais vous ferez au centuple pour ce bon Evêque, ce que Nous ne pouvons faire Nous-même. De plus, en priant chaque jour pour votre Pasteur, priez aussi pour Nous qui l'avons été, afin que le Souverain Pasteur nous pardonne nos nombreuses négligences, dans le soin que Nous avons pris de vos âmes.

Nous allons maintenant Nous séparer ; mais non, N. T. C. F., nous allons rester plus unis que jamais. A la vérité, des bornes ont été mises entre les champs du Père de famille que nous allons cultiver, mais il n'y en a pas entre nos cœurs. Oh ! oui : peuples, prêtres, évêques, nous allons tous demeurer frères ; et cette véritable fraternité va nous rendre tous invincibles dans le combat contre les vices. *Hæc est vera fraternitas, quæ vicit mundi crimina.* Adieu donc, peuple religieux, communautés ferventes, prêtres zélés, soyez toujours, par la vivacité de votre foi, et la sainteté de vos œuvres, la consolation de votre nouveau Pasteur, comme toujours vous fûtes notre joie, et comme, il faut l'espérer de la divine bonté, vous serez notre couronne, au grand jour des récompenses. Hâtons-nous d'y arriver ; car alors nous serons inséparablement unis. Beau Ciel ! Puissions-nous voir bientôt tes splendeurs ! Terre de larmes ! Qu'ils sont longs les jours d'exil qu'il nous faut parcourir en faisant le triste voyage de la vie. Le CIEL ! Bien-aimés frères ; tel est, en nous séparant, notre dernier rendez-vous. *Ainsi soit-il.*

Sera la Présente Lettre Pastorale lue au Prône de l'Eglise Cathédrale, et de toutes les Eglises Paroissiales du nouveau Diocèse de Saint-Hyacinthe, ainsi qu'au Chapitre des Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa récep-

tion : et tel est le dernier acte de jurisdiction que Nous exerçons dans cette partie de notre Diocèse. qui va former celui de Saint-Hyacinthe.

Donné à Montréal, en l'Hospice de Saint-Joseph, le jour du Glorieux Saint Michel, vingt-neuf Septembre, mil-huit-cent-cinquante-deux, sous notre Seing et Sceau, et le Contre-seing de notre Secrétaire.

† IG. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

J. O. PARÉ,

Chanoine Secrétaire.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTRÉAL

Sur le grand incendie du 8 *Juillet.*

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

*Au Clergé Séculier et **Régulier**, aux Communautés **Religieuses** et à tous les **Fidèles** de notre **Diocèse**, Salut et **Bénédiction** en Notre Seigneur Jésus Christ.*

Nous venons aujourd'hui, N. T. C. F., faire appel à votre charité, en faveur des malheureux Incendiés de Montréal. Nous l'eussions fait plustôt, comme tout Nous en devait faire un devoir ; mais Nous avons été retenu par la pensée qu'avant la moisson vous étiez pour la plupart tellement à la gêne que vos bourses n'auraient pas pu se prêter à l'élan de vos cœurs. D'ailleurs, Nous avons dû prévoir que la plus grande misère se ferait sentir pendant l'hiver qui nous

arrive. Car, grâce à la charité publique, et aux contributions de plusieurs Paroisses de notre Diocèse et des Diocèses voisins, l'été s'est passé sans trop de souffrances. Il faut aussi vous avouer que, depuis ce déplorable événement, Nous avons été tellement surchargé d'affaires incessantes, que Nous n'aurions pu, quand même Nous l'aurions voulu, trouver un instant pour vous faire part de notre juste douleur, et vous entretenir des maux que souffrent vos frères de notre ville épiscopale.

Enfin, après trois mois d'une agitation indicible, Nous commençons à respirer ; mais hélas ! ce n'est que pour sentir plus vivement notre cruelle position Toutefois, oubliant encore nos propres malheurs, Nous allons vous dire ceux de nos chers enfants. En face de tant de décombres, Nous nous reportons, malgré Nous, au jour du huit et à la nuit du neuf Juillet. Jour lugubre, qu'un épais nuage de fumée a changé en la plus sombre des nuits ! Triste nuit, que la vive lueur d'un feu immense a rendue lumineuse comme le plus clair des jours ! Vous ne serez donc pas surpris, si Nous parlons de ce grand incendie, comme s'il était encore fumant. Ah ! c'est qu'il l'est encore véritablement, comme il appert à ceux qui font les fouilles. Mais c'est surtout dans notre cœur qu'il est et sera toujours fumant ! Vous Nous pardonnerez, si Nous vous répétons ici ce que déjà vous avez vu et entendu. C'est que pour Nous le triste événement qui s'est déroulé sur notre ville, si justement chère à notre cœur, pour y laisser tomber la plus terrible des calamités, est toujours nouveau. Les lamentations de l'inconsolable Jérémie vont se mêler tout naturellement à notre récit. Il y a tant de ressemblance entre Jérusalem dévastée et Montréal incendié ! Oh ! puisse l'onction de sa douleur couler dans tous les cœurs !

Racontons d'abord le fait, tel qu'il s'est passé, mais en suivant avec attention, de l'œil de la foi, la main providentielle qui l'a conduit. Le huit Juillet, vers neuf heures du matin, s'allumait au Faubourg St. Laurent, un feu qui, en commençant, n'était rien, et que quelques sceaux d'eau

eussent aisément éteint. Mais, ô Justine Divine ! il n'y en avait pas ! Le réservoir qui était au foyer de l'incendie, se trouvait à sec. Autre circonstance malheureuse, mais également ménagée par la Providence ! Le premier Magistrat. dont l'autorité Municipale et l'activité bien connue eussent été d'un secours si puissant, dans ce grand embrâsement, était alors absent. Ajoutez à cela qu'un soleil ardent avait, depuis un mois, desséché toutes les matières inflammables qui s'offraient à l'action irrésistible du feu, qu'un vent violent rendait encore plus redoutable.

Tout était donc préparé pour qu'aucune force humaine ne pût maîtriser l'élément destructeur qu'une main invisible conduisait évidemment. *Confugit in irâ furoris sui omne cornu Israel.* Aussi se déborda-t-il par torrents ; et allant avec impétuosité de rue en rue, dévora-t-il, avec fureur, les édifices qui lui étaient désignés par une Puissance Supérieure. *Succendit in Jacob quasi ignem flammæ devorantis in gyro.* Les quelques bâtisses qui apparaissaient, le lendemain de l'incendie, çà et là, à travers nos tristes décombres, montraient clairement que Dieu était là, pour prescrire à cette mer de feu, les bornes qu'il lui plaisait. *Hùc usquè venies.* Quoiqu'il en soit, en peu d'heures, la moitié du grand et populeux Faubourg St. Laurent succombait sous les flammes, et n'était plus qu'un monceau de cendres brûlantes, et un amas de ruines embrâsées.

Le soleil, en se couchant, se plongeait ce jour-là dans un océan de tristesse. Hélas ! il laissait sous notre horizon, des milliers de familles sans habits, sans pain, sans abri. Aussi, n'entendait-on, sur tous les points de la cité, que des soupirs et des sanglots, pendant qu'un nuage de fumée, en se joignant aux ombres de la nuit, enveloppait la ville entière d'un voile sombre et lugubre. *Plorans ploravit in nocte.*

Tous les citoyens étaient épuisés de fatigue, après le travail d'une si pénible journée, et soupiraient après le repos de la nuit qui devait, dans un même sommeil, ensevelir les lassitudes de l'esprit comme celles du corps. Mais, ô Dieu !

votre justice n'était pas encore satisfaite; et cette nuit devait être encore plus affreuse que le jour auquel elle succédait. Car voilà que vers les neuf heures du soir, le son alarmant des cloches, et des cris confus annoncent un nouveau feu. Peut-être était-ce celui du jour, qui caché ou mal éteint quelque part, se rallumait avec plus de fureur. Quoiqu'il en soit, il était là aussi le souffle de la colère de Dieu. *Effudit quasi ignem indignationem.* Il fut si grand que la lueur en fut aperçue aux extrémités les plus éloignées de notre diocèse. Il fit tant de ravages qu'il faut les voir, pour s'en former une idée. Le faubourg Québec en fut cette fois le théâtre.

Vous pourrez juger, N. T. C. F., des désastres de notre ville, par le court aperçu qui suit. Plus de 1100 maisons furent consumées; plus de 9,000 personnes se trouvèrent sans abri. Le montant des pertes s'évalue à £500,000. Ajoutez à cette perte celles de l'incendie du six Juin précédent, estimées à £200,000, et vous aurez quelque idée des malheurs de Montréal. O ville infortunée! tu peux bien dire, avec Jérusalem, que tu ressembles à un champ moissonné! *Quoniam vindemiavit me.*

Ajouterons-Nous à ce récit le tableau de quelques-unes des scènes déchirantes qui s'offrirent pendant ce grand embrasement? Des mourants étaient arrachés, avec précipitation, aux flammes qui allaient les dévorer, et portés à quelques arpents pour y mourir, sous de pauvres abris de planches! Des femmes tremblantes étaient tout-à-coup saisies des douleurs de l'enfantement, et mettaient au monde leurs enfants, en plein air, et dans des champs entourés de feu! Un grand nombre de citoyens accouraient pour défendre leurs maisons, et ils ne trouvaient à la place que des ruines; d'honnêtes propriétaires voyaient de leurs yeux brûler plusieurs jolies maisons, fruit de leur industrie et de leur travail! Hélas! les flammes, en quelques heures, dévoraient les épargnes de toute leur vie! Vieux et infirmes pour la plupart, ils ne peuvent plus se remettre à l'ouvrage, Que vont-ils donc devenir? Mais pourquoi pousser si loin

des détails si affligeants ? Notre plume ne saurait les décrire, et notre cœur serré de douleur ne se décharge que par de continuels gémissements. *Multi enim gemitus mei*; *et cor meum mœrens.*

Au milieu de tant de désastres, il était pourtant, N. T. C. F., une chose qui soutenait puissamment le courage. C'était la Foi; mais une Foi vive, plus grande encore que le malheur qu'elle soulageait. Car pendant que de toutes parts, dans les quartiers incendiés, les édifices s'écroulaient avec fracas, ces paroles pleines d'une soumission aussi humble que sublime s'élevaient vers le ciel: *Nous l'avons bien mérité... Dieu nous l'avait donné, Dieu nous l'a ôté, que son saint nom soit béni !* Oh ! il faut l'espérer, ils auront été entendus du Père des Miséricordes ces sanglots de la pénitence, ces actes d'une si parfaite résignation. Ils auront, sans doute, réparé certains désordres, hélas ! trop grands, occasionnés par l'ivrognerie, cette passion si justement maudite de Dieu et des hommes. Car, il faut bien l'avouer à notre honte, il y a eu, pendant l'incendie, d'affreux excès. Mais ils ont été le fait d'un petit nombre, et commis par des hommes sans cœur, et abrutis par la boisson. Oh ! ivrognerie, quand donc disparaîtras-tu des villes et des campagnes, avec tous les crimes hideux que tu traînes à ta suite ! Tes honteux excès, pendant le plus déplorable des incendies, suffiraient pour te rendre à jamais exécrable. Tu ne fis jamais que des monstres; on ne l'a que trop vu dans cette triste occasion. Montréal ! ô cité malheureuse, tu renfermais donc tout à la fois dans ton sein, au jour de ta désolation, des hommes de foi, qui offraient au ciel irrité l'encens du plus pur sacrifice, pour l'appaiser, et des monstres d'iniquité, qui s'immolaient eux-mêmes à la plus brutale des passions, pour multiplier les fléaux de la justice divine sur toi ! Après un tel exemple, N. T. C. F., craignez un vice qui rend semblables à des bêtes féroces, des hommes créés à l'image et ressemblance de Dieu.

La Foi de Montréal était trop vive pour ne pas mériter d'être éprouvée. Elle le fut, et d'une manière bien sensible.

Multa est fides tua. L'Eglise Cathédrale, en face de tant d'édifices embrasés, se trouva bientôt dans le plus imminent danger. Alors tous oublièrent leur propre malheur, pour ne songer qu'à la conservation d'un temple si cher à leur cœur. Elle était si dévote, cette modeste Eglise! et tant de cœurs y trouvaient tous les jours leur bonheur, en s'y épanchant dans la prière! Tous les yeux étaient fixés sur elle, et il n'y avait qu'un vœu, c'était qu'elle échappât aux flammes! Mais le ciel en avait décidé autrement, et elle devait subir le sort du quartier dont elle était la mère: car c'était elle qui lui avait donné naissance. En peu d'heures, il n'en reste plus que les tristes décombres, dont la vue seule fait saigner le cœur. On n'entend que soupirs, pendant que le feu la dévore, et le courage manque à tous, lorsque la cloche fait entendre, en tombant, son dernier son, qui est pour tous le cri d'une profonde tristesse. Car depuis qu'elle ne sonne plus, les rues de Sion pleurent; et pourquoi? parce que l'on ne vient plus aux pieuses solennités du Temple dont elle était la voix, faible à la vérité, mais singulièrement touchante; parceque l'on n'y entend plus le chant de miséricorde: *Epargnez, Seigneur, votre peuple;* parceque le *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie* n'y a plus de Trône; parceque le Bienheureux Jacques, l'Ami intime du Sauveur n'y est plus invoqué; parce qu'enfin le Corps du zélé Pontife qui l'avait fondée, n'y repose plus. Qu'il fut lugubrement solennel le spectacle de la translation des restes de cet Immortel Fondateur! Quelle foule prodigieuse que celle qui se pressait, le 25 Juillet dernier, autour du corps de l illustre Jean-Jacques Lartigue, pendant qu'allant chercher un nouveau repos au sein du Religieux Monastère de l'Hôtel-Dieu, qui avait été son asile, il cheminait gravement à travers les deux quartiers incendiés, qu'il avait si souvent bénis et si heureusement renouvelés. *Viæ Sion lugent eo quod non sint qui veniunt ad solemnitatem.*

Arrêtons-nous ici un peu, N. T. C. F., pour faire ensemble quelques réflexions sur ce triste événement, et fortifier notre

foi qu'une si rude épreuve aurait peut-être ébranlée. Montréal semblait briller de l'éclat des œuvres de justice, et on l'appelait pour cela la *Ville des Aumônes.* Comment se fait-il donc que Dieu, dans sa colère, l'ait enveloppée d'un nuage de fumée? *Quomodo contexit caligine in furore suo Dominus filias Sion?* De tout temps cette ville fut comblée de bénédictions spirituelles et temporelles, recevant en même temps la rosée du Ciel et la graisse de la terre. Elle est, par sa position magnifique, son riche territoire, son commerce florissant, ses immenses ressources sous tous rapports, une des Villes de notre Amérique, que la Providence semble avoir spécialement privilégiées. Voyez cependant comme cette Providence, toujours juste, toujours adorable, vient de la traiter! *Projecit de cœlo in terram inclytam Israel.* Elle possède beaucoup de lieux saints, et entre autres le Sanctuaire Vénérable de N. D. de Bonsecours, qui est comme l'escabeau des pieds du Très-Haut, et le Trône de la Miséricorde de la Glorieuse Mère de Dieu. Et néanmoins, avec quelle sévérité il l'a traitée, au jour de sa vengeance! *Et non est recordatus scabelli pedum suorum in die furoris sui.*

Et pourquoi, N. T. C. F., cette conduite si rigoureuse d'un Dieu si bon, envers une ville si chère à son cœur? Elle va vous répondre elle-même, comme répondait autrefois Jérusalem à ceux qui s'étonnaient de sa désolation. Le Seigneur est juste; et il ne m'a frappée que parce que je l'ai provoqué à la colère. *Justus est Dominus, quia os ejus ad iracundiam provocavi.* Or, la désolation de cette nouvelle Jérusalem est au-dessus de toute expression. Les vieillards n'ayant jamais vu pareil malheur demeurent comme stupéfaits. *Conticuerunt senes.* Les Prêtres, à la vue d'une si grande désolation, ne cessent de gémir. Pour eux, le typhus qui les immola eux-mêmes en si grand nombre, n'est rien. *Sacerdotes gementes.* Les Vierges sont dans le deuil, elles qui allaient si joyeusement s'offrir à la mort dans ces temps d'épidémie dont le souvenir restera sans doute à jamais gravé dans notre mémoire. *Virgines squalidæ.* Les étrangers, saisis d'étonnement, en présence de tant de ruines, s'écrient

hors d'eux-mêmes: Est-ce donc là cette ville tant vantée pour sa beauté et ses plaisirs? *Hœccinè est urbs, dicentes, perfecti decoris, gaudium universæ terræ.*

Et Nous l'Evêque de cette ville infortunée, qui avons sans cesse sous les yeux ces tristes ruines, pourrions-Nous les voir, sans les arroser de nos larmes, à l'exemple du Bon-Pasteur. *Videns Civitatem, flevit super illam.* N'est-ce pas notre devoir de faire entendre, jour et nuit, aux oreilles du Père des Miséricordes, la voix de nos gémissements, en faveur d'une ville si désolée? Ah! Seigneur, souvenez-vous des maux si grands que vous avez laissé tomber sur nous, dans votre juste colère! *Recordare, Domine, quid acciderit nobis.* L'épais nuage de l'incendie a empêché notre prière d'arriver jusqu'à vous. Hélas, c'est qu'elle était appesantie par le poids de nos iniquités. *Opposuisti nubem sibi, ne transeat oratio.* Changez donc nos cœurs, ô Dieu de bonté; et attirez-les à vous, pour que nous nous convertissions tout de bon. *Converte nos, Domine, ad te, et convertemur.* Après cela, Seigneur, faites luire sur nous des jours de bonheur et de prospérité, comme par le passé. Ah! de grâce, relevez de ses ruines la ville de votre Mère. *Innova dies nostras, sicut à principio.*

Mais Nous avons, N. T. C. F., un autre devoir à remplir, c'est celui d'implorer votre charité en faveur de nos pauvres incendiés. D'abord, Nous fesons appel aux sentiments de vos cœurs. Pendant que le Faubourg Québec était en feu, les jeunes Elèves d'un Couvent étaient en pleurs, en face de ce terrible incendie. Ces innocentes enfants passèrent toute la nuit à prier et à sangloter. O vous tous qui passez à travers ces tristes décombres, ne nous refusez pas le sentiment de la vive compassion que nous témoignèrent vos enfants! Le malheur, croyez-le, a besoin d'être plaint. Arrêtez-vous un peu au milieu de ces milliers de cheminées, qui ressemblent assez aux arbres secs de vos forêts, quand le feu les a dévastées, et vous sentirez s'enfoncer dans votre âme le poignard d'une grande douleur. *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor*

meus. Et vous, à qui il n'est point possible de venir contempler de vos yeux ce désolant spectacle, prêtez une oreille attentive à ce que Nous vous disons ici de cette épouvantable catastrophe. Ah! essayez, si vous le pouvez, à vous en faire, par l'imagination, une légère idée. *Audite, obsecro, universi populi, et videte dolorem meum.*

Mais, N. T. C. F., ce sentiment de compassion ne saurait demeurer stérile chez vous. Oh! sans doute qu'il va rendre, s'il est possible, votre charité aussi grande que nos maux. Vous les avez vus de vos yeux peut-être; vous venez du moins d'en entendre de vos oreilles le fidèle récit. Maintenant, nous vous en conjurons, ayez pitié de nous, vous qui certainement êtes nos amis; car vous le voyez clairement, la main de Dieu nous a frappés. *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.*

Au motif de tant de malheurs qui nous écrasent, devons-nous en ajouter d'autres? Eh bien, N. T. C. F., Nous allons le faire dans toute la sincérité de notre âme. Dans toutes les calamités publiques, Montréal a fait couler, dans les villes et les campagnes, des fleuves de charité! Aujourd'hui que cette ville est sous le poids d'une calamité telle que l'histoire de notre pays ne nous en fournit pas d'exemple, elle merite bien quelque sympathie. Aussi la lui a-t-on témoignée de toutes parts, autant que le malheur des temps a pu le permettre.

Vous la lui devez, cette vive sympathie, vous surtout, N. T. C. F., qui habitez son territoire, qui fréquentez ses marchés, qui vous enrichissez de son commerce, qui comptez, parmi ses habitants, vos parents et vos amis. En un mot c'est votre ville; votre intérêt est donc qu'elle se rebâtisse. C'est une ville catholique, par la grande majorité de ses habitants; votre religion vous doit donc inspirer de l'aider à se maintenir dans sa position, qui d'ailleurs protège vos campagnes. C'est une ville ruinée; votre charité doit donc lui venir en aide. C'est une ville-mère; le chef-lieu de votre district; votre patriotisme vous doit donc engager à vous mettre à contribution pour soulager cette mère tom-

bée dans une si grande misère, pour réparer ce chef-lieu, si déchu de sa splendeur.

Que de motifs se pressent ici, sous notre plume, tous plus puissants les uns que les autres, pour vous animer à faire, dans ce grand malheur, une grande œuvre de charité ! Il y a beaucoup de pauvres à soulager. La plupart de ces pauvres étaient à leur aise. C'est un accident, ménagé par la Providence, qui les a réduits à cet état. Un bon nombre ne peuvent plus travailler, pour se rebâtir. Ils s'étaient épuisés à se gagner de petites fortunes. Hélas ! le feu les a consumées comme de la paille. Plusieurs n'avaient point fait assurer leurs propriétés. D'autres ne recevront qu'une partie de leur assurance. Que vont-ils donc devenir ? Le cœur est navré de douleur à la seule pensée de leur malheur. Vous viendrez à leur secours, vous qui êtes naturellement si compatissants, et qui pouvez si facilement les aider à se relever de leurs ruines.

Vous comprenez, N. T. C. F., que Nous plaidons ici principalement la cause des petits propriétaires ; car ce sont eux qui ont le plus souffert de l'incendie, et qui sont par conséquent les plus à plaindre. Ils sont dans la misère, et hors d'état de gagner leur pain, et ils auraient honte de le demander. Eh ! bien, Nous le demandons pour eux ! Cette Lettre est comme leur billet de recommandation. Vous ne Nous avez pas fait défaut, quand Nous avons sollicité votre charité pour les infortunés enfants de l'Irlande, qui venaient mourir sur notre rivage ; ou se trouvaient ici sans pères, sans mères, sans aucuns parents ; pour les incendiés de Québec, qui étaient à peu de chose près, réduits à la même misère que ceux de Montréal. Vous fûtes vivement touchés du malheur des Villages de Boucherville et Laprairie, quand ils furent en grande partie détruits par le feu. Vous ne serez pas moins charitables aujourd'hui que Nous réclamons votre assistance pour notre Ville désolée. Vous lui viendrez en aide d'autant plus volontiers, N. T. C. F., que la chose vous sera plus facile, car Nous ne vous demandons, pour tout secours, que ce que vous dépensez pour vos plaisirs.

Serait-ce trop exiger? Comprenez bien notre pensée. Autrefois, il n'était guères de paroisses qui ne sacrifiât, chaque année, plusieurs centaines de louis pour la boisson ; on vous l'a prouvé bien des fois, le calcul à la main ; et vous avez vu de vos yeux, la ruine de tant de familles qu'ont occasionnée ces maudites liqueurs. Ne pourriez-vous pas, aujourd'hui que vous jouissez des fruits de la Tempérance, offrir, pour soulager tant de malheureux, ce qui autrefois se dépensait en jeux et en divertissements.

Nous n'en doutons pas, N. T. C. F., votre charité sera plus grande, pour soulager le malheur, que ne le fut, dans ces tristes années dont Nous déplorons tous la perte, la sensualité pour satisfaire une vile passion. Pour faire d'utiles et sages économies, vous éviterez toutes ces maisons d'intempérance. Car vous le savez, si vous ne les ruinez pas, en les fuyant, elles vous ruineront, comme elles en ont ruiné tant d'autres; et pourriez-vous, dans un temps de si grande calamité, vous abandonner à des plaisirs si déplacés ! Oh ! Nous vous en conjurons, n'insultez pas au malheur de votre ville, en buvant et en dansant pour ainsi dire sur ses ruines.

D'ailleurs, ne craignez pas que l'on fasse un mauvais usage de vos contributions. Car tout est ici organisé pour qu'elles allent à leur destination. Nos conférences de St. Vincent de Paul vont, avec leur dévouement ordinaire, s'appliquer à bien connaître ce qui manque à chacun, pour que tous travaillent selon leurs forces, et soient secourus selon leurs besoins. Plusieurs de ses membres sont en rapport avec le *Comité de Secours* qui est on ne peut mieux disposé, afin de pouvoir, par leurs efforts réunis, répondre à la confiance publique.

Un autre motif vous presse, N. T. C. F., d'être généreux envers les incendiés de la ville ; c'est celui de la riche moisson que le Ciel vous a donnée, contre toute attente. Il a exaucé vos prières, lorsque la sécheresse vous menaçait de la famine, et il vous a accordé cette céleste rosée qui a engraissé vos champs. Aujourd'hui par un juste retour, écoutez la voix d'un Dieu si libéral, qui vous demande une petite

part des biens dont il vous a comblés. Et ne voyez-vous pas ici le doigt de la toute aimable Providence? N'a-t-elle pas évidemment répandu l'abondance dans les campagnes, pour qu'elles vinssent au secours de la ville? Ceci ne vous paraît-il pas frappant? Vous avez trop de Foi pour ne le pas voir; et vous allez en conclure que plus Dieu vous a donné, plus vous allez donner aux victimes du malheur qui vient de fondre sur vos frères de la ville.

Nous terminons par un exemple de charité, qui sera peut-être plus entraînant que tout le reste; c'est celui de la florissante jeunesse que la Religion cultive à l'ombre de ses autels. Pendant que nos décombres étaient fumants, les Elèves de nos Colléges et de nos Couvents devaient recevoir leurs prix, juste récompense de leur application. Spontanément ils se décident à en faire un généreux sacrifice, pour aider à soulager tant de misères. Leurs bons cœurs étaient navrés d'une trop grande tristesse pour pouvoir goûter le bonheur de ce jour qui a coutume d'être si joyeux. Leurs fronts étaient trop abattus pour consentir à se laisser ceindre de couronnes de lauriers. Ces couronnes furent donc déposées aux pieds des pauvres, et leurs prix furent changés en des ruisseaux de charité, qui coulèrent dans le sein d'une multitude de malheureux. Ces chers enfants, ce sont les vôtres, N. T. C. F., et ce beau trait de charité, il est le fruit de vos exemples plus que celui de nos leçons. Oh! comme il Nous donne confiance que notre appel sera entendu de tous! Oui, Nous le croyons; la charité des campagnes sera aussi grande que la misère de la ville. Et pour que cette Lettre produise son fruit, Nous voulons qu'après chaque Prône où on l'aura lue, ou commentée, on dise un *Pater* et un *Ave*, pour supplier le St. Esprit de répandre dans les cœurs, le souffle de sa Divine Charité. Nous demandons que, dans chaque famille, l'on dise à cette même intention le *Pater* et *Ave* de la prière du soir ou du matin; car Nous comptons plus, pour le succès de cet appel, sur ces courtes prières que sur toutes nos paroles.

O Marie, vous prierez aussi à la même intention, vous qui

êtes la bonne et tendre Mère de toutes les familles que Nous mettons en prières ; vous prierez pour vos enfants, les pauvres incendiés de Montréal. Nous déposons à vos pieds sacrés cette Lettre que Nous avons tâché d'écrire sous vos yeux, et suivant les impressions de votre cœur. Elle aura un plein succès, si vous la bénissez. Toujours votre *Très-Saint et Immaculé Cœur* fut à la tête de toutes les œuvres de ce Diocèse. Aujourd'hui plus que jamais, le glorieux privilége de votre Conception sans tache est l'objet de notre culte. Bénissez donc cette entreprise qui doit prouver au monde, une fois de plus, qu'on ne frappe jamais en vain à la porte de votre cœur maternel.

Anges tutélaires, sanctifiez ces lieux qui vous sont dévoués surtout ceux qui ont été ruinés par l'incendie. *Loca sanctificate.* Patrons du Diocèse, bénissez le peuple de foi qui vous invoque dans son malheur. *Plebem benedicite.* Saints et Saintes du paradis, préservez de toute calamité de pauvres pécheurs qui vous demandent le plus grand de tous les biens, la paix qui console dans le malheur. *Homines peccatores in pace custodite.*

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de l'Eglise de la Providence, servant d'Eglise Cathédrale, à celui de toutes les Eglises Paroissiales, et en Chapitre, dans toutes les Communautés, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en l'Hospice de St. Joseph, le huit octobre mil huit cent cinquante-deux, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire.

† IG., Ev. de Montréal.

Par Monseigneur,

J. O. Paré, *Chan. Sec.*

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DE LA VILLE.

HOSPICE DE ST. JOSEPH, 17 NOV. 1852.

La présente est le résumé de notre conférence d'hier, et va être comme notre feuille de route pour la carrière du Jubilé qu'il nous faut parcourir.

1o. Les exercices publics du Jubilé commenceront le 8 Décembre, et le discours d'ouverture sera dans toutes les Eglises sur l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge. La pureté de mœurs à laquelle nous allons travailler en sera le fruit. Les fidèles seront invités à faire tous ensemble la veille le jeûne du Jubilé.

2o. On préludera au Jubilé général de la ville par le Jubilé des enfants, des infirmes et des prisonniers. On y trouvera la source de toutes les grâces. Aussi faut-il y mettre beaucoup d'importance.

3o. Les enfants qui communieront feront leurs stations, le premier jeudi de l'Avent, et les garçons le jour de la Conception. On les y préparera par quelques jours de retraite.

4o. Les enfants qui n'ont pas fait leur première communion devront être préparés à faire leurs stations le second dimanche de l'Avent ; ils devront être absous s'il y a matière et dispositions suffisantes ; dans le doute l'absolution se donnera sous condition.

5o. Ceux des enfants qui seront capables visiteront une fois les trois Eglises de station, en commençant par celle de leur quartier, et en se réunissant tous à l'Eglise Paroissiale pour un exercice commun. Ceux qui ne pourront pas, visiteront trois fois la même Eglise. On mettra à ces stations toute la solennité pour impressionner vivement les enfants, et toucher leurs parents. On les fera prier pour la conservation de leur innocence.

6o. Les infirmes feront leur Jubilé le premier Mardi de

l'Avent (30 Nov.), et dès Dimanche prochain on avertira ceux qui en ont soin d'appeler leurs confesseurs pour qu'ils aient le temps de les préparer. La sainte communion leur sera portée avec toute la solennité possible. Ce sera, il faut l'espérer, un commencement à l'administration de ce divin sacrement plus démonstrative de la foi de notre ville.

7o. Le Jubilé se fera à la prison après la fête de Noël, afin d'avoir plus de temps pour préparer les prisonniers à cette grande grâce, et pouvoir ainsi réformer tout de bon la prison. Une retraite de trois jours en sera la préparation, après laquelle les prisonniers visiteront trois fois leur chapelle. La fin de leurs exercices sera d'obtenir que la prison ne soit plus un lieu de démoralisation, mais de conversion et de sanctification.

8o. On commencera le

pour les personnes âgées qui n'ont pas fait leur première communion, un catéchisme qui se fera tous les jours à

heures dans on y

instruira aussi ceux qui se disposeront à la confirmation.

9o. Les exercices du Jubilé se feront comme suit dans les diverses églises de la ville ; tous les jours, excepté les *Mercredi*, *Samedi* et *Dimanche*; ces exercices seront remplacés le *Mercredi* par le Chemin de la Croix, le *Samedi* par les confessions, et le *Dimanche* par les offices publics. A l'église Paroissiale, l'exercice du matin se fait à 8½ h., et celui de l'après-midi, à 6 h., à St. Patrice à St. Pierre au collége Ste. Marie à la Providence au Côteau St. Louis

Ces exercices pourront varier selon les besoins, mais il y a toujours chant de cantiques, instruction, et bénédiction du St. Sacrement, le matin avec le ciboire, et le soir avec l'ostensoir.

10o. Il y aura communion générale pour les femmes, le 4ème Dimanche de l'Avent, et pour les hommes, le jour de Noël.

Après chaque communion générale des enfants, comme des grandes personnes, l'on fera amende honorable à N. S. pour tous les outrages qu'il reçoit au St. Sacrement.

11o. On disposera toutes choses pour que les hommes puissent se confesser aux heures qui les accommoderont le plus, et aussi longuement qu'il sera nécessaire ; c'est pour cette raison que le Jubilé des enfants, des infirmes, des prisonniers a été mis à l'avance.

12o. On profitera des moments libres pour aller visiter à domicile ceux que l'on saura être éloignés des Sacrements On en fera la liste, et l'on se partagera le soin de courir après les brebis égarées. Les fidèles seront exhortés à prendre part à cette sollicitude des pasteurs, en emmenant à confesse ceux de leurs connaissances qui se négligent. L'exercice du soir se terminera par 5 P. et 5 Av. que l'on dira en présence du St. Sacrement et au son des cloches pour la conversion des pécheurs. On la récitera en même temps dans toutes les maisons et à genoux.

13o. Les communautés d'hommes et de femmes, les confréries et sociétés seront invitées à faire leurs stations en corps. Elles prieront pour le succès de l'œuvre dont les a chargées la divine Providence, pour les gloire de Dieu et le salut des Ames.

14o. Les aumônes pour la Propagation de la Foi seront appliquées à la fondation d'une maison d'éducation dans les pays sauvages sous la direction du Conseil Central, et celles pour les pauvres à faire un établissement qui ait pour objet de réformer les mœurs, sons celle du Conseil particulier de St. Vincent. Chaque conseil sera invité à nommer quelqu'uns de ses membres pour faire les collectes, et tous s'emploieront à embraser le zèle public pour ces deux œuvres qui, si elles réussissent, seront deux monuments toujours subsistant du Jubilé de 1852.

15o. Chaque confesseur se prêtera selon ses forces à rendre service aux pauvres âmes qui pourront s'adresser à lui pour revues ou autres besoins spirituels.

Mais on ne perdra pas de vue qu'il est souverainement important que chacun fasse, pendant le Jubilé, connaissance avec celui qui le devra diriger après. N'oublions pas que la fréquente confession est le grand, pour ne pas dire

l'unique moyen se de persévérer. Or,sans confesseurs attitrés, pendant les bonnes dispositions du Jubilé, il y aura pour beaucoup, grand danger de ne pas retourner à confesse.

16o. Il y aura pendant le Jubilé réunion spéciale et exercice particulier pour chaque confraternité, afin de réchauffer dans cette fournaise, toutes les œuvres de la cité.

17o. On avertira souvent la ville qu'il lui faut se montrer *une ville en Jubilé*, la cessation de tous plaisirs mondains, la privation de toutes promenades inutiles, la fuite de toute société dissipante, le silence ou du moins les bonnes conversations, l'assiduité à l'église, l'application aux devoirs de son état, la frugalité à table, la simplicité dans les ajustements, enfin le véritable changement de vie, sont des dehors sacrés dont la ville doit s'entourer, et dont l'effet est de produire des impressions vives et durables. Ces impressions de grâces devront se faire sentir par une véritable réforme de tous les abus qui semblent se ranger tous sous les chefs principaux : 1o. les aubergistes qui enivrent. 2o. les jeunes chartiers qui se démoralisent. 3o. les jeunes filles qui se perdent. 4o. la haute classe qui ne pratique pas. 5o. les enfants qui vagabondent sur les marchés. 6o. les servantes ou couturières qui se débauchent. 7o. puis le luxe, les injustices, les blasphèmes, les faux serments, les paroles obscènes, la lecture des romans, la mauvaise éducation domestique, l'oisiveté, les mauvaises fréquentations avant le mariage, et autres semblables monstres.

18o. Les églises de stations seront ornées tout le temps du Jubilé comme aux grandes fêtes de l'année, et on y exposera les saintes reliques dont elles sont en possession, à la vénération des fidèles qui y seront invités fréquemment à les honorer, parce qu'elles sont des instruments de grâce, et des vases de bénédictions.

19o. On sera simple dans les instructions. Chacun travaillera avec zèle au succès de son œuvre.

On prendra tous les moyens extérieurs qui pourront contribuer à la réforme des abus. On donnera beaucoup d'avis, en chaire, au catéchisme, au confessionnal, on ne doit plus

parler que de Jubilé. La présente circulaire en fournira le sujet. On relira le Mandement du Jubilé, le 2nd Dimanche de l'Avent. On ne fera qu'un cœur dans l'accomplissement des œuvres et exercices du Jubilé.

20o. L'Immaculée Vierge est à la tête du Jubilé, espérons. Nous sommes chargés de l'exécution, craignons. C'est dans ses sentiments de défiance de moi-même, et de confiance en Dieu par Marie que je suis très cordialement.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, le 8 Septembre 1846.

Monsieur,

Je vous envoie les divers règlements dont nous nous sommes occupés pendant la Retraite Pastorale. En lisant avec toute l'attention qu'elles méritent les observations faites sur le projet du Règlement soumis à la sérieuse considération du clergé, je me suis de plus en plus convaincu qu'il y a pour ce diocèse un bien incalculable à attendre de ces rapports intimes que Dieu m'inspire de former entre l'Evêché et tous les membres du clergé. Je dois vous dire en toute franchise que je n'aurais jamais pensé à établir les Conférences Ecclésiastiques, si j'avais eu à craindre qu'il y eût dans le Clergé un mauvais esprit ; parce que ces assemblées dirigées par ce mauvais esprit ne manqueraient pas de dégénérer en licence. J'ai au contraire toute confiance que vous êtes tous pénétrés de ces vérités ; 1o. que plus l'Evêque aura d'autorité, plus le clergé sera considéré ; 2o. que plus cette autorité sera dirigée selon les Sts. Canons, plus elle donnera d'éclat et d'importance à tout le Corps.

Ecclésiastique ; 3o. que plus le Clergé sera uni de cœur et d'âme à son Chef, plus l'Episcopat, qui est comme le tronc sacré, qui reçoit du champ fertile de l'Eglise une sève toute céleste, fera produire de fruits à chacun de ses membres, qui sont autant de branches de l'arbre de vie, planté au milieu de ce Paradis terrestre.

Voici maintenant ce que j'ai cru devoir faire par rapport à notre Règlement et à nos Conférences :

1o. Après avoir intercalé dans le Projet de Règlement les diverses corrections qui m'ont été suggérées, je vous l'adresse, en vous avertissant que ce n'est encore que par forme d'essai, que je vous le propose : ainsi vous avez jusqu'à la prochaine Retraite Pastorale pour l'introduire petit à petit dans votre Paroisse, selon que vous jugerez la chose possible et avantageuse. Vous en conférerez ensemble dans vos réunions ; et vous ferez vos observations pour y ajouter ou en retrancher ce qui vous paraîtra devoir contribuer davantage au bien de la Religion. Tâchez qu'il y ait uniformité parfaite entre votre paroisse et les paroisses voisines ; car ceci me paraît essentiel pour l'honneur du clergé et le bien des fidèles. Qu'on ne puisse pas dire : *On fait bien cela dans telle paroisse, pourquoi ne le ferait on pas ici ?*

2o. Vous ferez aussi l'essai des divers règlements ci-joints pour la direction des sacristains, bedeaux, etc.

3o. Dans la Conférence du mois de Janvier prochain, on s'occupera des cas réservés. La question se réduit à ceci : *Quels sont les péchés auxquels il serait avantageux d'attacher une réserve ;* en adoptant pour les interprêter les règles communes de la Théologie ; v. g. celles de St. Liguori, et en laissant en vigueur les cas réservés au Pape, parce que d'abord il est très rare que l'on tombe dans cette réserve ; et ensuite parce que ces cas étant reçus dans le diocèse, l'Evêque n'a pas le droit de les supprimer.—Il serait probablement à propos que deux ou trois Prêtres fussent chargés de rédiger ce Projet de cas réservés ; et qu'on le discutât ensuite dans la Conférence de Janvier. Les permissions

générales d'en absoudre en certaines circonstances pourront subsister.

L'on s'occupera dans la Conférence de Juillet des moyens à prendre pour adopter un Tarif uniforme, aussi rapproché que possible de l'usage commun dans la perception des droits casuels.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

(Vraie copie)

J. O. PARÉ, Chan. Secrétaire.

P. S.— L'on voudra bien adresser au R. P. Tellier, à Laprairie, les secours que chaque paroisse pourra donner aux incendiés de ce village. Je vous conseille d'attendre, pour faire la souscription, que les récoltes soient finies ; et que les gens aient commencé à vendre leurs produits.

Veuillez bien, dans vos instructions, recommander à vos gens de faire un bon usage des biens que leur donne la divine Providence ; en leur laissant apercevoir que l'abus qu'ils en feraient pourrait bien faire revenir les mauvaises années dont ils se ressentent encore. Insistez pour qu'ils ne fassent point de dettes si facilement qu'ils en ont fait par le passé ; et qu'ils acquittent au plus tôt celles dont ils se trouvent chargés.

† I. E. M.

PROJET DE RÈGLEMENT

POUR QU'IL Y AIT UNIFORMITÉ DANS LE GOUVERNEMENT DES CURES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Le Prêtre doit être saint pour sanctifier les autres. Or pour la sanctification des âmes, six choses sont nécessaires: 1o. La vie du Pasteur réglée selon les saints Canons; 2o. L'instruction; 3o. L'administration des Sacrements; 4o. Le culte; 5o. Les secours spirituels et temporels; 6o. Les Associations.

CHAPITRE I.

Vie du Pasteur réglée suivant les Saints Canons.

I. Se lever et se coucher, autant que possible, à une heure fixe; faire exactement et de suite au moins une demi-heure de méditation: régler sa journée et déterminer l'emploi de son temps.

II. Célébrer chaque jour la sainte Messe à une heure marquée et commode pour les fidèles: s'y préparer avec un profond recueillement et consacrer un quart d'heure à l'action de grâces.

III. Réciter le saint office à des heures réglées et à l'église, si faire se peut; se recueillir avant de le commencer; dire matines et laudes la veille.

IV. Lire chaque jour, avec attention et d'une manière suivie, un ou deux chapitres de l'Ecriture Sainte; donner un temps déterminé à l'étude de la théologie.

V. Trouver, s'il est possible, quelque moment pour une lecture spirituelle d'un quart d'heure, une visite au Saint Sacrement, et la récitation d'une dizaine au moins de cha-

pelet, en s'agrégeant à une quinzaine du Rosaire vivant, qu'il est si avantageux d'établir dans sa Paroisse pour faire dire le chapelet dans chaque famille. S'efforcer d'être constant dans la pratique de l'examen particulier ; et le soir ne jamais négliger celui de toute la journée.

VI. Choisir pour confesseur ou directeur le Prêtre du voisinage le plus éclairé et le plus rempli du véritable esprit du sacerdoce : se confesser au moins tous les quinze jours : dans cette importante action ranimer sa foi et ne rien donner à la routine.

VII. Avoir un grand zèle pour la propreté, l'ornement et la pompe religieuse de tout ce qui tient au service divin : église, sacristie, enfants de chœur, etc.

VIII. Cultiver l'enfance et la jeunesse avec un soin particulier : veiller sur les écoles, rendre les catéchismes intéressants, etc.

IX. Zèle ardent, mais calme, prudent, éclairé, constant, zèle dont la charité seule soit le principe et comme elle, plein de douceur, de patience, de compassion pour les pécheurs.

X. Regarder l'instruction préparée par l'étude, plus encore par la prière, et soutenue par le bon exemple, comme le premier et l'essentiel moyen de devenir le sauveur de ses frères.

XI. Se rendre avec ponctualité et sans murmure au confessionnal : accueillir avec douceur, encourager avec bonté, écouter avec patience, exhorter avec ardeur, diriger avec sagesse, en prenant pour guide St. Ignace de Loyola et St. Alphonse de Liguori.

XII. Visiter les malades avec le plus grand empressement, surtout s'ils sont pauvres et ignorants, et ne pas attendre les derniers moments pour les préparer au saint Viatique. Après qu'ils sont administrés, les voir aussi souvent que possible.

XIII. Pour établir et conserver l'esprit de piété parmi les fidèles, favoriser de tous ses efforts, la fréquentation des Sacrements, les dévotions solides, celles surtout qui ont

pour objet l'adorable Eucharistie, le Sacré-Cœur, la très-sainte Vierge.

XIV. Porter le plus grand intérêt aux Séminaires ; cultiver avec soin les vocations naissantes ; étendre l'œuvre si admirable de la *Propagation de la Foi ;* exciter les fidèles à la dévotion à la Passion de Notre-Seigneur, au chemin de la Croix et à Notre-Dame des Sept Douleurs.

XV. Observer fidèlement le précepte rigoureux de la résidence ; ne point sortir du Diocèse, sans une permission par écrit de l'Evêque, ne point aller à la chasse sans une semblable permission ; accepter rarement à manger hors de chez soi, éviter de donner soi-même de grands repas, et ne s'écarter jamais des saintes règles de la sobriété.

XVI. Aimer charitablement tous ses confrères, ne se lier particulièrement qu'avec ceux qui ont bien l'esprit de leur saint état ; ne se permettre jamais de délassements contraires au caractère sacré dont on est revêtu ; se garder de tout ce qui porte à la dissipation ; conversations gaies, mais graves et importantes, sur les devoirs de son état et les moyens à prendre pour procurer la gloire de Dieu. Avertir l'Evêque aussitôt que quelque confrère voisin tombe sérieusement malade, pour qu'il puisse le faire assister par le Prêtre qui conviendrait au malade, et qu'il ne soit pas abandonné seul dans sa cure, pendant un temps si critique.

XVII. Professer une soumission pleine de foi à l'autorité épiscopale, respecter les décisions qui en émanent, observer en tout point les rubriques du Bréviaire et du Missel, se conformer exactement au Rituel et à toutes les règles de discipline en vigueur dans le Diocèse.

XVIII. Eloigner de sa maison toute personne qui pourrait fournir prétexte aux plus légers soupçons, et s'en tenir scrupuleusement à ce qui est ordonné touchant l'âge et les qualités des personnes que l'on emploie à son service.

XIX. Porter toujours avec la tonsure, qui doit être de la grandeur requise par son ordre, la soutane et tout le costume ecclésiastique ; propreté, mais rien qui ressente le luxe dans les vêtements et dans l'ameublement.

XX. Faire tous les ans une retraite en particulier, quand on ne peut se procurer les avantages de la retraite générale.

XXI. Avoir avec ses collaborateurs un entretien ou conférence par semaine pour s'entendre, afin d'avoir uniformité de conduite au confessional, en chaire, pour les visites à faire ou à recevoir, etc.

XXI. Dans les concours, inviter de bons confrères à venir entendre les confessions, à donner des instructions etc. Ce secours procuré chaque année à sa Paroisse, empêche bien des confessions et communions nulles et sacriléges. Mais avant de se mettre à l'ouvrage, avoir une conférence avec tous les ouvriers invités pour convenir de ce qu'il faudra faire, afin qu'il y ait uniformité de direction, et que tel qui sera rebuté à un confessional ne puisse pas être admis au confessional voisin où il ferait le même aveu.

XXIII. Avoir chaque mois un jour de retraite pour s'y préparer à la mort. Relire ce jour-là le présent réglement et s'imposer quelques pénitences, si on en a violé quelques points.

Omnis disciplinæ in præsenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris ; postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitiæ.—Heb. 12.

CHAPITRE II.

De l'instruction.

I. Il y aura instruction tous les dimanches et fêtes d'obligation.

II. Ces instructions seront simples et à la portée du peuple, et ne dureront pas plus d'une demi-heure.

III. Une lecture glosée pourra quelquefois en tenir lieu.

IV. Le grand prône, ou les principales vérités de la Foi, qui se trouvent au Rituel, avec quelques réflexions pour les faire goûter aux fidèles, se liront quatre fois par an, savoir

le premier dimanche qui suit chaque semaine des Quatre-Temps.

V. Les Epitres et Evangiles du Dimanche, qu'on lira en langue vulgaire, pour servir de texte, devront être communément la matière de l'instruction.

VI. On s'attachera à expliquer l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique, le Symbole des Apôtres, les Commandements de Dieu et de l'Eglise, les Actes des vertus théologales, l'*Angelus*, les Sacrements, etc., parceque toute la Religion est là.

VII. L'on entrera dans tous les détails nécessaires pour que le peuple puisse bien saisir toutes les instructions.

VIII. L'on évitera avec grand soin les personnalités qui blesseraient certains particuliers et les aigriraient sans les corriger.

IX. Pendant le carême, l'on fera le lundi et le mercredi de chaque semaine la prière du soir, à l'heure la plus commode. Elle sera suivie d'une lecture glosée ou d'une instruction et de la bénédiction du Saint Sacrement. L'on y chante une seule antienne avec le verset et oraison du Saint-Sacrement; et l'on n'encense le Saint Sacrement que deux fois, lorsqu'il a été exposé sur l'autel et après la bénédiction. Il est à désirer que les vendredis du Carême l'on fasse le *Chemin de la Croix*, qui sera aussi terminé par la Bénédiction du Saint Sacrement.

X. L'on ne parlera jamais en chaire que de choses qui intéressent la foi et les bonnes mœurs; et jamais d'affaires étrangères à la religion.

1. Le catéchisme se fera régulièrement tous les dimanches et fètes, à l'Eglise, depuis le commencement de Mai jusqu'à la St. Michel. On ne peut que louer ceux qui pourront réunir assez de monde poür le faire même en hiver (1). En ville le catéchisme se fera hiver comme été.

XI. Afin de préparer les enfants à la première commu-

(1) On entend ici par l'*Eté* le temps qu'il y a depuis Pâques jusqu'à la solennité de la St. Michel inclusivement. La saison d'hiver comprend le reste de l'année.

nion, le catéchisme se fera trois jours par semaine pendant trois mois.

L'on ne se contentera pas, pendant ces catéchismes, d'éclairer les esprits des enfants, en développant leurs petites intelligences par des explications simples et courtes, mais on s'attachera à bien former leurs cœurs en leur apprenant et en leur faisant pratiquer tous les devoirs de la vie chrétienne ; en sorte qu'au sortir de leur première communion, ces enfants sachent sanctifier toutes leurs actions.

(Il est plus qu'inutile de remarquer que le Pasteur seul peut faire le catéchisme avec avantage, parceque lui seul peut souffler dans ces petits cœurs l'esprit de vie surnaturelle, qui procède de l'Esprit Saint, qui lui a été donné à son ordination, pour *enseigner les vérités* de la Religion, et les faire goûter et pratiquer. Impossible que ceux qui n'ont pas reçu cette haute mission puissent réussir. Il faut donc trembler pour l'instruction des enfants qui n'ont entendu que des bouches laïques leur parler de leurs devoirs religieux.)

Pour cela observer les pratiques suivantes: 1o. Faire donner aux enfants leur cœur à Dieu, au commencement de chaque catéchisme, ce qui peut se faire tantôt tous ensemble pour abréger, et tantôt seul à seul pour s'assurer qu'ils récitent bien cette prière ; 2o. Leur inspirer des motifs surnaturels dans tout ce qu'ils font ; 3o. Les faire prier, entendre la messe, se confesser, communier avec des vues et des sentiments de foi ; 4o. Revenir sans cesse à la charge pour qu'ils comprennent bien qu'on ne peut être à Dieu qu'autant que l'on obéit à ses parents, que l'on évite les mauvaises compagnies, que l'on est scrupuleux sur le bien d'autrui ; 5o. Entrer avec prudence dans tous les détails des cas particuliers qui doivent se présenter aux enfants, afin de les prémunir d'avance contre tous les dangers qui les attendent ; 6o. Les fortifier contre les passions qui vont bientôt éclore ; 7o. Avoir un bon nombre de traits d'histoire frappants pour mieux graver dans ces jeunes cœurs les saintes vérités qu'on

leur explique ; 8o. Faire répéter, à la fin du catéchisme, les explications données et les exemples cités par quelques-uns d'entr'eux ; 9o. Donner à chaque catéchisme une ou deux petites images, croix ou médailles, à ceux qui ont été plus sages et qui ont montré plus d'intelligence, d'attention, etc. ; 10o. Varier de demi-heure en demi-heure les exercices du catéchisme, pour reposer l'esprit des enfants, en faisant en sorte que la récitation de la lettre, l'explication, quelques dizaines de chapelet méditées selon l'ordre des mystères joyeux, douloureux et glorieux, le chant des cantiques, se succèdent alternativement.

XII. L'on obligera les enfants qui ont fait leur première communion à venir au catéchisme les dimanches et fêtes, le reste de la saison, et pendant ce temps, on leur fera faire leur seconde et troisième communion. L'année suivante, ils devront encore fréquenter les catéchismes les dimanches et fêtes ; et on les fera communier ensemble avec quelque solennité, au moins une fois, pour les encourager à être assidus aux instructions.

XIII. Pour que les enfants, et aussi toute la paroisse, soient frappés du spectacle de la première communion, on y invitera autant de prêtres étrangers qu'il sera possible. L'on chantera le *Veni Creator*, au commencement de la messe, et le *Te Deum*, à la fin. L'on fera la rénovation des vœux du baptême, en présence du baptistère, et la consécration des enfants à la Ste. Vierge devant son autel ou quelque statue qui puisse frapper les sens et l'imagination.

XIV. L'on exigera que les instituteurs et institutrices fassent le catéchisme au moins deux fois par semaine ; et on les formera avec soin à le bien faire. En donnant de bonnes méthodes pour y réussir, on s'épargne beaucoup de besogne, puisque leurs élèves se trouvent par là tout préparés à bien comprendre les leçons des pasteurs.

XV. Afin qu'ils ne négligent point un devoir si important, l'on exigera que tous les enfants des écoles assissent avec leurs maîtres et maîtresses au catéchisme les dimanches et fêtes, en donnant à chaque école une place distincte. L'on

établira une espèce de concours en donnant un prix à l'école qui aura fourni, proportion gardée, plus d'élèves capables de réciter les chapitres qui auront été donnés le dimanche précédant pour leçon du catéchisme du jour.

XVI. L'on exhortera souvent les paroissiens à assister à ces instructions religieuses et à ces concours; et l'on s'appliquera avec tout le soin possible à former la génération actuelle, par l'éducation chrétienne et religieuse.

XVII. Les enfants devraient être généralement prêts à faire leur première communion à dix ou onze ans.

L'on confessera au moins une fois par année les enfants de sept ans et au-dessus, qui n'ont pas encore fait leur première communion. Avant de les entendre en confession, on leur fera le catéchisme, pour leur expliquer les principaux mystères de la foi, les dispositions qu'ils doivent apporter à la confession qu'ils vont faire; et on leur fera produire tous ensembles les actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition et autres prières. Car ceux des enfants, qui se disposent prochainement à faire leur première communion, devront se confesser quatre ou cinq fois dans l'année; et ils le feront encore plus souvent lorsqu'ils fréquenteront les catechismes de la première communion.

XVIII. Quand il sera question de la confirmation, l'on fera aux confirmants un cours d'instructions pour leur rappeler tout ce qu'il leur a fallu apprendre pour leur première communion; et on les interrogera avec soin, non seulement sur le chapitre de la Confirmation, mais encore sur leurs prières et le reste de leur catéchisme.

XIX. Dans les lieux où il n'y a pas d'écoles, l'on établira des catéchistes, afin qu'il y ait partout pour les enfants des moyens d'apprendre au moins la lettre du catéchisme, avant qu'ils soient admis aux instructions pour la première communion.

XX. Chaque Paroisse devra avoir sa bibliothèque composée de livres choisis, selon un catalogue qui pourra être donné au besoin. Cet établissement devient urgent, et pourrait se faire sans beaucoup de frais, si l'on s'entendait pour

s'abonner à quelques associations de Bons Livres, et pour faire faire l'achat des livres par quelques personnes zélées.

XXI. L'on exigera que les sages-femmes soient suffisamment instruites pour pouvoir, sans danger, assister les femmes à leurs couches, dans les cas ordinaires, et faire appeler les médecins, lorsqu'il y a nécessité: ce que devraient attester quelques médecins habiles auxquels on les renverrait pour en obtenir des certificats de capacité. Chaque année, on les réunira pour leur rafraîchir la mémoire de ce qu'elles doivent savoir et pratiquer quand il leur faut ondoyer les enfants. On leur suggèrera les actes et pieux sentiments qu'elles devront faire produire aux femmes malades, pour qu'elles sanctifient leurs souffrances par la pénitence, la douceur, la résignation à la sainte volonté de Dieu. Il faudra avoir soin que les femmes, avant leurs termes, approchent des sacrements, pour prévenir tout malheur, et attirer sur leurs enfants les bénédictions du ciel.

XXII. Il faudra aussi s'assurer prudemment si les médecins sont capables de baptiser les enfants quand il y a danger; et s'ils ne seraient pas dans l'usage de tuer les enfants pour sauver les mères, quand ils croient les uns et les autres en danger.

XXIII. Il est a propos de donner chaque année, une instruction sur les cas réservés, et d'avertir que dans plusieurs circonstances les confesseurs ont le pouvoir d'en absoudre, afin d'attirer au confessionnal ceux qui, étant tombés dans de grands péchés et ne pouvant ou ne voulant point recourir à l'Evêque, s'éloignent de la confession sous prétexte que les Prêtres n'ont pas assez de pouvoir pour les absoudre.

CHAPITRE III.

Administration des sacrements.

I. L'on se fera un devoir d'apprendre et d'observer ponctuellement les règles prescrites dans le Rituel pour l'administration des sacrements.

II. Les baptêmes se feront en été à l'église, et à la sacristie en hiver.

III. Le baptistère sera tenu sous clef; et on n'y déposera que les choses nécessaires à l'administration du baptême. Il sera entretenu avec décence et propreté, de manière à inspirer un profond respect pour ce premier Sacrement. L'on veillera à ce que l'on ne mette dessus ni chapeaux, ni parapluies, ni autres choses quelconques.

IV. Le temps sera partagé entre les diverses fonctions du Saint Ministère.

V. Dans les temps de concours, v. g. le Carême, l'on assignera à chaque Arrondissement le jour de la semaine où les gens de ce quartier devront venir se confesser. Dans ce temps, l'on donne toutes les heures du jour au confessionnal, et aux divers exercices en usage, excepté celles où il faut prendre les besoins et le repos nécessaires. Chaque chose doit avoir son heure fixe, afin que chaque Paroissien soit sûr, en venant, de trouver son Pasteur pour la fonction qu'il désire requérir de son ministère. En général, en Carême et dans les temps de concours, être au confessionnal depuis six heures jusqu'à 11 heures, en prenant le temps de célébrer et de faire son action de grâces. Repos jusqu'à deux heures : confessions, baptêmes, malades, jusqu'à quatre: prières et instructions jusqu'à quatre et demie ou quatre et trois quarts. Confessions jusqu'à sept heures. Même règlement pour les samedis et veilles des grandes fêtes qui sont d'obligation.

VI. Pour l'uniformité, on recommande aux confesseurs de suivre au confessionnal la doctrine de St. Alphonse de

Liguori. Il est d'usage de n'admettre à la sainte communion ceux qui se marient sans dispense à des protestants, ainsi que ceux qui, étant catholiques, vont, *in fraudem legis*, se marier devant des ministres ou des magistrats, qu'après un an d'épreuve à compter du moment de leur faute afin de réparer le scandale donné par un semblable attentat. On suit la même conduite à l'égard des filles qui tombent en faute. Mais on peut absoudre toutes ces personnes, du moment qu'on les juge préparées.

VII. L'on entendra les confessions tous les jours, excepté les jeudis, depuis six heures du matin jusqu'à huit heures. Depuis dix heures jusqu'à midi, se feront les baptêmes et les petits enterrements. Dans l'après-dîner l'on visitera les malades pour lesquels on viendra les chercher, à moins qu'il n'y ait nécessité de les aller administrer dans un autre temps. On ira ensuite les consoler aussi souvent que l'on pourra. Chaque mois, l'on consacrera une ou deux journées à la visite des écoles.

VIII. Les mariages, grand'messes, et services avec sépulture, se feront à huit heures en été, et à huit heures et demie en hiver. Permission est donnée de faire les mariages sans messe, quand les gens viennent après cette heure.

IX. On suivra, pour la perception des droits casuels, le Tarif approuvé par l'Evêque.

X. L'on devra bénir les mariages, faits clandestinement, mais on avertira les parties qu'on ne leur demandera pas leur consentement, quand il a été donné validement.

(Les *quæstiones circa matrimonia* aideront à décider les cas qui se présentent là-dessus.)

XI. Pour ces bénédictions, l'on fait les prières marquées au Rituel, en omettant le consentement et la prière, et changeant les allocutions et oraisons pour qu'elles conviennent à un mariage déjà validement contracté.

XII. Quand un mariage a été nul à cause de quelque empêchement secret, ou qui ne peut devenir public, le confesseur qui l'a appris au confessionnal, recommande à son pénitent de le lui faire connaître hors du tribunal : Il obtient

ensuite lui-même la dispense, si le pénitent ne peut recourir au Supérieur ; et ayant préparé, autant que possible, par l'absolution, les parties aux grâces du sacrement, il les retient seules à la sacristie ; et là, leur ayant signifié qu'elles ne sont pas validement mariées, à cause d'un certain empêchement dont il leur a obtenu dispense, il les avertit qu'il leur faut réhabiliter leur mariage, pour participer à ses bénédictions. Il leur fait ensuite donner leur mutuel consentement, comme au Rituel, et les bénit par les paroles, *et ego auctoritate Dei* etc. Cette réhabilitation se fait sans témoins ; et on n'en dresse point d'acte dans le Régistre.

XIII. Que si l'empêchement, qui a annulé le mariage, peut devenir public, ce qui arrive lorsqu'il est question d'une parenté, ou affinité licite etc., après avoir obtenu les dispenses requises de bans et empêchement, on doit appeler deux témoins pour assister au renouvellement du consentement ; et on en dresse acte dans le Régistre, en faisant référence au premier mariage et en mentionnant pourquoi il s'est trouvé nul.

XIV.—Quand, à raison de certains scandales, donnés par ceux qui ont contracté un mariage nul devant un Ministre ou un Magistrat, au mépris de leurs pasteurs, l'Evêque juge à propos de faire faire amende honorable par les parties coupables, on doit observer ce qui suit. Avant de prononcer cette amende honorable, il faut avoir la précaution de la lire en particulier aux deux parties, et si elles sont mineures, devant leurs pères ou leurs tuteurs qui, ainsi que les parties contractantes, consentiront devant deux témoins qu'on la lise à l'église.

"NN. et NN. dont je vais immédiatement publier le premier ban, ayant grandement scandalisé cette Paroisse (par le rapt qui a eu lieu sur la fille,) (ainsi que par le faux mariage que tous deux ont prétendu contracter réellement devant un homme qui n'était pas leur pasteur légitime,) (et par la cohabitation publique qu'ils ont eue depuis ce prétendu mariage) ; Mgr. l'évêque de Montréal a ordonné qu'ils repareraient aussi publiquement ce scandale : en con-

séquence tous deux m'ont prié de déclarer, dans la présente Assemblée, qu'ils demandent pardon à Dieu et à l'Eglise du scandale affreux qu'ils ont donné par la conduite susdite et qu'ils sont très fâchés de l'avoir tenue. Prions Dieu, mes frères, qu'il fasse miséricorde à ces pécheurs repentants ; et comme nous nous sommes affligés de leur égarement, réjouissons-nous également de leur retour."

XV. Lorsque de justes raisons empêchent de faire connaître aux parties que leur mariage a été nul; et que l'on a lieu de craindre de graves inconvénients, si on les séparait, l'on doit envoyer à l'Evêque la partie coupable, sans lui déclarer la nullité de son mariage. Mais s'il est moralement impossible qu'elle aille trouver le Supérieur Ecclésiastique, le confesseur ayant obtenu une dispense *in radice*, et ayant donné l'absolution au coupable, s'il y est préparé, lui signifie que *son mariage avait été nul à cause d'un certain empêchement, mais qu'il le déclare bon et valide, en ayant obtenu le pouvoir de l'Evêque.* En demandant cette dispense, il faut envoyer les noms des parties, avec la date et le lieu du mariage qu'il faut réhabiliter par la dispense *in radice* à l'Evêque qui doit tenir un Régistre secret de ces mariages ainsi réhabilités.

XVI. Lorsqu'il est question d'obtenir une dispense de mariage. il faut exposer au Supérieur les raisons qui peuvent l'induire à l'accorder, telles qu'on peut les voir dans la Théologie morale de St. Liguori (Lib. VI. Tract. VI. Cap. III. Dub. IV. De matrimonio, surtout aux n. 1129: 1130.) Il faut, sous peine de nullité, que l'inceste soit déclaré à celui qui dispense ; et aussi s'il a été commis dans l'intention de forcer l'Evêque à l'accorder. A l'avenir, nulle dispense ne devra être accordée que sur une lettre du Curé, qui exposera les raisons que les parties ont de la solliciter. On s'assurera, en recourant à leur acte de baptême, que les parties ont l'âge requis par les Canons. On profitera de la circonstance de leur mariage, pour s'assurer si elles sont suffisamment instruites de leurs prières et de la doctrine chrétienne. De plus, on les instruira de tout ce qui est nécessaire pour rece-

voir dignement le sacrement de mariage, en recourant à l'extrait du Rituel. On y ajoutera, immédiatement avant le mariage, l'instruction suivante :

XVII. In usu matrimonii, effusio seminis extra vas naturale est semper mortale peccatum, et ad debitum conjugale sub gravi tenentur conjugati, nisi legitime impediantur. Hæc duo debita inter alia prudenter monendi sunt sponsi immediate ante matrimonii celebrationem. Praxis Dominicam orationem et Angelicam Salutationem recitandi, ante actum conjugalem, valdè salutaris est, quia sponsorum mentes purificat oratio et illos à gravissimis peccatis quæ sæpissime committuntur removet. Unde ad hanc praxim amplectendam contrahentes adhortetur confessarius, illos simul præmonendo ne unquàm contrà conscientiam agant; sed in omnibus dubiis directorem suum consulant. Paulo post matrimonium contractum, particulariùs de illius usu præcipiendi sunt. De quo vide Theologiam Moralem, D. Alp. de Liguorio, Lib. VI. Tract. VI. Cap. II. Dub. II. Art. I et II.

XVIII. Chaque année, l'on publiera au Prône, le premier dimanche après l'Epiphanie, le Décret du saint Concile de Trente qui regarde l'empêchement de clandestinité, comme il est prescrit par le Rituel.

XIX. Lorsque l'on est autorisé à faire des mariages entre catholiques et protestants, par une dispense spéciale du Supérieur ecclésiastique, l'on se conforme ponctuellement à la direction suivante.

1o. Le Prêtre engagera la partie catholique à se préparer, par la réception des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, aux grâces du Mariage. Il l'avertira qu'elle contracte une très-grave obligation de faire tout en son pouvoir pour convertir la partie protestante, et pour élever les enfants de l'un et l'autre sexe dans la religion catholique.

2o. Il fera le mariage soit à la sacristie, soit au presbytère, soit dans la maison d'un particulier, comme il le jugera bon, mais jamais à l'Eglise.

3o. Il ne pourra assister au dit mariage que comme té-

moin. En conséquence, il n'y paraîtra qu'en soutane et ne fera aucune prière ni cérémonie religieuse.

4o. Les parties se donneront mutuellement, en sa présence et en celle d'au moins deux autres témoins, le consentement de mariage, sans qu'il soit permis au Prêtre de le leur demander.

L'époux dira à l'épouse : *Je prends* (une telle) *qui est ici présente pour ma femme et légitime épouse ;* et l'épouse empioiera la même formule.

5o. Dans l'acte de mariage, il fera mention de la dispense qui l'autorise à marier un protestant avec une catholique, sans aucune publication de bans; mais il ne parlera point de la dispense de disparité de culte que l'évêque accorde *ad cautelam*, de crainte que la partie protestante n'ait pas été validement baptisée, et que pour cela il n'y ait du doute sur la validité du mariage. Il faudrait cependant mentienner cette dispense de disparité de culte, si la partie protestante n'avait pas été baptisée.

6o. Avant le mariage, il exigera de la partie protestante les promesses contenues dans la formule de serment ci-dessous ; et au nom de l'Evêque il lui fera prêter ce serment, en présence de deux témoins qui sachent signer, et l'acte demeurera aux archives de la paroisse ou mission.

SERMENT prêté par M.
Protestant, avant son mariage avec M.
Catholique

" Je, soussigné , voulant contracter mariage avec
devant un Prêtre catholique, et ayant eu pour cela recours à une dispense particulière de la Cour de Rome, qui a été donnée a dit par Mgr. l'Evêque Catholique de Montréal, promets à Dieu, sur la foi des Saints Evangiles et en présence de M.
Prêtre et délégué du dit Seigneur Evêque et de MM.
témoins pour ce appelés, que je laisserai à tous les enfants qui naîtront de mon mariage avec l dit
toute liberté de suivre la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et aussi que je ne gênerai jamais en aucune

manière l dans l'exercice de la Religion dont fait profession. Ainsi Dieu me soit en aide et ses Saints Evangiles.

Fait et passé à en présence du dit M. soussigné, prêtre et pour ce dûment autorisé, et de MM. pour ce appelés et qui ont signé avec moi le jour du mois de . de l'année mil-huit-cent- "

XX. Le Prêtre chargé par le Supérieur Ecclésiastique de recevoir l'abjuration des hérétiques observe ce qui est prescrit dans le Rituel. Il faut remarquer là-dessus ce qui suit: 1o. Si le néophyte n'a jamais été baptisé, il n'y a aucune absolution des censures à lui donner; et on ne le confesse que pour s'assurer de ses bonnes dispositions intérieures. On le baptise aussitôt qu'il est suffisamment instruit; et on procède ensuite à l'administration des sacrements d'Eucharistie, confirmation et autres, s'il y est disposé; 2o. S'il a reçu un baptême quelconque, voici comment on procède. On commence par l'instruire et le confesser pour le préparer à bien recevoir les sacrements. Puis on le baptise, après quoi, on lui donne l'absolution des censures encore sous condition. Cela fait, on le confesse et on le fait s'accuser en général de toutes les fautes confessées dans la confession générale et on l'absout sous condition. On l'admet ensuite à la sainte communion. Quant aux mariages des protestants convertis, on les bénit comme au No. X et XI.

Que si un mariage a été nul, à cause de la disparité du culte ou de tout autre empêchement, l'on suit ce qui est marqué aux Nos. XII et XIII, en tout ce qui est applicable au cas présent.

CHAPITRE IV.

Du Culte.

I. Chaque Curé se fera un devoir de donner au culte extérieur toute la solennité possible. Il observera avec respect et amour les Rubriques du Missel et du Bréviaire et les rites prescrits dans le Cérémonial approuvé pour le Diocèse.

II. Il veillera à ce que l'Eglise, les autels, les vases sacrés, les linges et ornements, le baptistère, le sac aux saintes huiles, en un mot tout ce qui est consacré au culte du Seigneur, soit tenu en un tel état de décence et de propreté que les Fidèles, en voyant ces objets sacrés, soient édifiés et fortifiés dans la Foi. Les clefs du tabernacle et celles des fonds baptismaux demeureront sous la garde des Prêtres seuls. St. Alphonse de Liguori le prescrit à ses curés ; et le Saint-Siége en fait une recommandation spéciale à l'Evêque de Montréal, dans un Rescrit du 16 Juillet 1843, où il lui accorde le privilége de permettre à certaines Eglises de garder le Saint Sacrement. " Pro gratiâ retinendi SSmum. Eucharistiæ sacramentum, itâ tamen ut fiat in loco prorsus decenti et quanto melius potuit ornato, ac tuto, ante ciborium lampas semper accensa die ac nocte retineatur, et ciborii clavis ab aliquo sacerdote custodiatur, super quo conscientia Episcopi oneratur."

Chaque Curé prendra pour lui, quant au soin vigilant qu'il doit avoir de la sainte Eucharistie dans sa paroisse, la recommandation si sérieuse que fait ici le Pape à l'Evêque, pour toutes les Eglises de son diocèse.

Le sac aux saintes huiles pourra être gardé au presbytère, quoique ce soit contre la règle générale de l'Eglise. Mais on le déposera dans une armoire décente et fermant à clef, dans laquelle on ne mettra rien autre chose, par respect pour les objets si saints qu'il renferme.

III. Il fera ses efforts pour que tous les offices sur semaines comme ceux des dimanches et fêtes, soient bien chantés et servis.

IV. Il y aura un maître chargé d'enseigner le chant à ceux qui désireront l'apprendre. Il en donnera des leçons les dimanches et fêtes, avant la grand'messe, ou après les vêpres ; et plus souvent si la chose est possible. On l'enseignera principalement aux enfants qui fréquentent les écoles. La fabrique payera au besoin le maître qui sera engagé pour cela. Il suivra le réglement dressé pour le maître de chœur, lequel devra être exposé à la sacristie.

V. Il se fera aussi, tous les dimanches et fêtes, un exercice de cérémonies avant la grand'messe. Un des Instituteurs de la paroisse pourra en avoir la charge et il se conformera au réglement qui le dirigera dans l'accomplissement de cet important devoir. Ce réglement, ainsi que ceux qui regarderont les devoirs de l'organiste, du sacristain, du bedeau, des surveillants chargés de maintenir le bon ordre dans l'Eglise, seront exposés à la sacristie, pour que chacun puisse y avoir recours, et les consulter au besoin.

VI. Les Offices publics commenceront toujours aux heures fixées. En hiver la grand'messe commencera à dix heures ; et à neuf le reste de l'année. Les Vêpres seront régulièrement à deux heures en hiver et à deux heures et demie en été.

VII. Quand on portera le Saint Viatique aux malades, l'on exigera qu'il y ait une voiture, ou au moins un homme à cheval pour précéder la voiture où est le Prêtre portant le Saint Sacrement et une autre voiture pour le suivre. Le cavalier devrait avoir quelques livrées pour annoncer au loin que c'est le bon Dieu qui passe par la paroisse. Il pourrait porter le fanal allumé et suspendu à son cou par des chaînettes ; et sonner la cloche. Il est d'usage dans plusieurs paroisses que tous les gens de la concession où l'on va porter le bon Dieu, se mettent à sa suite pour lui faire cortége jusqu'à la maison du malade. Ce pieux usage devrait être encouragé partout. Il serait à désirer qu'il y eut dans chaque paroisse, une voiture décente qui ne servirait que quand on porterait le Saint Viatique. Cette voiture pourrait avoir deux fanaux fixés à la devanture. L'Extrême-

Onction peut toujours être donnée après le Saint Viatique ; car Benoit XIV décide que ce sacrement peut être administré quand le malade *gravi morbo laborat.*

VIII. L'auguste sacrement des autels devant être l'objet continuel de nos adorations, tout le zèle du Prêtre doit tendre à le faire vénérer dans sa Paroisse, en travaillant constamment à entretenir cette salutaire dévotion par la fréquente communion, et la visite journalière des églises où il réside.

Il faudrait engager les fidèles à se confesser plusieurs jours avant les solennités où ils désirent communier, pour gagner les indulgences qui y sont attachées. Par ce moyen, beaucoup de personnes pieuses peuvent fréquenter les sacrements aux grandes fêtes de l'année. En insistant, on finira par leur faire comprendre qu'un Prêtre seul ne peut, en quelques heures de confession, satisfaire au besoin du grand nombre de ses paroissiens, qui voudraient profiter des indulgences accordées dans ces solennités ; et qu'il leur est bien facile de se conserver plusieurs jours dans cette pureté de cœur, requise pour la sainte communion.

IX. La lampe, qui doit brûler jour et nuit près de l'autel où réside Notre Seigneur doit être soigneusement entretenue, pour qu'elle soit en quelque sorte le symbole de la tendre piété de toute la Paroisse, pour cet incomparable Maître. Les processions du Saint Sacrement se feront avec toute la pompe possible.

X. Dans les paroisses où les Curés et Fabriques sont chargés de quelques Messes de fondation, il y aura dans la sacristie un tableau où l'on inscrira le nombre des Messes à la charge de l'Eglise ou à celle du Prêtre, les jours et les autels où ces messes devront être célébrées, et en faveur de quelles personnes : les noms des fondateurs et bienfaiteurs.

XI. Il sera du devoir des Curés d'exiger que les exécuteurs testamentaires fassent acquitter au plus tôt les Messes et les legs pieux prescrits par les défunts dont ils exécutent les dernières volontés. St. Alphonse de Liguori veut que ce soit dans le cours du mois qui suit le décès.

XII. L'on se pourvoira de nouvelles huiles consacrées pour l'année, le plus tôt possible après le Jeudi Saint, et l'on s'en servira pour faire sans délai l'eau baptismale.

L'on n'enverra, pour chercher les saintes huiles à l'Evêché, que des hommes respectables, qui devront être avertis de ne pas laisser traîner dans les auberges ou ailleurs les boîtes qui les renferment. Ces boîtes devront avoir été purifiées, et être prêtes à recevoir les nouvelles huiles.

CHAPITRE V.

Divers secours spirituels et temporels pour le bien des Paroisses.

Le Pasteur veillera sans cesse sur sa paroisse pour réformer les abus et y établir le bien. Pour cela il observera ce qui suit.

I. Les enfants ne fréquenteront point les écoles protestantes.

II. Les filles ne fréquenteront point les écoles tenues par des Instituteurs.

III. Les fréquentations seul à seul ne seront en aucune manière tolérées ; et l'on suivra strictement la circulaire du 16 février 1843.

IV. Les bals et rassemblements, où l'on ne voudra pas observer les précautions suggérées dans la dite circulaire, seront interdits.

L'on veillera sur les diverses espèces de jeux, qui s'introduisent malheureusement dans la ville et les paroisses de la campagne, afin de s'élever fortement contre ceux qui font perdre beaucoup de temps, ou qui occasionnent chaque soirée de risquer aux chances du hasard une somme qui pourrait suffire pour le soutien d'une famille pendant une journée, selon la condition des joueurs ; ou qui causent des vols, des querelles et autres désordres. Ceux qui contribuent efficacement à ces jeux ; v. g., les maîtres des maisons où

ils se font, doivent être, aussi bien que les joueurs, privés des sacrements.

V. Les filles qui cherchent à se placer dans les maisons de la ville, pour y servir, pourront être recommandées à la Maison de Providence, où l'on prendra des moyens de les placer, autant que possible, dans de bonnes maisons, et de les conserver dans leur innocence.

VI. L'on prendra, dans chaque paroisse, des moyens efficaces pour réduire le nombre des auberges, afin de pouvoir ensuite y maintenir l'ordre. L'on conseille aux Pasteurs de visiter de temps en temps leurs aubergistes, pour les encourager à ne point vendre les dimanches et fêtes, à ne donner à chacun que selon son besoin; et à tenir à honneur que les personnes qui fréquentent leurs maisons, surtout les jeunes gens, n'y fassent jamais d'excès, n'y chantent jamais de mauvaises chansons, n'y tiennent jamais de mauvais discours. L'on se fera un devoir à l'Evêché de représenter aux autorités civiles leur obligation de ne pas contribuer à la démoralisation du Peuple, en accordant des licences à ceux qui n'ont pas les qualités pour cela.

VII. L'on devra veiller soigneusement à ce que les livres contre la foi et les mœurs ne se glissent pas dans les paroisses et à ce que les Ministres qui prêchent l'erreur ne soient point reçus dans les maisons.

VIII. L'on travaillera à fortifier la foi des fidèles, par des instructions solides mais simples, sur les vérités controversées et en répandant de bons livres, pour les prémunir contre le danger des erreurs courantes.

IX. L'on travaillera avec zèle à procurer la conversion de nos frères séparés, surtout en priant et faisant prier pour eux et en leur donnant bon exemple. De bons livres que l'on ferait circuler parmi eux détruiraient beaucoup de préjugés.

X. L'on fera tous ses efforts pour déraciner les blasphêmes, les fraudes dans les marchés, le luxe dans les ameublements et les habits, les modes indécentes, tant à l'église que dans les familles, la coutume de coucher les enfants dans

les lits de leurs pères et mères, à l'âge où cela pourrait être dangereux à leur vie ou à leurs mœurs, l'usage de faire coucher les petites filles avec les petits garçons, les abus qui règnent dans les maisons des pauvres, dans les villes et les grands villages.

XI. L'on recommandera la pratique de l'Oraison mentale, dont on enseignera la méthode, aux âmes appelées à mener une vie plus parfaite que le commun, la prière en commun au moins le soir, la lecture spirituelle, la vie de règle pour le bon gouvernement des familles de la Paroïsse. Le Réglement de vie, qui se trouve dans la journée du chrétien, ou autre pourrait être proposé aux pères et mères, maîtres et maîtresses, et lu au prône de temps en temps, avec quelques réflexions pour le bien faire comprendre et en faire goûter les avantages.

XII. L'on procurera à ses Paroissiens les grâces de la mission ou retraite de temps en temps; et il est à désirer que chaque Paroisse, tant soit peu opulente, soit dotée de quelque communauté, pour l'instruction et les œuvres de charité.

XIII. Chaque paroisse doit avoir un soin tendre et compatissant de ses pauvres. L'on placera dans de bonnes maisons ceux qui, par infirmité, ne pourront aller demander l'aumône, et l'on fera au besoin des quêtes dans la paroisse pour payer leurs dépenses. Pour que les aumônes des paroissiens soient réparties avec plus d'avantages entre les pauvres du lieu, l'on établira la Société de Charité, en vertu du Mandement du 25 Janvier 1842, et conformément au réglement donné alors pour la direction de cette Association. Ce règlement est au fonds celui que donna St. Vincent de Paul aux Dames de charité qu'il établit en France; ce qui suffit pour inspirer une juste confiance dans le succès des bonnes œuvres qui s'entreprendront sous la direction et patronage de ce grand saint. L'on donnera de l'ouvrage aux pauvres capables de travailler; et on les tirera par là de l'état d'oisiveté qui leur est si funeste. Il est à désirer que les aumônes ne se fassent qu'en provisions et en habits,

et jamais en argent. L'on placera les orphelins et les orphelines dans de bonnes maisons. L'on ne donnera rien aux pauvres des autres paroisses sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est quelques fois à manger, en leur recommandant de s'en retourner chez eux au plus vite.

Il y aura au presbytère une liste exacte des pauvres de la paroisse, et on la fera connaître aux paroissiens, pour qu'ils sachent à qui faire leur aumône. On ne négligera rien pour que les pauvres soient bons, et puissent, par leurs vertus, attirer toutes sortes de bénédictions sur les paroisses. Il est à désirer que l'on fasse, dans quelques paroisses centrales, des établissements de charité, pour y recevoir toutes les personnes qui n'ont point d'asile, pour servir d'hospices aux infirmes de toutes les paroisses du comté ou de l'arrondissement, qui auraient droit d'y envoyer leurs pauvres valétudinaires, moyennant certaines contributions qu'il leur faudrait payer. Avec du temps et de la persévérance, ce plan peut très-bien se réaliser. Il y a dans le diocèse assez de ressource pour cela. D'ailleurs il y a déjà plusieurs établissements de ce genre qui font beaucoup de bien et qui donnent de grandes espérances pour l'avenir.

XIV. Les enfants illégitimes, qui seront portés aux Sœurs Grises, devront avoir des certificats qui attestent qu'ils ont été baptisés, et confiés à des personnes respectables sur qui on puisse compter. Sans ces précautions, il arrive de bien tristes choses.

XV. Les pauvres et infirmes ne doivent être envoyés dans les hôpitaux et hospices de la ville, que lorsque l'on s'est assuré des places pour eux. Car, sans cette précaution, ils seraient exposés à périr dans les rues ou à être transportés aux stations de la police ou dans les prisons. Ce qui crierait vengeance au ciel contre les auteurs de cette barbarie. Les filles qui ont eu le malheur de se laisser séduire, et qui ont de justes raisons de se cacher, peuvent être dirigées vers l'établissement de Ste. Pélagie où, avec tous les soins corporels qu'on leur donne, on tâche de les prémunir, par tous les secours religieux, contre les dangers de la

rechûte. On y veille particulièrement à ce que les filles, qui y vont faire leurs couches, soient cachées, afin que, conservant leur honneur aux yeux du monde, elles soient encouragées à travailler à ne plus s'exposer à un pareil malheur.

XVI. Le Curé fera seul la visite de sa paroisse chaque année, au lieu de la faire avec les Marguilliers, s'il y trouve plus d'avantage pour le bien de sa paroisse. C'est le moyen de connaître les besoins de son troupeau. Le recensement qu'on doit faire, exprimera les noms et âges de ceux qui composent chaque famille, le nombre des âmes et des communiants, ceux qui ont été confirmés et ceux qui ne l'ont point été..... ceux qui n'ont pas fait leurs Pâques, et ceux qui n'ont pas été à confesse dans l'année, les ignorants qui ne peuvent être admis aux sacrements, les pécheurs publics. Ce recensement ainsi fait donne au Curé une grande facilité pour s'assurer si tous les adultes se sont confessés et ont communié dans l'année ; et si tous les enfants au-dessus de sept ans ont été à confesse. Car il est facile d'en faire l'appel nommément, lorsqu'on les fait venir pour la confession.

XVII. Tout Curé est tenu, d'avertir ceux de ses paroissiens qui vivent en péché mortel, ou qui sont en danger d'y tomber; et cela toutes les fois qu'il peut y avoir espérance d'amendement. Le Curé qui manquerait à cette obligation serait tenu à la restitution d'une portion des fruits de son bénéfice.

XVIII. Chaque Curé entretiendra le Presbytère et les dépendances de la cure, comme un bon père de famille. Il fera à ses frais les menues dépenses nécessaires à l'entretien de son bénéfice ; et avertira la Paroisse quand il sera temps de faire de grandes réparations. Il s'entendra avec l'Evêque, lorsqu'il surviendra quelques difficultés, pour que les paroissiens soient forcés au besoin de s'acquitter de l'obligation où ils sont de loger convenablement leur Pasteur. Aucun curé ne quittera le Presbytère, pour se loger dans une maison particulière, sans la permission par écrit de l'Evêque ; laquelle ne se donnera que pour le temps qui sera jugé

nécessaire pour la bâtisse ou réparation du Presbytère.

XIX. L'on fera faire dans chaque Paroisse un Inventaire en forme des biens meubles et immeubles de la cure, dont l'original sera enrégistré dans le livre des Actes de délibération de la fabrique; et une copie déposée dans les archives de l'Evêché.

L'on marquera exactement tout changement qui serait fait à cet inventaire, soit par addition, soit par soustraction; et l'Evêque en prendra note sur sa copie pendant la visite Pastorale. Tous les dix ans cet Inventaire sera renouvelé.

Quand un prêtre entre en cure, il fera avec les Marguilliers de l'Œuvre et un Notoire, la visite de tous les objets portés dans l'Inventaire et en constatera l'état, par un Acte qui sera porté dans le Registre. Il en fera de même quand il quittera cette cure; et s'il y meurt, son exécuteur testamentaire le fera pour lui.

XX. Chaque fabrique devra avoir ses Archives pour y déposer les Décrets d'érection, Proclamation pour la reconnaissance civile de la Paroïsse, les Régistres, les livres de comptes, les Mandements, Statuts, Dispenses, lettres d'affaires et autres papiers qui intéressont la cure. Il faudra classer et mettre par ordre tous ces papiers pour qu'on puisse les trouver au besoin.

L'armoire qui les renfermera, devra fermer à clef, et être portative, pour qu'en cas de feu, on puisse aisément la transporter ailleurs.

XXI. Il y aura un coffre fort, lequel aura deux clefs différentes l'une de l'autre, dont une sera entre les mains du Curé et l'autre entre celles du Marguillier en charge. Il sera déposé dans un lieu sûr, au jugement dés Marguilliers régulièrement assemblés; et tous les argents de la fabrique y seront soigneusement conservés. Chaque fois que l'on en fera l'ouverture, le Curé et le Marguillier en charge y seront présents et l'on portera sur le livre de compte l'acte des argents qui y auront été déposés, ou qui en auraient été tirés.

XXII. Les livres de comptes et Actes de délibérations de

fabriques seront intitulés, cotés et paraphés par le Curé, afin l'on puisse en prouver l'authenticité. L'on se conformera au Rituel et aux Notes diverses pour la rédaction des actes qui y seront insinués. L'on ne laissera jamais de blancs entre les Actes. L'on authentiquera par la signature de celui qui est député pour dresser les actes, les renvois, les mots en marge, ceux qui sont effacés, les actes déclarés nuls, etc., etc. Tous ces livres et papiers seront tenus dans le meilleur ordre possible.

XXIII. Chaque Marquillier devra rendre ses comptes dans le cours de l'année qui suivra celle de sa gestion. S'il ne le fait point, le Curé en avertira l'Evêque, qui prendra les moyens qu'il jugera convenables pour lui faire remplir son devoir. A chaque reddition de compte, il faut compter en présence des Marguilliers de l'Œuvre l'argent déposé au coffre, et en dresser un bordereau dont l'original est laissé au dit coffre et dont une copie est insinuée au livre. Le montant du coffre ainsi constaté est porté, comme premier article de recette, au compte du Marguillier en charge.

XXIV. Pour l'érection des Paroisses et les bâtisses ou réparations d'Eglises, Presbytères, on observera ce qui est marqué dans les notes diverses, en observant toutefois ce qui suit, parce qu'il y a eu dans les lois civiles quelques amendements depuis la publication de cet excellent ouvrage, qui doit trouver place dans chaque bibliothèque de Curé et Vicaire.

I. Ce n'est plus l'Ordonnance de 1791, mais le Bill de la 2e Victoria, c. 29, et celui de la 4e c. 23 que l'on suit pour parvenir aux fins susdites.

II. En dressant les Requêtes et autres actes, il faut faire les changements qu'exige la différence des lieux, des temps et autres circonstances, en se conformant aux dispositions spéciales de la susdite ordonnance.

III. Dans les Requêtes tant à l'Evêque qu'aux Commissaires, il faut exprimer qu'elles sont da la *majorité* des habitants francs-tenanciers, etc.

IV. La Requête, pour obtenir la reconnaissance civile des Paroisses, ne s'adresse pas au Gouverneur, mais aux Commissaires.

On la dresse comme suit : *A Messieurs les Commissaires chargés de procéder à la reconnaissance civile des paroisses, à la bâtisse d'églises, presbytères, etc.*

L'humble requête, etc.

V. La notice du commissaire de l'Evêque doit être publiée et affichée pendant deux dimanches consécutifs à la porte de l'église ou chapelle, (ou dans l'endroit le plus commode pour les intéressés) à l'issue du service divin du matin ; et celui qui certifie ces publications et affiches doit être un homme public, c'est-à-dire un *Huissier* ou *Notaire* ou *Juge de Paix*, et il doit exprimer cette qualité d'homme public. L'opération ne doit pas avoir lieu avant le jeudi qui suit la seconde publication de la notice. Cette notice ne se publie qu'une fois dans les lieux où l'office public se fait de deux dimanches l'un.

Modèle de certificat pour une notice.

" Je, soussigné, certifie avoir lu publiquement et affiché la notice ci-dessus à la porte de la maison du sieur NN. regardée comme le lieu le plus public de la résidence des intéressés, à la porte de l'église de N. où s'est célébré l'office divin du matin, étant la dite paroisse, une des deux qui sont desservies par le même curé, à l'issue du service divin du matin, pendant deux dimanches consécutifs, savoir les dimanches... du mois de N... de la présente année."

VI. Quand il sera question de faire l'élection des syndics, qui devront présider à la bâtisse d'une église, le curé devra annoncer, pendant deux dimanches consécutifs, au prône de la messe paroissiale, une assemblée générale des habitants francs-tenanciers de la paroisse ou mission. Cette assemblée sera convoquée au son de la cloche et présidée par le Curé.

On y procédera à l'élection de trois ou d'un plus grand nombre de syndics, et on en dressera un acte en bonne forme en se conformant à l'ordonnance des commissaires.

CHAPITRE VI.

Associations.

I. L'on travaillera à former l'esprit d'association, et à donner au peuple une bonne direction, en soufflant partout l'esprit de charité et d'union.

II. L'Œuvre si belle de la Propagation suffirait pour répandre dans tout le diocèse les plus abondantes bénédictions du ciel. Aussi mérite-t-elle toute l'attention et le zèle des Pasteurs. Cette Association ainsi que les sociétés de tempérance et de charité, avec l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, sont comme les quatre fleuves destinés à répandre dans toutes les parties de ce diocèse l'abondance des biens spirituels. Les pieuses Confréries du Saint Rosaire, du Saint Scapulaire, de la Bonne Mort ou du Saint Sacrement, de la Sainte Famille, les Congrégations des filles consacrées à la Bienheureuse Vierge doivent être l'objet du zèle de chaque curé, qui ne travaillera pas en vain, quand il se consumera de soins pour l'honneur et la gloire de celle qui veut bien être appelée, et qui est en effet spécialement la *Reine du Clergé.* Quelques-unes des Neuvaines approuvées par les Souverains Pontifes, pour préparer les Fidèles aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Purification, de l'Annonciation, de la Nativité et de l'Assomption ont toujours porté leurs fruits dans les lieux où elles se font. Le mois de Marie a également été pratiqué dans beaucoup de paroisses avec avantage pour les bonnes âmes qui ont consacré ce mois à la Bienheureuse Vierge.

III. Il ne faut prendre de ces diverses dévotions que celles que l'on se sent capable d'entretenir, car il vaut beaucoup

mieux n'avoir qu'une seule confrérie et la soigner avec persévérance que d'en avoir plusieurs et les négliger.

IV. Pour pouvoir surveiller avec avantage toutes les parties de la paroisse il serait bon de la diviser en plusieurs quartiers. L'on pourrait se conformer aux divisions de la municipalité. Chaque arrondissement sera dédié à quelque saint patron. L'on y fera élire des conseillers de la Tempérance et de la Charité ; des chefs de section et de centurie pour la Propagation de la Foi, des surveillantes, infirmières etc., etc., pour la Congrégation.

V. Tous les ans, après la Pentecôte, chaque curé donnera à l'Evêque des renseignements sur sa paroisse. Dans ce rapport, il lui fera connaître le nombre de ceux qui n'ont pas été à confesse et qui n'ont pas fait leurs pâques ; il l'informera 1o. Si quelques abus se sont glissés dans sa paroisse, dans le cours de l'année ; 2o. S'il a rencontré quelques difficultés dans l'exercice de son ministère, et quelles ; 3o. Si les comptes de la fabrique sont en règle ; 4o. Si les confréries se soutiennent ; 5o. Si les pauvres ont été convenablement soulagés ; 6o. Si quelques points de ce Réglement n'ont point été observés, et quels. L'on donnera un tableau de tous les renseignements exigés, pour que le curé n'ait que peu à faire chaque année en rendant ses comptes, pourvu qu'il connaisse bien sa paroisse.

L'Evêque fera tous les ans, par lui-même et par des députés le tour du diocèse, pour en faire sa visite sans solennité ni concours, se contentant de convoquer les marguilliers qui viendront rendre compte des affaires de la fabrique, et de voir ensuite avec les curés si tout est en ordre.

RÈGLEMENT POUR LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL,

Adopté par les différentes assemblées qui ont été tenues dans le Diocèse, et principalement par celle de leurs députés, tenue à l'Evêché de Montréal, le 26 Septembre 1845.

I. Il y aura tous les ans deux conférences ecclésiastiques dans chaque arrondissement, qui se tiendront aux mois de Janvier et Juillet. Chaque assemblée en fixera le jour. Ces conférences rouleront successivement sur l'Ecriture Sainte, le dogme, la morale, le chant, les cérémonies de l'Eglise. Le point à discuter dans chaque assemblée, aura été assigné d'avance par l'autorité épiscopale. Le Secrétaire aura un mois pour rédiger le procès-verbal, et au bout de ce temps, l'arrondissement s'assemblera de nouveau pour l'adopter. Si un changement ou une addition y est demandé par la majorité, on en fera un *post-scriptum* qui sera lu et signé, séance tenante.

II. Nous invitons tous les curés, vicaires, confesseurs et autres ecclésiastiques qui sont dans les ordres Sacrés, à se trouver dans la conférence de leur arrondissement, à moins qu'ils n'aient des raisons imprévues qui les en empêchent.

III. MM. les Curés et Vicaires qui ne pourront pas se trouver à la conférence, doivent donner la raison pour laquelle ils ne s'y sont pas rendus, et il en sera fait mention dans le procès-verbal.

IV. Les conférences se tiendront dans le chef-lieu de l'arrondissement, ou dans la paroisse qui sera plus centrale, ou successivement dans toutes les paroisses. M. le Président indiquera, à la fin de chaque conférence, le lieu et le jour où elle se tiendra. Il désignera également ceux des Prêtres de l'arrondissement qui seront chargés de développer les divers objets de la conférence.

V. L'Archiprêtre, et à son défaut le plus ancien des curés présents, ouvrira la conférence par le *Veni Sancte* et la présidera : il recueillera les suffrages, et donnera son avis le

dernier. En l'absence de ceux qui avaient été chargés de développer les questions, et d'après l'invitation du Président, le Secrétaire pourra le remplacer.

VI. Le Secrétaire de chaque conférence sera élu tous les ans, au scrutin, et non par acclamation. De concert avec le Président, il dressera le procès-verbal de la Conférence; il le lira dans la conférence suivante, et l'enverra de suite à l'Evêché, signé par lui et par le Président.

VII. Quand le mauvais temps, ou des occupations extraordinaires, ou quelqu'autre raison grave forceront de renvoyer la Conférence, l'Archiprêtre indiquera le jour auquel elle sera transférée.

VIII. La conférence se tiendra au presbytère; elle commencera à dix heures et durera au moins deux heures. On évitera toute discussion inutile ou étrangère à l'objet de la conférence. Le Président et le Secrétaire auront soin de ramener à la matière des conférences ceux qui s'en éloigneraient; les questions incidentes seront renvoyées à l'après-dinée. Chacun donnera son avis raisonné; ce sont les plus jeunes qui donnent leur avis les premiers. Le Président parle le dernier et fait le résumé des sentiments, à moins qu'il n'en charge le secrétaire; dans tous les cas, celui-ci prend des notes sur le champ pour le procès-verbal.

IX. Dès que la conférence sera finie, on dira le *Sub tuum* et on dinera chez M. le Curé. Le diner sera servi frugalement, ainsi qu'il convient à la pauvreté cléricale que chacun se fait gloire de pratiquer. Au commencement du dîner, le Secrétaire lira un chapitre de l'Ecriture Sainte, et de préférence celui qui a été l'objet de la conférence. Après, conversation. A la fin du repas, on lira un nombre de l'Imitation de Jésus-Christ.

X. Après le dîner, on se réunira encore pour continuer l'examen des questions qui n'auraient pas été proposées, le matin, pour conférer sur les cas difficiles qui seraient arrivés à quelques-uns des confesseurs, sur le chant, les cérémonies de l'Eglise et sur les moyens de ranimer la piété. C'est le président, ou, par son ordre, le secrétaire, qui indiquera

l'objet de la conférence de l'après-dînée ; il le fixera d'après les questions qui lui auront été faites, et les cas qui lui auront été remis par écrit. Nous disons *par écrit,* parce qu'alors ils sont proposés plus clairement, et qu'il y a moins de danger de faire connaître les intéressés.

XI. Daigne le Dieu de miséricorde répandre ses bénédictions sur une institution si vénérable par son antiquité et qui rappelle d'une manière si touchante les assemblées des premiers fidèles, dont il est dit qu'ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme ! C'est la disposition que chacun doit y apporter, et le fruit qui en résultera. Il est rare qu'on se trouve dans une assemblée de bons ecclésiastiques, sans avoir le désir de travailler à devenir meilleur; mais ce sont surtout les jeunes prêtres qui ont besoin des conférences ecclésiastiques ; c'est là qu'ils puiseront les leçons de l'expérience, que rien ne peut remplacer ; c'est là qu'ils recueilleront ces traditions si respectables, si nécessaires, qu'on ne trouve pas dans les livres, et sans lesquelles il est difficile de faire le bien ; c'est là enfin qu'ils puiseront ces exemples de vertu, de foi, et de piété, que les cheveux blancs rendent si respectables et si fructueux.

Conformément à ce que nous voyons pratiquer dans plusieurs diocèses, et pour établir l'uniformité, nous mettons ci-après le modèle du procès-verbal qui doit être fait à la suite de chaque conférence. Nous nous contenterons de recommander ici d'éviter les longueurs, ou un laconisme sec et non raisonné ; il faut un juste milieu, qui demande du travail de la part du rédacteur. Nous recommandons aussi d'employer le grand papier à lettres, partout, afin qu'on puisse plus aisément réunir les cahiers.

PROCÈS VERBAL

De la Conférence du mois d
tenue dans la paroisse de
arrondissement de le a
laquelle ont assisté MM.

M. le Curé de

a écrit qu'il ne pouvait pas venir parce qu'il était malade, ou parce qu'il était auprès d'un malade, etc.

Dans la première conférence, le Réglement sur les Conférences a été lu, ainsi que la Circulaire placée à la tête des questions pour cette année...

M.

a été élu Secrétaire au scrutin.

Dans les conférences suivantes on dira : On a fait lecture du procès verbal de la dernière Conférence, qui a été admis sans réclamation, et signé par M. le Président et le Secrétaire ; ou sur lequel on a fait telle observation.

Dans la Conférence de ce jour les questions sur l'Ecriture Sainte ont été développées par M.

Il a répondu sur la question :

On a été généralement de son avis.

On lui a opposé telle difficulté.

A laquelle il a répondu :

Il a répondu sur la question... etc.

Les dogmes ont été développés par M.

Il a répondu sur la première question.

On lui a fait observer :

Et il a répondu

Sur la seconde question

Les questions de morale ont été développées par M.

Après la séance on a dîné chez M.

On s'est réuni de nouveau après dîner; outre les questions sus-mentionnées, il a été proposé un cas de conscience ainsi conçu :

Lequel a été décidé comme suit :

On a proposé telle question sur le chant, les cérémonies et les rubriques du Missel, du Bréviaire, du Rituel ou du Cérémonial.

Si quelqu'un croit avoir des raisons pour demander la permission de suspendre le catéchisme ou de ne pas tenir la

lampe du Saint Sacrement allumée, il en sera fait mention, ainsi que de l'avis des membres de la Conférence.

Le présent procès verbal a été lu et approuvé aujourd'hui (le lieu et le quantième)

(Signature du Président) (Signature du Secrétaire)

C'est ordinairement dans la Conférence du mois suivant qu'on fait lecture du procès verbal d'une Conférence, et qu'il est signé par le Président et le Secrétaire.

REGLEMENT DU CHŒUR

Pour les enfants du Diocèse de Montréal.

Pour être admis au chœur et conserver sa place il faut :

I. Etre de bonne conduite et fréquenter les sacrements.

II. Savoir les réponses de la messe et être capable de servir aux offices.

III. Assister régulièrement à la messe et aux vêpres, les jours d'obligation, et aux exercices de cérémonies qui se feront un quart d'heure avant l'office du matin.

IV. Se bien tenir au chœur, n'y point parler, n'y jamais rire, n'y pas tourner la tête de côté et d'autre, s'occuper à lire, à prier, à chanter ou à voir les cérémonies.

V. Ne point sortir du chœur pendant les offices sans la permission de celui qui sera nommé pour surveiller.

VI. Ne parler dans la sacristie que par nécessité, et à voix basse.

VII. Avoir bien soin de ses habits de chœur et ne jamais les laisser traîner à terre. N'en point porter de sales ou de déchirés.

VIII. Etre très-soumis au maître des cérémonies ou à celui qui sera chargé de les enseigner ; montrer un grand zèle pour en profiter.

IX. Etre disposé à servir aux différents offices et s'efforcer de s'en bien acquitter.

X. Se rendre à la sacristie un quart d'heure avant le dernier coup des vêpres.

XI. Eviter de se revêtir du surplis pardessus son surtout dont le collet serait trop haut, de manière à paraître bossu ou ridicule.

Du Maître des Cérémonies.

I. L'on choisira pour maître des cérémonies celui qui sera jugé le plus exemplaire et en même temps le plus capable de remplir cet office. Un des instituteurs de la paroisse pourrait en être chargé.

II. Il étudiera avec soin le Cérémonial et exercera les enfants du chœur un quart d'heure avant la messe, sur les cérémonies du jour.

III. Il dira à la sacristie, avant de partir pour le chœur, le *Veni Sancte Spiritus* et l'oraison *Deus qui corda*, etc., et après les offices, le *Sub tuum præsidium*. Il fera marcher les enfants deux à deux, leur fera faire la génuflexion à quelque distance des degrés de l'autel, et un salut réciproque en se séparant pour aller à leurs places.

IV. Lorsque le chœur devra se lever, et s'asseoir ou se mettre à genoux, il en donnera le signal, en frappant légèrement sur son livre.

V. Il surveillera le chœur afin que tous les enfants s'acquittent bien de leurs offices, et se conduisent avec édification, et il signalera au curé ceux qui seront dissipés, ou se comporteraient mal au chœur de quelque manière que ce soit.

VI. Si quelqu'un se conduit mal, il tâchera de l'arrêter, sans bruit, par quelque signe ; sinon, il ira l'avertir charitablement de ne point scandaliser par ce mauvais comportement.

VII. Il tiendra un catalogue des enfants de chœur et marquera les absents dont il donnera les noms au curé.

VIII. Il aura soin que tous se tiennent droits, sans s'appuyer de côté et d'autre lorsqu'ils seront debout ; qu'ils ne s'essuient point le visage avec les manches de leurs surplis ; qu'ils ne s'en servent point comme d'éventails pour se rafraîchir dans les chaleurs ; qu'ils ne tournent point la tête dans la nef ; qu'ils tiennent en mains leurs barrettes ; qu'ils ne mâchent point de tabac ; enfin qu'ils remplissent fidèlement leur règlement ; et ne fassent rien qui ne conviennent à la sainteté du lieu, et qui ne soit édifiant pour les fidèles qui assistent au service divin.

IX. Il y aura auprès de la sacristie quelque lieu secret, pour les enfants de chœur, et il ne leur sera permis d'y aller qu'un à la fois.

Les Chantres.

Les chantres observeront tout ce qui les regarde dans le réglement du chœur.

I. Ils doivent de plus s'exercer d'avance sur ce qu'ils ont à chanter pendant les offices. Pour cela, ils s'informeront de M. le Curé quel sera l'office du dimanche suivant.

II. Ils se feront un devoir de donner aux enfants de chœur l'exemple de la modestie et de la retenue, ne parlant que par nécessité, en peu de mots et à voix basse ; et édifiant ainsi tous ceux qui assisteront aux saints offices.

III. Ils doivent chanter gravement ; plus lentement, aux fêtes les plus solennelles qu'aux autres jours, se souvenant qu'ils font l'office des anges qui chantent, dans le ciel, les louanges du Seigneur.

IV. C'est au maître chantre à commencer les différentes pièces qui se chantent à la messe ; mais à vêpres, chaque chantre entonnera son antienne et son psaume, en commençant par les anciens, s'ils en sont capables.

V. Ils ne doivent pas chercher à dominer les uns sur les

autres ; chacun doit se régler sur le premier qui se trouve du même côté du chœur.

VI. Avant de commencer l'*Introit*, ils doivent faire sur eux le signe de la croix, se souvenant que c'est par les seuls mérites de Jésus-Christ mort en croix que nous pouvons nous présenter avec confiance devant le Seigneur.

De l'Organiste.

I. On peut jouer de l'orgue tous les dimanches et fêtes de l'année, excepté ceux pendant l'avent et le carême.

II. On en peut jouer néanmoins le troisième dimanche de l'avent et le quatrième du carême, à la messe seulement, et aussi à la messe du Jeudi-Saint, jusqu'au *Gloria in excelsis* inclusivement, pareillement à la messe et aux vêpres du Samedi-Saint, ainsi qu'aux fêtes et aux féries qu'on célèbre avec solennité durant le carême ; et chaque fois qu'on célèbre solennellement et *cum lætitia pro aliquâ re gravi.*

III. Il convient de le faire, toutes les fois que l'Evêque doit célébrer solennellement, ou assister à la messe aux fêtes les plus solennelles, lorsqu'il entre dans l'église, ou qu'il en sort après l'office.

IV. De même à l'entrée de l'archevêque ou d'un autre évêque que l'évêque diocésain voudra honorer, jusqu'à ce qu'ils aient prié et que l'on commence l'office.

V. Aux matines et aux vêpres solennelles des fêtes majeures, on peut jouer dès le commencement.

VI. A vêpres, à matines et à la messe, le chœur doit chanter (et non pas l'orgue jouer) le premier verset des cantiques et des hymnes, et aussi le verset des hymnes où l'on doit fléchir les genoux, v. g. : *Te ergo quæsumus, etc.*, *Tantum ergo sacramentum, etc.*, quand le St. Sacrement est sur l'autel. De même pour le verset *Gloria Patri* et les derniers versets des hymnes, quand même le verset précédent aurait été chanté par le chœur. Quelqu'un du chœur

devrait réciter à voix haute, les parties des hymnes et cantiques jouées par l'orgue.

VII. Aux autres heures de l'office canonnial, on suivra la coutume des lieux.

VIII Aux vêpres solennelles, l'orgue a coutume de jouer à la fin de chaque psaume ; et alternativement aux versets de l'hymne et du cantique *Magnificat*, en observant ce qui est ci-dessus prescrit.

IX. A la messe solennelle, on joue et chante alternativement : *Kyrie, Gloria in excelsis, Sanctus, Agnus Dei;* et l'orgue joue après l'épître, à l'offertoire, avant l'oraison post-communion et à la fin de la messe ; et durant l'élévation il faut que le jeu soit doux et grave.

X. Lorsqu'on dit le Symbole, à la messe, il doit être chanté par le chœur, et l'orgue ne peut jouer que pour accompagner les voix.

XI. On doit avoir soin que le son de l'orgue ne soit pas lascif et impur et qu'on n'y chante rien que ce qui à rapport à l'office ; et par conséquent rien de profane ou de lubrique ; on ne doit pas ajouter d'autres instruments de musique.

XII. Les chantres et les musiciens doivent observer que l'harmonie des voix doit avoir pour effet d'exciter la piété, et pour cela ne doit ressentir en rien la légèreté et la mollesse, afin de ne pas détourner l'esprit des assistants de la contemplation des choses saintes. Dans cette intention, ils doivent chanter d'un ton de voix qui soit intelligible à tous, et qui soit en même temps animé de l'onction du St. Esprit, et capable de toucher les cœurs des fidèles.

Il serait plus conforme au cérémonial des évêques de ne pas jouer l'orgue et de ne chanter que du plain-chant aux messes des morts.

Du Bedeau.

I. Sonner l'*Angelus* depuis le soir de la *Quasimodo* inclusi-

vement, jusqu'au soir de la solennité de St. Michel exclusivement, le matin à cinq heures, le soir à sept heures.

Le reste de l'année, le matin et le soir à six heures.

Tous les jours de l'année ; excepté le Jeudi et Vendredi-Saint douze heures.

II. L'*Angelus*, sonner au tintons et en branle durant trois minutes : on double ce son le midi et le soir de la veille, ainsi que le matin et midi des jours des fêtes les plus solennelles. Pâques, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu, Dimanche de la procession du St. Sacrement, St. Pierre, St. Jacques, Dédicace, Assomption, St. Nom de Marie, Toussaint, Noël, Epiphanie, patron ou titulaire de la paroisse.

Fêtes et Dimanches.

III. Pour la messe, sonner trois coups en branle à une heure de distance ; pour vêpres, sonner trois coups en branle à une demi-heure de distance, ajoutez quelques tintons au dernier coup, cinq minutes en tout.

Services et Sépultures.

IV. Au décès, sonner trois volées en soupirs de neuf, pour un homme, de sept pour une femme et en branle, durant un quart d'heure. Pour un Prêtre, durant une demi-heure, pour le Pape ou l'Evêque une heure.

V. Sonner de même avant l'*Angelus* du soir de la veille et après l'*Angelus* du matin du jour de la sépulture et service.

VI. Sonner cinq minutes y compris les soupirs, le branle et le tinton, avant de commencer l'office.

VII. Sonner en branle pendant tout le *libera*, après avoir commencé par des soupirs.

VIII. Après les vêpres des morts, sonner de temps en temps, jusqu'à l'*Angelus*, des glas, et aussi depuis l'*Angelus* du matin jusqu'à la messe solennelle des morts pour laquelle on ne sonne que cinq minutes à l'ordinaire.

IX. Service anniversaire, sonner le soir et le matin, comme ci-dessus.

X. Grand'messe sur semaine; sonner, comme au dimanche, ou bien de demi-heure en demi-heure.

XI. Sonner durant les processions du St. Sacrement, et celles de St. Marc et des Rogations.

XII. Sonner en tintons pendant les deux élévations, aux grand'messes sur semaine, comme à celles des dimanches et fêtes.

XIII. Sonner en tintons quand il faut porter de jour le St. Viatique aux malades. On sonne pendant dix minutes, cinq minutes avant et cinq minutes après le départ du prêtre qui porte le bon Dieu.

Du Sacristain.

I. Avoir soin que les parements, vases sacrés, livres, cierges, ornements, etc., soient conservés dans la décence et la propreté convenable. Avertir le Curé lorsque les ornements auront besoin de réparation, ou que les linges seront sales ou déchirés.

II. Veiller surtout à ce que la plus grande propreté règne à l'autel, et à ce que tout ce qui sert dans l'administration de la sainte Eucharistie soit bien entretenu. Ne jamais laisser éteindre la lampe de l'autel où on la conserve et la faire nettoyer une fois chaque semaine.

III. Avoir soin des reliques saintes et les conserver honorablement.

IV. Faire renouveler l'eau bénite chaque semaine. Faire tenir dans une grande propreté, toute l'Eglise, les chapelles et les autels.

V. Faire les parures suivant la direction du Curé et le réglement qu'il jugera à propos de faire.

VI. Préparer d'avance les autels, crédences, chœur, orne-

ments et autres choses nécessaires, de manière que l'office ne soit pas retardé.

VII. Faire sonner la cloche aux heures fixées pour les offices; aux élévations des messes solennelles; le matin, le midi et le soir pour l'*Angelus*: lorsque l'on porte le Saint Sacrement aux malades.

VIII. Ne pas souffrir que l'on tienne dans la sacristie, des discours indécents ou inutiles, et qu'on y fasse quelqu'action profane.

IX. Présenter, surtout aux étrangers, ce qui est nécessaire pour la célébration des mystères.

X. Avoir un tableau des messes et anniversaires qui doivent être célébrés en des jours fixes.

XI. Renouveler les essuie-mains pour les prêtres qui se préparent à célébrer.

XII. Remettre les ornements à leur place après les offices et plisser les surplis et les aubes.

XIII. Faire observer les règlements du chœur, de la sonnerie, des cérémonies, s'il est en même temps bedeau, maître de chœur et de cérémonies.

XIV. Ne jamais toucher de ses pieds les pierres sacrées, quand il fait la parure des autels.

XV. Ne jamais parler dans l'église, si ce n'est par nécessité, et alors toujours à voix basse; n'y jamais courir, quelque pressé qu'il puisse être.

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE, PROMULGUANT LES DÉCRETS DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

NOUS publions, par les Présentes, les Actes du Premier Concile Provincial de Québec, et Nous ordonnons qu'à l'avenir tous ses Décrets soient religieusement observés dans Notre Diocèse.

C'est à vous, Nos bien-aimés Collaborateurs, et à vous seuls que Nous les adressons, parce que vous en devez être les gardiens fidèles et les zélés propagateurs.

Sans vous, en effet, ils ne seraient pour notre peuple qu'une lettre morte. Aussi regardons-Nous votre concours a cette grande œuvre comme souverainement nécessaire.

A cette fin, Nous les déposons, ces Décrets salutaires, dans vos cœurs, pour que vous les aimiez; dans vos bouches, pour que vous les publiiez ; dans vos mains, pour que vous les exécutiez.

St. Charles, qui a été l'âme de ce Concile, par ses règles que l'on y a suivies, et par ses prières que l'on y a implorées, nous sera à tous, sur ce point, un parfait modéle. Car il reçut les Décrets Sacrés du Concile de Trente avec respect, les étudia avec ardeur, les exécuta avec fidélité.

Fesons de même, et Dieu bénira nos travaux, comme il bénit les siens. Que l'esprit de ce Grand Saint, qui est encore vivant dans son Eglise de Milan, se répande dans celle de Montréal. C'est dans notre estime la plus précieuse de ses reliques ; aussi est-elle l'objet de nos ardents et continuels désirs.

Et afin qu'il n'y ait chez nous tous qu'un cœur et qu'une âme, pour l'intelligence et la pratique des Actes de notre Concile, Nous allons les esquisser rapidement.

Notre intention est, en cela, de vous faire remarquer l'esprit divin qui, comme une moële sacrée, se trouve enveloppé sous la forme des procédés humains. Cet épanchement de Notre cœur est pour Nous, dans cette occasion, un devoir impérieux. Car si Dieu nous a éclairé, pendant que Nous représentions au Concile l'Eglise de Marie, Nous le devons à vos prières et à celles de vos pieux fidèles. Nos émotions sont les vôtres. Nous vous les transmettons donc ici, dans toute la simplicité de Notre âme.

A la seule lecture des procédés du Concile, on demeure sous l'impression que l'Esprit-Saint y a présidé. Le travail se distribuait entre Cinq Congrégations, dont le nom indiquait la spécialité. Chacune avait, à sa tête, un Evêque qui lui communiquait, de la part des Pères, les questions qui étaient de son ressort. Ces questions étaient ensuite discutées dans des Congrégations Générales, formées de tous les Théologiens du Concile, et en présence des Evêques réunis sous la Présidence de l'Archevêque. Le livre des Saints Evangiles placé sur un trône, et la Croix Archiépiscopale, élevée au milieu de la salle des séances, disaient bien haut à tous l'importance de ces discussions. Venaient ensuite les jugements des Evêques dont les Décrets se formulaient dans une Congrégation particulière, et se publiaient ensuite dans des Sessions solennelles qui se célébraient dans la Métropole. Là, et sur l'autel même, de cette antique Eglise, se signaient les Actes du Concile, qui étaient enfin soumis à l'approbation du Souverain Pontife.

A cette marche, tracée aux Evêques par l'Eglise elle-même, vous reconnaissez la sagesse de Dieu, qui se trouve là où il y a beaucoup de conseils. Vingt-deux Décrets ont été ainsi l'ouvrage de dix-neuf Congrégations privées, de douze Congrégations générales, et de trois Sessions solennelles. Ils arrivent de Rome, munis du Sceau Sacré de la Sanction Pontificale, après avoir été, plusieurs mois, l'objet

des mûres délibérations des Congrégations qui entourent le Saint Siége.

A ces traits, l'on reconnaît sans peine les marques de la sagesse d'en haut, qui n'agit ni au hasard, ni avec précipitation, mais donne à chaque chose son nombre, son poids et sa mesure.

Ces préliminaires, tout stériles qu'ils paraissent, ont donc l'effet de nous disposer à accepter ces Décrets comme l'ouvrage du St. Esprit.

Mais cette première partie de Nos Actes Provinciaux, ne nous doit paraître que comme un Vestibule, sur lequel on jette, en passant, un coup-d'œil, avant d'entrer dans l'édifice.

Nous arrivons par la lecture des trois Décrets préparatoires, à l'intérieur même du Concile.

Il s'ouvre avec la clef de l'autorité divine :—

" Nos Petrus Flavianus Turgeon, Ecclesiæ Metropolitanæ " Quebecensis Archiepiscopus...ad gloriam Dei...sub tutelâ " B. Mariæ...(et) Sanctorum præsidio...Statuimus inchoari... " Concilium Provinciale."

Il brille de tout l'éclat des règles sacrées, qui y font régner l'ordre le plus parfait :—

" Hæc Synodus...statuit...exhortandos esse Episcopos et " sacerdotes ut assidue incumbant in laudibus Dei...ut jeju- " nent...ut otiosas sermocinationes...sedulo devitent... ut " omnium virtutum ornamento præfulgeant...ut cum mo- " destiâ proferant opiniones...ut vivendi ordinem fideliter " exequantur."

Il se place lui-même sur le fondement inébranlable de la Foi :—" Fides...fondamentum salutis." Il en fait une profession solennelle, et jure de la garder. " Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia." Qu'il est significatif le spectacle de ces hommes de Dieu, qui se rencontrent dans le sanctuaire d'un Concile, avec la même foi dans le cœur, et la même formule dans la bouche !

Maintenant, que la protestation du Concile soit la nôtre à tous :—" Ut Fides Catholica, quam Sancta Romana Ecclesia

" tenet ..incorrupta in hâc Provinciâ...permaneat...eamdem " corde credimus...eamque fideles edoceri statuimus."—

Parcourons maintenant les propres Décrets du Concile, pour extraire de chacun le principe vital qui s'y trouve caché. Levons seulement le bord du voile qui les enveloppe, pour faire jaillir le rayon lumineux qui nous en découvre la pratique.

I.—DECRETUM DE OBEDIENTIA SUMMO PONTIFICI.

Le Concile voulant faire couler dans ses veines l'unité de Foi et de Discipline, qui fait toute la force d'une Eglise, s'attache au B. Pierre, qui vit dans le Pontife Romain, et donne, par son 257ème successeur, la vérité à ceux qui la cherchent au pied de la chaire qu'il a érigée à Rome. " In " propriâ Sede vivit et præsidet, et præstat querentibus " Veritatem...undè unitatis vigor per totum Ecclesiæ corpus " diffunditur."

Que notre résolution soit la sienne. " Quando Ecclesia gravioribus grassatur tempestatibus oculos convertant ad hanc Cathedram Petri."

On ne périt pas dans la barque de Pierre. Toujours agitée par les flots de toutes sortes d'erreurs, elle traverse les siècles sans craindre le naufrage. Le divin Pilote qui la gouverne entend toujours avec bonté le cri de confiance que poussent ceux qui y naviguent : " Salva nos, perimus."— En reconnaissance, attachons-nous de cœur et d'âme à la Papauté. Fesons-la aimer et respecter des fidèles confiés à nos soins. Nous l'avons fait dans ces jours orageux que nous venons de traverser. Soutenons ainsi, en toutes occasions, l'autorité Pontificale, et nous participerons à son inébranlable solidité. Glorifions la Chaire Apostolique, et sa gloire se reflètera sur notre jeune Eglise.

II.—DECRETUM DE BREVIARIO AC MISSALI.

Le Concile a senti, au commencement de ses opérations, son cœur s'embraser de zèle pour le culte de la divine

Majesté. Dans cette vue, il a voulu que dans toute la Province, les livres Liturgiques fussent ceux de la Ste. Eglise Romaine. " Statuimus Breviarium et Missale Romanum...ab omnibus servanda."—Plus que jamais nous allons donc nous attacher au Rit Romain. Il est si consolant de prier comme le Père de la famille chrétienne! Il est si beau de n'avoir, d'un bout du monde à l'autre, qu'une même foi au cœur, et une même prière à la bouche! Etudions soigneusement les Rubriques; ne passons pas une année sans les relire.

Aimons les Saints de notre Calendrier, et fesons-les connaître aux âmes que nous sanctifions. Pour cela, parlons-en souvent au Prône. Recommandons la lecture de leurs vies édifiantes. A ce propos, Nous vous indiquons l'ouvrage intitulé: *Vies des Saints...traduites des Légendes du Bréviaire Romain,* fait exprès pour répandre dans le monde la connaissance du Rit Romain.

III.—DE RITUALI.

Les Rites sacrés sont comme les vases précieux qui renferment le baume odoriférant de la grâce sacramentelle. Le Concile a compris qu'il fallait faire observer, dans toute la Province, ceux que le St. Esprit a inspirés à son Eglise. Il lui a pour cela donné le Rituel Romain qui, on ne peut en douter, est muni du Sceau de la plus haute authenticité.

" Concilium decernit Rituale Romanum servandum esse in totâ hâc Provinciâ."

Ce livre Liturgique va nous mettre en parfaite harmonie avec toute l'Eglise. " Idipsum dicamus omnes."

Pénétrés de cette pensée, nous n'aurons pas de peine à nous conformer à ce Décret qui défend l'usage de tout autre Rituel, aussitôt que celui-ci aura été publié. Guidés par ce livre vénérable, nous serons parfaits dans l'exercice de nos saintes fonctions. " Simus omnes perfecti...quoad ritus."

IV.—DE CÆREMONIALI.

Les Saintes Cérémonies sont les images de la vraie piété. Le Concile a compris qu'il fallait à la Province un Cérémonial conforme au Romain. "Edatur liber Cæremoniarum, &c.

Après mûr examen, Baldeschi traduit et commenté par Favrel, a été choisi de préférence à tout autre, précisément pour cette raison. On le suivra donc ponctuellement dans toutes les Eglises de ce Diocèse, aussitôt qu'il aura été imprimé.

Chaque Fabrique s'en procurera un ou plusieurs exemplaires, pour que l'on puisse l'enseigner aux enfants de chœur.

Tout ce qui y paraîtra impraticable sera soumis à une commission qui en décidera finalement.

En fait de cérémonies, évitons scrupuleusement l'arbitraire, qui ne saurait remplacer les Rites que le Saint Esprit a inspirés à son Eglise. Dans cette vue, que tous étudient avec soin, et pratiquent religieusement les céremonies de l'Eglise Universelle.

"Ritus Ecclesiæ universalis accuratè calleant religiosèque servent."

V.—DE CASIBUS RESERVATIS.

La réserve est le nerf de la discipline. Les Saints Pères en ont toujours ainsi jugé. "Graviora crimina....à summis duntaxat Sacerdotibus absolvantur."—Le Concile s'en sert ici pour déraciner l'immoralité, qui nous déborde par ses affreux scandales.

Pour atteindre ce but, il faut que le peuple connaisse bien les cas réservés, et qu'on lui en inspire une vive horreur. Dans cette vue, vous lirez tous les ans au Prône ce qui suit, et vous le commenterez au besoin :—

DÉCRET DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC, SUR LES CAS RÉSERVÉS.

"Il a toujours paru à nos Saints Pères qu'il importait "souverainement à la discipline du peuple chrétien, que "certains crimes plus atroces et plus graves ne pussent "être absous par tous les confesseurs, mais qu'ils fussent "réservés aux souverains Prêtres. Nous attachant, en "conséquence, à cette autorité du Concile de Trente, outre "les cas réservés au Souverain Pontife, nous nous réservons "les suivants, qui sont les péchés de ceux qui,—1o vivent "en concubinage d'une manière publique et notoire.

"2o Louent sciemment leurs maisons à des courtisanes "publiquement connues pour filles de mauvaise vie."

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, CONCERNANT LES CAS RÉSERVÉS.

"Pour que ce Décret salutaire soit mieux compris, et plus "ponctuellement exécuté, Nous déclarons et réglons ce qui "suit:—1o Sous le nom de concubinaires publics et notoires "sont compris, non seulement ceux qui, n'étant pas mariés, "vivent ensemble comme s'ils l'étaient, mais encore ceux "qui, étant domiciliés dans ce Diocèse, vont, en fraude "de la Loi, et au mépris de leur Pasteur légitime, se marier "devant un Ministre, Magistrat ou autre individu, et qui, "après ce prétendu mariage ne craignent pas de vivre "ensemble comme s'ils étaient véritablement mariés. Ce "sont de vrais concubinaires, qui ajoutent au crime énorme "de concubinage, l'horreur d'une indigne profanation, celle "d'un mariage nul et sacrilége.

"2o Vivre en concubinage, et louer des maisons à des "filles publiques, sont deux cas réservés exclusivement à "l'Evêque et à ses Grands Vicaires; si bien qu'aucun autre "Prêtre ne peut en absoudre que quand les coupables sont "en danger de mort. Il faudra une permission spéciale pour "en absoudre ceux qui seraient dans une impossibilité ab"solue de recourir au Supérieur Majeur.

"3o Le dit Décret sera publié et expliqué en langue vul-
"gaire, chaque année, au Prône de toutes les Eglises où se
"fait l'office paroissial, le Dimanche dans l'Octave de l'Epi-
"phanie, et autant de fois qu'il sera jugé nécessaire, pour
"qu'aucun ne puisse s'excuser sous prétexte d'ignorance.

"4o Chaque fois que l'on publiera ce Décret, qui intéresse
"si vivement les mœurs publiques, l'on terminera le Prône
"par la récitation de Cinq *Pater* et *Ave*, pour demander la
"conversion de ceux qui déshonorent les villes et les cam-
"pagnes, et attirent sur elles les plus terribles malédictions,
"par de si honteux excès.

"L'on comprendra combien sont coupables ceux qui
"louent leurs maisons à des prostituées, si l'on fait atten-
"tion qu'ils font l'indigne commerce de vendre au démon
"de l'impureté toutes les âmes qui se perdent dans leurs
"maisons, et cela pour un gain sordide."

VI.— DE SOLEMNITATIBUS.

Il a plu au Concile de réduire à sept le nombre des solennités qui devront à l'avenir ce célébrer, dans cette Province. Mais il a réglé qu'on le ferait d'une manière plus glorieuse aux Saints, et plus avantageuse aux fidèles.

Nous entrerons donc dans ses vues, en donnant à ces solennités plus de pompe, pour que le peuple s'y porte avec plus de piété.

Les Fêtes Patronales se trouvent rangées parmi les solennités remises au Dimanche, afin que chaque Paroisse puisse mieux honorer son Saint Patron. (1)

---

(1) 1o Faites aimer à vos Paroissiens leur Saint Patron, en leur faisant connaître sa vie, et en les portant à l'invoquer, chaque jour, par quelque fervente prière.—2o Ayez soin que dans chaque famille, il y ait quelqu'un qui porte son nom, et qui lui soit spécialement dévot.—3o Dans les temps de calamités publiques, exhortez-les à recourir à ce puissant protecteur, et que sa bannière soit portée en tête de toutes les processions.—4o Préparez-les à la fête Patronale par quelque Neuvaine, à l'Eglise et dans les maisons ; et pour que tous puissent approcher des sacrements ce jour-là, appelez à votre secours autant de confesseurs que vous le jugerez nécessaire.—5o Empêchez les étrangers de venir à ces fêtes, et qu'on donne à cette fin des avis au Prône dans toutes les églises du voisinage, afin que les Paroissiens soient tran-

VII.—DE CANTU ET MUSICA IN ECCLESIIS.

Le Concile a dû se sentir dévoré de zèle pour le chant sacré, qui est une partie si importante du Culte divin— "Quæ in Ecclesiis cantanda sunt, ad divinum cultum pro- " movendum . . . . . inservire debent."—Afin que ce Décret atteigne son but, nous réglons ce qui suit:—

1o Chaque Fabrique, si cela est possible, fera les frais d'une école de chant, pour remplir le chœur de voix bien exercées. "Ne cantus exponatur contemptui."

2o On ne souffrira dans les Eglises aucune musique vocale ou instrumentale, qui soit légère, ni aucun air de chanson ou de danse.—"Caveant parochi ne musica levis . . . . . " à divinâ contemplatione fideles avertat."

3o Les Séminaires et colléges seront les premiers à l'œuvre pour l'exécution de ce Décret, et il y aura entre leurs élèves une louable émulation pour le chant Grégorien et la musique grave, qui seule est admise à relever la majesté du culte.—"Studiosa juventus præ mundanâ. Ecclesiæ mu- " sicam ediscat." (1)

VIII.—DE CATECHISMO.

Le Concile n'a pu manquer de s'occuper du livre qui est le fondement de l'Instruction Religieuse.

Les graves inconvénients qui résultent toujours d'un changement de catéchisme, l'ont déterminé à approuver ceux de Québec et d'Irlande, après qu'ils auraient été revisés. Ils seront donc les seuls en usage dans ce Diocèse, dès qu'ils auront été publiés.

---

quilles dans leurs exercices pour honorer leurs Saints Patrons.—6o Exigez que ce jour-là les Aubergistes ne vendent aucune liqueur enivrante.

(1) 1o Chaque fabrique devra se procurer un bon nombre d'exemplaires des livres de chant qui seront imprimés sous peu. On pourrait même les donner à ceux qui auraient chanté gratuitement au moins pendant un an.—1o Pour répandre le goût de la bonne musique, nous voulons que partout où il y a des orgues, harmonium, etc., etc., l'on se procure le *Répertoire de l'Organiste* qui a été jugé excellent par des hommes de l'art, et recommandé à toute la Province par Mgr. l'Archevêque, à la suite du Concile.

On en exigera toutefois la lettre que de ceux qui n'en auront point encore appris d'autre.

IX.—DE CATECHESIBUS, SIVE ANTE, SIVE POST PRIMAM COMMUNIONEM FACIENDIS.

Ce Décret est un des plus urgents. "Fiant catecheses." il pèse strictement sur la conscience des Pasteurs. "Curent animarum pastores."

Il est un de ceux que la S. C. de la Propagande a modifiés, pour le rendre plus sévère.—"Hinc præscribendum "esset ut, quoàd possibile sit, quemadmodùm in civitatibus. "ita etiam rure, integro anni cursu, catechetica instructio "fiat."

Une Paroisse qui fréquente le Catéchisme est une Paroisse instruite; et une Paroisse instruite est la gloire et la consolation du Pasteur.

Le Catéchisme, qui se fera régulièrement les Dimanches et fêtes, devra intéresser les grandes personnes, surtout les parents, qui doivent être souvent exhortés à assister à cette instruction, afin de pouvoir la répéter aux enfants, comme cela se pratique dans les familles chrétiennes (1).

---

(1) 1o Un moyen d'attirer les parents serait l'office de l'Archiconfrérie du T. S. et I. Cœur de Marie, placé immédiatement à la suite des Vêpres. Alors se ferait la seconde demi-heure de catéchisme, par une instruction simple et familière, suivie des recommandations et de la Bénédiction du St. Sacrement, avec le Ciboire, quand il n'y a pas de salut ce jour-là.—2o Exhorter les parents et les Instituteurs à apprendre de bonne heure aux enfants ce qu'ils doivent connaître pour recevoir avec fruit le Sacrement de Pénitence, afin de ne pas attendre à l'époque de leur première communion pour leur donner l'absolution. 3o Pour admettre les enfants au Catéchisme de la première communion, exiger ordinairement qu'ils sachent la lettre du catéchisme, afin d'avoir plus de temps pour le leur bien expliquer. 4o Inviter les enfants qui ont fait leur première communion à continuer, pendant un an, à venir au catéchisme. Pour cela, établir les confessions et communions du mois. 5o Ne pas oublier les Sourds-Muets; envoyer les garçons à l'Industrie, et les filles à la Longue-Pointe, aux écoles spéciales qui y sont établies; faire en sorte que la Paroisse contribue à payer la pension des plus pauvres.

X.—DE SACERDOTIBUS RECENS ORDINATIS, COLLATIONIBUSQUE ECCLESIASTICIS.

La science sacrée est déposée sur les lèvres du Prêtre, et le peuple doit la recevoir de sa bouche sacerdotale. Le Concile, pour encourager les études Ecclésiastiques, a soumis les jeunes Prêtres à l'obligation de subir chaque année, pendant quatre ans, un examen sur quelque traité de Théologie, et d'envoyer à l'Evêque, pendant ces quatre années, deux discours par an, sur des sujets par lui indiqués. Les jeunes citoyens des villes, pour se former à l'art de remuer les masses, par la parole, font des lectures publiques. Les Lévites du sanctuaire ne demeureront pas en arrière sur ce point; et le Concile, dans ce Décret, les a eus en vue. En conséquence, tous ceux qui n'ont pas quatre ans de prêtrise, se prépareront à répondre, cette année, sur le Traité *de Fide*, et composeront deux discours, l'un sur l'Eucharistie, et l'autre sur l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. L'on ne saurait mieux débuter dans cette carrière; car ces deux sujets sont deux mines inépuisables.

Pour la même raison, le Concile a cru devoir recommander les Conférences Ecclésiastiques, pour que le Clergé ait occasion de se voir et de s'entendre pour les grands intérêts de la religion qu'il a à promouvoir.

Des Instituts littéraires s'érigent dans nos villes, pour former à la science et à l'art des affaires du monde; pour nous, travaillons à être, par notre science et notre vertu, l'ornement de la Cité de Dieu.—"Sacerdotes....virtute et doctrinâ pollere debent."

Le sujet de la prochaine Conférence sera la discussion des présents Decrets, en autant qu'elle en fera ressortir les avantages et en facilitera la pratique. Chacun est invité à dire un mot là-dessus, dans sa Conférence respective.

Vous recevrez prochainement la liste des Archiprêtres et Archiprêtrés, que le démembrement du Diocèse, et l'augmentation des Paroisses, Nous ont obligé de refaire. Elle aplanira une partie des grandes difficultés que nous avons à vaincre pour arriver au plein succès des Conférences.

Nous nous proposons de présider toutes celles qui se tiendront cette année, en fesant le tour du Diocèse, pour la Visite Pastorale proprement dite, dont l'itinéraire vous sera envoyé plus tard.

Nous sentons que tout le bien à faire pour un Evêque, dans son Diocèse, ne saurait se faire que par ses Prêtres bien dirigés. Aussi, comprenons-nous plus vivement que jamais le besoin de vous voir et de vous parler à cœur ouvert.

XI.—DE FAMULABUS SACERDOTUM.

Ce Décret n'est que la sanction nouvelle des Ordonnances sacrées de l'Eglise, et de l'antique usage des bons Ecclésiastiques qui se sont toujours fait un devoir de s'y conformer, quelles que soient les difficultés qu'ils y rencontrent.

XII.—DE RELATIONIBUS FACIENDIS EPISCOPO A PAROCHIS ET MISSIONARIIS.

Les Pères du Concile ont compris que leur action sur le peuple fidèle devait avoir pour but de favoriser le bien et de corriger le mal :— Quid fovendum sit, quid corrigendum."

Mais ils ne sauraient s'acquitter de cet important ministère, sans une connaissance détaillée des besoins du troupeau. L'exécution du présent Décret les mettra en état de mieux exercer leur vigilence pastorale. Il s'en suivra de plus une intime union entre les pasteurs et les brebis.

Au reste, vous recevrez un tableau qui vous indiquera les blancs que vous aurez à remplir, pour Nous donner sans peine les renseignements dont Nous avons besoin.

XIII.—DE INCORPORATIONE PRESBYTERORUM EXTRANEORUM.

Ce Décret vous fait assez juger combien le Concile a eu à cœur l'honneur du Clergé dans chaque Diocèse, en y empêchant l'introduction de Prêtres qui ne seraient que des-

loups ou des mercenaires. Plus que jamais il est nécessaire qu'il soit sans tache, pour que le nom de Dieu ne soit pas blasphêmé, à cause de lui. Nous comprenons tous que nous sommes, dans notre sainte milice, solidaires les uns des autres. Aussi sentons-nous tous l'obligation d'être, sous tous les rapports, irrépréhensibles, de crainte que notre saint état ne soit méprisé des peuples.

XIV.—DE SOCIETATIBUS SECRETIS.

C'est dans les sociétés secrètes, comme dans de ténébreux souterrains, que se machinent les maux qui désolent notre siècle.

Ce Décret a pour but de les détourner, en empêchant les bons chrétiens de les encourager, en s'y agrégeant de bonne foi, sous prétexte de s'assurer du secours au temps du besoin.

Il importe donc grandement qu'ils connaissent bien ces sociétés hypocrites, qui couvrent leurs affreux desseins du voile de la bienfaisance fraternelle.

Dans cette vue, on publiera ce Décret tous les ans, au Prône, le Dimanche où l'on fera la solennité de St. Jean-Baptiste. En le commentant, comme il convient de le faire, vous ne manquerez pas d'insister sur l'horreur qu'a de toutes sociétés secrètes l'Eglise notre bonne Mère, elle qui bénit avec tant de complaisance les Sociétés de St. Jean-Baptiste de la Tempérance et autres, parce qu'elles marchent au grand jour, et qu'elle ne craignent pas la lumière.

DÉCRET DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC SUR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

“ Les Souverains Pontifes ont, pour des raisons bien
“ graves, défendu aux fidèles de s'agréger à toutes espèces
“ de sociétés secrètes, dans lesquelles on s'engage par serment
“ à garder les secrets. Car de semblables pactes, faits dans
“ les ténèbres, font assez connaître que l'on doit soupçonner

“ et craindre qu'il n'y ait du mal ; et que le serment qui y
“ est exigé ne soit téméraire. C'est pourquoi nous avertis-
“ sons tous les prêtres, qu'ils ne peuvent absoudre sacra-
“ mentellement aucun de ceux qui appartiennent à quelques-
“ unes de ces sociétés, à moins qu'ils n'y renoncent tout-à-fait.
“ Nous exhortons en même temps, et Nous conjurons dans
“ le Seigneur tous les fidèles de s'éloigner absolument de
“ ces sociétés secrètes, se ressouvenant sans cesse qu'ils
“ sont membres de Jésus-Christ, et obligés d'obéir aux com-
“ mendements de l'Eglise, qui est notre Mère, et qu'eux
“ doivent marcher, comme des enfants de lumière, confor-
“ mément aux très saints et divins enseignements que nous
“ a donnés Notre-Seigneur Jésus-Christ.”

XV.—DE SCHOLIS MIXTIS.

Le grand combat de l'enfer contre l'Eglise, dans ce siècle d'erreurs et d'impiété, c'est pour gagner des écoles mixtes. Aussi est-ce à soutenir son droit sur l'enseignement que l'Eglise déploie toutes ses forces, fait entendre la voix de son Pontife, excite le zèle de ses Pasteurs, fait même appel à ses enfants pour que tous n'aient qu'un cœur et qu'une âme en défendant cette question de vie ou de mort pour le Catholicisme.

Dans un si grand danger, ne nous croisons pas les bras, mais armons-nous de toute la puissance de notre Saint Ministère, pour conserver intact le dépôt sacré de la foi de nos enfants. Le présent Décret nous dirigera dans l'accomplissement de cet important devoir. On en fera la lecture, tous les ans, au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office paroissiale, le Dimanche où l'on fera la solennité de la Purification de la Ste. Vierge.

DÉCRET DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC SUR LES ÉCOLES MIXTES.

“ Nous jugeons que les *écoles mixtes*, savoir, celles dans
“ lesquelles les enfants catholiques, indistinctement mêlés

" aux enfants protestants, n'apprennent aucune religion, ou " n'en apprennent qu'une fausse, sont tout-à-fait dangereuses, " parce qu'elles sont institués pour produire ce poison de " l'impiété, qui s'appelle communément l'*indifférentisme*.

" Ces pourquoi nous recommandons fortement aux Pas- " teurs des âmes de faire tous leurs efforts pour detourner de " semblables écoles, les fidèles dont le soin leur est confié. " Mettant de côté tout prétexte de mauvaise complaisance, " nous ne devons rien omettre, pour que les catholiques, de- " meurant en possession de leurs droits, aient à eux, dans " toute la Province, leurs écoles, aussi bien que leurs Collé- " ges et Universités.

" Mais efforçons-nous surtout d'obtenir une *Ecole Normale*, " pour former des Maîtres d'une doctrine saine, et de mœurs " irréprochables." (1)

Cette publication solennelle fera comprendre à notre gouvernement que nous sommes décidés à bien défendre nos droits sur l'enseignement de nos enfants, dont nous ne pouvons, sous aucun prétexte, exposer la foi. A ce propos, remarquons qu'aux Etats-Unis le Catholicisme a perdu deux millions d'enfants, qu'ont engouffrés les écoles mixtes. Les Evêques s'y désolent à la vue d'une plaie si saignante, et travaillent de toutes leurs forces à la guérir. Quant à nous, nous sommes encore maîtres du terrain. Gardons-le courageusement. Pour cela, soyons respectueux, mais fermes.

XVI.—DE CELEBRATIONE SYNODI DIŒCESANÆ.

Le déplorable événement du huit Juillet, qui Nous a laissé sans abri, et Nous a obligé d'aller demander l'hospitalité à nos vénérables frères, les vétérans du Sanctuaire, rend

(1) Quod si in quibusdam locis, scholis catholicis deficientibus, *mixtas scholas* pueri adire cogantur, invigilent Pastores eorum atque parentes, ne erroris venenum sensim ebibentes, fidei innocentiæque jacturam patiantur."

Cette note est pour la direction des Pasteurs, et ne doit pas être communiqués aux fidèles. Cinq *Pater* et *Ave*, en terminant le Prône, pour demander le succès de l'éducation, dans ce Diocèse, afin qu'elle donne à la Religion de bons chrétiens, et à la patrie de bons citoyens.

pour le moment ce Décret impraticable. Pour y suppléer nous demandions ensemble, pendant la retraite pastorale, l'Esprit Synodal. " Veni ad nos (Domine Sancte Spiritus), " adesto nobis, dignare illabi cordibus nostris: doce nos " quid agimus, quo gradimur ostende, quid efficiamus " operare." Nous ferons usage de cet esprit de conseil, dans nos prochaines Conférences.

Pour y participer avec plus d'abondance, ne cessons d'envoyer au ciel ces traits de feu. Servons-nous en, chaque jour, comme de douces aspirations, qui très certainement nous feront porter à nos conférences des cœurs brûlants.

XVII.—DE PROMULGATIONE DECRETORUM HUJUS CONCILII PROVINCIALIS.

La présente Lettre vous est adressée en accomplissement de ce Décret. " Si celebrari nequeat (Synodus diœcesana) " extrâ synodum quàm primùm promulgentur."

XVIII.—DE INVOCATIONE ET VENERATIONE BEATISSIMÆ MARIÆ VIRGINIS.

Le Concile, en terminant ses travaux, était aux pieds de l'Auguste Mère de Dieu, dont la vie éclatante éclaire toutes les Eglises. Et comment ne serait-elle pas la lampe des Conciles, elle qui a donné au monde entier la lumière éternelle? Il conjurait les Evêques et les autres pasteurs des âmes, de travailler avec un nouveau zèle, à faire aimer cette tendre Mère dont les mamelles sacrées allaitent les brebis aussi bien que les agneaux. Il l'établissait *Gardienne* de toutes les vignes qu'il est chargé de cultiver. Il suppliait le St. Siége Apostolique d'ajouter au glorieux Diadème, dont est ceint son front majestueux, la brillante auréole du dogme de son *Immaculée Conception*, qui, en devenant *dogme de foi*, doit du haut du ciel, refléter sur toute la terre les rayons lumineux de sa divine pureté.

Il conjurait le Souverain Pontife de lui accorder en atten-

dant, la consolation de la pouvoir proclamer en tous lieux *Immaculée dans sa conception.*

Il se consacrait à son Très-Saint Cœur, et déposait ses actes sur son autel, pour qu'elle daignât les prendre sous sa spéciale protection, afin qu'ils fussent religieusement observés.

Ces protestations solennelles et ces actions sacrées remplissaient le Vénérable Sanctuaire de la Métropole d'émotions indicibles.

Tout semblait se rajeunir. L'illumination de l'Autel était plus brillante;—le son de l'orgue plus harmonieux;—le chant plus onctueux; l'accent des voix plus enthousiaste.

On sentait on ne sait quoi de saisissant, d'entraînant. Les esprits étaient divinement éclairés; les cœurs puissamment échauffés, les langues visiblement déliées. Ah! c'était pour chanter avec un transport inaccoutumé, avec la jeune Vierge d'Israël:—" Beatem me dicent omnes generationes."

Nous nous laissons aller ici à une digression un peu longue, peut-être. C'est que Nous ne pouvons Nous dispenser de vous raconter les joies de ce précieux moment, auxquelles vous avez un droit bien acquis. C'est aussi pour détremper en quelque sorte, dans cette huile sacrée, les Décrets naturellement secs et arides, que nous venons de parcourir.

C'est enfin, pour que vous ayez à rapporter à vos pieux Paroissiens, un grand exemple, pour les ranimer d'un nouveau zèle pour la dévotion à Marie. Rien n'est, en effet, plus encourageant. Plus que jamais nous allons donc tous travailler à faire connaître, louer et bénir le nom de Marie, qui fait toute notre confiance.

En conséquence, plus que jamais, par nos soins, ses confréries seront florissantes; ses autels bien ornés; ses fêtes saintement solennisées; son rosaire dévotement récité, et surtout ses pieux enfants pénétrés d'horreur pour le péché, et d'amour pour la vertu. Telle est notre résolution à tous, pour l'accomplissement amoureux de ce Décret aussi réjouissant qu'encourageant.

XIX.—DECRETUM PROMULGATIONIS TESTIUM SYNODALIUM.

Les témoins synodaux sont ici choisis pour vous attester l'authenticité des actes du présent Concile Provincial, et témoigner dans la prochaine réunion des Pères, de l'exécution de ses Décrets. Quelle est sage et prévoyante la Sainte Eglise, quand il est question de faire entendre sa voix maternelle à ses enfants!—On peut sans crainte se fier à elle, quand elle nous impose des devoirs.

XX.—DECRETUM DE INDICTIONE FUTURI CONCILII PROVINCIALIS.

Ce Decret convoque le futur Concile, pour le mois de Marie, 1854. Chaque Evêque y devra comparaître avec les présents Décrets à la main, pour y répondre de leur accomplissement.

Tâchons qu'ils soient tous en pleine vigueur. Ce sera pour nous tous une gloire et un bonheur.

XXI.—DE FINE CONCILII.

L'autorité qui avait ouvert le Concile devait le fermer. C'est ce qu'elle a fait. Car le Décret de clôture était aussi nécessaire que celui d'ouverture. Pour mieux comprendre ceci, observons, en passant, que les Evêques sont obligés de comparaître au Concile, et d'y demeurer tout le temps qu'il dure.

Cette obéissance aveugle passera du Concile au Synode, et aux Conférences.

XXII.—DECRETUM SUBSCRIPTIONIS.

La solennité avec laquelle se signent les Actes du Concile Provincial a quelque chose qui frappe.—"Ad Altare accedant." "Decreta subscribant."

Ils vont sans doute se graver dans nos cœurs, ces Décrets ainsi signés sous les yeux de N. S. J. C.

La Lettre des Pères du Concile à N. S. P. le Pape est un monument de leur respect, obéissance et dévouement à Sa Personne Sacrée, et au St. Siége Apostolique.—" Solemne " testimonium...venerationis, obedientiæ et devotionis...."

Leur vœu, en déposant à ses pieds leurs Décrets, est qu'ils soient religieusement observés, pour la gloire de Dieu, et le salut des âmes. C'est aussi le nôtre à tous.—" Pauca (hæc " Decreta) gloriam Dei, animarum salutem, incrementum- " que religionis...promovere valeant."

La réponse du St. Père nous révèle la bonté de son cœur, et nous remplit de bonheur. Car il accueille avec la plus grande bienveillance le Député du Concile, que nos vœux accompagnaient dans la Ville Sainte.—" Martyropolitanum " Episcopum.....benignissime excepimus." Il félicite vos Pasteurs de la joie avec laquelle ils portent le lourd fardeau de la sollicitude pastorale.—" Eximiam vestrûm omnium.... " sollicitudinem et alacritatem congratulati sumus."

Il les embrase d'un nouveau zèle dans l'accomplissement des devoirs de leur charge.—" Stimulos bene licet curren- " tibus addimus."

Il implore sur eux tous l'abondance des biens célestes.— " Vestram in Nos pietatem....remuneret copia donorum " cœlestium."

Enfin, il fait descendre sur nos têtes la Bénédiction Apostolique, qu'il tire du fond de son cœur paternel, et qu'il nous envoie à tous, comme un gage de sa tendresse.— " Apostolicam Benedictionem (nostræ caritatis pignus).... " Vestrûm singulis...cum omni etiam Clero vestro fidelique " populo communicandam intimo cordis affectu peramanter " impertimur."

Quel affectueux langage!

Apprenons à l'école de ce Père commun, comment on parle aux âmes, ces brebis chéries du Bon Pasteur.

La Lettre de l'Eminentissime Cardinal Préfet de la Propagande, vous est une preuve du besoin qu'ont de l'Eglise-Mère, toutes les Eglises du monde chrétien. Elle est ici reproduite en entier, en témoignage de la simplicité avec

laquelle vos Evêques se laissent diriger par le Chef des Pasteurs, qui a grâce et mission pour confirmer ses frères. " Confirma fratres tuos."

Ici s'appliquent tout naturellement ces belles paroles de l'Imitation :—nemo secure præest, nisi qui libenter subest."

Il en sera de même de vous tous qui portez chacun une partie du fardeau de la charge pastorale. Vous ne vous croirez en bonne route qu'en autant que vous obéirez, en commandant.

L'expérience de tous les jours nous met à même de nous convaincre de cette belle maxime de St. Ignace, Martyr ; savoir, que le bon prêtre écoute, aime et respecte son Evêque, comme les Apôtres écoutaient, aimaient et respectaient Jésus-Christ.—Là est tout le succès du ministère. " Vir obediens loquetur victorias."

Aussi est-ce la conclusion que nous devons tirer, avec le Très-Eminent Cardinal Fransoni, qui nous parle de la part du Vicaire de Jésus-Christ.—" Sperare licet ex diligenti " horum Decretorum observantiâ, plurimum utilitatis rei " Catholicæ obventurum."

En effet, il doit sortir de ces Décrets une vertu salutaire qui vivifiera tout. Notre Père commun sera plus honoré ; nos Saints plus aimés ; nos fonctions mieux exercées ; nos cérémonies plus majestueuses ; les cas réservés plus redoutés ; nos solennités plus pompeuses ; notre antique chant plus harmonieux et plus grave ; nos catéchismes mieux faits et plus fréquentés ; nos instructions mieux préparées ; nos cours d'étude plus suivis ; nos conférences plus intéressantes ; nos maisons plus canoniques ; nos rapports plus intimes ; notre état plus respecté ; les sociétés secrètes moins fréquentées ; nos écoles mieux tenues ; notre Auguste Mère plus louée et mieux servie.

Tels sont les fruits délicieux que nous allons cueillir à cet arbre sacré. Telles sont les eaux vives qui, coulant de cette fontaine intarissable, vont jaillir jusqu'à la vie éter-

selle. "Excitanti à temporali Synodo proficiamus ad " æternæ felicitatis augmentum." (1)

Nous terminons par quelques dispositions qui vous intéressent plus particulièrement.

1o Ceux qui étaient curés avant 1834, et qui n'auraient pas dit la messe pour le peuple, les jours de fêtes supprimées, devront s'acquitter de cette obligation, en disant, à cette intention, trois messes basses. (2)

2o L'oraison *de Spiritu Sancto* sera remplacée, jusqu'à nouvel ordre, par celle *pro Ecclesia*. L'intention est d'obtenir que la Sainte Eglise triomphe de toutes les erreurs ; qu'elle ramène dans son sein tous ses enfants égarés ; qu'elle étende le règne de Jésus-Christ du levant au couchant.

Invitez souvent les fidèles à prier à cette intention. Dites leur que s'ils sont bons catholiques, ils convertiront nos frères séparés. (3)

Il est temps de s'occuper sérieusement de tant de pauvres âmes qui périssent, chaque jour, autour de nous.

3o Voulant, comme il est juste, Nous mettre à contribution, pour une bonne part du travail qu'il va devenir nécessaire de nous imposer pour ramener à la vraie foi nos frères séparés, nous allons, pour quelque temps, faire diversion avec les affaires courantes, afin d'aller étudier l'anglais dans une des missions de ce Diocèse.

Dans cette vue, Nous avons laissé à Mgr. Joseph LaRocque, Evêque de Cydonia et Coadjuteur de Montréal, tous les pouvoirs nécessaires, afin que vous puissiez vous adresser à un autre Nous-même.

4o Nous croyons devoir Nous décharger ainsi de l'Administration Diocésaine, parce que Nous nous regardons comme obligé de Nous absenter longtemps de notre ville épiscopale.

---

(1) Prière du Pontifical.

(2) Voir le Décret du 22 Février 1852, p. 81, 82.

(3) La tempérance et la fréquentation des Sacrements ont amené le résultat suivant. Sur 172 prisonniers qui se trouvent en ce moment dans la prison de Montréal, 30 seulement sont Canadiens, savoir, 21 hommes et 9 femmes.

Car, advenant la belle saison, Nous visiterons toutes les Paroisses du Diocèse, pour y consolider de plus en plus la Discipline, en y mettant en vigueur les Présents Décrets. Il y sera aussi question des moyens à prendre pour relever de leurs ruines la Cathédrale et l'Evêché, qui ne sauraient rester longtemps ensevelis sous leurs décombres, sans un grave préjudice pour la Religion. Nous sommes bien faible pour accomplir de si grandes choses ; mais vous prierez et ferez prier pour que la force d'en haut ne Nous manque pas.

Nous ne prescrivons ici aucune prière particulière, parce que Nous comptons sur vos pieuses inventions, pour que Nos besoins soient jour et nuit devant les yeux du Diocèse entier, et pèsent continuellement sur son cœur comme sur le nôtre. Mais nous ne nous séparerons pas, sans nous faire les souhaits d'une bonne année. Ce sont ceux du Concile lui-même, dans sa dernière Session solennelle. Ils nous conviennent si bien !

A Pie IX, donc, notre grand et bien-aimé Pontife, Bénédiction du Dieu Tout-Puissant ! Que toutes les nations de la terre ne fassent, sous son glorieux Pontificat, qu'un seul troupeau !—" In unum ovile adunatio."

A notre Révérendissime Archevêque, rosée de la grâce et gloire éternelle.

A tous les Pères et Théologiens du Concile, paix véritable et bénédiction abondante.

Au peuple fidèle, zèle de la Religion Catholique, œuvres de justice, abondance de la paix, et victoire sur tous les ennemis de sa Foi !

A nous tous, tranquillité dans l'exercice de notre Saint Ministère, santé dans l'accomplissement de nos pénibles travaux, abondance des grâces divines, dans nos besoins et ceux du troupeau !

Aux Décrets de notre Concile, exacte observance sous la protection de la B. V. Marie, des Apôtres St. Pierre et St. Paul, des Patrons de cette Province, et de tous les Saints !

FIAT. FIAT. AMEN. AMEN.

Donné à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le premier jour de Jan-

vier, mil-huit-cent-cinquante-trois, sous Notre Seing et Sceau, et le Contre-Seing de Notre Secrétaire. (1).

† IG. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

J. O. PARÉ. *Chan. Sec.*

(Vraie copie)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTREAL.

Saint Colomban, 19 Mars, 1853.

MONSIEUR,

Vous recevrez avec la Présente, le Mandement qui annonce *officiellement* au Diocèse la promotion de Mgr. l'Evêque de Cydonia à la Coadjutorerie de Montréal, et sa nomination à l'Administration Diocésaine pendant mon absence.

Vous recevrez aussi une copie de ma Lettre Pastorale à la partie du Diocèse qui vient d'être démembrée, pour former le nouveau Diocèse de St. Hyacinthe. Cette pièce

---

(1) Les Décrets qui doivents être publiés au Prône, le seront tous ensemble une première fois, aussitôt la présente reçue, après quoi ils le seront comme il est marqué dans la Lettre Pastorale. On se servira avec prudence, en chaire et ailleurs, de cette Lettre Pastorale, pour donner à son ministère tout l'appui dont il aurait besoin, surtout pour faire aux Paroissiens les souhaits et recommandations de l'année.
Tâchez d'obtenir que le Carnaval se passe sans bals, sans boissons et autres excès.
En récitant chaque jour, aux Petites heures, le Ps. 118, demandons l'amour et la pratique de toutes les saintes règles de l'Eglise.
On suivra désormais pour l'Office divin *l'Ordo* publié à Québec.

jointe à la Lettre du 8 Octobre dernier, en faveur des incendiés de Montréal, pourra vous être de quelque secours pour engager vos Paroissiens à répondre à l'appel qui leur est fait.

Je ne saurais partir pour un voyage qui peut être long, sans vous voir tous, s'il est possible, d'autant plus que mon séjour ici m'a privé depuis longtemps de cette consolation. Mais ne pouvant vous recevoir à Montréal, comme ci-devant, je me partagerai, pour pouvoir vous rencontrer chez vous ou dans votre voisinage.

Je serai à St. Jean le *cinq* Avril, à St. Rémi le *six*, à St. Constant le *sept*, à Vaudreuil le *huit*, à Ste. Thérèse le *onze*, à l'Assomption le *douze*, à Berthier le *treize*, à Varennes le *quatorze*, et au Sault au Récollet le *dix-huit*. En choisissant ces lieux de stations je n'ai eu en vu que la facilité des communications. Nos conférences auront lieu vers les dix heures ; il y sera surtout question des Décrets du Concile Provincial. Veuillez bien remplir au plus tôt les *blancs* de la feuille ci-jointe, qui doivent me servir à donner au St. Siége Apostolique, des renseignements exacts sur le Diocèse, comme j'y suis tenu sous serment.

Je ne puis terminer cette lettre sans vous dire encore un mot. Je ne voudrais pas emporter dans mon cœur la peine très sensible que m'a causé l'accueil qui a été faite dans quelques parties du Diocèse, à la démarche que le Chapitre a jugé à propos de faire à mon insu. C'était de sa part, soyez-en bien persuadé, un acte d'intime confiance en vous, et une nouvelle preuve de son dévouement pour moi. Il voulait par là ménager au Clergé l'honneur de venir spontanément de l'avant, pour offrir à l'Evêque un secours plus assuré que ne peut l'être celui d'une souscription volontaire, et épargner à l'Evêque l'humiliation de mendier, surtout à l'Etranger. Il était persuadé que le Clergé connaissait parfaitement la disposition de l'Evêque de lui être à charge le moins possible. On se rappelle, sans doute, qu'en 1840, lorsque je pris possession du Diocèse, je remerciai le Clergé qui se mettait en devoir de me fournir un supplément.

parcequ'il savait qu'une rente considérable, qui soutenait l'Evêché, s'éteignait à la mort de mon Prédécesseur. Je fis dire à tous ces Messieurs de bonne volonté que quand j'aurais besoin, je ne craindrais pas de m'adresser à eux. Le Chapitre ne voyait pas de circonstance plus urgente que celle de la ruine totale de l'Etablissement, pour en venir à un appel général. Si le mode qu'il a suggéré au Clergé ne rencontrait pas son assentiment, il pouvait du moins lui donner la pensée d'en proposer un autre aussi sûr et aussi efficace.

Maintenant que mon cœur s'est déchargé par un épanchement tout fraternel, je pars avec l'intime confiance de n'avoir blessé personne, par cette franche et cordiale explication. J'ai pu contrister, dans le cours de mon Administration quelques uns de mes bien-aimés collaborateurs. Je ne partirai pas sans les prier de me le pardonner. En quelque lieu que je me trouve, vous serez toujours les premiers dans mes souvenirs de la patrie. Mon dernier mot, c'est celui de l'Apôtre : *Attendite vobis et universo gregi ;* et mon dernier vœu, celui de vous revoir tous en parfaite sante, et chargé de nouveaux mérites.

Je suis bien cordialement.

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Désormais chaque Curé recevra deux copies des Mandements et Circulaires, afin qu'une de ces copies soit déposée dans les Archives de la Paroisse.

† I. E. de M.

MANDEMENT

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ANNONÇANT OFFICIELLEMENT LA PROMOTION DE MGR. JOSEPH LAROCQUE, ÉVÊQUE DE CYDONIA, A LA COADJUTORERIE DE MONTRÉAL, ET L'INSTITUANT ADMINISTRATEUR DE SON DIOCÈSE PENDANT SON VOYAGE EN EUROPE.

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus Christ.

Il est temps, N. T. C. F., que nous vous informions *officiellement* des changements qui se sont opérés dans l'administration de ce Diocèse. En vertu de Lettres Apostoliques, en date du VIII Juin dernier, Mgr. l'Evêque de Martyropolis, que la divine bonté Nous avait donné pour Nous aider à porter le poids de la charge pastorale, a été nommé premier Evêque de St. Hyacinthe. Prions, N. T. C. F., pour ce nouveau Pasteur et sa jeune Eglise. La reconnaissance nous en fait un devoir. Espérons en même temps que nous aurons notre part aux mérites de ses travaux ; car c'est un grand sacrifice qu'a fait le Diocèse en cédant ce sujet, déjà tout préparé aux sublimes fonctions du Ministère Pastoral, en faveur de l'Episcopat étranger. C'est pour la neuvième fois que la Divine Providence exige de Nous pareil sacrifice. Nous l'en devons bénir, quelque importants que fussent les services que dussent rendre au Diocèse des hommes aussi distingués. Il daignera sans doute, ce Dieu si bon, remplir ces places vacantes, en multipliant les vocations pour

l'Ordre Ecclésiastique, afin qu'il puisse accomplir avec bonheur la haute mission dont il est chargé.

Ce premier changement en a nécessité un autre, que Nous devons également, N. T. C. F., vous annoncer *officiellement*. Il a plu à N. S. P. le Pape, dans sa tendre sollicitude pour ce Diocèse, de remplir la Coadjutorerie vacante de Montréal, par la personne de Mgr. Joseph LaRocque, Evêque de Cydonia. Les Bulles de ce nouveau Coadjuteur sont du VI Juillet dernier, et Nous lui donnâmes la Consécration Episcopale, le vingt-huit Octobre suivant. C'est donc avec ce dernier Prélat, jeune et plein d'espérance, que Nous allons travailler, dans une intime union de cœur, au bien général de ce Diocèse, et achever ainsi d'user ce qui nous reste de forces, à la gloire de Dieu et au salut de vos âmes.

Nous ne vous dirons point ici, N. T. C. F., ce qu'est pour vous et pour Nous, le nouveau Collaborateur qu'il a plu à Dieu de Nous accorder. Nous le blesserions au vif, si Nous levions tant soit peu le voile de modestie qui couvre les heureuses qualités de l'esprit et du cœur que la nature et la grâce se sont étudiées à répandre dans son âme. Mais vous allez avoir occasion de vous convaincre par vous-mêmes de sa haute sagesse et de sa rare prudence. Car, en Nous remplaçant dans l'administration de ce Diocèse, pendant une absence qu'il Nous faut faire, il va en porter seul tout le poids, assisté toutefois, comme Nous le sommes Nous-même, de ceux dont la Divine Providence veut bien Nous entourer.

Maintenant, il faut que Nous vous disions, N. T. C. F., ce qui Nous détermine à Nous absenter quelque temps du Diocèse, et à faire un troisième voyage en Europe. Depuis le huit juillet que Nous sommes en face des tristes ruines de Notre Cathédrale et de Notre Evêché, Nous nous occupons en Nous-même des moyens à prendre pour les relever. Mais tous nos calculs n'ont servi jusqu'ici qu'à Nous convaincre de notre impuissance à réparer les désastres du terrible incendie qui, en quelques heures, a réduit en cendres des propriétés valant quarante mille louis courant.

Depuis ce déplorable événement, Nous sommes sans Eglise pour remplir nos fonctions Episcopales, et Nous n'avons pour Nous abriter qu'un Hospice de Charité. Oh ! Elles ne sont plus joyeuses pour Nous, nos grandes solennités !...... Notre premier devoir a été de bénir Celui qui Nous a ôté tout ce qu'il Nous avait donné ; et notre unique consolation a été de baiser avec amour la main paternelle qui Nous frappait. Il Nous reste maintenant à travailler de toutes nos forces à réparer les désastres d'un si grand incendie. Toutes ressources humaines nous manquent pour cela. Nous ne saurions Nous endetter pour cela ; car Nous savons que Nous ne pourrions point rencontrer nos engagements. Les propriétés que le feu a épargnées ne suffisent pas pour notre subsistance et l'honnête entretien des Prêtres, qui quittent tout pour partager nos travaux et nos malheurs. D'ailleurs, que sont-elles toutes ces propriétés, pour faire face aux énormes dépenses que vont entraîner les nouvelles bâtisses. La ville, après tant de désastreux incendies, et les campagnes, après tant de mauvaises années qui se font sentir, ne Nous paraissent pas préparées à une aussi grande dépense. Toutefois, Nous ne saurions rester longtemps dans ce fâcheux état. Car Nous y voyons pour la Religion des maux incalculables. Nous comprenons, et vous comprenez comme Nous, N. T. C. F.. qu'un Evêque sans Cathédrale et sans maison, est pour le Diocèse, ce que serait pour une paroisse un Curé sans Eglise et sans Presbytère.

Toutefois notre confiance n'en est point abattue. Nous avons vu s'élever, comme par enchantement, la première Eglise de St. Jacques, ce temple si justement cher à notre cœur ; Nous avons pu suivre tous les événements que ménageait la divine Providence, pour assurer le succès d'un établissement auquel le calcul humain apposait alors le sceau de *l'Impossibilité ;* Nous étions à même de recevoir d'utiles leçons de dévouement et d'abandon à la divine Providence, à l'école d'un grand Maître. Aujourd'hui que nous sommes précisément ce qu'était en mil-huit-cent-vingt-un, le Fondateur de l'Episcopat de Montréal, les souvenirs de ce temps

se regravent en Nous plus avant que jamais, et retrempent notre courage ; ce qu'il a fait et souffert pour ériger cette modeste, mais si dévote Eglise qu'il nous a laissée en héritage, se rajeunit dans nos pensées. Il Nous ouvre aujourd'hui son bon cœur, comme si souvent il le faisait de sa vie mortelle; et il nous semble que sa grande âme nous appparaît, pour Nous redire ce que si souvent il Nous répétait, et surtout ce que si constamment Nous lui vîmes faire pour l'amour de la Sainte Eglise. Il est donc là, ce Père chéri, pour Nous inviter à avoir foi à un meilleur avenir : en marchant sur ses traces, Nous avons l'espoir qu'un jour nos yeux, aujourd'hui si abattus à la vue de tant de ruines, seront rejouis en les voyant remplacées par des édifices, qui répondent d'avantage aux besoins de notre époque.

Toutes choses mûrement considérées, Nous pensons, N.T. C.F., que c'est la volonté de Dieu que nous allions solliciter des secours, partout où il Nous semblera pouvoir les trouver. Tel est le but de ce troisième voyage que Nous allons entreprendre sous peu. Dejà deux fois Nous avons traversé la Mer pour aller chercher un secours d'hommes dont le besoin se faisait vivement sentir. Il n'est pas nécessaire de vous dire les bénédictions qu'il a plu à Dieu de répandre sur ces deux premiers voyages. Car vous jouissez avec délices des précieux avantages qui en sont revenus au Diocèse, pour la sanctification des âmes, et le progrès des sciences. Si, comme nous l'espérons de ce Dieu tout bon et tout miséricordieux, ces œuvres naissantes continuent à se développer. avec le même succès, vous aurez à bénir à jamais la divine Providence d'être l'objet si spécial de ses soins maternels.

Maintenant quel sera le succès de ce nouveau voyage ; c'est ce que Nous ne pouvons prévoir, et ce que Nous ne cherchons pas non plus à scruter, accoutumé que Nous sommes à Nous abandonner aveuglement au bon plaisir d'un Dieu qui, malgré notre souveraine indignité, s'est toujours plu à Nous combler de ses insignes faveurs. Caché dans ce petit coin du Diocèse, nous éprouvons d'ineffables

délices à les repasser dans l'intérieur de notre âme, et Nous nous preparons de notre mieux à y répondre plus fidèlement.

Nous ne nous dissimulons pas toutefois les difficultés particulières que Nous présente ce nouveau voyage, à raison du personnage que Nous allons y faire. Car, il est question de solliciter, à l'étranger, des secours pécuniaires ; et vous savez ce qui attend à chaque porte ceux qui tendent la main pour recevoir. Mais Nous nous considérons comme étant dans un cas si exceptionnel, que Nous n'hésitons pas de passer par dessus cette difficulté. A notre dernier voyage en Europe, l'on Nous offrit quelques secours temporels ; mais Nous les refusâmes, parce qu'il Nous semblait alors que l'Evêque d'un Diocèse comme celui de Montréal, devait trouver chez lui toutes les ressources qui lui étaient nécessaires pour lui et ses œuvres. Mais aujourd'hui que Montréal est à la quête et que ses malheurs excitent une compassion générale, Nous ne croyons pas Nous déplacer en Nous mettant au nombre des victimes du terrible incendie qui Nous a mis dans la rue, et en demandant un secours dont plus que pas un, Nous avons un si pressant besoin.

Ainsi, N. T. C. F., quoiqu'il en coûte beaucoup à notre pauvre nature, Nous partons, avec l'intime confiance que le Seigneur Nous donnera son Ange, pour Nous garder dans toutes nos voies, et Nous tracer l'itinéraire de notre voyage. Nous irons partout où il Nous inspirera d'aller et Nous frapperons à toutes les portes qu'il Nous indiquera. Avant tout, Nous allons dans la Ville Sainte, faire part de notre malheur au Père commun, lui rendre compte de vos âmes et recevoir sa bénédiction.

Mais nous ne partirons pas sans vous dire que Nous avons droit de compter sur vos sympathies et sans faire appel à vos bons cœurs. Vous comprenez que c'est pour vous aider à vous acquitter du devoir si juste qui vous est imposé de contribuer, selon vos moyens, aux Edifices Religieux qui sont aux charges du Diocèse, pour la raison toute simple qu'ils doivent être à l'avantage de tous les fidèles. Ce qui vous sera demandé sera peu de chose pour chacun ; mais si

tout le monde y met la main, Nous serons puissamment secondé pour faire un établissement qui réponde à la grandeur du Catholicisme, dont il ne faut pas oublier l'honneur, dans une ville comme la nôtre, où nos frères séparés font, pour leurs temples, tant de sacrifices. Les lugubres décombres que Nous laissons sous vos yeux vous diront plus haut et plus éloquemment que Nous ne pourrions le faire, comment vous devez vous acquitter d'un devoir si légitime. Vous entendrez leur touchant langage, et vous répondrez à leur appel. C'est le doux espoir que Nous emportons dans notre cœur, et ce qui Nous donnera des forces pour solliciter la charité de l'ancien Monde en notre faveur. Et s'il vous faillait des exemples pour vous encourager à être généreux pour la reconstruction de votre Cathédrale, Nous vous citerions celui des catholiques d'Albany, qui pour la leur viennent de fournir cinquante mille piastres. Aussi, ont-ils aujourd'hui la consolation de remplir leurs devoirs religieux dans une Eglise qui est une merveille de notre Amérique.

Tel est, N. T. C. F., le but principal de notre voyage. Mais chemin fesant, Nous nous proposons de traiter beaucoup d'autres affaires d'un haut intérêt pour notre Diocèse ; car ses besoins nous suivent partout. Oh ! oui, croyez-le, N. T. C. F., il n'est pas de Mère qui porte dans ses bras avec plus de tendresse, un enfant unique, que Nous ne portons le Diocèse entier dans notre cœur, en quelque lieu que Nous soyons. Nous emportons avec Nous un désir insatiable de votre bonheur, et Nous le déposerons sur le tombeau des SS. Apôtres, aux pieds du Souverain Pontife et dans tous les lieux sanctifiés que Nous allons visiter sur notre route.

De votre côté, N. T. C. F., vous ne Nous oublierez pas, Nous en avons la confiance, et Nous en sentons le besoin. Le voyage offre toujours de nombreux dangers pour le corps et pour l'âme. Notre faiblesse les redoute ; mais vos prières les écarteront. Ne manquez donc pas de penser à Nous chaque fois que vous prierez soit, en famille soit à l'Eglise. Que le souvenir de nos innombrables besoins vous suive à la sainte table, à la messe et dans toutes vos pieuses réunions

de Confréries. Offrez pour le succès de notre voyage, les aumônes de la Propagation de la Foi, les mortifications de Société de Tempérance, les charités de la Saint-Vincent de Paul, les soupirs de l'Archiconfrérie, les hommages de l'Adoration Perpétuelle. Ces cinq Associations Diocésaines sont comme cinq fleuves qui arrosent le diocèse entier. Par votre ferveur à en bien remplir tous les devoirs, ayez soin, N. T. C. F., qu'ils coulent toujours à pleins bords.

Dans cette intention, remplissez tous vos devoirs de chrétiens. Obéissez à vos Pasteurs, et réjouissez, par votre soumission filiale, le cœur de celui qui Nous remplace. Que la paix règne dans toutes les Paroisses. Que la justice fasse le bonheur de toutes les familles. Que le zèle de la la gloire de Dieu embrâse tous les cœurs. Que ce zèle vous porte surtout à édifier nos frères séparés, par la pratique de toutes les solides vertus que commande à tous notre sainte Religion. Oh ! N. T. C. F., le bon exemple ! Voilà l'argument sans réplique, qui peut faire rentrer dans le sein de l'Eglise, tant de pauvres âmes égarées, qui se perdent sous nos yeux. Nous les recommandons à votre charité. Pour leur édification, comme pour l'accomplissement de vos devoirs les plus indispensables, qu'il n'y ait parmi vous ni ivrognerie, ni fraude, ni jurements, ni paroles obcènes. Sauvons ces pauvres âmes ; elles sont si précieuses ! et elle ont coûté si cher à notre Dieu !

A vous surtout, ferventes Communautés, de donner l'exemple du plus généreux dévouement, pour la sanctification du peuple de Dieu et le retour de ces âmes égarées. Nous les recommandons de nouveau à votre tendre charité. Vivre pour souffrir, afin de sauver des âmes, voilà votre mission. Notre cœur surabonde de joie, en voyant que vous la remplissez si généreusement. Que Dieu en soit loué !

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF., les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1o Nous nommons, par les Présentes, Administrateur de

notre Diocèse, à commencer du jour de la publication du Présent Mandement, Mgr. Joseph LaRocque, Evêque de Cydonia, et Coadjuteur de Montréal, et Nous lui donnons tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour le gouverner, tant au spirituel qu'au temporel, lui conférant à cet effet non-seulement les facultés que nous exerçons comme Evêque Titulaire, mais encore celles que Nous tenons du St. Siége, et qu'il nous est permis de déléguer.

2o L'on terminera le Prône, tous les Dimanches et Fêtes, dans toutes les Eglises où se fait l'Office Divin, en disant cinq *Pater* et cinq *Ave*, pour obtenir la bénédiction du Ciel sur notre voyage. Dans les Eglises de Communauté, ces prières se feront, aux dits jours, après la Messe conventuelle. On commencera à les dire le jour que se publiera le présent Mandement.

Adieu, maintenant, pieux fidèles, ferventes communautés, Clergé si cher à notre cœur. Notre dernier désir, en laissant les rives de la Patrie, est celui de votre bonheur. Si Dieu Nous fait la grâce de vous revoir, ce cera pour mieux travailler tous ensemble à la gloire de son Saint Nom.

Anges Gardiens des Pays que Nous allons parcourir, joignez vous à ceux des lieux que Nous quittons, pour que partout Nous soyons en sûreté, à l'ombre de vos ailes.

Saints Patrons de toutes les Paroisses de ce Diocèse, prenez soin de ces âmes que Dieu vous a chargés de protéger. Si Nous revenons heureusement au milieu d'elles, nous vous serons tous ensemble plus dévoués que jamais. Vous connaissez les dangers de cette vie. Oh ! aidez-nous à les éviter.

Saints Patrons de notre Cathédrale et de notre Evêché, bienheureux Jacques et Jean, soyez voyageurs avec Nous, quoique vous n'ayez plus ni temple, ni autel pour vous reposer ici et recevoir nos hommages. C'est pour votre gloire que Nous allons voyager. En tous lieux, vous parlerez donc pour Nous, vous qui êtes, par votre puissante parole, les Enfants du tonnerre.

Bon Saint Joseph, protecteur de Jésus et de Marie dans leur pénible voyage en Egypte, daignez Nous prendre sous

votre protection, et nous diriger dans toutes nos voies. Si ce voyage est heureux, comme Nous l'espérons, car on ne vous invoque jamais en vain, vous aurez votre autel dans le nouveau temple, et Nous ferons tout en notre pouvoir pour que votre pèlerinage y soit religieusement fréquenté, et votre nom dévotement invoqué. Glorieuse Mère de Dieu, Puissante et Aimable Protectrice de ce Diocèse, vous connaissez nos maux et vous en aurez pitié ; car vous êtes notre bonne et tendre mère à tous. Nous n'aurons pas cette fois la consolation de déposer, en partant, à l'autel de votre *Très-Saint et Immaculé Cœur*, les vœux de notre cœur affligé. Hélas ! il est détruit cet autel qui était pour nous tous le trône de vos miséricordes, mais Nous marchons pour le relever de ses ruines. O vous, qui êtes l'Etoile de la mer, tracez-Nous la route, et conduisez nos pas. Daignez prendre sous votre protection ce troisième voyage que Nous n'entreprenons, ce Nous semble, que pour la plus grande gloire de votre Divin Fils. Vous le bénirez donc, et il sera heureux !

Sera le présent Mandement lu au Prône, dans toutes les Eglises où se fait l'office public, et en chapître dans toutes les communautés, le premier Dimanche après Pâques, et s'il n'était pas reçu à temps, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à St. Colomban, le jour de la fête du glorieux St. Joseph, dix-neuvième jour de Mars, de l'an mil huit cent cinquante-trois, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

J. O. PARÉ,
Chanoine Secrétaire.

RAPPORT sur la Paroisse de en conformité au Décret XII, du Premier Concile Provincial de Québec. 1853.

COMBIEN Y A-T-IL DE :—

Ames.

Communiants.

Adultes qui ne vont pas à confesse.

Paroissiens qui ne font pas de Pâques.

Concubinaires publics.

Enfants illégitimes.

Familles Protestantes.

Eglises Protestantes.

Ecoles Protestantes.

Enfants Catholiques fréquantant les écoles Protestantes.

Ecoles de Garçons.

Ecoles de Filles.

Ecoles de Garçons et Filles.

Maîtres mariés enseignant les filles.

Maîtres non-mariés enseignant les filles

Enfants des deux sexes fréquentant les écoles de la paroisse.

Garçons fréquentant les écoles des Frères de.

Filles fréquentant les écoles des Sœurs de

Volumes dans la Bibliothèque de Paroisse.

Marguilliers qui n'ont pas rendu compte

Aubergistes licenciés.

Aubergistes non-licenciés.

Apostats.

Jeunes gens qui voyagent.

Familles qui vont aux Etats-Unis.

Familles qui gagnent les Townships.

Associés au St. Rosaire.

Associés au St. Scapulaire.

Associés à la Ste. Famille.

Associés à la Bonne Mort.

Associés â la Propagation de la Foi.

Associés à la St. Vincent de Paul.

Associés à la Société de Tempérance.

Associés à l'Archiconfrérie du T. S. et I. C. de Marie.

Associés à l'Adoration Perpétuelle.

Associés à la Congrégation des Filles.

Associés à la Congrégation des Femmes

Associés à la Congrégation des Jeunes Gens.

QUEL EST LE MONTANT

De la valeur de l'Eglise.

De la valeur du Presbytère.

De la valeur des Propriétés Foncières.

De la valeur des Maisons d'Ecole de Fabrique.

Des Recettes annuelles de la Fabrique.

De ses Dépenses.

De ses Dettes actives.

De ses Dettes passives.

Des Dîmes estimées.

Du Casuel.

REMARQUES DU CURÉ SUR L'ÉTAT DE SA PAROISSE.

1o. Les Désordres de cette Paroisse.

NOTES.

1o. Un double de cette formule est envoyé, pour qu'une des feuilles demeure aux archives; et que l'autre soit remise à l'Evêque à son prochain passage, dans la paroisse.

2o. On demande ce qui s'est fait annuellement jusqu'ici, par exemple, combien il y a ordinairement de retardataires

à Pâques; quelle est, année commune, la recette et la dépense de la Fabrique. A l'avenir, le Rapport ne renfermera que ce qui regarde chaque année, de Janvier à Décembre. Une feuille subséquente sera fournie pour cela, en 1854.

3o Quelques blancs sont laissés pour faciliter ceux qui auraient à donner des renseignements imprévus, dans cette feuille.

4o Un inventaire notarié de tous les biens meubles et immeubles, appartenant à l'Eglise et estimés à leur juste valeur sera fait d'ici au mois de Septembre et envoyé au Secrétariat. Copie d'icelui demeurera aux archives. On y distinguera ce qui est à l'usage du Curé.

5o Une copie légale de tous les Titres de propriété de l'Eglise sera faite et envoyée au Secrétariat, pour la même époque.

6o Un des articles du présent rapport devra faire connaître les fruits du dernier Jubilé, dans chaque Paroisse, pour que l'Evêque en puisse rendre compte au St. Père.

CIRCULAIRE A MM. LES CURÉS DU DIOCESE DE MONTRÉAL.

Montréal, 8 Avril 1853.

Monsieur,

On ferait jouer au Clergé un rôle odieux, si on avait l'air de l'établir comme censeur des Officiers nommés par le Gouvernement pour faire fonctionner la loi des Ecoles. Vous trouverez, de plus, que des consultations faites isolément aux Membres d'un Corps tel que le nôtre, sont de nature à produire de regrettables résultats. Je vous suggère donc, Monsieur, de prier M. le Président du Comité de

l'Education de ne pas trouver mauvais que vous ne répondiez pas aux questions qui vous ont été adressées, et de vouloir faire agréer le regret que vous ressentez de ne pouvoir vous conformer à ses désirs.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et très obéissant serviteur.

† Jos. Év. de Cydonia,

Administrateur du Diocèse de Montréal.

(Vraie Copie.)

J. O. Paré, *Chan. Sec.*

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Monsieur, Montréal, le 6 Mai 1853.

Vous recevrez, avec la Présente, le Mandement de Visite, sur lequel il me faut faire ici quelques observations, pour plus grande uniformité.

La Visite, sans aucun exercice de mission, vous donnera tout votre temps, pour bien préparer, par l'instruction et la confession, vos jeunes gens à la confirmation. En en faisant de bons soldats de J. C., on travaille évidemment au bien général des paroisses. Quant à vos autres paroissiens, ils se disposeront aux grâces de la Visite en se pénétrant du *Manuel* fait pour eux. L'exemplaire ci-joint pourrait être la matière d'un prône, afin de le mettre en circulation.

Afin de vous aider à attirer tout votre monde au catéchisme, j'ai cru devoir insister là-dessus comme préparation à la Visite. Mais le zèle avec lequel vous vous porterez à ce ministère servira, plus que tout le reste, à la rendre intéressante. Un catéchisme bien fréquenté est une bénédiction pour une paroisse. Puisse la Visite produire ce fruit de vie !

Ce serait aussi un avantage immense si les grâces de la Visite répandaient le goût du chant et des cérémonies, ré-

chauffaient toutes les confréries, donnaient enfin un nouvel élan au bien. Je crois que vos prônes et les prières de vos paroissiens produiront ces beaux résultats. J'ai l'intime conviction, qu'avec de la persévérance, on fera tout cela.

Il faut que le blasphème tombe sous les coups redoublés de la Visite. Je vous conseille de faire d'abord un cours d'instructions contre ce capital ennemi du Saint Nom de Dieu. Puis, en toute occasion, au prône, à l'archiconfrérie, au confessional et partout, il faudra tenir le peuple en haleine, pour qu'il soit toujours en garde contre ce monstre affreux. Quelle gloire pour notre ministère si notre peuple cesse de jurer !

J'ai dit au peuple un mot de nos réunions, afin qu'il sache bien que l'on s'y occupe de ses intérêts. Nous avons beaucoup à faire dans nos assemblées, qui tiendront lieu de conférences et rempliront, pour cette fois, les vues du Concile. J'en attends d'autant plus de bien que nous serons plus pénétrés de cette belle sentence de l'Imitation. *Juvat non parum ad profectum spiritualem devota spiritualium rerum collatio, maxime ubi pares animo et spiritu in Deo sibi sociantur.* (L. I. C. X. 2.)

Quant aux collectes à faire pour la Cathédrale, je vous dois quelques observations. Il me paraît d'abord que la Paroisse aimera à faire son offrande à l'Evêque, sur son passage, soit en espèces, soit en billets, ou listes de souscriptions. J'accepterai tout avec reconnaissance. Vous pourriez la disposer à cette démarche, et par vous-même, et par ceux de vos Paroissiens qui ont le plus de zèle et d'influence. Peut-être jugerez-vous bon d'appeler à votre secours quelques confrères, pour mieux ménager l'esprit de vos gens. Tout est laissé à votre prudence. Mais dans tous les cas, vous sentez qu'il est bien nécessaire que le montant de la souscription soit assuré.

Voilà qui est pour le peuple. Quant au Clergé, j'ai été heureux d'avoir eu occasion de dire un mot de sa bonne volonté, dans ma réponse à la ville, le 17 Avril dernier. J'en avais la preuve ostensible dans vos offres généreuses,

ou dans vos protestations qui en tenaient lieu. Pour l'uniformité d'action, je dois vous dire maintenant ce que je pense là-dessus.

Tous calculs faits, je trouve que si chaque diocésain donnait vingt sous par an, pendant quatre ans, l'on aurait de quoi relever toutes nos ruines, et faire, sans obérer personne, quelque chose d'honorable, pour le Diocèse. Je suppose que chaque famille se compose de six individus ; ce qui fait un louis pour chacune.

Maintenant, je crois que si chaque Curé, au moyen de sa souscription et de celle de ses Paroissiens, jointes ensemble, pouvait donner autant de louis qu'il y a de familles dans sa Paroisse, le but serait atteint, et ce serait une chose finie. Je vous sais pour la plupart engagés dans diverses entreprises pour le bien de vos Paroisses. Le mode propose vous donne moyen de ménager vos ressources, pour vos œuvres paroissiales, en faisant contribuer autant que possible vos Paroissiens à la reconstruction de la Cathédrale, qui est une simple suggestion ; et je serai toujours prêt à me rendre a toute autre, qui atteindrait le même but, et vous accommoderait davantage.

Je remets à la Visite tout ce qui regarde les Decrets du Concile, dont nous nous occupions dans nos réunions d'Avril. En attendant, priez sans cesse pour moi. Car plus je vais, plus je crains de donner quelque mauvais coup de gouvernail, et de mettre ainsi en danger le vaisseau que nous sommes chargés de mener à bon port. Tout en demandant pour moi une petite place au ciel, je voudrais bien n'y être pas sans vous, et sans les chères âmes confiées à nos soins. Espérons que nous y arriverons tous.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

MANDEMENT DE VISITE.

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU, ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVEQUE DE MONTREAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. Jésus-Christ.

Nous nous proposons, N. T. C. F., de faire cette année la visite de tout le diocèse. Nous en reprenons pour cela l'administration que Nous avions confiée à Notre digne Coadjuteur, pour le temps du voyage que Nous nous proposions de faire en Europe, et l'on cessera, en conséquence, jusqu'à nouvel ordre, de réciter les cinq *Pater* et les cinq *Ave* que Nous avions prescrits, pour attirer les bénédictions du ciel sur notre entreprise. Le démembrement de Notre Diocèse que vient d'opérer N. S. P. le Pape, Nous inspire le dessein de cette visite générale, et Nous fait croire à la possibilité de son éxécution. Car le champ qu'il Nous a laissé à cultiver étant moins grand, il Nous est plus facile de le parcourir.

C'est ce que Nous allons entreprendre, avec la grâce de Dieu. Car Nous comprenons que si le Chef de l'Eglise Nous a déchargé d'une partie de Notre fardeau, ce n'est pas pour Nous faire jouir de plus de repos, mais uniquement pour Nous donner moyen de visiter plus souvent, et de mieux soigner les âmes qu'il Nous a laissées en charge.

A cette fin, Nous irons à vous, N. T. C. F., non comme Missionnaire, mais uniquement comme Visiteur. Car quelque consolants qu'aient été les fruits de nos visites précédentes, pendant lesquelles Nous joignions les exercices de la Mission à ceux de la Visite Pastorale, Nous comprenons que le travail de l'une a nui au travail de l'autre. Et en effet, Nous ne pouvions donner à chaque paroisse le temps d'une Mission; et pendant le peu de jours que Nous consacrions à ce genre de ministère, Nous étions trop occupé pour donner à la Visite toute l'attention nécessaire.

C'est donc pour le plus grand bien des paroisses que Nous nous décidons à ne plus faire, au milieu de vous, que l'office de Visiteur.

Pour cela, Nous nous déchargeons de celui de missionnaire. sur ceux que la Providence a spécialement chargés de ce genre de ministère, et dont, par la divine miséricorde, le Diocèse se trouve heureusement doté.

Les grands succès qu'ont obtenus ces dignes ouvriers, depuis douze ans qu'ils aident vos zélés Pasteurs à recueillir la moisson abondante que leur offrent vos bonnes dispositions, Nous justifient pleinement de prendre ce parti. D'ailleurs, Nous ne faisons en cela que suivre l'exemple du Souverain Pasteur. Car pendant sa vie mortelle, il envoyait devant lui ses disciples deux à deux, et quand le peuple avait été préparé à sa visite, il venait lui-même les confirmer dans le bien par les grâces de sa divine présence.

Nous ne vous dirons pas ici, N. T. C. F., les grâces abondantes qui vous sont promises, si vous vous préparez saintement à la visite du Seigneur ; Nous laissons ce soin à vos Pasteurs. Avec le zèle que Nous leur connaissons, ils vont faire tout en leur pouvoir pour disposer les Paroisses à se présenter à l'Epoux des âmes, avec la robe nuptiale et la lampe ardente, qui sont les emblêmes de l'innocence et de la justice, sans lesquelles on ne saurait être admis au festin des noces. Ce sera surtout par des instructions appropriées à vos besoins qu'ils vous disposeront à cette grande solennité.

Nous vous recommandons donc, N. T. C. F., d'assister à toutes celles qui vont se faire, soit avant, soit après la visite. Car s'il est nécessaire de se bien préparer à la grâce de notre Dieu, il ne l'est pas moins de prendre de sérieuses précautions pour en conserver les fruits.

Il y a dans le Diocèse un certain nombre de Paroisses où les grandes personnes, aussi bien que les enfants, assistent en tout temps au catéchisme. Nous ne pouvons qu'applaudir à une pratique si louable, et désirer qu'elle devienne générale. Car Nous savons qu'une Paroisse qui aime le

Catéchisme est une Paroisse instruite et bien réglée. L'amour de la parole de Dieu est une preuve certaine de la foi vive qui produit les œuvres.

O! Pères et Mères, si vous aimez vos enfants en Dieu et pour Dieu, demeurez avec eux au catéchisme. Vous vous assurez par là de leur fidélité à une instruction qui leur est si nécessaire. De retour à la maison, il vous sera facile de leur faire répéter le Prône et le Catéchisme du jour, et de vous assurer ainsi de leur attention.

Vous leur expliquerez vous-mêmes ce qu'ils n'auraient pas bien compris; car plus que tout autre vous pourrez vous mettre à la portée de leur intelligence. Vous leur rappellerez de temps en temps ce que le Bon Pasteur a recommandé à l'Eglise. Oh! qu'il est beau d'entendre les parents dire à leurs enfans; *M. le Curé nous a bien défendu de faire cela;—M. le Curé nous a bien recommandé de faire telle chose.*

D'ailleurs, quel profit n'y aura-t-il pas pour vous-mêmes d'entendre l'explication des saintes vérités de la Religion? Car n'est-il pas évident que plus on connait sa Religion, plus on la pratique avec amour?

Faites-en l'essai, N. T. C. F., pendant la belle saison qui arrive, et vous verrez quelles bénédictions le Catéchisme répandra dans vos familles. Vos enfants y apprendront très-certainement à vous rendre l'honneur, le respect et l'obéissance qui vous sont dus.

Pourriez-vous négliger de recourir à un moyen si facile et si efficace de faire le bonheur de vos familles? Si vos enfants aiment l'Eglise, avec ses délicieuses cérémonies, ils n'aiment ni le monde ni ses folles vanités. Encore une fois, donnez-leur l'exemple, et ils feront ce qu'ils vous verront faire, et ils seront ce que vous serez vous-mêmes.

Cette assiduité au Catéchisme, que Nous vous recommandons à tous, N. T. C. F., doit produire le fruit spécial de cette visite, dont il Nous reste à vous dire un mot.

Un des auteurs qui ont le mieux parlé de la vie spirituelle, nous enseigne que si chaque année on corrigeait seulement un défaut, on serait bientôt parfait.

Si cela est vrai de chacun de nous en particulier, on en doit dire autant d'une Paroisse et d'un Diocèse.

Pénétré de cette vérité, Nous nous proposons de travailler, pendant cette Visite, à détruire tout-à-fait, et dans tous les lieux, le blasphême, qui est, hélas! si commun.

Déjà la religion a remporté une grande victoire sur l'ivrognerie. C'est au point que, à quelques exceptions près, on peut dire aujourd'hui, avec complaisance, que le peuple canadien est *un peuple sobre.*

C'est une louange que Nous aimons à donner dans ce moment solennel au diocèse entier. Nous serions trop heureux si certaines défections ne nous empèchaient pas de pouvoir ajouter que tous, sans exception, gardent fidèlement leur engagement !

Nous prions, du moins, pour ceux qui, par la boisson, abreuvent encore aujourd'hui Jésus de fiel et de vinaigre.

Maintenant que l'ivrognerie cache sa honte dans de misérables auberges, sans règle et sans pudeur, Nous pouvons en toute confiance attaquer un autre vice.

C'est celui du blasphême, si injurieux au ciel et si exécrable à la terre, que Nous entreprenons de détruire. Quelqu'enraciné qu'il puisse être, Nous avons l'intime conviction, N. T. C. F., que la Visite aura l'heureux résultat de le bannir à jamais de notre société.

Or, remarquez bien, que par blasphème, Nous entendons ici tout ce qui est injurieux au Saint Nom de Dieu. Par conséquent, Nous comprenons sous ce titre les jurements, les imprécations, les propos impies, les serments indiscrets, injustes ou faux. Hélas! il y en a tant et de si horribles que les gens de bien ne les peuvent entendre sans que leurs cheveux ne se dressent sur leurs têtes!

Toutefois, prenons courage, N. T. C. F., et vous verrez bientôt ce que peut un peuple de foi avec le secours de Dieu. Car avant longtemps, l'on pourra dire de ce peuple; —*c'est un peuple qui a horreur du blasphéme, comme il a horreur de l'ivrognerie.*

Oh! oui, Nous en avons la douce espérance, les jurements

seront bannis des champs pendant le temps de la semence et de la moisson ; les chemins n'entendront plus d'imprécations ; les places publiques n'entendront plus de blasphêmes : les cours de justice ne seront plus profanées par d'affreux serments qui font horreur aux personnes les moins religieuses.

Quelles nouvelles bénédictions pour les villes et les campagnes, lorsque le Saint Nom de Dieu n'y sera prononcé qu'avec un religieux respect !

Nous laissons tout ceci à vos sérieuses réflexions, et vous comprendrez sans peine que les fruits de salut vous attendent, si vous vous préparez comme il faut à la Visite Pastorale.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné ; réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

Nous nous rendrons la paroisse de
le Vers les huit heures du matin, Nous ferons Notre entrée. qui sera suivie de la Messe et de la Confirmation. Nous ferons ensuite la visite du Cimetière et celle des Fonds Baptismaux. Nous terminerons les exercices de la matinée par la Bénédiction du St. Sacrement.

Nous examinerons les Comptes des Marguilliers, et ferons la visite de tout ce qui appartient à la cure.

Le chant, les cérémonies, les associations, le soin des pauvres, les écoles, les désordres publics, les scandales, en un mot, tout ce qui intéresse le bien de la paroisse Nous occupera.

Et c'est à cette fin que vous Nous verrez tenir de fréquentes assemblées du clergé. Car ce n'est que par le ministère curial que le ministère épiscopal peut se faire sentir à vos âmes.

Vous toucherez du doigt cette vérité, lorsque vous ferez attention que ce fut par les Apôtres que Notre Seigneur convertit le monde ; et l'on peut dire que son divin Ministère s'est borné à les préparer à la sublime mission de

l'Apostolat. Rien donc de surprenant si c'est par le Prêtre que l'Evêque fait du bien dans l'Eglise.

Nous aurons quelque chose de particulier à faire, pendant la visite de cette année. Ce sera de recevoir les souscriptions pour l'Eglise Cathédrale.

Nous devions, comme Nous vous l'annonçâmes dans Notre Mandement du dix-neuf Mars dernier, partir prochainement pour solliciter des secours à l'étranger. Mais Nous avons dû céder aux représentations qui Nous ont été faites à ce sujet par le clergé et les laics.

Comme ils Nous ont témoigné que le diocèse pouvait, à lui seul, faire les frais de relever les ruines de l'incendie du huit Juillet, Nous nous sommes décidé à différer notre départ, pour attendre le résultat des collectes qui vont se faire à ce sujet.

En attendant, Nous ne saurions demeurer inactif par rapport à l'objet que Nous avons en vue. Aussi tout en visitant le Diocèse, pour la sanctification de vos âmes, Nous nous occuperons de l'œuvre qui vous est proposée comme œuvre Diocésaine.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que ce n'est pas notre intérêt privé, mais uniquement le bien du Diocèse dont il est ici question.

Il Nous est d'ailleurs bien moins pénible d'aller ici, pour cet objet, de Paroisse en Paroisse, qu'il ne l'aurait été d'aller de Ville en Ville, en pays étrangers. Il Nous sera beaucoup moins humiliant de tendre la main à de simples particuliers, dans notre Diocèse, que de la présenter aux Princes de l'Europe.

De plus, le Monument qu'il s'agit d'élever sera plus national, s'il est exclusivement l'œuvre de la ville et des campagnes de ce Diocèse, que si quelque main étrangère y contribuait en quelque chose.

Ce Monument religieux sera d'autant plus facile à ériger que les contributions demandées sont plus modiques.

Tout dépend de la bonne entente, et du bon cœur avec lequel on se portera à l'accomplissement du vœu que Nous

avons émis, au nom de la Religion, de faire quelque chose qui pût prouver que le Catholicisme sait faire de grandes et belles choses, non par orgueil, mais par zèle pour la gloire de Dieu et l'honneur de la patrie. Il s'agit de prouver à la postérité la plus reculée que l'on peut être à la fois un bon Catholique, en aimant sa Religion, et un bon Citoyen en aimant les beaux-arts.

A toutes ces raisons, ajoutons que l'appel que Nous avons fait est nécessairement devenu public. Nos frères séparés en ont eu connaissance. Ils savent que tout le Diocèse s'est prononcé contre le projet de l'Evêque d'aller à l'étranger pour demander des secours pécuniaires. Ils s'attendent que les Catholiques vont faire quelque chose de glorieux, et ils s'en réjouissent par principe de patriotisme et d'honneur.

Que si après toutes ces démonstrations, ils ne voient surgir qu'un établissement ordinaire, ne sera-ce pas humiliant pour nous tous ? Car ils en concluront évidemment que le Chef de la Religion Catholique dans ce Diocèse n'est pas un personnage bien grand dans l'esprit de son peuple, puisceque tous ces Diocésains, appelés à lui venir en aide, ne lui auraient fait qu'une Eglise si commune que plusieurs campagnes pourraient se glorifier d'en avoir de plus magnifiques !

Terminons ces réflexions par une considération qui vous touchera d'autant plus fortement quelle se rattache davantage à cette unite de cœur qui nous est propre, comme l'unité de foi. L'Eglise Cathédrale est l'Eglise du Diocèse. et c'est pour cette raison qu'il est invité à la bâtir. La Ville et les Campagnes, les Communautés et les Paroisses, le Public et les particuliers vont entrer dans la composition de cet édifice, et en faire en quelque sorte partie. Les contributions générales feront un tout magnifique, mais elles se repartiront d'une manière si distincte, que l'on saura par qui aura été érigée chaque partie. Oui, la postérité saura qui aura fait faire les murailles, la charpente, les colonnes, les vitraux, les portes et autres parties de cet édifice religieux.

Quand on visite la magnifique Eglise d'Albany, on est frappé de cette idée catholique. Car on y voit représentées toutes les Missions du Diocèse, faisant leur offrande à l'Eglise-Mère dont la beauté est l'objet de leur amour.

Ce qui nous a encore frappé, en contemplant ce Religieux Monument, ça été de voir les principales actions de l'Auguste Vierge Marie, Patronne de cet Eglise. représentées dans de magnifiques vitraux qui fixent tous les regards. On est vraiment attiré à l'amour de Celle qui est plus belle que la lune et plus éclatante que le soleil, en considérant ce que l'industrie humaine a pu opérer pour la faire connaître au monde.

Oh ! comme notre cœur s'est réjoui de voir, dans une ville protestante, peints sur verre, les traits de la Ste. Vierge Marie, qui éclaire toutes les Eglises. Ces superbes vitraux sont là pour dire tout haut, et à toutes les dénominations religieuses : *Conceptio recolitur Sanctæ Mariæ Virginis cujus vita inclyta cunctas illustrat Ecclesias.*

Nous ferons bien aussi, Nous, N. T. C. F., quelque chose pour la gloire de Celle qui fut toujours si bonne pour sa ville et son Diocèse. "Puissante Dame de Bon-secours, " aidez-nous à relever l'autel de votre Très-Saint et Immaculé " Cœur. Daignez vous souvenir que c'était au pied de cet " Autel, au temps où il était pour nous tous le trône de " votre miséricorde, que nous vous demandions de rajeunir " votre sanctuaire de Bon-secours. Vous serez donc aussi " bonne aujourd'hui que vous le fûtes alors. Ces deux " lieux de refuge ne sont pas de trop pour nous, O Mère de " grâce ! N'oubliez pas notre misère, et nous n'oublierons " pas vos bienfaits."

Sera le présent Mandement lu au Prône de la Messe Paroissiale de
le premier Dimanche après sa réception, et ensuite conservé dans les archives de la dite Paroisse.

Donné à Montréal, en l'Hôtel-Dieu de cette ville, le six Mai mil-huit-cent-cinquante-trois, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

J. O. PARÉ.

Chanoine Secrétaire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTREAL.

Montréal, 31 Mai 1853.

MONSIEUR,

La feuille ci-jointe contient le tableau des nouveaux Archiprêtrés, avec la liste des Archiprêtres y préposés. Le démembrement de ce diocèse a nécessité cette nouvelle création ; et le besoin, que vous avez de vous voir souvent, m'a paru une raison suffisante pour multiplier autant ces Arrondissements Ecclésiastiques.

J'ai cru devoir désigner chaque Archiprêtré, par le nom de la paroisse, qui en est le chef-lieu. J'ai choisi pour cela cela celle qui m'a paru la plus centrale, pour que l'on pût s'y réunir plus aisément. Son nom est imprimé en *majuscules*. L'Archiprêtre ayant, ou devant avoir avec le temps, un vicaire, sera plus à même de porter secours aux prêtres de son Archiprêtré.

Par cet arrangement, les prêtres d'un même Archiprêtré pourront, sans trop s'éloigner de leurs paroisses, s'entr'aider pour leurs Neuvaines, Octaves et autres exercices de piété, qui exigent des secours, à cause des concours, doivent être comptés les Fêtes Patronales, les Premières Communions, les Visites Episcopales et autres circonstances de ce genre.

En travaillant dans les paroisses bien connues, chacun sera plus en état d'éviter les surprises que l'on a si souvent à déplorer, après les grandes réunions, dont certains habitudinaires profitent, pour échapper à la sollicitude de leurs pasteurs, et à l'attention des voisins les plus immédiats de leurs paroisses.

La nécessité de s'entr'aider produira infailliblement cette bonne entente, qui rend le travail des ouvriers, employés dans la même vigne, toujours si heureux et si consolant.

La facilité de se rencontrer, sans nuire à la résidence, établira nécessairement ces rapports intimes, qui préviennent les mauvais effets, qui résultent inévitablement de la vie seule, et que l'Ecriture nous fait assez connaître par ces paroles proverbiales : *Væ soli*. Avec cette intimité, on s'avertit cordialement de ses défauts, sans craindre de blesser. On éprouve alors ce qu'il y a de vrai dans cette belle parole de St. Augustin : *Ama et dic quod vis*. Heureux les amis qui savent s'aimer ainsi !

Ce sera dans ces réunions, toujours aussi agréables qu'intéressantes, que vous vous concerterez pour empêcher le mal et faire le bien, dans tout un quartier. Et pour avoir occasion de vous rencontrer plus souvent avec votre Archiprêtre, adressez-vous à lui, pour tout ce qui est de sa compétence. L'importance que vous saurez lui donner, aux yeux de vos paroissiens, vous reviendra très-certainement.

Pour les grandes mesures qui intéressent de plus près le bien des paroisses, ou l'honneur du clergé, v. g., quand il s'agit de répondre aux circulaires du gouvernement, les Archiprêtres pourront s'adresser à l'Evêque, pour s'entendre ensuite plus uniformément avec les prêtres de leurs arrondissements.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

P. S.—La Retraite Pastorale se fera, comme de coutume, au Collége de Montréal, et commencera le 2 Septembre prochain, à 5 heures du soir, et finira le 10 au matin. Le jour de l'ouverture de la Retraite, vers les deux heures de l'après-midi, se tiendra le Bureau de la Caisse Ecclésiastique. Je donne tous les pouvoirs, y compris celui de biner, aux prêtres gardiens des cures, quand même ils ne seraient pas du diocèce.

Les vicaires subiront leur examen prescrit par le Concile les 13 et 14 Septembre, et leur retraite se fera à la suite au Sault-au-Récollet, pour se terminer le 21 suivant, au matin. Ils apporteront, en venant, les deux sermons dont le sujet leur a été indiqué par la Lettre Pastorale du 1er Janvier dernier, pour s'exercer dans l'art de prêcher.

Les fidèles sont invités, à l'ordinaire, à bien prier pour leurs pasteurs en retraite.

† I. E. de M.

(Vraie copie.)

J. O. PARÉ, Chan.,
Secrétaire.

TABLEAU

DES ARCHIPRÊTRÉS ET ARCHIPRÊTRES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

31 Mai 1853.

M. J. F. GAGNON, Curé de Berthier.

Berthier, St. Cuthbert, St. Barthelemy, Isle du Pads, St. Norbert.

M. L. GUYON, Curé de Ste. Elizabeth.

Ste. Elizabeth, Ste. Mélanie, St. Félix de Valois, St. Jean de Matha, St. Gabriel de Brandon.

M. MANSEAU, V. G., Curé de l'Industrie.

St. Charles de l'Industrie, St. Joseph de Lanoraye, St. Thomas, St. Paul, St. Ambroise de Kildare.

M. R. Paré, Curé de St. Jacques.

St. Jacques de l'Achigan, Rawdon, B. Alphonse, St. Alexis, St. Liguori.

M. Hurteau, Curé de St. Lin.

St. Lin. St. Esprit, Ste. Julienne, St. Callixte, Ste. Anne des Plaines.

M. Frs. Labelle. Curé de Répentigny.

L'Assomption, St. Roch de l'Achigan, Repentigny. St. Sulpice, St. Antoine de Lavaltrie.

M. A. Theberge, Curé de Terrebonne.

St. Louis de Terrebonne, St. François de Sales, St. Henry de Mascouche, St. Charles de Lachenaye, St. Joseph de la Rivière des Prairies.

M. J. J. Vinet, Curé du Sault au Récollet.

Sault au Récollet, St. Martin, St. Vincent de Paul, Pointe aux Trembles, Longue-Pointe.

M. G. Thibault, Curé de St. Jérôme.

St. Jérôme, Ste. Adèle, Circoncision, Ste. Sophie, St. Colomban.

M. Jos. Duquet, Sup. du P. Seminaire de Ste. Thérèse.

M. N. Dufresne, Mission du Lac des Deux-Montagnes.

Lac des Deux-Montagnes, St. Benoit, Ste. Scholastique, St. Placide, St. Hermas.

M. Archambault, V. G., Curé de Vaudreuil.

Vaudreuil, St. André, St. Anne du Bout de l'Isle, Rigaud, Ste. Marthe.

M. T. Brassard, Curé du Côteau-du-Lac.

St. Ignace du Côteau-du-Lac, St. Joseph de Soulanges, St. Polycarpe, St. Zotique, St. Clet, St. Anicet, St. Régis.

M. J. M. Lefebvre, Curé de Ste. Geneviève.

Ste. Geneviève, Pointe Claire. Lachine, St. Laurent, Isle Bizard.

M. D. Charland, Curé de St, Clément de Beauharnais.

St. Clément, Isle Perrot, St. Timothée, St. Louis de Gonzague, Chateauguay.

M. E. Blyth, Curé de Ste. Martine.

Ste. Martine, St. Urbain, St. Jean Chrysostôme, Ormstown, Hinchinbrooke.

M. Jos. Marcoux, Missionnaire du Sault St. Louis.

Sault St. Louis, St. Rémi, St. Isidore, St. Constant, Ste. Philomène.

R. P. Vignon, S. J., Curé de Laprairie.

Laprairie, St. Philippe, St. Jacques le Mineur, St. Edouard, Sherrington, Hemmingford.

M. C. Larocque, Curé de St. Jean.

St. Jean Dorchester, St. Luc, Blairfindie, St. Cyprien, St. Valentin, St. Bernard de Lacolle.

M. P. Mignault, Curé de Chambly.

Chambly, Longueuil, St. Bruno, Belœil, St. Marc.

M. R. O. Bruneau, Curé de Verchères.

Verchères, Boucherville, Varennes, Ste. Julie, Contrecœur, St. Antoine.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

St. Placide, le 13 Juillet, 1653.

Monsieur,

Un Bill vient d'être passé, dans la dernière Session du Parlement, qui permet l'incorporation des Fabriques, pour Assurance Mutuelle, dans les Diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe. Comme elles auront le droit de faire tous les réglemens qu'elles voudront, et que pour en venir là, il faut absolument une Commission spéciale, voici comment, à mon avis, il faudra procéder.

Chaque Paroisse, dans une assemblée régulière, devrait nommer un Procureur, pour assister à une assemblée, que je convoque pour cela au Collége de Montréal ; et qui s'y tiendra le 2 de Septembre prochain, à 9 heures du matin. Ce Procureur devrait être le Curé ; et comme il y aura des dépenses à faire pour impressions et autres choses, chaque Fabrique devra fournir un louis, pour les couvrir ; et le Procureur en sera porteur.

Vous comprenez si bien les avantages de cette Institution que je m'abstiens de vous rien dire là-dessus. Je crois devoir toutefois conseiller à chaque Archiprêtré de s'entendre, pour agir uniformément. Le *Journal de Québec* et autres vous donneront copie de ce Bill. Je pense qu'il serait bon que l'on dressât d'avance quelque projet de Réglements dont la Commission, qui sera nommée en ville, ne manquera pas de profiter.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

(Vraie copie)

J. O. Paré.

Chan. Secrétaire.

MANDEMENT

DE L'ARCHEVÊQUE ET DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC PROMULGUANT LE NOUVEAU CATÉCHISME RÉDIGÉ PAR L'ORDRE DU PREMIER CONCILE PROVINCIAL. (*)

NOUS, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES
de la Province Ecclésiastique de Québec.

Au Clergé Séculier et Régulier, et aux Fidèles de la dite province. Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus Christ.

L'enseignement religieux, comme vous le savez, Nos Très Chers Frères, est notre principal devoir, puisque c'est à nous comme aux Apôtres, que Notre Seigneur a commandé d'enseigner tous les peuples. *Docete omnes gentes* (*Mat. XXVIII.* 19).

C'est donc à remplir le sublime ministère de la parole, aussi bien qu'à vaquer au saint exercice de la prière, que notre vie toute entière doit être consacrée. Nous devons prier pour apprendre à prêcher, et nous devons prêcher pour vous enseigner à bien prier, vous-mêmes, et à bien

(*) Ce mandement doit être lu au prône, chaque année, le deuxième dimanche après Paque.

vivre : c'est en cela que consiste la vraie religion qui sauve les âmes. *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus* (*Art. VI.* 4).

Puisqu'il en est ainsi, vous ne devez pas être surpris, N. T. C. F., si, pendant que réunis en concile, nous étions d'une manière toute spéciale sous l'inspiration du St. Esprit, nous nous sommes occupés surtout de régler l'enseignement de la religion dans cette province.

Pour arriver plus sûrement à ce but si important, nous avons jugé qu'il devait y avoir uniformité dans l'enseignement de la doctrine chrétienne ; et, dans cette vue, nous avons décrété qu'il n'y aurait qu'un seul et même catéchisme pour les différents diocèses de l'église du Canada. *Cum uniformitas, etiam in modo doctrinæ tradendæ, maximè optanda sit, decernimus ut catechismus pro omnibus Christi fidelibus...... usu servetur* (*VIII Décret du* 1er *Concile de Québec*).

A la vérité, nous avons dû avoir égard aux habitudes et au langage des deux peuples qui composent notre troupeau. C'est ce qui vous rendra raison de la différence qui existe entre le catéchisme français et le catéchisme anglais. Mais cette différence n'est que dans la lettre ; la doctrine de l'un et de l'autre est la même ; c'est la doctrine catholique enseignée par les apôtres, toujours la même, immuable comme Dieu qui en est l'auteur.

Cependant, N. T. C. F., en ordonnant la publication de ce catéchisme, nous ne nous aquitterions que d'une partie de notre devoir ; car ce livre ne serait qu'une lettre morte, si le prêtre, dépositaire de la science sacrée, ne l'expliquait aux enfants de l'église. Nous avons donc décrété de plus que le catéchisme serait enseigné, tous les dimanches de l'année, autant que possible, dans toutes les églises paroissiales. *Singulis diebus dominicis, integro omni cursu, in quâvis parochiali ecclesiâ, fiant catecheses* (*IX Décret du* 1er *Concile provincial de Québec*).

Le catéchisme qui vous est enseigné est donc l'ouvrage des premiers pasteurs. Ils veulent qu'il soit appris, et uniformément expliqué partout. Au moyen de ce livre, ils

s'adressent eux-mêmes, dans le langage le plus simple, aux petits enfants, et ils les appellent à la connaissance de la vérité, comme Jésus-Christ lui-même les appelait à lui, pour les bénir et les sanctifier.

Ainsi vous recevrez, avec un profond respect, ce livre qui renferme les principes de la doctrine et de la morale chrétienne. Vous le ferez apprendre de bonne heure à vos enfants, et vous aurez soin de les faire assister aux instructions qui se font à l'église pour leur en donner l'intelligence. Vous comprenez en effet, N. T. C. F., que si vos pasteurs sont strictement obligés de faire le catéchisme, vous ne l'êtes pas moins d'y envoyer vos enfants. Vous comprenez encore que c'est chez vous, ou à l'école, qu'ils doivent apprendre la lettre du catéchisme, afin d'être en état de profiter des explications qu'ils vont écouter à l'église. Pour les y encourager, donnez-leur vous-même l'exemple, en repassant de temps en temps avec eux les différents chapitres du catéchisme. Oh! qu'il est édifiant de voir des parents chrétiens instruire ainsi leurs petits enfants des vérités saintes de la religion, et leur apprendre à devenir véritablement heureux, en leur apprenant à aimer Dieu! C'est ce qui faisait dire autrefois à St. Augustin, avec l'accent de la plus vive reconnaissance pour Ste. Monique, sa mère: "O mon Dieu, l'amour de votre Saint Nom, je l'ai sucé avec le lait de ma mère!" A l'obligation, pour vos pasteurs, de faire régulièrement le catéchisme, se joint celle de l'expliquer dans un langage simple et familier. *Fiant catecheses in quibus genuinum catechismi provincialis sensum, simplici sermone animarum pastores enodabunt* (*Conc. prov. ibid*). Et voilà encore, N. T. C. F., ce qui doit vous faire sentir les avantages et l'excellence des instructions du catéchisme. Là, le pasteur parle le langage de l'enfant, pour lui donner la connaissance des plus hautes vérités de la religion, pour lui faire entendre les mystères de la bonté, de la justice et de la sagesse de Dieu, pour lui apprendre la crainte du Seigneur et l'horreur du péché. Là, il les prépare avec un soin particulier à leur première confession. *Curent animarum*

pastores ut pueri opportunis instructionibus disponantur ad primam confessionem (*Conc. prov. ibid.*) Par ce moyen, vos pasteurs vous aident efficacement à garder, dans leurs jeunes cœurs, le précieux trésor de l'innocence ; car l'effet du sacrement de pénitence n'est pas seulement d'effacer le péché, mais encore de préserver les âmes pures de sa funeste contagion. Pensez-y bien, parents chrétiens, vos enfants, avec leur innocence baptismale, sont des anges sur la terre ; et c'est pour les conserver dans cet heureux état, qu'on les purifie de temps en temps dans la piscine sacrée, ouverte par sa divine miséricorde à tous les enfants de l'église, pour la guérison de leurs âmes.

Mais il faut pour cela qu'ils soient suffisamment instruits des mystères de la religien et des dispositions requises pour faire une bonne confession. C'est pourquoi nous vous recommandons instamment, pères et mères, de faire apprendre à vos petits enfants l'abrégé du catéchisme, aussitôt qu'ils en seront capables. Dans ce court abrégé, ils trouveront tout ce qu'ils doivent savoir des mystères de la religion, des devoirs de la vie chrétienne, et des dispositions qu'il faut apporter pour recevoir avec fruit l'absolution. Si donc ils avaient le malheur de perdre la grâce de leur baptême, ils seraient ainsi préparés d'avance à la recouvrer dans le sacrement de pénitence. Au contraire, faute d'instruction, ils seraient exposés à croupir, des années entières dans l'état du péché et dans l'esclavage du démon. En effet, vous ne devez pas l'ignorer, N. T. C. F., les enfants peuvent avoir assez de raison et de malice pour offenser Dieu mortellement, sans avoir assez d'instruction pour profiter du remède qui peut les sauver.

Eh ! quelle responsibilité devant Dieu, pour vous, parents chrétiens ! quel triste sort pour vos enfants, si, parce que vous auriez négligé de les instruire, comme vous le devez, ils contractaient les habitudes du vice, et demeuraient ainsi exposés au danger de mourir dans cet affeux état ! .. Pensez-y sérieusement, et prévenez ce malheur, en vous appliquant à leur donner, dès l'âge le plus tendre, l'instruction reli-

gieuse qui leur convient, et en les envoyant régulièrement à confesse, toutes les fois que vos pasteurs les y invitent, ou du moins une fois par année.

Mais si le devoir de vos pasteurs est si important, quand il s'agit de préparer les enfants à leur première confession, vous comprenez, N. T. C. F., qu'il devient encore plus grave quand le temps est venu de les disposer à leur première communion. Rien en effet n'est plus urgent que le précepte qui leur est imposé à ce sujet. Il faut que par leurs soins les enfants soient, sous tous les rapports, bien préparés, *ritè parati*, et qu'ils soient capables de faire un juste discernement du corps du Seigneur qu'ils doivent recevoir. *Ad dijudicandum corpus Domini facti fuerint idonei.* Aussi est-ce par de fréquents catéchismes, faits avec beaucoup de préparation, et souvent répétés, qu'ils doivent être disposés à cette grande action. *Idcircò per catecheses non paucas, aut obiter factas, sed frequenter repetitas, seriò maturèque præparatas instituantur* (*Conc. prov. ibid.*)

Or, remarquez-le bien, N. T. C. F., vous n'êtes pas moins rigoureusement obligés que nous de travailler à faire faire une bonne première communion à vos enfants. Ce Décret vous regarde donc autant que vos pasteurs. Comment, en effet, pourrions-nous réussir à apprendre à vos enfants tant de vérités qu'ils doivent connaître, et à imprimer dans leur cœur tant de vertus qui leur sont nécessaires, pour communier dignement, si vous ne veniez à notre secours, et si vous négligiez de travailler avec nous à les instruire et à les former au bien.

Ecoutez donc, parents chrétiens, ce que vous avez à faire pour vous acquitter de l'obligation où vous êtes, d'aider vos pasteurs à donner à vos enfants les dispositions angéliques qu'ils doivent avoir pour recevoir le pain des anges. Le voici en peu de mots.

Accoutumez-les, dès l'âge le plus tendre, à prier Dieu, soir et matin, sans jamais y manquer. Aussitôt qu'ils ont l'usage de la raison, donnez-leur la connaissance des principaux mystères de la religion, et ayez soin de leur faire

produire souvent des actes de foi, d'espérance et de charité. Lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de sept ans, envoyez-les à confesse, et faites-leur faire ensuite régulièrement leur confession annuellement ;—veillez bien à ce que rien dans vos maisons ne puisse leur apprendre le mal ;—donnez-leur le bon exemple en toutes choses ;—éloignez-les des mauvaises compagnies ;—ne les confiez, pour leur éducation, qu'à des maîtres ou des maîtresses d'une vertue reconnue ;—ne souffrez jamais que des hommes soient les instituteurs de vos filles : une mauvaise école serait la perte de vos enfants.

Faites vos efforts, pour que, dès l'âge de dix à onze ans, ils aient assez de piété et d'instruction, pour faire dignement leur première communion ;—pendant qu'ils fréquentent les catéchismes qui doivent les y préparer, recommandez-leur souvent de prier leur bon Ange-Gardien, d'être bien dévots à la Sainte-Vierge, de réciter le chapelet en son honneur, de répéter leur catéchisme, en allant et revenant, d'éviter les compagnons de mauvais exemple. Apprenez-leur qu'en entrant dans l'église, ils doivent adorer le S. Sacrement, et se recommander au St. Patron de la paroisse. Au retour, faites leur rendre compte de ce qu'ils ont appris au catéchisme. Accoutumez-les à faire tous les soirs, leur examen de conscience. Appliquez-vous à leur donner une grande idée de leur première communion ;—faites-leur remarquer tous les défauts dont ils doivent se corriger, pour se rendre dignes de la bien faire ; . . enfin priez beaucoup pour ces tendres enfants dont le salut doit vous être si cher.

Ce sont là, N. T. C. F., autant d'excellentes pratiques dont vous devez user, afin de préparer de loin vos enfants à leur première communion. Mais n'allez pas croire qu'après cette grande action, tout soit fini pour vous. Au contraire, c'est alors que vous devez redoubler de vigilance et de soins, pour qu'ils en conservent les fruits précieux. Rappelez-vous donc souvent le souvenir de ce grand jour, le plus beau de leur vie, afin de les prévenir contre la dissipation de leur esprit, et l'inconstance de leur cœur.

C'est pour vous aider, N. T. C. F., à conserver vos enfants dans les saintes dispositions de leur première communion, que vos pasteurs se font un devoir de faire le catéchisme, les dimanches et les fêtes. *Pastores animarum operam daturos esse confidimus, ut catechesibus dominicalibus, saltem per unum annum post susceptam primâ vice communionem, pueri adsint* (*Conc. Prov. ibid.*) Ce catéchisme a pour objet de graver plus profondément dans leurs jeunes cœurs les dogmes de la foi et les devoirs de la vie chrétienne. Une triste expérience de tous les jours nous fait voir que beaucoup d'enfants oublient bientôt les vérités les plus importantes de la religion : il devient donc nécessaire de les leur rappeler souvent, et pendant longtemps, afin qu'ils en conservent toujours le souvenir. Car, aujourd'hui plus que jamais, on fait des efforts inouïs pour vous arracher le précieux trésor de la foi. Le monde est plein de mauvais livres qui aveuglent les esprits, et séduisent les cœurs des imprudents qui ne sont pas sur leur garde. Vous avez donc, pères et mères, les plus puissantes raisons de tenir vos enfants au catéchisme, aussi longtemps que possible, afin de les affermir dans la connaissance de leur religion, et de les fortifier ainsi contre les dangers qui les menacent.

Plusieurs de ces chers enfants seront peut-être plus tard dans la triste nécessité de s'éloigner de la maison paternelle, pour aller chercher leur vie sur une terre étrangère. A quel danger leur piété et leur foi ne seraient-elles pas exposées dans ces lieux où règnent l'erreur, l'impiété et tous les genres de scandales. Oh ! pères et mères, si vous ne pouvez les retenir auprès de vous, ces enfants bien-aimés, si vous n'avez pas la consolation de les établir dans votre heureux pays, travaillez du moins à affermir leur foi et leur piété, afin qu'ils ne soient pas exposés à faire un triste naufrage, lorsqu'ils ne seront plus sous votre vigilance paternelle.

En engageant vos enfants à continuer, après leur première communion, d'assister aux instructions du catéchisme qui se font pour eux, tous les dimanches et les fêtes, vous

ne leur procurerez pas seulement l'avantage de s'instruire plus à fond de leur religion, vous les préserverez encore d'une infinité de désordres auxquelles les expose la dissipation qui règne souvent, l'après-midi de ces saints jours. Vous les connaissez, ces désordres, N. T. C. F., et vous les deplorez sans doute avec nous. Au lieu d'aller au catéchisme et à vêpres, un grand nombre fréquentent de mauvaises compagnies, où se trouvent à des rendez-vous suspects où l'on tient des propos déshonnêtes, et où l'on commence des fréquentations dangereuses, etc. Or, quand on emploie ainsi une partie des saints jours de dimanche à offenser Dieu, peut-on encore espérer ses bénédictions ? Ne doit-on pas au contraire redouter les effets de sa colère ?

Ainsi, N. T. C. F., en vous invitant à envoyer vos enfants aux catéchismes des dimanches et des fêtes, nous vous suggérons un moyen excellent de leur procurer, non-seulement une solide connaissance des vérités de la religion, mais encore le moyen de leur faire passer saintement ces jours consacrés au Seigneurs, et de les préserver des péchés et des scandales qui en profanent si souvent la sainteté. Ces catéchismes fréquemment répétés finiront par graver si avant dans leurs jeunes cœurs les commandements de Dieu et de l'Eglise, qu'ils ne seront plus exposés à en perdre le souvenir. *Ut meliùs præcepta Dei et ecclesiæ ediscant* (*Conc. Prov. ibid.*).

Voulez-vous connaître maintenant, N. T. C. F., le moyen d'engager vos enfants à être assidus à ces catéchismes ? En voici un aussi infallible qu'il est aisé : c'est de montrer du zèle pour ces instructions ; c'est d'y assister vous-mêmes avec eux. Vos enfants aimeront le catéchisme, s'ils s'aperçoivent que vous l'aimez vous-mêmes ; s'ils vous y voient assidus, ils s'y rendront régulièrement, et y prendront goût.

Il est des paroisses où ce goût du catéchisme est si universel que presque tous ceux qui ont été présents à la messe se font un devoir d'assister aux vêpres, afin de ne pas perdre cette instruction. Heureuses paroisses qui font notre

consolation, que nous aimons à citer pour modèle, et que nous bénissons au nom du Seigneur qui est descendu du ciel pour évangeliser les pauvres! Puisse leur exemple être suivi dans toute l'étendue de notre province.

Le fruit spécial de cette sainte ardeur pour l'instruction religieuse du catéchisme, c'est la science des saints, qui conduit à la vie éternelle. *Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum* (*Joan. XVII.* 3.). Oui, N. T. C. F., une paroisse qui aime le catéchisme, est une paroisse qui aime Dieu. *Qui ex Deo est, verba Dei audit* (*Joan. VIII.* 47.). Dieu est servi, parceque sa parole y est bien écoutée, et qu'elle y est pratiquée avec fidélité. *Si quis diligit me, sermonem meum servabit* (*Joan. XIV.* 23.). Cette sainte parole porte des fruits de charité, de pureté, de justice, d'obéissance, de patience et de toutes les vertus chrétiennes. *Fructum dabit in tempore suo* (*Ps. I.* 3.).

Nous vous recommandons de plus, N. T. C. F., de garder toujours chez vous le petit et le grand catéchismes. L'abrégé du premier, dont nous vous avons déjà parlé, préparera vos petits enfants à leur première confession ; le petit catéchisme disposera à leur première communion, ceux qui auront l'âge de la faire ; le grand catéchisme sera pour ceux qui, l'ayant faite et se préparant à la confirmation, voudront s'instruire à fond des vérités de la religion. Cette étude constante du grand catéchisme, jointe aux explications suivies que les pasteurs en donnent tous les dimanches, et les fêtes de l'année, est ce qu'on appelle le *catéchisme de persévérance*, qui a produit de si heureux fruits de salut, partout où il a été introduit, et que pour cela nous aimons à voir s'établir dans notre province.

Après le catéchisme, et de retour à la maison, consacrez une partie de la veillée à vous entretenir familièrement du prône et du catéchisme du jour. Vous verrez par là, pères et mères, si ceux de vos enfants qui ont assisté aux instructions, les ont bien écoutées et bien comprises. Vous en prendrez occasion de les répéter pour les mettre à la portée

de toute la famille. Il en resultera un autre avantage : c'est que ceux qui auront gardé la maison, ce jour-là, sauront tout ce qui s'est dit à l'église, et pourront ainsi en profiter, comme les autres.

Nous vous recommandons instamment ces répétitions, comme un moyen souverainement utile de répandre l'instruction religieuse. Par cette pratique si facile, les instructions du pasteur se répètent dans toutes les maisons de la paroisse. Quel encouragement pour le prêtre que cette pensée, qu'il est entendu de tous ses paroissiens, quand il parle au prône, et que ses paroles sont ainsi répétées dans toutes les familles, comme la parole de Dieu, pour l'édification et le salut de tous !

Un autre avantage que vous trouverez, N. T. C. F., à assister vous-mêmes aux instructions du catéchisme, sera de faire valoir, auprès de vos enfants, les recommendations que votre pasteur leur aura faites en votre présence. Vous les leur rappellerez à propos, quand vous verrez qu'ils les oublieront : vous leur en ferez l'application, à chaque fois qu'ils s'écarteront de leur devoir. Oh ! croyez-le, pères et mères, votre autorité sur vos enfants sera beaucoup plus grande, si vous leur parlez au nom du pasteur, qui lui-même parle au nom de Jéses-Christ, dont il est le représentant. Ainsi le catéchisme du dimanche vous donnera des lumières et des forces, pour bien passer la semaine, et pour gouverner votre famille avec la sagesse de Dieu. Qu'ils sont précieux les avantages du catéchisme, et que les fruits qu'on en tire sont delicieux ! *Dulciora super meĭ et favum* (*Ps. XVIII*, 11).

Après ce que vous venez d'entendre, nous ne doutons pas, N. T. C. F., que vous ne preniez la résolution d'assister régulièrement au catéchisme, et d'y conduire vos enfants. Oh ! chrétiens de tout âge, de tout rang et de toute condition, écoutez-la avec docilité cette voix pastorale, que nous élevons tous ensemble, pour être entendus de plus loin, et compris de tout notre troupeau. Notre cœur s'est dilaté, notre bouche s'est ouverte, pour vous dire tout ce que nous

formons de vœux ardents pour le bonheur et le salut de vos enfants. *Os nostrum patet ad vos. Os nostrum dilatatem est* (2. *Cor. VI.* 11). Ces chers enfants sont à nous, comme à vous. Vous leur avez donné la vie du corps ; nous, nous leur avons donné la vie de l'âme. Vous travaillez à les établir avantageusement sur la terre ; nous, nous travaillons à les établir bien haut dans le ciel.

Notre plus grand bonheur ici bas, N. T. C. F., et la plus agréable de toutes les nouvelles qui puissent nous être données, c'est d'apprendre que vos enfants marchent dans les voies de la justice et de la vérité. *Majorem horum non habeo gratiam, quàm ut audiam filios meos in veritate ambulare* (*Joan. IV.* 4). A la vue des dangers qui vous menacent de toutes parts, nous tremblons et nous prions. Et notre prière est pour obtenir du Père des miséricordes, qu'il accorde à tous un cœur généreux, afin que vous le serviez fidèlement. au milieu de toutes les tentations de la vie, et que vous accomplissiez avec amour sa sainte volonté. *Det vobis cor omnibus, ut colatis eum, et faciatis ejus voluntatem, corde magno et animo volenti* (2 *Mach. I.* 3).

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons statué, réglé, ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o—Le petit catéchisme, publié en français et en anglais, par l'ordre du premier Concile Provincial de Québec, et revêtu de notre approbation, sera enseigné dans toute notre province ecclésiastique, ainsi que le grand catéchisme à l'usage du diocèse de Québec, qui en est le complément ;

2o—Avenant le premier octobre prochain, il ne sera plus permis de faire usage d'autre catéchisme dans les instructions publiques ;

3o—Dans toutes les paroisses et dans toutes les missions, le catéchisme se fera régulièrement, tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année, autant que possible ;

4o—Le catéchisme se fera en outre, au moins trois fois par semaine, lorsqu'il sera question de preparer prochainement les enfants à leur première communion.

5o—Les maîtres et les maitresses d'écoles le feront, en tout temps, deux fois par semaine ; et, aussitôt que les enfants seront capables de lire, nous désirons que le petit et le grand catéchisme soient leurs premiers livres d'école ;

Enfin nous avons à cœur que toutes les familles prennent la sainte habitude de faire, tous les jours, en commun, les excellentes prières du soir qui se trouvent à la fin du grand catéchisme, comme c'est aussi notre intention que MM. les Curés maintiennent l'usage, depuis longtemps établi, de les faire dans leurs églises, aux instructions qu'ils donnent, sur semaine, dans le cours du carême.

Telles sont, O Divine Marie, les ordonnances que nous déposons à vos pieds sacrés, et que nous vous prions de bénir, pour qu'elles soient religieusement observées. Elles ont été faites sous votre inspiration, et pour l'instruction des enfants de l'église, dont vous êtes la bonne et tendre mère. Daignez les avoir pour agréables et répandre sur les lèvres de vos prêtres une douce onction qui fasse aimer le catéchisme. Pénétrez en même temps d'une sainte ardeur le cœur des fidèles, pourqu'ils courent à cette instruction, comme à l'odeur d'un parfum délicieux. Faites que tous les enfants de notre province qui sont les vôtres, O Glorieuse Mère de Dieu, soient au catéchisme, comme votre divin Jésus était au-milieu des docteurs, qu'il étonnait par la sagesse de ses réponses ;—que les parents chrétiens participent à votre bonheur, en voyant leurs enfants se faire admirer à l'église, comme Jésus l'était dans le temple, et qu'enfin tous, pasteurs et brebis, s'efforcent de vous imiter, en gardant religieusement dans leur cœur les paroles de salut que vous conserviez avec tant de soin dans le vôtre.

Sera le présent mandement lu au prône dans toutes les églises où se fera l'office public, et en chapître, dans toutes les communautés, le premier dimanche après sa réception, et, tous les ans, aux messes paroissiales, le second dimanche après Pâques.

Donné sous notre seing, le sceau de l'archevêché de

Québec et le contre-seing du secrétaire du dit archevêché, le huit Septembre, fête la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, l'an mil huit cent cinquante-trois.

† P. F. Arch. de Québec.
† Ignace, Ev., de Montréal.
† Joseph Eug., Ev., de Bytown.
† Armand F. M., Ev., de Toronto.
† J. C., Ev., de St. Hyacinthe.
† Thomas, Ev., des Trois-Rivières.
† Patrice, Ev., de Carrha, Adm. de Kingston.

Par Mandement de Messeigneurs.

Edmond Langevin, Ptre.
Sec. de l'Archevêché.

Certifié,

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, SUR LA LETTRE PASTORALE CONCERNANT LES TABLES TOURNANTES.

Montréal, 27 Décembre 1853.

Monsieur,

J'accompagne la *Lettre Pastorale* ci-jointe de quelques observations, qui me paraissent nécessaires, pour que, dans sa mise à exécution, il y ait entente et par conséquent succès.

En commentant cette Lettre, veuillez bien laisser pour ce qu'ils sont les mouvements que l'on prête aux *Tables Tournantes*, pour n'insister que sur l'abus que l'on en fait.

Tâchez, néanmoins, d'obtenir que l'on s'abstienne tout-à-fait de les faire marcher, tourner et frapper, à cause du danger qu'il y a aujourd'hui de vouloir se mettre par là-même en rapport avec les Esprits. Refusez les Sacrements à ceux qui ont cette intention, et qui ne veulent pas renoncer à cette pratique superstitieuse.

Comme vous le verrez, je passe légèrement sur les autres espèces de superstitions en usage parmi nos bonnes gens. J'ai cru toutefois devoir les signaler, pour que vous ayez l'occasion de les attaquer en même temps, dans chaque Paroisse. Vous pouvez en faire ensuite la matière de quelques instructions particulières. A ce propos, je vous dirai qu'il y avait, ces années dernières, dans notre faubourg Québec, une vieille femme, qui prétendait au privilége de faire trouver les choses perdues. Ce qui prouve qu'on y croyait, c'est que sa maison ne vidait pas des gens de la campagne.

Je fais allusion à nos cinq grandes Associations, savoir, la Propagation de la Foi, la St. Vincent de Paul, la Tempérance, l'Archiconfrérie et l'Adoration Perpétuelle, parce que je les regarde comme de puissants moyens, pour conserver l'esprit religieux de notre bon peuple. Vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, d'insister là-dessus en toutes occasions, parce que vous comprenez, comme moi, que les confréries bien entretenues conservent la foi et nourrissent la piété.

J'ai cru que c'était la place de dire quelque chose de la visite si honorable qu'a daigné faire au Diocèse, Mgr. Bedini, Archevêque de Thèbes et Nonce Apostolique au Brésil. Il m'a semblé que cet événement, si joyeux pour nous tous, qui avons joui si intimement de ce grand personnage, et si glorieux à la foi de notre peuple, devait être consigné dans nos chroniques.

Votre zèle pour la *Tempérance* vous fait embrasser sans peine tous les moyens, jugés nécessaires, pour la soutenir, aux jours de ses combats et de ses dangers. Il me paraît aujourd'hui plus que jamais nécessaire de prendre trois moyens, pour l'empêcher de tomber tout-à-fait, et même

pour la relever avec gloire. Ces moyens sont l'organisation des Conseils particuliers, la publication des Annales et les prédications de quelque prêtre qui en fasse son œuvre.

Bientôt vous recevrez le premier numéro des Annales, qui traite au long des deux premiers moyens. Il me reste à vous prier de vouloir bien le faire circuler, autant que possible, dans votre Paroisse, et de lui procurer autant d'abonnés qu'il y a de chefs de famille. Il sera facile de leur prouver que les quelques shelins, que coûtent chaque année les annales, leur sauveront bien des louis.

Il serait bon que vous assistassiez quelquefois aux réunions du Conseil Central, qui se tiennent, le premier Jeudi de chaque mois, au Séminaire, à 7½ heures du soir, quand vous vous trouverez en ville ce jour-là. Je crois même qu'il serait avantageux que vous fissiez coïncider vos voyages de ville avec ces jours de conseil; car j'ai l'intime conviction, qu'avec de l'entente, la Tempérance sera victorieuse, dans le terrible combat, dans lequel elle se trouve maintenant engagée. Les membres du Conseil Particulier, qui ont droit d'assister aux assemblées du Conseil Central, pourraient en faire autant.

Quant au troisième moyen de porter secours à la tempérance, qui consiste dans la prédication d'un homme dévoué à cette œuvre, je le recommande à vos prières, et j'y reviendrai une autre fois. Il en sera de même de la Propagation de la Foi et des autres associations qui ont nécessairement besoin d'être réchauffées. Mais il sera facile de le faire, si la tempérance se maintient.

Comme il nous faut rendre compte prochainement des deniers de la Propagation de la Foi, veuillez bien nous faire tenir au plus tôt ce qui vous resterait de fonds, appartenant à la comptabilité de l'année.

Veuillez bien rappeler aux fidèles la pratique de la récitation des 3 *Gloria Patri*, etc., pour l'abolition du blasphème et les faire dire à l'Eglise, chaque fois que l'occasion s'en présentera. On en verra plus tard l'heureux résultat.

Je connais le trouble que vous cause l'administration des

écoles ; et les dangers que court si souvent l'innocence des enfants, qui fréquentent celles qui sont pour les deux sexes. Je crois devoir, à ce sujet, vous conseiller de faire dire, chaque jour, dans chaque école de la Paroisse, un *Pater* et un *Ave, pour le succès de l'éducation.* Cette intention générale renferme tous les besoins de nos enfants ; et leur piété à prier continuellement, pour obtenir une chose si nécessaire, ne peut manquer d'être exaucée.

Il me reste à vous faire les souhaits de la nouvelle année, et à vous bénir, puisque, malgré toute mon indignité, je suis père du Clergé comme du peuple. C'est avec une surabondante effusion de cœur que je le fais, croyez-le. Car si je dois aimer le peuple, et lui être tout dévoué ; ce sentiment d'amour et de dévouement grandit encore, en se portant sur mes frères, mes collaborateurs, mes amis. Oui, vraiment, nous ne ferons qu'un cœur et qu'une âme, pour sauver ce bon peuple, que l'on veut perdre à tout prix, et par tous les moyens. Le désir toujours croissant de mon pauvre cœur est que travaillant ici bas au même autel, nous nous reposions là-haut sur le même trône, et aux pieds de *Marie, notre bonne et tendre Mère à* tous.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. EVÊQUE DE MONTREAL.

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL, A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE.

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus Christ.

Au renouvellement de l'Année, Nous croyons, N. T. C. F., devoir élever la voix au sujet des *Tables Tournantes*, dont tant d'esprits sont aujourd'hui si fort occupés. Depuis longtemps Nous en entendions parler, non sans quelque surprise. Mais comme tout ce que l'on Nous en rapportait pouvait être regardé comme l'effet naturel d'une cause qui n'était pas encore bien connue, Nous gardions le silence. Car Nous savons que Dieu a caché, dans les secrets de la nature, des trésors que l'homme exploitera, jusqu'à la fin des siècles, à l'avantage de ce monde matériel. *Mundum tradidit disputationi eorum* (Eccles. 3. 11).

Quand donc de nouvelles inventions humaines se présentent dans le monde, toutes plus merveilleuses les unes que les autres, Nous nous contentons de les admirer et d'en bénir la Divine Providence, en disant avec le saint Roi : *Que vos ouvrages, Seigneur, sont magnifiques* (Ps. 91) ! Ainsi, sommes-Nous sans cesse dans l'admiration, en contemplant la puissance de la vapeur qui, sur terre et sur mer, traîne à sa suite, avec la rapidité du vent, des masses énormes qui

apparaissent aux yeux étonnés, comme des montagnes ambulantes ou flottantes. Plus encore, sommes-Nous ravi de la vitesse de l'électricité qui, comme l'éclair, va porter notre pensée à des milliers de lieues.

Ces étonnantes découvertes sont pour nous, entre une infinité d'autres, un sujet de continuelles actions de grâces. Car, si pour tout homme qui a le sentiment de sa noble existence, c'est un bienfait de la Divine Providence que d'être né et de vivre dans un pays fertile, dans une famille heureuse, dans une condition honorable, c'en est aussi un très-considérable que d'appartenir à un siècle dont les prodigieuses inventions révèlent la puissance du Créateur, qui s'est exercé à faire tant et de si grandes choses, pour le bonheur de l'homme, sur la terre de son exil, et qui, par une sagesse admirable, a su tenir cachés ces biens de la nature, pour les lui découvrir précisément dans le temps où il devait en avoir besoin, pour mieux accomplir les desseins de Dieu. Car c'est sa lumière, il n'en faut pas douter, qui éclaire le génie de l'homme, dans toutes les découvertes humaines, comme c'est sa puissance qui a créé et fait de rien toutes choses. *Les cieux publient sa gloire, et le firmament annonce les ouvrages de ses mains* (Ps. 19).

C'est ainsi, N. T. C. F., que nous devons tous considérer les œuvres de notre Dieu, dans l'ordre naturel, pour tout rapporter à sa gloire. C'est là la grande leçon de la Religion, qui apprend à l'homme à s'élever, jour et nuit, vers son Créateur, pour le louer et le bénir de tant de biens qu'il en reçoit chaque jour. Elle lui apprend en même temps à user de ces biens avec humilité, et à ne pas franchir les bornes que le Souverain Maître a tracées aux opérations de l'esprit humain, aussi bien qu'aux flots de la mer. *Huc usque venies.* Autrement, l'on tombe dans de pitoyables erreurs, d'autant plus dangereuses qu'elles sont moins tangibles.

D'après ces principes, les *Tables Tournantes,* considérées comme choses purement naturelles, et vues de l'œil humain, n'offraient aucun danger à l'illusion. Mais malheureusement

on s'en est écarté, et déjà on a à déplorer de funestes conséquences. Car, on a imprudemment dépassé les barrières que Dieu a lui-même fixées, pour mettre un frein à l'orgueil et à la vanité de l'homme. On a voulu faire parler des tables sans intelligence, pour savoir ce qui se passe dans le royaume des esprits. Voilà l'abus que Nous voulons signaler à votre attention, dans la ferme confiance que, le connaissant, vous l'éviterez.

Ainsi, comprenez-le bien, N. T. C. F., Nous laissons pour ce qu'ils sont naturellement, les faits attribués aux *Tables Tournantes.* Nous n'avons point vu leur rotation ; mais Nous n'avons nulle difficulté de les admettre, sur le témoignage d'hommes graves, qui en ont été témoins, et qui sont trop honorables pour mentir à qui que ce soit. Nous croyons vraiment que cela peut se faire naturellement.

Il ne s'agit donc ici que d'en faire voir l'abus. Or le voici, N. T. C. F., cet abus. On prétend pouvoir évoquer des esprits, au moyen des *Tables Tournantes,* pour converser avec eux, et savoir par là ce qui se passe dans l'autre monde, comme dans celui-ci. Voilà ce que la Religion condamne, et ce que, par conséquent, vous ne pouvez ni faire ni laisser faire. Remarquez bien que cette *évocation des esprits* est quelque chose de très-réel, comme vous pouvez vous en convaincre par ce que Nous allons en dire dans cette Lettre. Toutefois, n'allez pas croire que Nous ajoutions foi à la présence de ces esprits, chaque fois qu'il plaît de les appeler, au moyen des *Tables Tournantes.* Car Nous sommes intimement convaincu qu'il y a là beaucoup de déceptions. Nous voulons tout simplement montrer qu'il y a péché pour ceux qui ont intention de se mettre, par là, en rapport avec des esprits quelconques, pour rappeler le passé, connaître le présent, prévoir l'avenir, et surtout pour plonger l'œil humain dans l'abîme des secrets que Dieu seul peut connaître, parce qu'il s'en est réservé à lui seul la connaissance. Quand même il ne s'en suivrait aucune apparition, comme Nous croyons que c'est ordinairement le cas, l'intention de

faire venir les esprits est de soi une faute plus ou moins grave, selon les circonstances.

Elevons, N. T. C. F., en commençant, nos esprits et nos cœurs vers l'Esprit-Saint, pour qu'il nous accorde à tous le don d'intelligence, dont nous avons un si pressant besoin. Pour le mériter, établissons-nous dans une parfaite simplicité et humilité.

Maintenant que Nous avons dit toute notre pensée, Nous allons, N. T. C. F., prouver, avec la grâce de Dieu ; 1o qu'il y a abus dans l'usage des *Tables Tournantes ;* 2o que cet abus est superstitieux ; 3o qu'il s'en suit des effets déplorables.

Premièrement, *il y a abus, dans l'usage des Tables Tournantes.*

Cet abus consiste en ce que, par une cause toute naturelle, on veut produire un effet surnaturel ; et en effet, quelleque soit la puissance qui fait tourner les tables, c'est toujours la puissance de l'homme, qui fait usage de ses sens, pour les faire ainsi mouvoir.

Que ce mouvement soit donné par un fluide qui s'échappe du corps, ou par toute autre chose invisible, que l'on nommera comme on le voudra, il n'est pas moins vrai que c'est quelque chose de naturel.

Ce fluide pourra bien, de loin ou de proche, en dehors comme en dedans du corps qui le produit, exercer une action physique, selon les lois de la nature, tracées par le Créateur lui-même ; mais si l'on prétend faire usage de ce fluide, pour obtenir des résultats qui ne sont pas dans l'ordre de la création ; et qui même sont condamnés par le Créateur, il y a alors abus, désordre, péché par conséquent. Or tel est aujourd'hui l'usage que l'on voudrait faire des *Tables Tournantes.*

Et en effet, on en est venu jusqu'à vouloir évoquer des esprits de l'autre monde, pour connaître par eux des secrets qui ne se peuvent découvrir, par un moyen humain. C'est ce que l'Ecriture-Sainte appelle l'Art de *Python*, et qu'elle re-

pousse avec une souveraine horreur, comme on va le voir tout à l'heure.

Tout homme réfléchi comprend donc que naturellement ce qui émane du corps humain, visiblement ou invisiblement, ne saurait atteindre des esprits, qui habitent l'autre monde. Il faut, pour communiquer avec eux, s'élever à l'ordre surnaturel, établi de Dieu et enseigné par la Religion. Il y a en effet une communication très-réelle et tout-à-fait admirable entre tous les esprits. D'abord nous communiquons avec le St. Esprit, l'inspirateur de tous les esprits créés ; c'est ce qui faisait dire à St. Paul, écrivant aux Corinthiens : *Que la communication du St. Esprit soit avec vous tous* (II. Cor. 13, 13.) Que nous soyons en communication avec les esprits et les bienheureux qui sont au Ciel, c'est ce que témoigne l'Ecriture, presqu'à chaque page. Que nous soyons ici bas en communication réelle, par l'union de nos esprits, pendant que nos corps sont à de grandes distances, c'est ce que nous sentons intimement, et ce qu'exprimait si bien l'Apôtre, par ces paroles qu'il adressait aux Corinthiens, " Etant absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà " jugé, comme étant présent, celui qui a commis un tel acte. " Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, vous et mon esprit étant rassemblés... *congregatis vobis et meo spiritu* (I. Cor. 5, 3 et 4.) Peut-on désirer quelque chose de plus consolant pour Nous, au milieu des peines de l'exil ?

Voulons-nous nous mettre en rapport avec ces bienheureux esprits, prions avec ferveur. Car la prière a l'heureux effet de nous rendre présents les Saints Anges, soit en élevant nos cœurs jusqu'au séjour de la gloire qu'ils habitent, soit en les faisant descendre dans cette vallée de larmes, pour chanter avec nous les bienfaits de notre Dieu. *In conspectu Angelorum psallam tibi.* La foi est l'œil qui nous fait voir les esprits bienheureux ; la confiance nous fait jouir de leur délicieuse présence, et la charité nous unit tendrement à ces amis de Dieu. Tenons-nous en là, N. T. C. F., et n'allons pas troubler ce bel ordre, par la mauvaise curiosité de chercher à tout savoir ; car nous nous exposerions au dan-

ger d'être en rapport avec les esprits de malice, qui rodent partout, comme des lions rugissants, cherchant à nous devorer.

On tomberait infailliblement dans de funestes illusions ; et Dieu le permettrait justement, pour punir notre orgueil. Car il faut bien remarquer que la superstition est l'opposé de la Religion ; et que l'homme, qui n'est pas religieux, sera nécessairement superstitieux. Pharaon ne voulut pas croire les vrais miracles de Moyse, parce qu'ils le contrariaient ; et il ajouta foi aux prestiges des Magiciens, parce qu'ils favorisaient ses penchants. Notre illustre Prédécesseur nous racontait un jour, qu'en un certain dimanche, tout un Village, aux Etats-Unis, était sur pied : c'était pour voir un prétendu diable que quelqu'un tenait renfermé dans une boîte, et que tout le monde voulait voir. On gémit en apprenant que des hommes éclairés puissent être livrés à de semblables illusions !

Secondement, *l'abus des Tables Tournantes est superstitieux*, et conséquemment criminel. Il est évident aujourd'hui que l'on prétend, au moyen des *Tables Tournantes*, faire venir des esprits ; savoir quels ils sont, et apprendre d'eux ce que l'on ne peut connaître naturellement. Or, par cette mauvaise intention, on en vient à une pratique vraiment superstitieuse, et condamnée comme telle, par la Ste. Ecriture. Quelques passages vont le démontrer évidemment.

Moyse parlant au Peuple Juif, de la part de Dieu, le met en garde, contre les superstitions, qui régnaient dans le pays dont il allait faire la conquête. Voici ce qu'il lui disait à ce sujet, au 18e chapitre du Deutéronome.

" Quand tu seras entré dans la terre que le Seigneur ton
" Dieu te donnera, prends garde de vouloir imiter les abo-
" minations de ces nations. Qu'il ne se trouve chez toi per-
" sonne qui.... observe les songes.... qui jette des maléfices,
" qui exerce l'art de charmer, qui consulte les pythons ou
" les devins, ou cherche à savoir des morts la vérité ; car
" le Seigneur a toutes ces choses en abomination : et à

" cause de ces crimes, il détruira ceux qui en sont cou-
" pables, à ton entrée dans leur pays."

L'on voit dans ces textes, l'horreur de Dieu, pour toutes espèces de superstitions, et en particulier, pour la pratique de consulter les morts. Malgré ces sévères ordonnances, plusieurs Rois de Juda se laissèrent aller à la criminelle curiosité de consulter les esprits, pour connaître d'eux l'avenir. Leur mauvais exemple entraîna le peuple dans les mêmes abominations. De là les malheurs qui vinrent si souvent fondre sur le Royaume de Juda.

On connait l'impiété et les malheurs de Manassès, l'un des plus méchants Rois qui aient régné sur le peuple de Dieu. L'Ecriture lui reproche, entr'autres crimes, d'avoir lui-même formé des pythons, et d'avoir augmenté de beaucoup le nombre de ceux qui tiraient des présages. *Fecit pythones et aruspices multiplicavit* (4, Lib. Reg., 21, 6.

Jérusalem, pour avoir suivi ses mauvais exemples et ceux des grands du royaume, fut détruite de fond en comble, en accomplissement des terribles prédictions, qui lui avaient été faites. *Delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulæ* (Ibid., v. 13.)

Nous vous laissons maintenant, N. T. C. F., tirer les conséquences de ces principes de foi. C'est à vous à en faire l'application aux faits qui se passent autour des *Tables Tournantes.* C'est à ces tables sans intelligence que l'on a prétendu se fo. mer à l'art magique de faire venir les esprits, pour les consulter sur toutes sortes de choses. Ce ne sont plus partout que des rassemblements de morts et de vivants. Les enfants veulent entendre leurs pères et mères, et les pères et mères veulent entendre leurs enfants. Les salons sont aujourd'hui ouverts aux Revenants, comme aux Vivants. Les Revenants parlent aux Vivants, dès qu'on leur a appris à répondre selon un alphabet, dont les lettres sont des coups plus ou moins redoublés. Ils sont assez complaisants pour s'assujetir à toutes les lois qu'on leur impose, et pour faire tous les signes qu'on leur demande. Ils sont assez intelligents pour lire les pensées, et assez forts pour remuer

les corps. Seulement, ils font quelquefois perdre l'esprit à ceux qui en ont et n'en donnent jamais à ceux qui n'en ont point.

N'êtes-vous pas, N. T. C. F., nécessairement portés à regarder ces consultations des esprits Revenants, comme de pures imaginations ? N'est-il pas à craindre qu'il n'y ait illusion quelque part ? N'est-il pas regrettable que l'on se mette sérieusement en scène, pour être visiblement le jouet de prétendus esprits ? N'est-il pas évident que les Anges et les Saints ne viendront pas se mêler à de puérils amusements ? N'est-il pas également certain que les Saintes âmes du Purgatoire ont autre chose à faire que de venir se récréer avec leurs parents et amis de la terre ? Il ne resterait donc plus que les esprits de malice sur lesquels il faudrait compter, pour s'expliquer certaines opérations surnaturelles qui, dit-on, se font au moyen des *Tables Tournantes.* A la vérité, ils ne manquent pas de bonne volonté, ni de capacité, quand il s'agit de tromper l'homme et de lui faire du mal. Mais Dieu enchaîne leur malice, pour qu'ils ne puissent nuire à personne ; à moins que l'on ne veuille se donner à eux, en consentant à faire ce qui est défendu. Mais Nous croyons vraiment qu'il y a ici plus de simplicité humaine que de malice diabolique. Cessons donc, N. T. C. F., de chercher à connaître l'avenir.

Troisièmement, *de l'usage des Tables Tournantes résultent des effets déplorables.* Ces mauvais effets se font déjà visiblement sentir, N. T. C. F., et Dieu sait ce qui va en arriver, si l'on continue à aller chercher des oracles, à ces nouveaux trépieds de superstition.

Pour les mieux comprendre encore, Nous allons, N. T. C. F., examiner ensemble ce que fit, chez Saül, Roi d'Israël, l'esprit superstitieux, qui le porta à consulter, par le moyen d'une femme, qui s'était rendu familiers les esprits de l'autre monde, l'âme du Prophète Samuel, qui venait de mourir. Cette fameuse apparition se trouve rapportée tout au long, dans le vingt-huitième chapitre du premier Livre des Rois. Nous y voyons, d'une manière frappante, tous les résultats

de ces *Tables Tournantes ;* et c'est uniquement sous ce point de vue que nous allons les considérer. Saül sera donc comme le vrai type de ce qui se passe parmi nous, par le mauvais usage que l'on fait de ces *Tables Tournantes.*

L'on voit d'abord, chez ce malheureux Prince, une grande faiblesse d'esprit. Il est en guerre avec les Philistins ; et à la vue des camps ennemis, il est saisi de frayeur. *Vidit Saül castra Philisthiim, et timuit, et expavit cor ejus nimis* (1 Lib. Reg. xxviii. 5). Cette crainte excessive lui était inspirée par une conscience justement alarmée, au souvenir de ses désobéissances aux ordres de Dieu, du mépris qu'il avait fait des sages avis de son Prophète, et de sa cruauté envers les Prêtres du Seigneur qu'il avait impitoyablement fait massacrer.

On remarque ensuite chez ce Roi réprouvé, un mélange de religion et de superstition.. Il consulte le Seigneur, pour savoir quelle sera l'issue du combat qu'il doit livrer aux Philistins. *Consuluit Dominum, et non respondit ei* (ibid 6). N'en ayant pas reçu de réponse, il recourt à une femme qui faisait profession d'évoquer les esprits. Il la fait chercher et il la trouve à Endor. *Quærite mihi mulierem habentem pythonem, et vadem ad eam, et sciscitabor per illam* (ibid. 7).

Ce manque de foi et de confiance en Dieu seul, lui inspire une funeste curiosité, celle de savoir, par des moyens défendus, ce qu'il ne peut connaître par les voies ordinaires de la religion et de la raison. Cette coupable curiosité lui fait d'abord violer les lois qu'il avait faites lui-même, en défendant, sous peine de mort, l'art superstitieux qui enseigne à faire venir les esprits. *Saül abstulit magos et ariolos de terrâ* (ibid. 3) ; elle le rend ensuite hypocrite, en le portant à se déguiser, pour aller consulter, de nuit, la femme qui devait le mettre en communication avec l'esprit qu'il voulait consulter. *Mutavit ergo habitum suum* (ibid. 8) ; elle le fait bientôt tomber dans le parjure. Car cette femme lui ayant représenté que Saül, qu'elle ne reconnaissait point encore, avait porté la peine de mort contre quiconque évoquerait les esprits, il lui jure qu'il ne lui serait point fait de mal :

Juravit ei Saül in Domino (ibid. 10) ; elle l'aveugle et l'endurcit dans son mauvais dessein. Car cette femme s'étant mise en devoir d'évoquer l'âme de Samuel, et devenant toute tremblante à la vue du Roi, qu'elle reconnut alors, il la rassura en lui disant : *ne craignez rien ; dites-moi seulement ce que vous avez vu : Noli timere : quid vidisti ?* (ibid. 13) ; elle lui fait prendre les dehors de la religion et affecter intérieurement du respect pour les esprits qui se rendent présents. Car la femme, animée de l'esprit de python, lui ayant dit qu'elle voyait monter de l'intérieur de la terre des personnages, qui ressemblaient à des dieux, et que parmi eux il y y en avait un qui lui paraissait être un vieillard vénérable, lequel était couvert d'un manteau, il se prosterna la face contre terre, pour lui rendre ses hommages : *Inclinavit se super faciem suam in terrâ, et adoravit* (ibid. 14). Or, il est à remarquer ici que ce respect n'était qu'extérieur, et nullement dans son cœur. Le mépris qu'il avait fait des charitables avertissements du Prophète, pendant qu'il était sur la terre, prouve seul que ces démonstrations de piété n'étaient pas sincères. Que de tristes conséquences ! Qui ne craindra la curiosité qui en est la cause !

Saül, comme vous venez de l'entendre, N. T. C. F., voit ses désirs accomplis ; mais c'est pour son malheur. Voyons pour cela la suite de son histoire, toujours avec l'intention de bien connaître les maux que causent les *Tables Tournantes*. Car il peut bien arriver que Dieu punisse les curieux qui vont les consulter, comme il châtia Saül, en lui faisant connaître ce qui en effet allait lui arriver.

L'effet terrible que produisit chez Saül l'apparition de Samuel fut un découragement complet et un désespoir affreux. Pourquoi venez-vous troubler mon repos, en me faisant venir ici, lui dit le Prophète ? C'est que je veux savoir ce que j'ai à faire, lui répondit le Roi ; *Quare inquietasti me ut suscitarer ?...... Vocavi te, ut ostenderes mihi quid faciam* (ibid. 15). Pourquoi m'interroger, réplique Samuel, d'un ton effrayant, puisque le Seigneur vous a abandonné, et qu'il va vous ôter votre royaume, à cause de vos désobéis-

sances? Israël sera vaincu avec vous; et demain, vous et vos enfants vous serez avec moi : *Cras...tu et filii tui mecum eritis* (ibid. 18). A ces épouvantables paroles, Saül tombe à la renverse ; et demeure sans force ; *Statimque Saül cecidit porrectus in terram ; extimuerat enim verba Samuelis, et robur non erat in eo* (ibid. 20) Dans son abattement, il refuse de prendre aucune nourriture : *Non comedam* (ibid. 23). Si à la fin, sur de pressantes instances qui lui sont faites par ses deux Officiers et surtout par la femme qu'il était venu consulter, il consent à prendre quelque chose, il ne le fait qu'appuyé sur un lit qu'on lui avait dressé, et pour prendre un peu plus de forces, afin de pouvoir s'en retourner de nuit à son camp. *Ambulaverunt per totam noctem* (ibid. 25).

Maintenant, il nous est facile, N. T. C. F., de faire de cette histoire, écrite sous l'inspiration du St. Esprit lui-même, pour l'instruction de tous les peuples, en quelque siècle qu'ils vécussent, les applications les plus justes aux faits qui se reproduisent, dans ce pays et ailleurs, en présence ou par le contact des *Tables Tournantes*. Qu'on examine bien les dispositions des esprits trop curieux qui veulent, à tout prix, se satisfaire par des découvertes, dans un monde qui ne nous est connu que par la foi, et dans lequel, par conséquent, il est si dangereux de vouloir pénétrer, à la faible lueur de quelques expériences naturelles, qui si souvent font défaut à la raison humaine, et qui ne peuvent ainsi manquer de se trouver en contradiction avec la foi divine ; que l'on fasse, avec le calme de la raison et la lumière de la foi, l'examen des faits qu'on nous dit se passer aux *Tables Tournantes*, et l'on s'assurera, à la fin, qu'il y a là, comme à *Endor*, faiblesse d'esprit, manque de foi, vaine curiosité, et enfin désolation intérieure, qui finit par se produire au dehors, par des résultats tragiques.

Et en effet, en suivant de près cette trop malheureuse question, on découvre aisément des défauts sans nombre, qui n'indiquent que trop qu'il y a vice dans la cause ou le principe. On consulte les tables dans le *désir, le besoin de tout apprendre, de tout savoir, de tout connaître.* Avec un

pareil esprit de curiosité on va loin ; et il est évident que voulant sonder les profondeurs de la Divine Majesté, on sera écrasé sous son poids.—L'on insulte l'Eglise, comme si elle s'opposait, contre la raison, au progrès des sciences et des arts.—On assure qu'il y a des *Agents surnaturels;* mais que seulement l'on ne sait pas encore s'ils sont de bons ou de mauvais esprits, si c'est l'*Archange St. Michel ou l'âme d'un ami.* Et l'on ne craint pas de les faire parler et de les consulter. Il y a là plus que de la témérité.—L'on fait profession de *franchise et de consciencieuse honnêteté,* et puis l'on assure que les *Tables Tournantes* répondent *avec une justesse et avec une précision à confondre tout incrédule.* L'on est surpris soi-même de ces réponses : et cependant on a la conviction de leur justesse. Mais a-t-on la certitude que l'esprit qui parle n'est pas un esprit menteur ? Ignore-t-on que le démon se transforme souvent en ange de lumière, pour mieux se jouer de l'homme ? Ne doit-on pas même s'attendre à être dupe de ce père de tous mensonges, quand on a l'air de dédaigner la Religion, comme si elle était l'ennemie du développement de l'esprit humain, sous prétexte qu'elle lui fixe les bornes qu'il ne doit pas franchir ? N'est-ce pas dans cette vue, et pour prévenir le coup, que l'on suppose que l'on va crier à l'*hérétique*, en apprenant cette merveilleuse découverte de l'esprit humain, et que l'on va traiter de maniaques ceux qui ont acquis la belle science de converser avec les espritsde l'autre monde ? Les faits des *Tables Tournantes, qu'ils soient spirituels, magnétiques ou schismatiques,* sont si certains, selon ceux qui les révèlent au monde, qu'en douter, c'est une vaniteuse ignorance dont on doit rire. N'y a-t-il pas, dans tout cela, plus que de la présomption ? Car enfin, il y a encore dans le monde beaucoup d'hommes pieux, sages et savants, qui n'y veulent pas croire, et qui ont plus d'une raison de n'y pas ajouter foi ; ou qui, s'ils y croient, sont entièrement convaincus qu'il y a opération diabolique dans l'action de faire répondre les esprits sur des faits que Dieu seul peut connaître ; et dont assurément il ne donnera pas connaissance à ceux qui perdent leur temps, en se perdant dans l'avenir.

On prétend qu'il faut, pour converser avec les esprits de l'autre monde, un *Medium*, qui peut être ou une table, ou une personne, qui s'est familiarisée avec les esprits. On a pu remarquer que Saül recourut à ce dernier moyen ; et on sait comme la religion et les lois humaines le réprouvent, comme un art superstitieux et une pratique abominable.— On en est venu à demander s'il y a un enfer, un purgatoire. un paradis, si toutes les religions sont bonnes, quelle est la valeur des messes ; si telles âmes étaient sauvées ou damnées. Or, n'y a-t-il pas, dans ces questions, un manque visible de foi, une témérité audacieuse, une curiosité détestable. On sait quels en ont été les résultats. Des apostats se sont réjouis d'être dans le bon chemin. De pauvres pères et mères se sont désolés, en apprenant que leurs enfants, au bonheur desquels ils croyaient, avec cette douce confiance qu'inspire la piété, étaient encore dans les flammes du Purgatoire. Et plus encore, des familles entières, des amis, des proches ont été dans la consternation, en recevant la nouvelle que des personnes qui leur étaient chères, étaient réprouvées. Des hommes éminents par leur situation ont été tellement troublés, qu'il a fallu les loger dans des Asiles d'insensés.

Nous avons sous les yeux un excellent article publié dans une Revue périodique de Paris (1) qui, par des faits sans nombre, prouve à l'évidence, les effets déplorables des *Tables Tournantes* et autres moyens inventés par la superstition du jour. Ces faits sont publics en Europe et aux Etats-Unis ; et ils sont d'ailleurs rapportés par un auteur (2) dont la célébrité parmi les Ecrivains du jour, suffit pour exclure tout doute. Nous n'hésitons donc pas de les citer ici, à l'appui de tout ce que Nous venons de vous dire, afin que vous compreniez mieux dans quelles incroyables absurdités l'on tombe, quand on abandonne la vérité, et quelles en sont les terribles conséquences.

---

(1) Revue contemporaine, No. 28, 31 Mai 1853.
(2) C. de Laroche-Héron.

Le premier fait, et le plus désastreux sans doute, est que l'on fait aujourd'hui une Religion du *Spiritualisme*, ou de la science de converser avec les esprits. Un nommé Swedenborg, Suédois, qui en a été le premier auteur, est devenu tellement maniaque, qu'un jour il s'imagina être enlevé au ciel, et se crut appelé à être le restaurateur du Christianisme. Il ne reconnaissait qu'une seule personne en Dieu, et n'admettait, pour livres de la Sainte Ecriture, que les quatre Evangiles et l'Apocalypse de St. Jean.

On en est venu à faire dire aux esprits que toutes les religions existantes sont fausses; et qu'il ne faut plus croire qu'à celle qu'ils viennent enseigner aux hommes. La morale de ces esprits ressemble à leur foi, car ils enseignent que tous les biens sont communs. Selon eux, le plus grand scélérat commence à être heureux aussitôt qu'il est mort. Il faut que tous, justes et pécheurs, passent par sept sphères avant d'arriver à la plénitude du bonheur.

Il est des Ministres qui prétendent ne prêcher que ce qui leur est inspiré par les esprits. L'un d'eux a voulu prouver qu'il avait eu l'honneur de converser avec St. Paul, en exhibant un certificat signé de Washington et de Franklin et de beaucoup d'autres bien connus.

Un autre que l'on avait accusé d'avoir troublé une assemblée religieuse, par un grand vacarme, a *prouvé* que c'était les esprits qui avaient sonné les cloches, joué l'orgue, renversé les chaires ; et il a été en conséquence absous. Il est des lieux où l'on est tellement excité sur ce point, que si l'on n'en parle pas dans les Eglises, on les déserte, pour aller ailleurs à la chasse des esprits. C'est au point qu'un Ministre ayant voulu parler contre toutes ces folies, sa Congrégation vint lui signifier qu'il n'avait pas le droit de parler contre leur opinion, qui était en faveur des esprits revenants.

Jugez par ces faits, N. T. C. F., quel renversement s'opère dans les idées religieuses, parmi nos frères séparés, qui donnent en plein dans ces nouveautés irréligieuses et impies.

Citons maintenant quelques autres faits qui prouvent éga-

lement les désordres que causent les nouvelles doctrines dans l'ordre naturel et civil.

On fait du *Spiritualisme* une affaire de spéculation. A l'heure qu'il est, il n'y a pas moins de dix mille personnes aux Etats-Unis, qui se prétendent en rapport avec les esprits, et qui font bien payer aux vivants l'avantage de converser avec les morts. Chose étrange, on a trouvé le moyen de faire incorporer une Banque, qui est sous la direction des esprits, pour l'avantage des *Spiritualistes ;* et pour inspirer plus de confiance, on a fait entrer Washington et Franklin dans le Comité d'administration. Inutile de dire que la Banque a fait faillite et que le Banquier a été logé en prison.

Ce ne sont pas seulement les Banques qui s'administrent par les esprits, ce sont de plus des Journaux qui s'écrivent sous leur dictée. On en cite un qui a trente mille abonnés, et qui caresse singulièrement le *Spiritualisme*, qu'il exploite pour favoriser les passions de toutes sortes de gens qui ont tout à gagner dans les émeutes.

Après tous ces faits, il ne faut pas être étonné de lire tous les jours sur les journaux des cas de suicide et de folie. L'un se jette sous les roues d'un moulin et est mis en pièces. L'autre se coupe la gorge, parce qu'il n'a pu voir l'âme de sa fille, qu'il aimait beaucoup, et que les esprits lui vantaient le bonheur dont on jouit dans l'autre monde. Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tous les faits tragiques qui viennent, chaque jour, à la connaissance du public. Nous ne pouvons toutefois omettre celui-ci, qui est d'une conséquence majeure pour l'honneur et la paix des familles. Un certain individu est devenu veuf, après avoir fait un excellent ménage avec une femme qui lui laisse une nombreuse famille. Par respect pour cette femme vertueuse, il ne voulait plus convoler à d'autres noces. Mais voilà que la jonglerie d'un *Medium* lui révèle que sa femme lui a toujours été infidèle ; et que les enfants qu'elle lui a laissés sont illégitimes. Cet homme crédule est au désespoir ; et de rage il deshérite tous ses enfants, et couvre de honte toute sa

famille. Peut-on imaginer quelque chose de plus funeste ? Un autre fait va vous surprendre. Il est à New-York un Hospice d'aliénés, soutenu par l'Etat. En 1849, on vérifia que sur deux mille trois cent soixante-seize personnes, dérangées dans leur esprit, que l'on y avait amenées depuis 1843, par conséquent pendant l'espace de six ans seulement, deux cent cinquante-une étaient devenues folles, par surexcitation religieuse.

Tels sont, N. T. C. F., du moins en partie, les maux affreux qui résultent de l'abus que l'on fait des *Tables Tournantes*. Nous avons cru devoir entrer dans tous ces détails et citer des écrits périodiques qui se publient par des Laïques, et que tout le monde peut lire, afin de vous mettre en garde contre toutes ces pratiques dangereuses et criminelles, qui commencent à s'introduire parmi vous.

En conséquence, Nous vous déclarons, N. T. C. F., au nom de la Religion, que c'est un péché grave de sa nature que de consulter les esprits, par le moyen de *Tables Tournantes*, ou par cette autre pratique superstitieuse qui vous est connue, sous le nom de *Spiritual Rappings*. Ce que Nous avons dit plus haut suffit sans doute, pour vous bien convaincre que tout cela est contraire à l'esprit de foi et de religion, qui fait le caractère distinctif des vrais enfants de l'Eglise.

Et comme aujourd'hui il y a une grande exaltation des esprits, à l'occasion des *Tables Tournantes*, Nous vous recommandons, N. T. C. F., de vous abstenir tout-à-fait des jeux et opérations dont elles sont l'occasion, dans la crainte de tomber dans l'excès que la Religion condamne. Plus tard, et lorsque l'expérience nous aura dit quelles sont les vraies causes des rotations et mouvements que reçoivent ces tables, par le contact et l'action de plusieurs agents physiques, nous pourrons, sans danger, faire un bon usage des biens qu'il plaira à Dieu de nous accorder, par une connaissance plus grande des lois de la nature.

Mais vous comprenez, N. T. C. F., que ce n'est pas seulement contre l'abus superstitieux des *Tables Tournantes*, que Nous vous écrivons aujourd'hui, mais encore contre toutes

espèces de superstitions, que le démon ne cesse d'inspirer pour se mettre à la place de Dieu. Car il ne faut point oublier que si la vraie Religion honore N. S. J. C., la vaine observance, ou la superstition est un culte à l'honneur du démon. Quel horrible culte ! Quel culte sacrilége !

C'est pourtant ce culte abominable que se fait rendre encore aujourd'hui l'esprit de ténèbres, à la honte des lumières de notre siècle. Car, ne vous y trompez pas, N. T. C. F., il y a superstition, et par conséquent culte diabolique. dans beaucoup de pratiques auxquelles on a recours, pour se faire guérir subitement et sans remèdes humains, pour trouver des choses perdues, par l'art de la devination, pour prédire l'avenir, etc., etc. C'est une superstition de croire aux rêves, et de se régler sur ses songes. C'en est une de consulter des personnes qui prétendent avoir tous les secrets du passé, du présent et de l'avenir, pour se donner un nom et gagner leur vie, en faisant des dupes.

Tenez-vous donc en garde, N. T. C. F., contre toutes les supercheries de l'erreur et de la superstition. Pour cela, attachez-vous bonnement à cette pratique, que la raison approuve hautement et que la Religion consacre invariablement : c'est de joindre, en toute chose, la prière au travail, et de prendre avec cela tous les moyens naturels et humains que Dieu a donnés à l'homme, pour qu'il réussisse dans toutes ses entreprises. Ainsi, l'on prie en ensemençant sa terre, en étudiant ses livres, en prenant des remèdes, en cherchant des choses perdues, en faisant le choix d'un époux, enfin en se donnant toute la peine possible, pour mériter que Dieu bénisse, par un plein succès, le travail dont il a fait un devoir à chacun. Avec cette pratique, aussi rationnelle que religieuse, on ne se laisse jamais surprendre, par ceux qui spéculent sur la crédulité publique, pour vivre aux dépens des autres.

L'objet de cette Lettre est, comme vous le voyez, N. T. C. F., de vous prémunir contre les séductions si dangereuses de la superstition, afin de fortifier en vous de plus en plus l'esprit religieux, qui est comme votre caractère propre et

distinctif. Car Nous savons très-bien que moins vous serez superstitieux, plus vous serez religieux. A ce sujet, Nous vous répèterons ce que déjà vous savez tous savoir, que, lorsque nos pères vinrent défricher ce beau pays, ils voulurent en faire avant tout un pays éminemment religieux. Notre histoire nous redit sans cesse ce qu'ils ont fait et souffert, pour nous laisser le riche héritage de cet esprit religieux, dont le dépot sacré s'est si bien conservé jusqu'ici parmi nous, que tous les étrangers qui nous arrivent sont unanimes à dire que le Canada est encore un des pays du monde les plus religieux. C'est ce qui a singulièrement frappé Son Excellence, Mgr. le Nonce Apostolique, qui dernièrement nous visitait, avec cette douce effusion du cœur, qui le rendait pour Nous une vive image du Vicaire de Jésus-Christ. A la vue de toutes les démonstrations religieuses dont il était l'objet, en sa qualité de représentant du Souverain Pontife, il n'a cessé d'admirer, louer et bénir l'esprit religieux qui règne en ce pays. Il a emporté, profondément gravé dans son cœur, le souvenir de ces ravissants spectacles de foi, qui se renouvelaient à chacun de ses pas, dans notre ville, comme dans nos campagnes. Il ne manquera pas de répéter, au premier jour, à N. S. P. le Pape lui-même, ce que fait faire ici l'esprit religieux, et le respect qu'il inspire aux grands, comme aux petits, pour l'auguste Chef de la Religion.

Puisque notre position religieuse est si honorable, tâchons, N. T. C. F., de Nous y maintenir. Notre position sociale en dépend ; c'est ce que ne cessent de repéter les vrais amis du pays. N'ayons donc tous qu'un cœur et qu'une âme, pour conserver, à notre chère patrie, ce qui fait son plus bel ornement, comme son plus ferme appui. Dans cette vue, repoussons, avec horreur, tout ce qui pourrait porter atteinte à notre esprit religieux, qui est inséparable de notre esprit national. Vous recevrez donc avec respect, N.T.C.F., cette Lettre, que Nous ne vous adressons que pour enraciner de plus en plus, dans vos cœurs, ce bon esprit, que le Père céleste ne refuse jamais à la bonne prière. Vous n'oublie-

rez pas qu'il se nourrit par la pratique de la foi et les œuvres de la charité. Or, vous avez, pour arroser et faire croître cet arbre de vie, des fontaines intarissables, dont les eaux pures et vivifiantes peuvent seules étancher la soif du bonheur, qui est innée en nous. Ces sources sacrées sont les cinq Associations Diocésaines qui, sortant des cinq plaies du Sauveur, coulent en tous lieux, pour faire porter des fruits abondants et délicieux.

Nous vous souhaitons tous ces biens, N. T. C. F., et Nous vous les souhaitons, de toute l'ardeur de notre âme, et dans tous les moments de notre vie. Car les vœux que Nous formons pour votre bonheur, dans ce monde et dans l'autre, ne sont pas seulement les vœux de la nouvelle année; ce sont les vœux de toute l'année et de toutes les années de Notre vie pastorale. Plus elle s'avance vers le terme, cette vie si courte, plus il Nous semble que Nous n'avons encore rien fait pour vous. Aussi, Nous nous sentons pressé de hâter le pas, afin de réparer le temps perdu. *Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.*

En voyant approcher les années éternelles, Nous sentons se multiplier nos désirs d'offrir au souverain Juge, quand il Nous faudra lui rendre compte de notre administration, un peuple de foi et de charité, un peuple vraiment religieux.

Nous terminons enfin cette longue Lettre, N. T. C. F., en priant Dieu de vous bénir et de vous accorder la grâce de le servir fidèlement ici-bas, pour le voir et l'aimer éternellement dans le ciel.

Sera la présente Lettre Pastorale publiée au prône de toutes les églises, dans lesquelles se fait l'office public, et en Chapitre dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête après sa réception.

Donné à Montréal, dans l'Hospice de St. Joseph, le vingt-septième jour de Décembre, mil huit cent cinquante-trois, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire.

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

J. O. PARÉ, *Chanoine Secrétaire.*

LETTRE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVÊQUE DE MONTRÉAL, PUBLIANT UNE LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, ANNONÇANT L'ÉRECTION DE L'UNIVERSITÉ-LAVAL.

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU, ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVEQUE DE MONTREAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. Jésus-Christ.

Nous avons donc enfin, N. T. C. F., une *Université Catholique.* C'est la joyeuse nouvelle que nous annonce notre Vénérable Métropolitain, dans sa belle Lettre du huit décembre courant, et dont vous entendrez la lecture, Dimanche prochain ; car il Nous a été permis de la publier dans notre Diocèse, comme déjà elle l'a été dans toutes les Eglises de la Métropole.

Il Nous dira lui-même ce que c'est qu'une *Université*, et quels en sont les précieux avantages. Pour Nous, nous n'avons rien autre chose à faire que de la saluer avec amour, et de lui donner une pleine et entière confiance ; c'est l'unique but que Nous nous proposons, en vous adressant cette Lettre.

D'abord remarquons, N. T. C. F., que c'est quelque chose de bien consolant, pour nous tous, que d'apprendre que notre jeune Canada se trouve maintenant doté d'une de ces grandes Institutions qui font la gloire littéraire des vieux pays de l'Europe ; et c'est pour la Religion de notre Pays, toujours si *Catholique*, un inestimable bonheur que de fonder encore pour la Patrie ce précieux établissement, qui couronne si heureusement tous ses sacrifices pour l'Education.

Cette institution naissante porte le nom d'*Université*

Laval, nom célèbre, inscrit sur son Frontispice, et qui ne peut manquer de fixer les regards des élèves, chaque fois qu'ils en franchiront le seuil, et de les remplir d'une noble ardeur; et déjà il inspire à ceux qui le lisent de loin, une juste confiance. Car qui doute que les enfans du Pays, qui vont fréquenter les Cours de cette Université, ne soient continuellement et puissamment excités à travailler de toutes leurs forces à s'illustrer, sous les douces et vives influences de ce Nom chéri, qui donna à l'ancienne France tant de grands hommes, et qui rappelle à la *Nouvelle* tant de ravissants souvenirs. Cette *Université* va être dirigée par l'esprit du Fondateur de l'Eglise du Canada, dont elle porte le nom; et c'est là surtout ce qui fait sa gloire et assure son succès. Car Elle est confiée à des hommes pieux et savants, qui ont reçu de leur Père le feu sacré de l'enseignement religieux, lequel entre leurs mains ne s'est jamais éteint. Toujours ils ont été les dépositaires fidèles de la science sacrée, et du zèle ardent que les élèves du Sanctuaire n'ont cessé de puiser à cette source abondante.

Ils ont en outre succédé aux enfants de St. Ignace, dans l'importante fonction de former, par de fortes études, de bons citoyens, pour les besoins de toutes les classes de la société. Car l'on sait, qu'à l'époque de l'horrible tourmente révolutionnaire, qui en France comme ailleurs rasa impitoyablement tant d'établissements religieux, le Pays perdit d'un coup ses Apôtres et ses Maîtres. Ces hommes de Dieu s'étaient jusqu'alors partagé les pénibles travaux de l'Apostolat, et les nobles fonctions de l'Enseignement. Pendant que les uns faisaient de nos cruels Sauvages des hommes humains, les autres formaient aux Sciences et aux Arts les jeunes Colons qui, sous d'aussi habiles Maîtres, n'avaient rien à envier aux nobles et aux grands de la Mère-Patrie, sous le rapport d'une haute et riche éducation.

Ce fut donc un grand deuil, quand s'éteignit, pour le Pays, ce brillant flambeau de vertus Apostoliques et de sciences littéraires! Aussi pleura-t-il amèrement, quand il perdit ainsi ceux qui l'avaient arrosé de leur sang, et éclairé

de leurs lumières. Il gémit encore et il gémira toujours de voir fermé à la science et à la vertu le *Magnifique Collége des Jésuites*, qui lui rappelle sans cesse les doux et tendres souvenirs de son Enfance ! Oh ! oui : les plaies faites à son cœur, par le plus déchirant des Adieux, sont encore saignantes, et elles saigneront tant que l'on n'aura pas rendu à la Religion cet édifice sanctifié par tant de vertus, et tous les biens qui en dépendent.

Ce fut à ces hommes, si bien méritant de la Religion et de la Patrie, que les Prêtres du Séminaire de Québec succédèrent. Se voyant alors chargés seuls du double enseignement religieux et littéraire, ils redoublèrent d'efforts et de sacrifices. La Religion et la Patrie se reposèrent avec confiance sur eux du soin de former des hommes, qui pussent être placés avec honneur, dans tous les rangs de la cléricature et de la société.

Ils répondirent à la confiance publique, et remplirent leur haute mission avec un succès que tout le monde connaît. Aussi, la postérité la plus reculée les bénira-t-elle, en recueillant les heureux fruits de cette riche éducation qui, il faut l'espérer, se feront sentir d'âge en âge.

Or, N. T. C. F., c'est à ces hommes, aussi habiles que dévoués, qu'est dévolue aujourd'hui la noble tâche de diriger l'éducation Universitaire. Notre jeune *Université*, ainsi conduite par ce Père expérimenté de nos Séminaires, s'élancera donc avec toute l'ardeur de la jeunesse, dans la brillante carrière des hautes études qui lui est ouverte. Peut-on douter, qu'avec du temps et des sacrifices, elle n'atteigne son noble but ?

Tous ceux qui ont à cœur l'honneur de notre Pays applaudissent, N. T. C. F., au choix que l'on a fait du Doyen de nos Séminaires pour diriger la nouvelle Université, parce qu'ils estiment, avec raison, que c'est une récompense grandement méritée, pour les services immenses qu'il a rendus aux Lettres. Mais ce sont surtout les Maisons d'Education qui en bénissent la Divine Providence ; car elles n'oublient pas l'accueil encourageant que leur fit ce

Séminaire, dans le temps qu'il se trouvait seul dépositaire des sciences sacrées et profanes. En effet, il comprit à temps le besoin de multiplier graduellement les Maisons d'Education.

Il encouragea en conséquence les hommes de dévouement, qui s'offraient à partager les peines et les mérites de l'enseignement. Il se prêta à tout de bonne grâce, fournissant des Professeurs, et donnant les autres secours en son pouvoir, afin d'aider ces nouvelles Institutions, qui elles aussi sont parvenues à obtenir leur juste part de la confiance publique, en rendant d'importants services à la Religion et à la Patrie.

Mais si ce bon esprit porta, à différentes époques, le Séminaire de Québec à applaudir aux travaux et aux succès des nouvelles Maisons d'Education, l'on peut dire qu'il en est aujourd'hui bien récompensé, par les vives sympathies qu'elles lui portent, en voyant avec bonheur son front auguste ceint de la couronne Universitaire. Et que d'heureux résultats n'avons-nous pas à attendre de cette harmonie qui va régner entre l'*Université* et tous les Colléges de la Province.

Or, c'est pour l'honneur de la Religion, la gloire de la Patrie, et le bien de vos enfants, N. T. C. F., que tous ces Etablissements ne feront qu'un cœur et qu'une âme, pour vous aimer tous plus tendrement ; et qu'ils vont se donner la main pour travailler tous plus utilement à votre avantage.

Vous en devez donc bénir la Divine Miséricorde, en demandant que l'ennemi de tout bien ne puisse jamais troubler ces harmonieuses dispositions.

D'ailleurs, tous trouveront de plus grands avantages dans cette intime union. Car les rayons lumineux qui jaillissent de ce brillant diadême dont la Religion et l'Etat viennent de couronner cette Antique Institution, doivent se refléter sur les nouvelles, pour les faire toutes briller d'un éclat nouveau. C'est un héritage de famille religieuse et civile qui n'est entre les mains du Père que pour le partager aux enfants. On doit ajouter que la peine et les sacrifices seront

pour le Père, et les avantages pour les enfants. De cette intime union résultent, il n'en faut pas douter, une force et une puissance irrésistibles pour le bien.

Il ne faut donc pas s'étonner, N. T. C. F., si tous saluent avec un joyeux enthousiasme l'*Université-Laval*, et lui souhaitent bonheur et prospérité. L'Episcopat y trouve une grande école pour l'enseignement religieux ; le Clergé, des *Chaires de Théologie*, pour le développement des Sciences Sacrées ; le Barreau, des *Chaires de Droit*, pour l'encouragement des connaissances légales ; la Médecine, une *Faculté*, pour l'avancement des études médicales.

La Religion et la Patrie se réunissent donc pour installer, avec solennité, cette grande Institution, sur laquelle reposent leurs espérances pour l'avenir.

De tout ce que Nous venons de dire, il suit, que le jour qu'est née l'*Université-Laval*, doit faire Epoque dans notre histoire. Or, remarquez-le bien, N. T. C. F., c'est pour le monde entier un des jours les plus heureux ; car c'est celui où la Glorieuse Marie fut conçue sans la tache du péché originel. En effet, chose admirable ! les Lettres Patentes, qui donnent une existence et des droits civils à cette *Université*, furent signées, l'an dernier, par Notre Gracieuse Souveraine, le huit Décembre. Cette année, à pareille date, le Rescrit Pontifical, qui bénit la Nouvelle Institution, et la dote de glorieuses prérogatives, est solennellement proclamé par le Métropolitain de la Province Ecclésiastique de Québec. Cette Université doit être la Sorbonne de la Nouvelle-France ; or l'on sait que cette célèbre Faculté Théologique de Paris professa constamment des doctrines en tout favorables au glorieux privilége accordé à Marie, dans son Immaculée Conception ; et qu'elle imposait à ses Docteurs, sous serment, l'obligation de le défendre.

Frappé de ces coïncidences providentielles, le Séminaire a cru que c'était la volonté de Dieu que l'*Université-Laval* fut placée sous le patronage de Marie *conçue sans péché*. Après mûre délibération, il s'est agenouillé aux pieds de la *Vierge immaculée*, et lui a consacré cette grande Œuvre, en

la priant de vouloir bien en être la Souveraine Dame et Maîtresse. La Pureté Virginale de notre Mère va donc être, pour la nouvelle Institution, une *lampe toujours ardente*, à la lueur de laquelle devront écrire tous ses Docteurs : *Lampas inextinguibilis.* Elle sera aussi pour ses élèves, il faut l'espérer, un baume sacré qui les préservera de la contagion du siècle. Car sa vie, plus pure que celle des anges, et qui illustre toutes les églises, conservera, dans leur innocence, les jeunes cœurs qui, dans cette Institution, lui seront dévoués. *Cujus vita inclyta cunctas illustrat Ecclesias.*

Réjouissons-nous donc, N. T. C. F., de ce qu'il y a, dans notre pays, une nouvelle Institution, composée d'hommes pieux et savants qui vont consacrer leurs talents à la gloire de Marie, en s'engageant à soutenir, de toutes leurs forces, le privilége de son inviolable pureté, dont Elle est plus jalouse que de tous les autres.

Nous vous avons donné, N. T. C. F., les motifs de Notre confiance dans l'*Université-Laval*, que depuis longtemps Nous appelions de tous nos vœux, et qui enfin Nous apparait aujourd'hui sous les plus heureux auspices. Jusqu'ici, Nous vous avons parlé, comme évêque, de cette Vénérable Maison, qui vient d'être érigée en Université ; souffrez maintenant que Nous vous en parlions en fils dévoué.

En effet, c'est au Séminaire de Québec que Nous devons le bienfait de notre éducation ; et toujours Nous nous sommes senti incapable d'acquitter cette dette sacrée, contractée par Nous pour cet insigne bienfait. Nous nous contentions donc de Nous rappeler avec attendrissement les jours heureux que Nous passâmes sous ces voûtes antiques qui abritèrent nos jeunes années, et d'en bénir la divine Providence.

Ces doux souvenirs ne suffisaient point à notre reconnaissance, mais retraçaient vivement à Notre imagination, et surtout gravaient plus avant dans Notre cœur les leçons de haute sagesse que l'on nous donnait à tous, pour nous apprendre à bien servir notre Religion et notre Pays. Ils dissipaient, pour un moment, les sombres nuages des inquiétants soucis qui enveloppent la vie humaine, en tous lieux,

à tout âge et dans toutes les conditions. Ils retrempaient Notre courage, et Nous ranimaient dans l'accomplissement de Nos devoirs.

Le dévouement le plus filial, pour une Maison si justement chérie, se nourrissait ainsi de ces doux souvenirs d'enfance; et l'éclat de la mître, qui Nous a été imposé, malgré Notre indignité, loin de l'effacer, n'a fait que l'accroître. Car plus l'on monte les degrés de la hiérarchie, qui distingue les conditions de la vie humaine, plus l'on comprend le prix d'une bonne éducation, parce que l'on en sent mieux le besoin.

Comme vous le voyez, N. T. C. F., Nous voulions, en vous arrêtant un instant, sur cette circonstance de notre enfance, acquitter une vieille dette, et vous inviter à Nous venir en aide pour cela.

Dans cette vue, Nous allons prier tous ensemble pour la nouvelle Université, afin d'obtenir de Celui de qui vient tout don parfait, qu'elle accomplisse dignement sa haute mission; et aussi pour tous les enfants du pays qui vont fréquenter cette grande Ecole, afin qu'ils y apprennent à être, toute leur vie, la consolation de la Religion, la gloire de la Patrie, et l'ornement de leur famille.

Espérons, N. T. C. F., qu'il ne sortira de cette Institution aucun de ces monstres d'impiété, qui sont les fléaux du monde, et qui font quelquefois regretter qu'il y ait, de nos jours, tant de moyens d'éducation. Car les horribles tempêtes qui bouleversent si souvent les sociétés humaines, et qui renverseraient les colonnes de la Religion, si le bras divin, qui les a élevées, ne les soutenait, sont toujours soulevées par le souffle des mauvaises passions qu'inventent, chaque jour, des hommes que Dieu destinait à faire le bonheur du monde, par les riches dons de la grâce et de la nature dont il les a comblés, et qui en font le malheur, par l'abus sacrilége qu'ils font de tous ces biens. Hélas! ils ressemblent aux mauvais anges qui, par leur orgueil, voulurent troubler la paix du ciel, et qui pour cela furent précipités au fond des enfers!

Prions donc, N. T. C. F., pour que Dieu préserve notre patrie d'un pareil malheur ; et à cette fin, et conformément à toutes ces intentions, l'on chantera à l'issue de la grand'-messe, à laquelle on aura publié la Lettre Pastorale de Mgr. l'Archevêque de Québec, à l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie, le *Veni Creator* et la Prose *Inviolata*, avec les versets et oraisons du Saint Esprit et de l'Immaculée Conception, comme au Breviaire. Cet autel sera aussi orné que possible, et l'on encensera l'image de l'Auguste Vierge, en se conformant au Cérémonial pendant le chant de l'*Inviolata*.

Vous entendrez dimanche prochain la lecture de la Lettre Pastorale de Notre Vénérable Métropolitain, à laquelle Nous n'ajoutons rien, parce qu'elle se recommande assez d'elle-même. Pour Nous, en vous écrivant aujourd'hui, Nous n'avions qu'un but ; c'était de témoigner publiquement de toute la confiance que Nous portons à l'*Université-Laval*, et Nous avons tâché de le remplir, en vous faisant observer que tout dans cette grande œuvre est de nature à rassurer. Car son organisation est régulière ; son *Nom* est influent ; sa vocation est sublime ; ses professeurs sont habiles ; ses protecteurs sont puissants ; son but est divin ; et elle a pour la diriger du haut du ciel la Bienheureuse Vierge Marie, qui y brille de tout l'éclat de son inviolable pureté, et qui sera pour elle la véritable *Etoile de la Mer*, conduisant sûrement au port tous ceux qui tiennent leurs regards tendrement fixés sur cet astre lumineux.

Sera la Présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les églises dans lesquelles se fait l'Office public, le premier dimanche après sa réception ; et celle de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, le dimanche suivant, où l'on fera les prières indiquées ci-dessus.

Donné à Montréal, le jour de la fête de St. Jean l'Evangéliste, le vingt-sept Décembre mil huit cente cinquante-trois, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire.

† IG. ÉVÊQUE DE MONTREAL.

J. O. PARÉ, Chan. Secrétaire.

LETTRE PASTORALE ANNONÇANT L'ERECTION DE L'UNIVERSITÉ-LAVAL.

PIERRE-FLAVIEN TURGEON, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé séculier et régulier et à tous les Fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

L'Eglise Catholique a toujours compris, N. T. C. F., que rien n'est plus propre à manifester sa gloire, à procurer le bien des peuples, à fortifier le règne de J. C. dans le cœur des fidèles, que les bonnes et saines études appuyées sur les vérités de la foi et dirigées par la main protectrice de la religion. Considérant " combien par l'étude des lettres la foi catholique est affermie, le culte de Dieu propagé, la justice honorée, et les autres vertus illustrées," les Souverains Pontifes ont toujours travaillé à propager les lettres et les sciences, en les plaçant sous l'égide de l'Eglise.

Ils faisaient un devoir impérieux aux clercs de se mettre à la hauteur de leur sublime vocation, par de longues et sérieuses études. " L'avantage de la religion, disait Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, le bonheur et l'utilité des peuples exigent que ceux qui sont appelés au service du Seigneur et qui désirent se consacrer à la milice ecclésiastique, brillent non-seulement par l'éclat de toutes les vertus, mais encore qu'ils s'occupent assidûment à l'étude des lettres et des sciences, afin de pouvoir exhorter les autres, en s'appuyant eux-mêmes sur une saine doctrine, et réfuter ceux qui attaquent la vérité. La science devant reposer sur les lèvres du prêtre, et la loi découler de sa bouche, il faut que

l'ignorance, mère de toutes les erreurs, soit soigneusement évitée par les prêtres, chargés d'instruire les peuples." Ces paroles témoignent de l'importance attachée par ce vénérable Pontife à la connaissance des lettres et des sciences sérieuses, qu'il regardait comme de puissants auxiliaires à l'œuvre de Dieu parmi les hommes.

L'histoire nous apprend que ses prédécesseurs sur la chaire pontificale ont voulu accorder une égale protection aux saines et fortes études, et que la pratique constante de l'Eglise catholique a été de favoriser le développement de l'esprit humain, en ayant l'intention, toutefois, de la sauvegarder contre les aberrations d'une philosophie orgueilleuse et contre la mollesse énervante d'une littérature payenne.

Lorsque, à la chûte de l'empire romain, les lettres et les sciences furent menacées d'une ruine entière par les barbares du Nord, elles trouvèrent un asile sacré dans les monastères, où d'humbles cénobites conservèrent avec amour les chefs-d'œuvres de l'antiquité. C'est ainsi que sous l'aile de la religion se formèrent ces écoles qui ont gardé précieusement le feu sacré de l'intelligence, au milieu des bouleversements civils et politiques. Quand les temps devinrent plus favorables, les élèves accoururent de toutes parts vers ces centres de lumières, où des clercs et des religieux étaient chargés de donner des leçons dans toutes les sciences.

Désireux de répandre un nouvel éclat sur les plus célèbres de ces écoles, et de les rendre encore plus utiles, les Souverains Pontifes les prirent sous leur protection spéciale, leur accordèrent de nombreux privilèges et leur donnèrent de sages règlements, pour les rendre plus utiles aux peuples, et pour en éloigner les dangers qui auraient pu menacer la jeunesse studieuse. Vers le commencement du treizième siècle, le nom d'Université fut attribué à ces précieux berceaux des lettres et des sciences, où l'on enseignait toutes les branches des connaissances humaines, particulièrement celle qui est la base de toutes les autres, la science de la religion.

Les plus heureux effets découlèrent de la création de ces grands centres d'enseignement, réunissant tout ce que le talent et la science avaient de plus illustre, et répandant ensuite la lumière dans toutes les directions. "Un des moyens, remarque l'historien Fleury, dont Dieu s'est servi dans les derniers temps pour conserver la saine doctrine, a été l'institution des universités."

Ainsi, sous la haute protection de l'Eglise catholique, les lettres et les sciences étaient conservées et restaurées; de nombreuses écoles étaient ouvertes: les universités étaient établies. Rome marchait à la tête de tous les progrès; elle leur donnait l'impulsion, et leur communiquait une direction salutaire.

Et dans notre Canada, N. T. C. F., le clergé catholique n'a point méconnu sa mission. A peine quelques maisons s'étaient-elles groupées, sur les bords du St. Laurent, autour de l'habition de Champlain, fondateur de la colonie, que déjà la religion s'occupait d'élever un temple aux lettres et aux sciences. Les enfants de St. Ignace, dès l'année 1635, jetaient les fondations du collége de Québec, qui entre leurs mains pieuses et habiles jouit bientôt d'une réputation bien méritée. En 1663, Mgr. de Laval fondait son séminaire destiné surtout à promouvoir les études ecclésiastiques. Pendant un siècle, ces deux institutions marchèrent ensemble, se soutenant l'une l'autre, donnant au pays de zélés missionnaires et des citoyens utiles et éclairés. Au grand regret de la colonie, le bel établissement des Jésuites tomba, après la prise de Québec par les troupes anglaises. Heureusement pour les Canadiens, le séminaire de Québec voulut continuer l'œuvre commencée: à force de patience, de dévouement et de sacrifice, il réussit à conserver au milieu de nous les traditions des bonnes lettres et des sciences.

Grâce aux efforts du catholicisme, depuis la fin du siècle dernier, de nombreux colléges ont surgi et ont contribué à étendre l'œuvre de l'instruction, à mesure que la population du pays s'accroissait et s'étendait. Les colléges de Montréal, de Nicolet, de St. Hyacinthe, de Ste. Anne, de Ste. Thérèse,

etc., fondés par des membres du clergé, ont aidé à la diffusion des lumières et au développement des bonnes études. Nous formons des vœux bien sincères pour que la Divine Providence veuille bien continuer à protéger ces belles institutions, pour qu'elles puissent, de plus en plus, étendre la sphère de leurs travaux et de leurs services en faveur de la religion et de la patrie.

Nous n'ignorons pas, N. T. C. F., qu'on a fait au clergé et aux colléges bien des reproches, au sujet des efforts qu'ils ont faits pour promouvoir l'instruction classique. Suivant certains censeurs, le temps consacré à l'étude des langues anciennes serait un temps perdu, qu'il vaudrait mieux employer à se former au commerce, à l'agriculture, aux métiers; les lettres exerceraient une influence pernicieuse sur la société, et ne devraient point trouver place dans un siècle de mouvement et d'énergie, tel que le nôtre. De là ils concluaient que les maisons de haute éducation devraient modifier leur système d'enseignement, de manière à laisser de côté les langues anciennes, à donner une instruction moins relevée, mais aussi plus facile à acquérir et à utiliser.

Cette théorie, prônée par quelques utilitaires, qui ne jugent des choses qu'au point de vue matériel, et qui n'estiment l'intelligence que comme une marchandise, est déjà bien ancienne dans le monde, et a été mille fois réfutée par l'expérience. C'est la même qui portait un lieutenant des califes à détruire par le feu les précieuses bibliothèques d'Alexandrie; c'est la même encore qui poussait les Goths et les Vandales à effacer sur leur route les traces qu'avaient laissées la littérature, la langue et le génie des Romains. Au gré de ces tribus guerrières livrées au mouvement et au pillage, les poëtes, les philosophes, les orateurs ne pouvaient servir qu'à énerver la vigueur et embarrasser les mouvements d'un peuple marchant vers la grandeur et la fortune. Le temps a eu raison de ces idées empreintes de barbarie. L'Egypte, l'Afrique proprement dite, l'Asie Mineure, pays autrefois si savants et si avancés dans la civilisation, sont tombés par l'oubli des lettres dans la dégradation la plus

profonde ; tandis que les nations à demi-sauvages de l'Occident et du Nord, cédant, après leurs premières fureurs, à l'influence bienfaisante de la science et de la littérature, se sont placés au niveau des peuples les plus policés de l'antiquité, et les ont surpassés de beaucoup dans les progrès matériels.

Nous concevons que les colléges ne doivent pas être trop multipliés, si l'on veut que ces institutions soient maintenues sur un pied respectable pour produire tout le bien qu'on en attend. Or, bien certainement, deux établissements de ce genre ne sont pas trop pour les besoins de notre immense diocèse. Nous sommes d'ailleurs bien persuadés que tous les jeunes gens ne sont pas indistinctement appelés à se livrer aux études classiques, et que, pour le grand nombre, elles seraient inutiles ou dangereuses. Aussi, loin d'encourager les parents à envoyer au collége des enfants qui n'ont point de dispositions convenables, nous leur conseillons de suivre une voie toute différente. Il y a déjà dans nos maisons d'éducation beaucoup trop de ces jeunes gens qui auraient dû se contenter de l'instruction donnée dans une bonne école élémentaire, pour retourner ensuite aux occupations de leurs parents. Ces élèves incapables occasionnent à leurs familles des dépenses inutiles, perdent au collége un temps précieux, et de plus retardent notablement les progrès de leurs condisciples. Et ce n'est là qu'une partie du mal; car, après avoir passé sans profit quelques années au collége, ils se dégoûtent d'un travail infructueux, et abandonnent leurs études, entraînant souvent à leur suite d'autres élèves doués de talents supérieurs. Les uns et les autres, se croyant en droit de mépriser l'agriculture et les autres travaux manuels, se lancent dans une profession libérale, se placent derrière un comptoir, ou assiégent les bureaux publics pour y obtenir quelque mince emploi. A cette cause devons-nous attribuer l'encombrement déplorable de toutes les professions, et le déplacement effrayant d'une foule de jeunes gens, qui abandonnent l'humble mais utile condition de leurs parents, pour devenir une charge à

la société, dans un état que souvent ils déshonorent. Pour éviter ces graves inconvénients, il suffirait de consulter et de suivre les règles de la prudence. Avant d'envoyer leurs enfants au collége, les parents devraient s'assurer, par quelque temps d'épreuves dans une bonne école élémentaire, par les conseils de personnes éclairées, que ces jeunes gens sont aptes à réussir dans un cours d'études, et qu'ils auront assez de persévérance pour le terminer. Dans le cas contraire, il vaudrait mieux les placer dans une institution où ils recevraient une instruction moins relevée, mais qui serait plus appropriée à leur capacité et à leurs dispositions. Pour l'enfant qui n'a point de talents remarquables, ou qui ne peut consacrer que trois ou quatre ans à s'instruire, mieux vaudrait une bonne école, comme celles des Frères des Ecoles Chrétiennes, que le collége jouissant de la plus haute réputation. Plût à Dieu que nous pussions offrir à la jeunesse des campagnes quelques écoles d'agriculture, où, en recevant les bienfaits de l'instruction, elle acquerrait des connaissances utiles dans le premier des arts, et conserverait l'habitude du travail ! L'établissement de semblables institutions, que nous appelons de tous nos vœux, serait un des moyens les plus efficaces de guérir le mal qui menace de nous envahir.

Mais, N. T. C. F., parce que des abus, qu'il est facile de corriger et de prévenir, se sont glissés à sa suite, faudrait-il condamner un système d'enseignement dont une longue expérience a prouvé les avantages ? Parce que les intérêts matériels doivent avoir leur part dans une société bien organisée, est-il juste de vouloir forcer l'éducation à ne s'occuper que des biens physiques ? L'homme ne vit pas seulement de pain ; cette intelligence que Dieu lui a départie demande des aliments, aussi bien que le corps. Par l'étude des bons auteurs de l'antiquité, elle se fortifiera, en se nourrissant des graves enseignements répandus dans leurs ouvrages ; elle s'étendra et s'ennoblira par ses rapports journaliers avec ces esprits élevés ; elle s'enrichira des connaissances et des lumières des siècles passés ; en se les appropriant, elle de-

viendra capable de les reproduire au besoin, marquées de son cachet individuel. Or, l'intelligence de l'enfant, comme son corps, ne peut se développer que graduellement : on l'étoufferait en lui donnant la nourriture qui ne convient qu'à des esprits déjà formés par la culture. Avant de la lancer dans l'étude des matières plus relevées, une sage discipline devra peu à peu la préparer, pour qu'elle puisse plus tard les embrasser avec facilité et avec profit. Eh bien! la raison et l'expérience nous apprennent que c'est par l'étude du langage que la jeune intelligence s'accoutumera à coordonner ses idées, à les lier, à les comparer les unes avec les autres, et par suite se disposera à recevoir les enseignements de la science.

Les règles générales du langage, du moins chez les peuples civilisés, étant à peu près les mêmes, l'on devra choisir, pour les enseigner au jeune élève, les langues où les principes de la grammaire sont mieux développés, et qui peuvent servir à faciliter la connaissance de la plupart des autres. L'expérience a encore démontré que le grec et le latin, ces deux langues classiques, possèdent, sous ce rapport, des avantages incontestables. En effet, les langues grecque et latine sont mères ou bienfaitrices de toutes les langues modernes de l'Europe ; de sorte que, pour qui sait les premières, il est bien plus aisé d'apprendre les autres. Par leur clarté, leur force, leur précision, elles fournissent, à celui qui les analyse et les étudie, de puissants moyens de développer son intelligence et d'en faire valoir toutes les ressources ; enfin, elles nous mettent en rapport avec les plus beaux esprits de l'antiquité, avec les Homère, les Démosthène, les Ciceron, chez les païens; les Jérôme, les Augustin, les Basile, les Chrysostôme, parmi les chrétiens. Et certes, on en conviendra, il y a beaucoup à gagner dans la société d'hommes de cette force.

Voilà ce que nos illustres prédécesseurs avaient compris, lorsqu'ils prenaient sous leur protection spéciale et favorisaient de tout leur pouvoir ces institutions où l'on se familiarise avec les auteurs classiques de Rome et d'Athènes.

Bien loin de chercher à abaisser le niveau des études collegiales, quelques-uns d'entre eux, et particulièrement Mgr. Hubert, dont la sollicitude s'occupait de tous les besoins de son vaste diocèse, auraient désiré leur donner plus d'éclat et plus d'extension, par l'établissement d'une Université Catholique à Québec. Ce projet fut abandonné dans le temps, par suite des nombreuses difficultés qui s'élevèrent; mais les circonstances étant devenues plus favorables, le même projet a été de nouveau agité depuis quelques années. C'est en effet avec regret que l'on voit la jeunesse catholique forcée de passer dans des pays étrangers, soit pour y obtenir des grades académiques, soit pour se livrer à l'étude de la médecine et de la jurisprudence. On conçoit quelles doivent être les inquiétudes de parents religieux, en songeant à leurs enfants livrés à eux-mêmes, sans aucune surveillance, et environnés de mille dangers pour leur foi et pour leurs mœurs. Hélas! dans les circonstances actuelles, la situation de ceux qui viennent se préparer dans nos villes catholiques, pour entrer dans les professions libérales, est souvent aussi déplorable.

A la vue de ces nombreux et graves périls que court une partie si précieuse de leurs troupeaux, les Pères du Premier Concile Provincial de Québec émirent le vœu que les catholiques pussent, dans toute l'étendue du pays, jouir d'écoles, de colléges et d'Universités adaptés à leurs besoins et à leurs croyances: *Nobis vero nihil non emolliendum erit ut catholici jura sua retinentes, scholis sibi propriis, sicut et collegiis Universitatibusque, in totâ nostrâ provincia fruantur.* (*Con. Prov. Queb. Dec. XV*).

Le respectable Séminaire de Québec, entrant dans la pensée des Pères du Concile, a entrepris de la mettre à exécution, en établissant une Université, où la jeunesse catholique pourra fortifier ses études, et se préparer à recevoir les degrés académiques, sans s'exposer à perdre sa foi et ses mœurs. Déjà, l'année dernière, une charte royale fut octroyée pour l'établissement de cette institution, par notre Très-Gracieuse Souveraine, la Reine Victoria; et nous avons au-

jourd'hui le bonheur d'annoncer que, sur la demande de tous les évêques de la province ecclésiastique, le Saint-Siège a daigné lui conférer des priviléges précieux, comme gages de sa bienveillance.

L'Université-Laval, ainsi nommée en mémoire du vénérable fondateur du Séminaire de Québec, ayant reçu la sanction et du pouvoir ecclésiastique et de l'autorité civile, nous invitons la jeunesse studieuse de notre diocèse à profiter des avantages qu'elle lui offre, non pas pour acquérir une gloire mondaine, mais pour se rendre utile à la religion et à la patrie, et pour procurer la plus grande gloire de Dieu parmi les hommes.

Nous espérons que cette création devra produire un redoublement d'efforts dans nos maisons de haute éducation. En effet, le Conseil Universitaire a déjà offert à toutes, en faveur de leurs élèves, les avantages que sa charte lui permet d'accorder à la jeunesse du pays. Toutefois, pour les obtenir, il faudra s'en rendre digne par de bonnes études, et le prouver par des examens convenables. Il n'est pas douteux que les séminaires et les colléges de notre diocèse et des diocèses voisins ne s'empressent de profiter de ces offres. Et bientôt, nous aurons la satisfaction de voir régner entre les différentes maisons d'éducation une émulation louable qui tournera au profit des études ; chaque année, entre les élèves, se renouvelleront des luttes pacifiques, toujours d'une grande utilité, même pour ceux qui n'y trouveront pas la victoire.

Au sein de l'Université, nos jeunes compatriotes, guidés par des maîtres chrétiens, pourront boire les eaux de la science, sans craindre d'y trouver mêlés les poisons de l'erreur. Là, le jeune lévite pénètrera dans les profondeurs de la théologie, éclairé dans sa marche par le flambeau de la foi ; là, le jurisconsulte ne s'occupera pas à créer de vaines théories, mais il étudiera les grands principes du droit qui découlent de la justice éternelle ; le médecin y apprendra à reconnaître dans l'homme, non la matière organisée par le hasard, mais le roi de la terre, le chef-d'œuvre du créateur,

l'image créée à sa ressemblance et l'objet de ses plus chères prédilections ; le philosophe s'accoutumera à adorer la main du Dieu Tout-puissant, dans les merveilleux secrets de la nature. Tous y pourront puiser, avec les nobles inspirations de la science, cet amour de la patrie qui rend le savant utile à ses compatriotes, ces vertus chrétiennes qui ornent les plus belles intelligences, cette foi pure et ferme qui empêche l'esprit humain de s'égarer dans les voies du doute et de l'irréligion.

En nous réjouissant, N. T. C. F., des heureux résultats que promet l'établissement de la nouvelle Université catholique, nous aimons à proclamer hautement l'importance des services que le séminaire de Québec a rendus, et qu'il rend encore à la cause de la religion et de la patrie ; sa démarche actuelle est une suite bien naturelle des efforts constants qu'il a faits, pour répandre parmi les Canadiens les bienfaits d'une instruction supérieure, bâsée sur les principes de la saine morale. Les difficultés d'un pareil établissement seront sans doute nombreuses ; mais le dévouement, le patriotisme et la foi chrétienne de Messieurs les Directeurs du séminaire, sauront les vaincre, comme déjà ils en ont vaincu bien d'autres.

Nous avons la ferme confiance que tous nos diocésains comprendront l'importance de cette œuvre nationale et religieuse, et qu'ils seconderont de tout leur pouvoir les généreux fondateurs de l'Université-Laval, pour la faire prospérer, et la rendre de plus en plus utile aux grands intérêts de l'ordre, de la morale et des saines études.

Puisse la Divine Providence répandre ses bénédictions sur cette glorieuse institution, et lui faire produire des fruits abondants de salut, non-seulement pour la jeunesse studieuse, mais encore pour tout le peuple de la Province Ecclésiastique de Québec !

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises de ce diocèse, le premier dimanche, ou jour de fête, après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes

et le contreseing de notre secrétaire, le jour de la fête de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie, mil huit cent cinquante-trois.

† P. F. ARCHEV. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur.

EDMOND LANGEVIN, PTRE,
Secrétaire.

Certifié,

Secrétaire.

REGLEMENT PROVISOIRE POUR LES EPREUVES DU BACCALAURÉAT ÈS-ARTS ET DE L'INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITE-LAVAL.

I. Nul ne sera admis au grade de *Bachelier-ès-arts*, ni inscrit comme élève d'une des Facultés, à moins qu'il n'ait prouvé qu'il possède les matières qui font ordinairement l'objet de l'enseignement dans les colléges.

II. A cet effet, tout candidat au Baccalauréat ou à l'Inscription devra subir deux examens : l'un après avoir fait sa rhétorique, l'autre après avoir terminé son cours de philosophie.

(Les deux règles précédentes, en tant qu'elles ont rapport à l'Inscription, ne sont point applicables aux jeunes gens qui auront commencé des études professionnelles avant le 1er de septembre 1853.)

III. Pour être admis à l'un ou à l'autre de ces examens, le candidat devra en avoir obtenu la permission du Recteur de l'Université, auquel il en aura fait parvenir la demande par écrit au moins quinze jours avant la première séance de l'examen. Cette demande contiendra en toutes lettres le-

nom, le prénom, l'âge et le lieu de la résidence du candidat ainsi que le nom de l'Institution où il aura fait ses humanités ou son cours de philosophie. Le candidat devra de plus joindre à cette demande un certificat de bonnes mœurs, signé par le chef du collége où il aura étudié en dernier lieu, et un autre signé par son curé ou ministre, s'il ne fréquente aucun collége depuis plus de deux mois.

IV. Les examens se font par écrit, soit en français, soit en anglais, au choix de chacun des candidats, et leur travail sera distribué en six séances à l'un et l'autre examen.

V. Les séances du premier examen dureront : les trois premières, trois heures ; la quatrième et la cinquième, quatre heures ; la dernière, cinq heures. Elles sont employées comme suit :

La première, à faire un thème latin ou des vers latins ;

La seconde, à faire une version latine ;

La troisième, à faire une version grecque ;

La quatrième, à répondre à des questions sur l'histoire universelle, sur l'histoire du Canada et sur la géographie ;

La cinquième, à répondre à des questions sur les principes et l'histoire de la littérature et de la rhétorique ;

La sixième, à faire une composition française ou anglaise, au choix du candidat.

(Plus tard, il y aura une séance pour un thème grec, et après 1856, une des réponses sur l'histoire devra être faite dans celle des deux langues française et anglaise qui sera la moins familière au candidat.)

VI. Les séances du second examen seront de quatre heures chacune, excepté la dernière qui ne durera que deux heures, et elles seront employées de la manière suivante :

La première, à faire une dissertation ayant rapport à la logique ;

La seconde, à en faire une sur un point de métaphysique générale ou particulière ;

La troisième, à en faire une sur un point de morale ;

La quatrième, à répondre à des questions sur la physique et sur la chimie ;

La cinquième, à résoudre des problèmes et à répondre à des questions sur les mathématiques et sur l'astronomie ;

Enfin la dernière, à répondre à des questions sur l'histoire naturelle.

(Les questions sur les sciences ne devront supposer que des connaissances élémentaires. Il suffira, pour les mathématiques, que le candidat sache l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie rectiligne telles qu'on les enseigne maintenant dans les colléges ;

VII. Des jurys, nommés comme il est dit ci-après, examineront le travail des candidats, et détermineront, à la pluralité des voix, le nombre de points auquel chacun d'eux aura droit. Ce nombre ne devra dans aucun cas excéder le *maximum* fixé comme suit :

Dix-huit points pour le travail de chacune des trois premières séances du premier examen ;

Vingt-quatre points pour celui de la quatrième, et autant pour celui de la cinquième ;

Trente-six points pour la composition française ou anglaise ;

Dix-huit points pour le travail de chacune des cinq premières séances du second examen ;

Neuf points pour le travail de la dernière.

VIII. A la fin de l'un et l'autre examens, les jurys additionneront les points gagnés par les candidats et distribueront ceux-ci en trois catégories, ayant soin d'inscrire les noms des deux premières par ordre de mérite.

La première catégorie sera composée de ceux qui auront gagné au moins les deux tiers des points que chacun pouvait gagner ;

La seconde de ceux qui, n'ayant pas gagné les deux tiers, en auront gagné au moins un tiers ;

La troisième enfin, de ceux qui en auront gagné moins d'un tiers.

IX. Les candidats qui auront été placés dans la première catégorie à l'un et l'autre examens, obtiendront seuls le diplôme de *Bachelier-ès-arts*. Ceux de la seconde catégorie

pourront suivre les cours de l'Université, mais ils n'obtiendront dans aucune Faculté un degré supérieur à celui de *Bachelier*, tant qu'ils n'auront pas été admis à ce degré dans celle des Arts. Enfin ceux de la dernière catégorie n'obtiendront aucun privilége; ils pourront cependant se présenter de nouveau aux examens.

X. Il n'y aura qu'un jury pour le premier examen. Deux autres se partageront le second, de manière que l'un ait à examiner les candidats sur la logique, la métaphysique et la morale, et l'autre sur les sciences mathématiques et physiques. Cependant la même personne pourra faire partie des deux jurys ou même des trois.

XI. Les jurys seront nommés par le Recteur de l'Université et les membres en seront choisis parmi les officiers et les professeurs des colléges de la Province. Le *quorum* de chacun de ces trois jurys sera fixé à cinq.

XII. Les jurys devront se conformer pour les détails des examens aux règles qui seront adoptées par le Conseil de l'Université; et, quant aux matières des examens, ils ne pourront en substituer aucune à celles qui auront été déterminées par le Recteur ou par le Doyen de la Faculté des Arts.

N. B.—Des programmes precisant les matières sur lesquelles les candidats pourront avoir à faire des réponses seront rédigés et approuvés le plus tôt possible.

Québec, 26 juin 1853.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montreal, le 22 Mars 1854.

MONSIEUR,

La presente est pour vous annoncer que le Rituel Romain, l'Appendice au Rituel, qui renferme les Prônes, annonces, etc., l'extrait du Rituel, pour l'administration des malades, et le Cérémonial, ordonnés par le Concile Provincial de Québec, sont enfin sortis de sous presse. Chaque Prêtre devra se procurer au plus tôt un exemplaire du Rituel, de l'Appendice et du Cérémonial, pour son propre usage, et désormais il ne sera plus permis d'user d'autres livres pour l'administration des Sacrements, et la célébration des Saints Offices, que de ceux qui sont ici à votre disposition. Chaque Fabrique devra aussi se procurer un exemplaire du Rituel, de l'Appendice au Rituel, et du Cérémonial; de plus, autant d'exemplaires de l'extrait qu'il y a de Prêtres dans chaque Paroisse, et au moins douze exemplaires du Petit Cérémonial. Chaque Fabrique devra encore faire les frais, si besoin en est, d'une Ecole de chant et de Cérémonial. Comme encouragement, on pourrait distribuer en récompense le Petit Cérémonial, ainsi que des livres de chant et des cantiques qui vont être publiés. Le Petit Cérémonial sera d'une commodité pour les enfants de Chœur; car outre les Cérémonies, il renferme encore les prières de la Messe, les Psaumes et hymnes de tous les Dimanches et principales fetes de l'année, des prières pour le Salut, etc.

L'Office des morts qui se trouve noté dans notre Edition du Rituel Romain ne sera pas de trop; car j'espère qu'aux enterrements de Prêtres, on pourra le chanter; comme aussi j'ai l'espoir que l'on fera communier beaucoup d'âmes ferventes dans ces jours si terribles pour nous et où l'on a un si grand besoin de suffrages.

Le supplément du Diocèse, ajouté à l'Appendice au Rituel

fait pour toute la Province, nous aidera à honorer et à faire honorer tous les Saints de notre Calendrier, et à gagner beaucoup d'indulgences. Elles nous sont si nécessaires, à nous ainsi qu'aux fidèles confiés à nos soins !

Vous recevrez, après le prochain Concile, un Précis de Cérémonies controversées, pour en fixer la pratique. Ce *Précis* indiquera en même temps les réformes générales qui sont à faire, en corrigeant les fautes qui se commettent généralement dans les Chœurs.

Vous trouverez, à la suite de la présente Circulaire, une formule d'annonce, que vous lirez au Prône, et que vous commenterez au besoin, afin que les fidèles soint informés partout, et uniformément, des modifications que vont subir les cérémonies, pour être mises en parfaite harmonie avec le Cérémonial de la Sainte Eglise Romaine. J'espère que, loin d'être scandalisés des changements qui vont frapper leurs yeux, ils en seront édifiés. Au moyen de cette formule, on tiendra le même langage, en annonçant le Cérémonial du diocèse, et on arrivera au même but.

Nos Eglises vont donc devenir, par notre ponctualité à tout faire selon les règles, comme des miroirs fidèles des saints Canons, et des images vivantes de la vraie piété. Nos divins Offices, bien *chantés* et bien *servis*, seront une source intarissable de bénédictions, pour le Clergé et pour le Peuple. La discipline sacrée, qui s'observera dans nos temples, passera dans nos maisons, et dans celles des fidèles. La *vie privée* et la *vie domestique*, la *vie sacerdotale* et la *vie pastorale* seront comme les rayons de sainteté, que reflètera, tous les Dimanches et Fêtes, la splendeur de notre culte. Il s'en suivra, pour Dieu, une grande gloire, pour l'Eglise, une grande édification, et pour nous, un grand mérite. Avec le culte divin, bien soigné, nous conservons la foi; et avec la foi, nous régnons sur les cœurs; et notre règne se maintiendra aussi longtemps que se conservera la foi du peuple. Ces vérités sont palpables, et n'ont en conséquence nul besoin de preuve.

En terminant, je dois observer que si, faute de zèle pour

le culte de Dieu, il arrive plus tard que les offices publics soient quelque part notablement négligés, je les y réduirai tous à une simple basse Messe. Vous pourrez faire valoir cette menace qui s'exécutera partout où cela sera nécessaire, si vous ne pouviez vaincre autrement l'apathie que, dans certains endroits, l'on montre pour le chant et les Cérémonies. Au besoin, réduisez vos enfants de Chœur au nombre strictement nécessaire, pour n'en avoir que de bons et qui honorent leur place, par leur décence dans l'Eglise, et leur régularité dans la Paroisse.

Enfin, pour que Dieu nous fasse part du zèle qui dévorait son Divin Fils, pour l'honneur de son culte, (*Zelus Domus tuæ comedit me*) nous le lui demanderons, chaque jour, aux Petites Heures, en récitant le Psaume 118, qui s'applique si naturellement à tout ce qui se rattache aux lois sacrées de discipline, Rubriques, Cérémonies, Rites, etc., qui nous occupent tous si spécialement dans ce moment ; chaque expression de ce beau Psaume semble être une corde harmonieuse de la harpe du Prophète, pour faire vibrer jusqu'au fond de l'âme le son mélodieux de la Loi Divine, qui apprend à bien faire toute chose. *Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me, quia mandatis tuis credidi.*

Nous sommes habituellement deux cent trente. dans ce Diocèse, qui répétons chaque jour cet admirable cantique. Notre intention commune, en le disant, étant d'obtenir que nos offices soient en tous lieux *bien servis* et bien *bien chantés*, Dieu l'aura sans doute pour agréable, lui qui nous adresse continuellement cette pressante exhortation : *Apprehendite disciplinam nequando irascatur Dominus, et pereatis de via justa.* Oh ! j'en ai l'intime confiance, il n'aura pas à se fâcher de notre négligence à remplir nos saintes fonctions, dans son sanctuaire. Il n'y a déjà dans le monde que trop de crimes, pour provoquer sa colère ! Notre commune fidélité à bien faire les plus petites cérémonies devra l'appaiser.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† IG. EVÊQUE DE MONTREAL.

P. S.—Vous trouverez, à la fin de l'*Appendice au Rituel*. dans un supplément, plusieurs annonces propres à ce diocèse. En recevant ce volume, vous voudrez indiquer de suite, dans l'appendice même, le lieu où ces annonces doivent trouver place, afin qu'elles ne soient pas oubliées aux jours où elles doivent être faites. Chaque curé devra faire acheter par la Fabrique deux tableaux, tels que ceux qui sont dans le Grand Cérémonial, les faire encadrer et placer dans la sacristie. Ces deux tableaux coûtent trente sols. Le Rituel coûte dix chelins ; l'Appendice, six chelins et trois deniers ; le Grand Cérémonial six chelins et huit deniers ; le Petit Cérémonial, cinquante sols, et l'Extrait du Rituel trente sols. Le Grand et le Petit Cérémonial, quoique déjà imprimés, ne seront reliés que dans quinze jours ou trois semaines. Pour répandre davantage le *Répertoire de l'Organiste* de M. J. B. Labelle, le prix en a été réduit de douze piastres à six ; et si on en prend deux exemplaires, on les aura pour dix piastres les deux. Ce sera à l'Evêché que vous voudrez bien vous adresser pour ces différents ouvrages.

† I. E. DE M.

ANNONCE DU CERÉMONIAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Le dimanche après la réception du Ceremonial Provincial, le curé dira au prône :

" Nous avons reçu le Cérémonial que les Pères du Premier Concile Provincial de Québec ont donné à toute leur province, pour que les saintes cérémonies s'y fissent uniformément, comme il convient que cela se pratique dans une Religion qui continuellement ramène l'homme à l'unité de foi et de morale."

En mettant ce Cérémonial à exécution, nous devons vous faire quelques observations sur certains changements, que

vous allez voir s'opérer dans les cérémonies, pour que, comprenant bien pourquoi cela se fait ainsi, vous en soyez édifiés : et que votre respect pour le culte divin n'en soit que plus religieux.

D'abord, vous comprenez parfaitement, instruits comme vous l'êtes, que ce n'est pas la religion qui est changée, mais uniquement certaines pratiques de cérémonies ; et cela pour que la religion elle-même soit plus fidèlement observée.

Ce ne sont pas, remarquez-le bien, des cérémonies nouvelles que l'on fait, mais ce sont les cérémonies de la sainte Eglise Rome que l'on introduit ici dans toute leur pureté, à la place de certains usages qui s'étaient insensiblement glissés parmi nous. L'éloignement de l'Eglise-Mère, la difficulté de se procurer des livres liturgiques, la longueur des communications avec Rome, expliquent et justifient ces différences.

Mais maintenant que nos relations avec le Père commun sont devenues faciles et fréquentes ; que nos évêques ont pu aller voir de leurs yeux comment se fait le service divin, dans l'Eglise qui doit être le modèle de toutes les autres : que de savants ouvrages ont été publiés sur ce sujet, il est tout naturel que l'on renonce à des usages particuliers, pour se mettre en parfaite harmonie avec l'Eglise-mère. C'est ce qu'a parfaitement compris le Concile de Québec.

Au reste, ces changements ne sont importants que parce que rien n'est petit dans le culte de Dieu ; et que chaque Rite étant sacré, on ne saurait le négliger en quoique ce soit ; c'est ainsi qu'en ont jugé nos Evêques, et c'est aussi la pensée religieuse que nous en devons concevoir nous-mêmes. Vous allez en juger par quelques exemples.

Aux saluts, ainsi qu'aux autres Offices, pendant lesquels le SS. Sacrement est exposé, l'on ne doit pas sonner la clochette. C'est qu'alors, et pendant tout ce temps, ceux qui sont dans l'Eglise sont dans de continuelles adorations. Ils n'ont donc pas besoin d'être avertis de faire ce que déjà ils font, avec toute la piété dont ils sont capables. Que si, à certaines parties de l'Office, la cloche extérieure sonne, ce

n'est que pour inviter les pieux fidèles du dehors à unir leurs hommages à ceux qui sont présents aux Sts. Mystères.

Aux basses Messes, qui se célèbrent pendant un Office Public, l'on ne sonne pas non plus la clochette. C'est pour empêcher que les assistants ne soient distraits de l'attention qu'ils doivent tous donner à l'Office solennel, comme cela doit être. L'on comprend en effet, que les dévotions particulières peuvent très-bien se satisfaire, autour d'un Autel où se dit une Messe privée, sans troubler l'attention publique, par une sonnerie intempestive.

A la basse Messe, on allume un troisième cierge, avant l'élévation. C'est pour avertir les Assistants que le Dieu des lumières va descendre sur l'Autel ; et qu'ils doivent se préparer à le recevoir, avec le flambeau d'une foi vive. et le feu d'une charité ardente. S'il y a communion, ce Cierge est porté tout le temps qu'on la distribue ; et il s'éteint dès que le tabernacle est refermé. Ne voit-on pas là du mystérieux ? N'est-il pas évident que ce cierge est là pour répéter, dans son langage muet, ce que disait J. C. aux Juifs : *Ambulate dum lucem habetis. Dum lucem habetis, credite in lucem ut filii lucis sitis.* (Jean. 12, 35 et 36).

On ne sonne qu'au *Sanctus* et à l'élévation des Messes solennelles, comme des Messes basses. L'on comprend que le moment où l'on commence à saluer le Dieu trois fois saint, qui va bientôt descendre du Ciel, et celui où il arrive sur l'Autel, est pour tous les Fidèles un moment religieusement solennel. Les trois coups bien comptés par l'Eglise. pour chaque Elévation, répètent qu'en effet, il est trois fois saint ce Dieu béni, qui vient au Nom du Seigneur. Multiplier la sonnerie serait, comme on le voit, anéantir ces mystérieuses significations. Voilà pourquoi, l'on ne sonne pas à la communion, qui étant le moment où J. C. cesse d'exister sacramentellement sur l'Autel, ne peut être pour les enfants de l'Eglise qu'un moment de séparation douloureuse. A la vérité, le son de la cloche, à la communion. avertissait les fidèles de s'approcher de la Ste. Table ; mais ce n'est pas là une raison de changer une Cérémonie si tou-

chante et si instructive. En portant une grande attention aux différentes parties de la Messe, vous connaîtrez facilement le moment où vous devez vous approcher de la balustrade, quand vous voudrez communier. Ainsi, par exemple, quand vous entendrez chanter ou réciter l'*Agnus Dei*, ce sera le temps de vous disposer à aller à la Ste. Table.

A la Messe Solennelle, le Célébrant, après l'aspersion, prend à la Banquette, et non à la Sacristie, le reste des Vêtements sacrés, dont il a à se revêtir póur le St. Sacrifice. C'est que présidant l'assemblée religieuse des Fidèles, il ne la doit pas quitter qu'elle ne soit terminée. C'est d'ailleurs quelque chose de solennel pour un peuple, qui va assister à un sacrifice, que de voir son Prêtre prendre, en priant, les habits de son sacerdoce, sans lesquels il ne saurait offrir l'hostie adorable qui doit être immolée pour ses péchés.

Ces exemples suffisent pour vous prouver, N. T. C. F., que les changements que vous allez remarquer dans quelques-unes de nos saintes Cérémonies, n'offrent rien d'essentiel, et ne touchent nullement au fond de la Religion. Cependant, nos Evêques veulent qu'on les fasse, pour la plus grande perfection du culte de Dieu, et pour attirer par là plus de grâces sur nous tous. Car plus les Saints Offices seront bien célébrés dans cette Eglise, et plus il y aura de grâces, dans cette Paroisse. Par une conséquence nécessaire, plus nous nous donnerons de peine, pour que ces divins offices soient bien *servis* et bien *chantés*, et plus aussi nous nous attirerons des bénédictions.

Vous en devez conclure, pères et mères, qu'en encourageant vos enfants à bien apprendre le chant et les cérémonies, vous contribuerez grandement à la gloire de Dieu, tout en faisant l'honneur de vos familles. Car c'est évidemment une distinction honorable, pour une famille chrétienne, qu'une place au chœur, quand on s'en rend digne sous tous rapports. Vous pouvez vous attendre que vos enfants vous béniront et vous aimeront, si Dieu les bénit au chœur, à cause de leur zèle à chanter ses louanges et à servir ses

autels. Ne souffrez pas qu'ils se rendent jamais indignes de paraître dans le sanctuaire, par une vie scandaleuse.

Et vous, vertueux enfants de cette Paroisse, nous vous exhortons tous à vous remplir d'un saint courage, pour travailler à être de bons chantres et d'habiles enfants de chœur. Votre enfance et votre jeunesse ainsi consacrées au service de Dieu et de l'Eglise vous vaudront une vieillesse sainte et heureuse. Aimant à chanter ici bas les cantiques du Seigneur, vous mériterez de les chanter dans l'éternité.

N. B.—Cette annonce peut se terminer par d'autres avis particuliers, plus appropriés aux besoins de la Paroisse, et surtout en déterminant les moyens qui vont être pris, pour que le chant et les cérémonies s'enseignent avec profit, de crainte que la Paroisse ne reste en arrière des autres, où l'on va prendre des mesures afin d'étendre le culte de Dieu, etc.

LETTRE CIRCULAIRE AU CLERGE DU DIOCESE DE MONTRÉAL.

MONTRÉAL, LE 5 AVRIL 1854.

MONSIEUR,

Vous trouverez, de l'autre part, copie de la Lettre Circulaire de Mgr. l'Archevêque de Québec, *annonçant la célébration du second Concile Provincial.*

Nous nous ferons tous un devoir de nous y conformer en tous points. Vous publierez en conséquence cette Lettre Circulaire, en observant que les 40 Heures, annoncées pour Québec, se feront aussi dans une des Eglises de Montréal, n d'obtenir, pour cette partie de la Province Ecclésiastique, des grâces spéciales dont nous avons tant de besoin.

La Lettre Pastorale du 13 juin 1851, qui annonçait le premier concile de Québec, les Actes de ce Concile et la Lettre Pastorale du 1er janvier 1853, pourront vous fournir des matériaux, pour vous aider à donner à vos Paroissiens une haute idée des Conciles, et à leur faire comprendre la grande responsabilité qui en revient aux Evêques, chargés d'y régler tout ce qui intéresse la foi et les mœurs des enfants de l'Eglise.

J'ai la douce confiance que vous nous viendrez en aide, par vos ferventes prières et celles de votre bon peuple, qui nous ouvriront les trésors célestes. Le mois de Marie, qui se fait si heureusement partout, nous vaudra, je l'espère, la protection de Celle qui est l'étoile des Pasteurs aussi bien que des fidèles.

L'Oraison du St. Esprit, prescrite par Mgr. l'Archevêque, et pour tout le temps qu'elle est prescrite, tiendra lieu de celle *contra persecutores Ecclesiæ.*

Je suis bien cordialement,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur.

† IG. ÉVEQUE DE MONTRÉAL.

LETTRE CIRCULAIRE ANNONÇANT LA CÉLEBRATION DU SECOND CONCILE PROVINCIAL.

Archevèché de Québec. 27 Mars 1854.

Monsieur le Curé,

Il a été décidé que le Second Concile Provincial de Québec s'ouvrira dans l'Église Métropolitaine, dimanche le 28 Mai prochain, pour se terminer vraisemblablement le dimanche suivant, jour de la Pentecôte. Cette assemblée des

Pasteurs de l'Eglise du Canada intéresse au plus haut point les fidèles confiés à leurs soins : tous, pasteurs et brebis, doivent avoir à cœur qu'elle contribue à augmenter et à raffermir de plus en plus dans les âmes l'influence de la religion et le règne de la charité. Tous aussi doivent donc s'empresser d'offrir au Ciel leurs plus ferventes prières pour obtenir cet heureux résultat. Or voici ce que je crois devoir régler à ce sujet :

1o. Les trois dimanches qui précèderont l'ouverture du Concile, on l'annoncera au prône, tant de l'église métropolitaine, que des églises paroissiales et succursales et des chapelles des communautés religieuses du diocèse. Les pasteurs, en faisant cette annonce, auront soin d'exciter les fidèles à la dévotion, à la prière, à la pratique des œuvres de charité et de mortification, à la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie : ils les exhorteront aussi à invoquer les saints patrons de la province ecclésiastique et en particulier ceux de ce diocèse.

2o. A l'issue de l'office du matin de ces trois dimanches, le célébrant récitera à genoux, au pied de l'autel, d'une voix intelligible, afin que le peuple puisse y répondre, le premier Dimanche, les Litanies des Saints, sans les versets ni les oraisons,—le second dimanche, celles de la Ste. Vierge, avec le verset et l'oraison ;—et le troisième dimanche, celles du St. Nom de Jésus, aussi avec le verset et l'oraison.

3o. Depuis le premier jour de Mai prochain, jusqu'au dimanche de la Ste. Trinité inclusivement, les prêtres ajouteront aux oraisons de la Messe la collecte du St. Esprit, en se conformant à la rubrique concernant l'oraison prescrite par l'évêque.

4o. Les trois jours qui précèderont immédiatement l'ouverture du Concile, il y aura, dans l'église métropolitaine, exposition solennelle du St. Sacrement, avec prières des 40 heures, accompagnées d'exercices que l'on fera connaître dans le temps.

5o. Enfin, le samedi, 27 Mai, veille de l'ouverture du Con-

cile, sera un jour de jeûne que les fidèles du diocèse sont exhortés à observer religieusement.

Je vous recommande de faire la lecture de ma présente lettre au prône de votre messe paroissiale, le premier dimanche après sa réception, et de l'accompagner des explications que vous jugerez les plus propres à bien faire comprendre à vos paroissiens l'utilité et l'importance des Conciles.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† P. F. Archev. de Québec.

LETTRE PASTORALE SUR LA TEMPÉRANCE.

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU, ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVEQUE DE MONTREAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. Jésus-Christ.

Le titre de cette Lettre vous fait assez connaître, N. T. C. F., que Notre intention est de vous entretenir de *tempérance*, sujet toujours aussi nouveau qu'intéressant, car il est évident que, depuis une dizaine d'années, c'est l'objet continuel des plus sérieuses préoccupations de ceux qui, dans ce Pays, ont à cœur le bien de la Religion et de la Patrie. Aussi, les bons Citoyens, comme les bons Prêtres, se donnent-ils la main, pour propager cette œuvre éminemment réparatrice.

Par cet accord mutuel, la Société de Tempérance a fait de tels progrès que l'ivrognerie s'est vue forcée de se cacher pour un temps, dans les plus vils repaires des mauvaises

cantines. Tant que ce monstre affreux n'a plus osé montrer sa tête infernale, les grands crimes, contre lesquels la justice est forcée de sévir, avaient presque disparu. C'était au point qu'au commencement de 1853, il n'y avait, dans la prison publique de cette ville, qu'une trentaine de Canadiens.

Mais, à la place de ces crimes scandaleux, régnaient partout l'innocence et la paix. Les ménages étaient tranquilles, et les familles heureuses. En récompense, nos campagnes étaient riches et notre commerce florissant, mais surtout nos fêtes étaient joyeuses, parce qu'elles étaient sanctifiées par la foule des communiants.

L'âge d'or nous était arrivé; et tout, N. T. C. F., nous annonçait une ère nouvelle, des jours sereins, une époque glorieuse. Hélas! comment se fait-il que la source de tant de prospérité se soit si vite tarie! C'est que l'ivrognerie, que l'on croyait pour toujours exterminée, a reparu. Hélas! elle n'était que cachée dans les sombres souterrains des ignobles tavernes. Là elle reprenait ses forces, perdues dans le grand combat que lui avait livré la *Tempérance*. Elle se regorgeait, dans les ténèbres de plus de cinq cents auberges sans licence, du sang de la veuve et de l'orphelin.

Elle avait, pour la protéger, tout ce que le pays a d'hommes plus demoralisés et dont la cupidité engendre tous les maux qui nous débordent. Elle spéculait sur le malheur des familles qu'elle ruinait, et sur la perte des âmes qu'elle sacrifiait. Elle se jouait de l'autorité publique, qui aurait dû la comprimer, et s'assurait l'impunité, en semant des menaces d'incendie qui glaçaient d'effroi ceux qui étaient le plus intéressés à réprimer ces désordres. Aussi, voyait-on des pères désolés, qui n'osaient élever la voix, pour faire mettre à la raison de malheureux aubergistes, qui perdaient leurs enfants par le jeu et la débauche. Ah! c'est qu'ils craignaient de passer par le feu, tant ils étaient persuadés que les ennemis de la Tempérance sont capables de tout. C'est de cette sorte que l'ivrognerie s'est conservée; et qu'elle a rallié sous sa lugubre bannière les déserteurs de la Tempérance. Fortifiée par la troupe de ceux qui, par lâche-

te, faiblesse ou autrement, ont quitté nos bataillons, elle se dispose au combat.

Voilà donc, N. T. C. F., l'ivrognerie reparue plus hideuse et plus hardie que jamais. Elle n'est pas revenue seule ; car, comme de coutume, elle traîne à sa suite, le crime et le malheur. Si vous voulez vous en convaincre pleinement, écoutez bien la triste histoire des crimes publics que la Police de Montréal fut obligée de punir en 1853. Vous allez voir que l'hydre à sept têtes renaissantes, qui n'était pour les anciens qu'une fable, n'est pour nous qu'une trop réelle vérité. Car l'ivrognerie, dont toutes les causes semblaient être complètement retranchées, nous apparaît plus désastreuse que jamais.

En 1853, trois mille cent une personnes ont été saisies par la police, pour avoir troublé l'ordre public. Sur ce nombre prodigieux, on en remarque deux mille deux cent huit qui n'étaient tombées dans les mains de la Justice qu'à cause de la boisson ; et même, ce que l'on ne peut dire qu'en pleurant, c'est que deux mille quatre-vingt trois ont été ramassés dans les rues, dans un état d'ivresse. On voit figurer dans ce lugubre tableau dix-sept cent soixante-dix-neuf hommes, quatre cent dix-huit femmes et onze enfants. Cette démoralisation effrayante se fait sentir dans tous les âges. Ainsi, voyons-nous paraître, dans ce Rapport du premier Officier de police, six cent quarante-cinq mauvaises filles, sept cent quarante-deux jeunes gens au-dessous de vingt ans, treize cent quarante-cinq hommes de vingt à trente ans, et cent sept vieillards ! Notre cœur se fend de douleur, en disant ici que vos cheveux blancs ont été traînés devant les tribunaux de la justice correctionnelle !

Nous pourrions, N. T. C. F., entrer dans beaucoup plus de détails ; mais ce que Nous venons de vous dire est plus que suffisant pour affliger vos bons cœurs. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de vous faire remarquer un des chiffres de cet effrayant tableau de crimes, en grande partie occasionnés par la boisson ; c'est celui des petits enfants au-dessous de dix ans, que la Police a surpris en flagrant

délit. Hélas! il s'en est trouvé vingt-deux. Pauvres petits enfants! Ils sont déjà ivrognes, ou appartiennent à des parents ivrognes. Mais tirons, N. T. C. F., un voile épais sur ce hideux tableau, pour jeter un coup d'œil sur les maux que, l'an dernier, l'ivrognerie semait sur son passage, en revenant prendre possession de son terrain. Nous allons dire ici en substance les faits lamentables que les Journaux Publics ont eu à enrégistrer pour mettre en évidence les maux incalculables de la boisson.

Ce sont des amis qui se querellent, des pères et mères qui attentent aux jours de leurs propres enfants, des familles honorables qui se dégradent. Ce sont des scènes tragiques qui se passent ; des meurtres horribles qui se commettent ; des accidents lamentables qui arrivent. Hélas! souvent des paroisses entières se sont vues plongées dans le deuîl, par suite des catastrophes effrayantes produites par des excès d'intempérance. Tout prouve donc que Dieu poursuit de sa vengeance ceux qui manquent à leur engagement si saint dans la Société de Tempérance. Et ne faut-il pas attribuer à cela, N. T. C. F., la mauvaise année qui nous afflige? Pourrait-elle en effet être abondante en biens temporels cette année qui a vu se multiplier tant de crimes monstrueux?

Ces crimes nombreux, cause de tant de malheurs, n'ont pas manqué d'exciter le zèle des vrais amis de la tempérance. Ainsi vit-on, en décembre dernier, deux mille de nos plus notables citoyens de Montréal adresser à la Corporation de cette ville une requête énergique, pour signaler les désordres produits par l'ivrognerie. Tout dernièrement encore, l'hon. Maire de la cité appelait l'attention des Conseillers municipaux sur ces excès d'intempérance, par un discours remarquable, qui met à découvert le grand malheur qu'il y a pour le pays de changer en boisson les grains que lui donne la divine Providence pour le nourrir. Aussi voit-on aujourd'hui notre Conseil-de-Ville adopter, par son comité de licences, des mesures fermes pour s'opposer aux progrès alarmants de l'ivrognerie, en n'admettant que des

hommes qualifiés pour tenir de bonnes hôtelleries, selon les vues de la loi. Le Conseil Central de la *Tempérance* n'a pas été le dernier à l'œuvre pour arrêter l'ivrognerie dans sa marche triomphale, et empêcher la société de succomber sous ses coups redoublés. Enfin, nos citoyens en masse, à la vue de ce monstre affreux qui menace de ruiner la plus belle espérance de la société, accourent avec un empressement indicible au pied de la Croix pour y chercher leur salut au milieu d'une si grande désolation.

C'est un spectacle à ravir que celui que présente aujourd'hui la ville, pour prouver une fois de plus que l'amour de la tempérance est fortement gravé dans son cœur. Elle s'agenouille respectueusement aux pieds de *Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre*, pour réparer tous les excès de boisson commis dans son sein. Elle embrasse avec foi la croix du Sauveur pour lui protester de nouveau qu'elle veut fidèlement tenir son engagement de ne pas boire de liqueurs enivrantes. Oh ! oui, c'est une grande réparation de scandale que cette démonstration solennelle de plus de cinq milles familles qui préfèrent l'amertume du fiel de la tempérance à la fausse douceur des liqueurs enivrantes ! Et en effet, cette conduite honorable de la partie saine de notre société prouve évidemment que Montréal aime et pratique la tempérance. Ce bel exemple de la ville aura infailliblement du retentissement dans les campagnes. Soyez donc bénis de Dieu et des hommes, généreux citoyens, qui n'avez pas hésité de vous enrôler sous l'étendard de la Croix, pour conserver les débris de notre société. Soyez fidèles, et vous serez récompensés au centuple.

Or, pendant que les enfants de la Religion font tant et de si généreux efforts pour soutenir la cause sacrée de la tempérance, vous comprenez, N. T. C. F., que nous, vos pères et vos pasteurs, nous ne saurions demeurer indifférents. Oh ! non : nous ne saurions demeurer neutres dans une guerre qui menace les intérêts religieux aussi bien que les intérêts matériels. Que Notre langue demeure collée à notre palais si, en toute occasion, Nous n'élevons pas hardiment

la voix pour faire écho à toutes les classes de la société, dans un danger qui est commun à tous. D'ailleurs, nous avons pour nous diriger le bel exemple de notre Métropolitain, qui vient d'adresser à son peuple une Lettre qui ne respire qu'onction et charité pastorale, pour l'avertir que l'ivrognerie a reparu et qu'elle menace encore des plus grands maux.

Voici donc, N. T. C. F., ce que Nous avons intention de faire, avec la grâce de Dieu, à l'appui des mesures déjà prises, pour maintenir et propager l'admirable société de tempérance. Nous voulons tout simplement l'enrôler sous la glorieuse bannière de la Croix. Un furieux orage nous a dispersés: nous allons nous reconnaître à la vue de ce signe de vie. Le combat que nous a livré l'ennemi a été mortel pour un grand nombre d'entre nous. Nous allons nous rallier sous cet étendard de salut. Plusieurs de nos frères ont fait un triste naufrage dans la furieuse tempête qui vient de nous assaillir. La Croix, comme une Arche assurée, va les recueillir et les sauver. L'arbre de la tempérance commence à sécher et à dépérir; nous allons le greffer à l'abre de la Croix, qui lui communiquera désormais sa sève et sa vie.

Dans cette vue, nous invitons chaque famille de ce diocèse à prendre la *Croix de Tempérance*, à l'exemple de l'archidiocèse de Quebec, dans lequel la plupart des paroieses se sont déjà rangées sous ce glorieux étendard. Voici les règles à suivre pour cet enrôlement. Cette Croix est bénite par l'Eglise et donnée au chef de la famille ou à celui qui le représente. Elle est portée avec respect à la maison et baisée avec amour par ceux de la famille qui veulent garder la tempérance. Ell est ensuite placée dans l'appartement le plus honorable, là où la famille a coutume de faire la prière en commun ou en particulier; désormais ce sera devant cette *Croix de famille* que l'on priera chaque jour pour le succès de la tempérance, disant à cette intention, sans jamais y manquer, cinq *Pater* et cinq *Ave*, à l'honneur des cinq Plaies de Notre Seigneur. Tous ceux qui appar-

tiennent à la Société ont part aux bénédictions qu'attirent tant de prières et de sacrifices. Ils gagnent, outre cela, 300 jours d'indulgence chaque fois qu'ils prient ainsi pour l'œuvre de la tempérance. Ils seraient privés de ces précieux avantages, chacun des jours où ils manqueraient à leur promesse. Que s'ils venaient à tomber dans des excès scadaleux, la Croix leur serait ôtée, à moins que leur repentir ne fit juger qu'il n'y aurait plus de rechute à craindre. A la mort de chaque chef de famille, sa croix est déposée sur son cercueil, et elle le suit au cimetière. Là, et lorsqu'il est sur le point de descendre dans la tombe, elle est remise à celui qui doit lui succéder comme chef de la famille; et elle est par lui reportée à la même place dans la maison du défunt. On fera pour celui-ci les mêmes cérémonies qui se renouvelleront ainsi d'âge en âge pour assurer à la famille cet héritage. Tous les mois, il se dit, dans chaque paroisse, une messe pour les confrères vivants et trépassés. On recommande ceux-ci nommément quand on est informé de leur décès. Chaque année, il se célèbre une messe solennelle pour toute la société, le jour de la St. Jean-Baptiste, dans toutes les paroisses, où l'on s'engage à fêter cette joyeuse fête de notre glorieux patron sans boisson ni liqueurs enivrantes. Quatre fois par année, on gagne une indulgence plénière, en se confessant et communiant, et en faisant les autres œuvres prescrites. Ce dernier point est de la plus haute importance, car nul doute que si les associés se confessent et communient dignement, au moins quatre fois par an, ils ne manqueront pas à leur *engagement de tempérance.*

Maintenant, remarquons en passant, N. T. C. F., ce qu'est la croix de J.-C. pour la Société de Tempérance. Elle est son étendard, arboré dans chaque maison, pour animer tous ses courageux soldats à bien combattre contre l'ennemi commun. *Vexilla Regis prodeunt.* Elle est le glaive qui immole, à la divine Majesté, des milliers de victimes, en faisant faire le sacrifice si pénible des boissons enivrantes par des milliers d'Associés. *Quo vulneratus insuper mucrone*

diro lanceæ. Elle est le sceptre royal qui établit, avec le règne de la tempérance, la pratique de toutes les vertus chrétiennes. *Regnavit à ligno Deus.* Elle est l'Arbre de vie planté au milieu du Paradis, dont les fruits délicieux nourrissent ceux qui aiment la sobriété. *Arbor decora et fulgida.* Elle est la balance qui pèsera les destinées de la Société ; et son poids divin fera pencher le bassin qui contient les dépouilles déjà remportées sur l'enfer. *Statera facta corporis, prædamque tulit tartari.* Elle est la grande, l'unique espérance de la société qui, avec cette arme invincible, détruira l'empire tyrannique de l'ivrognerie et établira le règne si doux de la tempérance. *O crux ave, spes unica, auge piis justitiam, reisque dona veniam.* Elle va faire honorer, en tous lieux, la Très-Sainte-Trinité, en réparant son image défigurée dans l'homme que la boisson a mis au rang des bêtes, afin que tout esprit la loue dans les siècles des siècles. *Collaudet omnis spiritus, quos per crucis mysterium, salvas rege per sæcula.*

Le voilà donc. N. T. C. F., le voilà le signe du salut pour notre chère Société. *Ecce lignum crucis.* Par ce signe, elle a d'éclatantes victoires à remporter. *In hoc signo vinces.* Son aspect majestueux doit mettre en fuite ses plus redoutables ennemis. *Fugite partes adversæ.* Car le lion de Judah est mort sur cette Croix, pour donner à ceux qui l'aiment la victoire sur tous les vices : *Vicit leo de tribu Juda.*

Ce n'est pas tout, N. T. C. F., la Croix de Tempérance, déjà si puissante par elle-même pour protéger la Société, va se trouver entourée de prières multipliées, qui vont en quelque sorte l'embaumer, pour en faire comme un bouquet de myrrhe, dont l'agréable odeur charme et gagne tous les cœurs. Oh ! vraiment la Société va ressembler à cette colline d'encens, vers laquelle se dirigent les pas des voyageurs. *Vadam ad montem myrrhæ et ad collem thuris.* Car elle est introduite dans toutes les Communautés, dont les saintes prières attirent tant de bénédictions sur nous tous. Elle est arborée dans nos Séminaires et Colléges, dont les pieuses oblations sont comme les sacrifices du matin, qui font tomber du Ciel la pluie des grâces les plus précieuses.

Elle est placée dans les auspices de charité, où des centaines de vieillards vénerables, de femmes vertueuses, d'orphelins innocents prient pour le maintien d'une Société, qui porte secours à tous les âges de la vie. Elle est dans nos Ecoles que fréquentent des milliers de petits enfants, que la Ste. Eglise nourrit comme de tendres agneaux dans les gras pâturages de l'instruction religieuse : déjà elle brille dans presque toutes les Paroisses de l'Archidiocèse de Québec. dont nous devons nous faire gloire de suivre le bel exemple. Aussi faut-il espérer que bientôt cet étendard ornera toutes les maisons respectables des cent Paroisses qui constituent ce diocèse ; et alors que de prières. que de communions, que d'indulgences sortiront de cette source sacrée !

Et qu'en résultera-t-il, N. T. C. F. ? Il en résultera une bonne foi pour les licences ; de bonnes maisons de pension pour les étrangers ; une bonne police pour la Société. Vous verrez, bien-aimés frères, que les Juges la protègeront, que les Avocats la défendront, que les Membres du Parlement voteront pour elle : que les Magistrats la sauvegarderont ; que les Médecins la proclameront, comme nécessaire à la santé publique : que les Marchands renonceront, pour l'amour qu'ils lui portent, au commerce des liqueurs enivrantes ; que les Prêtres la prêcheront ; que le Peuple en masse la bénira et l'aimera. Et tout cela, parce que partout on priera pour la conservation d'une Société si bienfaisante.

Mais, pour participer à tous ces précieux avantages, il faut bien connaître, N. T. C. F., quel usage on en doit faire. A cette fin, Nous vous adressons les recommandations suivantes que vous écouterez sans doute avec encore plus de respect que vous n'avez écouté celles que nous vous avons faites dans notre Lettre sur les *Tables Tournantes*. Car il y a dans la boisson de véritables esprits de malice qui font tourner bien des têtes et corrompent bien des cœurs.

1o. Que tous les bons pères ou chefs de famille reçoivent avec foi, confiance et amour la croix du Seigneur Jésus de la main de leurs Pasteurs, ou des Missionnaires de la Tempérance, qu'ils voudront bien inviter. pour les aider à vous

enrôler, pour cette sainte croisade, contre l'ennemi commun. Car Nous leur avons donné cette année, au nom de J.-C. mort en croix pour le salut de tous, une mission spéciale, pour parcourir le Diocèse, la croix à la main, afin d'affermir de plus en plus les bases ébranlées de notre belle et admirable société.

2o. Que ces pères ou chefs de famille, ainsi enrôlés sous le glorieux étendard de la Croix, se considèrent comme les apôtres de la Tempérance, dans leur propre maison. Pour cela, qu'ils ne manquent pas, au retour de l'Eglise, après cette touchante cérémonie, de faire, pour leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques et autres personnes sous leur domination, ce qu'a fait pour eux le père de la Paroisse. Qu'il sera ravissant le spectacle de tout un diocèse au pied de la Croix, renouvelant avec courage son engagement à la *Tempérance !*

3o. Que tous à l'avenir se réunissent, chaque jour, en famille, pour réciter devant cette Croix cinq *Pater* et cinq *Ave.* L'intention est d'honorer les cinq plaies du Sauveur, et de demander cinq grâces, qui en découlent continuellement, savoir, la tempérance, la pureté, le respect pour le St. Nom de Dieu, une bonne mort et le salut éternel ; c'est pour prévenir les désordres de la boisson, qui enfante l'intempérance, l'impureté, le blasphème, la mort dans le péché, la damnation éternelle. Car il ne faut pas oublier, N. T. C. F., qu'il sort de la Croix, comme du corps de J.-C., une vertu qui guérit toutes sortes d'infirmités. *Virtus de illo exhibat et sanabat omnes.*

4o. Que la chambre, dans laquelle sera déposée la Croix de Tempérance, soit pour chaque famille un lieu de réunion et de piété. Ce sera là que de temps en temps on renouvellera la promesse faite en entrant dans la Société, *de ne jamais prendre de boisson enivrante*, excepté comme remède : et que l'on embrassera avec un nouveau cœur cette sainte Croix. Ce sera à ses pieds que les dimanches et fêtes, et aussi dans les longues veillées d'hiver, on fera de pieuses lectures, pour se fortifier dans le bien, et surtout dans

l'amour de la tempérance. On se procurera pour cela les livres écrits pour encourager la Société, et entr'autres, le "Manuel et les Annales de la Tempérance." Nous recommandons spécialement ces ouvrages à toutes les familles du diocèse, parce que nous avons l'intime conviction que la lecture leur en sera souverainement salutaire. On ne regrettera pas le sacrifice de quelques sous qu'il faudra faire, pour se les procurer, quand on se sera aperçu que ces livres épargnent à la famille des piastres et des louis.

5o. Que l'on forme, dans chaque paroisse, un Conseil Particulier de Tempérance, conformément aux règles établies par le Conseil Central de Montréal, et que l'on peut lire dans le premier numéro des Annales. Au moyen de ces Conseils, la Société s'organise et s'entend, pour repousser les ennemis qui l'attaquent au dehors, et pour obtenir des autorités l'appui dont elle a besoin, pour se maintenir contre tous les efforts faits pour la renverser.

6o. Ce sera au moyen de la bonne entente entre le Conseil Central Central de la ville et les Conseils Particuliers des campagnes que l'on parviendra à encourager l'établissement de bonnes hôtelleries, et à Montréal, et sur toutes les grandes routes qui y aboutissent. Ce sera pareillement, par cette entente cordiale, que l'on réussira à empêcher que des licences ne soient données à des hommes indignes de la confiance publique. Ce point est capital ; et Nous le recommandons spécialement au zèle et à la vigilance de tous ceux qui ont à cœur l'honneur de la société. Cette entreprise peut offrir certaines difficultés dans les commencements. Mais avec de la persévérance, on ne peut manquer d'avoir un plein succès. Bientôt donc nous verrons dans notre grande cité et dans nos florissantes campagnes des maisons de pension respectables, en nombre suffisant pour satisfaire à l'affluence des voyageurs, qui aimeront à retrouver dans ces hôtelleries les pieuses habitudes des maisons particulières où règne la religion. On choisira de préférence ces maisons, parce que l'on y verra Dieu bien servi et la religion bien pratiquée.

Telles sont, N. T. C. F., les suggestions que Nous nous sommes permises, pour vous affermir dans l'amour de la tempérance et vous en faciliter la pratique. Les ferventes prières que vous allez faire, chaque jour, au pied de la Croix, vont aplanir toutes les difficultés qui ne manqueront pas de se présenter en foule. Car, vous le savez, le bien se fait lentement et difficilement, tandis que le mal se fait tout de suite et sans peine. Encore une fois, vous allez avoir, pour vous aider, toutes les prières des saintes âmes si vivement intéressées au règne de la tempérance.

A vous, maintenant, ferventes communautés, de faire entendre jour et nuit au ciel le gémissement de votre bonne prière. Vous êtes consacrées à Dieu pour pouvoir lever en tout temps des mains pures vers le Père des miséricordes, et obtenir la victoire au peuple de Dieu, dans les combats incessants que lui livrent tous les vices, et surtout celui de l'ivrognerie. Faites prier vos pauvres; car Dieu exauce leurs humbles supplications. Faites prier vos orphelins; car Dieu aime ces enfants délaissés. Faites prier vos élèves; car Dieu se plaît à faire de grandes merveilles par ces jeunes cœurs que le vice n'a pas encore atteints. La *Croix de Tempérance* est pour cela arborée dans vos saintes maisons, dans vos charitables hospices, dans vos pieuses écoles. Le monde n'est plus rien pour vous, excepté quand il s'agit de prier pour lui. Priez donc; et que le fruit de vos prières soit la défaite de l'ivrognerie, qui est le vice qui donne plus de scandales et perd plus d'âmes.

Nous ne terminerons pas cette lettre, ô Vierge sainte, sans la déposer à vos pieds sacrés, pour vous en faire un humble hommage. Nous avons tâché de l'écrire sous l'influence de vos douces inspirations, et dans l'unique but de contribuer en quelque chose à la gloire de votre divin Fils et au salut des âmes qui lui ont coûté tout son sang précieux. Ce sang adorable doit arroser la *Croix de Tempérance* que Nous donnons en mains à vos chers enfants, pour qu'ils puissent combattre et vaincre le vice le plus damnable. La *Société de Tempérance* emprunte aujourd'hui notre faible voix

pour vous adresser cette humble supplication. O Mère de douleur, faites que la Croix soit pour moi une garde assurée : *Fac me cruce custodiri* ; qu'elle soit, cette Croix sainte, pour moi et mes nombreux associés, un rempart impénétrable : *Morte Christi præmuniri ;* qu'elle soit, cette Croix bénie, une source intarissable de grâces qui nous ranime tous dans la pratique de nos importants devoirs : *Confoveri gratia.*

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Eglises où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les Communautés, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, dans l'hôpital St. Patrice, le vingt-cinq avril mil huit cent cinquante-quatre, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG., EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARE, Chan.,
Secrétaire.

LETTRE CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCESE DE MONTRÉAL.

Hôpital St. Patrice, le 26 Avril 1854.

MONSIEUR,

Les progrès alarmants de l'ivrognerie font craindre pour le sort de la *Société de Tempérance.* Toutefois, il est visible que le peuple en masse y tient fortement. On peut donc tout espérer des exercices qui vont se faire, dans tout le Diocèse, et qui sont annoncés dans la Lettre Pastorale ci-jointe.

Afin de vous aider à conserver intacte une Association si

précieuse, je donne mission spéciale, au nom de Dieu, à quelques Prêtres, et en particulier aux Révérends Pères Oblats, dont vous connaissez le zèle pour cette belle œuvre, pour que d'ici à la fin de l'année, la Croix soit prêchée et reçue dans toutes les familles qui voudront garder la Tempérance. Ces retraites pourront durer deux ou trois jours, et tiendront lieu, cette année, de la Visite Pastorale, que je ne puis faire.

Le but de ces retraites est de mettre, dans le cœur du peuple, par un cours d'instructions suivies sur la Tempérance, une plus forte conviction que jamais du bonheur qu'il y a d'en garder fidèlement l'engagement. La Croix est ensuite donnée pour fixer l'inconstance et la faiblesse humaine.

Dans cette vue, l'on profitera du temps de la Retraite, dans chaque Paroisse, pour y organiser un bon Conseil, qui se mettra tout de suite en rapport avec le Conseil Central de Montréal, qui a vraiment l'intelligence et le zèle de l'œuvre dont il veut bien promouvoir les grands intérêts.

Les voyages étant une occasion prochaine de rechute, à cause des mauvaises auberges qu'on trouve, soit en ville, soit sur la route, on devra, pendant ces retraites, convenir que l'on se retirera toujours dans de bonnes maisons de pension ; et chaque Paroisse adoptera les siennes.

La cause ordinaire des rechutes a principalement sa source dans la légèreté du cœur humain, qui oublie aisément ce qui fait son malheur. Pour remédier à ce mal, le Conseil Central se propose de continuer la publication de ses Annales, dont la lecture si intéressante ne manquera pas d'affermir le peuple dans sa résolution de ne plus boire de liqueurs enivrantes. On fera donc bien de les encourager, par tous les moyens possibles ; et on s'en occupera aussi pendant les retraites de tempérance.

On fera, de tous les moyens à prendre, pour consolider la Société de Tempérance, par la Croix de J.-C., le sujet de la prochaine Conférence Ecclésiastique. On en enverra le plus tôt possible les rapports à M. Moreau, Prêtre de l'Evêché,

spécialement chargé de correspondre avec vous sur tout ce qui regarde cette Association. Ces rapports vous aideront à agir uniformément partout, et auront, je l'espère, l'heureux résultat de conserver notre cher peuple dans l'amour et la pratique de la Tempérance la plus absolue.

Veuillez bien prier et faire prier pour le succès du prochain Concile Provincial. Après que cette Sainte Assemblée sera terminée, je visiterai chaque Archiprêtré, afin d'en finir avec les bibliothèques paroissiales, dont l'établissement nous occupait dans notre dernière conférence. J'espère toujours que cette œuvre réussira ; et qu'au moyen de bons livres, nous empêcherons l'impiété et l'immoralité de se répandre, par la lecture des mauvais livres, qui plus que jamais menacent d'empester la ville et les campagnes. Je donnerai à tous avis du jour où je serai dans chaque Archiprêtré. En attendant, je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

LETTRE PASTORALE DES PÈRES DU SECOND CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC.

NOUS, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

A tous les Ecclésiastiques, aux Communautés Religieuses de l'un et l'autre sexe et à tous les Fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Pour la seconde fois, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec se sont réunis en Concile Provincial pour s'occuper des intérêts spirituels des

églises auxquelles la Divine Providence a daigné les préposer. Chargés, chacun en particulier, de gouverner une portion précieuse de l'héritage du Seigneur, nous devons unir nos forces et co-ordonner nos moyens de défense pour repousser avec plus d'efficacité l'ennemi commun, toujours vigilant, toujours actif et par conséquent toujours à redouter dans ses attaques contre le royaume de Dieu sur la terre. Serviteurs du Père de famille, c'est pour nous une obligation sacrée d'arracher de son champ les plantes nuisibles, d'y répandre le bon grain, de le cultiver avec soin, de l'arroser de nos sueurs, pour qu'il puisse produire des fruits abondants de salut et de vie.

Pénétrés de la vérité des paroles du Roi-prophète : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustrà vigilat, qui custodit eam* (*Psalm* CXXVI.), " Si le Seigneur ne garde une ville, c'est " en vain que veille celui que la garde ; " convaincus que, sans le secours du Très-Haut, nos veilles et nos travaux demeureraient sans résultats utiles, nous avons dû, avant tout, nous adresser humblement à l'auteur de toute grâce pour attirer ses bénédictions sur nos délibérations. Nous nous sommes aussi souvenus de vous dans nos prières, N. T. C. F., afin que " le Dieu de Notre Seigneur Jésus-Christ, le " père de gloire, vous donne l'esprit de sagesse et de révéla- " tion pour le connaître ; qu'il éclaire les yeux de votre " cœur, pour vous faire savoir quelle est l'espérance à la- " quelle il vous a appelé, quelles sont les richesses et la " gloire de l'héritage destiné aux Saints : " *Ut Deus Domini nostri Jesu Christi, pater gloriæ, det vobis spiritum sapientiæ et revelationis, in agnitione ejus, illuminatos oculos cordi vestri ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus et quæ divitiæ gloriæ hæreditatis ejus in sanctis.* (*Ad Ephes. I.* 18.)

Réunis dans le sanctuaire dédié à la Bienheureuse Vierge Marie, nous avons élevé vers elle nos voix et nos cœurs ; et nous l'avons priée de vouloir bien présenter elle-même nos demandes à son divin fils, et se constituer la gardienne de cette portion de la vigne du Seigneur. (*Cant. des Cant.* I. 5.) Ainsi placés sous l'auguste protection de la Mère de Jésus,

et en présence du Juge suprême qui nous demandera compte, un jour, de notre administration, nous avons cherché à connaître les maux qui affligent notre troupeau et les dangers qui le menacent : nous nous sommes appliqués à découvrir les moyens de relever celles de nos brebis qui sont tombées, de fortifier celles qui sont faibles et de conserver celles qui sont pleines de force et de vigueur. (*Ezech.* XXXIV. 16.)

Et d'abord nous avons reconnu avec effroi, N. T. C. F., combien sont constants et puissants les efforts que fait l'esprit de ténèbres, pour séduire la jeunesse et l'entraîner dans les voies de la perdition, en lui inspirant le mépris de l'autorité paternelle, et le désir de n'avoir d'autre guide que sa propre volonté. Nous vous exhortons, parents chrétiens, à préserver vos enfants de cet esprit d'indépendance si funeste dans ses suites, et à les accoutumer de bonne heure au joug salutaire de l'obéissance. Rendez-leur votre autorité respectable, en l'appuyant non pas sur le caprice ou sur l'humeur du moment, mais sur la loi de Dieu, qui enjoint aux enfants d'honorer leurs parents et de leur obéir : montrez-leur Jésus se soumettant humblement à Joseph. Devenez vous-mêmes leurs modèles, en rendant à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Que la maison paternelle devienne pour eux une école d'ordre, de morale et de foi, où en obéissant à leurs pères et mères, et en imitant leurs exemples, ils apprennent à aimer Dieu, à remplir leurs devoirs envers leurs supérieurs, à devenir des enfants soumis de l'Eglise, et des membres utiles de la société.

En vous appliquant ainsi à leur donner, au sein de la famille, une éducation toute chrétienne, vous les prémunirez contre les dangers du dehors, et vous les préparerez à profiter des leçons qu'ils recevront dans les écoles. Pour le bien de la patrie et pour l'avantage de notre sainte religion, il est important que la jeunesse catholique reçoive une instruction solide et appuyée sur les saines doctrines. Elle doit être mise en état de marcher sur un pied d'égalité, pour ces connaissances et ses lumières, avec ceux de nos frères qui n'ont pas le bonheur de professer notre sainte

religion. Nous vous engageons donc bien fortement, N. T. C. F., à procurer à vos enfants, les avantages d'une instruction appropriée à leur intelligence et à leur condition, afin qu'au moyen de bonnes lectures, ils puissent s'éclairer, se fortifier dans le bien, et apprendre à remplir fidèlement leurs devoirs de citoyens et de chrétiens.

Vous avez néanmoins des précautions à prendre dans le choix des écoles, pour ne donner à vos enfants que des maîtres ou maîtresses, unissant une instruction suffisante à une conduite régulière et chrétienne. Bien des parents ont à déplorer amèrement les suites de leurs négligence sur ce point si important. Les exemples et les paroles d'un instituteur laissent le plus souvent de profondes impressions pour le bien et pour le mal, sur l'esprit et sur le cœur de ses élèves. Si le maître possède un esprit religieux et tient une conduite morale, ses écoliers seront entraînés vers le bien par ses leçons et par ses exemples. Mais s'il est peu édifiant, si ses paroles ne sont pas dignes de sa haute mission, qu'on en soit bien assuré, plusieurs de ses élèves ressentiront un jour les funestes effets de l'éducation qu'ils auront reçue d'un tel précepteur. Ce germe du mal, tonbé sur une terre encore vierge, ne produira pas toujours ses fruits dans le moment même; il pourra, en présence de parents chrétiens, demeurer longtemps dans un état de torpeur qui ressemble à la mort; mais lorsque l'occasion favorable se présentera, les mauvaises impressions laissées au fond d'un jeune cœur se dévoileront au plus grand étonnement de toute une famille.

Cependant, si les pères et mères sont tenus d'élogner soigneusement leurs enfants des écoles catholiques qui ne présentent pas toutes les garanties pour les principes et pour les mœurs, ils ont sujet de se défier davantage des écoles où l'on affiche l'indifférence en matière de religion; à plus forte raison encore doivent-ils craindre les écoles protestantes, où l'on met entre les mains des enfans des falsifications de la parole de Dieu où la jeune intelligence est invitée à se former un code de doctrines par l'inspection

des textes qu'on fait passer sous ses yeux, où l'écolier catholique entend chaque jour, et sous toutes les formes de raisonnements, attaquer les principes et les dogmes de sa foi, avant qu'il ait pu apprendre à les bien connaître et à les bien comprendre. Que résulterait-il pour sa foi de la fréquentation de telles écoles ?—Une confusion étrange dans ses idées religieuses, suivie le plus souvent d'un désolant indifférentisme dans les matières de foi. Oh ! nous vous en supplions, N. T. C. F., si vous avez quelque souci du salut de vos enfants, ne les exposez pas aux effets désastreux du doute et de l'infidélité, en permettant qu'ils entrent dans ces institutions, où ils apprendraient à mettre en question les dogmes les plus positifs de la révélation.

Aucune raison ne pourrait vous excuser, quand même ces institutions seraient supérieures aux institutions catholiques ; car la foi est un bien qui doit être plus estimé que tous les avantages temporels. D'ailleurs nos écoles primaires ne sont pas au-dessous du niveau qu'atteignent les écoles protestantes ; et quant aux institutions d'un ordre plus relevé, nous ne voyons pas que nous ayons rien à envier à nos frères séparés. Nous pouvons, à côté de leurs meilleurs colléges dans la province et même dans les Etats voisins, placer avec honneur nos Séminaires catholiques ; et grâce à Dieu, nous pouvons aujourd'hui offrir à la jeunesse studieuse une institution qui commence sous les plus heureux auspices, nous voulons parler de l'Université-Laval, sur laquelle nous appelons les bénédictions les plus abondantes de l'Esprit des lumières.

Mais il ne suffit pas de procurer l'instruction chrétienne de vos enfants dès leur premier âge ; vous aurez encore à leur fournir les moyens d'étendre les connaissances acquises à l'école et de les employer convenablement pour leurs intérêts temporels sagement compris, mais plus particulièrement pour leur avancement spirituel. Il serait inutile, disons même dangereux, de répandre l'instruction primaire, si on négligeait les moyens de la rendre fructueuse. Or, rien n'est plus propre à conduire à ce but que la création de

bonnes bibliothèques paroissiales. Déjà beaucoup de paroisses jouissent de l'avantage de posséder quelques établissement de ce genre; partout où des bibliothèques paroissiales ont été organisées sur des bases catholiques, elles ont produit les fruits les plus heureux, non-seulement pour les connaissances utiles qu'elles répandent, mais encore parce qu'elles offrent une source toujours nouvelle d'amusements innocents et variés pour les personnes de tous les âges. Le temps employé à des lectures utiles et agréables serait probablement perdu en divertissements grossiers et dangereux, propres à dépraver le cœur et affaiblir l'esprit. Vous pourrez recourir en sûreté à ces bibliothèques ; car vous ne serez pas exposés à y trouver des ouvrages contre la foi et les mœurs, que la licence et l'irréligion répandent avec tant d'abondance. Dans la vue de porter plus sûrement la désolation au sein de l'Eglise de Dieu, l'esprit de ténèbres s'est efforcé d'empoisonner les sources de la science ; et ses tentatives ont malheureusement eu tant de succès, qu'un grand nombre de chrétiens trouvent la mort spirituelle dans un des plus beaux dons que Dieu ait accordé à l'homme après celui de la parole. Livres immoraux et obscènes, feuilletons chargés d'immondices et de blasphêmes, journaux insultant à la religion et aux principes les plus sacrés : voilà ce que le démon arrache à l'art si noble de l'imprimerie, pour le verser au milieu des villes et au sein des populations de la campagne. Nous avons certainement à louer et à remercier le Seigneur de ce que, dans notre pays, dont une grande partie est si éminemment catholique, les tentatives de l'esprit de mensonge ont généralement échoué. Cependant, avertis de la présence de l'homme ennemi au milieu de vous par ses agressions répétées, vous devez vous tenir sur vos gardes, et exercer la plus grande prudence dans le choix des livres et des journaux que vous lisez vous-mêmes et que vous introduisez dans vos familles. Gardez-vous de vous laisser surprendre aux dehors trompeurs dont ils sont quelquefois enveloppés ; et avant de vous exposer à admettre chez vous un livre sur lequel vous

avez des doutes, consultez des personnes prudentes, éclairées et capables de découvrir les ruses de l'esprit de mensonge.

Au milieu de nombreuses inquiétudes que nous causent les dangers dont nos églises sont menacées, nous éprouvons une grande satisfaction en remarquant que, depuis plusieurs années, une des causes les plus puissantes de désordres et de malheurs a considérablement diminué ; nous voulons faire allusion au vice dégradant de l'intempérance, dont les suites funestes ont affligé un si grand nombre de familles et perdu tant d'âmes précieuses, rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. Grâces en soient rendues au Dieu des miséricordes, la parole des ministres du Seigneur a réussi à arrêter le torrent dévastateur de l'ivrognerie, et, dans plusieurs parties de notre pays, à le faire disparaître presque entièrement. Des sociétés organisées pour combattre ce monstre, et s'appuyant sur la religion comme sur une base assurée, ont réussi à ramener dans le droit chemin bien des malheureux égarés par cette fatale passion. Par les exhortations, par les exemples, par la prière, elles ont guéri des plaies regardées comme incurables ; elles ont séché bien des larmes et ont rétabli la paix au sein de familles longtemps désolées par le fléau de l'ivrognerie. Mais ne nous faisons pas illusion en nous promettant une victoire complète sur l'ennemi insidieux que nous avons à combattre : la lutte du mal contre le bien continuera jusqu'à la consommation des siècles ; les enfants du Christ ne feront triompher la bonne cause qu'à force de persévérance et de fidélité. A peine abattu, le démon de l'intempérance travaille à relever son étendard et à s'emparer, de nouveau, des victimes qui lui ont été arrachées. Les auberges devenues plus nombreuses ne lui suffisent pas ; échappant à la vigilance de la loi, des bouges, où se distribuent sans licence des boissons enivrantes, se sont élevés dans quelques localités et y produisent des maux bien déplorables. Cette violation flagrante d'une loi portée dans l'intérêt de la morale et de l'ordre public, demande la répression la plus énergique ; et nous devons déclarer que ceux qui se livrent à ce commerce illi-

cite, sont indignes d'être admis à participer aux sacrements de l'Eglise, tant qu'ils continueront à être une cause de scandale et de chute pour leurs frères.

A la vue des efforts que fait l'enfer pour démolir l'œuvre de régénération morale si heureusement commencée, vous comprendrez que le concours des amis de la tempérance et de l'ordre est nécessaire pour maintenir le triomphe de la bonne cause, et nous avons la ferme confiance qu'il ne nous fera pas défaut.

Déjà la société de la croix, élevant l'instrument vénérable de la victoire de Jésus sur la mort et sur le démon, a appris à se servir de cette arme puissante pour combattre les ennemis du salut et plus particulièrement le vice hideux de l'intempérance. Ses succès ont été si nombreux et si marqués dans les lieux où elle s'est établie, que nous aimerions à la voir étendre sa salutaire influence dans toutes les parties de cette province. Aussi, invitons-nous tous les fidèles confiés à nos soins à s'enrôler dans les rangs des soldats de la croix, pour combattre tous ensemble un des plus dangereux adversaires de la société et de la religion.

Dans le but de soutenir les associés de la croix et de les diriger dans leur louable entreprise, nous souhaiterions voir se répandre une utile publication commencée à Montréal depuis près d'un an, sous le titre d'Annales de la tempérance. Encouragée et inspirée par les autorités ecclésiastiques, elle a pour objet d'appuyer la grande œuvre de la tempérance par les armes que fournissent la raison, l'expérience et la religion. Répandues dans tout le pays, les Annales de la tempérance serviront à lier ensemble les parties les plus éloignées de l'association, à entretenir la fidélité et la charité des membres, et à maintenir l'uniformité dans leurs vues et dans leurs démarches.

Tels sont les avis que nous avons cru important de vous donner pour l'avantage commun de tous les diocèses de la province, et pour nous acquitter d'un devoir important de la charge pastorale. Car il nous a été enjoint d'annoncer la parole, de presser à temps et à contretemps, de reprendre,

de supplier, de ménager ; et malheur à nous si nous ne publions pas hautement la vérité.

" Et maintenant, N. T. C. F., employant les paroles de " l'Apôtre St. Jean, nous vous prions, non comme vous " écrivant un commandement nouveau, mais celui-là même " que nous avons reçu dès le commencement, que nous nous " aimions les uns les autres. Et la charité consiste à mar- " cher selon les commandements de Dieu ; car c'est là le " commandement que vous marchiez comme vous l'avez " appris dès le commencement. Prenez garde à vous que " vous ne perdiez pas les œuvres que vous avez faites, mais " que vous en receviez une pleine récompense." *Et nunc rogo te non tanquam mandatum novum scribens tibi, sed quod habuimus ab initio ut diligamus alterutrum. Et hæc est charitas ut ambulemus secundum mandatum ejus. Hoc est enim mandatum ut, quemadmodum audistis ab initio, in eo ambulemus. Videte vos metipsos ne perdatis quæ operati estis ; sed ut mercedem plenam accipiatis* (*Epist.* 2. cap. 1, vers. 5 & seq.).

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises de la province, la première fois que l'office divin y sera célébré après sa réception, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing du secrétaire de l'archevêché, le jour de la Pentecôte, 4 juin, mil huit cent cinquante quatre.

† P. F. Archev. de Québec.
† Ig. Ev. de Montréal.
† Patrick, Ev. de Carrha, Admin. de Kingston.
† J. C. Ev. de St. Hyacinthe.
† Jos. Eug. Ev. de Bytown.
† Arm. Fr. Ra. Ev. de Toronto.
† Thomas, Ev. des Trois-Rivières.

Par Messeigneurs,

Edmond Langevin, Ptre.,
Secrétaire.

LETTRE CIRCULAIRE DES PERES DU SECOND CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC, AU CLERGE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

Archevêché de Québec, 4 Juin 1854.

Monsieur,

Avant de porter à votre connaissance les décrets que nous avons adoptés, avec l'assistance du St. Esprit, dans notre dernier concile, nous allons, conformément au droit commun de l'Eglise, les soumettre au jugement du St. Siége Apostolique. Mais nous croyons devoir publier, sans délai, le règlement disciplinaire qui accompagne la présente, pour donner au clergé de toute la province une direction uniforme, et propre à le guider dans les embarras multipliés qu'il rencontre, chaque jour, dans l'administration du ministère ecclésiastique.

Nous nous abstenons de déduire les motifs qui nous ont engagés à formuler chacun des articles de ce règlement; mais vous saurez sans doute les comprendre et les apprécier. Vous serez donc bien aise d'avoir, sous la main, un document qui vous permettra de vous appuyer de l'autorité des Evêques en concile, pour vous diriger, d'après les vrais principes, dans les questions qui sont à l'ordre du jour.

Nous croyons toutefois devoir vous donner quelques explications sur l'invitation faite au clergé dans notre règlement, de procurer une plus grande circulation au *True Witness*.—Jusqu'à cette année, cet excellent journal pouvait se soutenir assez facilement avec le nombre actuel de ses abonnés. Mais aujourd'hui que les gages des imprimeurs et que le prix du matériel se sont considérablement augmentés, il faut, pour qu'il puisse se maintenir, ou que le prix de l'abonnement soit porté à un chiffre plus élevé, ou que

de nouveaux abonnements lui viennent en assez grand nombre pour combler le déficit. Comme le premier moyen semble offrir trop de difficultés, nous comptons sur le second qui en offre beaucoup moins, et qui réussira, nous en avons l'assurance, avec la coopération du clergé. En effet que chaque prêtre qui ne reçoit pas le journal se fasse un devoir de s'y abonner, quand ce ne serait que pour le seul motif d'encourager l'œuvre, s'il ne comprend pas l'anglais ; qu'il presse de suivre son exemple les hommes instruits et zélés pour la religion, qui se trouvent dans sa paroisse, ou dans sa mission, et bientôt nous n'aurons pas à craindre pour l'existence d'une publication qui rend les services les plus importants à la religion, et qu'il est de l'honneur du catholicisme en Canada de conserver sur un pied respectable.

Messieurs les Curés et Missionnaires sont priés d'envoyer au Grand-Vicaire résidant au chef-lieu du diocèse auquel ils appartiennent, la liste des nouveaux abonnés au journal, avec le prix du premier semestre, qui est de sept chelins et demi par chaque abonné dans les villes, et de six chelins trois deniers pour les campagnes.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre bien sincère attachement.

† P. F. Archev. de Québec.
† Ig. Ev. de Montréal.
† Patrick, Ev. de Carrha, admin. de Kingston.
† J. C. Ev. de St. Hyacinthe.
† Jos. Eug. Ev. de Bytown.
† Arm. Fr. Ma. Ev. de Toronto.
† Thomas, Ev. des Trois-Rivières.

RÉGLEMENT DISCIPLINAIRE ADOPTÉ DANS LE SECOND CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC.

I. DES ÉCOLES PRIMAIRES.

1o. Il est du strict devoir de tous ceux qui ont, devant Dieu et devant les hommes, la charge des écoles primaires, de ne les confier qu'à des instituteurs d'une capacité reconnue.

2o. Les hommes ne doivent pas être chargés d'écoles de filles, ni les filles d'écoles d'enfants des deux sexes, sans la plus grande nécessité, et à moins qu'on ne prenne les précautions les plus sérieuses pour s'assurer de leur moralité.

3o. En conséquence de ces principes, il faut ordinairement regarder comme peu disposés à l'absolution : *Premièrement*, les maîtres qui s'obstinent à faire l'école aux filles ; *Secondement*, lss commissaires et inspecteurs qui les engagent à cette fin et qui les maintiennent ; *Troisièmement*, les parents et tuteurs qui envoient à ces maîtres les enfants dont la garde leur a été confiée. La grande nécessité seule peut faire tolérer un tel ordre de chose ; mais encore faut-il que les maîtres soient sans reproche.

4o. Il faut exiger l'accomplissement du XVe décret du premier concile provincial, concernant les écoles mixtes, et refuser l'absolution aux parents qui y envoient leurs enfants, quand ils peuvent absolument s'en dispenser. La même conduite doit être tenue à l'égard des enfants qui fréquentent ces écoles, si on les juge exposés au dépérissement de la foi et de la piété. Or, ce danger est presque toujours imminent.

5o. Les maîtres et les maîtresses qui n'ont pas la capacité requise pour l'enseignement, les commissaires qui les engagent, malgré leur incapacité notoire, pèchent contre la justice, et ne peuvent être admis à l'absolution.

6o. Les prêtres qui exercent le saint ministère sont invités à cultiver, de bonne heure, les sujets de l'un et de l'autre sexe, qui paraissent appelés à s'aggréger à quelque ordre religieux voué à l'enseignement.

7o. Les maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe rendraient un nouveau service à la religion, en ajoutant à leurs classes ordinaires une école normale, où l'on formerait des maîtres et des maîtresses pour les écoles primaires.

II. DES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

1o. Tous ceux qui appartiennent à des sociétés dans lesquelles on s'engage au secret, sous serment, ne peuvent être absout, conformément au XIVe décret du Premier concile provincial.

2o. Quand, dans certaines sociétés, la parole d'honneur de garder le secret est substituée au serment, ces sociétés doivent être communément considérées comme secrètes, et ceux qui en font partie doivent être refusés aux sacrements, à moins qu'ils ne promettent d'en sortir au plus tôt.

3o. Le décret ci-dessus mentionné sera publié et expliqué tous les ans au peuple, afin de lui faire connaître le danger des sociétés secrètes. On lui fera connaître que les Souverains-Pontifes ont fulminé contre elles une excommunication majeure dont l'obsolution est réservée au Saint-Siége.

III. DE LA TEMPÉRANCE.

1o. On encouragera partout la *Société de la Croix*, comme un moyen efficace de détruire l'ivrognerie.

2o. On doit considérer les auberges mal réglées comme le plus grand obstacle au maintien de la tempérance.

3o. Il faut regarder comme indignes de l'absolution : *Premièrement*, les personnes qui s'enivrent presque chaque fois qu'elles vont à l'auberge; *Secondement*, les cabaretiers marchands et autres qui, contre les lois civiles et la défense de l'Eglise, débitent des liqueurs enivrantes au grand préjudice des mœurs publiques, et au grand scandale du peuple;

Troisièmement, les citoyens qui, par leurs suffrages, contribuent efficacement à faire accorder des licences d'auberges à des personnes qu'ils savent entretenir de grands désordres dans leurs maisons, comme, les dimanches et les fêtes, de souffrir des excès de boisson, des jeux défendus, des jurements et autres choses scandaleuses; *Quatrièmement*, les officiers publics qui accordent des licences d'auberge à des hommes qu'ils savent ou qu'ils devraient savoir n'être pas qualifiés pour cela par la loi; *Cinquièmement*, les personnes qui passent une partie des jours consacrés à Dieu à boire et à jouer dans les auberges; *Sixièmement*, ceux qui, y étant tenus *ex officio*, négligent, par crainte ou par quelqu'autre motif, de faire punir, par l'amende ou la destitution, les aubergistes qui violent, d'une manière notoire, la loi réglant leur trafic; *Septièmement*, les commis et autres employés qui contribuent directement aux désordres énumérés cidessus; *Huitièmement*, la famille et les enfants qui, aidant dans son commerce le chef de la famille, sont aussi cause des mêmes excès, à moins qu'ils n'y soient forcés par une crainte grave.

4o. Pour que les voyageurs ne soient point obligés de se loger dans les auberges toujours dangereuses pour les faibles, l'on favorisera les maisons destinées à les recevoir où il ne se vendra aucune boisson enivrante.

5o. Les associés seront invités à souscrire aux *Annales de la Tempérance*, pour entretenir leur zèle dans la sainte cause qu'ils ont embrassée.

IV. DES INSTITUTS LITTÉRAIRES.

1o. Lorsqu'il est constant qu'il y a dans un institut littéraire des livres contre la foi ou les mœurs; qu'il s'y donne des lectures contraires à la religion; qu'il s'y lit des journaux immoraux ou irreligieux, on ne peut admettre aux sacrements ceux qui en font partie, à moins qu'il n'y ait sujet d'espérer que, vu leur fermeté dans les bons principes, ils pourront contribuer à les réformer.

2o. Les membres honoraires de tels instituts qui les encouragent et les soutiennent par le crédit de leur nom et par leurs contributions, doivent être traités de la même manière.

3o. Il en serait de même de ceux qui iraient y lire de mauvais livres ou de mauvais journaux, ou y entendre des lectures que l'on saurait devoir attaquer la religion ou la morale.

4o. Pour être tenu à suivre cette direction dans la pratique, l'on attendra que le supérieur ecclésiastique ait signalé l'institut qu'il aura jugé dangereux, dans le sens dont il vient d'être parlé.

V. DE LA POLITIQUE.

1o. Le clergé doit, dans sa vie publique et privée, demeurer neutre dans les questions qui ne touchent en rien aux principes religieux.

2o. Il doit néanmoins instruire le peuple de ses obligations dans l'exercice de ses droits civils, politiques et religieux ; car tous doivent savoir que, quand il s'agit du choix de Représentants en Parlement, de Maires, d'Officiers Municipaux, de Commissaires d'écoles, etc., ils doivent se prononcer en faveur de ceux qui, de bonne foi, sont jugés capables de défendre et de soutenir ces mêmes droits.

VI. DES JOURNAUX.

1o. Quant il circule de mauvais journaux dans une paroisse, les confesseurs doivent obliger leurs pénitents à les renvoyer ; car un mauvais journal a bientôt gâté l'esprit d'un peuple, comme une malheureuse expérience ne l'a que trop prouvé.

2o. C'est à l'Evêque qu'il appartient de juger de la nature de ces mauvais journaux, et de dénoncer au clergé, ou au peuple, ceux qu'on ne peut lire en conscience.

3o. Les curés ne doivent ni nommer ni désigner en chaire

aucun de ces journaux qui pourraient se publier dans la province, sans y être autorisés par une direction écrite de l'Evêque.

4o. Il va sans dire que les propriétaires, éditeurs, imprimeurs et autres personnes qui contribuent directement et efficacement à répandre ces productions, jugées par l'Evêque immorales ou irréligieuses, sont indignes de l'absolution.

5o. Le besoin d'un journal français, pour propager les bons principes, se fait de plus en plus sentir. Ce journal, rédigé par des laïques instruits et chrétiens, produirait plus de fruits, parcequ'il rencontrerait moins de préjugés que s'il était sous l'entière direction du clergé. On aura donc à aviser aux meilleurs moyens de rendre ce nouveau service à la religion. On lui en rendrait aussi un très important, en procurant au *True Witness* une plus grande circulation. Ce journal est considéré, par des juges compétents, comme l'un des meilleurs qui se publient, en anglais, dans notre Amérique. Chaque prêtre ferait donc bien de s'y abonner, soit pour s'entretenir dans la connaissance si utile ou plutôt si nécessaire de la langue anglaise, soit pour le faire lire par ceux de ses paroissiens qui parlent ou qui entendent cette langue.

VII. DES BIBLES FALSIFIÉES, DES FEUILLETONS ET DES LIVRES IMMORAUX.

1o. Il faut recommander souvent au peuple de ne pas recevoir ces bibles falsifiées et ces petits traités que des sociétés protestantes font colporter partout, et s'il en avait reçu, de s'en défaire aussitôt.

2o. Chacun doit fermer l'entrée de sa maison aux romans immoraux que l'on importe ou que l'on publie dans le pays : il n'en faudrait qu'un seul pour faire un mal incalculable. Il est à propos d'inviter les fidèles en chaire à suivre sur ce point la conduite des gens de bien, qui est de ne lire aucun livre qui ne soit approuvé.

3o. En usant de prudence, le curé qui visite sa paroisse

peut presque toujours s'assurer de quelle espèce sont les livres qui se gardent dans chaque famille, et en faire éliminer les livres suspects.

4o. Les mauvais livres et les mauvais journaux étant aujourd'hui le grand moyen employé par l'enfer pour perdre les âmes, le curé doit élever souvent la voix pour en inspirer une vive horreur à son peuple.

5o. Si on a lieu de soupçonner que le pénitent garde chez lui, lise ou fasse lire de tels livres ou journaux, il faut le questionner à ce sujet au confessionnal, et l'obliger à s'en défaire, sous peine de refus de l'absolution.

VIII. DES BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

1o. Pour empêcher le peuple de lire de mauvais livres, il faut lui en procurer de bons. De là la nécessité des bibliothèques paroissiales.

2o. Les fabriques pourraient faire les premiers frais d'acquisition de ces bibliothèques qui s'alimenteraient ensuite au moyen des quêtes que l'on ferait de temps en temps pour cet objet dans l'église, et par les modiques souscriptions des abonnés. Les menus détails dont le curé n'a pas le temps de s'occuper, pourraient être confiés à une ou plusieurs autres personnes zélées pour l'œuvre des bons livres.

3o. Chaque paroisse se ménagerait un moyen sûr et facile de faire la dépense d'une bibliothèque de ce genre, en assurant son église à l'*Assurance Mutuelle des Fabriques*. Les sommes qu'elle paie, chaque année, aux autres sociétés d'assurance, suffiraient pour lui procurer en peu d'années une bibliothèque bien assortie.

4o. Le moyen qui vient d'être suggéré mettrait chaque paroisse en état de former une bibliothèque indépendante de celles des commissaires d'écoles, sur lesquelles les curés ne sont pas sûrs d'avoir toujours le contrôle, et où, par conséquent, il pourrait se glisser des ouvrages dont la religion aurait à gémir.

5o. Un des principaux moyens à prendre pour faire lire,

les uns après les autres, les livres les plus intéressants et les plus instructifs d'une bibliothèque paroissiale, serait de les citer en particulier et d'en faire connaître le mérite, soit en chaire, soit dans les instructions du catéchisme.

6o. Il serait à propos d'introduire la louable coutume de faire faire de pieuses lectures dans les familles, en se servant pour cela des enfants des écoles.

7o. Si toutes les fabriques s'unissaient pour faire une demande simultanée de livres, on les obtiendrait à un prix considérablement réduit. Quelque ami en France, en Angleterre, ou aux Etats-Unis, pourrait en faire le choix avec intelligence.

IX. DU CÉRÉMONIAL.

Le Cérémonial provincial est imprimé, et c'est la volonté du Concile qu'il soit mis en force dans chaque diocèse, aussitôt que l'Evêque jugera que l'occurrence des temps et les circonstances des lieux permettent de le faire.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Montréal, 11 Juin, 1854.

Monsieur,

J'ajoute au *Mandement* et au *Précis* ci-joints, concernant la *Pieuse Association de l'Immaculée Conception*, les observations suivantes.

A Rome, l'on compte sur notre zèle, pour le succès de cette œuvre. *Antistites vehementer obsecrat (Cardinalis Vicarius) ut gregem sibi commissum Parochorum præsertim opera ad hanc rem hortari studeant ac simul Virgines Deo Sacras...*

per proprios conscientiæ moderatores ac pietatis magistros excitant ad Sacram Synaxim peragendam ob commemoratas causas. Nous allons tous répondre à cet appel si glorieux, d'autant plus qu'il ne s'agit pour nous que d'une Messe à dire, par mois, *absque emolumento ;* et qu'il n'est question pour les Fidèles que de la Sainte Communion, offerte à l'intention du Souverain Pontife.

Le tableau, annexé au *Précis*, est spécialement fait pour les Prètres. L'on fera des tableaux particuliers, ou une table générale qui sera envoyée à Rome. Car N. S. P. le Pape prend un plaisir singulier à lire les noms de tous les Prêtres agrégés à l'Œuvre qu'il a tant à cœur.

Mais ce tableau pourrait aussi servir à l'enrégistrement de tous ceux qui voudront appartenir à l'*Association*, de ceux du moins qui voudront former des *Couronnes d'or*, pour la Communion, comme le font les Prêtres pour la Messe. Les pieux Fidèles en prendront sans doute occasion de s'assujettir à la sainte pratique de communier tous les mois ; et ils aimeront à avoir, avec le Précis des règles de l'Association, le catalogue des Associés appartenant à leur *Couronne.* Ce sera autant de gagné pour la piété ; et il en résultera pour le Curé l'avantage de pouvoir confesser plus la semaine, pour n'être pas écrasé le dimanche.

Il serait bon d'ajouter *au Supplément à l'Appendice du Rituel.* les indulgences attachées à la nouvelle Association, pour les avoir sous les yeux quand arrivera le temps de les annoncer.

Vous voudrez bien faire encadrer proprement l'Image de la Madone miraculeuse de Rimini, qui vous sera remise de la part de Mgr. Bedini, qui a bien voulu se souvenir de nous. Vous la bénirez le jour que vous établirez la *Pieuse Association ;* et vous l'exposerez à la vénération des Fidèles, dans quelque lieu apparent de l'Eglise. J'espère que plus tard je pourrai vous envoyer la relation des faits merveilleux qui se rattachent à l'histoire de cette Madone, qui vient de prouver à notre siècle que *Marie est Mère de Miséricorde.*

Je termine par l'extrait suivant du Rescrit de Rome, déjà

cité. Plus que tout le reste il nous encouragera à travailler à répandre la *Pieuse Association de l'Immaculée Conception.*

" *Sanctissima Dei Genetrix Immaculata Virgo Maria po-*
" *tentissimo suo apud Deum patrocinio tegere ac tueri non desi-*
" *net suos cultores, qui inter cœtera atque admiranda Ejus*
" *privilegia Immaculatam ipsius Virginis Conceptionem, tanto-*
" *pore Ei gratam venerari et celebrari gloriantur.*"

La Retraite Pastorale se fera, cette année, au lieu ordinaire. Elle commencera le lundi, 21 Août prochain, à 5 heures du soir, et se terminera le 29 au matin. Les Gardiens des Cures auront, comme de coutume, les pouvoirs de desservants avec celui de biner.

Ce jour-là il y aura, au Collége, une assemblée du Conseil de l'Assurance Mutuelle des Fabriques, à 10 heures et une du Bureau de la Caisse Ecclésiastique, à 2 h. de l'après-midi.

L'Itinéraire de la Visite des Archiprètrés est comme suit :

Berthier,	25 et 26	Juillet.	Côteau du Lac,	9 et 10	Août.
Ste. Elizabeth,	26 et 27	"	St. Clément,	10 et 11	"
L'Industrie,	27 et 28	"	Ste. Martine,	11 et 12	"
St. Jacques,	28 et 29	"	Sault St. Louis,	14 et 15	"
St. Lin,	31 et 1	Août,	Laprairie,	15 et 16	"
Repentigny,	1 et 2	"	St. Jean,	16 et 17	"
Terrebonne,	2 et 3	"	Chambly,	17 et 18	"
Ste. Thérèse,	3 et 4	"	Verchères,	18 et 19	"
St. Jérome,	4 et 5	"	Sault au Récol-		
Lac des Deux-		"	let,	29 et 30	"
Montagnes,	7 et 8	"	Ste. Geneviève,	30 et 31	"
Vaudreuil,	8 et 9	"			

Outre les mesures à prendre pour le maintien de la Tempérance, il sera question, dans ces réunions, de cérémonies et autres sujets qui sont d'un intérêt actuel. Vous êtes prié de noter d'avance les difficultés que vous présente le Cérémonial Provincial, afin qu'on puisse les discuter en Conférence.

Je dois coucher chez chaque Archiprètre, afin d'ouvrir la

Conférence, la veille au soir et la continuer le lendemain, dans la matinée. En conséquence, les Prêtres de chaque Archiprêtré, sont priés de se rendre chez l'Archiprêtre, le premier jour de la visite, tel que marqué sur l'Itinéraire ci-dessus.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

P. S.—Je ferai sur la route, subir aux Vicaires l'examen sur le Traité de la Sainte-Trinité.

† I. E. de M.

MANDEMENT D'ÉRECTION DE LA PIEUSE ASSOCIATION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA VIERGE MARIE, DITE AUSSI LA COURONNE D'OR.

IGNACE BOURGET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU, ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. Jésus-Christ.

Nous recevons aujourd'hui, N. T. C. F., un Rescrit de Rome, qui Nous autorise à établir dans notre Diocèse une nouvelle Association de prières. Nous vous adressons, avec le présent Mandement, un *Précis* de cet important Rescrit qui vous dira, dans son langage simple et paternel, les grâces qui vous sont offertes par N. S. P. le Pape, et les devoirs de piété que vous avez à remplir pour y participer.

Les motifs qui nous doivent engager à répondre à l'appel du Père Commun, en nous aggrégeant tous à la *Pieuse Association de l'Immaculée Conception*, sont nombreux et des plus pressants. Car, vous l'allez voir, il s'agit de glorifier l'Adorable Trinité, d'honorer la Vierge Immaculée, de porter secours à la Sainte Eglise, et de procurer la conversion des pauvres pécheurs.

Cette Confrérie est une des sublimes pensées, inspirées au Vicaire de J. C. par le sentiment de sa tendre piété pour l'Auguste Vierge Marie, et de sa compatissante charité pour les besoins de l'Eglise. Son grand cœur, sur lequel pèsent jour et nuit des maux accablants, en a formé le plan; et sa main paternelle en a écrit les règles. Il s'en est déclaré le Patron; et il veut que son Vicaire, l'Eminent Cardinal Patrizi, en soit le Président.

Les obligations à remplir, pour participer aux avantages de cette union de prières, sont faciles. Car il s'agit, pour les Prêtres, de dire une Messe par mois; et pour les personnes consacrées à Dieu et les pieux fidèles, de faire la Sainte Communion.

Les grâces à recueillir, dans l'Association, sont précieuses. On y gagne de grandes indulgences; et on y participe à des suffrages innombrables. On s'y trouve en société avec les Bienheureux du Ciel et les bonnes âmes de la terre. On y prie avec le Pape et avec toute l'Eglise, pour les vivants et lés Fidèles trépassés. On y est dans un saint rapport avec des millions de Prêtres et de Fidèles.

Qu'il nous suffise, N. T. C. F., pour nous en convaincre, d'observer ici, en passant, qu'à la fin de l'année dernière, il se disait, dans cette nouvelle Association, déjà répandue dans tout l'Univers Catholique, plus de mille messes par jour, ce qui donne plus de sept mille messes par semaine, plus de trente mille messes par mois; et plus de trois cent soixante-cinq mille, par année. Or ce nombre ne peut qu'augmenter avec le temps.

Voyez-vous, N. T. C. F., l'immense avantage qu'il y a pour vous de ne faire tous qu'un cœur et qu'une âme avec

le Pape, qui est notre Père ; avec l'Eglise, qui est notre Mère, avec les Evêques et les Prêtres, qui sont vos Pasteurs, avec les Fidèles du monde entier, qui sont vos frères. Quelle noble Société, et que de biens en doivent résulter pour nous tous, et pendant la vie, et après la mort ! Car que de pieux suffrages nous sont préparés, si, comme il est fort à craindre, nous sommes condamnés aux flammes du Purgatoire ! Hélas ! nous commettons, chaque jour, tant de péchés, et nous faisons si peu de pénitence !

En priant pour tous les besoins de l'Eglise universelle, dans cette *Pieuse Association*, nous prierons nécessairement pour les nôtres. Or, n'en doutez pas, N. T. C. F., ils sont très-grands sous tous les rapports. Le luxe étale son orgueil avec ostentation. La bonne foi disparait d'une manière alarmante. Les faux serments paraissent être à l'ordre du jour. Les blasphèmes se profèrent sans frein et sans pudeur. L'impureté ne se cache plus et s'affiche au milieu de nos villes et de nos campagnes.

Car, hélas ! que de concubinages partout ! Que de prétendus mariages, contractés honteusement par des catholiques devant des hommes ennemis de leur Religion ! Que de mauvais livres circulent dans le monde ! Que d'images et de portraits indécents font baisser les yeux de la pudeur, quand on traverse nos rues et que l'on pénètre dans beaucoup de maisons ! L'ivrognerie nous menace encore de toutes ses horreurs ; et elle traîne à sa suite des maux sans nombre.

Nos péchés provoqueront incessamment la colère de Dieu ; et s'il se fâche contre nous, ne trouvera-t-il pas, dans les trésors de sa vengeance, des châtiments tout prêts à fondre sur nous ? N'est-il pas à croire que les sauterelles, qui nous apparaissent, ne soient les avant-coureurs de quelque nouveau fléau dévastateur ? Toutes petites qu'elles soient, elles menacent déjà la moisson qui, d'un autre côté, donne les plus belles espérances. En contemplant nos champs, l'on voit bien que Dieu tient, d'une main ses bénédictions et de l'autre ses malédictions. A nous de choisir maintenant, N. T. C. F., et par conséquent, à nous de renoncer à tant

de mauvaises habitudes, qui obligeraient Dieu de nous châtier dans sa justice. Oh ! Nous vous en conjurons, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, faites de dignes fruits de pénitence, en vous corrigeant tout de bon, et pour toujours, de ces vices détestables, qui toujours attireront sur nous les plus grands malheurs.

Mais pour appaiser ce Dieu si justement irrité, il nous faut lui offrir l'auguste Vierge Marie, sa Mère et la nôtre. L'éclat de sa pureté virginale réjouit tellement son cœur que par Elle il daigne nous regarder des yeux de sa divine compassion.

Maintenant, voulons-nous, N. T. C. F., avoir un nouveau titre à la protection de cette Vierge toute-puissante, entrons dans la *Pieuse Association de son Immaculée Conception.* Ce sera en marchant sous le glorieux étendard de sa Virginité que nous écraserons la tête du serpent, qui fait pulluler parmi nous tous les vices. Oh ! oui : Nous l'espérons, N. T. C. F., la nouvelle Association va régénérer notre beau pays, en y faisant régner la pureté des mœurs, et avec elle, le bonheur des ménages et la tranquillité des familles.

Si nous sommes purs, sobres et modestes, Dieu sera pour nous un bon Père, comme nous serons pour lui de bons enfants. Il nous accordera la rosée du ciel et la graisse de la terre, pour que nous soyons saints et heureux autant qu'on le peut être dans cette vallée de larmes.

O Marie, Mère de Miséricorde, c'est de grand cœur que nous allons tous nous consacrer à la *Pieuse Association de votre Immaculée Conception*, qui, nous le voyons bien, fixe aujourd'hui les yeux de votre complaisance. Nous y trouverons un asile assuré dans tous les dangers de la vie ; et délivrés par vous de la fureur de nos ennemis visibles et invisibles, nous vivrons et mourrons en saints. *Mater Misericordiæ, tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe.*

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, ordonné et statué, réglons, ordonnons et statuons ce qui suit :

Nous érigeons, dans toutes les paroisses de notre diocèse

la *Pieuse Association de l'Immnculée Conception*, avec tous les privilèges et indulgences y attachés par N. S. P. le Pape Pie IX, aujourd'hui si heureusement régnant sur toute l'Eglise.

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les églses, dans lesquelles se fait l'office public, et au Chapitre de toutes les Communautés religieuses, avec le *Précis* ci-dessus mentionné, le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le jour de la Sainte-Trinité, tombant le 11 de juin, en l'année mil huit cent cinquante-quatre, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

† IG., EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARE, Chan.,
Secrétaire.

PIEUSE ASSOCIATION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA VIERGE MARIE.

Benedicta sit Sancta et Immaculata Conceptio Sanctissimæ Virginis Gentricis Dei Mariæ.

Bénie soit la Sainte et Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu.

1o. L'Association de l'*Immaculée Conception*, appelée aussi *Couronne d'Or*, fut érigée à Rome, dans l'Eglise de *Sainte Marie de la Paix*, par N. S. P. le Pape Pie IX, le 11 septembre, 1853.

2o. Cette Association consiste dans l'union de trente-un Prêtres qui s'engagent à célébrer chacun une Messe par mois, à jour fixe, en l'honneur de la Mère de Dieu.

3o. Les Prêtres, ainsi Associés, offrent la divine hostie à l'Auguste Trinité, au nom de la glorieuse Vierge Marie, dont ils veulent être les pieux chapelains, et en union avec les Bienheureux du Ciel et les élus de la terre, pour lui rendre grâce de tous les priviléges qu'elle en a reçus, et surtout pour celui de son *Immaculée Conception.*

4o. Ils prient en même temps cette *Mère de Miséricorde,* pour tous les besoins de la Ste. Eglise Catholique, et la conversion des pauvres pécheurs.

5o. Lorsqu'ils sont empêchés de dire cette Messe, au jour marqué, ils peuvent ou la faire dire par un autre Prêtre, ou la célébrer un autre jour.

6o. Les Religieux et Religieuses s'agrégent à cette pieuse Association, en s'engageant à faire la sainte communion à cette même intention. Ils peuvent à cette fin se choisir un jour, dans le mois, pour y communier; et cette communion sera une communion de grâce, pour chaque membre de la Communauté.

7o. Les Fidèles peuvent aussi appartenir à l'Association, en s'y agrégeant pour faire la sainte communion, selon les intentions désignées plus haut. Chacun ferait bien de fixer dans le mois un jour de communion, d'après la direction de son Pasteur, quoique cela ne soit pas absolument nécessaire.

8o. Il y a obligation pour l'Evêque d'envoyer à Rome le tableau des *Couronnes et Associés* du Diocèse, pour être enrégistré dans les tables générales de la Confrérie, et montré au Souverain Pontife, Patron de la *Pieuse Association.* Tous les ans, il doit faire rapport, au lieu central, de l'état de l'Association, en faisant connaître si elle augmente ou si elle diminue. Il sera facile de se conformer à cette règle au moyen de la table suivante dont on remplira les blancs.

9. Dans ce rapport, l'évèque fera mention des membres défunts de la Société, parce qu'à Rome l'on fait des prières et l'on dit des messes pour le repos des associés décédés.

10. En vertu d'un Rescrit particulier de Sa Sainteté Pie IX, du 23 octobre 1853, chaque prêtre, appartenant à cette *Pieuse Association,* peut gagner une indulgence plénière par

mois, et privilégier personnellement un autel, un jour par semaine, à son choix. Les personnes religieuses, ainsi que les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui sont de cette Association, peuvent gagner 300 jours d'indulgence, à chaque communion qu'ils font dans cette intention, pourvu qu'ils observent de se confesser au moins tous les huit jours. De plus, tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, ainsi que les associés, qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront une église désignée pour cela par l'évêque, et y prieront à l'intention du Souverain Pontife, aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de l'Annonciation et de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, ou en l'un des jours des Octaves des susdites fêtes, peuvent gagner une indulgence plénière. Toutes ces indulgences sont applicables aux défunts, et on peut les gagner dans toutes les églises et chapelles du diocèse de Montréal, parce que l'Association se trouve érigée dans toutes les paroisses.

Une image de *Notre-Dame de Miséricorde* restera à jamais exposée, dans chaque église et chapelle de ce diocèse, en mémoire de cette érection, et comme un pieux souvenir du passage, parmi nous, d'un des dignes représentants de N. S. P. le Pape, Son Excellence Monseigneur Bedini, Archevêque de Thèbes et Nonce apostolique au Brésil. Cette sainte image est une copie de la fameuse Madone de Rimini, dont on connaît l'histoire miraculeuse, et elle a été envoyée au diocèse par ce haut dignitaire de la sainte Eglise Romaine, qui a daigné ainsi se souvenir du Canada et de ses joyeuses ovations.

Ce monument toujours subsistant attachera de plus en la *Pieuse Association de l'Immaculée Conception à Notre-Dame de Miséricorde ;* et rappelera continuellement à ses membres le devoir si doux qui lui est imposé de la prier sans cesse, pour les besoins de l'Eglise, en union avec son Chef et ses membres.

CHAPELET DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

—

Il se compose d'une croix, d'un gros grain, de neuf petits grains et d'un gros grain.

SUR LA CROIX :

V. Louée, bénie, aimée soit l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

R. A jamais, dans tous les endroits de la terre. Ainsi soit-il.

SUR LES GROS GRAINS :

V. O Marie conçue sans péché,

R. Priez pour nous, qui avons recours à vous.

SUR LES PETITS GRAINS :

V. Marie a été conçue sans péché.

R. Marie a été conçue sans péché.

En terminant : V. Par votre très-sainte Virginité et votre Immaculée Conception, ô Vierge très-pure et Reine des Anges ;

R. Obtenez que nos corps et nos âmes soient purifiées ; Ainsi soit-il.

ORAISON JACULATOIRE.

Bénie soit la Sainte et Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie !

OU BIEN :

O Vierge sainte, ô Marie, vous avez été immaculée dans votre Conception, priez pour nous le Père céleste, dont vous avez enfanté le Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, conçu du Saint-Esprit. (100 *jours d'indulgence, Pie VII,* 21 *Nov.* 1793.)

———

COURONNES D'OR

FORMÉES PAR LE CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Première Couronne

1, S. G. Mgr. Bourget, Ev. de Montréal; 2, MM. Billaudèle, V. G, Sup. du Séminaire; 3, Manseau, V. G.; 4, P. L. Archambault, V. G.; 5, Comte, Proc. du Séminaire; 6, St. Pierre; 7, Larré; 8, Arraud; 9, Regourd; 10, Villeneuve; 11, Gravel; 12, J. O. Paré; 13, J. Toupin; 14, Narcam; 15, Picard; 16, Moreau; 17, Truteau, V. G.; 18, Pinsonnault; 19, S. G. Mgr. LaRocque, Coadjuteur; 20, MM. Bonissant; 21, Barbarin; 22, Mercier; 23, Plamondon; 24, L. Pélissier; 25, Connolly; 26, Pilon; 27, Prévost; 28, Rousselot; 29, Leblanc: 30, Daniel; 31, Perrault.

Deuxième Couronne

1, RR. PP. Martin; 2, Vignon; 3, Dégardin; 4, Havequez; 5, Braun; 6, Cicateri; 7, Vetter; 8, O'Reilly; 9, Michel; 10, Hersen; 11, Larcher; 12, Ouellet; 13, Saché; 14, Santoni; 15, Honorat; 16, Léonard; 17, Lagier; 18, Rouisse; 19, Rouge; 20, Antoine; 21, Royer; 22, MM. Mignault; 23, Lahaye; 24, Jacques; 25, A. Dupuis; 26, Barret; 27, Bourgeault; 28, Laporte; 29, Vézina: 30, Tassé; 31, Duquet.

Troisième Couronne

1, MM. Dagenais; 2, Verreau; 3, Poulin; 4, Champagneur; 5, Lajoie; 6, S. Théberge; 7, Lagorce; 8, St. Germain; 9, Véniard; 10, Rezé; 11, Lasnier; 12, Lefebvre; 13, Fabre; 14, A. Duranseau; 15, Drapeau; 16, Porlier; 17, Leblond; 18, Morin; 19. J. J. Vinet; 20, Quevillon;

21, Aubry ; 22, Dubé ; 23, Brunet ; 24, Lavallée ; 25, Piette ; 26, Lavoie ; 27, O. Giroux ; 28, Papineau ; 29, Fournier ; 30, Gagnon ; 31, Bélair.

Quatrième Couronne.

1, MM. Filiatrault ; 2, Fisette ; 3, Dequoy ; 4, St. Aubin ; 5, Lebel ; 6, Guyon ; 7, Dagenais ; 8, Marcotte ; 9, O. Giroux ; 10, Moll ; 11, Brissette ; 12, L. Brassard ; 13, Laporte ; 14, Jeannotte ; 15, F. Labelle ; 16, Ed. Labelle ; 17, Dorval ; 18, R. Paré ; 19, Perrault ; 20, Maréchal ; 21, Barrette ; 22, Clément ; 23, Loranger ; 24, Pominville ; 25, P. Brunet ; 26, J. B. Labelle ; 27, Hurteau ; 28, Martel ; 29, Charron ; 30, Chevigny ; 31, Gagné.

Cinquième Couronne.

1, MM. Normandin ; 2, M. Morin ; 3, A. Théberge ; 4, Champoux ; 5, A. Thibault ; 6, Brosnan ; 7, Therrien ; 8, Watier ; 9, Falvey ; 10, Champeau ; 11, P. Pelletier ; 12, Desprez ; 13, A. F. Groulx ; 14, A. Toupin ; 15, Plinguet ; 11, Bonin ; 16, Thibaudier ; 18, Poulin ; 19, J. Archambault ; 20, N. Perrault ; 21, Desautels ; 22, Bérard ; 23, Martineau ; 24, Roux ; 25, Th. Brassard ; 26, Marsolais ; 27, Cholette ; 28, Dufour ; 29, F. X. Marcoux ; 30, Poirier ; 31, Gariépy.

Sixième Couronne.

1, MM. Charland ; 2, Perrault ; 3, Séguin ; 4, Blyth ; 5, U. Archambault ; 6, Beaudry ; 7, Doyle ; 8, Caron ; 9, Turcot ; 10, Trudel ; 11, Marcoux ; 12, Piché ; 13, Proulx ; 14, Huot ; 15, Foisy ; 16, Lemonde ; 17, O'Mally ; 18, Graton ; 19, C. L. Vinet ; 20, Bédard ; 21, Dolan ; 22, Larocque ; 23, Ménard ; 24, Quintal ; 25, Robert ; 26, J. Morin ; 27, Morrison ; 28, Chagnon ; 29, Lussier ; 30, Rochette ; 31, Granjon,

Septième Couronne.

1, MM. Bourbonnais; 2, L. M. Brassard; 3, Hicks; 4, Prévost; 5, Pepin; 6, Bérard; 7, Piette; 8, Primeau; 9, Bellanger; 10, Théoret; 11, Bruneau; 12, Desmarais; 13, L'Heureux; 14, Cusson; 15, Lévêque; 16, Durocher; 17, Chicoine; 18, Lacan; 19, Desmasures; 20, Bardy; 21, Tambareau; 22, Lenoir; 23, Dowd; 24, McCulla; 25, O'Brien; 26, Murphy; 27, Halley, 28, Paquet; 29, Gartineau; 30, Bellanger; 31, Cuoq.

Huitième Couronne.

1, MM. Dufresne; 2, Bayle; 3, Granet; Denis; 5, Billion; 6, Palatin; 7, Delavigne; 8, Rousseau; 9, Larue; 10, Rioux; 11, Thibault; 12, J. Quinn; 13, Brunet; 14, Garin.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ DE MONTRÉAL SUR LE CHOLÉRA.

St. Joseph de Montréal, le 12 Juillet, 1854.

MONSIEUR,

Le Choléra me force de remettre à un autre temps la visite des Archiprêtrés, ainsi que la Retraite Pastorale.

J'espère que cette maladie ne se répandra pas dans les campagnes. La fidélité à la tempérance, la tranquillité de l'âme, de sages précautions sont d'excellents préservatifs contre son invasion.

Je vous permets de faire une Procession solennelle, comme au Rituel Romain, en l'honneur de la B. Vierge Marie, pour implorer son puissant secours contre ce fléau qui nous visite pour la quatrième fois. Vous pourriez pro-

fiter de l'occasion, pour établir la *Pieuse Association de l'Immaculée Conception*, dont vous recevrez ci-joint les diplôme et règlement. Recommandez en outre de dire chaque jour le chapelet en famille. C'est toujours, entre les mains de notre bon peuple, l'arme la plus puissante, contre les ennemis visibles et invisibles.

Ces diverses pratiques religieuses auront, je l'espère, l'heureux effet de prévenir la dépression morale, toujours à craindre en pareil cas. Pour empêcher ce mal, il serait bon aussi, je pense, de recommander de ne pas s'occuper de tant de faux bruits et mauvaises nouvelles, qui ne sont le plus souvent que des exagérations, mais qui presque toujours ont pour effet de répandre la consternation.

Je profite de l'occasion, pour vous informer qu'il est ici un préjugé qui ne peut manquer d'être funeste à la tempérance; c'est que le *brandy* et autres liqueurs de cette espèce passent pour être anticholériques; et là-dessus on en fait un usage immodéré. Nous avons sous les yeux des exemples affligeants du mal qui en résulte. Ces jours derniers, un père de famille était ivre auprès de sa fille mourante; et quelques jours après le choléra l'enlevait lui-même. L'on administre quelquefois le *brandy* aux cholériques avec si peu de discrétion que plusieurs quittent ce monde sous l'influence de ce spiritueux.

Il faut toutefois avouer, à la gloire de la Tempérance, qu'il y a chez beaucoup d'associés une fidélité à leur engagement vraiment édifiante.

L'un d'eux mourait, la semaine dernière, du choléra, en disant à un ami qui lui offrait du *brandy*, comme remède, qu'il n'en avait pas besoin; et qu'il voulait garder sa tempérance jusqu'à la mort. Puisse ce bel exemple être imité de tous!

Il paraît que ce qui favorise le plus l'épidémie, ce sont les imprudences, qui se commettent, en buvant de l'eau trop froide et en trop grande quantité, surtout quand on a chaud, ou en s'exposant aux fraîcheurs sans être suffisamment habillé. Vous feriez bien de donner quelques avis là-dessus.

ainsi que sur la nécessité de prendre certaines précautions, pour se préserver de la maladie. Les *Notions Pratiques sur le Choléra* par le Dr. Wolfred Nelson, pourraient vous être d'un bon secours.

Une autre chose à recommander plus spécialement encore, c'est le soin des malades qui, dans ces temps de frayeur, sont exposés à être négligés. Pour exciter la charité et ranimer le courage, on pourrait s'approprier cette belle parole de St. Vincent de Paul aux Sœurs de Charité : *Dieu prendra soin de vous, mes filles, parce que vous servez les pauvres.* Espérons que partout les malades seront bien soignés ; et que les gens charitables qui les assisteront seront pour cela bien gardés.

Tâchez d'engager avec prudence ceux qui sont arriérés pour leurs devoirs religieux à mettre de bonne heure ordre aux affaires de leur conscience, car ils n'en auraient guère de temps, si la maladie se déclarait tout-à-coup dans les Paroisses.

Je permets de porter secrètement, quand vous allez aux malades, plusieurs hosties dans le porte-dieu, afin de pouvoir donner le St. Viatique aux cholériques, quand ils sont jugés capables de le recevoir.

L'on peut chanter, dans l'Eglise, le *Libera*, sur les corps des cholériques ; mais il faut remettre leurs services après l'enterrement ; dans ce cas on le chante, comme *in die obitus, corpore præsente.*

Les médecins devront dire aux gens le temps qui devra s'écouler entre le décès et l'enterrement, pour éviter tout danger d'enterrer des vivants, ou de communiquer la maladie.

J'espère que Dieu vous conservera tous, pour le bien du diocèse. C'est le vœu que mon cœur ne cesse de former, en la présence de Dieu ; et c'est dans ce ferme espoir que je demeure bien cordialement de vous tous et des fidèles confiés à vos soins, le très-dévoué serviteur en N. S. J.-C.

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

LETTRE PASTORALE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, CONCERNANT LA RÉÉDIFICATION DE SON EGLISE CATHÉDRALE.

IGNACE BOURGET, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST. SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC., ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles de notre Ville Episcopale, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

La Présente Lettre est pour vous annoncer, N. T. C. F., notre résolution de recevoir Nous-même vos contributions à l'Œuvre de la nouvelle Cathédrale et du nouvel Evêché, qu'il est maintenant question d'ériger dans notre Cité.

Cette résolution, Nous la primes, N. T. C. F., l'an dernier, quand, pour Nous détourner d'aller solliciter des secours à l'Etranger, vous Nous protestâtes, en des termes si dignes de vos bons cœurs, qu'il y avait ici des ressources suffisantes, pour relever toutes nos ruines.

Cette résolution, Nous allons, N. T. C. F., l'exécuter, cette année, avec d'autant plus de confiance que vos démonstrations d'alors Nous sont une preuve certaine de votre bonne volonté. Car, après des offres si solennelles et si spontanées, Nous n'avons nulle crainte de vous être à charge. Aussi, aurons-nous plus de joie de tendre une main suppliante aux plus pauvres de cette Cité, que Nous en aurions eu de frapper à la porte des plus riches de l'ancien monde.

Mais comme le déplacement de la future Cathédrale occasionne quelque derangement local, Nous allons, N. T. C. F., profiter de l'occasion, pour vous en expliquer les motifs.

En face des ruines du 8 Juillet, 1852, Nous baisions humblement la main qui Nous avait frappé, en ne faisant de la Cathédrale et de l'Evêché qu'un monceau de cendres et de décombres. Mais comme toujours ici bas Dieu ne punit qu'en Père, Nous avions cette douce confiance qu'il résulterait de ce grand désastre un plus grand bien pour la Religion, dont les intérêts doivent être exclusivement les nôtres.

Réduit à la nécessité de refaire à neuf tout l'Etablissement Episcopal, Nous nous sommes cru au premier jour de la fondation de l'Evêché de Montréal. Nous nous sommes vu en conséquence chargé de la responsabilité d'en faire un Etablissement qui répondit aux besoins présents et futurs de ce Diocèse ; et qui fut en même temps digne de l'importance que la Divine Providence a daigné donner à cette ville, sous les rapports religieux et civil.

Il nous a semblé que la considération de quelques ruines, qui restaient des anciens édifices, ne devait pas Nous empêcher d'atteindre ce but, en plaçant la nouvelle Cathédrale dans le lieu le plus central, pour que l'Evêque y fût aussi accessible que possible à la population de la ville et des campagnes, et se trouvât ainsi plus à portée de pourvoir plus facilement à tous les besoins religieux. Car Notre Seigneur ayant voulu que l'Episcopat fût le principal ressort de tous les mouvements religieux, il faut le mettre à même d'exercer journellement son action souverainement efficace, parce qu'elle est celle de Dieu même, quelqu'inhabile que puisse être celui qui en remplit les fonctions sacrées.

Si d'abord, Nous avons eu le projet de transporter notre Etablissement à quelques arpents du site de la Cathédrale incendiée, c'est qu'alors tout semblait promettre que les grandes améliorations en contemplation se feraient dans ce Quartier. Mais Nous y avons renoncé dès que les travaux ont été ouverts dans la partie supérieure de la Ville.

Nous n'avons donc choisi le site actuel que parce que Nous avons cru qu'il réunissait plus d'avantages religieux. En effet, ce Quartier devient le centre de toutes les communications de la Province ; l'Evêque y sera donc plus accessible au Clergé et aux Fidèles du Diocèse. Tous les mouvements matériels se dirigent de ce côté-là ; l'action de l'Evêque y sera donc plus necessaire, pour la conversation du dépôt des saines doctrines et le maintien des pratiques religieuses. Toutes les grandeurs du monde vont s'y développer ; la Religion y doit donc déployer, avec les splendeurs de son culte, toutes ses forces morales, afin de para-

lyser, autant que possible, cet esprit de matérialisme qui, en courbant insensiblement l'homme vers la terre, lui fait oublier le Ciel.

Ce Quartier semble donc requérir impérieusement la présence de l'Evêque, pour se développer au spirituel, comme au temporel ; ce qui souffre d'autant moins de difficultés que le Quartier que Nous laissons paraît suffisamment doté d'Eglise et Chapelles, pour le service divin, et d'Institutions Religieuses, pour les œuvres de charité et d'éducation.

Nous devons ajouter que le Quartier que Nous quittons à toutes nos sympathies, pour avoir été le berceau de l'Episcopat dans cette ville, et lui avoir été de tout temps très-dévoué. Certains intérêts temporels sembleraient d'ailleurs devoir se mettre de la partie, pour Nous y retenir. Car, comme vous le savez, ce que l'Evèché possède de propriétés, par la bienfaisance de quelques citoyens généreux, c'est dans ce quartier qu'elles sont situées. Mais ces considérations ne sauraient tenir contre le devoir imposé à tout Evêque de ne travailler que pour le plus grand bien.

A toutes ces raisons, s'en est jointe une autre qui, sans être péremptoire, a été pourtant d'un grand poids pour Nous, dans le choix de ce local ; c'est le voisinage du Cimetière actuel. Ce lieu saint, près duquel Nous allons Nous fixer, a pour Nous un attrait singulier.

Il Nous semble que devant avoir, jour et nuit, sous les yeux, d'un côté la Ville des Morts, et d'un autre côté la Cité des Vivants, Nous serons par là constamment excité à Nous mieux acquitter de nos importants devoirs.

La vue continuelle de tant de tombes, si chères au cœur de la ville entière, fera passer et nourrira sans cesse au fond de notre âme, des sympathies d'autant plus vives qu'elles seront universelles, pour embrasser toutes les familles.

La Cathédrale, érigée si près d'un lieu qui renferme les restes de tant de citoyens connus, deviendra nécessairement un sanctuaire de sacrifices, pour le repos de leurs âmes, tout en couvrant de son ombre le lieu sacré, où gisent leurs dépouilles mortelles, pour qu'il soit à jamais respecté.

Les cloches de cette Eglise-Mère devront être les échos lugubres des voix gémissantes de ces milliers d'enfants qu'une prison expiatoire retient captifs. Ah ! oui : elles ne cesseront de répéter à la terre les cris douloureux du Purgatoire : *Ayez pitié de nous, vous au moins qui êtes nos amis ; ayez pitié de nous : car la main du Seigneur nous a frappés.*

Dans ce lieu, orné avec soin, les deux Cités mentionnées plus haut, auront tous les jours occasion de resserrer des liens doux et tendres, que rien ne devrait pouvoir briser. On y viendra donc s'inspirer du passé, pour mieux régler son avenir, sous les Cyprès funèbres, qui ombrageront des Restes précieux pour qu'on ne les oublie jamais. On y verra les enfans bien nés s'agenouiller sur les tombeaux de leurs pères et mères, pour les arroser de leurs larmes de tendresse et de reconnaissance. On ira y lire les épitaphes que la Religion protègera, de sa main conservatrice, contre l'injure des saisons et la caducité des choses humaines.

Après avoir visité le Cimetière grandiose que la ville se prépare maintenant, pour être comme son lit de repos, après le dur travail de cette vie, jusqu'au réveil général des vivants et des morts, on aimera à s'arrêter à l'antique Cimetière, dont les vieux souvenirs ne manqueront pas d'exciter des émotions toujours nouvelles.

Mais Nous nous apercevons que Nous nous arrêtons trop longtemps dans ce champ de la mort, par le plaisir que Nous avons de vous faire connaître combien doux sera pour Nous le voisinage du vieux Cimetière. Nous allons Nous hâter de finir, en abrégeant ce qu'il Nous importe encore de vous dire.

En érigeant la Cathédrale dans ce grand centre, Nous n'avons pu nous dissimuler qu'elle aurait plus de ressources temporelles, pour faire les frais du service divin, et donner à l'Evêque les moyens de paraître à la tête de toutes les bonnes œuvres de la ville. Car, Nous devons vous dire ici que ce n'est pas pour Nous personnellement que Nous faisons aujourd'hui appel à votre générosité. Grâce à la Divine

Providence, qui ne Nous a jamais manqué, Nous pouvons faire face à nos dépenses. Mais ce que Nous déclarons être audessus de nos moyens, ce sont les frais des constructions dont il s'agit maintenant, afin de mettre l'Evèque en état de faire ses saintes fonctions. Que si, moyennant vos généreuses souscriptions, Nous réussissons à faire les bâtisses nécessaires, sans contracter de dettes, Nous mettons par-là même l'Evêque sur un pied d'indépendance et de respectabilité, tel qu'il convient à un Evêque d'une si grande ville. Nous entrons en cela dans vos vues ; car il n'y a pas de doute que vous ne désiriez tous de voir votre premier Pasteur avec les moyens de faire le plus de bonnes œuvres possibles.

Telles sont, N. T. C. F., les explications que Nous avons cru devoir vous donner, pour que rien ne puisse paralyser une entreprise, dont le succès nous intéresse tous également. Car en bâtissant, d'un commun accord, une Cathédrale avec ses dépendances, Nous élevons un monument de plus à la gloire de Dieu et à l'honneur du Bienheureux St. Jacques ; Nous érigeons un sanctuaire tout neuf au Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pêcheurs ; Nous préparons un Autel particulier au culte du glorieux St. Joseph, qui y doit être honoré d'une manière spéciale ; enfin, Nous contribuons, autant qu'il est en nous, aux honneurs qui doivent être rendus à Dieu et à ses Saints, dans ce Temple, par les augustes cérémonies qui s'y feront, et par les chants sacrés qui y retentiront chaque jour. Or, qui ne voit là la source des plus abondantes bénédictions ?

Vous allez donc vous y associer de bon cœur, N. T. C. F., en sacrifiant, pour cette Œuvre capitale, une petite partie des biens que la Divine Providence semble départir sans mesure à notre ville, en lui ménageant tant de moyens de prospérité ; et cela, d'une manière tout-à-fait inespérée, et dans des temps où tout paraissait perdu.

Vous allez aussi y associer vos petits enfants, en leur procurant l'occasion de retrancher quelque chose de leur toilette et de leurs plaisirs, pourqu'ils aient tout le mérite

d'une bonne œuvre, qui est d'autant plus agréable à Dieu et utile à l'homme, qu'elle exige plus de sacrifices. Les bénédictions, qui en reviendront à vous et à ces chers enfants, seront un héritage bien précieux, parce qu'avant tout elles enracineront, dans vos familles, la justice, qui est la source intarrissable du vrai bonheur. *Generatio rectorum benedicetur.* Puis, elles vous assureront la possession du *Centuple* de l'Evangile, qui ne saurait manquer à ceux qui ont la science et la pratique des bonnes œuvres. *Centuplum accipietis.* Enfin, de bien douces consolations se répandront dans vos cœurs si, par vos largesses, une Eglise, répondant à la grandeur de notre sainte Religion, s'élève majestueusement sur un des plus beaux sites de notre Ville. Vous répèterez souvent, avec bonheur, à vos enfants qu'ils ont aidé, de leurs petites mains, à bâtir cette grande Eglise. Ils répèteront vos paroles, avec complaisance, à leurs enfants et petits enfants. Il s'en formera des traditions religieuses qui toujours assurent aux familles chrétiennes l'esprit de foi. Dieu les bénit, parce que la charité y est héréditaire. *Potens in terra erit semen ejus. Generatio rectorum benedicetur.* (Ps. III).

Sera la Présente Lettre Pastorale lue au Prône de toutes les Eglises de cette Ville, où se fait l'Office Public, le Dimanche même de sa réception, et au Chapître de toutes les Communautés, le premier jour après sa réception.

Donné à l'Hospice St. Joseph, en la Cité de Montréal, le vingt-sept Août mil huit cent cinquante-quatre, tombant le jour de la Fête du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre Secrétaire.

† IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,
Chanoine Secrétaire.

DIRECTION.

1o. Chaque citoyen est prié de vouloir bien préparer le montant de sa souscription, ou de l'assurer par un billet, avant la visite de lEvêque.

2o. L'ordre de la visite sera comme suit :—1o. Quartier St. Antoine ; 2o. Ste. Anne ; 3o. Ouest ; 4o. Centre ; 5o. Est ; 6o. St. Laurent ; 7o. St. Louis ; 8o. St. Jacques ; 9o. Ste. Marie.

3o. Pour qu'il n'y ait pas d'oubli on suivra, dans chaque rue, l'ordre des numéros.

4o. Chaque souscription demandée peut être le fruit de quelques épargnes sur les dépenses qui ne sont pas d'absolue nécessité, afin que l'on puisse dire que la Cathédrale a été bâtie sans fatiguer personne.

5o. Les souscriptions sont payables en quatre ans et plus ; et les termes du paiement sont à la commodité de chacun.

6o. Tous sont invités à y contribuer, les pauvres comme les plus riches, chacun selon son moyen. L'essentiel est que tous donnent et de bon cœur.

CIRCULAIRE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES, POUR LES DIOCÈSES DE MONTRÉAL ET DE ST. HYACINTHE.

Montréal, le 29 Août 1854.

MONSIEUR,

Vous verrez, par la copie ci-jointe de nos procédés de ce jour, que je suis continué dans la charge de Secrétaire-Trésorier de cette Association, et c'est en cette qualité que j'ai l'honneur de vous adresser la présente Circulaire.

Je l'adresse également à toutes les Fabriques des deux Diocèses, parce que, pouvant toutes appartenir légalement à cette Institution, elles ont intérêt à connaître, dès le prin-

cipe, la marche qu'elle suit, pour arriver à son but, qui est d'ouvrir à nos bons habitants une garantie sûre contre les dommages du feu, sans obérer les Fabriques par des rentes considérables, telles que sont celles qu'il faut annuellement payer aux autres Assurances.

Je commence par vous faire observer que notre Association a déjà, dans le cours d'une année, fait la moitié de son chemin. Car, à l'heure qu'il est, elle compte quarante Fabriques assurées sans condition, dont les Polices constituent un fonds de £104,693 ; et ainsi, elle pourrait aujourd'hui payer plus de la moitié de la plus haute Assurance. Moyennant quarante autres Fabriques qui s'agrègeraient à cette bonne œuvre, pour un montant égal, et qui le feraient, même avec la condition dont il est parlé dans les Règlements, l'Association se trouverait au complet. Or, dans deux Diocèses aussi avancés que le sont ceux de Montréal et de St. Hyacinthe, il ne sera pas difficile d'atteindre ce nombre.

On y arrivera d'autant plus aisément, que cette Institution a, pour s'accréditer, tout ce qui attire la confiance, et excite l'intérêt.

Et en effet, c'est une *Association sûre*, puisqu'elle est fondée sur les Fabriques, qui ne sauraient faire banqueroute ; une *Association religieuse*, puisqu'elle sauvegarde les maisons de Dieu ; une *Association charitable*, puisqu'elle aide les fidèles, la plupart pauvres, à reconstruire leurs temples ; enfin, une *Association patriotique*, puisqu'elle conserve au pays, et pour l'avantage du peuple, des sommes considérables qui, autrement, iraient en pays étrangers.

Elle ne peut donc manquer de devenir *populaire ;* et elle le sera bientôt, sans doute, par les efforts que vous ferez pour en bien faire comprendre les précieux avantages, dans vos rapports particuliers ou publics avec vos Paroissiens.

Bientôt donc, et on peut l'attendre de votre zèle, toutes nos Fabriques ne feront plus qu'une même famille par cette espèce de Communauté de biens. Par là elles donneront à tous le beau spectacle de l'union et de la charité, qu'opère

le Catholicisme, chez ceux qui vivent dans son sein. De plus, elles pourront, en mettant de côté, chaque année, ce qu'elles devraient payer annuellement aux Assurances des villes, aider le peuple des campagnes à faire de ces belles œuvres paroissiales qui font tant d'honneur à sa foi, et lui méritent de si abondantes bénédictions.

En lisant le Rapport ci-joint, il vous sera facile de saisir les raisons qui ont engagé le Bureau à faire les amendement qui y sont rapportés.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

J. B. LABELLE, Ptre,
Sec.-Trés.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES, DU 29 AOUT 1854.

Ce-jourd'hui, vingt-neuf Août, mil huit cent cinquante quatre, à deux heures après-midi, conformément à un Avis donné dans les papiers publics, la *Minerve* et le *Courrier de St. Hyacinthe*, se sont assemblés, à l'Hospice de St. Joseph, à Montréal, Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, et Messieurs Brunet, curé de St. Damase, Bedard, curé de St. Rémi, Roux, curé des Cèdres, Morrison, curé de St. Cyprien, Champeau, curé de St. Augustin, Brosnan, curé de Ste. Sophie, Piette, curé de St. Bruno, Dubé, curé de St. Martin, Thibault, curé de St. Jérôme, Groulx, curé de St. Benoit, Lecours, curé de St. Aimé, Caron, curé de Chateauguay, Charland, curé de St. Clément, Robert, curé de Blairfindie, Plinguet, curé de Ste. Scholastique, Maréchal, Chapelain des Sœurs de St. Anne, à St. Jacques de l'Achigan, Labelle, curé de St. Roch, Narcisse Valois, Ecuyer, de Vaudreuil, et

Paul Bertrand, Ecuyer, de St. Mathias, tous Procureurs de leurs Fabriques respectives, et députés par i-celle à cette Assemblée.

Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal agissant comme Président, et M. Labelle ayant été nommé Secrétaire, le dit Labelle, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Bureau, rendit compte des affaires de la Société, conformément à la clause 20ème des Règlements, lesquels comptes ont été admis à l'unanimité. (Voir, pour ces comptes, le cahier de comptes de la Société.)

On procéda ensuite à la nomination d'un nouveau Bureau de Directeurs. L'assemblée décida, à l'unanimité, que l'Evêque de Montréal et l'Evêque de St. Hyacinthe seraient, de droit et pour toujours, membres du Bureau des Directeurs. Ensuite, Messieurs Brunet, curé de St. Damase, Plinguet, curé de Ste. Scholastique, Robert, curé de Blairfindie, Charland, curé de St. Clément, Labelle, curé de St. Roch, Paul Bertrand, Ecuyer, de St. Mathias, furent élus à l'unanimité, et M. Bedard, curé de St. Rémi, à la majorité des voix, pour, avec les deux Evêques sus-nommés, former le Bureau des Directeurs pour les cinq années prochaines, à commencer de ce jour, jusqu'à la nomination d'un nouveau Bureau dans cinq ans.

L'Assemblée décida ensuite à l'unanimité, que le Bureau devait s'adresser à la Législature, pour en obtenir un amendement à l'Acte d'incorporation de l'Association, par lequel il serait permis au dit Bureau, d'exiger le serment, dans certains cas, et aux Juges de Paix, de recevoir le serment.

Sur motion de M. Labelle, secondé par M. Plinguet, l'amendement suivant, à ajouter à la 2de partie de la 14ème clause des Règlements, fut adopté à l'unanimité : ' Pourvu " toujours que ces taux de deux par cent, comme il vient " d'être dit, ne donneront, par cent, soit sur leurs propres " assurances, soit sur les assurances qui seront moindres " que les leurs, que le taux nécessaire pour former la somme " assurée et rien de plus. Pareillement, les Fabriques dont " les assurances se trouveraient ainsi payées, à moins de

" deux par cent, ne donneront aux autres Fabriques que le " même taux, par cent, qu'elles en recevraient elles-mêmes."

Enfin la dite Assemblées régla que désormais les Actes des Assemblées générales, y compris celle-ci seraient signés seulement par le Président et le Secrétaire; et pour certifier la dite décision, elle pria M. Moreau et M. Pilon, Chanoines, Prêtres de l'Evêché, présents à cette Assemblée, de la signer, comme témoins :

(Signé) MOREAU, Chan., Ptre } Témoins,
PILON, Chan., Ptre. }

IG. EV. DE MONTRÉAL, Président.
J. B. LABELLE, Ptre. Secrétaire.

ASSEMBLÉE DU BUREAU.

Cejourd'hui, vingt-neuf Août, mil huit cent cinquante quatre, immédiatement après l'Assemblée générale des membres de l'Association d'Assurance Mutuelle des Fabriques, tenue ce jour, les membres nommés par la dite Assemblée générale, pour former le Bureau des Directeurs, à l'exception de Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, absent, se constituèrent en assemblée, au même lieu, Hospice de St. Joseph, à Montréal, et, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Montréal, élurent pour Secrétaire-Trésorier du dit Bureau, M. Labelle, curé de St. Roch, et l'autorisèrent à faire les démarches et dépenses nécessaires pour obtenir, de la Législature, l'amendement à leur acte d'Incorporation, qui leur permette de faire prêter serment, dans certain cas, tel que demandé par la susdite Assemblée générale. Ils nommèrent aussi M. Moreau, Chanoine Prêtre de l'Evêché, Assistant-Secrétaire du dit Bureau.

(Signé) † IG. EV. DE MONTRÉAL, Président.
J. B. LABELLE, Ptre. Sec.-Trésorier.

(*Vraie Copie*) J. B. LABELLE, Ptre. Sec.-Trés.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DU SECOND VOLUME.